
PROBSTHAIN & Co
Oriental Booksellers,
41, Great Russell Street
British Museum
LONDON, W.C.





REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

JANVIER—JUIN 1890



ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

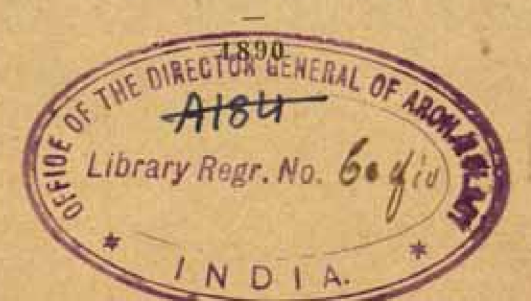
MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME XV

JANVIER-JUIN 1890

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1890



ÉTUDES

SUR QUELQUES CACHETS

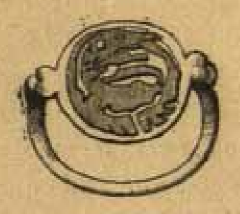
ET

ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

C

BAGUE AVEC ANIMAL FANTASTIQUE GRAVÉ AU CHATON



Autre bague en bronze inédite du Musée de Namur[2], trouvée dans une sépulture franque de la province de ce nom.

Elle a 20 millimètres d'ouverture ; sa baguette, ronde, a partout 2 à 3 millim. d'épaisseur. Le chaton, soudé sur la baguette, est accosté, aux deux points de jonction avec celle-ci, de trois cabochons ou globules également soudés et disposés en feuilles de trèfle, comme nous les avons si souvent observés sur les anneaux de l'époque mérovingienne.

1. Voir la *Revue archéolog.*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141 ; t. II, p. 1, 193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348 ; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 321 ; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341 : t. II, p. 1, 40, 137 et 313 ; année 1887, t. I, p. 47, 180 et 289 ; t. II, p. 42 et 295 ; année 1888, t. I, p. 23 et 296 ; t. II, p. 175 ; année 1889, t. I, p. 38 et 309 ; t. II, p. 1 et 309.

2. D'après un dessin de M. Alf. Béquet.

Sur le chaton, de forme ronde et de 18 millimètres de diamètre, est gravé un animal fantastique enroulé sur lui-même, dont la gravure ci-dessus ne donne qu'une idée imparfaite.

CI

ANNEAU AVEC REPTILE GRAVÉ SUR LE CHATON

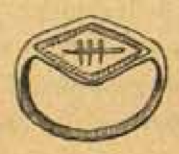


Autre bague en bronze inédite du Musée de Namur[1], recueillie dans une sépulture franque de la province de ce nom.

Elle a une ouverture de 18 millimètres; la baguette a 2 millim. d'épaisseur; le chaton, de forme ovale, a 10 millim. de hauteur sur 7 de largeur, et présente un reptile, grossièrement figuré par un trait surmonté d'un petit globule représentant la tête de l'animal, et accosté à droite et à gauche de quatre traits obliques.

CII

AUTRE ANNEAU AVEC REPTILE GRAVÉ SUR LE CHATON



Autre anneau en bronze inédit du Musée de Namur[2], trouvé dans une sépulture franque de la province de ce nom.

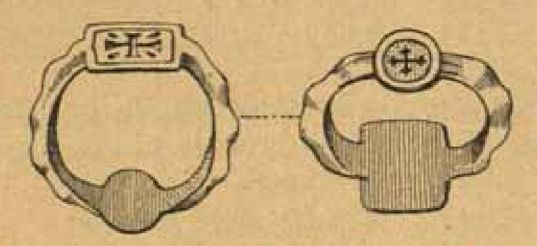
1. D'après un dessin de M. Alf. Béquet.
2. D'après un dessin de M. Alf. Béquet.

Il a 17 1/2 millimètres d'ouverture, et se compose d'une mince baguette de 2 millim. et d'un chaton, pris dans la masse, lequel a la forme d'un losange et a 17 1/2 millim. de largeur sur 8 1/2 de hauteur.

On y voit un reptile (?), grossièrement figuré par un trait horizontal coupé par trois traits perpendiculaires.

CIII

BAGUE A DEUX CHATONS ORNÉS DE CROIX



Autre bague en bronze inédite du Musée de Namur[1], découverte dans la province de ce nom.

Elle provient du cimetière franc de Resteigne, et d'une tombe où l'on a recueilli en même temps divers objets qui nous semblent dénoter une sépulture masculine[2].

Cet anneau a 22 millimètres d'ouverture; la baguette, qui est ondulée, relie deux chatons de dimensions inégales; le plus grand de ces chatons est un carré de 11 millimètres de côté, et porte une croix égale et pattée, dont les deux bras sont accostés chacun de deux entailles faites au burin.

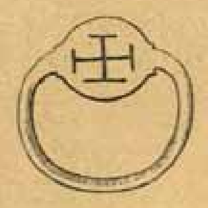
Le deuxième chaton, de forme ronde, a 8 millim. 1/2 de diamètre, et présente une petite croix à branches égales, pattées et fourchues.

1. D'après des dessins de M. Alf. Béquet.

2. Ce sont : la plaque en os d'une boucle de ceinturon, garnie de trois grosses têtes de clous en bronze; une grande fibule ansée en bronze à deux pattes, et une petite balance également en bronze. (Lettre de M. Alf. Béquet, du 14 mars 1889.)

CIV

ANNEAU AVEC CROIX ÉGALE



Voici un autre anneau en bronze inédit, du Musée de Namur[1], provenant, comme les précédents, d'une sépulture franque de la province de ce nom.

Il a 9 millimètres d'ouverture; la baguette a 2 millimètres de hauteur. Le chaton, de forme irrégulière, qui est pris dans la masse, a 11 millim. de haut sur 13 millim. de large. Il présente une croix à branches égales, fortement potencées.

Ce bijou sort évidemment de la même officine que ceux qui ont fait l'objet des notices XCIII et XCIV ci-dessus. Il diffère seulement de ces derniers en ce qu'il n'a, dans les angles de la croix, ni les quatre lettres du n° XCIII, ni les quatre points du n° XCIV.

CV

BAGUE AVEC SIGNES NON DÉFINIS

C'est encore ici une bague en bronze inédite, du Musée de Namur, trouvée dans une tombe franque de la province de ce nom[2].

Elle a 18 millim. 1/2 d'ouverture; sa baguette a 2 millim. de hauteur; elle est ornée d'un chaton ovale de 14 millim. de large

1. D'après un dessin de M. Alf. Béquet.
2. D'après un dessin de M. Alf. Béquet.

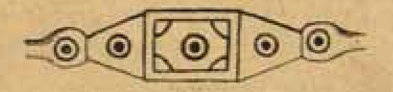
sur 12 1/2 de hauteur. Sur ce chaton, qui est ménagé à même le métal, et dans un cercle tracé au burin, on a gravé, au centre, une feuille ou fruit à trois lobes, entouré de trois palmettes.



Ces dessins présentent une grande analogie avec ceux d'un anneau en bronze du Musée de Mayence, trouvé près de Wörrstadt (grand-duché de Hesse-Darmstadt), et que nous avons décrit dans une de nos précédentes Études[1]. Ils ne paraissent avoir aucune signification, et néanmoins ils constituaient probablement un cachet destiné à assurer le secret de la correspondance.

CVI

ANNEAU ORNÉ DE POINTS OU GLOBULES DANS DES CERCLES



Autre anneau en bronze inédit du Musée de Namur, trouvé dans une sépulture franque de la province de ce nom[2].

Cet anneau, formé tout d'une pièce, a 9 millim. de hauteur près du chaton, 2 seulement du côté opposé. Le chaton, ménagé à même le métal, est un carré long de 12 millim. sur 9 de hauteur. On y a tracé, au burin, un encadrement à pans coupés, au centre duquel il y a un point ou globule dans un cercle. A droite

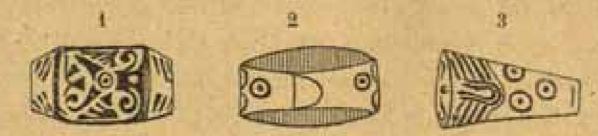
1. Voir la notice nº LXVI.
2. D'après un dessin de M. Alf. Béquet.

et à gauche du chaton, il y a deux ornements semblables, mais de moindres dimensions.

Ce mode de décoration de notre bijou se retrouve dans une bague provenant de la Suisse romande, que nous allons décrire dans la notice suivante.

CVII

BAGUE INÉDITE DU MUSÉE DE LAUSANNE, ORNÉE DE POINTS OU GLOBULES DANS DES CERCLES.



La bague inédite que voici est reproduite d'après des dessins que Mme de Molin, de Lausanne, avait bien voulu exécuter pour nous, à la demande de feu son père, M. H. Carrart, le savant et regretté conservateur du Musée cantonal.

Cette bague, dont on ne peut certifier l'origine, mais que l'on croit provenir du cimetière gallo-franc de Bel-Air[1], est coupée dans une feuille de cuivre, et a été fermée par la soudure d'une de ses branches sur l'autre, comme l'indique le dessin nº 2. Elle a 17 millimètres seulement d'ouverture, ce qui dénote qu'elle était destinée à une main de femme. La baguette a, près du chaton, 9 millim. de hauteur, et en face du chaton, au point de la soudure, 5 millim. Le chaton, pris dans la masse, a la figure d'un carré irrégulier, de 10 millim. de haut sur 12 1/2 de large. Il est couvert d'ornements de fantaisie et accosté d'autres des-

1. Près de Chéseaux-sur-Lausanne. Telle est l'opinion de M. Morel-Fatio, qui a inscrit cet objet sur le catalogue du Musée de Lausanne. (Lettre de M. H. Carrart, du 28 décembre 1888.) Nous avons décrit plus haut (notice LXXII) un autre anneau inédit provenant du même cimetière.

sins assez grossiers en forme d'arêtes de poissons et de trois points dans des cercles gravés en creux, et disposés en feuilles de trèfle, remplaçant les trois cabochons que nous rencontrons si souvent sur nos anneaux.

Signalons la ressemblance de cette décoration avec celle de l'anneau décrit ci-dessus (n° CVI) et découvert dans la province de Namur, c'est-à-dire à une grande distance du canton de Lausanne.

M. Deloche.

NÉCROPOLE PUNIQUE DE BYRSA

— 1889 —

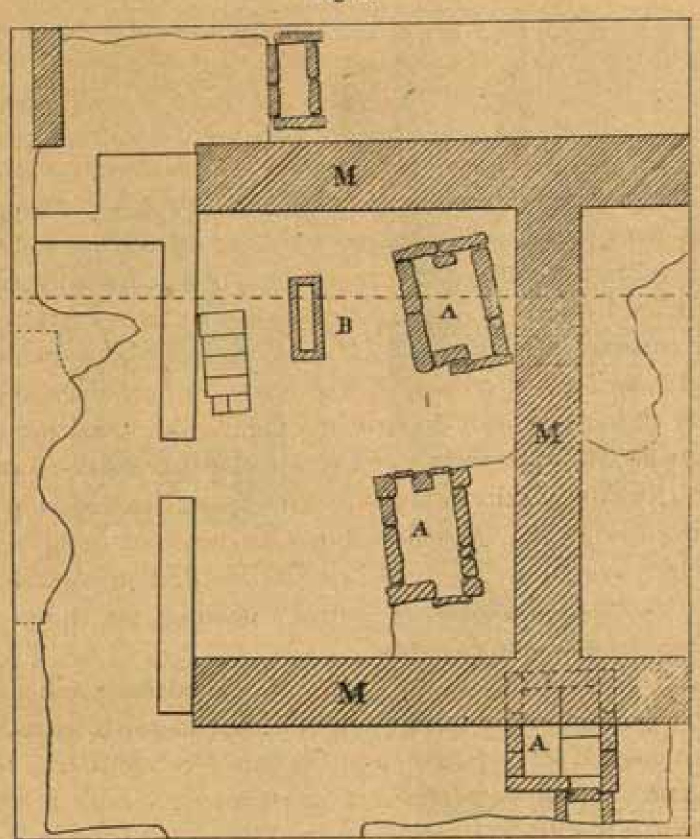
(Planche I)

Le P. Delattre a continué, pendant l'été dernier, les fouilles qu'il avait entreprises sur la colline de Byrsa, à Carthage, et dont nous avons rendu compte précédemment. Ses nouvelles recherches ont entièrement confirmé les résultats acquis par ses premiers travaux. Il est bien certain que le flanc de la colline qui porte aujourd'hui l'établissement de Saint-Louis renferme la plus ancienne nécropole de Carthage ; les tombeaux récemment découverts sont de la même famille que ceux que nous avons décrits, bâtis comme eux en gros blocs grossiers, formant une chambre sépulcrale enfouie sous terre ; les objets que le P. Delattre y a trouvés appartiennent au même art égyptisant, et par leur variété, enrichissent la collection déjà importante des monuments provenant de la Carthage punique. On en trouvera la liste dans la note ci-jointe.

La gravure ci-contre, n° 1, représente l'état des fouilles. Les chambres sépulcrales puniques sont désignées par la lettre A : le sarcophage B est celui que le P. Delattre décrit sous le n° I. Un gros mur romain ou byzantin M, construit après coup, recouvre en partie le plus intéressant des tombeaux, celui que le P. Delattre a décrit sous le n° III et dont la gravure n° 2 donne le plan et les coupes. Il était, comme le tombeau que nous avons publié, couvert d'un toit triangulaire en blocs posés debout : les constructeurs byzantins ont détruit ces couples de blocs, sauf un, et ont assis les fondations du mur M sur le plafond même du tombeau, qui a résisté à la pression. Mais ils ont laissé subsister le puits carré qui conduisait à la porte P et

qui est un des détails les plus intéressants de la nouvelle découverte. Le P. Delattre en a déblayé une partie : ses parois sont tapissées de gros blocs N, N : il rappelle les puits carrés, taillés


Fig. 1.

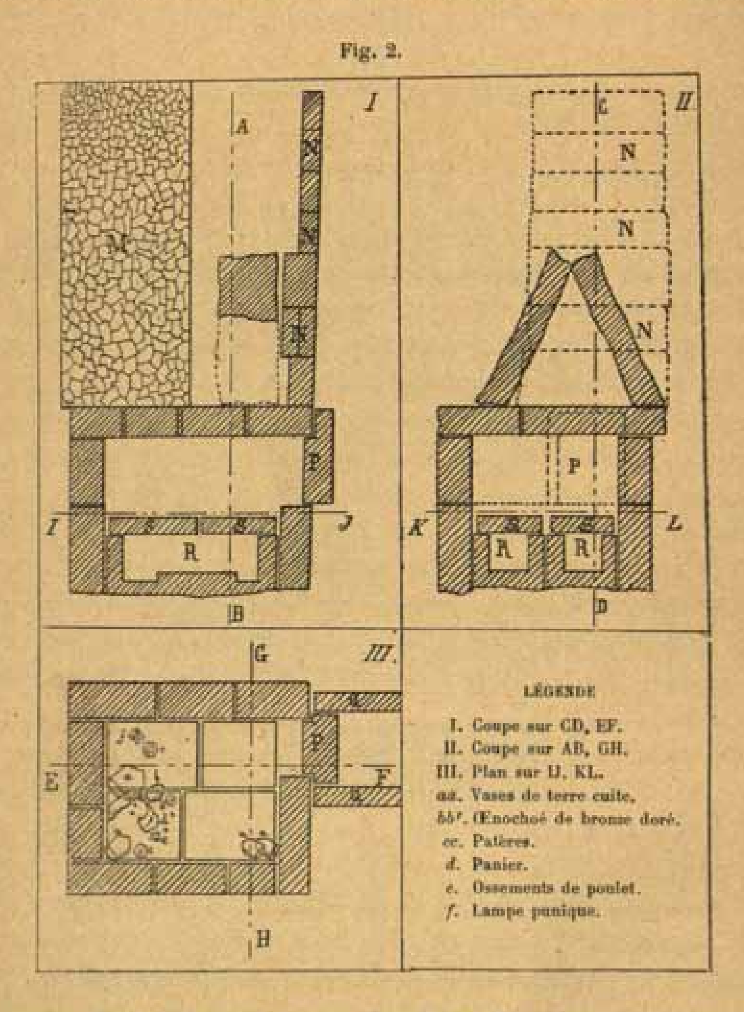


dans le roc, qui donnent accès aux plus anciennes sépultures de Sidon, et complète l'analogie que nous avons cherché à établir entre les tombeaux de Carthage et ceux de la vieille nécropole phénicienne.

Les objets recueillis dans ce tombeau et dans les tombeaux environnants sont du plus haut intérêt ; les scarabées sont exac-

tement de même style que les scarabées phéniciens trouvés dans l'île de Sardaigne ; les faces peintes sur œuf d'autruche sont très curieuses; l'œnochoé de bronze doré est un morceau capital :

Fig. 2.



il serait bien à désirer qu'un dessin en fût donné : d'après la description du P. Delattre la forme semblerait grecque, mais le disque et les uræus sont d'origine égyptienne : faut-il voir dans cette œuvre mixte le produit d'une première influence grecque, de cette influence *en retour*, selon la juste expression de M. Heu-

zey, qui dès le VIe siècle avant notre ère a si profondément modifié les procédés artistiques sur tout le littoral atteint par le commerce hellénique? C'est ce qu'une reproduction fidèle du monument nous permettra seule de décider. Que Carthage ait de très bonne heure subi l'action de l'hellénisme, nous en avons la preuve, non seulement par les fragments de vases peints que les premières fouilles du P. Delattre ont mis au jour, mais par deux figurines que ses nouvelles fouilles ont exhumées, non dans les tombeaux eux-mêmes, mais à leur proximité, et dont on trouvera la photographie sur la planche I : l'une, figure de femme ou de déesse, serrant un disque sur son sein, est la proche parente des figurines trouvées en Chypre, à Rhodes, sur plusieurs points de l'archipel : l'autre est la représentation certaine d'un cavalier grec. Nous reviendrons sur ce sujet, nous contentant aujourd'hui de donner la note du P. Delattre sans autre commentaire.

M. DE VOGÜÉ.

I

Saint-Louis de Carthage, 23 octobre 1889.

Le 7 juin, nous avons trouvé, à 2m,15 à gauche du premier tombeau découvert en 1880 et à la hauteur de son plafond, un sarcophage en tuf coquillier, monolithe long de 2m,20, large de 0m,78 et haut de 0m,57. L'auge mesure 1m,83 de longueur, 0m,42 de largeur et 0m,37 de profondeur. Elle était fermée à l'aide de plusieurs dalles de même pierre et assez mal équarries. Un squelette y reposait, orienté comme dans les sépultures environnantes. Près de l'épaule gauche, je remarquai les traces d'une épingle de bronze très oxydée. Je fus surpris de ne trouver aucun vase dans cette sépulture. Mais nous devions rencontrer quelques jours plus tard ces vases groupés au nombre de quatre à la tête extérieure du sarcophage. Ce sont toujours les mêmes poteries grossières dépourvues de toute espèce de décor.

II

Le 1er août, ouverture, par le flanc, d'un caveau rectangulaire mesurant intérieurement 2 mètres de longueur, 0m,68 de largeur et 1 mètre environ de hauteur. Plafond formé de longues pierres, mais ne supportant pas de toit à double pente.

Deux squelettes superposés et séparés l'un de l'autre par une couche de terre épaisse de 0m,15 à 0m,20, reposaient dans cette tombe. Ils étaient accompagnés des objets suivants :

1° Cinq *statuettes* de style égyptisant, hautes de 0m,075. Elles imitent des momies[1]. Les deux mains réunies sur la poitrine semblent tenir un long bâton. Ces figurines de terre cuite sont munies d'un petit trou qui permettait de les suspendre ;

2° Une paire de *disques de bronze*, de 0m,092 de diamètre, espèces de castagnettes munies extérieurement d'un petit anneau ;

3° Un petit *vase bombé*, sans anse, haut de 0m,06 et mesurant, à la panse, 0m,10 à 0m,11 de diamètre, noirci intérieurement et extérieurement par l'action du feu ;

4° Un *objet de terre cuite*, espèce de gobelet sans fond, ayant la forme d'un cône tronqué dont le sommet serait soudé à une demi-sphère, orné extérieurement de deux zones rouges et de sept cercles noirs. Hauteur, 0m,195 ;

5° Une *lampe punique ;*

6° Une *lame de fer*, à tranchant arrondi, large de 0m,025, longue de 0m,09 ; plus l'appendice long de 0m,035 à extrémité recourbée qui devait entrer dans le manche. Une des faces de cette lame conserve des traces de l'étoffe qui entourait sans doute cet instrument.

7° Un *pendant d'oreille en or*. Au-dessous de l'anneau est soudé un petit ornement ressemblant à la lettre T pattée (les tombeaux de la Sardaigne en ont fourni beaucoup de semblables. Cf. Perrot, III, p. 822, fig. 582) ;

1. L'une d'elles est figurée à la planche I.

8° Trois *amulettes* de pâte blanche et verdâtre : *Bès*, *Phtah embryon* et *oiseau sacré* opposé à un personnage debout, tenant la main droite baissée et la gauche appuyée sur la poitrine ;

9° Quinze [1] *morceaux d'œufs d'autruche* sur lesquels sont en partie ciselés, en partie peints, les traits d'un visage quelconque. Les couleurs employées sont le rouge, le noir et le jaune ;

10° Enfin une belle *hachette de bronze*, la plus grande que nous ayons trouvée jusqu'à présent. Elle mesure, avec l'appendice, 0m,135.

Nota. J'ai lieu de croire que cette sépulture se compose de plusieurs compartiments dont nous n'avons pu visiter qu'un seul, le reste du monument étant enseveli sous une énorme quantité de terre que je n'ai pas les moyens de faire enlever.

III

Le 19 août, entrée, à 8 mètres de profondeur, dans un tombeau semblable à celui découvert en 1880 et à celui que vous avez publié cette année. Mais l'étage supérieur offrait cette différence que, vis-à-vis de la porte, il n'y avait pas de niches et qu'il ne renfermait pas de squelettes. Il n'y avait que deux squelettes et ils reposaient dans les deux auges de l'étage inférieur.

Dans l'étage supérieur, nous avons recueilli :

1° Une *œnochoé de bronze doré*, haute, y compris l'anse, de 0m,32. Cette anse attachée à la panse du vase par une palmette semblable à celle des anses du vase d'Amathonte que vous avez acquis en 1862 au nom de la France, vient rejoindre l'intérieur de l'orifice par un double ornement qui se compose du globe entre deux *uræus* et une tête de veau ;

2° Les *os d'un oiseau* (?) groupés dans un espace grand comme la main ;

1. Quelques-uns de ces disques, croissants et quarts de sphère qui doivent se rapporter au culte de la déesse Tanit, ont été trouvés contre la paroi extérieure du tombeau ; nous en reproduisons un à la planche I.

3° Une *corbeille* en jonc ou autre matière végétale, que nous avons d'abord prise pour une étoffe grossière. Elle s'était affaissée sur elle-même en recouvrant les objets qu'elle contenait. Ces objets étaient :

a. Un *miroir de bronze* de 0m,12 de diamètre.

b. Une *hachette* de même métal, longue de 0m,09.

c. Deux *petites anses* également de bronze, d'inégale grandeur et conservant chacune des traces du bois auquel elles étaient attachées.

d. Trois *perles rondes*, en pâte de verre.

e. *Petite tablette de faïence*, rectangulaire, longue de 0m,0192 et large de 0m,016; *amulette* portant d'un côté l'*oudja* et de l'autre une vache allaitant son veau. (Cf. Perrot, III, p. 237, f. 182.)

4° Neuf *morceaux d'ivoire*, en forme de *calottes de sphère*, provenant sans doute de l'ornementation de la corbeille;

5° Deux *patères*, l'une en terre rouge ornée intérieurement de cercles noirs, l'autre en terre grise ornée intérieurement de cercles rouges;

6° Une *lampe punique*;

7° Deux *grands vases*, hauts de 0m,55. Au fond de l'un d'eux, deux *petites fioles* de terre grise;

8° Enfin *deux autres vases*, l'un haut de 0m,52, l'autre de 0m,39.

Dans l'étage inférieur, formé de deux sarcophages[1] juxtaposés, nous avons trouvé chaque squelette à sa place. Celui qui reposait à gauche était assez bien conservé et a pu être transporté au musée. C'est un squelette d'homme. A côté de lui nous avons reconnu les restes d'un *coffret en bois*, et nous avons recueilli l'*empreinte de son sceau* sur une matière ressemblant à de la cire et *son sceau* lui-même qui est un *scarabée en agate monté sur or*. Le plat du scarabée représente le dieu *Bès* tenant de chaque main par la queue un *uræus* et un sanglier. Au-dessus de ce personnage, on voit le *globe ailé*. (Voir ci-dessous le dessin agrandi.)

1. Monolithes.

Le squelette qui reposait à droite était très mal conservé. Ce devait être celui d'une femme, car nous avons trouvé dans son sarcophage un *anneau d'or massif* ayant servi de bague et les *éléments d'un collier* composé de six grains d'agate, d'une perle en pâte de verre, de trois *amulettes* (un *oudja* et deux dieux *Bès*) et encore d'une petite *sonnette en or*, ornée extérieurement de losanges en filigrane. Enfin nous avons retiré de cette tombe un second *scarabée en agate monté sur or* et portant sur le plat une *déesse ailée*, Isis ou Nephthys, ayant devant elle un adorateur debout. Au-dessus de cette scène, le *globe ailé*, et dans le champ, un *croissant* qui embrasse un *disque* de ses cornes relevées.




Fig. 3. — Scarabées grossis.

Nota. C'est en creusant un puits vertical que nous avons atteint à 8 mètres de profondeur la porte de ce tombeau punique. Mais la terre ne tardera pas à le recouvrir de nouveau. Je voudrais cependant pouvoir en faciliter aux touristes l'accès de plein pied. Pour cela, il faudrait remuer et transporter plusieurs centaines de mètres cubes de terre. Le travail n'est pas difficile, mais il est dispendieux et je n'ai malheureusement à ma disposition aucune ressource pour l'entreprendre.

A.-L. Delattre,
pr. miss. d'Alger.

LES

NÉCROPOLES PAÏENNES DE BULLA REGIA

(Planche II)

Appelé en 1888 à assurer le service médical du poste de Souk-el-Arba, nous eûmes l'idée d'explorer en détail la nécropole de *Bulla Regia*, située, comme on le sait, à l'endroit nommé aujourd'hui Hammam-Darradji, non loin de Souk-el-Arba. Les ressources dont nous disposions étaient très insuffisantes ; néanmoins nous pûmes, en quelques jours, découvrir de nombreux textes funéraires. Ces premières découvertes nous engagèrent à étudier à fond le cimetière et à pratiquer quelques fouilles, qu'il fallut bientôt interrompre ; M. le lieutenant Margier les continua. Elles donnèrent des résultats assez intéressants pour que, en janvier 1889, M. de La Blanchère, directeur des Antiquités, ait bien voulu mettre à notre disposition les fonds nécessaires à la continuation de nos recherches. Le résultat complet de nos fouilles a été l'objet d'un rapport, adressé à la direction des Antiquités, qui paraîtra dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques ;* mais il pourra être agréable aux archéologues de connaître dès aujourd'hui les caractères généraux de la nécropole de Bulla Regia et des tombeaux qu'elle renferme ; c'est ce que nous essaierons d'indiquer ici brièvement.

La nécropole de Bulla Regia s'étendait, comme il arrive presque partout, le long des grandes voies qui aboutissaient à la cité ; j'y ai distingué deux groupes importants :

1° Celui que nous appellerons la grande nécropole. Située à l'ouest de la ville, dont elle est séparée par l'oued Bedjsine qui arrose le pied des remparts, elle a une longueur d'environ 1,000 mètres, sur une largeur de 800 mètres.

Les mausolées, qui dominaient de plus modestes monuments, semblent avoir été beaux et nombreux. Ils ont été malheureusement détruits. Ils formaient le noyau d'îlots dans lesquels sont groupées, en général, les pierres funéraires. Une enceinte de grosses pierres brutes, non adjacentes, d'environ $0^m,60$ de diamètre, entourait souvent ces groupes.

2° Une seconde nécropole, plus petite, située à l'est de la ville, à l'entrée de l'amphithéâtre.

Monuments funéraires.

Un fait sur lequel Tissot a insisté, c'est le caractère tout spécial à Bulla Regia des emblèmes que présentent les monuments funéraires, caractère qui révèle, chez les habitants de l'antique cité, une origine africaine. C'est ce que prouvent aussi, d'autre part, les noms qu'on lit dans plusieurs textes ; l'élément africain avait subsisté à côté de l'élément italien, et s'était mélangé à lui.

Les mausolées, à en juger par les débris qui en subsistent, devaient, ou présenter la forme prismatique, si fréquente en Afrique, ou être constitués par une seule chambre funéraire en forme de voûte. Dans ce cas, ils offraient une grande analogie de forme avec les caissons que nous décrivons plus bas. Quelques-uns d'entre eux étaient des columbarium avec niches à l'intérieur ; d'autres surmontaient de véritables sarcophages en maçonnerie, où le corps avait été déposé intact dans un lit de plâtre. Ces monuments ont de grands rapports avec ceux que MM. Cagnat et Saladin ont rencontrés dans le centre de la région et particulièrement à Haouch-Taâcha[1].

1° *Caissons demi-cylindriques.* — Ces tombes sont constituées par des pierres taillées en forme de prisme quadrilatéral surmonté d'un demi-cylindre ; elles sont d'un assez bon travail ; les dimensions moyennes en sont, pour la longueur, de 1 mètre,

1. Saladin, *Mission archéologique*, p. 38 et suiv.

pour la hauteur, de $0^m,50$; pour l'épaisseur de $0^m,40$. Cette forme est assez commune en Afrique.

Mais ce qui est, sinon spécial à Bulla Regia, au moins caractéristique, c'est que le monument funéraire y est d'un seul bloc (fig. 1). La pierre est un calcaire commun, grisâtre, de bonne qualité, taillé avec soin sur toutes ses faces, et poli seulement à l'intérieur du cartouche qui supporte le texte. L'inscription, comme il arrive pour d'autres monuments africains, notamment ceux de Haïdra[1], se lit sur un ou plusieurs autels, encastrés sur les côtés ou à l'extrémité du prisme et dont les ornements se prolongent en dehors de la surface courbe du cylindre ou sur celle-ci.

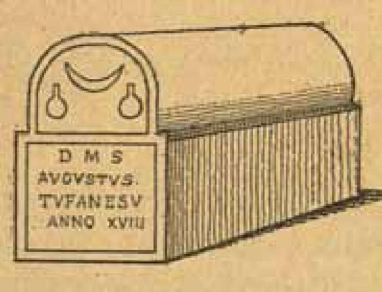


Fig. 1.

Trois fois seulement nous avons rencontré un caisson en blocage ; deux d'entre eux étaient intacts, et présentaient à l'une de leurs extrémités une stèle épigraphique enchâssée dans la maçonnerie : c'était évidemment là un mode de tombe économique.

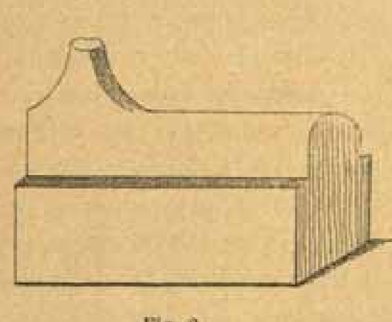


Fig. 2.

Une seule fois le caisson demi cylindrique a varié dans sa forme ; il ne portait pas de texte et était surmonté d'une pyramide à l'une de ses extrémités (fig. 2).

Sous ces caissons est une grande dalle, destinée à assurer la stabilité du monument, et présentant à sa partie supérieure un encastrement dans lequel s'ajuste celui-ci. Quelquefois elle a,

1. Saladin, *op. cit.*, p. 178, n° 310.

soit au bord et au dedans de l'encastrement, soit au centre, un conduit cylindrique qui la traverse. Cette disposition peut être plus simple : une cavité cylindrique n'allant pas jusqu'à la face inférieure de la dalle ; ou plus compliquée, comme dans la tombe d'un Pomponius, Quirina tribu, où il y a, au pied du caisson, une dépression en forme de coquille, d'où part un canal aboutissant à un pertuis vertical, au centre de la dalle (fig. 3). Voir la coupe (fig. 9). C'est sans doute dans cette dépression que se faisaient les libations. Les Arabes pratiquent encore actuellement dans leurs tombes des trous par où ils communiquent avec le défunt.

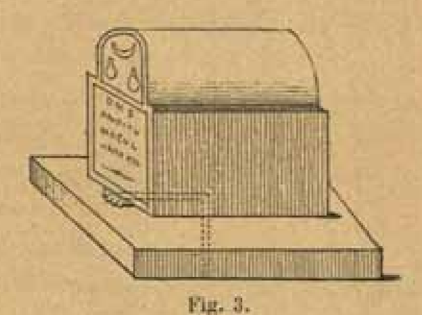


Fig. 3.

A Carthage, le P. Delattre a rencontré une quantité de cippes traversés par des tubes en terre cuite, et aboutissant à une cavité. L'une et l'autre disposition dérivent évidemment d'une même coutume. Nous n'avons observé que très rarement une disposition analogue.

Dans le cas le plus net, le caisson était en blocage, les tubes, au nombre de deux, s'emboîtaient et traversaient le monument de part en part, pour aboutir au-dessus de la jarre formant sarcophage (fig. 4). La forme de ces tubes, le rebord et les anses du plus élevé indiquent qu'ils ont été fabriqués spécialement pour cette destination. Ils ne renfermaient que des pierres et de la chaux : les ossements étaient, avec le mobilier funéraire, déposés dans le sarcophage.

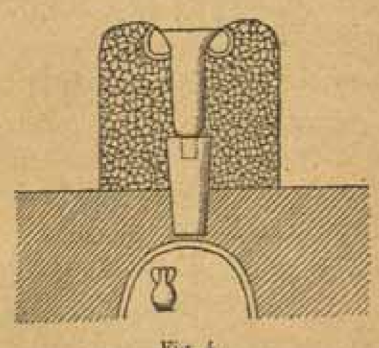


Fig. 4.

Dans un cas particulier nous avons constaté la présence, au-dessous de la dalle, d'une masse de maçonnerie prismatique traversée à sa partie antérieure par un tube qui aboutissait à un grand plat renversé ; sous ce plat étaient une amphore et une lampe présentant, comme sujet, une Victoire ailée surmontée des deux mots :

VICT

AVG

Sous le prisme de maçonnerie s'ouvrait immédiatement une tombe en tuiles, renfermant une amphore et une lampe commune.

Une autre fois nous avons rencontré un cube de maçonnerie de $0^{m},40$ de côté présentant en son centre une cavité cylindrique dans laquelle étaient placés un ossuaire en plomb, une patère en belle terre rouge vernissée, une lampe en terre noire. Fait curieux, la dalle fermant l'orifice de cette cavité était une stèle avec une inscription.



Fig. 5.

2° *Stèles*. — Un type de ce genre de monuments est représenté ci-contre (fig. 5).

La pierre plate où se gravait le texte est terminée par une extrémité arrondie avec ou sans oreilles ou une pointe triangulaire.

La partie inférieure présente une bosse destinée à augmenter le poids ou la fixité du monument. Les caractères d'ornementation de ces pierres sont les mêmes que ceux qui existent sur les caissons.

3° *Cippes*. — Les cippes prismatiques étaient moins nombreux que les deux autres genres de monuments. Terminés à leur extrémité supérieure par un plateau ou une pyramide quadrangulaire, ils ne présentent pas les emblèmes si fréquents sur les autres tombes.

4° *Emblèmes et ornements*. — Sur les caissons comme sur les stèles, on figurait, sauf de très rares exceptions, les emblèmes de

Tanit : le croissant surmonté ou non du disque. Il est à remarquer qu'à Bulla Regia les cornes du croissant sont toujours dirigées en haut : on sait que c'est le contraire à Carthage. Ce n'est que sur le couvercle d'une tombe en forme d'auge que nous avons rencontré le croissant renversé et cela, une seule fois. Le disque qui surmonte le croissant pouvait être remplacé par une rosace. Très souvent ces emblèmes sont flanqués de deux vases : flacons ronds à long col, vases à une anse, grandes amphores. La guirlande, la fleur de lotus viennent assez fréquemment s'adjoindre à ces ornements.

Au contraire, le croissant ne se rencontre jamais sur les cippes. Ceux-ci sont terminés par un plateau ou une pyramide quadrangulaire comme dans la figure n° 6. Dans le premier cas, ils devaient jouer le rôle de piédestal, et ne présentent que le texte sans ornements; dans le second, le cartouche est surmonté soit d'une série de guirlandes, soit de bustes de personnages en relief.



Fig. 6.

Enfin, plusieurs caissons, outre les emblèmes que nous avons indiqués et le texte, ou même à la place de ce dernier, montrent un personnage accoudé sur un lit, et tenant à la main une coupe, un miroir, ou un éventail.

Des oiseaux, perdrix, coqs, ont été quelquefois sculptés sur les côtés du cippe, mais on n'y rencontre jamais le miroir ni le vase à une anse, si abondant en d'autres régions de l'Afrique.

Tels sont les principaux caractères que présentent les monuments funéraires. Faut-il ajouter que ceux-ci sont en nombre bien moindre que celui des sépultures réduites à un simple sarcophage et dépourvues de pierres tombales?

5° *Textes.* — Parmi les 140 textes que nous avons relevés, plusieurs sont intéressants par les noms et surnoms qui y figurent. Ce n'est point ici le lieu d'en parler.

Nous signalerons seulement quelques détails qui, pour n'être pas nouveaux, n'en sont pas moins curieux.

Plusieurs monuments funéraires présentent un cartouche vide, et destiné à recevoir un texte, qui n'a pu être gravé. D'autrefois, ce sont les indications banales et communes à toutes les inscriptions que l'on trouve, avec des lacunes aux endroits destinés à recevoir les noms et l'âge du sujet. De semblables pierres funéraires étaient évidemment taillées à l'avance par le marchand, et mises en place sans qu'on prît la peine de les compléter, soit par indifférence soit à cause de la pauvreté des parents.

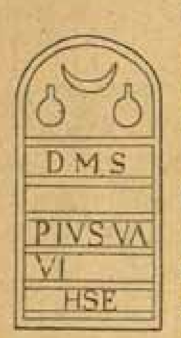


Fig. 7.

La tombe représentée ci-contre (fig. 7) indique que le marbrier devait avoir un choix de pierres tombales, avec des indications d'âges différents, au choix de l'acheteur, de façon à n'avoir plus, au moment de l'acquisition, qu'à inscrire le nom de la personne.

Naturellement les épitaphes de Bulla Regia sont pleines d'incorrections ou d'erreurs.

Sarcophages.

Sous les monuments funéraires, à environ 1 mètre de profondeur, se trouvaient les sarcophages, immédiatement au-dessous de la dalle des caissons ou des cippes, ou touchant d'une de leurs extrémités le pied de la stèle.

Quand le monument est un caisson, on trouve souvent deux pierres rectangulaires, plates, placées à chaque extrémité de la dalle, pour en assurer l'équilibre (fig. 8).

Très souvent aussi, quand le sarcophage était en tuiles, une masse de blocage, en mortier généralement peu résistant, était disposée de chaque côté et au-dessous de la dalle pour la soutenir; elle avait quelquefois alors la forme d'une voûte protégeant le sarcophage contre la pesée du monument [1].

1. MM. Cagnat et Saladin (Saladin, *op. cit.*, p. 15 et 16) ont découvert à

Sous la stèle, on trouvait un blocage analogue, ou de petits blocs de pierre sans ciment, mais l'un et l'autre manquaient d'autant plus souvent que le sarcophage était très fréquemment constitué par une jarre.

Enfin, nous avons rencontré parfois, enveloppant et le sarcophage et l'ensemble de la tombe, une mince zone de terre rouge, dure (fig. 9), ayant évidemment subi l'action du feu. Cette ligne indique la forme de la fosse creusée au moment de l'ensevelissement. Un tel fait est à ce point constant que lorsque l'on remarque, dans un terrain, des lignes présentant cette disposition et cette couleur, on peut être certain de la présence de tombes en ce lieu.



Fig. 8.

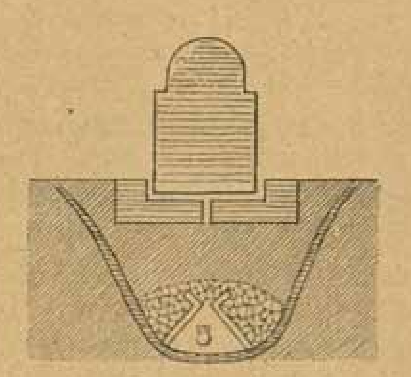


Fig. 9 (coupe).

Les sarcophages étaient presque exclusivement constitués par des jarres ou des tuiles.

1° *Sarcophages en tuiles.* — Les tuiles, en terre cuite, légèrement rectangulaires, ont environ 0m,40 × 0m,50. Elles sont le plus souvent munies, sur une de leurs arêtes, quelquefois sur deux d'entre elles, d'un rebord de 0m,07 à 0m,08 de largeur, qui peut être continu ou interrompu. Sur la face opposée à celle qui regarde ce rebord, on remarque des sillons parallèles, faits par

Lamta des jarres posées dans un bain de mortier mélangé de cailloux. A Bulla Regia, les jarres étaient toujours en pleine terre.

l'ouvrier à l'aide de la pulpe des doigts, et disposés soit en S, soit en cercle, soit en 8, soit aussi, et c'est la disposition la plus fréquente, en croix de Saint-André.

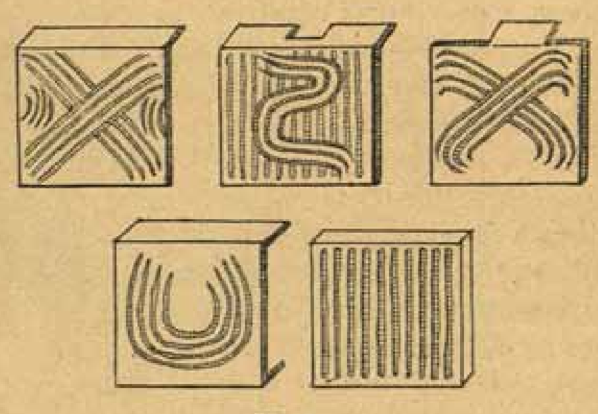


Fig. 10.

Sur l'une d'elles, un ouvrier a eu la fantaisie de graver au poinçon, dans l'argile, avant la cuisson, une figure exécutée assez grossièrement (pl. II, fig. 11).

Les tuiles sont appuyées, deux à deux, les unes sur les autres de façon à former toit. Le rebord est presque toujours dirigé en dehors, rarement en dedans. Cette différence de position nous donne à penser que le but de ce rebord était moins d'empêcher la pénétration de l'eau, de la terre à l'intérieur du sarcophage, que de rendre plus facile le maniement de la tuile.

Aux deux extrémités du toit ainsi formé, on plaçait une tuile intacte, le rebord tourné à l'extérieur, ou un fragment quelconque de vase. A l'intérieur était le mobilier funéraire et les cendres.

Ces tuiles sont, en général, au nombre de 6, 8, 10, par sarcophage, et disposées de façon à former avec le sol un prisme triangulaire.

Les exceptions à cette règle sont très rares. Nous avons rencontré une de ces tombes en tuiles, d'un type un peu différent, dans un état remarquable de conservation. Les tuiles, de dimen-

sions ordinaires, portaient les sillons tracés par les doigts de l'ouvrier, et elles étaient si bien juxtaposées, que la terre n'avait pu s'y glisser. Dans le cube qu'elles limitaient était un autre sarcophage, en forme d'auge, en pierre, fermé par une petite plaque en marbre jaune pâle, de Chemtou, et polie extérieurement. A côté, étaient une amphore lutée par de la chaux, renfermant un peu de poussière, et une lampe (fig. 11).

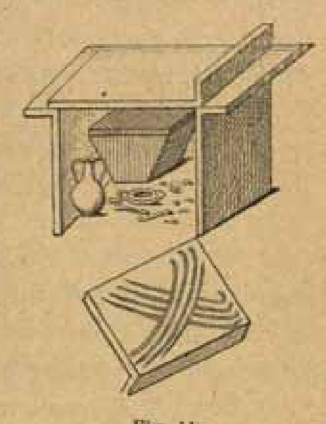


Fig. 11.

Notons, pour terminer, l'existence assez fréquente d'un autre genre de tombes. Il se compose d'un grand plat creux ou de deux fragments d'un grand plat, accolés et renversés au-dessus du mobilier funéraire. Ailleurs, c'est un tesson de jarre disposé au-dessus d'un grand plat, dans lequel est la lampe.

Tous ces modes révèlent l'intention qui a présidé à leur choix : disposer les ossements et le mobilier à l'intérieur d'une cavité, et à l'abri d'une couverture qui le protège contre la terre et les pierres qui pouvaient le détériorer. Toutes les tombes, caveaux funéraires, dolmens, ou sépultures plus modestes n'ont, somme toute, que ce but et cette utilité.

2° *Jarres-sarcophages.* — Le Dr Vercoutre a donné de ce genre de sépultures, qu'il a étudié à Sfax, une description très complète[1]. Nous ne l'avons rencontré qu'exceptionnellement à Bulla Regia. Dans la plupart des cas où l'amphore a été employée, elle faisait l'office de tuile ; le sarcophage était tout simplement formé de grands fragments de ces vases, placés au-dessus du mobilier funéraire, qu'ils protégeaient à la façon d'une voûte. Pour augmenter la solidité de l'abri on superposait deux ou trois épaisseurs de ces fragments, qui paraissent même avoir été placés assez négligemment au-dessus des vases de la tombe.

1. *Revue archéologique* (3e série), t. III, p. 259 et suiv.

3° *Mausolées.* — Les mausolées, dont il a déjà été question, ne présentaient pas tous des niches dans la chambre funéraire; quelques-uns recélaient, au-dessous du sol de celle-ci, une autre chambre où nous avons trouvé de véritables sarcophages en maçonnerie, recouverts de grandes dalles. Le cadavre y avait été déposé, intact, dans un lit de plâtre.

Mobilier funéraire.

Le mobilier rencontré dans ces tombes se composait presque toujours d'un ossuaire, renfermant des ossements calcinés, vase de terre ou de plomb, d'une amphore de petites dimensions, et d'une ou deux lampes dans le petit orifice desquelles on trouve, d'une façon presque constante, le fil de fer ou l'aiguille ayant servi à la propulsion de la mèche.

Ces objets peuvent être classés de la façon suivante :

500 vases de formes diverses : amphores, œnochoés, patères, lacrymatoires, ossuaires, etc.

400 lampes dont plus de 200 représentant des scènes de chasse, de mythologie, etc.

12 ossuaires en plomb.

40 miroirs en airain, ronds ou rectangulaires. La plupart sont brisés ; mais quatre d'entre eux possédaient un couvercle en cuivre doré, en relief, qui présente des sujets figurés fort curieux; ils seront publiés à part.

Des aiguilles en bronze, épingles en os et en ivoire, suspensions de lampes, vases en métal, instruments divers, strigiles, *cochlear*, etc.

60 estampilles différentes ont été relevées sur le fond des vases ou des lampes.

Outre ces tombes, incontestablement romaines et datant des premiers siècles de l'ère chrétienne, nous en avons rencontré d'autres dans un îlot absolument distinct des autres points fouillés. Si on compare le mobilier de ces dernières, avec celui qui a été

trouvé dans d'autres nécropoles d'Afrique[1], on acquiert la conviction que ce mobilier est, sinon punique, du moins très ancien. Il était disposé dans des cases séparées par de grandes dalles placées verticalement; on y remarque un désordre qu'il faut attribuer à l'action de la rivière, aux bords de laquelle les sépultures étaient situées. Nous y avons rencontré de nombreuses lampes du type rhodien, qui est très rare dans les autres tombes de la nécropole[2]? Enfin, ces objets étaient déposés à plus de 1 mètre au-dessous de sarcophages en tuiles, analogues à ceux que nous avons décrits. La fouille de ce cimetière sera continuée.

On remarquera que, nous n'avons rencontré aucune tombe, aucun emblème chrétiens; la cité ayant cependant eu des évêques, et par suite étant encore habitée à une basse époque, la nécropole ou les nécropoles chrétiennes restent à trouver.

NOTE EXPLICATIVE DE LA PLANCHE II

1. Vase en forme de tête d'Éthiopienne. Terre cuite jaune, couverte noire. Hauteur $0^{m},10$.

2, 3. Chien ou chacal. Vase en terre cuite. Il a été trouvé quatre récipients de cette forme. Sur la face antérieure, des traits au pointillé indiquent le collier, ou accentuent par leur disposition la forme des membres; en arrière, représentations d'arbustes ou d'arbres, palmier, cactus. Hauteur $0^{m},14$, longueur $0^{m},15$. Deux d'entre eux étaient revêtus d'une couverte rouge.

1. R. Cagnat, *Nécropole phénicienne de Béja*. *Rev. arch.* (3ᵉ série), t. VI, pl. III et IV.

2. Il est à remarquer que toutes ces lampes ont été noircies par la fumée, fait qui a été constaté également dans les monuments puniques de Carthage, tandis que dans les tombes romaines, les lampes ne présentent pas trace de souillure, et par suite n'ont jamais été allumées.

4. Vase à une anse. Vieille femme assise et tenant sur ses genoux, entre ses bras, un œnochoé.

5. Vase en forme de poule (4 exemplaires).

6. Cercles plats en plomb (6 exemplaires) présentant des ornements géométriques ou figurant un feuillage. Près de l'un d'entre eux nous avons trouvé une petite serrure en cuivre, et de petits clous provenant probablement d'un coffret. Il est vraisemblable que ces cercles étaient appliqués aussi sur des coffrets. Diamètre : 6 centimètres.

7, 8, 9, 10. Différentes formes d'ossuaires que l'on rencontre dans les tombes : 7 et 8 sont en terre cuite, 9 et 10 en plomb. A l'intérieur de ceux-ci, étaient des débris d'ossements calcinés. Tous sont fermés à l'aide d'un couvercle en métal pour les seconds, en terre cuite pour 7, et qui, pour 8, était formé seulement par une pierre encastrée dans du plâtre. L'ossuaire 9 présente, à sa partie inférieure, des trous pratiqués à l'aide d'un poinçon ou d'un clou, qui lui donnent l'aspect d'un crible.

11. Dessin tracé au poinçon sur une tuile de sarcophage, qui ne se distinguait en rien, par sa position, des autres tuiles.

Dr Carton.

DEUX ÉPITAPHES ROMAINES DE FEMMES

AYANT FAIT PARTIE

DE L'AVENUE SÉPULCRALE DE VESONTIO[1]

A l'imitation de ce qui existait sur la voie Appienne de Rome, et d'une façon analogue à ce que Pompéi avait également réalisé, le *maximum oppidum* des Séquanes, devenu colonie romaine, voulut border un tronçon de grande route avec une double rangée de tombeaux. Les édiles de Vesontio choisirent à cet effet un morceau de la voie romaine qui reliait leur ville à Lugdunum, la métropole des Gaules[2]. Les tombeaux s'y alignèrent sur un espace compris entre la porte actuelle d'Arènes et le hameau de Saint-Ferjeux. De cette région proviennent le plus grand nombre des cippes funéraires et des sarcophages découverts sur le pourtour de Besançon, monuments détruits pour la plupart et dont les épitaphes, inexactement transcrites, sont autant de textes altérés que la science épigraphique devra traiter par les méthodes curatives dont elle dispose[3].

1. Lecture faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, le 14 juin 1889.

2. Voy. ma *Notice sur Crusinia, station militaire de la voie romaine de Chalon-sur-Saône à Besançon* : dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 3e série, t. II, 1857, p. 316 et suiv.

3. L'une de ces inscriptions funéraires disparues me semble devoir être rappelée ici, parce que ce sera pour moi l'occasion de donner d'une façon précise l'indication de son lieu d'origine. Voici, d'après diverses copies, le texte de cette épitaphe :

[D.] [M.]
ET · MEMORIAE · AETERNAE · IANVSSI · IANVARII
IVNIORIS · QVI · VIXIT · ANNIS · VIIII · M · VI
D · VIIII · IANVSSIVS · IAN(VA)RIVS · GEDVS · PATER
ET · LVCIOLA · LOCVSTA · MATER · FILIO · DVLCISSIMO
S · A · D · P

« Treuvé », dit le P. Pierre-François Chifflet, « à Saint-Ferjeux, l'an 1627, sur le

I

Parmi les sarcophages à épitaphe de cette provenance, le plus récemment découvert est le seul qui subsiste : il est placé, depuis cinquante-cinq ans, au pied du principal escalier de la Bibliothèque publique de Besançon.

La découverte en est ainsi relatée dans l'*Annuaire du Doubs pour 1824*[1] : « Le 18 décembre 1823, des ouvriers creusant contre l'église de Saint-Ferjeux, pour poser les fondations d'un magasin de pompes à incendie, découvrirent un tombeau antique dont une extrémité était même engagée dans le mur. M. de Terrier-Santans, maire de Besançon, informé de cette découverte, fit transporter ce monument à la Bibliothèque de la ville. »

Ajoutons que ce sarcophage, creusé dans un seul bloc de pierre dure[2], et très visiblement pour recevoir un cadavre, a une longueur de $2^m,33$, sur une hauteur de $0^m,71$ et une largeur de $0^m,85$. Il y manque le couvercle, la paroi de l'extrémité gauche et un petit morceau de l'angle supérieur contigu à cette paroi absente : de sorte que les deux premières lettres du début de l'épitaphe et le dessus de la troisième lettre ont disparu. A cette avarie près,

flanc d'un bachat de pierre de grandeur extraordinaire. » (Biblioth. nat., collect. Baluze, t. CLXII, fol. 101 v°.) — Dunod (*Histoire du Comté de Bourgogne*, t. I, part. 1, p. 206) a imprimé BEDVS, au lieu de *Gedus* ; mais cette dernière leçon paraît être la bonne : un soldat de la légion III *Augusta* a le surnom *Gedus* sur son épitaphe trouvée à Lambèse (*C. I. L.*, VIII, 3084). — Le premier des sigles de la ligne finale avait été pris pour un A, d'où cette traduction de la dernière ligne : *Ad Asciam Dedicatum Posuerunt*. Le mot *ascia*, dans les inscriptions où il se rencontre, n'étant jamais régi que par la préposition *sub*, il y a toute probabilité que la formule finale de l'épitaphe débutait par la lettre S.

Entre Saint-Ferjeux et Besançon, on trouva, en 1876, un sarcophage sans épitaphe qui appartenait à l'époque antique, mais avait été réemployé au v° siècle pour la sépulture d'une femme de nationalité burgonde. (A. Castan, *Une sépulture de femme burgonde trouvée entre Saint-Ferjeux et Besançon* : dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, ann. 1876, pp. XLIV-LI.)

1. P. 167.

2. Des spécialistes m'assurent que ce bloc de pierre jaunâtre, d'une pâte extrêmement compacte et pailletée de mica, provient des carrières de l'Abbaye-Damparis, près de Dole. « On a acquis en 1828 », dit Rousset, « la certitude que les carrières de Damparis avaient été exploitées par les Romains. » (*Dictionn. des communes du Jura*, t. I. p. 2.)

les cinq grandes lignes de l'inscription se développent, en caractères d'assez bon style, sur l'une des grandes faces du sarcophage. Un seul cas de lettres géminées s'y rencontre : il consiste dans l'amalgame d'un E et d'un T pour figurer la conjonction *et* au milieu de la troisième ligne.

Un dessin de l'épitaphe ayant été fait par l'architecte Marnotte [1], on l'envoya, par l'entremise du Ministre de l'Intérieur, à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres qui, dans sa séance du 14 avril 1824, entendit sur cet objet un rapport de Mongez, l'un de ses membres [2]. A cette époque, l'interprétation des textes épigraphiques appartenait plus au domaine de l'ingéniosité qu'à celui de la science; on envisageait une inscription comme l'équivalent d'un rébus : aussi l'exactitude rigoureuse du texte importait-elle peu au commentateur. Mongez opéra donc sur le beau dessin de Marnotte, sans soupçonner que deux omissions matériellement minces, mais grosses par leurs conséquences, infirmaient la valeur de ce portrait. Sa lecture fut naturellement fautive sur deux points importants, et son commentaire se ressentit d'avoir eu pour base un texte incorrect.

Une critique de ce commentaire, faite par un érudit franc-comtois, Jean-Antoine Marc, de Vesoul [3], ne modifia pas le texte de Marnotte et ne fit qu'apporter deux variantes d'interprétation qui ne sont qu'ingénieuses [4].

En 1861, l'inscription fut étudiée, à Besançon même, par le général du génie Creuly, l'un des collaborateurs de Léon Renier dans la confection du *Recueil des inscriptions romaines de l'Algé-*

1. « Le dessin envoyé au Ministre de l'Intérieur a été fait par M. Marnotte, architecte de la ville de Besançon. » (*Annuaire pour 1825*, p. 115.) — La Bibliothèque de Besançon possède un second exemplaire de ce dessin, ainsi qu'un autre dessin du monument, fait à la même époque par le sculpteur Alexandre Lapret.

2. *Notice sur l'épitaphe de Virginia découverte près de Besançon* : dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, t. IX, 1831, pp. 64-70.

3. Une notice sur ce savant modeste a été publiée par Aristide Déy, en 1860, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*.

4. *Opinion de M. Marc sur le tombeau antique trouvé à Saint-Ferjeux en 1823* : dans l'*Annuaire du Doubs pour 1825*, pp. 115-117.

GINIAE· MARIVS·VITALIS CONIVNX·LEG
ET· MARIVS·NIGIDIANVS·FIL·Q·MATRI·E·LON
GINQVO·ADPORTATAE·ET·HIC·CON DITAE·SEX·ET
TRIGINTA·ANN·VIXIT·INCVLPATA MARITO·OB
SEQVIO RARO· SOLO CONTENTA MARITO·

SARCOPHAGE DE VIRGINIA, FEMME DU CENTURION MARIUS VITALIS

Dessin de M. Alfred Vaissier.

rie. L'une des omissions du texte de Marnotte le frappa, mais l'autre ne fut pas réparée dans sa transcription, et il fallut le flair supérieur de Léon Renier pour la lui faire apercevoir. Sans avoir vu l'inscription, cet éminent épigraphiste indiqua le sigle qui devait avoir été omis par Marnotte entre les deux derniers mots de la première ligne, et ce sigle y fut en effet constaté. Toutefois la lecture du général Creuly, rectifiée par Léon Renier, comporte une incorrection dès son début, et le commentaire qui l'accompagne n'a aucune valeur[1].

Il n'existe donc encore ni relevé correct, ni lecture exacte, ni traduction fidèle de l'épitaphe qui nous occupe : ce que je vais en dire a pour but de procurer ce triple résultat.

Le premier mot qui se présente est mis au datif : il désigne la défunte. Ce mot est à l'angle écorné du sarcophage : il a perdu ses deux lettres initiales, mais la troisième lettre est accusée par le pied d'une haste et le délié terminal d'un trait ondulé et oblique qui ne peut procéder que d'une lettre R. Cette lettre, étant suivie de la fin de mot GINIAE, n'avait pu être précédée elle-même que des lettres V et I ou E : d'où la certitude que la défunte s'était appelée Virginia ou Verginia. Le général Creuly, croyant à la nécessité des deux sigles D. et M., signifiant *Diis Manibus*, en tête d'une épitaphe qu'il déclarait « païenne, mais d'une basse époque », récusait le mot *vir*GINIAE pour lui substituer contre toute vraisemblance le mot OGINIAE, précédé des deux sigles D. et M. La constatation des bases d'une lettre R, au début de ce qui nous reste de l'épitaphe, détruit absolument cette hypothèse. La défunte se nommait donc Virginia. Mais ce n'était là qu'un qualificatif amical, dont la fin de l'épitaphe développera la signification en ces termes : SOLO · CONTENTA · MARITO. « Le mot *virginia* », a dit Alphonse de Boissieu[2], « n'est qu'une épithète répondant aux expressions *univira*, *univiria*, qui se lisent dans quelques inscriptions... On trouve aussi celle de *virginius* donnée à un homme par sa femme avec une signification analogue. » Une

1. *Revue archéologique*, 2e sér., t. IV, 1861, pp. 390 et 477.
2. *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 428.

épitaphe témoigne de la réciprocité de l'usage entre époux de ces deux termes d'affection; il s'agit d'une veuve qui se lamente d'être obligée de rendre à son mari fidèle (*virginius*) les derniers devoirs qu'elle-même, sa *virginia*, aurait préféré recevoir de lui :

...QVOD | DEBVERAT · VIRGINIVS · VIRGINIAe | SVaE · FECISSe · MODO · VIRGINIA · FECIT ·[1]

Quant au nom de famille qu'avait la défunte, peut-être pourrons-nous le supputer au moyen du surnom que portait son fils.

En ce qui concerne le mari, remarquons qu'il lui manque l'une des trois appellations que possédait tout citoyen régulièrement qualifié. Il n'avait pas de prénom, ce qui était le cas d'un grand nombre de provinciaux. Son nom de famille (*gentilicium*) était *Marius*, l'un de ces noms empruntés au catalogue des gloires romaines par les provinciaux qui obtenaient, à un degré quelconque, leur association à la fortune de la métropole du monde. A ce nom se trouve accolé le surnom (*cognomen*) de *Vitalis*, qualificatif témoignant que l'individu à qui on l'adjugea pour la première fois était doué de force vitale (*vitalitas*).

Quelle était la position sociale de ce Marius Vitalis? Avant la révélation par Léon Renier du sigle qui précède réellement le dernier mot de la première ligne, ce dernier mot constituait le seul élément déterminatif de la profession exercée par l'époux de Virginia. Or ce mot, abréviativement exprimé par les trois lettres LEG, ne pouvait être lu que *legionarius* ou *legatus*. La première version fut celle de Mongez; mais Marc eut raison de lui objecter qu' « un simple légionnaire n'aurait pas érigé ce monument. » Alors intervenait la version *legatus*, qui faisait de Marius Vitalis l'équivalent d'un de nos généraux de division, hypothèse absolument inadmissible, étant donné le mince état civil du mari de Virginia. Le sigle deviné par Léon Renier partage la distance entre les deux interprétations extrêmes. Ce sigle est assez analogue au septième chiffre de la notation

1. *C. I. L.*, t. V, n° 1880.

arabe. Par sa forme, il symbolisait le cep de vigne qui était le bâton de commandement des centurions de la légion romaine[1], et les lapicides de Rome s'en servaient pour exprimer abréviativement le mot *centurio*. Ce sigle devient le substantif dont les trois lettres LEG représentent l'adjectif. Il y a donc lieu de lire, à la suite du nom et du surnom de l'époux de Virginia, le substantif *centurio* et l'adjectif *legionarius*. Ces deux mots se trouvent d'ailleurs gravés en toutes lettres dans l'épitaphe d'Exomnius Paternianus, qui fait partie du Musée lapidaire de Lyon[2]. Marius Vitalis était donc infiniment au-dessous d'un général de division, mais beaucoup au-dessus d'un soldat légionnaire : il avait le grade de centurion, correspondant au moins à la situation actuelle de capitaine, mais pouvant équilibrer celle de chef de bataillon lorsque le titulaire de l'emploi appartenait à la catégorie des centurions primipiles. « Sans parler », écrivait Ernest Desjardins[3], « des avantages pécuniaires du primipilat, qui étaient tels que l'on voit des chevaliers romains renoncer à leur rang pour se faire nommer centurions, dans l'espoir de parvenir au primipilat, il était considéré comme le plus haut degré de l'avancement militaire proprement dit ; il ne faisait partie d'aucun des grades de la carrière équestre, ni, bien entendu, sénatoriale, mais on pouvait y prétendre au sortir du centurionat. Seulement on y parvenait d'ordinaire à un âge avancé. »

Habituellement la mention d'un grade militaire est suivie de l'indication du corps dans lequel la fonction est ou a été exercée.

1. « Centurionum in manu vitis, et opimo præmio, tardos ordines ad lentas perducit aquilas, atque etiam in delictis pœnam ipsam honorat. » (Plin., *Hist. nat.*, lib. XIV, 3.)

2. MEMORIAE·AETERNAE·EXOMNI | PATERNIANI·QVONDAM·CENTVRIIONIS·LEGIONARII.... (A. de Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 309; Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, inscript. ant.*, t. I, p. 407.)

3. *Les soixante centurions de la légion III Augusta* : dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, ann. 1884, pp. 116. Cet opuscule et deux autres qui précèdent résument le mémoire de M. Mommsen, *Nomina et gradus centurionum* (*Ephemeris epigraphica*, t. IV, p. 226 et seq.) et celui de M. J. Karbe, *De centurionibus Romanorum*, Hallæ, 1880. Sur le centurionat, il y a lieu de consulter le deuxième volume du *Römische Staatsverwaltung* de J. Marquardt (*Handbuch*, Bd. V), pp. 355, 369, 373, 375-377.

Comment se fait-il que Marius Vitalis est simplement qualifié centurion légionnaire? C'est, répondrons-nous, parce qu'il avait mérité, après une honorable carrière active, d'être placé hors des cadres, dans un poste fixe où il conservait les avantages matériels de son grade en menant une existence paisible. Cette situation de centurion légionnaire hors cadres nous est connue par la correspondance de Pline le Jeune avec l'empereur Trajan. « Votre sage prévoyance, seigneur », écrivait Pline à son maître, « vous a fait ordonner à Calpurnius Macer d'envoyer un centurion légionnaire à Byzance. Daignez examiner si les habitants de Juliopolis ne mériteraient point une pareille grâce... » — « La ville de Byzance », répondit l'empereur, « est si considérable par le concours de ceux qui y abordent de toutes parts, que nous n'avons pu nous dispenser, à l'exemple de nos prédécesseurs, de lui accorder un centurion légionnaire pour veiller à la conservation des privilèges de ses habitants. Si nous faisions même grâce à ceux de Juliopolis, nous créerions un précédent onéreux. Plusieurs autres villes nous demanderaient la même faveur avec d'autant plus d'instances qu'elles seraient plus faibles[1]... »

Ainsi le centurion légionnaire était, dans les villes où existait cet emploi, une sorte de chef de police militaire, ayant une situation analogue à celle dont jouissaient, avant 1871, les commandants de nos places de guerre.

C'était vraisemblablement à Vesontio que Marius Vitalis occupait cet emploi, car ce fut dans cette ville qu'il ramena de loin les restes de sa compagne fidèle et dévouée.

Plus triste encore avait été le malheur de ce vétéran lyonnais dont la femme, empêchée de le suivre, était morte en trois

1. *Plinius Trajano imperatori s.* « Providentissime, domine, fecisti quod præcepisti Calpurnio Macro, clarissimo viro, ut legionarium centurionem Byzantium mitteret. Dispice an etiam Juliopolitanis simili ratione consulendum putes..... » — *Trajanus Plinio s.* « Ea conditio est civitatis Byzantiorum, confluente in eam commeantium turba, ut, secundum consuetudinem præcedentium temporum, honoribus ejus præsidio centurionis legionarii consulendum habuerimus. Si Juliopolitanis succurrendum eodem modo putaverimus, onerabimus nos exemplo : plures enim tanto magis eadem requirent, quanto infirmiores erunt. » (Plinii *Epistolae*, lib. X, LXXXI-LXXXII.)

jours, durant l'une des pérégrinations militaires de son époux : « dum ego in peregre eram », dit ce vieux soldat dans une épitaphe où, suivant l'expression d'Alphonse de Boissieu, il « épuise le dictionnaire de la tendresse. Tertinia Amabilis est la femme *carissima*, *pientissima*, *castissima*, *conservatrix pientissima*, la *fortuna presens* de son mari. Dans une union de dix-huit ans et vingt jours, elle ne lui a causé *nullam contumeliam, nec animi læsionem, nullam læsuram, nec animi offensionem*[1]. »

En moins de mots, Marius Vitalis exprimait la même pensée, lorsqu'il déclarait que Virginia avait été une épouse sans tache : *inculpata marito*.

De leur mariage résultait un fils, que l'épitaphe mentionne comme l'associé de son père dans l'érection du tombeau. Ce fils, auquel l'épitaphe n'accorde pas de prénom, portait le nom de famille (*gentilicium*) de son père, c'est-à-dire Marius. Son surnom (*cognomen*) avait été lu NICIDIANVS ; mais l'un de mes confrères de la Société d'Émulation du Doubs, M. le professeur Léon Vernier, me suggéra la lecture NIGIDIANVS, et un estampage partiel ratifia immédiatement cette présomption. Le surnom *Nigidianus* est un dérivé du gentilice *Nigidius*, qui peut-être était le nom de famille de la défunte Virginia. On voit assez souvent, en effet, le nom de famille de la mère devenir le surnom de l'un des fils issus du mariage : ainsi Caïus Aventinius Avitus, marié à Licinia Servilia, avait un fils nommé Caïus Aventinus Servilius[2] ; le fils aîné de Constantinius Aequalis et de Pacatia Servanda était surnommé Servatus[3] ; Valerius Maximus et Julia Secundina avaient engendré un fils dénommé Valerius Secundinus[4] ; Titius Tincius Alpinus, décurion des Lingons, tenait son surnom de sa mère qui s'appelait Potitia Alpina[5].

Après le *cognomen* Nigidianus, vient l'indication de la qualité

1. A. de Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, pp. 322-323. — Wilmanns, *Exempla*, 249. — Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, inscript. ant.*, t. I, pp. 320-323.
2. *C. I. L.*, t. XII, 4109.
3. Allmer, *Revue épigraphique*, n° 33, avril 1885, inscr. 528.
4. Allmer et Dissard, *Trion*, p. 45.
5. *Ibid.*, p. 176.

qu'avait eue le second personnage pour intervenir dans l'érection du tombeau : il était le fils de la défunte et rendait hommage à sa mère. Le mot abrégé FIL, qui ne peut vouloir dire que *filius* (fils), et le mot au datif MATRI (à une mère) sont normalement à leur place. Mais, entre ces deux mots, un sigle se trouve, qui avait éte atrophié dans le dessin de Marnotte. Ce sigle consiste dans la lettre Q isolée entre deux points et surmontée d'une barre transversale. Le dessin de Marnotte ayant supprimé la queue de la lettre ainsi que la barre supérieure, il en résultait la forme absolument ronde de la lettre O. Mongez, sans tenir compte du premier point d'isolement, rattacha cette lettre O à la dernière lettre du mot abrégé FIL, et l'invraisemblable mot FILO fut créé pour servir de *cognomen* supplémentaire au fils de la défunte. Marc, tout provincial qu'il était, fut plus judicieux lorsqu'il considéra la lettre O, procréée par Marnotte, comme le sigle de l'adjectif *optimæ* (très bonne) qui aurait donné un complément d'expression au mot MATRI. Mais la lettre en question ayant été reconnue pour un Q surmonté d'une traverse indiquant que cette lettre était un sigle, le général Creuly n'hésita pas à y reconnaître l'indication d'un titre appartenant à Marius Nigidianus, fils de Marius Vitalius et de Virginia. Or ce sigle a pour équivalent le mot *quæstor*. C'était parfait, au yeux du général, tant que le père de Marius Nigidanius pouvait être qualifié *legatus*; mais du moment où Marius Vitalis était ramené au grade de centurion, son fils n'aurait plus eu le coefficient d'extraction nécessaire pour accomplir une carrière sénatoriale dont la questure était le premier degré. Mais alors quelle traduction donner à ce sigle si attitré pour signifier *questeur*? Le général Creuly n'imagina-t-il pas le mot *quæstionarius*, qui veut dire bourreau! Conçoit-on le fils du commandant de la place de Vesontio exerçant en cette ville la fonction] de bourreau et surtout arborant cette qualité dans l'épitaphe de sa mère? D'ailleurs, dès que le sigle consistant dans la lettre Q surmontée d'un trait horizontal était affecté à l'expression abréviative du titre honorable de questeur, il n'aurait pas été permis de s'en servir pour désigner le dernier des

bas emplois, et le mot *quæstionarius*, exprimé en toutes lettres, eût été obligatoire en pareil cas.

Le général Creuly s'est trop pressé lorsqu'il a déclaré que la qualité de questeur était incompatible avec l'extraction de Marius Nigidianus, fils d'un centurion légionnaire. Incontestablement la questure sénatoriale n'aurait pas été accessible au fils d'un si mince personnage. Mais il y avait aussi la questure municipale ou coloniale, et pour occuper celle-là l'extraction aristocratique n'était pas nécessaire. « La questure », écrit Marquardt[1], « occupe le troisième rang dans l'ordre des fonctions municipales annuelles; toutefois son organisation diffère profondément suivant les villes. Quelques communes paraissent n'avoir pas eu de questeurs, comme Arpinum, où l'un des trois édiles administrait la caisse de la ville, comme Fundi et Formiæ, comme Pompéi, où les *duoviri* donnaient quittance des versements opérés à la commune. Et dans celles où l'on trouve des questeurs, leur rôle varie selon que la questure y est considérée comme un *honor* ou comme un *munus*. »

Dans plusieurs villes coloniales des Gaules, telles que Vienne et Nimes, la questure municipale était le premier degré des magistratures par lesquelles on parvenait au droit de cité romaine[2]. Quoi de surprenant que, dans Vesontio, devenue ville coloniale[3], le titre de questeur ait existé et que le fils du centurion légionnaire de la place en ait été pourvu?

Marius Nigidianus, fils de Marius Vitalis et de Virginia, était donc questeur dans l'*Ordo* colonial de Vesontio, charge qui ne pouvait être occupée avant l'âge de vingt-cinq ans, début de la majorité pour les tributaires de la loi romaine[4].

1. *Organisation de l'Empire romain*, trad. A. Weiss et Louis Lucas, t. I, pp. 233-234. — Voyez aussi : O. Mantey, *De gradu et statu quæstorum in municipiis coloniisque*, Hallæ, 1882.

2. Allmer, *Inscript. de Vienne*, t. II, pp. 252 et 268. — Otto Hirschfeld, *Nemausus : C. I. L.*, t. XII, c. XLIX.

3. A. Castan, *Vesontio, colonie romaine* : dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 5e sér., t. II, 1887, pp. 321-340.

4. « Apparet minoribus annis viginti quinque eum opem polliceri : nam post hoc tempus compleri virilem vigorem constat. » (Ulp. : *Digest.*, lib. IV, tit. IV, 1.)

Il est évident dès lors que Mongez, et après lui Marc, son contradicteur, ont mal compris la phrase de l'épitaphe qui se rapporte à la coexistence de Marius Vitalis et de Virginie. SEX ET TRIGINTA ANN*is* VIXIT INCVLPATA MARITO signifie évidemment que Virginia avait vécu pendant trente-six ans dans la fidélité conjugale. Dans leurs traductions, mes prédécesseurs ont isolé les premiers mots de cette phrase, en faisant dire à l'épitaphe que Virginia était morte à trente-six ans. Pour qu'une femme morte à trente-six ans ait laissé un fils capable d'être questeur, il faudrait admettre ou que la mère avait fait ses couches à l'âge de onze ans, ou que le garçon était parvenu avant vingt ans à la questure. Si, au contraire, le nombre trente-six est considéré comme le total des années passées par Virginia dans le mariage, tout redeviendra conforme aux vraisemblances. Le fils, âgé d'au moins vingt-cinq ans, aura perdu une mère ayant dépassé la cinquantaine.

Mongez[1] a fait justement remarquer que l'épitaphe de Virginia se termine par un vers hexamètre :

Obsequio raro, solo contenta marito.

Et il rappelait à ce propos le vers d'Horace exprimant une pensée semblable pour célébrer l'attachement de Livie à son époux, l'empereur Auguste :

Unico gaudens mulier marito.

Les formules versifiées étaient fréquentes dans les épitaphes des cimetières du monde romain, et c'est avec raison que deux maîtres de la science épigraphique, MM. Le Blant et Cagnat, affirment qu'il existait des répertoires de ces formules à l'usage des graveurs d'inscriptions funéraires[2].

Sous le bénéfice des considérations critiques qui précèdent, je crois pouvoir donner la lecture suivante de l'épitaphe consacrée

1. *Mém. de l'Acad. des Inscrip. et Belles-lettres*, 2e sér., t. IX, pp. 65-67.
2. R. Cagnat, *Sur les manuels professionnels des graveurs d'inscriptions romaines* : dans la *Revue de philologie*, ann. 1889, p. 50.

par Marius Vitalis et par Marius Nigidianus à leur épouse et mère :

viRGINIAE · MARIVS · VITALIS CONIVNX · 7 (*Centurio*) · LEG*ionarius* ET · MARIVS · NIGIDIANVS · FILI*ius* · Q*uæstor* · MATRI · E · LON GINQVO · ADPORTATAE · (ET) · HIC · CONDITAE · SEX · ET TRIGINTA · ANN*is* · VIXIT · INCVLPATA MARITO · OB SEQVIO RARO · SOLO CONTENTA MARITO.

Ce texte me semble devoir être traduit ainsi :

« A Virginia, Marius Vitalis, son époux, centurion légionnaire, et Marius Nigidianus fils, questeur, à sa mère, ramenée de loin pour être ici renfermée : elle vécut trente-six ans dans la fidélité conjugale, soucieuse avant tout de n'appartenir qu'à son mari. »

A quelle époque cette épitaphe remonte-t-elle ? Mongez la considérait comme datant du siècle des Antonins, et le général Creuly, nous l'avons vu, la croyait païenne, mais d'une basse époque. L'opinion de Mongez me paraît devoir être maintenue[1].

II

Du même gisement que le tombeau de Virginia provenait un sarcophage à épitaphe dont la découverte, faite en 1694, eut un retentissement considérable. Ce sarcophage, en pierre tendre dite de vergenne, la pierre qui avait servi à construire la plupart des édifices romains de Vesontio[2], mesurait sept pieds et demi de long (2m,436) sur deux et demi de large (0m,812). Il était fermé par un couvercle, taillé en dos d'âne, sur l'un des versants duquel on avait représenté en bas-relief une petite figure d'homme

1. « La lettre Q surmontée d'une barre, pour exprimer le mot QVAESTOR, serait, suivant Borghesi (VI, p. 447), une abréviation inconnue au Ier siècle ; au contraire fréquemment employée sous les Antonins. » (Allmer, *Inscript. de Vienne*, t. II, p. 266.)

2. « C'est un poudingue calcaire, de couleur blanche, dont le grain est assez fin et la taille facile. Les principales carrières de cette pierre sont situées dans un bois de la commune de Charcenne (Haute-Saône), qui porte encore le nom de *Bois de la Vergenne*. » (A. Castan, *Les Capitoles provinciaux* : dans les *Mém. de la Société d'Émul. du Doubs*, 5e sér., t. X, 1885, p. 391.)

debout, coiffé d'un bonnet, vêtu d'un manteau court, tenant de la main droite un vase, et de la main gauche une sorte de rouleau de papier ou de gros bâton. A l'une des extrémités de ce même versant, on voyait, également en bas relief, un animal, chien ou brebis. La figure d'animal ayant fait pendant à celle-ci avait été brisée d'ancienne date. Dans l'intérieur, une caisse de plomb, du poids de 700 livres (350 kilog.), renfermait la tête et les principaux ossements d'un squelette humain. Sur l'une des grandes faces était une épitaphe en cinq lignes de caractères gravés. La petite face de droite portait les mots AVE EVSEBI ; celle de gauche, VALE EVSEBI. Au-dessous de chacune de ces formules était sculptée en bas-relief l'image symbolique d'une erminette, outil qui servait à tailler la pierre tendre et que les Romains appelaient *ascia*. L'image de cet outil, fréquente sur les tombeaux de la région lyonnaise, est souvent accompagnée de la formule SVB ASCIA DEDICAVIT, signifiant vraisemblablement que le monument funéraire, dédié quand l'ouvrier y travaillait encore, était conséquemment un logis tout neuf et fait exprès pour le défunt[1]. Sur la principale face, à droite et à gauche de la dernière ligne de l'épitaphe, l'*ascia* se montrait encore deux fois.

La curiosité publique fut grandement émue de cette trouvaille. Dans les quatre images de l'*ascia*, on vit immédiatement autant de croix d'une forme un peu bizarre, mais qui témoignaient que les ossements réapparus étaient sinon ceux d'un saint, tout au moins ceux d'un chrétien. Pour plusieurs, le mot EVSEBI sembla le nom d'un abbé qui aurait, dans les vieux âges, gouverné l'église à l'ombre de laquelle le sarcophage se retrouvait. L'épitaphe renfermait aussi le mot VERNA : un lecteur improvisé crut y reconnaître le nom de la famille de Vienne, l'une des plus illustres de la noblesse comtoise au moyen âge, et l'on trouva

1. « D'après le sentiment qui a le plus généralement prévalu, dédier sous l'*ascia* « c'est dédier un tombeau qui n'a pas encore servi, un tombeau neuf, « qui sort des mains de l'ouvrier et qui est encore en quelque sorte sous la « hache du tailleur de pierre. [L. Renier, à la p. 68 de Spon, *Recherches d'antiq. de Lyon*, édit. de Montfalcon, 1858.] » (E. Saglio, *Dictionn. des antiquités gr. et rom.*, t. I, p. 465, col. 2.)

des allures chevaleresques à la figurine sculptée sur le couvercle du sarcophage[1]. Que les ossements fussent ceux d'un saint ou ceux d'un chevalier, la sépulture était chrétienne, et l'église voisine du lieu de la trouvaille avait le droit d'en revendiquer la possession. C'est ce que firent les Bénédictins qui desservaient l'église de Saint-Ferjeux. Mais le propriétaire du terrain, le marchand Pierre-Gabriel Clerc, citoyen de Besançon, fut d'un tout autre avis : si la sépulture était païenne, les 700 livres de plomb du cercueil intérieur devenaient son aubaine. Il en appela donc de la décision judiciaire qui avait adjugé le sarcophage aux Bénédictins de Saint-Ferjeux, et il trouva un auxiliaire dans l'abbé Jean-Baptiste Boisot, commendataire de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, dont Saint-Ferjeux était une succursale. Les Bénédictins se flattaient d'avoir pour eux leur illustre confrère Dom Jean Mabillon, l'un des oracles de l'érudition française; mais l'abbé Boisot se mit d'accord avec le Père André de Saint-Nicolas, l'homme qui connaissait le mieux les antiquités du diocèse, et tous deux déclarèrent que l'*ascia*, représentée quatre fois sur le sarcophage découvert, rattachait cette sépulture aux rites du paganisme. Mabillon, qui avait l'abbé Boisot en haute estime[2], s'inclina devant cette sentence et en fit le thème prin-

1. « De plus », écrivait un contemporain de la découverte, « ledit tombeau se trouva couvert d'une grande pierre de vergenne, d'une seule pièce, plus grande d'un bon pouce que celle d'en bas, et qui déborde de toute la longueur pour emboîter tout le tombeau. Sur ce tombeau est un hérault d'armes en relief qui fait la clef dudit tombeau. Cet hérault d'armes est revêtu d'une cotte de maille qui descend jusqu'aux genoux : il est ceint par le milieu du corps; il porte de la main droite un bouclier et de la gauche une massue. » (Note ajoutée au *Nobiliaire* de Thomas Varin : ms. de la Bibliothèque de Besançon, fol. 286.)

2. Jean Mabillon et son confrère Michel Germain avaient passé à Besançon les journées des 10 et 11 juillet de l'année 1683. Mabillon racontait ainsi les prévenances dont ils y avaient été l'objet, tant de la part des Bénédictins de Saint-Vincent que de celle de l'abbé commendataire de l'abbaye : « Vesontione per biduum moram egimus, in sancti Vincentii monasterium hospitio humanissimè accepti à R. P. Hieronymo Coquelino Priore ex Benedictina Congregatione sancti Vitoni. Altera quâm accessimus die omnibus honoris ac benevolentiæ officiis nos prævenit ejusdem loci Abbas Johannes Baptista Boisotus, ex illustri istius urbis familia, qui non solum museum ac bibliothecam suam nobis reseravit, sed etiam quæque in ea civitate visu digna erant, nobis commonstrari curavit. » (*Iter Germanicum anni M.DC.LXXXIII*, p. 6.)

cipal d'une dissertation critique sur la prudence à observer en matière de culte à rendre aux saints inconnus[1]. Le marchand Pierre-Gabriel Clerc bénéficia des 700 livres de plomb qui garnissaient intérieurement le sarcophage, « et », dit un contemporain[2], « l'on jeta à la voirie des ossements qu'on avoit été sur le point de transporter dans l'église voisine. »

Le marchand Pierre-Gabriel Clerc abandonna volontiers le sarcophage à l'abbé Boisot, qui l'avait aidé à gagner son procès, et un intéressant monument s'ajouta ainsi aux inscriptions romaines groupées dans le jardin de l'abbaye de Saint-Vincent.

Les Bénédictins de Saint-Ferjeux furent les véritables victimes de l'aventure, car on alla jusqu'à les accuser de n'avoir soutenu le caractère chrétien de la sépulture que pour bénéficier du plomb dont le sarcophage était garni. L'abbé Boisot semble même avoir fait écho à cette médisance, vu que, dans ses lettres au P. André de Saint-Nicolas[3], les Bénédictins de Saint-Ferjeux sont appelés ironiquement *moines de plomb*, « plumbei monachi », et leur façon de raisonner est dite « plumbea ratio. »

Immédiatement l'abbé Boisot fit part de sa conquête épigraphique à la grande amie dont il partageait l'affection avec un bon nombre de ceux qui composaient alors l'Académie française. « Il y a », écrivait-il à Mlle de Scudéry, le 19 septembre 1694, « il y a quelque chose dans l'inscription qui embarrasse. On ne sçait qui est un certain Eusèbe qui y est nommé jusqu'à trois fois. Vous serez peut-estre bien aise d'en faire part à vos amis et d'en sçavoir leurs sentimens. »

Ce fragment de lettre, suivi d'une copie de l'épitaphe, fut aussitôt inséré au « Journal des sçavans[4] », afin de provoquer des

1. *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum epistola de cultu SS. ignotorum*; Parisiis, 1698, in-4°. — Id. : *nova editio recognita, emendata et aucta*; Parisiis, 1705, in-12. — Id., dans les *Vetera analecta*, 1728, in-fol., pp. 554 et seq. — *Traduction de la lettre d'Eusèbe romain à Théophile françois sur le culte des saints inconnus*; Paris, 1698, in-12. — Id., 1705, in-12.

2. Léopold Prost, *Histoire de la cité impériale de Besancon*: ms. original à la Bibliothèque de cette ville, fol. 45.

3. Ces lettres sont publiées à la suite du présent opuscule.

4. *Journal des sçavans pour l'année M.DC.XCIV*, p. 464.

interprétations. Mais celles-ci n'arrivèrent pas tout de suite, car, à la date du 9 octobre, Madeleine de Scudéry écrivait en ces termes à son cher correspondant de Besançon : « Plusieurs de mes amis cherchent à connoistre cet Eusèbe dont l'inscription du tombeau antique parle[1]. »

Moins de sept semaines après avoir reçu cette communication, l'abbé Boisot mourait[2], léguant aux Bénédictins de Saint-Vincent de Besançon sa riche bibliothèque, avec les médailles, bustes et tableaux qu'elle renfermait, pour faire du tout un dépôt public[3]. Les autres objets recueillis par le même savant devinrent la propriété de son frère, le président Boisot, qui, lui aussi, était collectionneur, mais partageait l'indifférence du plus grand nombre des amateurs de son temps à l'égard des morceaux encombrants que l'on appelle les inscriptions lapidaires.

« Le goût pour cette espèce d'antiquité », écrivait Dunod en 1750[4], « ne s'est réveillé à Besançon qu'au dernier siècle, et même parmi peu de personnes, dont les héritiers, qui n'en étoient pas curieux comme leurs auteurs, les ont laissé perdre, ou placées comme pierres brutes dans leurs bâtimens. »

Tel ne fut pas l'emploi que donna le président Boisot au sarcophage qui lui était échu : il crut faire une bonne œuvre en cédant cette cuve aux Visitandines, qui avaient besoin d'un lavoir à lessive et s'empressèrent d'appliquer l'objet à cette utile fonction.

1. *Lettres de Mlle de Scudéry à l'abbé Boisot* : manuscrit de la Bibliothèque de Besançon, fol. 297.

2. L'abbé Boisot, mort le 4 décembre 1694, fut immédiatement l'objet de deux éloges publiés sous les titres suivants : *Lettre escrite à Monsieur *** au sujet de la mort de Monsieur Boisot, abbé de Saint-Vincent de Besancon* (par l'avocat général Étienne Moreau, Dijon, le 10 décembre 1694, suivie de pièces de vers sur le même sujet), 20 pp. in-4°; *Lettre de M. Bosquillon à Mlle de Scudéry contenant l'éloge de M. l'abbé Boisot* : à Paris, ce 30 avril 1695, 10 pp. in-4°.

3. Voyez l'*Extrait du testament de l'abbé Boisot*, en date du 27 novembre 1694, publié dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 4e série, t. IX, 1874, p. 467. — Voyez aussi *Histoire et description de la Bibliothèque de Besançon*, par A. Castan : dans l'*Inventaire des Richesses d'art de la France*, province, t. II.

4. *Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. II, p. 361.

Mais la notoriété qu'avait l'épitaphe amenait au couvent des curieux dont les visites troublaient la tranquillité des religieuses. Elles y mirent un terme en faisant marteler les lettres de l'épitaphe ainsi que les reliefs qui décoraient le couvercle du ci-devant sarcophage : de toute cette décoration il ne subsista que les images des *ascia* et, sur l'un des flancs de la cuve, le VALE EVSEBI, circonstance qui fit donner au lavoir à lessive des Visitandines le sobriquet de *Tombeau du valet d'Eusèbe*. Besançon n'a pas même conservé ce dernier vestige de la plus célèbre de ses inscriptions romaines : au début du dix-neuvième siècle, l'abbé de Tersan obtint de faire détacher, au moyen d'un sciage, et de se faire envoyer à Paris la face latérale encore intacte du sarcophage découvert en 1694[1].

Pour interpréter ce monument, il ne nous reste donc que quelques dessins accompagnés de descriptions[2], ainsi que des copies assez nombreuses de l'épitaphe que l'on y lisait[3]. Il existe cependant deux essais d'interprétation de cette épitaphe et des

1. L'abbé de Tersan avait eu pour agent de cette affaire Jean-Jacques Bruand, dont le cabinet est entré, en 1827, dans les collections publiques de la ville de Besançon. L'entremise de Bruand est constatée sur la planche CXXX de l'ouvrage que préparait l'abbé de Tersan et qui a été publié en 1819, par Grivaud de la Vincelle, sous le titre de *Arts et métiers des anciens*. L'opération est indiquée d'ailleurs, avec l'expression de vifs regrets, dans l'ouvrage de l'abbé Baverel, sur les *Inscriptions et monuments antiques trouvés dans l'ancienne Séquanie* (manuscrit de la Biblioth. de Besançon), 1811, fol. 43 et 153.

2. Grossier dessin à la plume, avec notice, joint à l'exemplaire de la seconde édition du *De cultu SS. ignotorum* de Mabillon, qui appartenait à la bibliothèque de Saint-Vincent de Besançon et fait actuellement partie de la Bibliothèque municipale de cette ville. — Gravure accompagnant la page 200 du tome Ier (première partie) de l'*Histoire du Comté de Bourgogne* de Dunod. — Dessin du sarcophage à moitié brisé, fait en 1811, pour l'ouvrage manuscrit de l'abbé Baverel, *Inscriptions*, etc., fol. 153.

3. *Journal des sçavans pour l'année M. DC. XCIV*, p. 464. — Léopold Prost, *Histoire de la cité impériale de Besançon* : manuscrit original, fol. 45 v° ; copie, p. 90 (à la Bibliothèque de cette ville). — Mabillon, *De cultu SS. ignotorum*, nov. edit., 1705, p. 89. — D. Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 237. — — Dunod, ouvrage cité, p. 196. — Dunand, *Notes sur l'hist. de la Franche-Comté*, t. V, 1749, p. 843, ms. de la Biblioth. de Besançon. — Muratori, *Novus thesaurus*, p. DXXXVI, 2. — Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. CXXX. — Baverel, *Inscriptions*, manuscrit cité, fol. 43 et 153. — *Documents inédits* publiés par l'Académie de Besançon, t. I, p. 96, note.

reliefs dont elle était accompagnée. Le plus ancien de ces écrits fut composé en langue latine, par l'abbé Jean-Baptiste Boisot, quelques semaines après la découverte ; le second, qui n'est guère qu'une paraphrase en langue française du premier, fut mis au jour quarante ans plus tard, par l'historien Dunod, lorsque le sarcophage était déjà mutilé. Ces deux dissertations n'ont aucune valeur quant aux solutions qu'elles proposent ; mais elles présentent un intérêt réel au point de vue de certaines constatations matérielles qui ne peuvent plus avoir lieu directement : aussi croyons-nous bien faire de mettre au jour, à la suite du présent travail, ce que l'abbé Boisot écrivait au P. André de Saint-Nicolas sur le compte du sarcophage, au moment même où il en prenait possession.

Essayant à notre tour d'expliquer l'épitaphe de ce sarcophage disparu, nous appellerons à notre aide des inscriptions analogues pour en traduire fidèlement les termes.

Ce texte débute par les mots CAESONIA DONATA, c'est-à-dire par le nom (*gentilicium*) et le surnom (*cognomen*) d'une femme, celle dont le squelette fut retrouvé dans la caisse de plomb qui doublait le sarcophage. Le gentilice Cæsonius était porté par une famille assez illustre de Rome[1]. Cette famille avait sans doute donné son nom à des affranchis, et il est à présumer que notre Cæsonia descendait de l'un d'entre eux. Le surnom *Donata*, tout en appartenant au répertoire des désignations personnelles de l'époque romaine, se rencontre surtout dans les épitaphes chrétiennes[2].

Viennent ensuite les indications relatives à l'âge de la défunte : QVAE · VIXSIT · ANNIS · XXXXVII · M · [?.] D · XI · HORIS · IIII. Nous savons ainsi que Cæsonia Donata avait vécu 47 ans, plus un nombre de mois dont une écorchure de la pierre avait fait disparaître le chiffre, puis 11 jours et enfin 4 heures.

Son mari n'a ni prénom, ni nom de famille ; il n'a qu'un surnom individuel, CANDIDVS : donc il était de condition servile,

1. Vinc. De-Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 49.
2. « Dōnātă, cognomen romanum a *Donatus*, frequentissimum præsertim apud Christianos. » (Id., p. 659.)

ce que du reste l'inscription dit expressément, car, à la suite du mot *Candidus*, la qualité de l'individu est exprimée par le mot VERNA, qui signifie esclave né dans les domaines du maître dont il est la propriété[1].

Mais Candidus était né dans les domaines et relevait de l'autorité du plus puissant des maîtres : en effet le terme *verna*, indiquant sa condition, a pour complément le mot abrégé AVG, c'est-à-dire *Augusti*, signifiant que Candidus appartenait à l'empereur. A la suite de ce mot AVG (*Augusti*), quelques copies placent le mot PII ; mais la plus ancienne met simplement en cet endroit deux traits parallèles, comme les deux jambages d'un N, et cette copie a raison. Il y avait là un N, abrégeant l'adjectif *nostri*, lequel, venant après le mot *Augusti*, faisait dire *notre Empereur* à ceux qui lisaient l'épitaphe. Une autre épitaphe, provenant également du territoire bisontin, va confirmer cette restitution. Il s'agit de l'inscription d'un cippe funéraire érigé aux mânes de sa femme par l'esclave impérial Martialis. Le surnom de cet esclave est suivi d'une indication de qualité qui est exprimée ainsi : AVG · N · VERN · EX · DISP ·[2], c'est-à-dire *Augusti*

1. Festus (*De verborum significatione*, c. XIX) s'exprime ainsi quant à l'origine du mot *verna* : « Vernæ appellantur ex ancillis civium Romanorum vere nati, quod tempus anni maximè naturalis feturæ est. »

2. Le morceau supérieur de ce cippe a disparu : on y lisait le nom d'Epicharis, femme de l'esclave impérial Martialis. Sur la partie inférieure, qui existe encore à la Bibliothèque de la ville de Besançon, la fin de l'épitaphe est ainsi conçue :

IXS · ANN
XLIII · M · V · D · VII
MAR(TI)A(LI)S (AV)G
N · VERN · EX
DISP ꝏ

Le même esclave Martialis avait fait graver une inscription votive aux déesses-mères. Dunod rapporte ainsi les termes de cette dédidace disparue :

MATRABVS · A
VG · MARTIALIS
AVGG · NN · VER · E
X · DISP · EX VOTO
MONITVS

(*Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. II, p. 369). — Le redoublement du G et

nostri verna ex dispensatore, ou, en français, esclave impérial, ancien intendant payeur.

Les esclaves impériaux (*servi vernæ*), préposés, concurremment avec les affranchis, à des services administratifs qui dérivaient de l'autorité des empereurs, parvenaient souvent à des situations très opulentes. L'un deux, qui occupait un emploi supérieur dans la recette générale des impôts de la Gaule, au temps de Tibère, vint à mourir à Rome, où le personnel administratif qui l'avait accompagné lui fit ériger un tombeau : quinze subordonnés (*vicarii*) composaient ce personnel[1]. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que des esclaves ainsi pourvus aient été admis à contracter un mariage avec des filles d'affranchis ou même d'ingénus.

A la suite du qualificatif indiquant l'état civil de *Candidus*, la formule EX·TEST·, raccordée par tous nos devanciers avec le verbe POSVIT (*ex testamento posuit*), paraîtrait signifier que le mari de Cæsonia Donata avait érigé le tombeau en vertu d'une disposition testamentaire de sa femme.

Habituellement cependant la formule *ex testamento* est précédée du mot *hæres*, ou d'un sigle représentant ce mot. Mais ici le survivant était de condition servile : il n'aurait pu légalement accepter un héritage qu'en appelant son maître, c'est-à-dire l'empereur, à recueillir le produit de la succession[2]. De là sans

de l'N, dans la troisième ligne de ce dernier texte, semblerait être une invention de Dunod, car, en éditant l'inscription qui précède celle-ci, il a mis deux lettres N (AVG· NN) où il n'y en a qu'une, comme en témoigne le fragment qui nous reste et que nous avons reproduit fidèlement.

1. *C. I. L.*, t. VI, n° 5197. — A. de Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, pp. 611-612; H. Thédenat et A. Héron de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule* : dans la *Gazette archéologique*, ann. 1884, pp. 238-239; Allmer, *Revue épigraphique*, n° 39, avril-mai 1886, *inscr.* 598; Allmer et Dissard, *Trion*, pp. 127-129.

2. En droit romain, l'esclave ne pouvait être institué fructueusement héritier que par son maître, lequel, en ce faisant, l'affranchissait de la servitude. Autrement l'esclave n'était apte à hériter que de quelqu'un ayant qualité pour tester en faveur de son maître, car c'était le maître qui recueillait l'héritage par l'entremise de son esclave. — « Et hoc Tiberius Cæsar constituit in persona Parthenii, qui, tanquam ingenuus heres scriptus, adierat hereditatem, cùm esset Cæsaris servus : nam divisa hereditas est inter Tiberium et eum qui Parthenio substitutus erat. » (Pompon. : *Digest.*, lib. XXVIII, tit. v, 41). — C'était une

doute l'intervention de Candidus, à titre de simple mandataire, pour l'exécution du tombeau de sa femme qui ne se serait pas souciée d'avoir l'empereur comme héritier.

La femme de Candidus avait bien mérité de son époux, ainsi que l'atteste la fin de la phrase essentielle de l'épitaphe : CONIVGI·BENE·MERENTI·POSVIT.

Vient ensuite un élan de tendresse qui débute par le vocatif EVSEBI, suivi des deux impératifs HAVE·ET·VALE, formules de salutation dont l'une a pour équivalent moderne notre mot *bonjour*, et l'autre notre mot *adieu*. On les employait simultanément pour saluer les morts ; témoin ce vers final de l'hommage rendu par Catulle aux mânes de son frère[1] :

Atque in perpetuum, frater, have atque vale!

Le petit nom d'Eusèbe, donné par amitié à une femme, est la principale singularité de l'épitaphe qui nous occupe. Le surnom *Eusebes*, dérivé d'un qualificatif grec signifiant *pieux*, et le diminutif *Eusebium*, ayant ce même sens avec une nuance particulière d'intimité[2], se rattachent à une catégorie de désignations individuelles qui deviennent fréquentes dans les monuments de la basse époque romaine[3]. L'analogue latin de ce surnom se trouve dans une épitaphe métrique de Lambèse[4], où l'esclave Ampliatus dit un dernier adieu (VALE) à sa femme qu'il appelle DONATA·PIA.

La dernière ligne du corps de l'épitaphe qui nous occupe se composait des deux mots abrégés LOC·LIB, lus par tous mes devanciers LOC*us* LIB*er*, indication qui aurait signifié que le

conséquence du principe ainsi formulé par Gaius : « Quodcunque per servum adquiritur, id domino adquiritur. » (*Digest.*, lib. I, tit. vi, 1.)

1. *Carm.*, ci, v. 10.

2. « Eusĕbĭum, ii, m. Nomen muliebre, Græce Εὐσέβιον, deminutivorum ratione ab *Eusebes* effictum ὑποκοριστικῶς, usurpatum in *Inscr.* : .....Ave Eusebi ..... Eusebi, have et vale. » (De-Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 808.)

3. « Eusĕbĭus, ii, m. Nomen virile Græcum, Εὐσέβιος..... quod V., frequentissimum extremis Imperii sæculis imprimis apud Christianos, ut mox videbimus. » (Id., *ibid.*)

4. L. Renier, *Inscript. rom. de l'Algérie*, n°s 282-283. — *C. I. L.*, VIII, 2803 et 2803 *a*.

sarcophage occupait un terrain exempt de toute servitude. Dans d'autres épitaphes où la qualité légale du sol était formulée, on rencontre les expressions *locus datus*[1] (terrain donné), *locus concessus*[2] (terrain concédé), *locus emptus*[3] (terrain acheté), *locus adsignatus*[4] (terrain assigné), *locus virgo*[5] (terrain vague). Toutefois le substantif *locus*, associé à l'adjectif *liber*, constituait une locution dont on se servait à Rome pour désigner certains endroits où la tolérance excédait les limites de l'honnête liberté[6]. Je préférerais donc LIB*eratus* à *liber* pour la traduction du qualificatif abrégé qui termine la phrase essentielle de notre épitaphe. Dans la langue agraire du temps de Cicéron, *liberare agros* avait pour équivalent inverse l'expression *publicare agros*[7] : de sorte que, dans cette langue, l'expression *locus liberatus* aurait signifié *terrain privé, étranger au domaine public*. Sur un monument qui occupait une lisière de grande route, c'est-à-dire la bordure d'un sol absolument public (*ager publicatus*), l'expression *locus liberatus*, synonyme de *solum privatum*[8] (terrain privé), aurait eu à la fois une signification précise et une raison normale d'exister.

En conséquence des éclaircissements qui précèdent, il me semble que l'épitaphe qui nous occupe devrait être lue et traduite de la manière suivante :

CAESONIAE · DONATAE · QVAE · VIXSIT · ANNIS ☙
XXXXVII · M*ensibus*(?) · D*iebus* · XI · HORIS · IIII · CANDIDVS · AVG*usti* ·
N*ostri* · VERNA · EX TEST*amento* · CONIVGI · BENE MERENTI
POSVIT ☙ EVSEBI · HAVE · ET · VALE ☙
LOC*us* ☙ LIB*eratus*
AVE · EVSEBI — VALE · EVSEBI

1. Wilmanns, *Exempla, I. L.* — : *indices, verbo Locus*, p. 691.
2. *C. I. L.*, III, 2603 ; Wilmanns, 1643.
3. Wilmanns, 261 et 2573.
4. Ibid., 260.
5. Orelli, *Inscript. collect.*, 4566.
6. Plauti *Casin.*, III, II, 4 ; *Pænul.*, I, I, 49.
7. « Jubet eosdem decemviros omnibus agris publicis pergrande vectigal imponere, ut iidem possint et liberare agros quos commodum sit, et quos ipsis libeat publicare. » — « Privata publicare, publica liberare. » (Cicer. *Agr.*, I, 4 ; II, 21.)
8. « ....SIBI · SVISQVE · SOLO · PRIVATO | VIVI · FECERVNT. » (*C. I. L.*, X, 3939.)

« A Cæsonia Donata, qui vécut 47 années, (tant de) mois, 11 jours et 4 heures, Candidus, esclave du domaine de notre Empereur, érigea à sa bien méritante épouse, en vertu du testament de celle-ci, ce tombeau placé sur un terrain privé. Chère Pieuse, bonjour et adieu ! — Bonjour Pieuse ! Adieu Pieuse ! »

Quant aux figures qui avaient décoré le couvercle du sarcophage, les dessins que nous en possédons sont trop peu précis pour qu'ils puissent être pris comme bases d'une interprétation plausible. Bornons-nous à faire remarquer la singularité de la figurine que l'on voyait au centre de celle des grandes faces du couvercle qui dominait l'épitaphe. C'était, selon Dunod[1], « la figure d'un homme debout, couvert d'un bonnet et portant un manteau qui ne passoit pas la ceinture. Il tenoit, à ce que l'on croit, un pot à la main droite, et un rouleau de papiers ou un bâton à la main gauche. A l'un de ses côtés étoit un animal couché, que les uns disoient être un chien, et d'autres une brebis. Il y en avoit un aussi à l'autre côté, mais il étoit effacé.... L'habillement singulier ...., qui étoit d'une étoffe à grands poils avec un manteau sur les épaules, me paroît être celui d'un berger. » Ce n'était pas toutefois le portrait de la personne couchée dans le tombeau, puisque celui-ci renfermait les restes d'une femme. Peut-être serait-il permis de supposer qu'il y avait à cette place une représentation symbolique, se rattachant à l'un des nombreux cultes d'importation orientale qui existèrent, dès le deuxième siècle, dans les principales villes de la Gaule romanisée.

Auguste Castan.

1. *Histoire du Comté de Bourgogne*, t. I, 1re part., pp. 195 et 201.

Lettres de l'abbé Jean-Baptiste Boisot au P. André de Saint-Nicolas[1], *relatant la découverte du tombeau de Cæsonia Donata et essayant d'en interpréter l'épitaphe.* (Bibliothèque de la ville de Besançon.) — 17 août-25 oct. 1694.

R. P. Andreæ Jo. Bapt. Boisotus S. P. D.

Quod tibi me tardius aliquantò quam promiseram de sepulchro San-Ferruciano scripsisse quereris non ægre fero. Id enim tuæ in me singularis benevolentiæ signum et prompti erga curiosa omnia animi indicium est. Sed nosti urbis incommoda, et quam parùm mihi arbitratu meo vivere liceat, ignoscesque homini plerunque non suo. Hac præcipue de causâ Buïram[2] (hoc enim nomine utar, quod tibi debeo) venio frequentius, ut et legere, et rescribere, et aliquandò etiam, fatendum quippe est, nihil agere, cum libuerit, possim. Cave autem credas Morello[3] meo me inscriptionis hujus exemplum misisse, tui, ut malè suspicaris, oblitum. Nam hilariores hominis eruditi ac festivissimi musas excitare volui, ridiculæ litis narratione; tibi, non sepulchri modo, sed et cippi sepulchro impositi exemplar pictoris manu exactè descriptum, ut sperabam, primo quoque tempore missurus. Sed mea me hac in re fefellit opinio. Cippi etenim Vesontionem advehendi nulla hactenus fuit occasio commoda. Itaque sepulchri solius epigraphem, ne tuam diutius patientiam onerarem, tibi mittere coactus sum, ut nudius tertius feci : hæc ad purgandam meam, ut tu putas, negligentiam. Nunc ad epistolam tuam venio. Risi enimvero, et ex animo quidem, præclarum illud inscriptionis istius exemplum a Clerico[4] ad te transmissum, quo te in sententiam suam traheret. Sed vir oculatissimus nihil in sepulchro illo præter plumbum videbat. Hinc et RESIPISCAT, opportunum sane in

1. Le P. André de Saint-Nicolas, carme de l'ancienne observance, était alors à Dijon, employé par l'abbé Fyot de la Marche à l'élaboration d'une *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Etienne de Dijon*, qui vit le jour en 1676. La collaboration du P. André de Saint-Nicolas est reconnue dans le paragraphe final de l'*avertissement* qui précède cet ouvrage. Le P. André, érudit aussi laborieux que remuant, avait cherché à s'avancer dans les bonnes grâces de Colbert en révélant des titres qui auraient donné un complément de lustre aux origines de la Maison de Bourbon : ces titres, envoyés au ministre en 1682, furent déclarés absolument faux. Le P. André, dont le nom de famille est écrit Vio dans les dépêches de Colbert à l'intendant du Bourbonnais Jubert de Bouville (Bibl. nat., mss. Clairambault, 466 et 467), était né à Remiremont en 1637 ; il mourut à Besançon, le 19 mars 1713, âgé de 76 ans, laissant, entre autres travaux manuscrits, un *Pouillé des bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Besançon*, qui est conservé aux Archives du département du Doubs. M. Jules Gauthier a publié une notice sur cet érudit dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, ann. 1873, liv. 1, pp. 137-153.

2. Il s'agit du village de Beure, situé à cinq kilomètres au sud-ouest de Besançon. La maison de plaisance qu'y occupait l'abbé Boisot existe encore : elle est dans un cirque de rochers, agrémenté de cascades, que l'on appelle le *Bout-du-Monde*.

3. Le personnage ainsi désigné était Etienne Moreau, avocat général près la Cour des comptes de Bourgogne et Bresse, qui devait bientôt écrire une *Lettre.... au sujet de la mort de Monsieur Boisot (abbé de Saint-Vincent de Besançon)*, et la publier avec des pièces de vers sur le même sujet.

4. Pierre-Gabriel Clerc, marchand, citoyen de Besançon, propriétaire du terrain dans lequel le sarcophage avait été trouvé.

tumulo jacenti monitum, et VIENA [1], et cruces, et agnus, et omnia. Hoc duce cæcus alter in foveam ductus, et nisi nasutorum quorundam hominum in vulgus sparsi sermones oculos cæcorum aperuissent, jam ascia pro cruce, et mulieris ethnicæ ossa pro reliquiis, in templo San-Ferruciano, venerationi fidelium, multo non sine risu, exposita cernerentur : festivum antiquariis spectaculum! Nunc vero illi, qui Donatam nostram, inaudito huc-usque baptismatis genere, plumbo baptisatam volebant, ne hiscere quidem audent. RESIPISCunt tandem, VIENA in VERNAm, crux in asciam mutata; ethnicumque sepulchrum, quo, parum abfuit, quin San-Ferruciani templi religio violaretur, domui nostræ ornamento est. Non dubitandum quin AVG PII VERNA, Augusti Pii vernam significet, ut in antiquis passim inscriptionibus. Neque quærendum quid igitur Augusti verna in Sequanis? cum servos suos Imperatores in provincias ad rem suam aut fisci procurandam mittere solerent; minusque mirum sit Antonini Pii vernam conjugi suæ sepulchrum posuisse, quam DVBETRATIAM CASTVLAM NATIONE SYRIAM TEMPLVM ET PORTICVS VETVSTATE COLLABSVM DEO MERCVRIO CISSONIO DENVO DE SVO RESTITVIsse [3], quod tuis ipse oculis in lapide scriptum apud me vidisti. At qui potuit, inquis, verna, ex testamento conjugis servæ, tumulum conjugi ponere? Primum Donata nostra serva non fuit, licet servo Augusti nupta. Deinde licet servi in jure pro nullis haberentur, ideoque neque institui hæredes possent, nisi a dominis, ea conditione ut liberi fierent et essent necessarii, fas erat tamen ex testamento illis, non legatum quidem relinquere, quod domino datum videbatur, sed curam rei alicujus, ut sepulturæ, committere. De Eusebio autem ter compellato, ignoro plane quisnam sit et unde aut qua venerit. Nec enim verisimile est Candido Eusebii cognomen fuisse : aliàs inscriptum quoque foret; nec jam, post diutúrnam lapidis inspectionem, conjecturæ meæ locus est EVSEBIAE Donatæ; scalptoris errore, A demptum, cum non EVSEBIAE sed CAESONIAE potius vestigia appareant. Minus difficile est illud EVSEBI II. Nam nisi AVE EVSEBI sine adspiratione scriptum alibi esset, crederem II plane H esse, ita ut EVSEBI HAVE significet, ut plerumque in antiquis monumentis videre est. Hic verò II

1. Allusion à un mot RESPIS que l'on avait cru lire dans l'épitaphe de *Cæsonia Donata*.

2. VIENA avait été lu, au lieu de VERNA, dans le même texte lapidaire.

3. Ce texte est emprunté à une inscription que l'abbé Boisot possédait et dont il avait envoyé copie au docteur Spon, dans une lettre datée du 13 décembre 1679, lettre débutant ainsi : « Monsieur, vous avez donné tant de belles inscriptions au public, que j'ay cru que vous me sçauriés bon gré de vous en envoyer une que l'on me donna l'autre jour, et qui a esté trouvée icy depuis deux ou trois mois. Elle est en très beaux caractères romains, sur une pierre large d'un grand pied et longue de deux et demy. En voicy les termes :

DEO MERCVRIO CISSO
NIO DVBE(TR)ATIA CASTVLA
NATIONE SYRIA TEMPLVM
ET PORTICVS VETVSTATE
CONLABSVM DENVO DE SVO
RESTITVIT

secundo seu iterum significare vero mihi simile videtur. Inestque eâ in re elegantia quædam, miraque doloris atque amoris expressio, ut post compellatum semel per AVE et VALE Eusebium, ista tandem repetens finiat quisquis est qui loquitur EVSEBI ITERVM AVE ET VALE. De agno, et milite et stemmate, vera falsis mixta. Sed cum cippus advectus fuerit, tunc te faciam de mea super his opinione certiorem. Hæc de sepulchro San-Ferruciano. Sed heus tu! Et quid sepulchra illa duo, quibus inscriptum D. M. a sciolo indocte interpretatum rides, aliquid habent, quod tibi videre fuerit, aut mihi sit legere jucundum? Ferriesium expecto[1]. De Fyoti[2] nostri salute gaudeo; cura ut is sciat se a me tantum coli et diligi, quantum et sua in me merita, et exquisitus in me grati animi sensus, officiorumque continua recordatio, postulant. Monetario[3] nostro multam salutem. — Vale et nos ama. — Buïnæ, XVI KAL. SEPT.

Doctiss. P. Andreæ suo Jo. Bapt. Boisotus, S. D.[4]

Nihil ad nos tamdiu a te litterarum mirabar, præsertim quum Ferriesius meus suâ mihi epistolâ significasset sibi te placuisse admodum, seque dedisse operam ne tibi ipse minus placeret. Hæc mihi cogitanti allatæ sunt tandem a te litteræ, sed neque unde, neque quo die datæ essent significabant. In iis scriptum erat te a Ferriesio lautissime excerptum, tabulas ejus universas vidisse, legisse, exscripsisse, multaque adnotasse, quæ de S. Viventii cœnobio et de Assonâ nostrâ[5] cognitu digna tibi visa, quæ omnia mihi pro tuâ humanitate accepta refers. Gaudeo equidem Ferriesium meum tibi omni officiorum genere, et exhibititione tabularum suarum abunde satisfecisse; sed id partim innatæ hominis urbanitati, aut potius præconceptæ de ingenio tuo ac moribus, quam præsentia tua confirmavit, opinioni, mihi certe nihil, debes. Quid enim tibi, viro doctissimo juxta ac suavissimo, non tribuatur? Gratulor autem tam magnam præclararum tibi rerum, ad historiæ vulgo ignotæ lucem ac decus accessionem factam, quam, ut spero atque hortor, ubi per tempus licebit, confestim typis committes. — De sepulchro San-Ferruciano jam non bilem mihi, sed nauseam movent, indociles atque his in rebus planè plumbei monachi. Unum afferunt, Mabillonium suum, ex Eusebii nomine, quod hactenus in inscriptionibus antiquis haud repertum, christianum istud sepulchrum ex cathedrâ pronunciasse. Quasi vero, ex eo quod apud Gruterum nulla Eusebii mentio in inscriptionibus Ethnicorum, continuò

1. L'abbé Jacques de Faure-Ferriès, de Castres, parent et héritier de Pellisson, était prieur commendataire de Saint-Vivant-sous-Vergy, et jouissait en conséquence d'un hôtel à Dijon qui dépendait de ce bénéfice ecclésiastique.
2. Claude Fyot de la Marche, abbé commendataire de Saint-Etienne de Dijon.
3. Bernard de La Monnoye, alors correcteur en la Cour des comptes de Bourgogne, depuis membre de l'Académie française.
4. Au dos de cette lettre est une adresse ainsi conçue : « Au révérend Père, le Révérend Père André, ancien provincial des PP. Carmes, à Dijon. »
5. Le prieuré de Saint-Vivant-sous-Vergy et la ville d'Auxonne.

ubicunque id reperietur nomen, ea christiana inscriptio censenda sit. Imò ne christiana quidem, ex eodem argumento, cùm in inscriptionibus Christianorum non reperiatur. Undè ergò tam rarum apud Ethnicos Eusebii nomen? quia nimirum, ut plumbeis istis placet, pietatem significat, quæ Christianis solis convenit. O plumbeam rationem! Num ergò minus propria Christianorum, minus conveniens Ethnicis sanctitas? Et tamen lapis apud me CASTORI sacratus est a TI. IVLIO SANCTO[1]. Sed pronunciavit Mabillonius, aiunt. At non pronunciasset, si sepulchrum vidisset suis ipse oculis. Denique non ex Tripode. Nam quod ascias nostras ipse cruces esse arbitretur, haud credo; præsertim in inferiori sepulchri parte positas, nec ullà in re crucibus similes. Sepulchri totius exemplum tandem ad te mitto. Cippus nudius tertius advectus ad me pervenit. In eo figura hominis, poculum dextrâ, sinistrâ baculum gerentis, rudi opere. Sed dextra manus cum poculo fracta, nec fragmenta colligere licuit. Ad dextram istius figuræ animal, ut delineatum vides, nescio quale. Ad lævam fractus lapis, ut quidem videtur, ab antiquo. Si meam de hominis hujusce figurâ conjecturam quæris, CANDIDI effigiem sepulcro insculptam, cum officii insignibus, existimo, eumque Antonino Pio servum a Potione fuisse. Sed de his hactenus, et quidem nimis multa. Baudoto nostro dignitatem, licet minùs voluntariam nec fortasse gratam, jam dudum gratulatus sum[2]; sed ea est sors virorum illustrium, ut virtuti eorum ac modestiæ vim inferre Reipublicæ intersit. Strabonem Casauboni græco-latinum, etiam sex libris, mihi eme. Fyoto nostro multam salutem. Tu, si valere vis, Buiram veni. Interim vale et me ama. — Vesontione, VII KAL. NOV. M.DC.XCIV.

1. L'abbé Boisot fait intervenir ici les termes, plus ou moins bien lus, d'une inscription votive trouvée à Mandeure (Epamanduodurum), venue en sa possession et dont on n'a plus aujourd'hui que les copies publiées par Chifflet (*Vesontio*, I, p. 153), Dunod (*Comté*, t. I, p. 185) et quelques autres érudits.
2. Allusion à la charge de maire de Dijon qui venait d'échoir au maître des comptes François Baudot.

CATALOGUE DES VASES PEINTS

GRECS ET ITALO-GRECS

De la Collection de M. Bellon.

(Suite et fin[1].)

VI. — Vases a fond blanc, du type dit de Locres.

41. — (213 imprimé). H. $0^m,15$. D. $0^m,12$.

Canthare. Anses arrondies. Contours internes remplis par une grecque rudimentaire. Le fond est d'un blanc jaunâtre ; les figures noires à engobes rouges. Tout le reste est enduit d'une couverte de vernis noir tirant au vert. Beaucoup de retouches modernes à la pointe.

La scène représente un kômos. Dix personnages sont groupés autour d'un grand cratère posé sur un tabouret (qui est caché sous une des anses). Tous sont ventrus ; fortes proportions de la partie supérieure des cuisses ; les fesses proéminentes. Le costume paraît composé d'une tunique serrée sur le corps et d'une sorte de caleçon. L'un de ces personnages fait des exercices d'équilibre avec des canthares et des cratères posés sur ses mains étendues et sur son talon droit soulevé de terre. Les autres dansent la sikinnis (?) en faisant des gestes grotesques ou obscènes.

Cf. Dumont et Chaplain, *Les céramiques de la Grèce propre*, p. 239, fig. 50 ; Furtwængler, *Collection Sabouroff*, XLVIII ; Benndorf, *Griechische und sicilische Vasenbilder*, VII ; Collignon, *Catal. du Musée archéol. d'Athènes*, 170 ; Loeschcke, *Annali*, 1878, p. 313 ; *Monumenti*, X, 52 ; *Arch. Zeit.*, 1881, pl. III.

1. Voyez la *Revue archéologique* de novembre-décembre 1889.

42. — (1 imprimé). H. 0m,30.

Lécythe. Sur le col, décoration de godrons noirs et palmettes contrariées. A la base du vase, couverte de vernis noir. Sur la panse, figures noires sur fond blanc jaunâtre.

Le sujet est une scène d'armement à cinq personnages. Aux deux extrémités, deux guerriers armés de la lance, portant un bouclier avec des boules blanches pour épisème, chaussés des cnémides et coiffés du casque. Au centre est le guerrier en train de s'armer. Il est occupé à chausser sa jambe droite d'une cnémide; l'autre cnémide est encore posée à terre. A sa droite est une femme vêtue d'un himation et d'une longue tunique serrée à la taille par une ceinture blanche à bouts pendants; elle a la tête ornée d'une bandelette blanche. Elle tend au guerrier son casque, et tient de la main gauche une lance qu'elle s'apprête à lui tendre. A ses pieds est un bouclier. Enfin, à gauche du guerrier est une femme vêtue comme la précédente, qui tient de la main droite une lance.

43. — N° 283 (4 imprimé). H. 0m,095. D. 0m,09.

Tasse à une anse, à rebord évasé (*skyphos*). Le fond est d'un blanc jaunâtre; les figures sont dessinées au trait noir.

De chaque côté de l'anse, palmettes et enroulements. Au centre, combat d'un homme et d'un tigre. Le tigre est en arrêt, la queue relevée. L'homme a le bras droit rejeté en arrière et tenant un javelot; de l'autre bras il tient un bouclier dont il se couvre. Le bouclier a la forme échancrée de la *pelta* et porte deux yeux comme épisème. (Cf. Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, fig. 71; collection Campana, au Louvre, n° 3219.)

Inscription dans le champ : ΚΑΛΟΣ

La forme de ce vase est assez gracieuse. Elle rappelle celle d'un vase de la collection Campana, au Louvre, n° 3219. Cf. de Witte, *Catal. de l'Hôtel Lambert*, nos 59, 60.

VII. — Lécythes a fond blanc

44. — N° 196. H. 0m,145.

Lécythe à fond blanc et à trait noir ou jaune. Sur l'épaule, deux rangées de raies noires et de godrons.

Sur la panse, la scène représente un homme, vêtu de l'himation rejeté derrière l'épaule; il a les deux bras tendus en avant, la tête tournée en arrière; il semble courir.

45. — N° 51. H. 0m,21.

Lécythe à fond blanc, à trait jaune doré. Sur l'épaule, décoration de godrons. .

La scène, encadrée d'une grecque en haut et en bas, représente une Niké ailée, vêtue d'une tunique et d'un long manteau, qui consacre une bandelette.

Ce vase est entier, mais a été brisé et est recollé en beaucoup d'endroits.

Cf. Collignon, *Catal. du Musée archéol. d'Athènes*, nos 585, 586, 587; Benndorf, *Griech. und sicil. Vasenbilder*, pl. XLVIII; au Louvre, dans la collection Campana, n° 2586.

46. — N° 52. H. 0m,20.

Lécythe à fond blanc, à trait jaune doré. Sur l'épaule, décoration de godrons.

La scène, encadrée d'une grecque, représente une femme qui consacre une couronne devant un autel. Derrière elle, dans le champ, bandelettes suspendues.

La bibliographie est la même que pour le vase précédent.

47. — N° 385 (282 imprimé). H. 0m,25.

Lécythe attique, à décoration polychrôme. Sur l'épaule, décoration de palmettes rouges, presque effacées. Au bas de l'épaule, traces d'une grecque de couleur, effacée, entre deux bandes brunes.

Le sujet, d'un caractère funéraire, représente l'offrande devant une stèle, surmontée d'un anthémion figuré par des feuilles d'acanthe. A droite, un jeune homme, aux cheveux peints en rouge, vêtu d'un himation vert à bordure violette, fait une offrande. A gauche, une jeune femme tend de la main droite un fruit vers la stèle. Elle est enveloppée d'un grand manteau rouge rejeté sur l'épaule gauche; elle a le bras droit nu. Sous son manteau apparaît une tunique blanche. Elle est coiffée d'un cécryphale violet qui laisse passer par derrière une touffe de cheveux. Dans le champ, à gauche, couronne suspendue.

Ce lécythe est fort joli; le travail en est très délicat et le dessin très fin. Malheureusement la polychromie, vive et harmonieuse, a disparu en partie.

Cf. Collignon, *Catal. du Musée archéol. d'Athènes*, n[os] 634 et suivants; Pottier, *Étude sur les lécythes blancs attiques, Appendice*, p. 139 et suivante.

48. — N° 200. H. 0m,285.

Lécythe attique à décoration polychrôme. Sur l'épaule, traces de décoration rouge. Au bas de l'épaule, traces d'une grecque de couleur.

Sur la panse, au centre, une stèle surmontée d'un anthémion figuré par des feuilles d'acanthe. La scène représente une offrande devant la stèle. A droite, un guerrier tient une phiale de la main droite. Il est vêtu d'une tunique transparente serrée par une ceinture, et porte sur le bras droit un manteau violet. Il est coiffé d'un casque au cimier violet; il tient de la main gauche un bouclier sur lequel on voit des traces d'un épisème rouge. A gauche, un personnage vêtu d'une tunique talaire transparente; sur les épaules et à mi-corps, larges bandes violettes transversales; la bande inférieure semble indiquer l'extrémité d'une tunique courte (cf. Benndorf, *Griech. und sicil. Vasenb.*, pl. XIV). Dans le champ, à droite, couronne suspendue.

Travail assez fin. Mais le trait n'est pas toujours très net, et la polychromie a en grande partie disparu. L'anse est brisée.

VIII. — Vases a figures rouges

A. — *Vases du* v^e *siècle.*

49. — N° 609 (379 imprimé). H. 0^m,31.

Amphore.

A). Un hoplite vêtu d'une cuirasse noire sur une tunique brodée; par-dessus, une double écharpe passant sur les épaules et serrée à la ceinture. Il porte en outre un baudrier rouge qui soutient le fourreau du glaive, orné de lanières flottantes. Il est chaussé de cnémides et coiffé du casque. Il brandit une lance de la main droite, et de la main gauche il élève un bouclier auquel est suspendu un grand tablier rectangulaire dentelé dans le bas et portant pour épisème deux yeux à larges sourcils. (Cf. Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, n°s 165, 166.)

B) Un frondeur vêtu de la tunique; il est vu de dos, la tête de profil. Il est coiffé d'un pilos. Du bras droit il brandit une fronde. Il porte sur le bras gauche étendu une peau de bête qui lui sert de bouclier, les pattes antérieures de l'animal venant se nouer derrière son cou.

Ce vase, qui porte des traces de retouches, est peut-être un vase campanien d'imitation attique. En tous cas, les inscriptions qui sont dans le champ n'offrent aucun sens, et sont certainement des imitations des inscriptions des vases attiques.

A) ΛΥΙΟΣ ΚΥΙΟΡ
ΛΡΙΟΣ ΚΛΥΙ

B) ΛΥΛΡΟΣ ΕΛ
ΛΙΟΣ ΚΥΥΙΟ

Cf. des inscriptions tout à fait analogues sur une amphore de Nola, de Witte, *Description des collections d'antiquités conservées à l'Hôtel Lambert*, pl. IV et V, n° 34, et les essais d'interprétation de H. de Longpérier, *Rev. arch.*, 1868, p. 352, n° 18.

50. — N° 35. H. 0^m,10. D. 0^m,21.

Coupe. Cette coupe, très jolie, d'un travail délicat, est tout à

fait du style du ve siècle. Elle rappelle les coupes signées de Douris.

De chaque côté des anses et au-dessous, feuilles de lierre.

I) A l'intérieur, une scène de banquet. La scène est encadrée par une bande circulaire formant une grecque. Un jeune homme, vêtu d'un himation bordé de noir, est couché sur un lit de repas, appuyé sur un coussin rayé. De sa main droite, il élève un cotylos. A côté du lit, un bâton est appuyé contre le mur. Sous le lit, on aperçoit une grande kylix évasée placée sur un piédestal. Comparez, pour cette scène une coupe du même style, dans la collection Campana, au Louvre (salle des vases à figures rouges, vitrine K, n° 3491).

Dans le champ, suspendue à un clou, une corbeille du genre de celles qu'on appelait kibôtos, et qui servaient à renfermer les vêtements. On voit une corbeille tout à fait analogue sur une coupe fameuse de Douris (du Musée de Berlin) qui représente un intérieur d'école. (Klein, *Vasen mit Meistersignaturen*, p. 155, n° 9; Furtwaengler, *Beschreibung der Vasensam. im Antiquarium*, n° 2285.) Cf. Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, fig. 72; Michaelis, *Arch. Zeit.*, 1873, pl. I.

Autour de la corbeille, une inscription dans le champ :

KAΛOΣ

II) Au revers, une de ces scènes de gymnase si souvent représentées sur les vases peints.

A) Au centre, un personnage vêtu de l'himation, s'appuie sur un long bâton. C'est un pédotribe. Il surveille un éphèbe nu qui pioche à sa gauche. On sait que dans les jeux, la pioche servait, soit à marquer le but, soit à égaliser le terrain ou à remuer le sol (cf. Pindare, *Néméennes*, v. 19; Pottier, *Gaz. arch.*, 1887, p. 112; *Arch. Zeit.*, 1881, p. 213). A droite, un éphèbe nu, tenant à la main des haltères, se prépare au jeu du saut. Inscription, dans le champ, qui n'offre aucun sens :

IPOVΛV

B) au centre, un pédotribe. A droite, un éphèbe nu lance un

disque qui porte une croix gammée comme épisème. A gauche, un éphèbe nu est courbé en avant, les deux bras tendus, prêt à sauter probablement. Dans le champ, une inscription indéchiffrable :

.....ΣΑVΑ.....

La bibliographie, pour ces scènes de gymnase, est très considérable. Nous nous contenterons de citer :

P. Girard, *L'éducation athénienne*, p. 194; Percy Gardner, *Journal of Hellenic Studies*, I, p. 210; *Gaz. arch.*, 1888, pl. XXIX; *Arch. Zeit.*, 1881, p. 213, pl. IX.

51. — N° 9. H. 0m,11. D. 0m,16.

Vase à large panse avec anse très large, et goulot sur la panse (cf. au Cabinet des Médailles, collection de Luynes, n° 705).

Sur le rebord du col, comme au bas de la panse, bandes d'oves. A la base du col et du goulot, branches de feuilles de lierre avec baies. De chaque côté et à l'attache de l'anse, larges palmettes. Un lièvre sous le goulot.

A) Un Éros ailé, assis sur un rocher, en face d'une jeune fille qui est vêtue d'une longue tunique serrée à la taille par une écharpe. Elle a le bras gauche appuyé sur une stèle.

B) Scène de galanterie. Un jeune homme appuyé sur un bâton, l'himation rejeté sur l'épaule gauche. En face de lui, une jeune fille, vêtue d'une tunique retenue par une ceinture, tient dans la main droite une bandelette à franges et piquée.

52. — N° 130. H. 0m,11. D. 0m,085.

Sorte de canthare. Deux anses à rainure. A la naissance des anses, sur le col, tête de Silène en relief.

A) Une femme vêtue d'une tunique et d'un himation rejeté sur l'épaule gauche marche rapidement.

B) Une femme vêtue comme la précédente se retourne vers elle et court. Bandelette suspendue dans le champ.

Cf. Benndorf, *Griech. und sicil. Vasenb.*, XLIX, 1 et 2.

53. — Sans numéro. H. 0m,41.

Grand lécythe. Sur l'épaule, décoration de palmettes. Grecque au sommet et à la base de la panse.

Un jeune homme, vêtu du chiton court, de la cuirasse et d'un manteau en écharpe sur les deux épaules, laisse pendre sa main droite dont il tient une lance. Il étend le bras gauche vers une jeune fille qui fuit devant lui. Celle-ci est vêtue du peplos. Elle tourne la tête du côté du jeune homme et tend vers lui son bras droit. De la main gauche, elle relève le pan de sa robe.

Dans le champ, inscription indéchiffrable. On lit : . . . . . OΣ.

Ce vase est très repeint. Les retouches sont nombreuses et ne sont pas toujours très heureuses. La figure de la femme ne paraît pas antique.

54. — Sans numéro. H. 0m,30.

Lécythe. Sur l'épaule, décoration de palmettes. Au sommet de la panse, zigzags; grecque dans le bas. Couverte de vernis noir passé au vert.

Un jeune homme vêtu d'un himation rejeté sur l'épaule gauche tient une grande cithare à sept cordes de la main gauche, et de la main droite une phiale qu'il élève au-dessus d'un autel. L'autel est allumé; la flamme est rouge.

Inscription gravée à la pointe dans le champ :

ΘΕΟΔΟΡΟΣ ΣΟ
Α

Cette inscription est certainement fausse. Du reste, le vase porte des traces nombreuses de retouches; il a été repeint en beaucoup d'endroits.

B. — *Petits vases de fabrique attique, du IVe siècle.*

55. — N° 39. H. 0m,145.

Lécythe. Sur l'épaule, décoration de godrons noirs. Grecque sur la panse. Scène de gynécée.

A gauche, dans le champ, est une serviette suspendue. Une

femme est assise sur une chaise à large dossier très élevé; elle est coiffée d'un cécryphale et vêtue d'une tunique à manches courtes par-dessus laquelle est un manteau. Elle tient de la main gauche un miroir, et de la main droite une balle avec laquelle elle semble jouer. Elle sourit. A ses pieds est une corbeille à ouvrage.

Cf. Collignon, *Catal. du Musée archéol. d'Athènes*, n° 394; au Cabinet des Médailles, n° 4895; au Louvre, collection Campana, n° 646 (1021); Furtwængler, *Collection Sabouroff*, pl. LXI, n° 2.

56. — N° 396. H. 0m,09.

Œnochoé, jouet d'enfant.

Un enfant nu joue avec une sorte de roulette munie d'un long bâton. A gauche, par terre, un aryballe. La scène est encadrée, en haut et en bas, par une bande d'oves.

Cf. Piot, *Gaz. arch.*, 1878, p. 55; P. Girard, *L'éducation athénienne*, p. 86 à 96; Collignon, *Catal. du Musée archéol. d'Athènes*, n° 418.

57. — N° 220. H. 0m,11.

Lécythe aryballisque.

Une Niké ailée, vêtue d'un long peplos, tient de la main droite un flambeau. Elle se tient debout devant un éphèbe nu assis, qui a dans la main droite une strigile. Au bas de la scène, une bande d'oves.

Cf. Robert, *Arch. Zeit.*, 1879, p. 78, pl. VI.

58. — N° 218. H. 0m,10.

Lécythe aryballisque polychrôme. Figures blanches et rouges sur fond noir.

Deux enfants, un Éros nu ailé et une petite fille vêtue, jouent avec un canard. Les parties nues sont blanches. Sur le col, godrons noirs et oves. Même décoration au bas de la panse.

Cf. Collignon, *Catal. du Musée archéol. d'Athènes*, n° 415; cf. au Louvre, toute une collection de petits vases analogues, dans la salle des lécythes blancs.

C. — *Vases de la décadence* (*fin du* IVe *et* IIIe *siècles*).

59. — Sans numéro. H. 0^m,28. D. 0^m,25.

Hydrie à deux anses. Sur l'épaule, palmettes; oves au haut de la panse, grecque dans le bas.

Scène de mariage. L'époux est vêtu de la tunique et coiffé d'une sorte de casque qui rappelle l'*alopékis* des cavaliers athéniens. Il conduit vers un quadrige, sur lequel plane un Éros ailé, la jeune femme, couverte d'un long voile, ayant dans les cheveux une couronne de fleurs; elle s'avance accompagnée de la nympheutria qui est vêtue du peplos. Derrière elle, suivent quatre jeunes filles, les amies de la fiancée, qui apportent tour à tour les présents de noces. La première porte une corbeille sur la tête et tient un petit paquet à la main. La seconde étreint des deux bras une grande boîte carrée. La troisième porte un objet allongé qu'on ne peut préciser. La dernière porte de la main droite un grand vase (loutrophore?). Devant le char, un homme casqué semble retenir les chevaux qui se cabrent.

La scène est intéressante. C'est un exemplaire à ajouter à la catégorie des vases qui représentent des scènes de fiançailles ou de mariage. (Cf. Dumont et Chaplain, *Les céramiques de la Grèce propre*, p. 362, pl. VIII et IX; Furtwængler, *Collection Sabouroff*, notices des pl. LII, LV, LVIII, LIX, LXI, LXIII, LXIV; *Journal of Hellenic Studies*, I, p. 202; *Monum. ined.*, X, 34; *Arch. Zeit.*, 1882, p. 131).

Inscription sur un petit cartouche, entre la fiancée et le marié. On lit ΙΓΓΟΤΑΣ. Mais il paraît certain que l'inscription avait été tracée à la pointe et écrite d'abord : ΙΓΓΟΤΟ. On distingue encore à jour frisant l'Ο sous l'Α.

Style de décadence. Beaucoup de parties ont été repeintes et restituées, généralement d'une façon très malheureuse. Ainsi, le torse et les bras d'une des jeunes filles, la troisième derrière la nympheutria, ont été si maladroitement restitués qu'il est absolument impossible de déterminer la forme de l'objet qu'elle

porte. De plus, le vase a été recollé en plusieurs endroits. Malgré tout, ce vase est intéressant, tant à cause de la scène représentée, qu'à cause de la technique qui accuse les caractères de l'art de la décadence.

60. — Sans numéro. H. 0m,60.

Amphore. Sur le col, entre les anses, quatre zones de palmettes, feuillages, oves et godrons. Sur la panse, au-dessous des anses, larges et luxuriantes palmettes encadrant les scènes. Dans la partie inférieure, grecque faisant le tour de la panse; enfin larges chevrons noirs renversés, à la base.

A) Une jeune femme vêtue d'un peplos à bandes noires écoute un éphèbe qui cause avec elle, lui faisant face. Il est vêtu de l'himation qui est rejeté sur l'épaule, et laisse la poitrine nue. Derrière elle, un second éphèbe pose la main droite sur son épaule, semblant vouloir attirer son attention. D'un geste de la main, elle lui fait signe d'attendre. Elle tient de la main droite une branche d'arbre. Dans le champ, bandelettes, *sphæra*, sorte de cistre.

B) Une jeune femme, vêtue du peplos, entre deux éphèbes, l'un qui est nu, l'autre qui se découvre. Elle tient de la main droite un miroir, et de la main gauche une boîte de toilette. Dans le champ, bandelettes, colonne indiquant l'intérieur du gynécée.

Ces scènes appartiennent à la catégoriie si nombreuse des scènes éphébiques et scènes de galanterie.

Style de décadence. Ce vase a été recollé en beaucoup d'endroits. En outre, il a été repeint; d'une façon générale, les retouches et les restitutions, très apparentes, semblent très maladroites.

61. — N° 60. H. 0m,37. D. 0m,39.

Cratère. Zone de feuillages sur le col; grecque sur la panse.

A) Un jeune homme, vêtu du chiton agrafé sur l'épaule droite, le pétase pendant dans le dos, porte de la main droite deux lances. Il poursuit une femme qui fuit devant lui. Elle est vêtue d'une tunique talaire et enveloppée dans un long manteau, le

front ceint d'une bandelette qui retient les cheveux. Derrière l'éphèbe, une autre femme vêtue comme la première s'enfuit en se retournant comme elle. A droite un rhabdophore appuyé sur son bâton, couvert d'un long manteau, barbu, le front ceint d'une bandelette.

B) Un éphèbe enveloppé d'un long manteau, debout entre deux autres éphèbes vêtus de même, et appuyés sur un bâton.

62. — Sans numéro. H. 0m,71.

Grande amphore. Au-dessous des anses, grandes palmettes encadrant les scènes.

A) Sur le col, un éphèbe se découvrant. Dans le champ, stèle et branches de laurier.

Sur la panse, un guerrier nu et casqué, peut-être Thésée, laissant flotter sur son dos sa chlamyde, de couleur rouge violacée. Il renverse une Amazone, la maintient à terre du genou gauche et lui saisit les cheveux des deux mains. L'Amazone est vêtue d'une longue tunique lydienne brodée, semée d'étoiles; elle est chaussée d'embades. Elle tend vers son vainqueur des mains suppliantes. Dans le champ, une tête de cheval et un buste de femme vue à mi-corps. (Pour les têtes de femmes représentées sur les vases peints, voir L. Heuzey, *Monuments grecs*, nos 14-16, 1889.)

B) Sur le col, large palmette; zones de godrons, de dés, de postes.

Sur la panse, scène de causerie. Un éphèbe nu, son manteau rejeté sur ses épaules et son dos. Il est légèrement penché en arrière, dans une pose nonchalante et cause avec deux femmes qui sont debout à côté de lui. Elles sont vêtues du peplos et coiffées du cécryphale. Dans le champ, couronnes suspendues.

63. — No 14. H. 0m,11. D. 0m,18.

Pyxis à couvercle. Sur les rebords du couvercle, oves évidées.

Sur le couvercle, une Sirène et un lion faisant face à un griffon; deux léopards.

Sur la panse, zone circulaire d'enroulements.

IX. — Vases de l'Italie méridionale.

64. — N° 230. D. $0^m,26$.

Pinax. Sur les bords, zone de godrons noirs. Sur le plat de la coupe, zones de postes rouges et d'une guirlande de feuillages blancs. Les figures sont rouges sur fond noir.

Une femme est assise sur un siège qui a la forme d'une pile de coussins superposés. Elle est vêtue d'une longue tunique; elle a les cheveux dénoués en arrière en une large touffe raide; elle porte au bras droit une sorte de long chapelet de perles. De la main gauche rejetée en arrière elle tient une grappe de raisins, et de la main droite une phiale d'où s'échappent des fleurs. A ses pieds, à gauche, un alabastron; à droite, dans le champ, grande tige fleurie.

Les tons d'un jaune doré, caractéristiques des vases de l'Italie méridionale, abondent sur cette coupe (sur les coussins du siège, la grappe de raisin, la phiale).

Cf. de nombreux exemplaires analogues au Louvre, dans la collection Campana, au Cabinet des Médailles. Cf. les articles, de de Witte (*Études sur les vases peints*, p. 111) et de Lenormant (*La Grande-Grèce*, I, 395; *La voie Éleusinienne*, I, 240) qui croient voir dans cette scène et dans les scènes analogues des scènes mystiques et des représentations des rites éleusiniens.

65. — (225 imprimé). D. $0^m,25$.

Pinax. Sur les bords, décoration de postes, de godrons noirs, de petites feuilles de lierre blanches.

Une femme est assise sur un tabouret blanc à trois pieds. Elle est vêtue d'une tunique qui a glissé aux hanches; elle a la poitrine nue. Elle porte un diadème, un collier de perles, des bracelets. Elle a des fleurs dans les cheveux. De la main gauche elle tient une branche d'arbre; de la main droite elle agite un objet blanc qui paraît avoir la forme d'une crécelle et joue avec un

chien blanc dressé devant elle sur ses pattes de derrière. Dans le champ, fleur épanouie et phiale suspendue, vue de profil.

Pas plus que celle du numéro précédent, cette scène ne paraît être une scène mystique.

Beaucoup de touches jaune d'or posées un peu partout.

66. — (61 imprimé). H. $0^m,37$. D. $0^m,37$.

Grand cratère. Sur les bords, zone de feuillages; une grecque au bas de la panse; au-dessous des anses, larges palmettes encadrant les scènes.

A) Une femme vêtue du peplos et portant une draperie flottante sur le bras gauche. Elle est coiffée d'un mouchoir qui laisse échapper par derrière en une large touffe les cheveux retenus par deux cordons flottants. Elle tient de la main gauche une corbeille de fruits, et de la main droite une couronne de fleurs. Elle se retourne du côté d'un jeune homme nu qui lui tend une phiale. Il porte une large bandelette autour du front. Son himation repose sur son bras gauche. Il tient du bras droit un bâton terminé par une espèce d'épi. Feuilles de lierre et rosaces dans le champ. C'est tout à fait le style de l'Italie méridionale.

B) Au contraire, nous revenons ici au style grec du IVe ou du IIIe siècle. La scène est très simple et très simplement traitée. Deux éphèbes enveloppés dans leurs manteaux et appuyés sur leurs bâtons, se font face.

67. — Sans numéro. D. $0^m,41$.

Grand plat. Anses perpendiculaires et basses; de chaque côté des anses, larges boutons. Sur les bords, zones de postes, de feuilles, de perles blanches. Au-dessous de la scène, rosace et feuilles de lierre. La couleur du fond a tourné au vert sombre; les figures sont d'un rouge violacé.

Scène mystique. Dionysos est assis, son manteau rejeté sur son siège; il porte un collier de perles et un diadème. De la main gauche il tient un long thyrse, et de la main droite un coffret ouvert. Devant lui, une femme vêtue du peplos, por-

tant un collier de perles et un diadème, les bras couverts de bracelets, se retourne et semble lui présenter une sorte de grande phiale à couvercle. Elle tient une couronne de fleurs de la main droite. A droite, un génie ailé surchargé de bijoux (collier, diadème, bracelets aux jambes et aux bras) étreint un oiseau blanc (peut-être un cygne). Dans le champ (en bas), un grand cratère à fond blanc, à figures d'animaux rouges. Alabastron, à droite, aux pieds du génie.

Grande surcharge d'ornements : style de l'Italie méridionale.

68. — N° 482. H. $0^{m},27$.

Support en forme de flambeau.

En partant d'en haut, on compte sept zones principales de décoration : 1° oves ; 2° postes ; 3° grecque ; 4° losanges évidés ; 5° feuilles de laurier ; 6° tête de femme coiffée d'un diadème jaune doré, et le cou orné d'un collier de perles. De chaque côté, un génie ailé, orné de colliers de perles (sur la tête, le cou, les cuisses), couvert de bracelets aux bras et aux jambes, et portant une phiale. Ornements difficiles à définir, dans le champ ; 7° postes.

Au sommet, il y a une sorte de godet, avec décoration de bandes noires rayonnant autour d'un cercle rouge. Un peu partout, beaucoup d'engobes blanches. Grande surcharge d'ornements.

69. — N° 231.

Sorte de phiale à pied.

Sur les rebords, enroulements en forme de postes. Au centre, sorte de godet décoré de bandes noires rayonnant autour d'un cercle blanc, et d'enroulements en forme de postes.

Sur le plat, poissons : deux grands poissons, entre lesquels est une coquille ; puis un requin, puis un petit poisson de la même forme que les deux grands.

Les figures sont rouges sur fond noir. Le travail est peu soigné. C'est une pièce de fabrique commune. La collection Campana, au Louvre, contient de nombreux exemplaires de ce type.

70. — N° 67. H. 0m,21.

Lécythe aryballisque. Sur l'épaule, zone de points blancs et d'oves à engobes blanches. Sur la panse, losanges rouges, ayant au centre une feuille de chêne à engobes blanches et jaune d'or.

71. — N° 67 *bis*. H. 0m,21.

Lécythe aryballisque. Il fait la paire avec le précédent qui lui est absolument semblable.

72. — N° 90. H. 0m,14.

Kotylos, à anses plates horizontales. Le vase est noir. Dans le haut il est décoré d'une bande de feuilles de lierre rouges.

73. — (75 imprimé). H. 0m,11. D. 0m,11.

Petit canthare à deux anses. Le fond est une couverte de vernis noir.

Entre les deux anses, décoration symétrique en quatre zones superposées: 1° zone de godrons; 2° rangs alternés de losanges rouges et noirs, avec traces d'engobes blanches ; 3° feuillages blancs; 4° godrons.

74. — N° 10. H. 0m,10.

Petit cratère, du type de Gnathia. Anses cordées. La panse est à côtes en relief. Autour du col, feuilles de lierre jaune d'or avec baies, sur fond noir.

Cf. Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, pl. XIII; cf. au Louvre, plusieurs exemplaires dans la salle de l'Italie méridionale (L. O.); cf. Lenormant, *Gaz. arch.*, 1881-2, p. 102.

75. — N° 198. H. 0m,07. D. 0m,09.

Coupe profonde du type de Gnathia. Anses délicates, relevées légèrement à leur extrémité. Travail délicat et fin.

A) Au centre, une tête de femme blonde, coiffée d'une sorte de mouchoir brun à broderie jaune d'or d'où les cheveux s'é-

chappent en touffe par derrière. De chaque côté, enroulements et arabesques blancs et jaunes.

B) Rosaces blanches séparées par des sortes de branches.

Cf. plusieurs exemplaires de la collection Campana, au Louvre, et de la petite collection Debacq, à l'École des Beaux-Arts.

X. — Vases a reliefs

76. — N° 284. H. tot. 0m,20.

Vase en forme de tête. Embouchure trilobée. Le col part du sommet de la tête. L'anse est surélevée.

La figure et le cou sont de couleur terreuse; le col et l'anse sont en vernis noir tournant au vert.

Autour du front, une série de points en relief simulant des boucles des cheveux. Sur la tête, sorte de couronne de feuillage.

Cf. Longpérier, *Musée Napoléon III*, pl. XLIX, n° 7; Heuzey, *Catalogue des figurines du Louvre*, p. 217-8.

77. — N° 148. H. 0m,10. D. 0m,15.

Coupe hémisphérique apode, brûlée, appartenant au type des coupes soi-disant de Mégare.

Décoration en relief : 1° rosaces; 2° feuilles de chêne en guirlande; 3° feuilles de chêne sur champ. En dessous, il y a trois rudiments de pieds. Cf. Dumont et Chaplain, *Les céramiques de la Grèce propre*, pl. XXX.

Il y a une série de coupes de ce type au Louvre, dans la collection Campana.

78. — N° 109. H. 0m,15. D. 0m,17.

Vase étrusque, de bucchero nero. C'est un vase à pied en forme de ciboire (holcion?).

La décoration, en relief, est formée d'une zone d'animaux et de personnages fantastiques, ailés pour la plupart.

Cf. J. Martha, *L'archéologie étrusque*; Lenormant, *Gaz. arch.*,

1879, p. 99, pl. XVIII. Le Cabinet des Médailles possède un exemplaire tout à fait analogue, n° 2982. Il y en a un certain nombre au Louvre, dans la collection Campana.

79. — N° 178. H. 0m,05. D. 0m,10.

Petit vase en forme de coupe, à rebords plats décorés d'oves et de points en creux; sur le rebord intérieur la décoration est la même; au fond de la coupe, une étoile à six branches composée de même. La décoration en creux rappelle la poterie dite étrusco-campanienne.

Cf. Dumont et Chaplain, *Les céramiques de la Grèce propre*, p. 188; de Witte, *Catal. de l'Hôtel Lambert*, n° 93.

80. — N° 393. H. tot. 0m,26.

Vase noir à reliefs, italo-grec. Il a la forme d'une coupe, montée sur un pied, à bords rentrants, et fermée par un couvercle surmonté d'un bouton ovoïde.

Sur la panse, quatre lions en relief, et petites palmettes en creux. Le pied est cannelé. Au-dessous de la panse et à la naissance du pied, bande rouge en creux. Le travail est assez grossier.

Cf. Collignon, *Catal. du Musée archéol. d'Athènes*, n° 778; Furtwængler, *Collection Sabouroff*, pl. LII, n° 5.

XI. — Vases noirs sans figures

81. — Sans numéro. H. 0m,17.

Canthare noir. Comparez de nombreux exemplaires analogues au Louvre, dans la collection Campana.

82. — N° 86. H. 0m,18.

Prochoos à rebords plats et anse surélevée. Au haut de la panse, zone de petits quadrillés noirs et rouges.

83. — N° 44. H. 0m,23.

Sorte d'olpé à guirlande, du style dit de Gnathia.

Le fond est noir et la décoration blanche. Le décor, entre les

deux anses, d'un seul côté, se compose de zones superposées d'oves, de zigzags, de crochets, de chevrons et de rosaces.

84. — N° 159. H. 0m,19.
Vase en forme de jarre, à couvercle. Le couvercle manque. Deux anses. La couverte est en vernis noir.

XII. — Divers

85. — N° 195 (101 imprimé). H. 0m,06. L. 0m,09.
Vase en forme de chaussure pointue. Le goulot et l'anse rappellent les goulots et anses de lécythes.
Cf. Collignon, *Catal. du Musée archéol. d'Athènes*, n° 769.

86. — N° 191. H. 0m,10.
Vase en forme de pied nu, reposant sur une sandale. Le dessin du pied est très fin. Le vase est surmonté d'un goulot et d'une anse de lécythe.
Cf. Collignon, *Cat. du Musée archéol. d'Athènes*, nos 768, 770.

87. — N° 212. H. 0m,07. L. 0m,11.
Vase en forme de canard accroupi. Sur la queue est un goulot relié à la tête par une anse qui passe sur le dos.
Décoration : sur le cou, palmette; sur les ailes, longues raies noires figurant les plumes.
La terre est jaune; le cou et la tête sont de couleur brique.

88. — N° 242 (103 imprimé). H. 0m,10.
Vase imbriqué, à deux anses, en forme de corps d'oiseau sans tête. Cf. pour la forme, Collignon, *Catalogue du Musée archéol. d'Athènes*, n° 773.

89. — N° 48. H. 0m,09.
Petite amphore imbriquée, du même style.

J. Chamonard et L. Couve.

RECHERCHES

SUR

L'ORGUE HYDRAULIQUE

J'ai déjà étudié, il y a quelques années [1], la question de l'orgue hydraulique, et la conclusion de mon dernier travail était que, si cet instrument fut qualifié d'hydraulique, c'est qu'en effet l'eau jouait dans son mécanisme un rôle très important, exactement identique à celui que jouent les poids posés sur les réservoirs d'air de nos orgues modernes et destinés, par leur pression, à refouler l'air dans les tuyaux pour les faire sonner.

Bien des auteurs de mérite avaient essayé, — sans y parvenir, — de découvrir les prétendus mystères de l'orgue hydraulique. Les uns en donnaient des explications inimaginables, qui ne reposaient sur aucun fondement scientifique : l'eau servant, par exemple, à amortir le choc des leviers, ou bien l'eau chauffée jusqu'à ébullition et faisant par sa vapeur résonner les tuyaux ; d'autres, plus prudents, se contentaient de reconnaître que la question leur paraissait insoluble.

Si ces écrivains, malgré leur grande érudition, ne sont pas arrivés à comprendre le mécanisme de l'orgue hydraulique, mécanisme pourtant si simple et si rationnel, c'est qu'ils ont été chercher des renseignements partout, excepté là où ils avaient chance d'en trouver.

Tous, en effet, se sont attachés surtout à des descriptions de poètes, de grammairiens, d'orateurs, comme Suétone, Claudien,

1. Cl. Loret, *Cours d'orgue*, t. III, pp. 1-3. — *Gazette musicale*, année 1878, numéro du 1er décembre.

Athénée, Tertullien, tous gens fort habiles d'ailleurs mais qui, — ce n'est pas là un crime, — n'entendaient rien aux combinaisons intérieures d'un orgue. Aucun n'a songé à consulter les écrits d'un mécanicien ou d'un architecte.

Que penserait-on d'un personnage de nos jours qui, pour se rendre compte du mécanisme d'un orgue de cathédrale, réunirait un certain nombre de vers dans lesquels Armand Silvestre, Catulle Mendès ou André Theuriet auraient chanté les beautés de cet instrument? Le plus petit traité, écrit par un facteur d'orgues, ne ferait-il pas mille fois mieux son affaire?

Il est résulté de cette manière de procéder que, au lieu de concevoir clairement ce qu'était l'orgue hydraulique, ces chercheurs n'ont su que remettre au jour les erreurs publiées par des observateurs superficiels de l'antiquité.

Ils ont bien cité aussi, comme en passant, certain passage où un savant architecte, Vitruve, nous décrit l'*hydraule* de la façon la plus précise et la plus détaillée, mais, comme ce spécialiste avait le grand tort de ne pas être d'accord avec Claudien, Suétone ou Aristoclès, — lequel, entre parenthèses, est si autorisé en la matière qu'il se demande naïvement si l'hydraule est un instrument à vent ou à cordes! — ils en ont conclu que Vitruve est un pur bavard peu clair.

Un seul moderne est arrivé à donner une explication intelligible de l'orgue hydraulique, quelques années après la publication de mon travail, que du reste il ne connaissait pas.

Ce moderne, il est vrai, n'est pas un musicien; il n'a pensé ni à Athénée, ni à Tertullien. C'est M. A. Terquem, professeur à la Faculté des sciences de Lille, qui a tout simplement publié de solides commentaires sur Vitruve[1] et qui, étant du métier, a parfaitement compris et expliqué le passage de cet auteur relatif à l'hydraule. La description de Vitruve est si explicite que M. Terquem en a purement donné la seule explication possible, sans autrement insister, sans se douter peut-être qu'il élucidait

1. *La science romaine à l'époque d'Auguste*. Études historiques d'après Vitruve. Paris, F. Alcan, 1885.

un problème que tant de musicologues malavisés avaient vainement cherché à résoudre avant lui.

J'ai été d'autant plus heureux de lire le travail de M. Terquem que son commentaire sur le passage de Vitruve relatif à l'hydraule concorde en tous points avec l'explication que j'en avais donnée moi-même et ne fait que corroborer complètement les conclusions auxquelles j'étais arrivé, sauf quelques détails de mécanisme qu'il n'a pas compris, peut-être parce qu'il ne connaît pas bien la construction des orgues en général.

La question de l'orgue hydraulique est donc définitivement tranchée aujourd'hui, et, si quelques personnes peuvent encore hésiter, c'est qu'elles sont trop pénétrées d'Aristoclès et pas assez de Vitruve. Je reproduis du reste dans ce mémoire le travail que j'ai déjà fait sur l'orgue hydraulique décrit par Vitruve. La raison qui me fait revenir aujourd'hui sur ce sujet est que, depuis la publication de mon travail et de celui de M. Terquem, des documents nouveaux sont venus à ma connaissance. Ils ne font du reste, — et je le dis en commençant, — que confirmer nos vues communes.

Fétis, qui ne comprenait pas le mécanisme de l'hydraule et qui l'avouait franchement, réclamait des descriptions antiques accompagnées de dessins, ou bien des hydraules authentiques découverts dans les fouilles de Pompéi. Ce sont justement ces deux choses ou à peu près que je viens apporter aujourd'hui. D'abord un passage d'Héron d'Alexandrie, jamais étudié ni même jamais cité par les musicologues, passage accompagné de lettres renvoyant à un dessin absent, mais que chacun peut faire facilement. Puis un certain nombre d'antiques représentations, dont quelques-unes fort détaillées, se rapportant à l'orgue hydraulique.

L'orgue hydraulique décrit par Héron d'Alexandrie est très probablement le premier spécimen qui en ait été construit. C'est, dans tous les cas, la plus ancienne description que nous connaissions. L'orgue hydraulique a subi à la suite bien des changements, et celui que décrit Vitruve est déjà notablement perfectionné.

Athénée et Vitruve attribuent l'invention de l'orgue hydraulique à un barbier d'Alexandrie, nommé Ctésibius, qui vécut sous le règne de Ptolémée III Évergète (247-222). On peut s'étonner qu'Héron d'Alexandrie ne le dise pas; il passe cependant pour être disciple de Ctésibius, il était certainement son contemporain.

La description de l'orgue hydraulique par Héron d'Alexandrie se trouve dans un recueil ayant pour titre *Veterum mathematicorum opera*[1], parmi de nombreuses descriptions de machines hydrauliques, ce qui semble indiquer qu'à cette époque la force de la pression de l'eau venait d'être découverte et qu'on en faisait les applications les plus diverses. Ce chapitre porte pour titre *Heronis spiritalia.*

Voici ce qui concerne l'orgue hydraulique d'après notre traduction du texte grec.

I

CONSTRUCTION DE L'ORGUE HYDRAULIQUE

« Il est un petit autel en airain (βωμίσκος) *abcd*, lequel est rempli d'eau. Dans l'eau se trouve, retourné sens dessus dessous, un hémisphère creux *efgh*, que l'on appelle *pnigeus* (πνιγεύς) et qui a à sa partie inférieure des ouvertures livrant passage à l'eau.

« Au sommet de ce *pnigeus* se trouvent deux tuyaux (σωλῆνες) qui y donnent accès et qui se dirigent vers le haut de l'autel *abcd*.

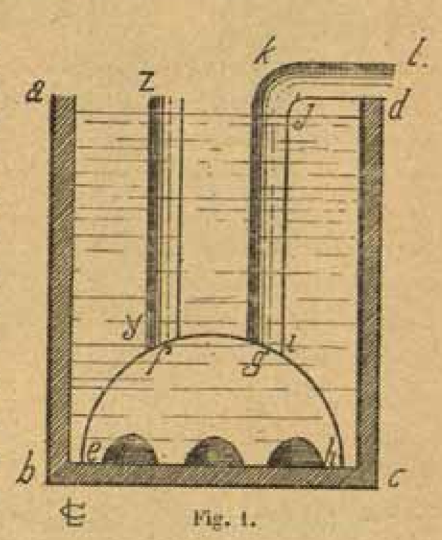


Fig. 1.

« L'un d'eux, *ijkl*, est recourbé en dehors de cet autel et

1. Paris, MDCXCIII, pp. 227-242.

communique avec un cylindre de buis (πυξίς) *mnop*, ouvert en bas et bien arrondi à l'intérieur de façon à recevoir un piston (ἐμβολεύς) *qr*, lequel empêche l'air d'y entrer.

« A ce piston est attachée une tige (κανών) très solide *st*, avec laquelle une autre tige *tu* communique au moyen d'une clavette (περόνη) *t*. Cette seconde tige bascule sur une autre tige droite *vx* établie solidement sur le sol.

« Par le sommet du cylindre *mnop* est introduit un cylindre plus petit (πυξίδιον) qui a une ouverture correspondant à celle du grand cylindre et est fermé à sa partie supérieure, laquelle est percée d'un trou (τρύπημα) par lequel l'air entre dans le grand cylindre. Sous le trou est une petite peau ou lamelle (λεπίδιον) qui le bouche et qui est retenue par des clous (περόνιον) à tête, passant dans des petits trous afin que la petite peau ou lamelle ne se détache pas. Cette lamelle se nomme *platysmation* (πλατυσμάτιον, *petite lame*).

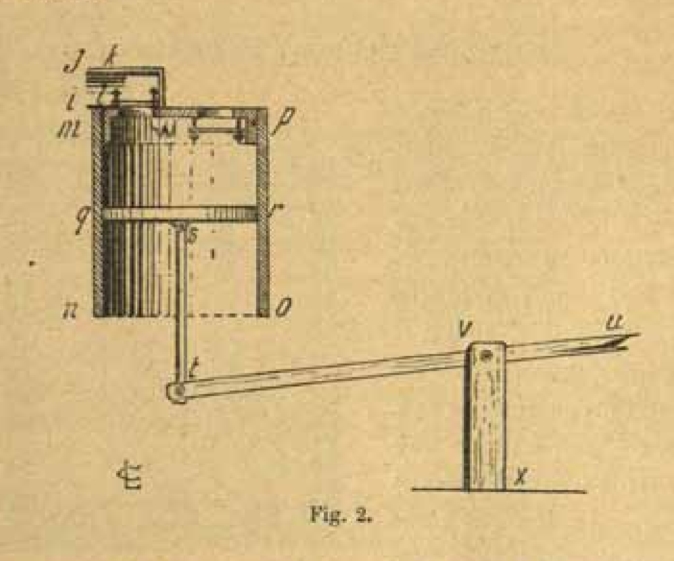


Fig. 2.

« Le second tuyau *yz* qui part du *pnigeus* communique par une ouverture avec un autre tuyau horizontal[1] F dans lequel sont

1. Voir les figures 5 et 6.

plantées les flûtes (αὐλοί) I, qui y communiquent également par des ouvertures. Ces flûtes ont à leur partie inférieure des *glossocomes* (γλωσσόκομα, *étuis*) H communiquant avec elles par des ouvertures et ouverts par des trous. Par ces trous s'introduisent des *poma* (πώματα), sortes de bouchons ou couvercles ayant des ouvertures disposées de telle sorte que, en les poussant, ces ouvertures communiquent avec celles des flûtes et que, en les tirant, les ouvertures ne communiquent plus et les flûtes se trouvent bouchées.

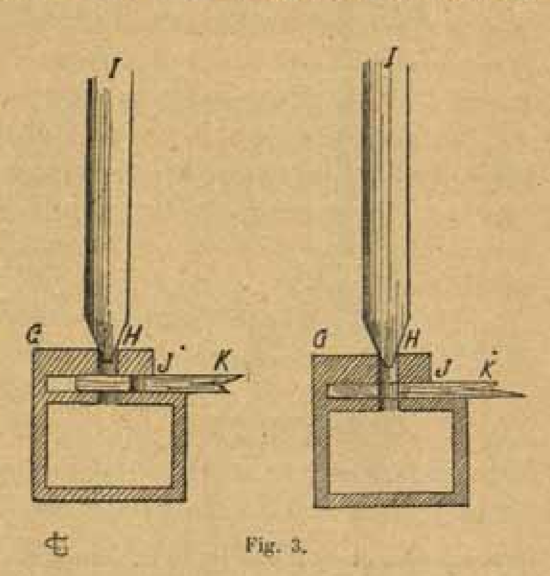


Fig. 3.

« Si donc on abaisse la tige u[1], le piston *qr* monte et chasse l'air contenu dans le cylindre *mnop* et l'air ferme l'ouverture qui est percée dans le petit cylindre *w* au moyen de la lamelle que nous avons nommée *platysmation*. L'air passe dans le *pnigeus* par le tuyau *ijkl*, et, du *pnigeus*, passe dans le tube transversal F par le tuyau *yz*. Ensuite l'air passe dans les flûtes quand leurs ouvertures correspondent avec celles des *poma*, c'est-à-dire quand ces *poma* sont poussés, soit tous, soit quelques-uns d'entre eux.

« Donc, quand nous voulons que quelqu'une des flûtes parle et que son ouverture soit débouchée, ou que nous voulons qu'elle se taise et que son ouverture soit bouchée, voici ce que nous faisons.

« Figurons-nous, pour mieux nous faire comprendre, l'un des

1. Voir la figure 2.

glossocomes considéré séparément, GH [1], dont l'ouverture est en H, avec une flute qui y correspond par un trou, puis le *poma* JK dont est muni le *glossocome*, lequel *poma* est percé d'un trou L placé en regard de celui de la flûte I, un petit coude (ἀγκωνίσκος) à trois branches MNOP, dont la branche MN rejoint

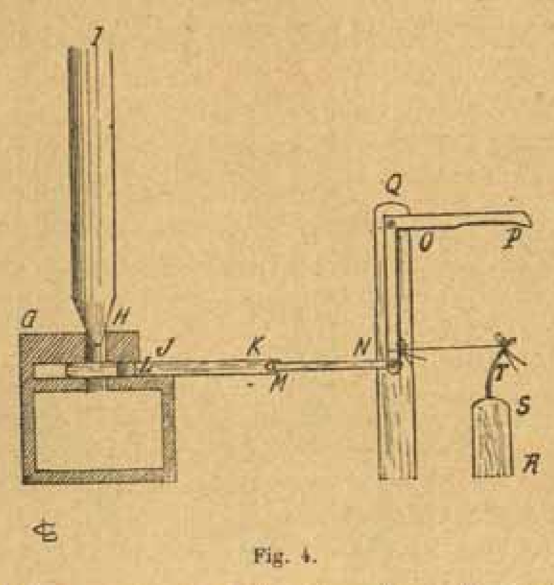


Fig. 4.

le *poma* JK, et se meut en NO autour d'une clavette (περόνη) Q. Si nous abaissons de la main l'extrémité P du petit coude vers l'ouverture H du *glossocome*, nous mouvons le *poma* vers le bas, et lorsqu'il arrive à la partie inférieure, alors l'ouverture du *poma* correspond avec celle de la flûte.

« Pour qu'en enlevant la main, le *poma* glisse de lui-même et que la flûte se taise, voici le mécanisme : sous les *glossocomes* est placée une tige (κανών) de même longueur que le tuyau horizontal EF, et parallèle à ce tuyau, RS ; dans cette tige sont plantées de solides spatules (σπάθιον) en corne, recourbées, dont l'une T est placée en face du *glossocome* GH. A son extrémité est attachée une corde en nerf (νευρά) qui, à l'autre bout, s'at-

1. Voir la figure 4.

tache en N, de telle sorte qu'en poussant le *poma* en dedans, ce nerf soit tendu. Donc, si nous abaissons l'extrémité P de la réglette et que nous poussions ainsi le *poma* dans sa partie inférieure, le nerf tire la spatule et la redresse. Lorsque nous levons le doigt, la spatule reprend sa position normale et le trou est bouché. Le même mécanisme se retrouvant devant chaque *glossocome*, si nous voulons que quelques flûtes sonnent, nous abaissons des doigts les réglettes qui sont devant elles; si nous voulons que le tout s'arrête, nous levons les doigts et alors les sons cessent, les *poma* se trouvant attirés au dehors.

« L'eau qui est dans le coffre est mise là afin que l'air qui envahit le *pnigeus*, venant des cylindres, élève l'eau, et que celle-ci le refoule et le pousse dans les flûtes.

« Le piston *qr*[1], en montant, pousse dans le *pnigeus* l'air contenu dans le cylindre, comme on l'a dit. En descendant, ce piston fait ouvrir le *platysmation* qui est au petit cylindre, l'air entre et emplit le grand cylindre, afin que le piston, remontant à nouveau, renvoie cet air dans le *pnigeus*. Du reste, il est bon que la tige *tu* ait, en outre, dans sa partie *t*, une articulation autour d'une goupille adaptée à la base du piston, de manière à le pousser sans le faire dévier; de cette façon, le piston pourra remonter et descendre constamment en ligne droite. »

Dans cette description, il doit y avoir une lacune. Le tuyau *ijkl*, qui se recourbe en dehors du petit autel, ayant une ouverture dans le corps de pompe, s'il n'est pas bouché au moment où le piston redescend, celui-ci reprendra par aspiration l'air qu'il aura fait pénétrer dans le *pnigeus*. Ce tuyau, au lieu de s'ouvrir directement dans le corps de pompe ou cylindre, doit s'ouvrir, à mon avis, dans une cavité, sorte de petite chambre d'air munie d'une plaquette ou lamelle, qui se ferme au moment où le piston descend, en même temps que la lamelle qui se trouve dans le bout du cylindre, soit dans le petit cylindre qui s'y adapte et que je crois tout simplement n'être qu'une sorte de couvercle qui s'y

1. Voir figure 2.

emboîte, s'ouvre pour laisser entrer l'air aspiré par le piston dans le corps de pompe. Quand le piston remonte, l'effet contraire doit se produire, c'est-à-dire que la lamelle qui se trouve dans la petite chambre d'air, à laquelle aboutit le tuyau *ijkl*, doit s'ouvrir pour laisser passer l'air, qui est refoulé dans le *pnigeus* en même temps que la lamelle qui se trouve dans le haut du corps de pompe se ferme.

Dans la description que fait Vitruve de l'orgue hydraulique, cette lacune, due sans doute à une faute de copiste ou à une négligence d'Héron d'Alexandrie, n'existe pas ; il parle d'un petit coin qui bouche le tuyau par où l'air passe pour se rendre dans le *pnigeus* au moment où le piston descend ; ce petit coin se relève quand le piston remonte. Tout le reste se rapporte parfaitement à la description de Vitruve, sauf que, dans l'orgue décrit par ce dernier, le *pnigeus* se trouve posé sur de petits socles au lieu d'être percé d'ouvertures pour y laisser pénétrer l'eau ; c'était un progrès. Il y a aussi dans cet orgue deux pompes, mais il est plus considérable puisqu'il possède quatre jeux, tandis que celui décrit par Héron d'Alexandrie n'en possède qu'un seul ; mais le principe est le même : la pression de l'eau sur l'air.

Voici la description simplifiée de cet orgue, avec un plan d'ensemble, qui éclaircira le texte (fig. 5 et 6).

Le petit autel en airain est tout simplement une sorte de cuve, en cuivre probablement, à laquelle on a donné la forme d'un petit autel et qu'on remplissait d'eau A.

Au fond de cette cuve se trouve une sorte de cloche, ayant à sa partie inférieure des ouvertures pour laisser passer l'eau, c'est le *pnigeus* B. Cette cloche est munie de deux tubes, qui partent du sommet pour se diriger vers le haut de la cuve. L'un de ces tubes C communique avec un piston D, qui sert à refouler l'air dans la cloche. Cet air refoule à son tour l'eau qui s'y trouve par les ouvertures qui sont à sa partie inférieure, et élève ainsi le niveau de cette eau, qui pèse de tout son poids sur l'air. L'autre tube E communique avec une chambre d'air F, tuyau horizontal, dit le texte. L'air refoulé par les mouvements du pis-

ton passe par le premier tube C pour entrer dans la cloche, sorte de réservoir, et passe de là, pressé par l'eau, dans le second tube E, et de là dans la chambre d'air F.

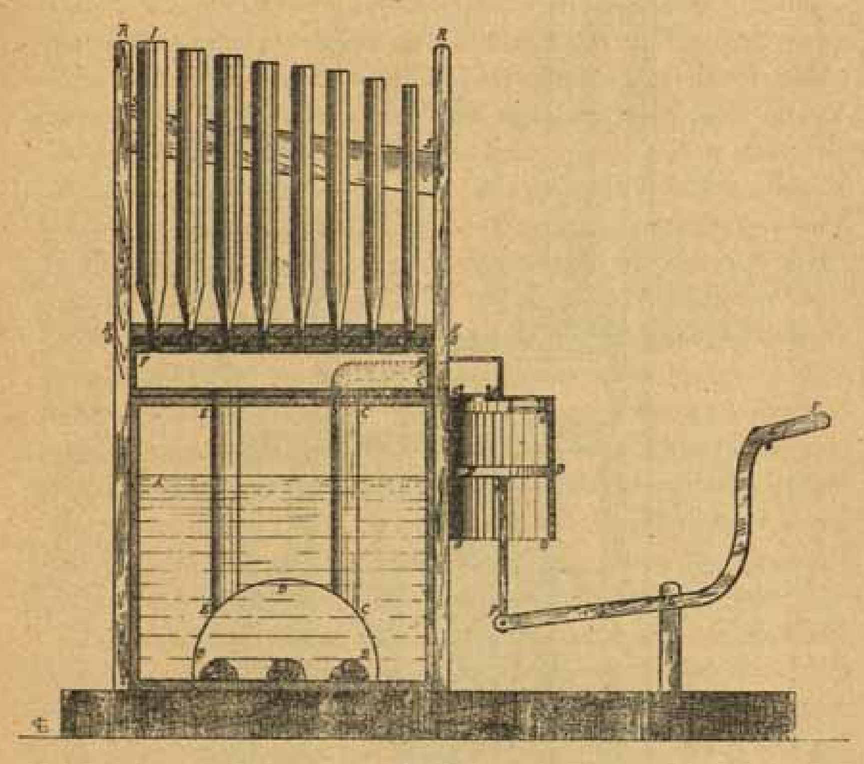


Fig. 5.

Dans la partie supérieure de cette chambre d'air se trouvent autant de trous qu'il y a de tuyaux ; au-dessus de chacun de ces trous se trouve une sorte de tiroir G, soit une planchette percée d'un trou et qu'on nomme dans le texte grec « poma ». Au-dessus de cette planchette se trouve une petite table H, qu'on nomme faux-registre dans les orgues modernes, et qui est percée également d'un trou, dans lequel est implanté le tuyau I : c'est le

glossocome. La planchette glisse entre cette partie et la chambre

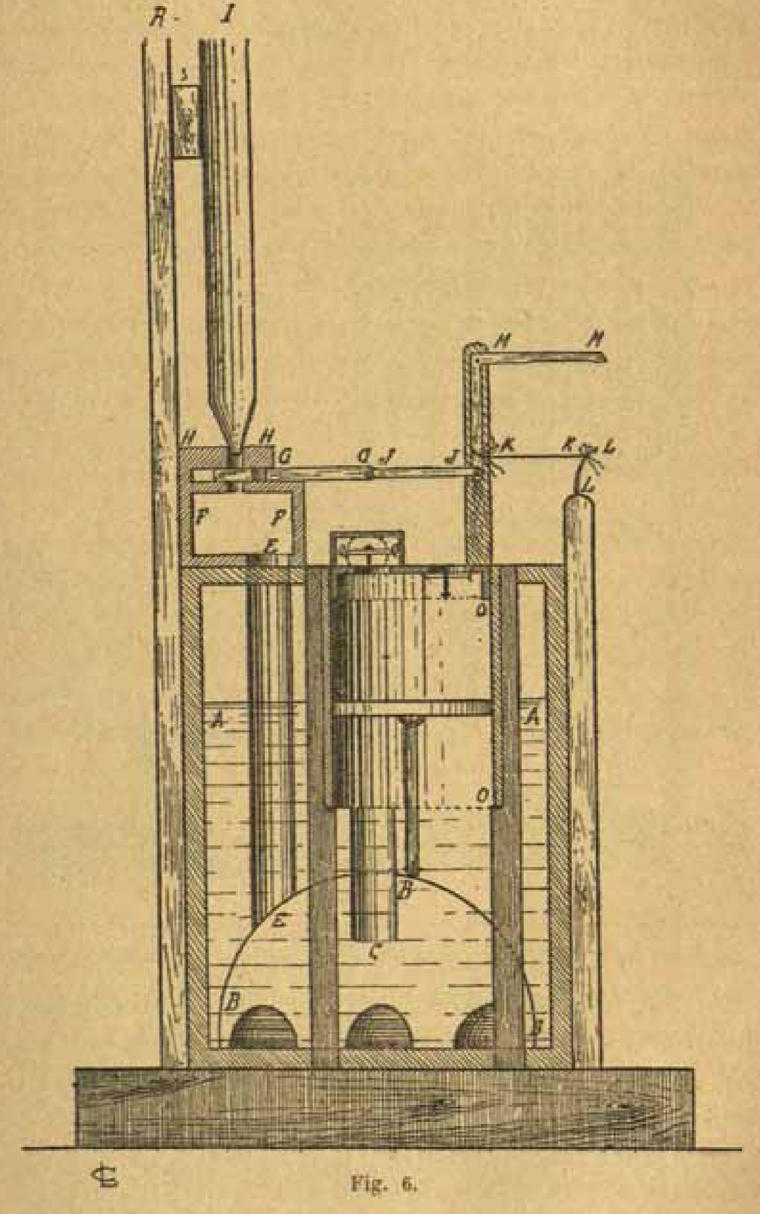


Fig. 6.

d'air au moyen d'un mécanisme articulé J, qui répond au clavier

de nos orgues modernes. A l'extrémité de cette planchette est attachée une corde en nerf K qui, par son autre extrémité, est attachée à un ressort en corne L, lequel maintient la planchette dans une position telle que la partie pleine se trouve entre l'ouverture de la chambre d'air et celle du faux-registre ou *glossocome*, en sorte que ces deux ouvertures sont bouchées. Maintenant, si on appuye l'extrémité du mécanisme articulé M, c'est-à-dire la touche, qui commande cette planchette, celle-ci glisse vers le fond et le trou dont elle est munie se place juste en face de ceux de la chambre d'air F et du faux-registre ou *glossocome* H, et laisse passer l'air, comprimé par l'eau, qui se trouve dans le *pnigeus* et dans la chambre d'air, dans le tuyau, qu'il fait ainsi sonner tant que le doigt reste sur la touche. Si on enlève le doigt, la planchette, attirée par le ressort, reprend sa première position et bouche de nouveau ces trous, ce qui empêche l'air de passer et fait par conséquent cesser le son.

Quant au corps de pompe, qui est remplacé dans les orgues modernes par un soufflet, sa description est très claire. Un piston N glisse dans un cylindre O et aspire l'air par un trou qui se trouve dans le haut de ce cylindre. Ce trou est muni d'une soupape, qui s'ouvre quand le piston descend, et se referme quand il remonte. Ce piston est commandé par un levier articulé P. Il refoule l'air dans le *pnigeus*. J'ai, dans le dessin de ce plan, comblé la lacune que je signale plus haut, et qui consiste en une petite soupape Q, qui s'ouvre quand le piston refoule l'air dans le *pnigeus*, et se referme quand il descend, afin de ne pas reprendre cet air.

Dans sa description, Héron d'Alexandrie néglige aussi de dire comment les tuyaux sont maintenus sur leurs *glossocomes*, j'ai comblé aussi cette lacune en me conformant et à la description de Vitruve et aux diverses représentations de l'orgue hydraulique. Ce sont deux montants R avec une tringle S, qui maintient les tuyaux à l'aide de petits crochets. Il se pourrait cependant que les *glossocomes* eussent été faits de telle façon que les tuyaux s'y emboîtassent comme dans des sortes d'étuis, — *étui*

est la vraie traduction de *glossocome*, — sans être autrement maintenus. Ceci, d'ailleurs, n'a pas beaucoup d'importance.

Dans l'orgue hydraulique décrit par Vitruve, il y a, comme je le dis plus haut, quelques perfectionnements, mais, comme on le verra dans la traduction que j'en donne, le principe est le même que celui décrit par Héron d'Alexandrie : la pression de l'air par l'eau.

II

DESCRIPTION DE L'ORGUE HYDRAULIQUE PAR VITRUVE

« Sur une base solide construite en bois est établi un coffre de cuivre; de cette base s'élèvent, à droite et à gauche, des règles reliées entre elles en forme d'échelle; entre ces règles sont enfermés des barillets en cuivre (cylindres creux) munis de petits fonds mobiles (pistons) parfaitement arrondis au tour. Au milieu de ces petits fonds sont fixées des barres de fer articulées, reliées à des leviers par des charnières, et enveloppées de peaux ayant encore leur laine [1]. Dans la surface supérieure des barillets sont percées des ouvertures d'environ trois doigts; tout à côté de ces ouvertures sont des dauphins de cuivre montés sur charnières. Ces dauphins tiennent suspendues à des chaînes des cymbales de cuivre qui descendent dans l'intérieur des barillets au-dessous des ouvertures. Dans l'intérieur du coffre où l'eau est soutenue, se trouve le *pnigeus*, sorte d'entonnoir renversé, sous lequel sont placés de petits dés, hauts d'environ trois doigts, qui laissent un espace partout égal entre les bords inférieurs du *pnigeus* et le fond du coffre.

« Au-dessus du col du *pnigeus* est assujetti un petit coffre supportant la partie principale de la machine, qu'on appelle en grec *canôn mousikos* (principe du son); dans sa longueur sont

1. Ma traduction diffère ici de celle de Fétis, qui attribue aux leviers ce que Vitruve dit des barres de fer articulées.

des canaux au nombre de quatre si l'instrument est tétracorde, de six s'il est hexacorde, de huit s'il est octocorde. Chaque canal a un robinet avec une clé de fer. Lorsqu'on tourne ces clés, elles ouvrent les passages qui communiquent du coffre dans les canaux. A chacun de ces canaux, le *canôn* a des ouvertures disposées en travers, répondant à des orifices qui sont dans la table supérieure, appelée en grec *pinax*. Entre la table et le *canôn* sont insérées des règles, percées de trous disposés de la même manière, et frottées d'huile pour qu'elles puissent facilement aller et venir. On les appelle *plinthides*[1]; elles ouvrent et ferment les conduits par leur mouvement de va-et-vient. A ces règles sont fixés des ressorts de fer en contact avec les touches; quand celles-ci sont mises en mouvement, elles font agir les règles.

« Au-dessus de la table se trouvent des ouvertures qui donnent issue au vent venant des canaux. A cet endroit sont soudés des anneaux dans lesquels sont passées les extrémités inférieures de tous les tuyaux. Des barillets partent des conduits qui se réunissent au col du *pnigeus* et atteignent les orifices qui se trouvent dans le petit coffre. Là sont placées des soupapes coniques faites au tour, qui, en bouchant les ouvertures, une fois que l'air est entré dans le petit coffre, l'empêchent de ressortir.

« Lorsqu'on lève les leviers, les barres de fer articulées abaissent les petits fonds des barillets, et les dauphins qui sont attachés entre les charnières laissent descendre les cymbales dans l'intérieur des barillets, qui se remplissent d'air. Puis les barres de fer articulées élèvent, par la force et le nombre des impulsions, les petits fonds dans les barillets, en bouchent, au moyen des cymbales, les ouvertures supérieures, et, pressant l'air qui y est enfermé, le forcent de passer par les conduits qui le mènent dans le *pnigeus*, et de là, par le col, dans le coffre. De sorte que l'air, étant poussé en abondance par la force de l'impulsion des leviers, passe par les ouvertures des robinets et

1. Certains textes donnent *pleuritides*.

emplit les canaux. Quand les touches sont mises en mouvement, elles poussent et retirent alternativement les règles, tantôt bouchant, tantôt ouvrant les ouvertures.

« Ainsi, grâce aux effets multiples et variés qu'obtient celui qui le touche, cet intrument produit des sons mélodieux. »

Si Vitruve avait accompagné son texte d'un plan, on l'aurait certes mieux compris. A défaut de ce plan, j'en ai dessiné un moi-même d'après le texte. S'il y a quelques différences avec l'instrument décrit, elles doivent être de très peu d'importance.

Voici l'explication simplifiée du texte de Vitruve, avec chiffres correspondant à ceux du plan (fig. 7).

Sur une charpente en bois [1] est posé un baquet d'eau [2].

De chaque côté, en dehors de ce baquet, se trouve un cylindre creux [3] dans lequel glisse un piston [4]; au-dessus de ce cylindre, deux dauphins à bascule tiennent des cymbales [5].

Quand le piston descend, il se produit une aspiration qui oblige les cymbales à descendre et à ouvrir les orifices [6] par où l'air entre dans les cylindres; quand le piston remonte, les dauphins font bascule et remontent les cymbales, qui rebouchent les orifices, comme le font les soupapes de nos soufflets modernes; par ce mouvement, l'air est refoulé dans des conduits [7] jusqu'à une laye que Vitruve appelle « petit coffre » [8]. A l'extrémité de ces conduits, dans le coffre, se trouvent des soupapes coniques [9] qui se lèvent pour laisser passer l'air dans le coffre quand le piston monte et qui descendent pour reboucher hermétiquement ces conduits quand le piston descend, afin que l'air ne repasse pas dans le cylindre par l'aspiration.

L'air se répand dans le coffre et de là dans le *pnigeus*, sorte de cloche ou d'entonnoir renversé [10], d'où il refoule l'eau qui, à son tour, comprime l'air par son poids, comme le font les réservoirs chargés de fer ou de plomb de nos orgues modernes. De là cette expression de Vitruve : « Le coffre où l'eau est soutenue (ou suspendue). »

Ainsi, quand on souffle, l'air entre dans le *pnigeus* d'où l'eau est repoussée, ce qui élève le niveau d'eau du baquet; quand on

ne souffle pas, l'eau reprend sa place dans le *pnigeus*, le niveau descend et se remet, dans le *pnigeus*, à la même hauteur que dans le baquet (voir le plan, vue de côté).

La partie musicale de cet instrument, le *canôn mousikos*, est composé de quatre, six ou huit canaux [11], selon le nombre des jeux, munis chacun d'une clé [12] qui, lorsqu'elle est ouverte, laisse pénétrer dans le canal l'air contenu dans le coffre et le *pnigeus*.

Les canaux sont percés, dans leur longueur, d'autant de trous qu'il y a de notes; au-dessus des canaux se trouve une table, *pinax* [13], percée de trous placés exactement au-dessus de ceux des canaux. Entre les canaux et la table, des règles [14] placées en travers des canaux sont percées de trous répondant à ceux des canaux et à ceux de la table. L'effet de ces règles est le même que celui des registres des orgues d'aujourd'hui; mais au lieu d'ouvrir une série d'orifices appartenant au même jeu, elles laissent pénétrer l'air dans une série de tuyaux appartenant à la même note.

Ces règles portent à leur extrémité des ressorts [15] qui les maintiennent dans une position telle, que les trous des canaux et ceux de la table sont bouchés. Quand on abaisse une touche [16], celle-ci pousse la règle, et les trous dont elle est percée vont se placer en face de ceux des canaux et de ceux de la table, et laissent passer dans les tuyaux l'air des canaux dont la clé est ouverte [17]. En laissant relever la touche, la règle reprend sa première position.

Ainsi, quand quatre clés sont ouvertes, l'air pénétrant dans quatre canaux fait parler quatre jeux ou quatre tuyaux lorsqu'on touche une note; quand une seule clé est ouverte, il n'y a qu'un jeu qui parle.

Chaque série de tuyaux placée sur le même canal représentait-elle un jeu accordé au même ton que les autres séries, ou bien la gamme d'un mode particulier, de même qu'il existait, à cette époque, des flûtes pour chaque mode grec? Le texte de Vitruve ne le dit pas. D'après cette dernière supposition, on n'aurait pu

jouer qu'avec une seule clé ouverte, mais je pense que le clavier

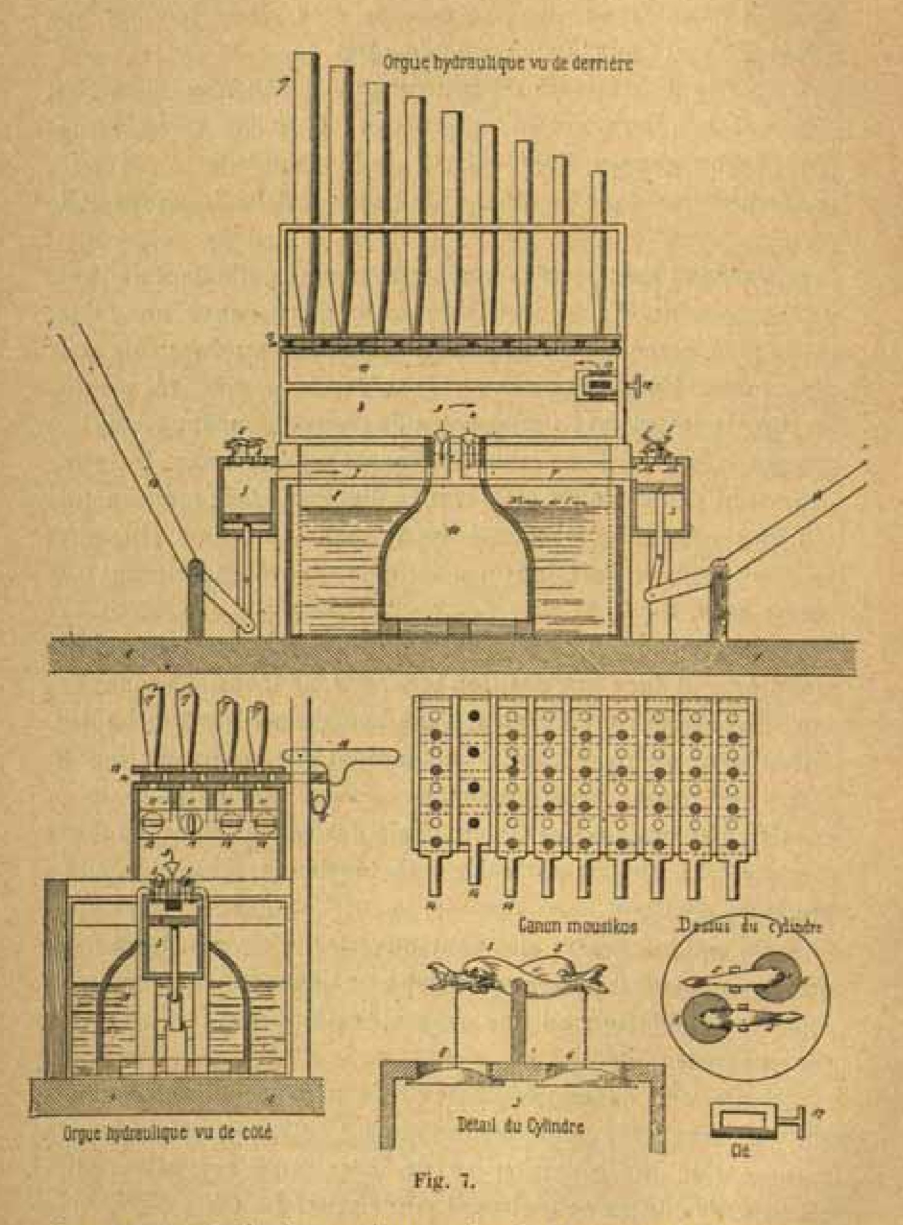


Fig. 7.

de cet orgue était chromatique, puisqu'à l'époque de l'invention

de Ctésibius, il existait déjà des flûtes possédant l'échelle chromatique qui permet de jouer dans tous les modes.

Le mouvement des pistons, espèce de soufflerie, se produisait à l'aide de leviers [18]. Vitruve dit que les barres de fer qui sont attachées aux pistons sont enveloppées de peaux ayant encore leur laine. C'est le seul point obscur du texte; je comprendrais plutôt que les pistons eux-mêmes eussent été enveloppés de cette peau afin de boucher hermétiquement le cylindre; il y a peut-être là une faute de copiste ou une erreur de Vitruve.

L'orgue hydraulique était loin d'être un instrument parfait. La pression de l'air devait être très inégale; car, pour obtenir une pression égale, le souffleur devait constamment maintenir l'eau au même niveau, ce qui est très difficile, à moins d'être guidé par l'organiste pour modifier le mouvement des pistons selon la quantité d'air dépensée. D'autre part, si on envoyait plus d'air que n'en pouvaient contenir le coffre et le *pnigeus*, il passait au travers de l'eau, ce qui devait produire une espèce de gargouillement peu agréable; mais les orgues ont conservé longtemps des défauts analogues.

Ce qui a dérouté tous les commentateurs de Vitruve, c'est le nom d'orgue hydraulique donné improprement à cet instrument, puisque c'est bien l'air et non l'eau qui faisait sonner les tuyaux; l'eau ne servait qu'à comprimer l'air, et cela avec une régularité qu'on n'aurait pu obtenir par le seul mouvement des pistons.

Quelques auteurs anciens, parmi lesquels Pollux, au IIe siècle [1], William Sommerset au XIIe [2], croyaient que c'était l'eau réduite en vapeur par le feu qui faisait vibrer les tuyaux; plusieurs auteurs modernes partageaient et partagent peut-être encore cette opinion, entre autres Dom Bedos [3], Adrien de la Fage [4],

1. *Julii Pollucis lib. IV*, *cap.* IX, §§ 67-70.
2. William Sommerset était plus connu sous le nom de Malmesbury. Cité par Du Cange, *verbo* « Organum ».
3. Dom Bedos, *L'Art du facteur d'orgues*.
4. *Rapport fait à la Société libre des beaux-arts*, par Adrien de la Fage, sur l'orgue de Saint-Denis.

M. Hamel [1]. Fétis, dans son *Histoire générale de la musique* [2], s'exprime ainsi : « La difficulté du sujet, dans la description de l'orgue hydraulique, a souvent arrêté les traducteurs français et italiens de Vitruve..... » Plus loin : « Il faut distinguer deux choses dans le texte de Vitruve : la première est la description d'un mécanisme dans lequel on cherche en vain à découvrir quelle est la fonction utile de l'eau. Cette partie est la plus obscure, parce que Vitruve n'a pas figuré par le dessin les objets dont il parle et dont sa description ne peut nous donner des notions précises, soit pour les formes, soit pour les dispositions; toutefois, le défaut de clarté dans cette partie purement mécanique est de peu d'importance pour l'histoire de la musique. » Il me semble, au contraire, que c'est la partie la plus importante, puisque c'est de là que vient le nom d'*orgue hydraulique*; mais l'illustre musicologue n'a pas mieux compris cette partie que la partie musicale, qu'il appelle l'instrument par lui-même, quoiqu'il trouve cette partie du texte plus intelligible. Il dit, après avoir donné le texte de Vitruve : « On voit que Vitruve n'indique nullement dans cette description quel était l'usage de l'eau dans les évolutions du mécanisme de l'orgue : elle est, dit-il, suspendue dans le coffre inférieur. Suspendue! par quoi, comment, dans quel but? De Bioul [3] et M. Maufras [4] pensent que son office était d'atténuer le bruit et les secousses que produisaient les mouvements des barres de fer et des coups de pistons. Plus loin : « Bien que longuement développée, la description de l'instrument par Vitruve est insuffisante; elle a le défaut essentiel de ne pas expliquer ce qui a fait donner le nom d'*hydraulique* à cette espèce d'orgue. Sous ce rapport, l'incertitude persiste, et tout porte à croire qu'elle ne sera jamais dissipée, à moins que le hasard ne fasse découvrir un instrument du mécanicien d'Alexandrie dans

1. *Manuel du facteur d'orgues*, tome I, notice historique, p. XXIX.
2. Tome III, pp. 515 et suiv. (Paris, 1872).
3. *L'Architecture de Vitruve*, livre X, chap. XIII, remarque, p. 458 (Bruxelles, 1816).
4. *L'Architecture de Vitruve*, tome II, note 64, p. 540.

les recherches faites à Pompéi. » Comment cet éminent écrivain a-t-il pu se tromper à ce point et ne pas mieux comprendre le texte de Vitruve, si clair et si précis? En parlant de l'eau, Fétis s'écrie : « Suspendue! par quoi, comment, dans quel but? » Je réponds : elle est suspendue par l'air comprimé, contenu dans le coffre et le *pnigeus*, et elle doit à son tour lui fournir la pression nécessaire pour faire parler les tuyaux.

Fétis dit encore que la connaissance de l'orgue a manqué aux traducteurs de Vitruve, et qu'ils n'ont pas compris la construction de l'instrument dont ils voulaient parler; mais lui-même a fait erreur en disant que ces orgues ne produisaient que quatre, six ou huit sons, et surtout en attribuant le même rôle à la règle qui, en glissant, laisse entrer l'air dans le tuyau unique, selon lui, placé sur le canal, et au robinet qui laisse entrer l'air dans ce même canal. A quoi, dans ce cas, servirait le robinet, si la touche suffisait pour laisser passer l'air dans le tuyau ou pour l'en empêcher? Fétis croyait que la règle se trouvait dans le même sens que le canal, puisqu'il dit que s'il y avait eu plus de tuyaux que de canaux, la touche, en faisant glisser la règle et en ouvrant une série de trous, aurait fait parler tous les tuyaux à la fois. Vitruve dit cependant clairement que les canaux se trouvaient dans la longueur de l'instrument, tandis que les règles étaient disposées en travers des canaux; son texte dit bien : « Dans la longueur sont des canaux », et plus loin : « Le *canôn* a des ouvertures disposées en travers, répondant à des orifices qui sont dans la table supérieure. Entre la table et le *canôn* sont insérées des règles percées de trous disposés de la même manière (que ceux des canaux et de la table supérieure). »

Il est étrange que tant d'hommes éminents se soient occupés de l'orgue hydraulique sans avoir jamais pu trouver le rôle qu'y jouait l'eau.

Quant à moi, j'espère avoir éclairci suffisamment le texte pour permettre au lecteur de se faire une idée exacte d'un instrument si ingénieux et jusqu'ici si mal compris.

L'orgue hydraulique, malgré ses imperfections, a été employé

pendant longtemps, puisque, d'après M. Hamel, il en existait encore au XII[e] siècle [1]. Cependant l'orgue à soufflets avait été inventé depuis longtemps déjà. En effet, saint Augustin [2], au IV[e] siècle, et Cassiodore [3], au V[e] siècle, font mention d'orgues à soufflets.

III

DOCUMENTS DIVERS CONCERNANT L'ORGUE HYDRAULIQUE

A ces documents si précieux et si concluants viennent s'ajouter d'autres documents qui n'offrent pas moins d'intérêt archéologique, et que nous allons passer en revue.

Une statuette en terre cuite, trouvée dans les ruines de Carthage, et dont nous donnons la reproduction, représente un organiste, debout sur une sorte de petite estrade ; le buste y manque, mais sur le clavier qui se trouve devant lui, on voit un trou qui indique la place où sa main était posée (fig. 8 et 9).

Au-dessus du clavier se trouvent les tuyaux, qui sont au nombre de dix-huit, le nombre des touches du clavier est également de dix-huit. Il semble y avoir plusieurs rangées de tuyaux. Dans le même instrument, vu de derrière, le nombre est de dix-neuf, ce qui prouverait que l'artiste qui a exécuté cette statuette n'a pas copié exactement le modèle. De chaque côté en dessous du clavier se trouve un barillet, touchant à la base de l'instrument, qui est le récipient d'eau avec lequel ils communiquent. Les deux barillets sont les corps de pompe.

L'instrument, vu de derrière, représente bien le coffre ou récipient d'eau ; au-dessus, le corps de l'instrument, qui se compose de la chambre d'air et des tuyaux, lesquels sont maintenus par une tringle horizontale. Au-dessous de ces tuyaux, de chaque

1. *Manuel du facteur d'orgues* (Encyclopédie Roret), notice historique, p. XXXII.
2. *Saint Augustin* (in psalm. 56).
3. *Cassiodore* (in psalm. 150).

côté du coffre, se trouvent des trous par lesquels devaient passer, sans doute, les leviers faisant mouvoir les fonds mobiles des barillets ou pistons. Cette partie manque.

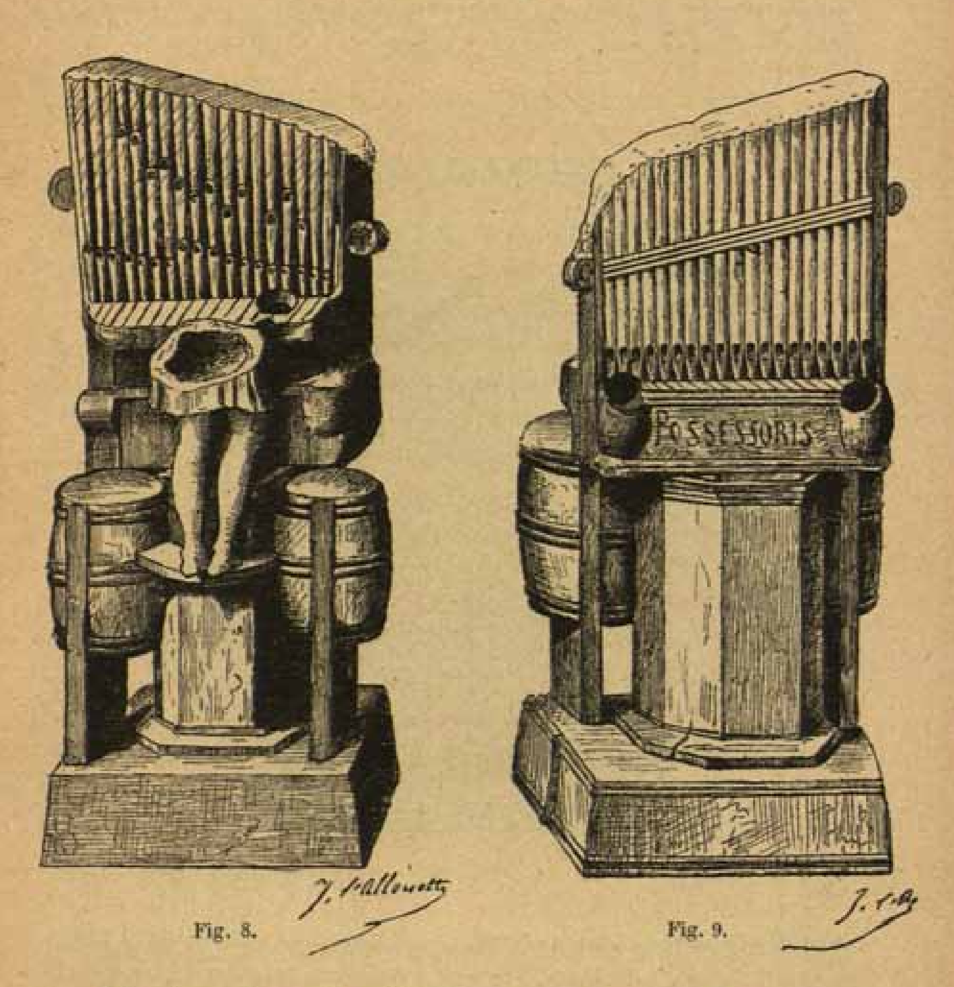


Fig. 8. Fig. 9.

L'instrument paraît solidement construit sur une forte charpente[1].

Une mosaïque, trouvée en 1852 dans les ruines d'une villa

1. Cette statuette se trouve au Musée de Carthage.

romaine construite, dit-on, sous le règne d'Hadrien, située sur les bords de la Moselle, dans un village nommé Nenning, près de Trèves, représente dans un médaillon un orgue hydraulique d'une forme très gracieuse. Il est vu de derrière et on voit passer au-dessus des tuyaux le buste de l'organiste ; à côté de lui est un



Fig. 10.

musicien qui tient un instrument de cuivre avec lequel il fait de la musique d'ensemble. On voit, conforme à la description de Vitruve, le coffre auquel on a donné la forme d'un petit autel, et de chaque côté, les corps de pompe. Les souffleurs n'y sont pas représentés.

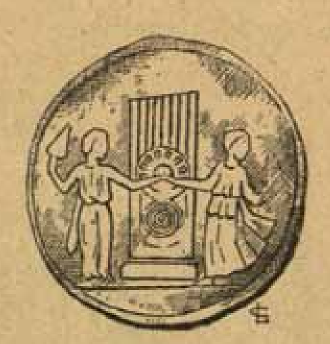
Les médailles suivantes représentant l'orgue hydraulique se trouvent à la Bibliothèque nationale.

N° 1. Un Néron. *Imp. Nero. Cæsar. Aug. p. max.* Tête de Néron laurée à droite.

℟. (Voir la figure 11). *Laurenti : Nic.* Dans le champ, un orgue vu de derrière avec la rangée de tuyaux et la tringle fixée à deux poteaux qui les maintient; à droite, des palmes; à gauche, un personnage, tenant à la main un triangle, paraît être le souffleur faisant mouvoir le levier de sa main cachée par l'instrument; l'organiste est également caché, l'orgue étant vu de derrière.



Fig. 11.


Fig. 12.

N° 2. Autre médaille de Néron qui, du côté de la face, ne diffère de la première que par l'addition de la contre-marque [illegible] gravée à demi-relief devant la tête de l'empereur.

℟. Anépigraphe. Un orgue entre deux personnages debout et se donnant la main; celui de gauche tient à la main le même objet triangulaire déjà cité. (Voir la figure 12).

N° 3. Un Trajan. *Divo. Traiano. Augusto.* Buste de Trajan, lauré, à droite; [illegible] en contre-marque, gravé en creux devant la tête de l'empereur.

℟. Exactement semblable au n° 2.

N° 4. Autre médaille de Trajan en tout semblable à la précédente, excepté la contre-marque qui est la même que celle du n° 2, mais gravée en creux.

N° 5. Un Caracalla. *M. Aurelius. Antoninus. Pius. Aug.* Buste

lauré de Caracalla, à droite; la contre-marque en argent devant la tête de l'empereur.

Revers semblable aux trois précédents.

N° 6. Un Valentinien. *III D. N. Pla. Valentinianus*; un paludamentum jeté sur les épaules; grènetis au pourtour. Vis-à-vis de la figure de l'empereur une palme gravée en creux.

℞. Voir la fig. 13. *Placens. Petri.* Dans le champ, un orgue vu de derrière, de chaque côté un personnage manœuvrant les leviers qui poussent l'air dans le corps de pompe; sur le devant, à demi caché par l'instrument, un troisième personnage qui est sans doute l'organiste.

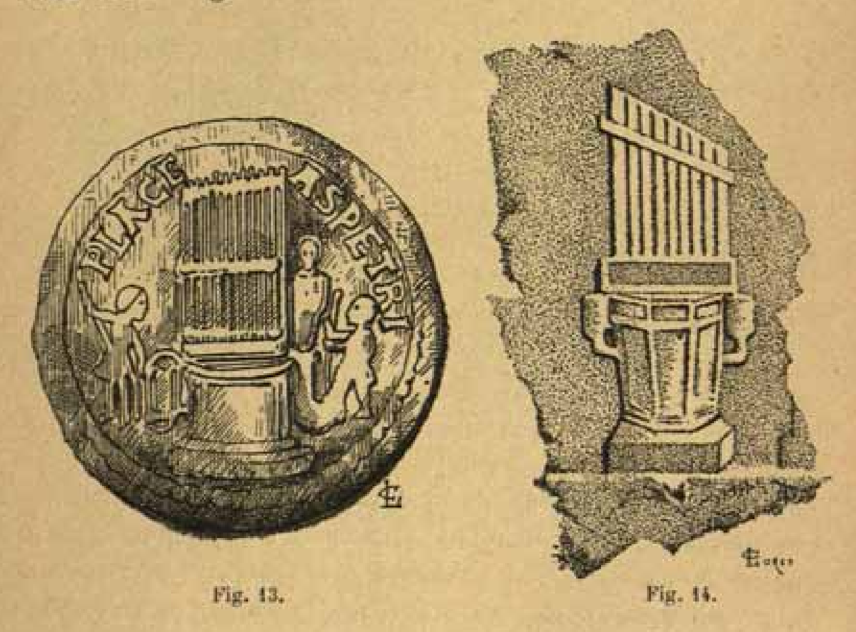


Fig. 13. Fig. 14.

Toutes ces médailles sont du diamètre de 35 millimètres.

La figure la plus correcte qu'on ait de l'orgue hydraulique est certainement celle qui se trouve sur le monument d'Arles, dit *le tombeau d'une musicienne;* l'instrument y est représenté dans sa forme la plus gracieuse et la plus exacte. Une sorte de cuve, en bronze sans doute, et gracieusement ornementée, posée sur un piédestal solide en bois; de chaque côté un corps de pompe

avec le tuyau qui communique avec l'intérieur du bassin, au-dessus le petit sommier et les tuyaux qui sont au nombre de neuf, mais il se peut qu'ils ne soient qu'au nombre de sept, les deux qui se trouvent à chaque extrémité pouvant être des montants en charpente sur lesquels est fixée la traverse qui maintient les tuyaux (fig. 14).

Ce monument est du IIIe ou IVe siècle et se trouve dans l'ouvrage de MM. Jouffroi et Joraud, intitulé : *Siècle de la monarchie française*[1].

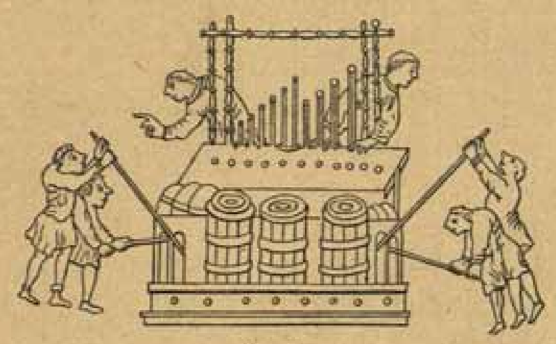


Fig. 15.

Un dessin du milieu du XIIe siècle tiré du psautier d'Eadwige, à Cambridge[2], représente, d'une façon assez peu exacte c'est vrai, un orgue hydraulique qui devait être assez considérable vu le nombre de souffleurs, qui est de quatre. L'instrument est vu de derrière, c'est ainsi qu'on le représente le plus souvent. On voit au premier plan trois barillets; le nombre de souffleurs étant de quatre, il devrait y avoir également quatre barillets, mais on voit que l'auteur de ce dessin n'a voulu faire qu'une sorte d'image de l'orgue hydraulique plutôt qu'une reproduction fidèle et s'est laissé aller à toute sa fantaisie ; on y voit cependant très clairement le mouvement de chaque personnage ; sur le devant, deux organistes qui semblent en train de jouer de l'instrument, les mains posées sur le clavier tout en indiquant aux souffleurs la

1. Paris, 1823, in-fol., pl. XXXII, n° 2.
2. Sprut, *Angleterre ancienne*.

manière de souffler ; de ceux-ci, deux abaissent les leviers et deux autres les lèvent. On voit aussi des sortes de cylindres dont le haut dépasse l'espèce de large coffre dans lequel ils se trouvent ; il y en a trois de chaque côté, ce sont les *pnigeus* sans doute.

Le nombre de tuyaux paraît bien faible pour quatre souffleurs et deux organistes, mais dans cette figure il n'y a d'exact que le mouvement des personnages, l'instrument lui-même n'est représenté que d'une façon très inexacte. (Voir fig. 15.)

Un bas-relief qui se trouve sur un obélisque de Constantinople du temps de Théodore (IVe siècle), représente un orchestre complet avec des chanteurs et même aussi des danseurs ; à chaque extrémité de cet orchestre se trouve un orgue à sept tuyaux et à côté un soufflet sur lequel se tiennent debout deux enfants, près de l'orgue un personnage qui est l'organiste sans doute. Je crois que les soufflets ici remplacent les pompes à pistons et que l'orgue est hydraulique, car je ne pense pas qu'à cette époque on connût déjà le soufflet-réservoir.

Comme on le voit, l'orgue hydraulique n'est pas un instrument aussi mystérieux et insondable que se sont plu à nous le dépeindre les musicologues qui ont eu l'occasion d'en parler. Toutes les figures antiques, dessins, mosaïques, sculptures ou bas-reliefs, le représentent de la même manière. Les deux descriptions techniques que nous en possédons sont absolument conformes l'une à l'autre et se rapportent bien aux images que nous avons réunies de l'instrument. Si Vitruve diffère un peu d'Héron d'Alexandrie, c'est qu'il décrit *de visu* un orgue qui, étant postérieur de plusieurs siècles à celui dont parle le savant gréco-égyptien, avait été modifié par des perfectionnements successifs. Le mécanisme inventé par Ctésibius est tellement clair et ingénieux que je suis persuadé qu'un facteur d'orgues qui voudrait le reproduire d'après les descriptions et les plans que j'en ai donnés, non seulement doterait la science d'un orgue antique pouvant se jouer, mais encore y trouverait peut-être le point de départ de perfectionnements inattendus.

Clément Loret,
Organiste à l'église de Saint-Louis d'Antin.

LES

RELIQUES DU LAIT DE LA VIERGE

ET LA GALACTITE

La Congrégation des rites consultée sur les reliques du lait de la Vierge, pieusement conservées dans nombre d'églises, avait, dès l'année 1603, rendu un décret dont nous extrayons ce qui a rapport au lait de la Vierge conservé à Urbino :

« Congregatio ordinavit ut caput, in quo dicitur : « De terra « ubi sparsum fuit lac », emendetur : « De terra ubi lactavit « Beata Virgo Maria Filium suum Jesum Christum »; elle transformait ainsi en un simple souvenir de Terre-Sainte ce qui jusqu'alors avait été considéré comme une relique des plus précieuses.

Mgr Barbier de Montault, dont chacun connaît l'érudition en ces matières, a jugé fort utile de faire, dans un article de la *Revue de l'art chrétien*[1], à propos des Inventaires de Saint-Pierre de Rome qu'éditait M. Eug. Müntz, une monographie véritable des reliques du lait de la Vierge, indiquant les églises où il était vénéré, les vertus qu'on lui attribuait, et chose encore plus importante, relatant la description de la relique elle-même, d'après les écrivains locaux les plus compétents et les plus anciens. Ces sources d'informations sont des plus intéressantes, car elles permettent de résumer, après une lecture attentive, les points importants qui vont peut-être nous donner la facilité de déterminer, pour ainsi dire scientifiquement, ce qu'était cette relique du lait de la Vierge et de remonter alors au point de départ de la légende que nous étudions en ce moment.

1. *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 485.

Mais, contre son habitude, Mgr Barbier de Montault, si précis dans toutes les questions liturgiques, ne nous a fait connaître ni mémoires, ni oraisons ayant rapport au culte du lait de la Vierge. Le manuscrit 145 de la Bibliothèque de Toulouse, du XIII[e] siècle, nous a permis de combler cette lacune, à propos d'une suite de reliques orientales dont il est question dans un passage :

Mémoire du lait Notre-Dame. Antienne. Ad cumulum exaltationis lac Virgineum nobis venerandum occurrit, in quo verissime patriarche Jacob vaticinium, Joseph filio suo benedictionem[1] promittens, uberum pro parte (partu?), credimus ad impletum. — ℣. Pulchriora sunt ubera tua vino. ℟. Fragrancia unguentis optimis.

Oratio. Domine Jesu Christe, qui dignatus es sugere lac de gloriosissime Virginis matris tue uberibus benedictis, tribue nobis, ejusdem lactis veneracione, quasi modo genitis infantes racionabiles sine dolo nutrices crescere meritis in salutem, qui vivis et regnas, Deus, in secula seculorum. Amen.
(Biblioth. municipale de Toulouse, mss. 145, fol. 218 r°).

Partout le lait de la Vierge était gardé dans une fiole de cristal ou d'or; mais, si à Naples on peut voir ce lait liquide aux jours de fêtes de Notre-Dame, dans les soixante-huit autres églises où se voient des reliques de même nature, il n'est plus question de fluidité : et même, à Reims, à Sainte-Radegonde de Pommiers (Deux-Sèvres), où les reliquaires furent ouverts et une description de la relique minutieusement conservée, il est écrit que c'était une poudre fine, blanche, semblable à de la roche pulvérisée, ou bien des fragments ronds d'une pierre blanchâtre, gros comme grains de mil, quelques autres parcelles moindres et de la poussière produite par le frottement de ces globules.

Mgr B. de Montault qui ne saurait être taxé de partialité, conclut que ce ne peut être du lait naturel, sorti du sein même de la Vierge, mais vraisemblablement une craie blanche, sèche, en globules, provenant de la grotte du Lait, près de Bethléem, où la Vierge avait nourri le Christ, craie qui aurait

1. Cette bénédiction se trouve effectivement dans la Genèse, XLIX, 25, « Deus patris tui erit adjutor tuus, et omnipotens benedicet tibi benedictionibus cœli desuper, benedictionibus abyssi jacentis deorsum, benedictionibus uberum et vulvæ. »

été simplement délayée dans l'eau et que les pèlerins auraient rapportée, en la baptisant de reliques du lait de la Vierge. La Sacrée Congrégation des rites incline à le penser, son décret le prouve; c'est donc là le point à étudier.

Mais quelles sont les vertus qui lui étaient attribuées et pour lesquelles les pèlerins se dirigeaient, pleins de respect, vers les sanctuaires qui possédaient ces reliques? Les traditions locales ne nous manquent pas; nous n'avons qu'à les choisir dans les citations de Mgr B. de Montault. A Chartres, le lait de la Vierge passait pour avoir été donné par la Vierge elle-même à saint Fulbert, atteint d'une esquinancie et d'une ophtalmie; à Nantes, la relique s'appelait Notre-Dame de Crée-Lait; il en est de même à Sainte-Radegonde de Pommiers, où les mères qui n'avaient pas de lait venaient en demander[1]; et la sœur Catherine Emmerich, qui semble avoir fondu dans ses visions toutes les légendes du moyen âge[2], en parle comme d'un remède salutaire pour les femmes qui manquent de lait. Nous nous bornons ici à citer les effets naturels qui lui sont attribués. Pour nous résumer, les vertus principales du lait de la Vierge étaient de donner du lait aux femmes, de guérir l'esquinancie et l'ophtalmie.

Or, en parcourant un des Lapidaires manuscrits les plus complets du xv[e] siècle, j'ai été frappé de trouver une *pierre blanche, semblable à alun, qui, suyvant Dyoscorides, mise en pouldre et donnée à boire à une femme nourrisse, lui fait venir le lait*[3]. Cette pierre, le lapidaire la nomme *crystal*: Hugues Ragot, dans son Lapidaire l'appelle de même; mais, si nous cherchons quels autres noms le même Lapidaire et ceux qui ont écrit sur le même sujet lui donnent encore, nous la trouverons désignée sous les

1. Ces citations sont extraites de l'article de Mgr B. de Montault.

2. D'ailleurs ce qu'en disent les pèlerins du xv[e] siècle, Grèthenios par exemple (*Itinéraires russes en Orient* [Société de l'Orient latin], Genève, Fick, 1889, in-8, p. 182), ne peut laisser aucune hésitation: « Et là (dans cette grotte de Bethléem), le Christ cracha du lait, et la Très-Pure, l'ayant essuyé, le rejeta sur la muraille, et jusqu'à ce jour les chrétiens prennent de cette poudre laiteuse comme remède et bénédiction. »

3. Biblioth. nationale, f. fr. ms. 14830, p. 27.

noms de alatide, gellatide, galactite, galaxie, galaricide, leucas, leucogie, leucophragis, mélitite, morocht[1], synophite. André Césalpin, dans son livre *De metallicis*, va nous indiquer dans quelle circonstance la même pierre prend quelques-uns de ces noms différents :

« Galactites laudatur ad oculorum fluxiones et ulcera. Galactites reperiuntur in fluminibus, devoluti ex Apennino in Lunensi regione. Quidam cinerei, quidam nigri : alii subviridis, alii mellei coloris, omnes tactu adeo lubrico ut peruncti videantur saponis modo ; omnes succum lacteum reddunt ac dulcem, facileque solvuntur. Qui igitur cinereo colore constat, aut nigro, galactites fuerit, qui flavescit mellis similitudinem, etiam in colore præ se ferens, merito dici possit melitites. Subviridis autem morochtus. Nitet autem gemmæ instar morochtus, magis quam ceteri[2]. »

« La galactite est vantée pour la fluxion des yeux et les ulcères. On la trouve dans les fleuves, apportée des Apennins dans la Lunégianne. Il y en a de couleur de cendre, de couleur noire, de vertes, de couleur de miel, toutes tellement lisses au toucher qu'elles semblent couvertes de savon : toutes rendent un suc doux, semblable à du lait, elles se brisent facilement. Les pierres qui sont couleur de cendre ou noires sont des galactites : les jaunes peuvent à bon droit s'appeler mélitites, les vertes, morochtes. Ces dernières brillent comme des pierres précieuses, plus que les autres. »

Il s'agit de préciser la nature de la galactite, ses propriétés médicales, l'origine des idées superstitieuses dont elle est entourée, puis de la comparer aux reliques du lait de la Vierge et de voir ensuite si, par hasard, l'identification ne serait pas permise et ne nous amènerait pas à reconnaître simplement dans ces *petites pierres*, dans cette *pouldre blanche*, que nous avons dans les reliquaires, des fragments de galactite.

Il y a un moment au XVIIe siècle où les Lapidaires du moyen âge n'ont pas encore perdu toute créance, mais où cependant l'esprit d'examen de quelques savants, ne pouvant admettre sans critique les fables absolument insensées qui avaient eu cours

1. Nous ferons remarquer qu'en russe le lait se dit *molocco*.
2. Césalpin (André), *De metallicis libri tres*. Noribergæ, Agricola, 1602, n-8, p. 157.

jusqu'à ce moment, a voulu connaître scientifiquement la valeur des pierres dont ils entendaient vanter les mérites. Ils nous sont absolument précieux parce qu'ils ont encore la clé des pierres dont ils parlent, qu'ils les connaissent, qu'ils les voient dans les pharmacies où elles se vendent et dans les trésors d'église où elles sont conservées; en même temps ils déterminent leur nature et font, en les étudiant, de l'histoire naturelle. Aussi, grâce à eux, nous pouvons arriver à des identifications qui seraient absolument impossibles sans leur secours.

Un des plus précieux est Boetius :

« Germanice *Milchstein* (pierre de lait) vocatur galactites; lacteum enim succum, licet cinereus sit, emittit, et dulcis est. Invenitur in Saxonia, Apennino monte, Lunensi regione, ac Etruria et prope Hildeshemium... In spelunca quâdam, per summum montem, fornici adherens, nascitur substantia quædam, fungosa, friabilis, alba, levissima... Incolæ germanice *Moon Milche* appellant, id est lac lunæ... Aquæ mixtus, albo lactis colore eam inficit; insipidus est, siccat sine morsu... Lucernæ in pharmacopolio veneri solet. Pollinem ejus chirurgi, ulceribus desiccandis impergunt. Sunt qui nutricibus ad augendam lactis copiam, pollinis hujus drachmam exhibeant, e jure, ni fallor[1]. »

« En allemand, la galactite s'appelle *Milchstein*; en effet, quoiqu'elle soit couleur de cendre, elle rend un liquide comme du lait et elle est douce. On la trouve en Saxe, dans les Apennins, dans la Lunégianne, en Étrurie et près d'Hildesheim.

« A la voûte des cavernes, sur les hautes montagnes, on trouve une substance spongieuse, friable, blanche, très légère. Les Allemands l'appellent *Moon Milch*, c'est-à-dire lait de lune. Mêlée à l'eau, elle lui donne l'apparence du lait; elle n'a pas de goût, elle dessèche sans douleur; on en vend à Lucerne dans les pharmacies. Les médecins s'en servent pour sécher les ulcères; il y en a qui donnent aux nourrices une drachme de sa poudre, et ce n'est pas sans raison, pour augmenter leur lait. »

Sous le titre du *Morocht*, identique à la galactite, Boetius ajoute :

« Ac preterea poros corporis reserare ac in primis conferre

1. Boetius (Anselmus), *Gemmarum historia*. Lugduni Batavorum, 1647, in-8, p. 411.

sanguinem expuentibus; ...commiscetur etiam collyris ad cavitates oculi explendas, lachrymasque sistendas. »

« Elle resserre les pores du corps, elle est excellente pour ceux qui crachent le sang, on la mêle aussi aux collyres pour les yeux, pour les fistules lacrymales. »

Et Laert[1] enfin : « Sartores vestium hoc lapide utuntur in delineandis, quos ad modulum corporis in vestem cædunt, pannis. »

« Les tailleurs s'en servent comme de blanc pour tracer la coupe des vêtements. »

Donc, c'est une sorte de craie, médicalement astringente, qui se trouve à la voûte des cavernes; je croirais volontiers que c'est un azotate de chaux, d'autant que Boetius assure que c'est une sorte de marne, fondant très facilement dans l'eau et la transformant en lait. Il nous faut remonter maintenant les âges et chercher jusque dans l'antiquité, parmi les croyances les plus anciennes, cette légende de la galactite.

Je n'ai pas besoin de m'attarder dans le moyen âge. Il n'a rien créé, rien inventé. Il s'est contenté de nous conserver avec un soin jaloux, en les défigurant parce qu'il ne les comprenait pas, les mythes et les légendes qu'il tenait de l'antiquité. Citer Isidore de Séville, c'est dire d'avance que les encyclopédistes du moyen âge jusqu'à Vincent de Beauvais ont traité le même sujet de la même manière. « Galactites, colore cinereus, gustu suavis, sed ideo vocatus quod quidem de se lacteum attritus dimittat », dit-il. Chez qui a-t-il pris cette définition? chez Dioscoride[2] : « Galactites appellatur quod lacteum succum resudet; cinerei tamen est coloris et gustu dulcis »; chez Galien[3] : « Sicut et galactites, quando et ipse in succum solutus, lacti similis conspicitur »; enfin chez Pline, que nous citerons en entier :

« Galactitis ex Nilo, colore lactis est. Eamdem dicunt leucogeam et leucographiam appellant et synophiten, tritam lactis

1. Laert (Jean de), *De gemmis et lapidibus*. Lugduni Batavorum, Maire, 1647, in-8°, p. 140.
2. L. V, cap. CVII.
3. Galenus, *De simplic. medic. facul.*, Venise, 1565, in-fol., t. V, p. 65.

succo ac sapore notabilem. In educatione, nutricibus lactis fecunditatem, infantium quoque alligata collo, salivam facere dicitur, in ore autem liquescere. Eamdem memoriam adimere dicunt. Mittit eam et Achelous amnis. Sunt qui smaragdum, albis venis circumligatum, galactiten vocent. »

« La galactitis vient du Nil ; elle est couleur de lait. On la nomme aussi *leucogée*, *leucographie* et *sinophite*. Lorsqu'on la broye, elle rend un suc qui a la couleur et le goût du lait. On dit qu'elle donne beaucoup de lait aux nourrices qui allaitent, qu'étant suspendue au cou des enfants, elle leur produit beaucoup de salive et qu'elle se fond quand on la tient dans la bouche ; on ajoute qu'elle fait perdre la mémoire. Cette pierre se trouve aussi dans le fleuve Achéloüs. Quelques-uns appellent galactites les émeraudes qui sont environnées de veines blanches. »

Mais je veux, parallèlement à Isidore de Séville qui se borne aux traditions superstitieuses, citer un médecin du ve siècle, Aetius d'Amida, qui nous donnera l'emploi médical de la galactite au même moment :

« Galactites quoque, consimilem leucographidi predicto colorem subviridem habens, lacteum succum remittit. Est autem albior leucographide. Mulieres lacte multo implet, si, a balneo, tritum lapidem cum aqua aut vino dulci bibant. Miscetur et ocularibus compositionibus. Tradunt eumdem dentientium puerorum collo adalligatum, facilem exortum efficere[1]. »

Entre ces savants, entre Pline et Isidore de Séville, entre Dioscoride et Aetius, une foule de fables prennent naissance. L'étude des livres orientaux que l'école d'Alexandrie prétendait posséder, les gnostiques, toutes les sectes religieuses qui se développent dans ces quatre siècles, nous obligent à compter, lorsqu'on touche à une légende, avec tout ce qui sort d'Égypte. Nous devons mettre soigneusement en lumière les textes qu'ils nous fournissent de façon à faire voir la part qui revient à chacun d'eux. Ni Orphée, ni Damigéron n'ont manqué dans leurs Lapidaires de signaler la galactite, la pierre qui donne du lait aux

1. Aetius, *Opera*. Lugduni, Berenger, 1549, in-fol., *Tetrabilia, sermo II*, c. XVII.

femmes. Je citerai seulement les passages principaux d'Orphée :

1. Δευτερόν εὐχόμενῳ τοι ἄργηγονα λᾶαν ὀπάσσω,
θεσπεσίοιο γάλακτος ἐνίπλεον, ἠΰτε μαζὸν
πρωτοτόκου νύμφης ἢ μηκάδος οὐθατοέσσης·
τόν ῥα παλαιγενέες μὲν ἀνακτίτιν ἀδάμαντα
κλεῖον, ὅτι γνάμπτει μακάρων νόον ὄφρα θυηλᾶς
Ἀζόμενοι ἐθελῶσιν ἐπιχθονίους ἐλεαίρειν.
. . . . .

2. Ἄλλοι δ' ἐσκήψαντο γάλακτιδα φέρτερον εἶναι
κικλήσκειν πέτρην, ὅθοι τοι τρίψαντι γάλακτος
ἐκπροβέει λευκοῖο πανείκελος ἔνδοθεν ἰχώρ.

Il engage à asperger les brebis dans les étables avec de la galactite et aussitôt les brebis donneront du lait :

3. Ταί δ' ἄρα πᾶσαι ἰαινόμεναι περὶ σηκοὺς
ἐξαπίνης μετὰ τέκνα φερεγλαγέες τελέθουσι :
Οἱ δ' ἄρα ὑπὲρ μαζοῖσι κορεσσάμενοι γαλαθηνοὶ
σκιρτηθμῶν ἐξαῦτις ἀναμνήσοντ' ἀγέρωχοι.
Σὺν δὲ μελικρητοῖο μετὰ γλυκεροῖο μιγέντα
ὄρνυε πινέμεναι νύμφην, ἵνα νήπιον υἷα
μαστοῖσιν μεθύοντα παρ' εὐναίοισι κομίζου.

1. « Je t'offre une autre pierre également favorable à ceux qui adressent leurs prières aux dieux; elle est pleine d'un lait divin comme la gorge d'une jeune fille qui a conçu pour la première fois ou comme la mamelle d'une vache féconde. Les anciens l'ont appelée diamant royal, parce qu'elle fléchit l'esprit des dieux, de telle sorte qu'honorés par des sacrifices ils veulent bien avoir pitié des mortels.

« Ils l'ont aussi appelée léthée, parce que toujours elle fait oublier aux mortels et aux immortels les maux qu'ils ont soufferts, parce qu'elle adoucit l'esprit et qu'elle fait concevoir des pensées agréables.

2. « D'autres ont pensé qu'il valait mieux appeler cette pierre galactite, parce que, si on la brise, il coule à l'intérieur une moelle blanche parfaitement semblable à du lait.

« Si vous voulez en faire l'expérience cela vous sera facile.

« Quand tu verras les mamelles de tes brebis diminuées et pendantes, que feras-tu, cher enfant? Quand tes boucs, pour lesquels tu as souvent adressé des prières afin qu'ils échappassent aux bêtes féroces, seront devant toi tristes et abattus, et que maigris ils pousseront un long gémissement, alors fais laver les

mères qui sont malades dans les gouffres des noires fontaines. Puis tu les purgeras les unes après les autres, et mêlant de la poudre de galactite avec de la saumure, tu passeras à travers tout le troupeau de chèvres et tu verseras de ce mélange sur le dos touffu et fertile de chacune d'elles.

3. « Aussitôt elles deviendront toutes plus fortes et plus soyeuses et donneront un lait abondant à leurs jeunes nourrissons. Ceux-ci, rassasiés à ces fécondes mamelles, sauteront de bonheur sous les ventres de leurs mères. Offre aussi à la jeune mère une douce boisson où sera mêlée de la galactite, afin qu'elle reporte à son berceau son jeune enfant nourri des trésors de son sein.

« Si la nourrice pend une de ces pierres au cou de son jeune élève, elle éloignera d'elle la terrible Mégère. Les rois vénérables et les nombreuses nations vous honoreront de même si vous portez cette pierre dans votre main; et les dieux t'accordant tout ce qui est dans tes désirs, exauceront tes vœux. »

Lisons maintenant Damigéron :

Lapis Galacites.

« Hunc quidam vocant *ananchiten*; alteri autem *leucographiten*; alii Aegyptii, *smaragdum*; alii *galbatiten*. Dicunt Magi et Aegyptii *syneciten*. Continet enim in se omnia quæ destinaveris, solus omnium lapidum. Sed Ostanes, magister Magorum omnium, appellavit eum super omnia vocabula *lithargum*, quasi omnium oblivionem malorum; facit etiam et utilium negotiorum. Laudavit eum, tanquam nullus alius, tantas vires haberet. Non enim ex auditu eum Magi, sed ex scriptura mirati sunt et experti omni magica actione. Solum hunc lapidem, efficacissimum omnium repertum et potentissimum, extremis laudibus decoraverunt. Et ipse memoratus, *galaciten* dicit, eo quod mulieribus lacte deficientibus facit abundare. Facies autem sic : jubetur mulieri jejunare ; deinde contritum lapidem dabis illi cum mulsâ, vel passo, vel aqua, et bibat sufficienter, et continuo habebit plurimum et optimum lac. Et, si non voluerit bibere, accipe lanam ovis gravidæ et facta acia, pertunde lapidem et ligabis circa collum ejus, et sic fluit lac. Si oves deficiunt lacte, ut excutias lac sic agis : lavata ovilia circum aspergis sale, sole oriente. Habeas antea contritum lapidem tenuiter cum aquâ, unde ovilia circum asperseris; et videbis eas abundare plurimo lacte. Et, si scabie laborantibus hoc feceris, sanabis eas et fecundiora habebis.

Lithargum vero dicitur, propter hanc causam, quod precedentia mala in oblivionem ducunt homines. Nam quicumque eum consecratum portat et ut infra scriptum est, etiam offendat regem vel potentem, aut præpositum aut parentem, aut dominum, in oblivionem eum adducit. Omni autem auctorem gratiosum facit semper et peritum, et facundum et efficacem et impetratorem et persuadentem omnibus hominibus et Deo placabilem; et sacrificia quæ fiunt Deo, quum gestatur, excellenter apta sunt : propitiat enim viribus suis Deo et benevolenter omnibus facit. Amplius etiam adversus invidiam et fascinum resistit. Qui eum portat, nunquam fascinabitur. Sed infantibus pueris aptus congruit et non permittit eos macerari, si quando intimidaverit eos horrida mulier. Nam, sicut non aliud tutamentum resistit, idem dolorem liberat dentium laborantium, circumligatus. Præterea lætos et validos eos constituit. Quod si mulieri difficulter parienti, acia, facta de lana ovis fecundæ, ligaveris circa dextrum femur, continenter pariet sine dolore, ita resistit. *Craterites* autem dicitur quoniam tenax est; nam fortitudine et potentia in judiciis et causis litigatores vincere facit. Tantam magnitudinem habet iste lapis ut ne mireris quod tanta nomina habet iste lapis. »

Pierre galacite.

« Les uns l'appellent *ananchite*, d'autres *leucographite*, les Égyptiens *smaragdus*, d'autres encore *galbatite*, les Mages et les Egyptiens *synécite*. En effet, seule entre toutes les pierres, elle renferme l'objet de tous tes désirs. Mais Ostanès, le maître de tous les Mages, l'a appelée par dessus tout *lithargum*, comme l'oubli de tous les maux. Il l'a louée comme personne autre, tant elle avait de vertu. Les Mages l'estiment non seulement par tradition, mais d'après leurs livres et ses vertus magiques : et c'est de louanges extraordinaires qu'ils entourent cette seule pierre, la plus efficace, la plus puissante de toutes. Le même l'appelle *galacite*, de ce qu'il augmente le lait des femmes qui en manquent. Et voici comment il faut s'y prendre pour cela : On fait jeûner la femme, puis on la lui donne à boire avec du miel, du vin ou de l'eau et ensuite elle verra augmenter son lait. Si elle ne veut pas boire, il faut prendre de la laine de brebis pleine, en faire une aiguillée et, après l'avoir passée dans la pierre percée, la lier autour de son col, alors le lait abondera. Si les brebis n'ont pas de lait agissez ainsi : Après avoir lavé votre troupeau, aspergez-le d'eau salée, au soleil levant. Auparavant, vous aurez broyé la pierre dans de l'eau et vous en arroserez ensuite vos brebis, et vous les verrez donner beaucoup de

lait. Si elles ont la gale, vous les guérirez ainsi et les rendrez plus fécondes. On la nomme *litharge* parce qu'elle fait oublier aux hommes leurs malheurs antérieurs. Car celui qui porte cette pierre *consacrée* et comme il est rapporté plus bas, offenserait-il un roi, un puissant, un chef, un père ou un maître, serait oublié. Car elle rend son possesseur toujours bien vu, habile, éloquent, persuasif et chéri de Dieu, qui reçoit avec plaisir, de celui qui la porte, les sacrifices. Bien plus, elle fait résister à la haine et aux charmes. Celui qui la porte ne pourra jamais, en effet, être charmé. Mais c'est surtout aux enfants qu'elle est propice; elle ne permet pas qu'ils aient d'attaques nerveuses, même si une femme horrible leur faisait peur. En ligature, elle guérit les maux de dents, rend les hommes gais et bien portants. Si une femme est en mal d'enfant, une ligature de cette pierre avec une aiguillée de laine de brebis féconde, autour du fémur droit, amènera un accouchement sans douleur. On l'appelle aussi *cratérite* parce qu'elle est pleine de force. Dans les jugements et les procès, elle fait triompher les plaideurs par sa force et sa puissance. Il ne faut pas s'étonner de lui voir tant de noms, quand on connaît ses qualités! »

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de Damigéron dans notre étude sur le *Poisson dans les pierres gravées*. Il n'est certainement pas postérieur au IIe siècle. Ici nous pouvons le comparer à Orphée, faire remarquer la similitude presque parfaite qui existe entre les deux auteurs, similitude qui doit nous engager à croire qu'en rapportant les mêmes légendes, les deux auteurs ont puisé aux mêmes sources, c'est-à-dire qu'ils auraient pris naissance dans l'école d'Alexandrie. L'un appelle la galactite pierre de Léthée, l'autre *Lithargium*, et l'expliquent de même ; ils donnent la même recette, dans les mêmes termes, pour faire venir le lait aux jeunes femmes et aux brebis; parmi ses nombreuses propriétés, ils lui attribuent celle d'écarter la Mégère des enfants, ce qui pourrait, je le crois, signifier qu'elle empêche les convulsions; enfin, la pierre attire sur son possesseur la bienveillance des dieux.

Mais l'un traite la question en poète; Damigéron est en quelque sorte plus scientifique. Il cite les auteurs dans lesquels il a puisé, Ostanès, chef des Mages; il donne une formule hermétique : « Facies autem sic. » Il oublie, par exemple, de nous dire que Pline avant lui avait indiqué nombre des vertus qu'il consigne. Il se trouve, chez lui, un point tout à fait particulier : pour produire ses plus merveilleux effets la pierre doit

être consacrée : « Nam quicumque eum consecratum portat... » Voici, ce me semble, un début presque officiel pour une relique. Les formules de consécration des pierres existent; del Sotto[1], le cardinal Pitra[2] les ont éditées; nous en avons trouvé des variantes que nous publierons plus tard. Les liturgistes nous les ont en effet conservées, mais sans en indiquer l'origine, qui doit être fort reculée, à s'en rapporter au texte de Damigéron. Elles nous montrent de quel respect étaient entourées les pierres, souvenir du paganisme tellement vivant, tellement inné chez l'homme, qu'aujourd'hui encore, après tant de siècles, à une époque d'instruction générale, on ne saurait nier la force et la vitalité de la légende des Lapidaires.

Remonter plus haut m'a été impossible. Après Pline, j'ai interrogé la haute antiquité. Je trouve seulement dans Théophraste la terre de Samos, sorte de marne blanche, astringente, utilisée en médecine. Quand elle était un peu couleur de cendre, et c'est là un des points de rapprochements — le *cinereo colore*, que nous retrouvons jusque chez Césalpin[3] — on lui donnait alors le nom de *collyrion*, parce qu'elle entrait dans la composition des collyres pour les yeux. La légende de saint Fulbert, guéri d'une ophtalmie par le lait de la Vierge, c'est-à-dire par la galactite, par la terre de Samos délayée dans l'eau, aurait donc un fonds de vérité, physiquement explicable.

Les manuscrits orientaux, dont Abolays nous a donné la traduction espagnole au XIII[e] siècle, ne l'oublient pas. Le Lapidaire d'Alphonse X de l'Escurial de Madrid, l'appelle la « piedra que a nombre *Lechar*. » Voici ce qu'il en dit : « Del XVIII grado del signo del Cancre est la piedra *Lechar*. Et este nombre ha, porque semeya la humidad que sale della a la leche en color et en sustancia et en sabor. De sua natura est fria et humida et de color blanca, et blanda de tiento et lezne et pesada. Et cuando la pulen

1. Del Sotto, *Le lapidaire du XIV[e] siècle*, Vienne, imprimerie I. et R., 1882, in-8°, p. 127.
2. Pitra (le cardinal), *Spicilège*, t. III, 337.
3. Cf. plus haut.

sale della aquella humidad que dijiemos. Et si la ponen sobre los oyos del qui corre lagrima, vedialo; et sana otrosi las llagas que se facen en ellos; et otrosi las que se facen en los estentinos. Et esta leche, si la guardan en vaso de plomo, cresce mas en su vertud... »

« Du xviiie degré du signe du Cancer est la pierre *Lechar*. Et elle porte ce nom parce que l'humidité qu'elle laisse échapper ressemble en substance et en saveur à du lait. De sa nature elle est froide et humide, blanche, frêle et lourde. Quand vous la frottez, l'humidité dont nous avons parlé en sort. Si vous la placez sur les yeux qui laissent couler des larmes, elle les arrête; elle guérit aussi les autres plaies qui s'y forment et les blessures de l'intestin. Et, si vous mettez ce lait en vase de plomb, sa vertu en est augmentée. »

Au signe des Gémeaux, nous la trouvons sous son nom arabe (?), qu'Abolays lui donne et que le traducteur espagnol n'a pas su expliquer : « La piedra a que llaman *Zarocan* : Esta es de color blanca, de clara blancor; asi que semeya hueso bien raido, et ha en si ya cuanta de claridad, pero no tanto que la pase el viso. Liviana est de peso et muy lezne de tiento, pero es fuerte et diura de quebrantar. Et ha muchas mineras delle por el mundo; mas las meyores son las de tierra de Barbaria et de Espana. Et son falladas en las riberas de la mar et de los rios. La vertud d'esta piedra es a tal que face crescer mucho la leche a las mugieres que la traen. Et eso mismo face a otro animal cual quier. Et por end los barbaros le facen traer a sus mugieres a los cuellos segund traen *el aliofar*. Et presta otrosi para esto mismo, cuando la meten en lectuarios et la dan a comer. Et es bona contra melanconia, et presta mucho a las postemas que se facen en los oyos. »

« La pierre qui s'appelle *Zarocan* est de couleur blanche, de claire blancheur, elle semble un os poli, est brillante, mais pas assez pour éblouir; elle est légère et très frêle au toucher : cependant elle est solide et dure à casser. Et de par le monde, il s'en trouve beaucoup. Les meilleures viennent de Barbarie et d'Espagne. On les trouve sur les rives de la mer et au bord des fleuves. Sa vertu est de faire augmenter beaucoup le lait aux femmes qui la portent, de même aussi aux animaux. Aussi les Barbares la font-ils porter à leurs femmes à leur cou comme *El Aliofar* (la perle). De même elle est bonne aussi, quand on la met dans le lit ou qu'on la fait boire. Elle est bonne contre la mélancolie et très utile pour guérir les abcès qui se forment autour des yeux.

Nous ne ferons que signaler la pierre *Azufaraquid*, que je ne puis identifier, mais qui, mise en onguent sur les seins d'une femme, augmente son lait ; elle guérit aussi les yeux.

Nous trouvons donc toujours les deux mêmes vertus : donner du lait, guérir les maux d'yeux.

D'après Mohammed Aben Quich, dans un autre Lapidaire de l'Escurial, la pierre au nom hébreu qui donne du lait aux femmes c'est la *Lenelim* « ...et facer le ha, correr otrosi la leche a la mugier que ha poca. » (Pierre de L.)

Elle fait aussi couler le lait aux femmes qui en ont peu.

Ainsi, de quelque côté que nous nous tournions, chez quelque peuple que nous étudions la question, partout nous trouvons une pierre blanche qui a pouvoir de donner du lait aux femmes qui en manquent, et, par ses propriétés astringentes, de guérir les ophtalmies. En français, c'est la *Galactite*; en allemand, le *Milchstein*; en espagnol, le *Lechar*; en arabe, le *Zarocan*; en hébreu, le *Lenelim* et l'*Azufaraquid*, si tant est que les vieux Lapidaires nous aient conservé absolument les expressions précises. Elles ont les mêmes propriétés que le lait de la Vierge et sont de la même nature ; je crois donc que la pierre et la relique ne sont qu'une seule et même chose et que leur identification peut paraître suffisamment établie.

F. de Mély.

LE TOMBEAU DE SAINT PIAT

Saint Piat, Piator ou Piaton, naquit à Bénévent, en Italie, vers le milieu du IIIe siècle. Il avait environ vingt ans lorsqu'il se rendit dans les Flandres pour en évangéliser les habitants : il y prêchait la foi, en 287, lorsqu'il fut martyrisé à Seclin[1] où il fut enterré.

Vers le milieu du VIIe siècle saint Éloi, après avoir découvert et enseveli les restes de saint Quentin, retrouva ceux de saint Piat sur le territoire mélantois, au village de Seclin, dans des circonstances identiques à celles qui lui avaient déjà fait découvrir saint Quentin. Les clous enfoncés dans le corps de saint Piat, comme dans celui de saint Quentin, témoignèrent de l'authenticité des restes de cet autre martyr.

Saint Éloi exhuma et ensevelit le corps avec toute la magnificence convenable, « corpus denique, sicut martyrem decuit, eleganter composuit », dit saint Ouen qui ajoute un peu plus loin : « Mausoleum urbane desuper fabricavit[2]. » Les Bollandistes complètent ce texte par ces mots : « In *arca* verisimiliter pretiosa[3] » que l'on peut traduire par ceux-ci : « Vraisemblablement dans une *châsse* des plus riches. » Là encore nous croyons que les Bollandistes se sont trompés et qu'en commentant le texte de saint Ouen, ils ont été trop loin[4].

1. Seclin aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lille.
2. D'Achery, *Spicilegium*, tome II, page 93, *Vita S. Eligii*, liv. II, ch. VII
3. Bolland., *Acta sanctorum*, 1er octobre, tome 1er, page 16, § 4.
4. Nous reproduisons ici le jugement des Bénédictins sur les Actes de saint Piat écrit dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome XII, page 434, on verra que le texte de saint Ouen sur la vie de saint Éloi est le seul document sérieux qui puisse fournir quelques indications précises :

Anonyme, auteur de la *Vie de saint Piat, apôtre de Tournai* « M. Baillet

Le texte de saint Ouen, le seul qui puisse servir de source, ne parle pas de châsse, car le mot *mausoleum* ne peut se traduire que par *tombeau*; nous sommes donc encore amené à conclure à l'exécution par saint Éloi d'un tombeau, et le mot *desuper* nous indique que ce tombeau était encore surmonté d'un *ciborium*.

Quelques critiques pourraient cependant objecter que par ces mots : « corpus eleganter composuit », saint Ouen a voulu dire que saint Éloi construisit une châsse pour contenir les restes du martyr : *eleganter*, dans ce cas, se traduirait dans le sens qu'il a encore aujourd'hui en français, *avec luxe, élégamment*, ce qui voudrait dire que le cercueil dans lequel le corps était déposé était des plus riches; par suite, il serait impossible de ne pas supposer l'existence d'une châsse. Mais, pour nous, *ele-*

ne porte pas un jugement fort avantageux de la légende de ce saint. « Ses Actes, « dit-il[1], qui n'ont point encore été imprimés, sont jugés incapables de faire foi « de rien par ceux qui les ont lus avec exactitude et discernement. Ils ont tant « de rapports avec ceux de saint Yon de Chartres et de saint Lucien de Beau- « vais, qu'on peut juger que ce sont trois ruisseaux d'une même source. » M. de Tillemont n'en a pas une meilleure opinion, il regarde cette légende comme pleine de fables et d'ignorance. Cependant Cousin en a fait un grand usage dans son *Histoire de Tournai*, mais ce qu'il en rapporte n'est pas propre à leur concilier une grande autorité. Il dit que ce fut le clergé de la collégiale de Seclin qui composa l'histoire de la vie de saint Piat et la dédia à Simon, évêque de Noyon et de Tournai, à l'occasion de quelque translation des reliques du saint d'une châsse dans une autre. Ce prélat en fit une effectivement l'an 1143 à son retour de Rome. Cousin ajoute qu'il a vu cet ouvrage manuscrit parmi les chartes de la collégiale de Seclin.

« Mais la légende de ces actes doit avoir une époque antérieure à celle que Cousin lui assigne, si c'est à Fulbert de Chartres, comme il le pense, qu'on doit attribuer la prose en l'honneur du saint apôtre. Car cette prose dont l'historien de Tournai rapporte quelques endroits suppose manifestement la légende. Cependant il y a plus d'apparence qu'elle est d'un autre Fulbert, moine de Cambrai ou de ses environs, qui vivait au commencement du XIe siècle et qui passe pour l'auteur de la *Vie de saint Autbert, évêque de Cambrai*. Quelque sentiment au reste qu'on embrasse, il paraît évident que les Actes de la vie de saint Piat existaient au XIe siècle, d'où il s'ensuit que les chanoines de Seclin, ou n'ont fait que retoucher la légende, ou qu'ils l'ont présentée à leur évêque telle qu'ils l'avaient trouvée en y ajoutant l'épître dédicatoire et l'histoire de la nouvelle translation. »

1. *Histoire littéraire de la France*, tome XII, page 434.

ganter[1] n'a pas le sens que nous venons d'indiquer, il veut plutôt dire *pieusement, convenablement,* ce qui enlève au membre de phrase cité plus haut, toute signification de châsse ou de décoration d'orfèvrerie sur le cercueil.

Malgré l'interprétation constante des Bollandistes, nous croyons que saint Éloi n'a jamais exécuté de châsses, et cela pour deux raisons : la première, c'est que saint Ouen ne nous parle jamais que de tombeaux : « tumba » ou « sepulcrum » ; il emploie indifféremment l'un ou l'autre de ces deux mots aussi bien pour les saints qui n'ont pas été exhumés par saint Éloi que pour ceux qui l'ont été. Il est certain cependant que pour les premiers, puisqu'il n'a pas fait de translation de leurs restes, il n'a pas pu les changer de cercueil, et partant leur faire une châsse. Si aux uns il avait fait une châsse et aux autres un tombeau, saint Ouen se serait servi de deux termes différents pour indiquer ces deux faits. Or, nous sommes certain que pour les saints qui n'ont pas été exhumés, ce terme ne peut vouloir dire que *tombeau*, par conséquent saint Ouen n'a pu lui donner une autre signification dans les passages suivants de son livre.

La seconde raison que nous apportons à l'appui de notre thèse, c'est que les mots du moyen âge qui signifient châsse en métal, décorée de pierres précieuses, tels que *feretrum, capsa* ou *theca* ne se retrouvent signalés par Du Cange que vers le XIIe siècle, ce qui nous permet de supposer, conformément à la tradition, qu'à l'époque de saint Éloi il n'y avait pas encore de châsses comme il y en eut au moyen âge.

Concluons donc que saint Éloi éleva un tombeau à saint Piat, dans l'église de Seclin : lors de l'invasion normande de 881 Seclin fut entièrement détruit, mais auparavant le corps de saint Piat avait été transporté à Chartres. Ce corps revint-il

1. Le mot latin *eleganter* signifie en même temps qu'*avec soin et recherches, convenablement, honnêtement* ; c'est en le prenant dans ce sens que nous l'avons traduit par *pieusement*. Cette traduction nous paraît plus conforme aux termes dans lesquels sont écrites les translations des saints par les auteurs du commencement du moyen âge.

jamais à Seclin? Le fait est douteux, car au XIIe siècle, Hériman, dans sa narration de la restauration de l'abbaye de Saint-Martin à Tournay, dit que les Sicliniens et les Chartrains affirmaient, les uns et les autres, qu'ils possédaient le corps du saint martyr. Il est probable qu'une partie du corps, c'est-à-dire des fragments de la tête et quelques os, furent rendus à la collégiale de Seclin, tandis que le surplus resta à Chartres. Quoique Hériman affirmât, qu'en 1143 on aurait montré au peuple le corps du martyr qui était conservé dans une châsse à Seclin, à en croire l'inscription retrouvée en 1853 [1] dans les procès-verbaux de visite des reliques, la collégiale de Seclin n'aurait possédé que quelques os de saint Piat [2]. Chartres, au contraire, paraît avoir gardé la plus grande partie du corps. Au XIe siècle, la châsse qui le contenait avait 6 pieds de long, 19 pouces de large et 23 de haut; elle avait été décorée d'un fronton en or par Ragembod, chanoine de Notre-Dame de Chartres [3].

Au XIIe siècle, cette châsse de nouveau délabrée fut réparée par les bons offices du chanoine Drogon [4]. Le corps paraît avoir été, au moins en partie, à Chartres, au moyen âge, car la châsse qui le contenait fut ouverte en 1275, en 1310, en 1352, en 1356, à la demande du roi Jehan et en 1609 à celle de Marie de Médicis. Les papiers de la cathédrale de Chartres nous donnent alors quelques détails sur la châsse de saint Piat : en 1326, on s'occupe de l'orner; en 1354, on y renonce en présence des guerres. Le projet est repris en 1521, mais à peine est-elle achevée qu'en

1. Narratio restaurationis abbatiae S. Martini Tornacensis auctore Herimanno abbate ejusdem monasterii ordinis S. Benedicti, § 53 apud d'Achery, *Spicilegium*, tome II, p. 904.

2. Nous signalons sur ce sujet une notice archéologique sur l'église Saint-Piat à Seclin publiée à Lille en 1878, sans nom d'auteur, mais que nous savons être du savant abbé Dehaisnes. On verra que l'on ne sait presque rien sur l'origine de cette église ni sur le premier tombeau de saint Piat.

3. *Obituaire de Chartres*, XIe siècle : Idibus aprilis : « Obiit Ragemboldus subdiaconus qui frontem feretri sancti Piati auro cooperuit. »

4. *Ibid.*, XIIe siècle : V. kalendas augusti : « Et Drogo hujus ecclesie archidiaconus, moriens ad capsam sancti Piati reparandam decem marcas argenti legavit. »

1523 on en retire toutes les matières précieuses pour fournir la rançon des enfants de François I[er], prisonniers en Espagne.

Tout cela est bien vague, mais il semble en résulter que la châsse de saint Piat à Chartres souvent commencée, ne fut jamais achevée[1]. En 1750, Mgr de Fleury, alors évêque de Chartres, en fit faire une nouvelle en bois d'ébène, de même dimension que la précédente, enrichie d'ornements en argent ciselé et surmontée d'une couronne et d'une croix du même métal[2]. La Convention nationale fit saisir le 26 brumaire an II tous les objets précieux de la cathédrale de Chartres, au nombre desquels se trouvait la « garniture en argent qui était autour de la châsse du cy devant saint Piat », et ordonna que tout fût envoyé à Paris[3].

Comme on le voit, les textes sont de plus en plus rares sur les œuvres de saint Éloi. Nous verrons par la suite que l'on ne peut presque rien savoir sur les derniers tombeaux des autres apôtres du nord de la Gaule.

Germain Bapst.

1. Voir F. de Mély, *Le Trésor de Chartres*, Paris, 1886, p. 86.

2. Extrait du procès-verbal dressé par Mgr de Fleury, évêque de Chartres, en date du 1[er] octobre 1750, par-devant M[e] Savart, notaire en cette ville.

3. F. de Mély, *Le Trésor de Chartres*, page 122. Inventaire du 26 brumaire an II (16 novembre 1793) de l'argenterie, ornements, châsses et autres objets de l'église cy-devant cathédrale, Article n° 26.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1889

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats aux deux places d'associés étrangers, vacantes par la mort de M. le baron de Witte et par celle de M. Amari.

M. Ernest Curtius est élu en remplacement de M. le baron de Witte.

M. Layard est élu en remplacement de M. Amari.

M. Croiset, au nom de la commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, rappelle que M. Schliemann a invité l'Académie à déléguer un juge compétent pour assister aux nouvelles fouilles qu'il compte faire sur l'emplacement de Troie. La commission propose à l'Académie d'accepter, en principe, cette invitation et de statuer ultérieurement sur la désignation du délégué. Cette proposition est adoptée.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 1889

ORDRE DES LECTURES

1° Discours de M. Barbier de Meynard, président, annonçant les prix décernés en 1889 et les sujets de prix proposés.

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de* M. Émile Egger, *membre ordinaire de l'Académie*, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel.

3° *De quelques jeux populaires dans l'ancienne France à propos d'une ordonnance de Charles V*, par M. Siméon Luce, membre de l'Académie.

JUGEMENT DES CONCOURS

Le prix ordinaire (Étude critique sur le théâtre hindou) est décerné à M. Sylvain Lévy, maître de conférences à l'École des Hautes-Études.

Antiquités de la France. — 1re médaille : M. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans* (1372-1407); — 2e M. Paul Guérin, *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France;* — 3e M. Clément Pallu de Lessert, *Les Fastes de la Numidie sous la domination romaine;* — 4e (autorisée pour cette année par une décision ministérielle) : MM. Camille Favre et Léon Lecestre, *Le Jouvencel, par Jean de Beuil, suivi du Commentaire de Guillaume Tringant.* — Mentions : 1° par M. le duc de la Trémoïlle, *Archives d'un serviteur de Louis XI. Documents et Lettres* (1451-1481), *publiés d'après les originaux;* — 2° M. Ch. Morel, *Genève et la colonie de Vienne. Étude sur une organisation municipale à l'époque romaine;* — 3° MM. les Drs Bleicher et Faudel, *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace ;* — 4° M. Prudhomme, *Histoire de Grenoble;* — 5° M. Henri Stein, *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon ;* — 6° M. G. d'Espinay, *La coutume de Touraine au* XVe *siècle.*

Prix de numismatique. — Le prix Allier de Hauteroche est décerné à M. Théodore Reinach, pour son ouvrage : *Trois royaumes de l'Asie Mineure : Cappadoce, Bithynie, Pont.*

Prix Gobert. — Le 1er prix est décerné à M. Noël Valois, pour ses deux ouvrages intitulés : *Inventaire des Arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV)* et *Le Conseil du roi aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles* ; — le second prix à M. Auguste Molinier, pour sa *Géographie historique de la province de Languedoc au moyen âge.*

Le prix Stanislas Julien, en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine, n'est pas décerné ; mais, à titre d'encouragement, l'Académie distribue le montant des intérêts de la fondation, dans la proportion de 1,000 fr. au P. Boucher, pour son ouvrage intitulé : *La boussole du langage mandarin*, et de 500 fr. à M. Terrien de La Couperie, pour l'ensemble de ses mémoires et notices sur l'ethnographie des populations méridionales de l'Empire chinois.

Le prix de la Grange, en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France, est décerné à M. Émile Picot, pour ses deux ouvrages intitulés : *Le monologue dramatique dans l'ancien théâtre français*, et *Les moralités politiques dans l'ancien théâtre français*, et pour l'ensemble de ses travaux relatifs à la poésie française du moyen âge.

Fondation Benoît Garnier, destinée à subvenir chaque année « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie. » — L'Académie attribue, cette année, au R.-P. Augouard, pro-vicaire apostolique du Congo français, une somme de 6,500 francs à prélever sur les arrérages de la fondation. Le R. P. Augouard devra examiner les diverses questions de géographie, d'ethnographie et de linguistique que peut soulever l'étude des populations établies sur les rives de l'Oubangui et du Haut-Ugowé.

Le prix Loubat, pour le meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, etc., de l'Amérique du Nord, est décerné à M. Léon de Rosny, pour son *Codex Peresianus.* — Une somme de 1,000 francs est attribuée à M. Remi Siméon, à titre de second prix, pour ses *Annales de Chimalpahin.*

ANNONCE DES CONCOURS DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1889, 1890 ET 1891.

Prix ordinaire. — Question prorogée à l'année 1890 : « Étudier d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides. » — Question proposée pour 1891 : « Étudier la tradition des guerres médiques, déterminer les éléments dont elle s'est formée, en examinant le récit d'Hérodote et les données fournies par d'autres écrivains. » — Pour 1892 : « Étude sur les ouvrages composés en France et en Angleterre qui sont généralement connus sous le nom d'*Ars dictaminis.* » — Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours. — Chacun de ces prix est de 2,000 fr.

Antiquités de la France. — Trois médailles de 500 fr. chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1888 et 1889 sur les antiquités de la France, qui auront été déposés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1890. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Prix de numismatique. — I. Le prix de Mme Duchalais sera décerné, en 1890, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1888. — II. Le prix Allier de Hauteroche sera décerné, en 1891, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1889. — Chacun de ces prix est de 800 fr. — Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut, pour le concours Duchalais, le 31 décembre 1889; pour le concours Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1890.

Prix Gobert. — L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées. — Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1890 et ne seront pas rendus.

Prix Bordin. — Question pour 1890 : « Étudier la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe, d'après les documents coptes et grecs. Relever dans les vies des saints, chroniques, sermons en langue copte et grecque les noms de lieu, nomes, villes, villages, couvents, montagnes et rivières qui y sont cités; les identifier avec les noms arabes mentionnés dans les historiens et dans les cadastres modernes de l'Égypte. » — Pour 1891 : « Étude sur les travaux entrepris à l'époque carolingienne pour établir et reviser le texte latin de la Bible. » Question prorogée à l'année 1890 : « Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue; — insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal; — s'aider pour cette étude des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années; — indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues. » — A l'année 1890 : « Examen de la Géographie de Strabon. » — Les concurrents devront, après avoir résumé brièvement l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage, étudier les sources d'information et la méthode de Strabon. — A l'année 1890 : « Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose, connus sous le titre de Chronique de Normandie. » — A l'année 1891 : « Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade. » — A l'année 1891 : « Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires. » — Question pour 1892 : « Rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs. » — Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours. — Chacun de ces prix est de 3,000 fr.

Prix Louis Fould. — Le prix fondé par M. Louis Fould, pour l'Histoire des

arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès, sera décerné, s'il y a lieu, en 1890. — L'auteur de cette fondation a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de 20,000 fr., pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès. Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers. Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art, de toute nature, que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque. — Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts. Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — L'auteur de la donation ajoutait : « Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait mériter le prix de 20,000 fr. l'intérêt de cette somme pendant trois ans serait attribué comme accessit à l'ouvrage qui aurait le mieux traité le sujet ou une partie du sujet. Si dans vingt et un ans révolus, au septième concours triennal, le prix ne semblait pas devoir être encore décerné selon mes désirs, la commission, qui devra toujours être maintenue au complet de cinq membres, pourra proposer de décerner le prix à l'ouvrage qui, sans remplir tout le programme, serait cependant le traité le meilleur et le plus complet sur la question. L'Académie des inscriptions et belles-lettres décidera alors s'il convient de le decerner de suite, ou de l'ajourner à un huitième et dernier concours. Le concours serait ouvert à tous les membres de l'Institut qui ne feraient pas partie de la commission et à tous les savants français ou étrangers ; mais les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin. » Après un nombre de périodes triennales qui excède même le terme fixé, aucun ouvrage n'ayant complètement résolu la question, comme elle était posée, l'Académie décernera le prix en 1890, conformément à cette dernière clause de la donation. En conséquence, à défaut d'un ouvrage remplissant tout le programme, le prix sera attribué au traité le meilleur et le plus complet sur la question. — Le concours sera ouvert aux membres de l'Institut qui ne feront pas partie de la commission d'examen, et à tous les savants français ou étrangers. Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1890. — Après avoir prélevé sur la fondation la somme de 20,000 fr., destinée au lauréat de 1890, l'Académie pourra encore disposer sur les intérêts de la fondation d'une somme suffisante pour instituer un prix biennal de 5,000 fr., qui sera décerné pour la première fois en 1892 au meilleur ouvrage sur l'*Histoire des Arts du dessin*, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.

Prix La Fons-Mélicocq, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les

antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris). — L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1890; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1887, 1888 et 1889, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 31 décembre 1889. — Le prix est de 1,800 fr.

Prix Brunet, pour un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense. — Question proposée pour 1891 : « Dresser le catalogue des copistes de manuscrits grecs; indiquer les copies qui peuvent être attribuées à chacun d'eux; ajouter les indications chronologiques, biographiques et paléographiques relatives à ces copistes. » — Les ouvrages qui pourront être imprimés ou manuscrits, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1891. — Le prix est de 3,000 fr.

Prix Stanislas Julien, en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine. — Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1890. — Le prix est de 1,500 fr.

Prix Delalande-Guérineau. — L'Académie décernera ce prix en 1890 au meilleur ouvrage manuscrit ou publié depuis le 1er janvier 1888, concernant les études orientales. Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1890. — En 1892, le prix sera décerné au meilleur ouvrage de critique sur des documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge. Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1890, destinés à ce concours, devront être déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1892. — Chacun de ces prix est de 1,000 fr.

Prix Jean Reynaud. — Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France », a fait donation à l'Institut d'une rente de 10,000 fr. destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies. Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans. Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté. Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours. Le prix sera toujours décerné intégralement. Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique. Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. » L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1890.

Prix de La Grange, en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poète déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes. — Ce prix, qui est de 1,000 fr., sera décerné, s'il y a lieu, en 1890.

Fondation Garnier. — M. Benoît Garnier a légué à l'Académie des inscrip-

tions un capital dont les intérêts doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie. » L'Académie disposera, en 1890, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

Prix Loubat, pour le meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord. — L'Académie fixe, comme limite de temps extrême des matières traitées dans les ouvrages soumis au concours, la date de 1776. — Ce prix sera décerné en 1892. — Seront admis au concours les ouvrages publiés en langue latine, française, anglaise, espagnole et italienne, depuis le 1er janvier 1889. Les ouvrages devront être envoyés au nombre de deux exemplaires avant le 31 décembre 1891, au secrétariat de l'Institut. — Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer deux autres à l'Académie qui les fera parvenir, un au *Collumbia College* à New-York, et l'autre à la *New-York Historical Society* de la même ville. — Ce prix est de 3,000 fr.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir franco de port et brochés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année où le prix doit être décerné. — Ceux qui seront destinés aux concours, pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition. — L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

L'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés archivistes-paléographes par arrêté ministériel du 31 janvier 1889, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont MM. Léonardon, Enlart, Picard, Battifol, Portal, Richebé, Souchon, Michel, Nerlinger, Eckel. — Sont nommés archivistes-paléographes hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures : MM. Desplanque, Soullié, Aubert.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1889

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la place de membre libre, laissée vacante paa la mort de M. Charles Nisard.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1889

M. Barbier de Meynard, président, annonce à l'Académie un nouveau deuil qui vient de la frapper, la mort subite de M. Pavet de Courteille.

L'Académie, ajoute M. le Président, va lever sa séance; mais il est indispensable qu'avant de se séparer elle procède aux votes qui ont été inscrits à l'ordre du jour et qui ne sauraient être remis sans inconvénient.

Le premier de ces votes a pour objet l'élection d'un académicien libre, en remplacement de M. Charles Nisard. Deux tours de scrutin ont lieu et donnent les résultats suivants :

M. A. de la Borderie.	16 voix	24 voix.
M. le Dr Hamy.	15 —	16 —
M. Dieulafoy	11 —	2 —
Votants.	42 —	42 —

M. de la Borderie est élu membre libre de l'Académie. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

(*Revue Critique.*) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1889

La Compagnie procède au renouvellement de son bureau. Sont élus :

Président, M. Mowat;

1er vice-président, M. Corroyer;

2e vice-président, M. le comte de Lasteyrie;

Secrétaire, M. Ulysse Robert;

Secrétaire-adjoint, M. le vicomte de Rougé;

Trésorier, M. Guillaume;

Bibliothécaire-adjoint, M. Pol Nicard.

MM. Pol Nicard, Émile Molinier et Müntz signalent dans les collections du Musée de Cluny une rose qui est portée comme don du pape Clément V au prince-évêque de Bâle, mais que beaucoup d'archéologues ne regardent que comme une œuvre du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Lettre à M. Georges Perrot, sur deux tombeaux lyciens.

Monsieur,

L'intérêt supérieur de la science, plus encore qu'une question d'amour-propre, me dicte la démarche que j'ai l'honneur de faire auprès de vous. Depuis quelque temps déjà je me livre à des recherches d'épigraphie lycienne que je voudrais voir étudiée en France par quelques jeunes et vaillants champions de l'érudition. M. Michel Bréal a, au début de l'année, présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du 22 février 1889, *Journal officiel* du 25 février 1889, page 986) un petit article où je m'efforce de restituer, dans l'épigramme grecque de l'obélisque de Xanthus, le nom propre du début du 5e vers, c'est-à-dire le nom du héros de ce curieux monument. Voici ma restitution des vers 4e et 5e, défendue soit dans ma *Lettre au Directeur du Muséon* (Louvain, année 1889, numéro de janvier), soit dans la même revue, numéro de juin, page 320, note 1) :

Ν Κ]Ε Ω Ν Κ Α Ι Π Ο Λ Ε Μ Ο Υ Μ Ν Η Μ Α Τ Ο Δ Ε Α Θ Α Ν Τ Ο Ν
ΕΙΚ]Ρ[Η]ΙΣΟΔΕΑΡΠΑΓΟΥΙΟΣΑΡΙΣΤΕΥΣΑΣΤΑ ΑΠ[Α]Ν[ΤΑ

Le groupe ΕΙ du 5e vers appartient au mot Ν[ΕΙ]ΚΕΩΝ du 4e vers; le lapicide l'ayant omis a cru réparer sa faute en gravant ces lettres au-dessous du N.

Le texte lycien jusqu'ici, en dépit de quelques lueurs (la rencontre des noms de Tissaphernès « Kizzaprñna » et de Pharnabaze « Prñna[baza] » par W. Deecke, de Mélésandros « Milasôñtra » par Six, et d'Amorgès, fils de Pissouthnès, adversaire de Krêis, « Humrχχa » par moi-même; voir sur ces points la notice de M. Deecke, *Zur Deutung der Stela Xanthica*, dans la *Berliner philologische Wochenschrift*, n° 26, 30 juin 1888, pp. 827-828), a gardé son mystère. La raison en est tout entière dans l'état mutilé où nous est parvenue cette stèle : *près du tiers manque*. Il faudrait se résigner, *si nous n'avions aucune chance de posséder le reste*. Or, j'estime que mon pays se ferait grand honneur si, par le moyen de nos savants à Athènes, nous fouillions le sol de Xanthus. Vous accueillerez donc, je l'espère et je le crois, ma prière et vous défendrez cette idée.

La restauration complète de l'obélisque est le principal *desideratum*, mais il en est d'autres très urgents aussi. Dans ses *Monnaies lyciennes* (*Revue numismatique* de 1886), M. Six a eu affaire à un roi lycien du nom de Kuperlis (*Kuprlli*) qui nous a laissé une variété très riche de monnaies et a dû régner pendant trente à quarante ans. Si on excepte cette suite de monnaies et les mentions de son nom sur l'obélisque xanthien, on n'a retrouvé trace de ce prince nulle part. Mais nous n'avons guère de Xanthus que des épitaphes; les textes historiques, décrets de la ville ou du prince, sont à rechercher.

Permettez-moi de vous communiquer maintenant les résultats d'une étude

des deux tombes de Payafa et de Merehi, au point de vue épigraphique. Je laisse à d'autres le soin de poursuivre des comparaisons entre les sculptures de ces sarcophages et celles du IVe siècle av. notre ère; mais je suis heureux de pouvoir vous dire que mes propositions sont acceptées par Six, le grand numismatiste hollandais, et par M. le Dr Wilhelm Deecke. M. Sayce goûte aussi mes idées, et il a fait à ma lettre du 25 avril l'honneur de la traduire et de la publier dans l'*Academy*, numéro du 11 mai 1889, p. 888, 3e colonne : « Correspondence : *The ancient history of Lykia.* » La voici, sans plus de commentaire :

« L'histoire de Lycie profiterait grandement de la solution de la chronologie des tombes xanthiennes qui font l'orgueil du Musée Britannique. Je pense que ces problèmes peuvent être résolus par l'épigraphie. Parmi les textes de la *Horse Tomb* ou monument du Lycien Payafa, il en est un qui donne le nom d'un satrape perse : c'est celui reproduit sur la troisième planche du deuxième volume de Savelsberg, *Xanthos*, 5 *c* :

: RAT[AP]ATA : χSSADRAPA : PA[RZZ]A.

« Si l'on considère que *n* fréquemment est omise dans l'écriture, devant une dentale, à tout événement en perse, on n'a pas de peine à restaurer un nom tel que « Rantapata » = l'Ὀροντοβάτης des auteurs grecs[1]. Ce satrape perse, au rapport de Strabon (livre XIV, ch. II, § 17), succéda à son beau-père Pixôdaros, dynaste de Carie et de Lycie. La tombe, par conséquent, ne peut avoir été construite avant 335 av. J.-C.

« Le huitième tombeau de Xanthus, dont les restes sont à Londres, à côté du sarcophage que je viens de citer, appartient à un certain Merehi, personnage important de la cour de Kherykhe (ônô χñtafata χerîχehe). Ici nous lisons :

ἦν ὕπαρχος τοῦ Καρικα?

: MEREHI : KUDALAH : χÑTLAH / TIDEIMI

c'est-à-dire : Merehi, fils de Kôdalos Kondalos. »

« Or, Κόνδαλος était l'*hyparque* de Mausole mentionné dans les *Œconomiques* d'Aristote (II, 14). D'autre part, voici que sur l'obélisque nous rencontrons un Merehi, et comme la stèle xanthienne est antérieure à Mausole, je suis porté à croire qu'il s'agit cette fois du grand-père de notre héros, d'où l'arbre généalogique suivant :

1. Merehi l'ancien (de l'obélisque).
2. Kôdalos Kondalos.
3. Merehi le jeune.

« Ainsi sommes-nous amené à faire de ce dernier le contemporain du Payafa du cinquième tombeau[2]. »

1. Arrien, *Anabase*, l. I, c. XXIII, 8 τελευτήσαντος δὲ Πιξωδάρου, Ὀροντοβάτης τὴν Καρῶν ἀρχὴν ἐκ βασιλέως πεμφθεὶς εἶχε γαμβρὸς ὢν Πιξωδάρου... L'historien avait déjà nommé, au § 7 le satrape Orontobatès. — Strabon se borne à dire que Pixôdaros fit entrer dans sa famille un satrape perse, qu'il ne nomme pas.

2. Les transcriptions latines des mots, même celles en lettres majuscules, ne

Pourtant j'ai eu un scrupule ou pour mieux dire un remords, à l'égard du satrape du tombeau de Payafa. M. Gustave Schmidt, dans une dissertation (*Zu der Geschichte der Karischen Fürsten des 4 Jahrh. vor Christus und ihrer Münzen*) publiée dans le *Gymnasial-programm* de Göttingue, 1861, avait, sur la description de l'unique pièce que l'on connaissait alors du gendre de Pixôdaros [1], cru devoir corriger le nom de Ὀροντοβάτης en celui de Οθοντοπάτης (page 15).

Il a été suivi par Johannes Brandis, qui, à la page 475 de son grand ouvrage *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien*, Berlin, 1866, où il énumère les dynastes cariens d'après les légendes (grecques) de leurs monnaies, inscrit après ΠΙΞΩΔΑΡΟΥ, le nom de ΟΘΟΝΤΟΠΑΤΟ.

Il est clair que si cette lecture était bonne, mon identification de ce dynaste avec « Ra(n)tapata » du 5e Xanthus, devrait être rejetée.

Heureusement, M. L. de Hirsch possède un second exemplaire mieux conservé que celui du Cabinet de France. Ce numismatiste a facilement montré dans la *Revue numismatique* de 1887, pl. IV, 3, et page 93, que le nom du prince est en réalité (la légende du statère de sa collection ne permet pas le moindre doute) celui-ci :

ΡΟΟΝΤΟΠΑΤΟ.

Les Allemands furent trompés par l'inscription défectueuse de l'exemplaire du Cabinet de France, où on lit en effet, par le manque de netteté de I gravé tout au bord de la pièce, ϽΟΟΝΤΟΠΑΤΟ. Alors ils imaginèrent le début ΟΘΟΝ [2].

Je vous prie, cher monsieur, d'agréer l'expression sincère de mes sentiments tout dévoués.

J. Imbert.

— M. le colonel Mauricio de Echarri, ancien attaché militaire près l'ambassade d'Espagne à Paris, a découvert récemment, aux environs de Logrono, les vestiges d'une riche villa romaine. Les premières fouilles ont fait apparaître deux belles mosaïques circulaires, de 6 mètres de diamètre, qui ont, semble-t-il, orné

sont ici que des « traductions »; les caractères lyciens appartiennent aux écritures grecques; M. Deecke écrit ā la voyelle que je représente par E et *e* celle que je représente par I. Les lettres Ī ou *y* (sur les monuments I) et *u* (sur les monuments O) restent pour le savant philologue ẹ et *o*. Mais les bilingues grecs et lyciens garantissent mes transcriptions.

1. Il s'agit de l'exemplaire du Cabinet de France décrit par Mionnet, III, 400, 17. *Supplém.* VI, planche 7, 5.

2. Le coupable dans cette affaire curieuse est le savant Becker dont M. de Hirsch reproduit au n° 2 de la planche IV la *forgery* ΟΘΟΝΤΟΠΑΤΟ. A rapprocher de la légende grecque celle en caractères araméens gravée sur une drachme aux types de Sinope; il est seulement fâcheux de ne pouvoir affirmer complètement la lecture רונתפתה, à cause de la première lettre ⊔ qui, si elle n'est pas fruste, serait ℨ. Attendons pour nous prononcer la publication d'un nouvel exemplaire. Voir l'article Sinope de J. P. Six dans *Numismatic Chronicle*, 1885, page 27, n° 38 et pl. II, 9. Quant à la mention de la *Horse-Tomb*, elle ne peut être que comme la rétablit Savelsberg RAT[AP]ATA et non Rafatapata, ainsi que je l'ai cru quelque temps; la syllabe RAT est très sûre, et de plus la lacune causée par la détérioration de la pierre n'admet pas plus de deux caractères. — Enfin Ratapâta est tout aussi bon que Rava(n)tapâta pour un nom perse : « protégé par R..... »

deux habitations incendiées, car on a trouvé dans la terre des monnaies de bronze fortement altérées par le feu. Ces mosaïques présentent des dessins d'un goût charmant, mais pas de figures d'hommes ou d'animaux. La suite des recherches du colonel a mis au jour deux autres mosaïques; les fouilles continuent.

— *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*... publié sous la direction de G. Maspero. Vol. X, livraisons 3 et 4 : E. Amélineau, *Étude sur les préceptes d'Anemenhat*. — Mlle Am. B. Edwards, *Les Collections provinciales et particulières d'antiquités égyptiennes en Angleterre* (article en anglais). — G. Daressy, *Les Carrières de Gebelein et le roi Smendès*. — G. Daressy, *Remarques et notes*. — Aurès, *Essai sur le système métrique assyrien* (suite). — E. Amélineau, *Fragments de la version thébaine de l'Écriture, Ancien Testament* (fin). — U. Bouriant, *Les Tombeaux d'Assouan*. — F. Robiou, *La Question des Hérouscha*. — G. Maspero, *Le Pays d'Alasia*. — XI, liv. 1 et 2. — G. Maspero, *La pyramide du roi Mirinrî Ier* (fin). — A. Baillet, *Division et administration d'une ville égyptienne*. — A. Aurès, *Étude de la formation des mesures assyriennes de capacité*. — P. Guieysse, *Inscription historique de Séti Ier*. — J. Oppert, *Sur le système de M. Aurès*. — G. Daressy, *Remarques et notes*. — W. Golenischeff, *Lettre à M. G. Maspero, sur trois petites trouvailles égyptologiques*. — E. Amélineau, *Étude sur les préceptes d'Anemenhat Ier* (fin). — G. Maspero, *Fragment de l'Évangile selon saint Matthieu en dialecte bachmourique*.

— Grand-bey, directeur général du Tanzin, en Égypte, vient d'adresser au gouvernement du Khédive, à la suite d'un voyage d'inspection qu'il a accompli avec M. Grébaut, dans la haute et moyenne Égypte, un intéressant *Rapport sur les temples égyptiens*, qu'accompagne un cahier de planches, contenant les plans de tous les édifices sur lesquels a porté son examen, et des croquis qui font comprendre les moyens proposés pour consolider et sauver les édifices menacés. Pour chacun de ces édifices, il a été fait un devis approximatif des travaux les plus nécessaires, les plus urgents, et il ressort de l'addition de tous ces chiffres qu'avec la somme très modique de 8.000 livres égyptiennes, environ 200.000 francs, des résultats très importants pourraient être obtenus. Cette somme, que M. Grand n'espère pas obtenir du ministre des finances égyptien, l'habile ingénieur propose de les demander à une taxe d'une livre par personne, qui serait frappée sur les voyageurs étrangers, quand ils iraient visiter les monuments d'Abydos ou de Thèbes. C'est fort bien, à condition que l'impôt ainsi perçu ne risque pas d'être jamais détourné de sa destination, qu'il soit vraiment employé à redresser des colonnes et à raccommoder des architraves, et, pour tout dire en un mot, que les amateurs ainsi contraints de contribuer à l'entretien et à la réparation des édifices égyptiens ne soient pas dupes, qu'ils en aient pour leur argent.

G. P.

— *Proceedings of the Society of biblical archæology*, t. XI, 19e session, 8e séance, 4 juin 1889 : Rev. G. W. Collins, *Ashtoret et les Ashera*. — Mas-

pero, *Quelques termes d'architecture égyptienne*. — Sayce, *Graffiti grecs à Abydos*. — C. J. Ball, *Inscriptions de Nabuchodonosor le Grand. Deux passages du cylindre 85, 4-30, 1*. — Sayce, *Les tablettes cunéiformes de Tell-el-Amarna, maintenant conservées au Musée de Boulaq*. — F. L. Griffith, *Notes sur le texte du Papyrus d'Orbiney*. — A. Wiedemann, *Textes de la collection de M. Lee*. — A. Wiedemann, *Textes de la seconde partie de la dix-huitième dynastie*. — Dr C. Bezold, *Quelques notes sur l'inscription Nin-mag*. — C. J. Ball, *Remarques sur l'inscription Nin-mag*.

— *Bulletin de la Commission archéologique communale de Rome*, 16e année, no 12 : Orazio Marucchi, *Les Découvertes récentes près du cimetière de Saint-Valentin, sur la voie Flaminia* (pl. XIX-XX). — C.-L. Visconti, *Liste des objets d'art antiques découverts par les soins de la Commission archéologique municipale, du 1er janvier au 31 décembre 1888, et conservés au Capitole et dans les magasins communaux. Actes de la Commission et dons reçus*.

— VIIe année, Juin : L. Cantarelli, *La série des Curatores Tiberis*. — G. Gatti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée* (pl. IX. Bas-relief représentant Apollon et Diane). — *Actes de la Commission*. — Juillet et août. R. Lanciani, *Autel rappelant l'incendie de Néron, découvert près de l'église Saint-André au Quirinal* (pl. X). — C. L. Visconti, *Une très ancienne peinture des tombes de l'Esquilin* (pl. XI et XII). — G. Baptista de Rossi, *Mélanges de notes bibliographiques et critiques pour la topographie et l'histoire des monuments de Rome*. — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome*. — Ignazio Guidi, *Bibliographie*. — C. L. Visconti, *Observation sur le bas-relief publié dans la planche IX du fascicule précédent*. — Septembre : R. Lanciani, *Autel de l'incendie néronien découvert près de l'église Saint-André au Quirinal* (suite et fin). — G. Gatti, *De la* MICA AUREA *au Transtevere*. — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets dart et d'antiquité figurée*. — Octobre : Gher. Gherardini, *L'Apollon du Belvédère et la critique moderne*. — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome*. — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée*. — I. Guidi, *Bibliographie*.

— Le cahier du *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. G. Baptista de Rossi qui vient d'être distribué porte le millésime de 1887 et représente l'année entière (158 pages et 12 planches). Le savant éditeur ne s'y est pas interdit de faire allusion, au moins en note, à des découvertes qui sont postérieures à la date inscrite sur le titre. Voici le sommaire de ce fascicule, qui renferme des articles fort intéressants :

Nouvelles découvertes faites dans le cimetière de Priscilla au cours des fouilles exécutées en 1887. 1. Arcosolium, probablement celui d'une vierge sacrée, orné de mosaïques représentant l'Adoration des mages et une scène de la Passion. 2. Grand escalier qui descend à tous les étages du cimetière. 3. Saint Pierre, qui reçoit le volume de la loi évangélique, scène peinte sur la voûte d'une chambre du premier étage du cimetière. — 4. Orphée jouant de la cithare parmi les animaux dans l'arcosolium de cette même chambre.

Conférences d'archéologie chrétienne. La Biblia Pauperum et ses très anciennes origines. — Fragment d'un éloge historique des martyrs appelés Grecs ensevelis au second mille de la voie Appienne. — Groupe d'inscriptions chrétiennes trouvées au même endroit que ce fragment d'éloges des martyrs grecs. — Oratoire et monastère de Saint-Paul, apôtre, aux Acque Salvie construit par le patrice Narsès. — Cloche avec inscription dédicatoire du siècle huitième ou neuvième, trouvée près de Canino. — Souvenirs et monuments chrétiens des premiers siècles à Bieda, en Étrurie. — Inscriptions chrétiennes tout récemment remises au jour à Civita-Vecchia. — Découvertes nouvelles au cimetière de Priscilla, à l'endroit où est la fresque célèbre de la Vierge allaitant son divin Fils. — Cassette d'argent découverte en Afrique. — Lame de bronze avec les bustes des apôtres Pierre et Paul. — Statue du Bon Pasteur découverte à Rome, près de la porte d'Ostie. — Saint Augustin, auteur de vers épigraphiques. — Une inscription où l'on avait cru à tort voir le patrice Narsès. — Explication des planches.

— *Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung*, t. XIV, cahier 2. — E. Szanto, *Sur des inscriptions attiques*, I, II. — H. Bluemner, *Scènes de métiers*. — G. Treu, *Statues de l'Iliade et de l'Odyssée à Athènes* (pl. V). — W. M. Ramsay, *Monuments syro-cappadociens en Asie Mineure* (pl. VI). — J. H. Mordtmann, *Inscriptions de Salonique et de Thessalie*. — A. Conze, *Sur la prétendue Vénus Genetrix* (pl. IV). — R. Koldewey, *Sur la Salle des Athéniens à Delphes*. — M. G. Dimitras, *Inscriptions inédites*. — Mélanges : P. G. Zerentis, *Inscriptions de Naxos et de Syros. Découvertes* (notice sur le tombeau à coupole de Vafio).

— *Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung*, t. XIV, cahier 1 : F. Winter, *Vase de Sophilos* (pl. I). — A. Michaëlis, *Le prétendu chapiteau à trépied d'Éleusis*. — H. Pomtow, *Une offrande votive arcadienne à Delphes*. — H. Winnfeld, *Alabastra avec des représentations de nègres*. — P. Wolters, *Inscriptions de Thessalie*. — W. Doerpfeld, *Sur le monument choragique de Nicias*. — A. Brueckner, *Sculptures en tuf de l'Acropole*. I, *Le fronton qui représente Typhon* (pl. II et III). — A. E. Contoléon, *Inscriptions de l'Asie Mineure*. — Mélanges : P. Wolters, *Bornes d'un sanctuaire d'Athéna à Égine*. — Bibliographie. — Découvertes. — Procès-verbaux des séances de l'Institut.

— *Proceedings of the Society of biblical archæology*, t. XII, vingtième session, première séance, 5 nov. 1889 : Rev. C. J. Ball, *Le nouvel accadien*. — Rev. W. Houghton, *L'arbre et le fruit représentés par le Tapuakh des livres hébraïques*. — P. J. de Horrach, *Note sur le Papyrus d'Orbiney*.

BIBLIOGRAPHIE

Farcy (L. de), **Histoire et description des tapisseries de la cathédrale d'Angers.** Angers, Belhomme, 1889, in-4.

(Pl. III.)

En publiant les *Tapisseries de la cathédrale d'Angers*, M. de Farcy est dans son élément. Préparé de longue date, par ses travaux et ses études sur les broderies et les tissus, à présenter au public érudit une incomparable série de tapisseries de toutes les époques, il a cette fois adopté un format qui lui permet de nous donner des reproductions en chromo, en gravure et en photogravure, aussi fidèles qu'intéressantes, des pièces dont il dresse l'inventaire. Car c'est un véritable inventaire qu'il publie, accompagné des documents qu'il avait déjà donnés en 1875 et de ceux que MM. Guiffrey et Müntz ont découverts depuis lors. Les descriptions sont courtes et claires ; un *schema*, fort utile, les accompagne ; les quatre-vingt-dix panneaux de l'*Apocalypse* demandaient, en effet, un examen rapide et beaucoup de précision : on rencontre ici l'un et l'autre. Mais M. de F. ne nous livre guère sa science des tissus ; il semble un peu se réserver ; le fait est regrettable, et si jamais il eût dû faire profiter ses lecteurs du fruit de ses travaux, c'était aujourd'hui certainement. Ce qui augmente mes regrets, c'est que précisément il nous parle des études comparatives qu'il a pu faire entre le manuscrit 1360 de Namur et la tapisserie d'Angers : pourquoi s'arrêter en si belle route ? Il aurait ensuite continué, et nous aurait fait comparer, au point de vue de la compréhension artistique, l'*acteur* de l'*Apocalypse* et les *acteurs* des *Danses macabres* de Garnier de Troyes et du *Charnier des Innocents* du commencement du xve siècle. La *Gazette des Beaux-Arts* a publié aussi, il y a longtemps, un fragment d'une *Apocalypse* du xive siècle, de la collection Didot : le cavalier eût été à rapprocher de celui d'Angers. J'aurais aimé aussi une rapide comparaison de la *Grande Prostituée*, telle qu'elle est décrite par Jehan de Mandeville, au xive siècle, dans l'île de Colos, peignant sa longue chevelure, et celle du panneau 69 de l'*Apocalypse* ; puis, passant rapidement, M. de F. aurait pu nous parler des tapisseries de Liège à Madrid, d'après l'*Apocalypse* d'A. Durer, et du charmant *Séraphin* du même artiste qui fut exposé en 1879, à Paris, sous le n° 242. A côté des citations intéressantes de MM. Guiffrey et Müntz, les renseignements donnés, même très brièvement, par M. Darcel, si compétent en la matière, auraient été fort précieux à rappeler. N'est-ce pas lui, en effet, qui le premier a trouvé que vingt-quatre couleurs seulement avaient été employées dans la composition de l'*Apocalypse* d'Angers ? Ceux qui s'occupent de symbolisme eussent été heureux de savoir ce que l'abbé Auber en pensait, et Mgr B. de Montault, qui fut certainement un des premiers à en parler, ne devait pas être oublié.

La tapisserie de *Pierre de Rohan et l'orgue*, que nous donnons ici (Pl. III), d'après un cliché communiqué par l'auteur, est un des curieux spécimens de tapisserie civile du commencement du xvie siècle, à mettre à la suite de la série de *La Dame à la licorne* du Musée de Cluny et des Tapisseries du Musée de

Berne reproduites par Jubinal, provenant non pas du butin de Charles le Téméraire, mais bien du château de Granson, comme l'a démontré dernièrement le R. Stammler.

M. de F. termine son travail par la description de quelques-unes des tapisseries remarquables conservées dans la province d'Anjou. Je ne saurais trop blâmer sa modestie à propos des tapisseries du Saint-Sacrement du Ronceray. Il leur consacre ici à peine quinze lignes et ne dit pas même au lecteur qu'il a fait paraître en 1886, dans *Le règne de Jésus-Christ*, une étude fort complète sur ce monument. Je me rappelle l'avoir lue alors avec grand plaisir, et bien d'autres, sachant où la trouver, éprouveraient la même satisfaction.

Ce fascicule est, nous dit l'auteur, la première livraison de la *Monographie de la cathédrale d'Angers* : elle doit nous faire bien augurer des autres.

F. de Mély.

L'Homme tertiaire. (*Mémoire présenté par M.* Arcelin *au Congrès scientifique international des Catholiques, tenu à Paris en 1888.* Tirage à part.)

M. Arcelin ne s'est pas borné à résumer les éléments d'une discussion qui semble pour le moment épuisée; il a rajeuni le sujet par des considérations sur la faune tertiaire et sur les phénomènes d'éclatement intentionnel ou accidentel du silex.

Pendant toute l'époque tertiaire, le climat n'aurait apporté aucun obstacle à la vie de l'homme; il vit actuellement dans des conditions analogues, mais son existence au milieu d'une faune si différente semble un anachronisme que des faits très précis pourront seuls faire admettre, et on n'en peut citer. Seuls les silex tertiaires offrant des pseudo-tailles ont pu supporter un examen sérieux, mais ils sont loin de démontrer l'intervention d'un être intelligent. Les travaux d'analyse mathématique de deux savants de Dax, MM. Thore et de Chasteigner, prouvent que la présence d'un bulbe de percussion est seulement l'indice d'une rupture causée par un percuteur pointu frappant perpendiculairement une face plane d'un corps dur, amorphe, élastique et homogène, sans qu'on puisse rien préjuger sur la nature de la force qui l'animait. Toute source de chaleur, agissant après le froid ou l'humidité, produit des fentes ou des craquelures. Les rayons solaires suffisent, comme MM. Lepsius et Delvaux l'ont constaté en Égypte et à Renaix en Belgique. Les fouilles de M. Arcelin, dans le Mâconnais, sur l'emplacement d'anciens geysers d'époque éocène, ont mis au jour des silex fendus ou craquelés par la chaleur des sources thermales et identiques à ceux de Thenay, qui, du reste, semblent de même origine.

Un objet isolé acquiert parfois accidentellement une forme comparable à celle des plus beaux produits du travail humain; la preuve d'une taille intentionnelle exige dès lors un ensemble de circonstances qui n'ont pas été réunies par les silex tertiaires : sol non remanié, objets d'une forme utilisable recueillis en nombre suffisant, et ailleurs que dans un gisement naturel de silex brisés.

F. de Villenoisy.

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

Janvier

1° PÉRIODIQUES

ARCHAEOLOGISCH - EPIGRAPHISCHE MITTHEILUNGEN AUS ŒSTERREICH, 1890.

P. 11. Inscriptions copiées par MM. Kalinka et Swoboda.

P. 24. A Mitrovica. Brique légionnaire.

1) LEG IIII FLA

P. 32, n° 7. A Belgrade.

2)

I·O·M
PATERNo
AVR·MAR
CVS 7 LEG
IiII·FL·GALI
ENE·EX
V·P·

P. 32, n° 8. A Orašje.

3)

I O M
SEXT·ALP·ALC
MVS·O·ORN
DEC·MVN AVR
AVG·MAR·ET L·
VAL·TRoFIMAS·AVG MV^{SS}

Sext. Alp(inius) Alcimus o(rnatus) orn(amentis) dec(urionalibus) mun(icipii) Aur(elii) Aug(usti) Mar(gi) et L. Val(erius) Trofimas aug(ustalis) mu(nicipii) s(upra) s(cripti).

C'est la première fois qu'on rencontre sur une inscription l'ethnique *Margum*.

P. 33, n° 9. A Kostolatz.

4)

mERC·AVG
AEL·CIVILIS
MIL·LEG·VII·CL
Ↄ AVFIDI NV
miTORIS P P
II S F

l. 6. *e s(uo) f(ecit)?*

P. 33, n° 10. A Belgrade.

5)

DEO · ÆRONI
COLITORES IPSIVS
THEODOTVS CYĐ PAŦER

Suivent treize noms disposés en deux colonnes.

l. 3. *Theodotus Cide? pater (=sacerdos).*

P. 35, n° 12. A Belgrade.

6) D M
IVL · VICTORINO EQ · R
VIXIT ANN IV DIEM VNO
IVL FLORIANVS 7 LEG
IIII FL ET VICTORINA
FILIO KARISSIMO

P. 35, n° 13. A Kostolatz.

7)
D M
P · AEL PRISCVS
MIL · LEG · VII · CL ·
STIP · XXV · V · A · L ·
P · AEL · VRSVLVS
FIL · ET · P · AEL CA
PITO LIB
HEREDES · F · C

P. 37, n° 16. Brique.

8)
D R P DIERNA

D(e) rep(ublica) Dierna

P. 93. Inscription de Tomi pupliée déjà en 1854 dans le *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, p. 124.

9) ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ
ΤΟΝ ΥΙΟΝ ΤΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑ
ΤΟΡΟΣ Μ ΑΥΡΗ
λΙΟΝ ΟΥΗΡΟΝ ΚΑΙΣΑ
ΡΑ Ο ΟΙΚΟΣ ΤΩΝ ΕΝ ΤΟ
ΜΕΙ ΝΑΥΚΛΗΡΩΝ ΑΝΑ
ΣΤΗΣΑΝΤΟΣ ΤΟΝ ΑΝΔ
ΡΙΑΝΤΑ ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ
ΤΙΤΟΥ ΤΙΤΟΥ
ΝΕΩΤΕΡΟΥ

P. 97. Copie de M. Hula. Trouvée près de Spalato.

10) ..CAlPurnio..
fTRO MAximo
prAEFeCTO coh
ortis i LuCENsium
prAEFeCTO....
..ceNTVRIONI · LEg...
...ANn......V Mens..
CalpurnIA...
bENe mer
et siBI et FIlis suis

P. 102. Inscription qui est conservée à Knin dans le couvent des Franciscains. Copies de M. Hula et de M. Bulic = *Bull. Dalmat.*, 1889, p. 97.

11) ..vibVLLIVS · Trib
leG · VII · ET · L SAlvi
us · M · SVETO · CEn
tVRIONES · LEG · Xi
iuDICES · DaTI · EX
coMVENTIONE · A
l. vOLVSIO · SATVR
niNO · LEG · PROPR 27/41
c cAESARIS AVG
gerMANICI INTER

P. 104. = *Bull. Dalmat.* 1889, p. 145.

12) L · TREBIVS
SECVNDVS PR
AEFECTVS CASTR
ORVM · INTER
ONASTINOS · ET ·
NARESTINOS TER
MINOS · POSIT · IVS
SV · L · VOLVSI · SATV
RNN · LEG · PROPR

AETORE C · *Cae*
*Sar*IS · *Augusti*
*Germ*ANI*c*I · EX
SENTENTENTI (*sic*)
A · QVAM IS ATH
IBITO CONSI
LIO DIXIT

l. 14. et suiv. *Quam is athi[b]ito consilio dixit.*

Un second exemplaire du même texte brisé en haut porte :

13)

EX SE*ntentia*
QVEM · IS · ADHIB*ito con*
SILIO · DIXIT

P. 118. Copie de MM. Bormann et Vötter. A O-Szöny.

14)

b	*a*	*c*
	I O M	
IMP CAES	IVVONI *reg*	III · KAL
maximi	MRTI · ROM*anu*	IANVAR
no aug	S · IMM · LEG · I · AD	D D
E · AFR COS	P · F *maximin*	
an. 236.	V · S · L · M	

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE, 1889.

P. 503. G. Deschamps et G. Doublet. Fragment d'un sénatus-consulte de Tabae, en Carie. Ce sénatus-consulte « aurait été adressé aux gens de Tabae, par l'intermédiaire de Sylla, après qu'il fut revenu de Rome en Asie et qu'il eut demandé la confirmation officielle des mesures prises par lui au profit de plusieurs villes ». Il ne contient que quinze lignes, le reste étant perdu.

P. 519 et suiv. Em. Legrand. *Deux inscriptions latines de Carystos.*

P. 520. Dans la carrière, au-dessous d'une niche quadrangulaire creusée dans le roc.

15)

T · SERGIVS · LONGVS · 7 LEG · XV
APOL · L · HERCVLI SACRVM

Cf. Wilm., 2771 *p*.

P. 522. Sur une autre face de la base qui porte le n° 563 au *C. I. L.*, III ; l'inscription offre beaucoup d'analogies avec celle qui était déjà connue ; elle permet d'en établir définitivement le texte.

BULLETTINO DELLA COMMISSIONE ARCHEOLOGICA COMUNALE DI ROMA, 1889.

P. 437 et suiv. Gatti. Trouvailles faites récemment à Rome.

P. 437.

16)

M FVRIVS
CLARVS
PRO SALVTE ·
FILIORVM SVORVM
M · AVRELI · CLARI ·
ET FVRIAE · CLARAE
*sa*NCTO · INVICTO
*s*ABAZI
*aram et m*ERCVRIVM
*donum dedi*T

P. 479. — Briques provenant

de la partie orientale des thermes de Dioclétien.

17) R · S · P
OF · BOC ·
S · I

R(ationis) s(acri) p(atrimonii) ou *R(ationis) s(ummae) p(rivatae); of(ficina) Boc(oniana). S(tatio) I.*

18) R · S · P
OF · DOM
S · I

l. 2. *Of(ficina) Dom(itiana).*

P. 482. Inscription provenant du forum d'Auguste et restituée par M. Bormann.

19)
q. fabius q. f. q. n. MAXIM*us*
*dictator bis cos qui*NQVIEN*s*
*censor interrex b*IS AED · CV*r*
q. bis tr. mil. bis pontifex augur

C'est l'*elogium* de Q. Fabius Maximus Verrucosus « *qui nobis cunctando restituis rem* ».

Bulletino dell' Imperiale Istituto archeologico germanico (Sezione romana), 1889.

P. 97 et p. 145. Cf. n^os **11** et **12**.

P. 227 et suiv. Revue des découvertes de toute nature relatives à la topographie de Rome, en 1887 et 1888.

Bullettino di Archeologia e Storia dalmata, 1889.

P. 161, n° 136. Copie de M. Bulic; vient de Salone.

20) HIC · REQVIESCI*t i*N PACE .... *sev*ERVS ·
V̄ · C̄ · PRIM^s · SCRIN · TABVLARI*orum me*DIOL^s
VIXIT *ann*O*s* ░░░░ X DEPOS*itus su*B · D · VII
*post consulatum b*ASSI ET AN*ti*OCHI

l. 2. *prim(iceriu)s scrin(ii) tabulari[orum Me]dio(nalen)s(ium).*

Comptes rendus des séances de l'Académie d'Hippone, 1889.

P. lxvii, n° 12. A Announa. Dédicace au *Bonus Eventus* par disposition testamentaire de *Q. Julius L. filius Bonos[us]? honestae memoriae vir.*

P. lxviii, n° 13. Au même endroit.

21)
I M P C A E S *c*
FLAVIO VALERIO
CONSTANTINO
INVICTO PIO FELICI
AVG · P M T P VIIII CONS (an 313-314.)
III IMP VII PP
VAL · PAVLVS V P P P N
D N M Q EORVM D
D P P P

l. 7. *Valerius Paulus v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) N(umidiae) d(evotus) n(umini) m(ajestati) q(ue) eorum.* Valerius Paulus n'était pas encore connu.

COSMOS, 1890.

P. 18 et suiv. Delattre. Inscriptions chrétiennes de Carthage. Cf. p. 104 et suiv.; p. 131 et p. 159.

KORRESPONDENZBLATT DER WESTDEUSTSCHEN ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTE UND KUNST, 1889.

P. 213. Copie de M. Otto. A Wiesbaden.

22) I O M
VIC SENECA EQ
LEG · XXII Pr P F E
X VOTO IN SVO PO
SVIT GRATO ET SE an 221.
LEVCO CoS PRI
DIE KAL MART

l. 1 et suiv. *Vic(cius)? Seneca eq(ues) leg(ionis) XXII P[r](imigeniae) P(iae) F(idelis) ex voto*, etc.

P. 244 et suiv. Copie de M. Velke. Trouvailles nouvelles à Mayence.

P. 244.

23) CHO II
LEG XIIII G M V
7 IVLI SEDATI

P. 245.

24) P R I M V S
AEBVTIVS
L · F · VETVRIA
PLA · VETI ANVS
EX S LEG · XIIII
ANNO · LV ·
AERORV · XXII
H · S · E

Primus Aebutius, L. f(ilius), Veturia (tribu), Pla(centia) vet[er]anus ex s(ignifero) leg(ionis) XIIII anno(rum) LV, aeroru(m) [= stipendiorum) XXII.

P. 246.

25) M · AVRELIVS
M · F · CAMILIA
METELVS ALBA
MIL · LEG · IIII
MC · AN · XXX
STIP · X · H · S · E
H · F · C

L E G · I · A D
7 L · VALERI
M O D E S T I

P. 247. Monument représentant un cavalier. Au-dessous on lit :

26)
NIGER · AETONIS · F
NENES · ALA · POMPONI
A N I A N N O · L
A E R A X X V
H · S · E

La lecture du texte n'est pas sûre.

P. 257. Pierre trouvée à Rome. Communication de M. Barnabei à M. Mommsen.

27)

D ✿ M
VLPIA DANAE
EX · MAVRETANIA
CAESARIENSI · V · A · XXIIX
C · VALERIVS MAXIMVS
DECVRIO · ALAE · ATECTORIGI
ARSE · EXERCITVS · MOESIAE (sic)
INFERIORIS · CONIVGI ·
pIENTISSIMAE · FECIT

l. 7, au début, lire A N A E. Il y a là une faute de graveur. Le même texte est reproduit dans les *Notizie dei Scavi*, 1889, p. 340, et dans la *Revue poitevine* du 15 décembre 1889 (article de M. Espérandieu).

Mittheilungen des kais. deutschen arch. Instituts (Athenische Abtheilung).

P. 240. et suiv. C. Cichorius. Inscriptions d'Asie Mineure.

P. 244, n° 9. Borne milliaire portant les noms de L. Verus et indiquant le sixième mille, à partir de Nicée.

P. 249. A Ulubad.

28)

VO IIII VIRO VIARVM CVR
Σ ΑΠΟΔΕΔΕΙΓΜΕΝΟΣ Γ ΙΟ
Π Λ Α Τ Υ Σ Η Μ Ω / / / Ζ

....*vo iiii viro viarum cur*[*andarum*].... ....ς ἀποδεδειγμένος Γ. Ἰο[ύλιος.... χιλίαρχος] πλατύσημ[ος λεγ] ζ'...

Il est peut-être question dans ce texte de C. Julius Scapula (consul de l'an 138), tribun de la légion VII *Gemina* (*C. I. Gr.*, 4022 et 4023).

P. 259. A Eresos.

29)

IVLIAE · CAESARIS · F · VENERI GENETRICI
ΙΟΥΛΙΑ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΘΥΓΑΤΡΙ ΑΦΡΟΔιτῃ ΓΕΝΕΤΕΙΡΑ

Le début a paru dans le *Bull. de Corr. hellén.*, IV, p. 433.

L'inscription est de 731/733, pendant le séjour de Julie l'aînée et d'Agrippa à Lesbos.

Revue archéologique, 1889.

P. 363. R. Mowat. Inscriptions de la cité des Lingons conservées à Dijon et à Langres. Ce sont les mêmes textes que ceux que M. Lejay vient de publier. Voir plus bas les ouvrages relatifs à l'épigraphie.

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, 1889.

P. 556. Article sur une inscription de Rome (*C. I. L.*, VI, 2497) relative à une femme née à Lugdunum Convenarum. Le numéro qui nous apporte cet article dû à M. J. Sacaze, nous annonce en même temps la mort de ce savant qui a rendu tant de services à l'épigraphie du Midi de la France. C'est un deuil véritable pour ceux qui s'intéressent à nos antiquités nationales.

REVUE ÉPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.

P. 402. A Nîmes.

30)

D M
SEVERAE · SILVINI · F
ET · VALENTINAE · VENNI
F I L
SILVINVS · SEPTVMI · F
FILIAE · PIISSIMAE · ET · VXORI
OPTIMAE

SITZUNGSBERICHTE DES KOEN. AKAD. DER WISSENSCHAFTEN, 1889.

P. 953 et suiv. Cichorius. Inscriptions de Mytilène avec remarques de M. Mommsen. — Appartenaient aux archives du temple d'Asclépios. Elles sont toutes de la plus grande importance.

Il faut citer en première ligne le document suivant : p. 955. Cf. 960 et 961.

31)

ΟΥΔΕ ΙΑΙ
... βΟΥΛΟΜΕΝΟΣ ὑΜΩΝ ΚΕΚΟΜΙΣθαι
... τὴΝ ΤΗΣ ΦΙΛΙΑΣ ἀσφΑΛΕΙΑΝ ΕΝ ΤΕ εἰ
ρήνῃ καὶ πολέμῳ? εὐεργετεῖν τὴν ΠΟΛΙΝ ΑΙΕΙ ΤΙΝΟΣ ὑμΙΝ ΑΙΤΙΟΣ Αγα
θοῦ γενήσομαι. Θαρροῦντες οὖν περὶ πΑΝΤΩΝ ΕΝΤΥΓΚΑΝΕΤΕ ΗΜΙΝ. Ἔρρωσθε
Γράμματα ΚΑίΣΑΡΟΣ ΘΕΟΥ
Γάιος Ἰούλιος Καῖσαρ αὐτοκράτΩΡ ΔΙΚΤΑΤΩΡ Τὸ τΡΙΤΟΝ ΚΑΘΕ
σταμένος Μυτιληναίων ἄρχουσι βουΛΗΙ ΔΗΜΩΙ ΧΑΙΡΕΙΝ ΚΑΙ ΕΡΡΩΣΘΑΙ ΚΑΙ
ὑγιαίνειν. Ἐπεὶ ἀεὶ βούλομαι ΕΥΕΡΓΕΤΕΙΝ ΤΗΝ ΠΟΛΙΝ ΚΑΙ ΟΥ ΜΟνον,
φυλάττειν τὰ φιλάνθρωπα ἃ διεπράξΑΣΘΕ ΔΙ ΗΜΩΝ ΑΛΛΑ ΚΑΙ ΣΥΝΑΥξά
νειν αὐτά. .... ἡσύχΩΣ ΤΗΝ ΗΓΕΜΟΝΙΑΝ ΦΙΛΙΑΣ ΔΟΓμα
τός τε ὑμῖν συγκεχωρημένου διΑΠΕΠΟΜΦΑ ΠΡΟΣ ΥΜΑΣ ΤΟ Αντί
γραφον

La première partie de ce texte peut être une lettre de César aux habitants de Mytilène après la bataille de Pharsale ; la seconde est une lettre du dictateur, qui serait datée de la fin de l'année 709 (octobre-décembre.) M. Mommsen se prononce contre la restitution proposée par M. Cichorius aux lignes 7 et 8 et veut qu'on lise : δικτάτωρ τ[ὸ τ]ρίτον, καθε[σταμένος τὸ τέταρτον]. Le mot καθεσταμένος a ici le sens de *designatus*.

P. 955 et 962. Sénatus-consulte déjà publié ailleurs par l'auteur. *Rom und Mytilene*, p. 9 et suiv.

P. 956. Cf. 965 et 966. Fin d'une lettre d'Auguste accordant ou confirmant certains privilèges à la ville, suivie d'un sénatus-consulte daté du 16 mai/12 juin 729.

P. 956. Cf. 968. Autre sénatus-consulte de la même époque.

P. 957. Cf. 971. Clauses relatives à l'alliance entre Rome et Mytilène.

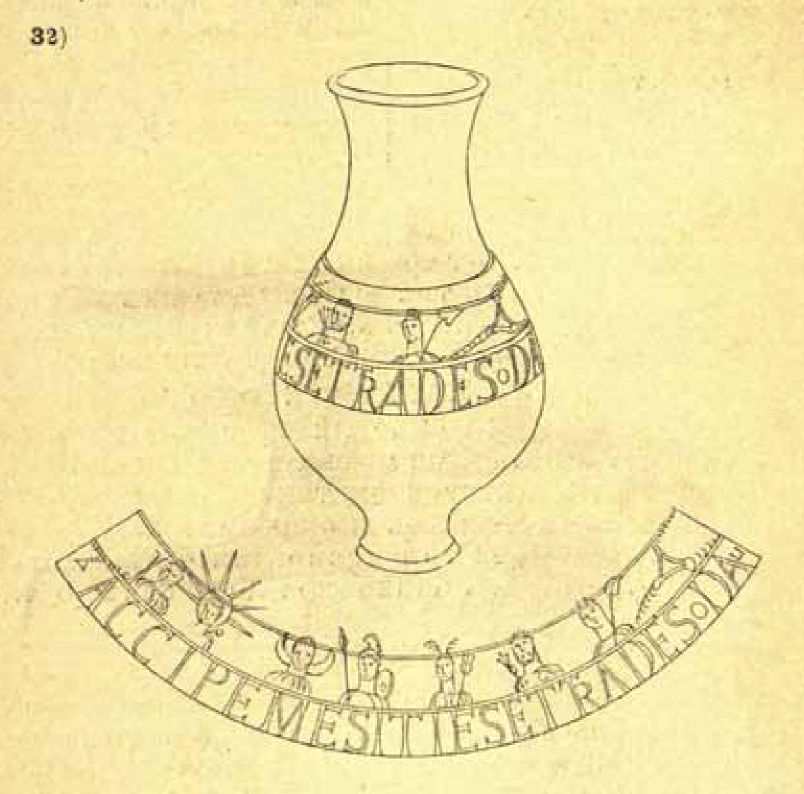
P. 957. Cf. 972. Lettre écrite d'Es-

pagne par Auguste aux habitants de Mytilène.

Westdeutsche Zeitschrift fur Geschichte und Kunst, 1889.

P. 270. Lindenschmit. — Vase avec la devise : *Accipe me, sities, et trade sodali*, et la représentation des jours de la semaine. Nous en donnons ici une reproduction; empruntée à la planche X, fig. 5 et 5*a* du même recueil.

32)



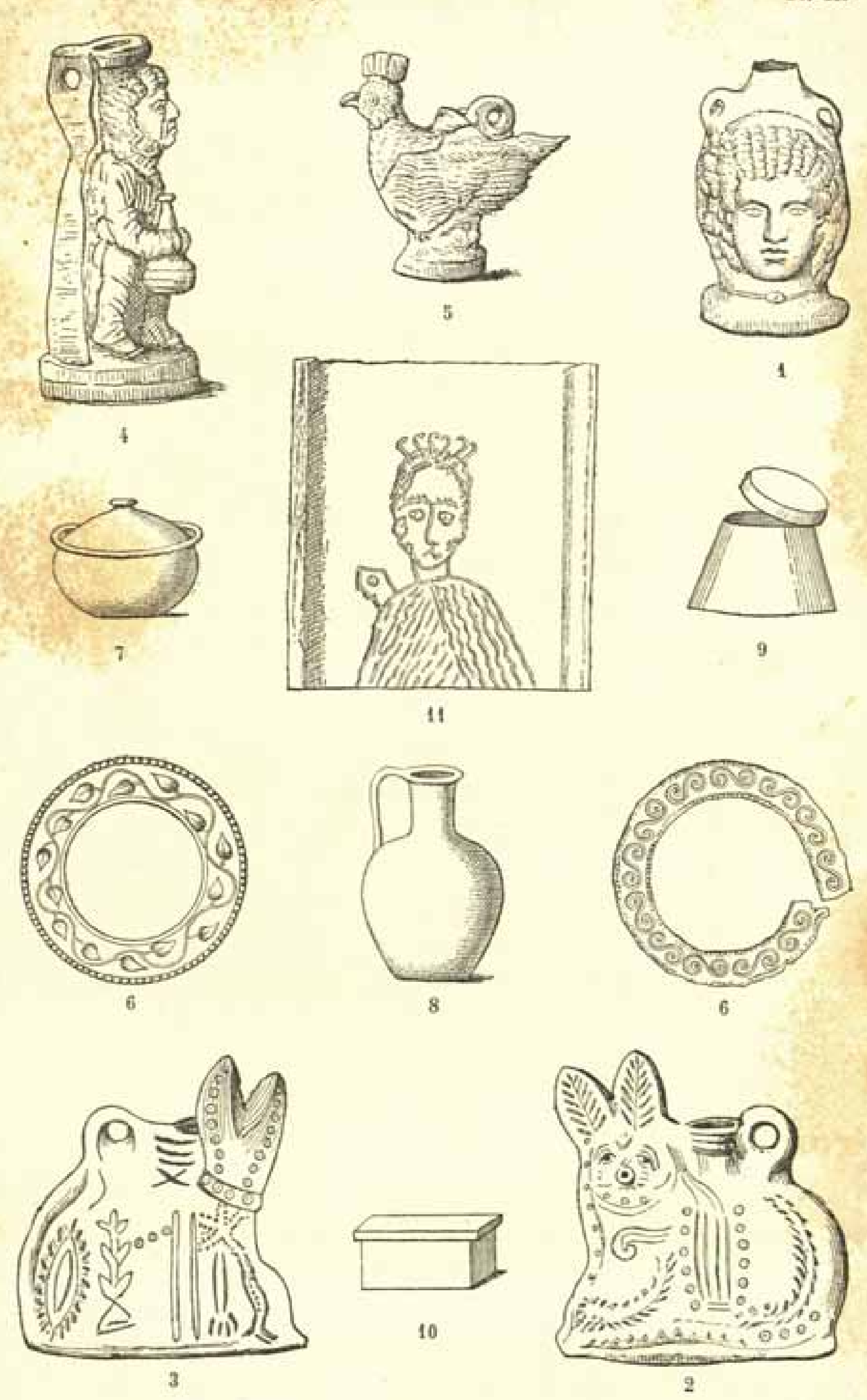
2° TRAVAUX RELATIFS A L'ÉPIGRAPHIE ROMAINE

P. Lejay. — Inscriptions antiques de la Côte-d'Or. — Texte, bibliographie et explication des inscriptions trouvées sur toute l'étendue du département. Le commentaire philologique des textes est à signaler.

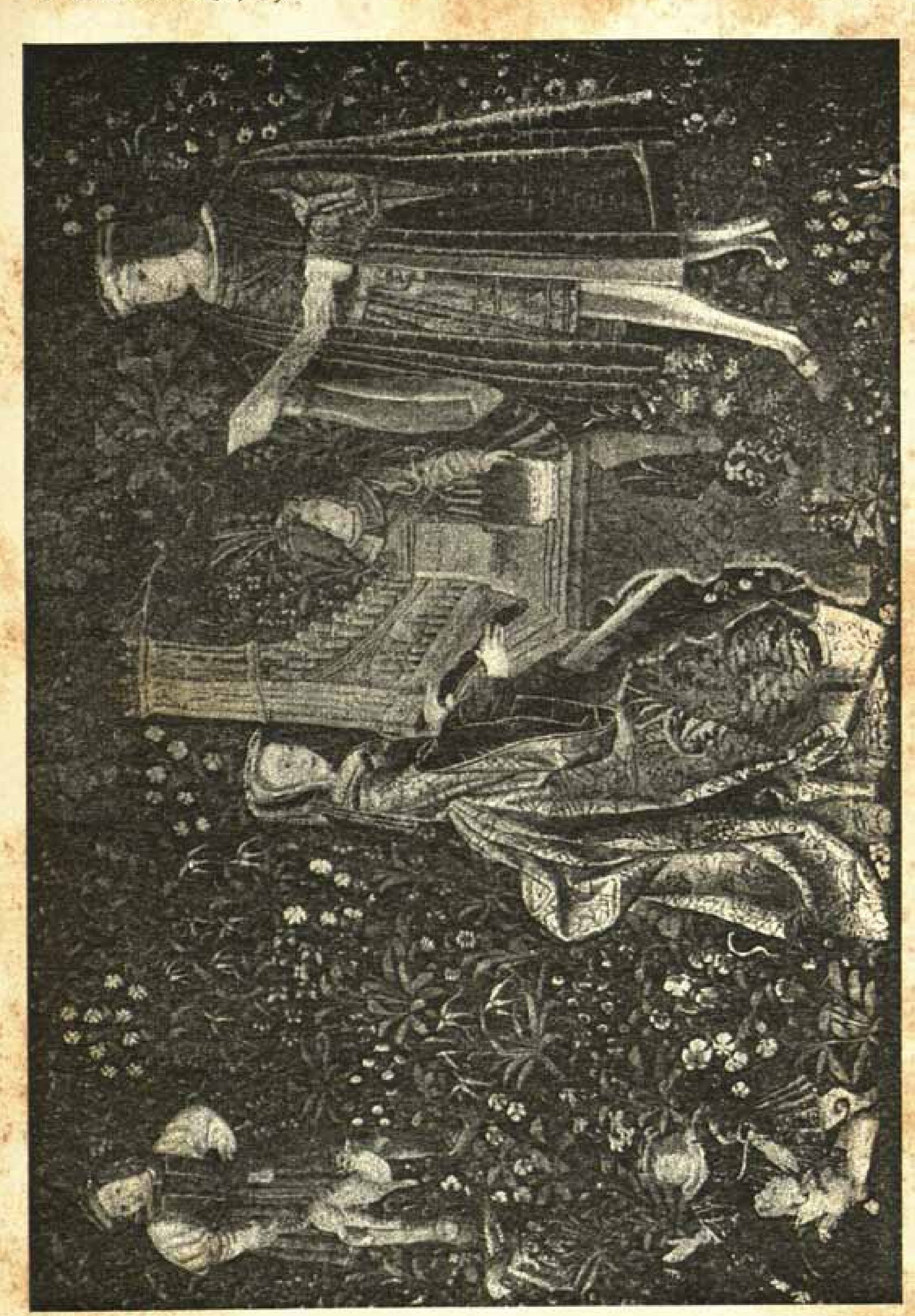
R. Cagnat.



FOUILLES DU PÈRE DELATTRE A CARTHAGE



OBJETS TROUVÉS DANS LA NÉCROPOLE PAÏENNE DE BULLA REGIA



PIERRE DE ROHAN ET L'ORGUE
1513-1520

TRIBU ASIATIQUE EN EXPÉDITION

(MUSÉE DU LOUVRE)

(PLANCHES IV-V)

Le fragment de plaque sculptée que reproduit en héliographie la planche double IV-V devait faire partie d'un plateau de schiste dur, de forme oblongue et de couleur vert foncé, au milieu duquel était réservé un large godet circulaire, entouré d'un filet saillant, comme pour retenir le pied d'un vase ou servir à broyer quelque substance. Sur les deux seuls bords qui soient restés intacts, se développe une suite de figures, d'un relief très plat, représentant une troupe de guerriers en marche et, dans le champ, divers animaux.

Ce qui frappe tout d'abord dans cette représentation, c'est le caractère profondément asiatique des types, aussi bien que du travail et du style. Cependant le costume et l'armement offrent des particularités qui ne sont pas ordinaires.

Les chevelures sont indiquées par un système de quadrillage, selon la pratique de l'art chaldéo-assyrien et portent comme panache une plume recourbée. On n'y retrouve pas cependant les épaisses touffes frisées qui caractérisent la coiffure assyrienne : ce sont plutôt les frisures courtes qui distinguent, sur les bas-reliefs ninivites, les populations de la Syrie et de la Palestine, par exemple dans la représentation de la prise de la ville de Lakhish par Sinachérib[1]. On remarque surtout le type oriental, même sémitique, de tous ces profils au nez saillant et arqué, à la barbe en pointe. La lèvre supérieure est rasée et ne montre

1. Layard, *Monuments of Nineveh*, t. II, pl. XXIII.

qui aura fait disposer d'autres figures dans un sens différent, pour remplir le champ et entourer le godet central.

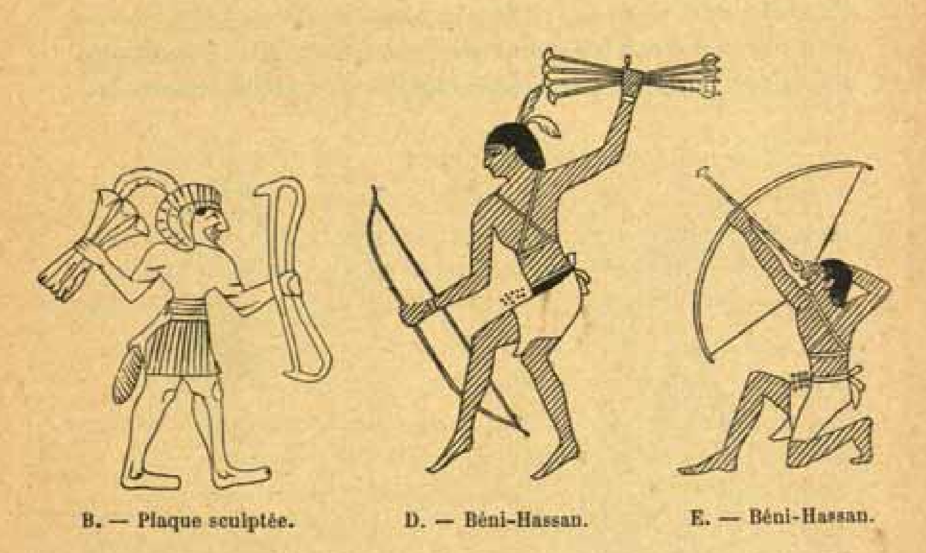
La même observation s'applique aux animaux que l'on remarque sur le fond : un lièvre et deux gazelles, dont l'une était aussi figurée en sens inverse. Que le sujet représenté soit une battue de chasse, un simulacre de combat ou bien un véritable fait de guerre, le théâtre de l'action est certainement une région pleine de gibier, sur lequel la troupe peut, tout en défilant, exercer son adresse. Ces bêtes, comme les figures humaines, sont sculptées dans le sentiment de naturalisme vigoureux qui est propre à l'art chaldéo-assyrien : le lièvre aux larges oreilles ressemble particulièrement à ceux des hiéroglyphes appelés *hittites*[1].

On ne manquera pas non plus de reconnaître tout d'abord des Hittites dans les guerriers que nous venons de décrire. Cette tentation sera plus grande encore, quand nous aurons dit que ce précieux fragment passe pour avoir été trouvé en Égypte, dans la région du célèbre sanctuaire d'Abydos. Le nom des Hittites, comme le *diluvium* de la géologie, est une de ces appellations commodes, qui ont un faux air de précision : aussi en use-t-on volontiers. Ce qui est certain c'est que cet objet est de fabrication tout asiatique. Était-ce quelque présent envoyé d'Asie ou le *fructus belli* de l'une des expéditions faites par les Pharaons au delà de l'isthme ? Il est difficile de le dire ; mais la découverte d'un pareil monument sur le sol égyptien est de toute manière un fait intéressant pour l'histoire des anciens rapports entre l'Égypte et l'Orient.

Parmi les peuples étrangers à l'Égypte figurés sur les monuments égyptiens, il y en a plusieurs qui se rapprochent beaucoup du type représenté sur notre plaque de schiste. J'en retrouve un d'abord qui, malgré des différences graves, reproduit plusieurs des caractères distinctifs que nous venons de relever : non seulement le jupon court et les plumes sur la tête, mais surtout

1. Cf. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, vol. IV, p. 495.

l'usage des flèches à bout tranchant, qui sont tenues en paquets, exactement comme dans la scène guerrière que nous étudions. Voici deux de ces guerriers, reproduits dans l'ouvrage de Cailliaud[1], d'après les peintures de Béni-Hassan : nous mettons en regard, comme terme de comparaison, une des figures du plateau



B. — Plaque sculptée. D. — Béni-Hassan. E. — Béni-Hassan.

sculpté. Les analogies sont frappantes : seulement il y a une différence capitale, c'est le type, qui n'a rien de sémitique ; la couleur est aussi celle d'une population noire ou très brune.

A propos des *flèches coupantes*, j'ajouterai qu'il en existe des spécimens, conservés en nature, dans les collections égyptiennes. Le bout tranchant est toujours en pierre, agate ou silex. D'après Wilkinson[2], les Égyptiens les employaient aussi, mais surtout pour la chasse, comme on le voit sur les peintures de Béni-Hassan et encore sur celles de Thèbes. Hérodote, de son temps, attribue particulièrement les pointes de flèches en pierre dure aux Éthiopiens : Καλαμίνους ὀϊστοὺς σμικροὺς, ἀντὶ δὲ σιδήρου ἐπῆν λίθος

1. Figures D, E. — Cailliaud, *Arts et métiers de l'Égypte*, planches 45 A et B.
2. Wilkinson, *Manners and customs of the Egyptians*, seconde édition, Vol. I, pp. 205, 206 et II, pp. 88, 89.

ὀξὺς πεποιημένος, τῷ καὶ τὰς σφρηγῖδας γλύφουσι. Seulement il ne dit pas qu'elles fussent coupantes, mais plutôt pointues. Les Éthiopiens d'Hérodote ont, en outre, de grands arcs de quatre coudées, en nervure de palmier, et, comme les Assyriens, des masses d'armes[1].

En revanche, dans les peintures funéraires de Béni-Hassan, on voit d'autres peuples à la peau blanche ou jaunâtre, dont le type physique est beaucoup plus voisin de celui qui caractérise nos guerriers asiatiques : même nez arqué, même bar-



C. — Plaque sculptée.



F. — Béni-Hassan.

biche en pointe, sans apparence de moustaches. Il est à propos de faire remarquer qu'une semblable disposition de la barbe, sans moustaches, distingue aussi les statues qui sont considérées comme appartenant à l'époque de la domination des Pasteurs en Égypte[2]. La tribu nomade des *Amou* qui vient apporter en présent à un gouverneur égyptien des gazelles et des antilopes appartient sous beaucoup de rapports au même groupe et présente les caractères que nous avons signalés[3].

1. Hérodote, VII, 69.

2. « La lèvre supérieure est rasée; mais les joues et le menton sont ornés d'une longue barbe ondulée. » Mariette, *Notice du Musée de Boulaq*, n° 1; cf. n°s 2 et 869; Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, pages 680-687; Maspero, *L'archéologie égyptienne*, p. 217.

3. Lepsius, *Denkmæler aus Egypten*, Abth. II, pl. 133, cf. pl. 141; Prisse

Il est vrai que ces Asiatiques des peintures de Béni-Hassan, bien que souvent armés de l'arc, n'ont pas les flèches coupantes; mais les armes à manche coudé, avec toutes les variétés que nous avons remarquées sur le plateau sculpté, abondent entre leurs mains[1]. Nous en donnons un exemple comparé, toujours d'après l'ouvrage de Cailliaud et d'après notre plaque sculptée[2].

Un détail de costume manque toutefois aux deux séries de Béni-Hassan, aux populations noires comme aux blanches : c'est l'ornement fixé derrière la ceinture et ressemblant à une queue de renard.

Pour conclure, je me contenterai de tirer des observations qui précèdent les conséquences qu'elles me paraissent renfermer.

La tribu guerrière que nous voyons représentée en marche ressemble surtout de très près aux populations asiatiques des peintures de Béni-Hassan. C'est le même type, ce sont aussi les mêmes armes, sauf qu'elle y ajoute les flèches coupantes, que les peintures attribuent à une peuplade noire d'un tout autre caractère. Toutefois l'usage de ce genre de flèches peut très bien être devenu une question d'époque plutôt que de race : on comprend que des tribus très différentes se les soient empruntées l'une à l'autre, comme il arrive pour presque tous les engins de guerre. D'une manière générale, on peut toujours affirmer que l'armement figuré sur notre plaque est celui qui domine à Béni-Hassan dans la représentation des populations non égyptiennes.

Or, ces peintures de la XII[e] dynastie nous reportent à une époque reculée, beaucoup plus ancienne que la coalition des *Khétas* ou Hittites, et qui précède même l'invasion des Pasteurs asiatiques désignés sous le nom de *Hyksos*. D'un autre côté, les découvertes de M. de Sarzec démontrent qu'il y avait déjà en

d'Avennes, *Hist. de l'art égypt.*, pl. CIX. — J'ai déjà signalé, dans l'ouvrage de M. de Sarzec, *Découvertes en Chaldée*, p. 82, l'étonnante ressemblance du costume de ces populations avec celui des Chaldéens de l'époque de Goudéa.

1. Sur le bâton coudé appelé *lissân* et encore employé en Afrique, voir Wilkinson, *ouvrage cité*, I, 18.

2. Figures C et F. — Cailliaud, *Arts et métiers*, pl. 45 A et B, fig. 2.

Chaldée, à une époque pour le moins aussi antique, une école de sculpture très florissante et capable de rayonner autour d'elle. Les guerriers ici figurés ne sont directement ni des Chaldéens ni des Assyriens; mais le travail et le style désignent un groupe de populations placées de bonne heure sous l'action de la culture chaldéenne, comme celles qui se sont constituées entre l'Euphrate, la côte de Syrie et la mer Rouge[1]. Dire que notre monument remonte jusqu'à l'époque des Pasteurs, serait oser beaucoup; mais, après les observations qui précèdent, il est permis de ne pas trop abaisser l'époque où un pareil objet a pu être consacré en Égypte.

Pour arriver à une détermination plus précise, je crois qu'il est indispensable d'avoir l'avis des égyptologues. Aussi me suis-je adressé à mon ami M. Maspero, qui a bien voulu examiner le côté égyptien de la question et dont nous serens heureux de donner, dans le prochain numéro de la *Revue*, la consultation savante.

L. Heuzey.

1. Un monument analogue sous ce rapport est le fragment de relief en schiste vert acquis par M. Ary Renan à Beyrout et donné par lui au Louvre; mais les types et les costumes sont assez différents : voir *Revue archéologique*, 1887, I, p. 37.

LE DIEU GAULOIS AU MAILLET

SUR LES AUTELS A QUATRE FACES

L'AUTEL DE MAYENCE

(Note luë à l'Académie des inscriptions, séance du 21 mars 1890.)

(PL. VI et VII)

Une découverte intéressant la mythologie gauloise a été récemment faite à Mayence. Le creusement d'un canal a ramené au jour une pierre de grès quadrangulaire, sculptée à l'époque romaine sur ses quatre côtés. Le mérite de la sculpture ne permet pas d'en faire descendre l'exécution au-dessous du second siècle de notre ère. En l'état, et dans ses dimensions *maximum*, la pierre mesure $0^m,47$ en hauteur et $0^m,34$ en largeur. La partie supérieure a été mutilée latéralement à une époque ancienne ; la base a complètement disparu.

Au premier abord, on est tenté de considérer ce bloc comme ayant constitué le *truncus*[1], ou dé, d'un de ces autels votifs, dont la structure reproduisait, en petit, les grandes divisions des édifices religieux. Une sorte de bandeau fait encore saillie, en manière d'entablement, au-dessus des bas-reliefs, mais on n'y aperçoit aucune trace de moulures et il n'a rien d'une corniche. Le haut du bloc est plan : on n'y relève ni cornes ni foyer. A la rigueur, on peut se demander si une seconde pierre superposée et perdue n'a pas porté ces éléments traditionnels de l'autel classique ; toutefois, la masse disgracieuse et l'épaisseur démesurée que le couronnement eût alors présentées, sont trop en désac-

1. *Vitruve*, III, 4. A propos du *podium* des temples, dont on paraît généralement avoir appliqué les règles aux autels.

cord avec la science de son art montrée par le sculpteur, pour qu'on puisse le soupçonner d'une aussi lourde faute contre le goût. La probabilité d'un autel proprement dit s'atténuant ainsi par l'examen, il devient plus rationnel de voir dans cette pierre, sans sortir du domaine des monuments religieux, le reste d'un de ces piliers à quatre faces, garnis en hauteur de registres historiés, dont plusieurs de nos musées offrent des exemples[1]. Il est possible que la tradition de ces piliers se rattache aux *menhirs* des temps mégalithiques[2]; il est, en tout cas, certain qu'ils étaient en faveur, postérieurement à la conquête, auprès de Gaulois que les innovations importées de Rome n'avaient pas désintéressés des coutumes nationales.

Il subsiste, sur les côtés du bloc, de notables parties de scènes à personnages. Deux des représentations ont grandement souffert des vicissitudes des temps et il est aujourd'hui difficile d'en

1. Le monument de Mavilly (Côte-d'Or), dont le Musée de Saint-Germain possède un moulage (salle XXI, n° 27312), en est un exemple remarquable. D'ailleurs, lorsque, après l'examen des figurations si curieuses offertes par une bonne moitié des *autels* réunis dans cette salle, on étudie les monuments en eux-mêmes, au point de vue de leur constitution matérielle, on reste frappé de ce fait qu'ils n'ont, à proprement parler, ni couronnement ni base et ne représentent guère qu'un cube plus ou moins géométrique. A peine un mince bandeau, d'aspect séparatif, encadre-t-il quelquefois le haut et le bas des sculptures, au bord de surfaces entièrement planes. Le bloc apparaît ainsi comme ayant joué seulement le rôle de simple assise dans un monument de forme élancée, qui en comportait d'autres. Cette observation s'applique notamment aux *autels* célèbres et si connus découverts en 1710 à Paris, sous le chœur de l'église Notre-Dame, comme à plusieurs autres retirés également du sous-sol de la grande cité, ou de celui de la province et de l'étranger, en territoire gaulois. Si donc la qualification d'*autel* est maintenue à ces monuments, en raison de l'intention religieuse qui a présidé à leur érection, il doit demeurer bien entendu qu'ils ont une physionomie propre et indigène qui les rend archéologiquement distincts de l'autel proprement dit de type classique, c'est-à-dire de l'*ara* romaine, ou du βωμός de la Grèce. Ils se rattachent davantage à la donnée du *cippe* et il conviendrait peut-être d'adopter pour eux la désignation d'*autel-pilier* (V. à ce sujet, *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1890, séance du 19 mars).

2. V. sur ce point les indications intéressantes consignées par M. A.-F. Lièvre, dans des mémoires intitulés : *Les Fana ou Vernemets du sud-ouest de la Gaule, dits Piles romaines*; (Paris, 1888, Thorin, édit.), et *Les Menhirs, ou la litholatrie chez les Gaulois*; (*Bull. de la Faculté des lettres de Poitiers*, décembre 1888.)

expliquer le sujet, sans crainte d'erreur. Les deux autres, moins maltraitées, sont heureusement celles dont l'archéologie peut tirer immédiatement le plus de profit.

Dans toutes, un dieu et une déesse se montrent dans une réciprocité de rapports indiquant une action commune. Peu de monuments attestent mieux, sous ce rapport, l'existence, dans les croyances religieuses de l'ancienne Gaule, d'un androgynisme inclinant à n'admettre comme intégrale et parfaite, la personnification d'une fonction divine, que par la juxtaposition de deux divinités appartenant chacune à un sexe différent. Le nombre des monuments (autels, piles, stèles de laraire, en pierre ou en terre cuite) montrant, à titre de *parèdre*, une divinité féminine de même plan et de même essence que le dieu qu'elle accoste, est aujourd'hui considérable et cette forme spéciale de l'application d'une donnée évidemment héritée des primordiales religions de l'Asie, est un des jalons les plus remarquables dont il y ait à tenir compte dans l'étude, si obscure encore, des conceptions théogoniques ayant eu cours en Gaule.

Une figure féminine dont l'épaule et le bras droit étaient probablement nus, mais dont le reste du corps est enveloppé jusqu'aux pieds d'une étoffe gracieusement drapée, présente, sur un premier bas-relief (Pl. VI, 1)[1], un objet de nature indécise, peut-être une coiffure de forme asiatique, à un personnage jeune et masculin, dont l'abondante chevelure est ceinte d'une bandelette. Un manteau, en manière de *paludamentum*, recouvre le haut de la poitrine du dieu et pend le long du dos. Le torse paraît recouvert d'un vêtement ajusté qui en dessine la musculature. La jambe gauche, mutilée à l'aine, se portait sans doute en avant, pour marquer un mouvement plein de vivacité et d'élan.

1. Je dois les photographies ayant servi à l'illustration de cette note, à la bienveillance du savant professeur Conze, secrétaire général de l'Institut archéologique de Berlin, et du Dr Lindenschmitt, directeur du Musée de Mayence. Se souvenant que j'ai déjà fourni dans cette Revue (année 1884-1885, v. *Deux stèles de laraire*) quelques données sur le dieu gaulois au maillet, ils ont bien voulu me signaler la découverte faite à Mayence avec un empressement, à l'obligeance et à l'esprit libéral duquel je ne puis trop rendre hommage.

C'est du moins ce que semblent indiquer l'infléchissement en arrière de la jambe droite et sa direction oblique. Mais ces particularités sont de peu de secours dans la recherche d'une interprétation plausible de la scène représentée. Aussi convient-il d'user de réserve à cet égard et de se borner à louer une correction de dessin, une science du nu, une noblesse dans les attitudes et une sûreté d'exécution élégante, qui, se maintenant au même niveau dans l'œuvre entière, dénotent un véritable artiste.

Un second bas-relief, un peu moins dégradé que le précédent, (Pl. VI, 2) fait voir une sorte d'*Arès*, à la fleur de l'âge et déjà triomphant, recevant d'une *Victoire* probable la récompense de ses premiers exploits. Jusqu'à mi-corps la déesse est nue, le dieu l'est entièrement. Par derrière seulement, il porte, en guise de manteau, agrafé sous le col et recouvrant en partie le bras gauche, la dépouille d'un animal (du lion de Némée sans doute), dont sa main droite soutient l'une des griffes. La main gauche a été brisée, ainsi que l'attribut dont elle était munie, mais l'aspect de la cassure, étroite par le bas et s'élargissant en hauteur, d'une manière progressive, autorise à y rétablir la traditionnelle massue, appuyée sur l'épaule et s'élevant jusqu'au niveau du front.

La Victoire, derrière laquelle un bouclier, richement décoré et de forme oblongue, semble appendu au mur, tient une palme et tend au dieu une couronne massive d'un caractère assez singulier[1]. Des lauriers entouraient vraisemblablement sa tête et, dans une expansion en avant qui paraît excessive, le vestige, qui en subsiste, revêt l'apparence d'une sorte de corne oblique, recourbée et pointue, dont on ne laisse pas que d'être un moment troublé. L'hésitation disparaît toutefois en face d'autres monu-

1. Le vide intérieur en est trop étroit pour contenir la tête ; la substance en paraît compacte ; on se demande s'il n'y a pas là quelque interprétation mal comprise du *torques*, ou du bracelet, que des monuments et des monnaies signalent comme ayant eu, en Gaule, une valeur honorifique.

Il ne sera pas sans intérêt de rappeler que le sujet d'un des bas-reliefs sculptés sur le grand autel-pilier, de forme carrée, découvert à Mavilly (Côte-d'Or), et conservé dans le parc du château de Savigny-sous-Beaune (*moulage au Musée de Saint-Germain, salle XXI, n° 27312*), n'est pas sans analogie avec celui qui vient d'être décrit. On y voit également un *Arès*, armé en guerre,

ments de même provenance régionale, sur lesquels la figuration d'une Victoire, à la mode romaine, ne peut être douteuse.

Mercure, que César estime le dieu le plus honoré de la Gaule[1], apparaît sur la face suivante (Pl. VII, 1). Son visage est détruit et son pétase sensiblement avarié; les ailes, cependant, s'en distinguent avec certitude. Le torse est nu, légèrement incliné de droite à gauche, dans un mouvement que reproduisent beaucoup de ses images et qui doit correspondre à quelque type bénéficiaire, jadis, d'une grande célébrité. Le bras et la main du côté droit soutiennent un manteau ramené en plis élégants sur le haut des jambes et le bassin. En même temps que le manteau, la main supporte, au lieu de l'ordinaire caducée, une corne d'abondance. Les populations commerçantes des rives rhénanes ont préféré symboliser par elle, plutôt que par la bourse si commune chez nous, l'efficacité de la protection du *dieu exerçant l'action la plus puissante sur le trafic des marchandises et les gains pécuniaires*[2].

De la main gauche, Mercure répand le contenu d'une patère sur le foyer d'un autel placé entre sa parèdre et lui. Cette libation et la *cornucopia* remplaçant le caducée, me semblent particularités tout à fait nouvelles; je n'en connais pas d'exemple dans les monuments similaires rencontrés sur le territoire de la France actuelle. On y a remarqué quelques effigies divines, (toujours de sexe féminin, si je ne m'abuse), paraissant accomplir un acte pieux se rattachant plus ou moins aux rites du sacrifice, mais je ne me souviens d'aucune qui soit applicable à Mercure. Le caractère si spécial ici de son personnage constitue un incident mythologique dont il serait intéressant de recher-

jeune et de la carrure la plus intimidante, sur l'épaule duquel sa parèdre s'appuie avec une bienveillance marquée, pendant que de l'autre main, avec lui et dans un geste identique, elle soutient son bouclier. Le thème est, à peu de chose près, semblable dans les deux cas. L'antique *Arès* de Thrace paraît avoir été le prototype de ce *numen* particulier, plutôt que celui qu'on honora par la suite, en Grèce et qui devint *Hercule* à Rome.

1. Cæs., *Bel. Gal.*, VI, 17.

2. Cæs., *ibid.*

cher l'explication, si le but essentiel de cette note pouvait le comporter.

La déesse associée à Mercure et à qui nombre d'inscriptions m'autorisent à donner son nom gaulois de *Rosmerta*[1], s'offre aux regards sous les traits ordinaires de ces personnifications de la richesse et de la prospérité féconde, que les *Recueils* de Montfaucon, de Caylus et leurs analogues mentionnent sous les noms d'*Isis*, *Fortuna*, *Ops*, *Copia*, *Tychè*, etc. Il est incontestable que leur *numen* préside à l'abondance garantie par une intelligente direction des choses. La corne frugifère, placée dans l'une de leurs mains et le gouvernail tenu de l'autre, en sont des emblèmes significatifs. Il semble même que le sculpteur de Mayence ait voulu, cette fois, malgré sa prédilection pour le nu, caractériser mieux, dans sa figure, la valeur d'opulence, en la revêtant d'un ample manteau, qui recouvre lui-même une longue tunique à manches descendant de la base du cou jusqu'aux pieds et serrée à la taille par une ceinture[2].

Le dernier bas-relief (Pl. VII, 2) est de beaucoup le plus précieux et le plus instructif. Une *Diana venatrix* y figure à côté du Dieu gaulois au maillet[3].

1. Mon savant ami, M. le Ct R. Mowat, me fait remarquer que la seule *Épigraphie de la Moselle*, de feu Ch. Robert, relève seize inscriptions communes à Mercure et à Rosmerta dans le territoire des Lingons, des Leukes, des Médiomatriks et des Trévires, c'est-à-dire dans des régions plus ou moins rapprochées du lieu de la découverte faisant le sujet de la présente note. Il en existe, au surplus, de semblables dans les musées de Mayence, de Cologne, de Trèves et de Luxembourg (V. Brambach, *Corpus Inscriptionum Rhenanarum*, nos 888, 402, 681, 863 et 862).

2. En comparant l'une à l'autre la *cornucopia* tenue par chacune des deux divinités, on remarque que celle de Rosmerta est plus simplement décorée et de moindre hauteur. Ce ne peut être l'indice d'une infériorité de rang. La participation aux mêmes attributs caractérisant l'identité d'essence est trop précise ici et trop démonstrative pour en autoriser le soupçon. Il n'y a donc pas d'atteinte au principe de l'androgynisme signalé plus haut.

3. Quelques archéologues disent peut-être plus habituellement : *Le Dieu au marteau*. Cette appellation cependant ne correspond pas à la nature vraie de l'attribut auquel on emprunte la désignation du dieu. *Marteau* et *maillet* sont deux termes distincts, spécialisés par la pratique de certains corps d'état, et correspondant à des outils de forme et de destination nettement différentes. Il convient de réserver le *marteau* à Vulcain, dieu de la métallurgie, puisque c'est

Aucune représentation de ce dieu n'a plus grand air que celle de Mayence : on dirait que le souvenir de la majesté du Zeus olympien a inspiré le modelé de sa tête auguste. La chevelure et la barbe y sont touffues, comme le voulait la tradition indigène, mais dans une mesure de bon goût. Le costume est bien celui de la nation : si l'épais *sagum*, fortement agrafé sur l'épaule droite, emprunte quelque chose à la toge romaine dans l'arrangement de ses plis, le vêtement de dessous reste bien la blouse signalée par Strabon [1], à plis retombant sur la ceinture qui la fixe à la taille, et s'arrêtant aux genoux. Des braies étroites ne dépassant guère le mollet, attestent une mode locale, qu'avait fait déjà pressentir un curieux dessin de la Bibliothèque nationale reproduisant un monument qui semble perdu [2] et si la mutilation de la base avait respecté l'extrémité des jambes, il est infiniment vraisemblable qu'on y reconnaîtrait la *husa* germanique, guêtre et chaussure à la fois, dont M. d'Arbois de Jubainville a précisé naguère la nature et le rôle [3].

De la main droite, le dieu s'appuie sur son maillet, dont le manche a été suffisamment allongé pour qu'il devînt un sceptre. La main gauche est brisée; il est indubitable qu'elle tendait aux dévots le vase de terre en forme d'*olla*, deuxième attribut par excellence de cette personnalité divine. Le mouvement du bras l'indique, la cassure, trop large pour ne correspondre qu'à l'étendue de la main, l'affirme par son tracé.

Le dieu est à demi tourné vers Diane, qui lui fait face et ne se présente guère que de profil. Elle brandit son arc, d'une main, pendant que de l'autre, elle puise une flèche dans son carquois. C'est l'attitude consacrée par nombre de monuments antiques et à l'effet de laquelle concourent tous les détails de

bien l'instrument que lui donnent les représentations iconographiques qu'on en a rencontrées en Gaule.

1. Strab., *Geog.*, IV, 3.

2. V. Les notes de M. Adrien Blanchet dans la *Revue Archéologique*, 1888, 2e vol., pages 114 et le *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, même année, pag. 252.

3. V. *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1883, page 119.

vêtements relevés ou écourtés, agencés, en tout cas, de manière à accuser l'entrain d'une activité infatigable. Le front est surmonté du croissant lunaire.

Le Dieu au maillet tenait un rang de premier ordre dans les traditions religieuses des Gaules. Tandis que la plupart des autres déités s'y révèlent avec une physionomie locale, indiquant un rayonnement d'influence plus ou moins circonscrit, les monuments de son culte, répartis sur un vaste territoire, se rencontrent depuis la basse vallée du Rhin jusqu'à l'extrémité de celle du Rhône, et de l'Armorique, au pays des Décumates dans le Wurtemberg actuel. Ils seraient, à coup sûr, aussi nombreux dans nos collections que ceux consacrés à Mercure, si leur rusticité trop ordinaire ne les avait fait impitoyablement dédaigner, jusqu'à ces derniers temps, par beaucoup d'archéologues. Ceux qui subsistent ne sont probablement pas encore tous connus; j'en ai cependant déjà catalogué près d'une centaine, et on a lieu de s'étonner que, s'étant quelque peu départi au profit du Mercure gaulois de la constante brièveté de ses mentions, César n'ait rien dit d'un dieu de si grande importance, s'il n'a pas entendu le désigner sous le nom de *Dis Pater*, en relatant, quelques lignes plus loin, un enseignement des druides [1].

On demeure, de la sorte, hésitant sur le nom à lui donner. Quelques savants, particulièrement familiers avec l'antiquité romaine et peut-être exclusivement absorbés par elle, l'acceptent comme un simple doublet de Vulcain, d'Hercule, ou du bonhomme Silvain. Mieux inspirés, MM. Anatole de Barthélemy et Alex. Bertrand proposent de voir en lui, le premier, le *Taranis* [2], le second, le *Teutatès* [3] mentionnés dans trois vers célèbres de Lucain [4]. J'ai exposé, pour ma part, quelques-unes des considé-

1. « Galli se omnes a Dite Patre prognatos prædicant, idque a druidibus proditum dicunt » (Cæs., *Bel. Gal.*, VI, 18).

2. V. dans le *Musée Archéologique*, année 1877, l'article intitulé: *Le Dieu Taranis*, qui a provoqué tous les travaux de même ordre publiés postérieurement.

3. Cours d'archéologie des antiquités nationales professé à l'École du Louvre.

4. *Pharsale*, I, 439-441.

rations pouvant faire reconnaître en lui le *Dis Pater* réputé l'auteur de la race gauloise[1]. Plus on approfondit le sujet, plus il semble vraisemblable que nous pouvons avoir raison tous les trois et que le dieu au maillet, comme tous ses congénères de haut rang, a porté des noms divers, suivant les temps, les lieux et les impressions populaires, consacrant d'une façon prépondérante, tel ou tel côté de sa fonction divine[2]. Cette vraisemblance reste toutefois de libre discussion, puisqu'aucun texte historique, aucune inscription lapidaire, ne lui est, à ce jour, directement et incontestablement applicable.

Aussi, l'une des plus curieuses données résultant de l'étude des monuments de son culte est-elle le mystère dont ses fidèles semblent l'avoir entouré. Alors que de multiples inscriptions fournissent l'appellation dans l'idiome local, de divinités dont la figuration surmonte souvent le texte épigraphique, son nom à lui ne s'est pas encore rencontré une seule fois sur une de ses images. Bien plus, les Gallo-Romains de la vallée du Rhône, qui cherchaient sans doute, comme les autres, à réagir contre le sans-gêne des assimilations romaines en ajoutant au nom attribué par elles à leurs dieux, celui dont ils les nommaient eux-mêmes, ont favorisé, cette fois, la confusion du dieu avec le Silvain des forêts, la jugeant sans doute propice à leurs intentions de réserve et de silence. On se souvient invinciblement, à propos du Dieu au maillet, des passages de Macrobe affirmant que l'antiquité a connu des dieux tutélaires dont la langue humaine s'interdisait de prononcer le nom, ou de révéler la nature[3].

On prenait grand souci d'accentuer clairement dans ses représentations l'intention pieuse dont il était l'objet; on s'attachait

1. V. *Revue archéologique*, livraisons de novembre-décembre 1884, janvier-février 1885 et surtout le tiré à part avec appendice et planches. Paris, 1885. Ernest Leroux, éditeur.

2. Cette variabilité à travers l'espace et le temps, se rattachant néanmoins à un principe originaire unique, est un fait acquis pour la plupart des cultes romains ou grecs remontant à une haute antiquité. La science épigraphique en justifie abondamment.

3. *Sat.*, III, 9 et *Som. Scip.*, I.

à prévenir toute hésitation sur l'affectation précise de l'œuvre destinée à l'honorer, mais on laissait aux seuls détails de la figuration le soin de le faire reconnaître. De là, pour lui, l'invariable fidélité au costume gaulois, tandis qu'on tolérait, pour d'autres, des emprunts aux modes romaines. De là, encore, malgré la vulgarité de leur forme, une fixité remarquable dans les linéaments du maillet et de la grossière *olla*. Si quelquefois, pour souscrire aux préférences de l'art, des délicats ont accepté une figure nue, ils ont exigé du moins le respect du vase et du maillet et, parfois l'adjonction d'une peau de loup recouvrant la tête et les épaules[1].

Les monuments que leurs proportions désignent comme ayant pu se prêter aux convenances d'un culte public, sont très peu nombreux. En revanche, on rencontre abondamment des stèles, des statuettes, des autels minuscules, n'ayant de raison d'être que dans des laraires privés. Ces laraires, où, protégée par le secret et l'intimité du foyer domestique, la tradition des ancêtres pouvait librement se satisfaire, étaient surtout ceux de la petite bourgeoisie et du peuple. C'est en effet dans les rangs inférieurs de la population que, de tout temps, les grandes modifications sociales ont agi le plus lentement sous le rapport religieux et fait oublier l'ordre de choses qui les avait précédées. La naïveté des images dont on s'y contentait, profite aujourd'hui à la juste appréciation des attributs ; le maillet, le vase, la peau de loup, le *calathus*, le chien qui contribuent, à des titres divers, à caractériser le dieu, guideraient moins utilement nos investigations, si l'art avait eu licence de les interpréter à sa guise.

De quelque intérêt qu'elle puisse être, l'étude de ces attributs excéderait les proportions que doit conserver la simple annonce d'une intéressante découverte. Il convient de la réserver pour la monographie que justifierait si bien l'importance d'une

1. Cette dépouille souvent traitée, il faut le reconnaître, à la façon de celle du lion de Némée et confondue avec elle, trahit alors l'obscurcissement du mythe par l'effet du temps, ou, plus probablement, son ignorance par un sculpteur étranger à la Gaule.

aussi grande déité. Qu'il me suffise, pour le moment, de dire, que les éléments symboliques rattachés à ce dieu de la Gaule, font, de lui l'héritier, médiat, mais direct, de ce dieu supérieur qu'on trouve à la base de toutes les théogonies de souche aryenne[1], dieu créateur, omnipotent, essentiellement organisateur et conservateur de toutes les énergies de l'univers, dont, au cours des siècles, l'homme modifia plus ou moins le *numen* primitif et auquel il adjoignit peu à peu, tout un monde de dieux dérivés de lui-même.

Cette indication était nécessaire avant d'attirer l'attention sur la déesse placée en qualité de parèdre à côté du dieu. On sait déjà que c'est Diane, sous son aspect classique de *Dea venatrix*. Quelle peut être la cause de cette association inattendue et d'apparence si peu rationnelle ? Certes, ce ne sont point les mythes accrédités à Rome ou en Grèce qui la peuvent apprendre : absolument inconnu aux vulgarisateurs de ces mythes, le dieu gaulois n'y intervient ni de près, ni de loin. Quant à la déesse, même dans l'antique sanctuaire de Délos, elle est de prime abord la sœur d'Apollon, la *Phœbe* qui fournit à la nuit la lumière que le dieu prodigue au jour. L'obscurité et l'impuissance qui s'accusent ainsi dans la mythologie gréco-romaine ne persistent pas si on se tourne vers l'Orient.

Aussi loin, dans le temps, que la conscience humaine puisse saisir la trace d'une tradition positive, on rencontre, au cœur de l'Asie connue des anciens, une divinité féminine du caractère le plus imposant et de la puissance la plus étendue. Les hymnes védiques, à qui on reconnaît le privilège d'avoir le mieux conservé la notion des croyances répandues parmi les Aryens primitifs, l'appellent *Prithivi Matar* et font d'elle l'épouse et la parèdre de *Dyaus Pithar*, le dieu suprême[2]. Elle est la personni-

1. V. *Essais orientaux*, par James Darmesteter, *Le Dieu suprême des Aryens*, 1 vol. in-8°, Paris, 1883, A. Lévy, édit.

2. La qualification de *Dis Pater*, quelques variations qu'aient subies, à travers les siècles, les idées s'y rapportant, remonte donc à la plus haute antiquité (V. *Essais orientaux*, par J. Darmesteter, *Le Dieu suprême des Aryens*, page 118).

fication de la Nature dans son intarissable pouvoir de rénovation. Toute fécondité salutaire relève d'elle : son culte a été universel et, suivant les lieux et les époques, lui a fait donner les noms les plus divers. Au même titre qu'Isis, née sur les bords du Nil d'une conception identique à celle qui lui a donné naissance à elle-même, elle peut se dire la *Myrionyme*[1] et s'approprier la déclaration de si grande allure par laquelle la déesse égyptienne se fait reconnaître du héros d'Apulée[2]. Elle est, en effet, *Anaïtis* en Médie, *Nanæa* en Chaldée, *Zarpanit* à Babylone, *Astarté* à Tyr, *Cybèle* en Phrygie. Elle est cette déesse d'Éphèse aux cent mamelles, cette *Magna Mater* que les Grecs d'Ionie identifièrent si bien à leur *Artemis*, que ce nom seul a survécu ; or ce nom conduit aisément à l'explication cherchée.

Introduite en Grèce, la déesse asiatique y fut assimilée de prime saut à l'Artémis de Délos ; l'absorption, par celle-ci, de son essence divine, fut encore exagérée à Rome, lorsque le type particulier de Diane y prit faveur et remplaça tous ceux dont il dérivait. Il n'est guère surprenant dès lors, que le bas-relief de Mayence, d'inspiration gauloise, mais de facture essentiellement romaine, ait donné les traits de Diane à la parèdre du dieu. Ce que son auteur avait ouï dire de cette déesse, lui a donné l'intuition de la divinité romaine que sa fréquentation des ateliers avait si souvent placée sous ses yeux. Il a obéi à une impression de même nature que celle dont Lucain a subi l'influence, lorsqu'il a rapproché dans le même vers la Diane scythique du Taranis gaulois[3] et, soit ignorance de la véritable donnée religieuse, soit souci du mystère à conserver dans le culte du dieu, le dédicant aura accepté une figure où le croissant lunaire, dressé sur le front, lui aura paru attester suffisamment un *numen* infernal, en parallélisme exact avec celui que la doctrine des druides avait fait prévaloir pour le dieu. C'est ainsi que l'intrépide chasseresse

1. Gruter, 83 ; Orelli, 1876 ; Ch. Robert, *Épigraphie de la Moselle*, p. 29.
2. *Métam.*, XI.
3. ...*et Taranis Scythicae non mitior ara Dianae* (*Pharsale*, I, 446).

des forêts du Pinde et du Taygète a pu venir prendre place auprès du dieu gaulois, pour y rappeler la *Magna Mater* asiatique.

Cette survivance si prolongée et si instructive du souvenir de cette antique divinité n'a pas encore été constatée, à ce titre, dans la partie occidentale de la Gaule. Elle reste propre, jusqu'ici, aux contrées celto-germaines situées à l'est du Rhin. La démonstration qu'en fournit la découverte de Mayence n'est point un fait isolé : d'autres monuments de même caractère et de même provenance régionale vont être signalés par M. Gaidoz. En mettant hors de doute que la Germanie avait gardé notion d'une donnée religieuse sortie peut-être de la mémoire des Gaulois occidentaux, parce que ses rapports avec le monde gréco-romain avaient été moins fréquents, peu suivis et beaucoup plus tardifs, ils affirmeront de plus fort la justesse des vues qui engagent à chercher au nord des voies sur lesquelles on s'était attendu à les rencontrer, les vestiges révélateurs de quelques-uns des courants qui ont apporté à la Gaule, les éléments de son individualité nationale.

Le monument exhumé du canal de Mayence apporte assurément une contribution importante à la mythologie gauloise, mais il importait de le faire connaître encore à ce titre. Ultérieurement, et lorsqu'il sera loisible de justifier leurs conclusions par une argumentation comparative plus développée, il conviendra de revenir, à son sujet, sur les recherches interprétatives dont la présente note n'a pu indiquer que les lignes principales.

Ed. Flouest.

LE DIEU GAULOIS AU MAILLET

SUR LES AUTELS A QUATRE FACES

LES AUTELS DE STUTTGART

I

LES AUTELS DE STUTTGART

M. Flouest, sachant que je m'occupe aussi du dieu gaulois au maillet ou marteau — j'emploie cette expression pour abréger et pour ne rien préjuger — a bien voulu me communiquer la nouvelle de la découverte de Mayence, découverte qu'il a commentée dans le précédent article de cette *Revue*. Quoique je réunisse depuis longtemps des notes sur l'histoire de ce dieu gaulois, je n'ai encore rien publié sur ce sujet, à part une note relative aux marteaux votifs d'Uriage[1]; mais, M. Flouest publiant le monument de Mayence, il m'a paru utile de tirer de mes notes la mention de deux monuments analogues; et je remercie M. Flouest de me permettre de naviguer de conserve avec lui. Je me bornerai ici, du reste, à décrire des monuments restés inédits.

Pendant les vacances de 1885, je visitai à Stuttgart la collection des antiquités romaines du Württemberg. Cette collection se trouvait alors — et se trouve peut-être encore aujourd'hui — installée à titre provisoire dans le sous-sol d'un bâtiment dont j'ai oublié de noter le nom. Deux monuments attirèrent mon

1. Cette note a été écrite pour figurer dans la seconde édition de l'ouvrage du Dr Doyon, *Uriage et ses eaux minérales*, Paris, Masson, 1884; et je l'ai reproduite dans la *Revue Celtique*, tome V, p. 457-459.

attention comme offrant, malgré leurs mutilations, le type incontestable de notre dieu gaulois au maillet. Le mauvais état de ces monuments et leur situation incommode (au point de vue de la lumière) me firent renoncer à les faire photographier. Mais, après mon départ de Stuttgart, j'obtins, grâce à l'obligeante entremise de M. le baron Frédéric de Hellwald, des dessins fort soignés qui sont reproduits dans cet article.

Ces monuments sont exhumés de longue date, car ils figurent déjà dans le catalogue de cette collection publié en 1846, et dont il n'y a pas eu de nouvelle édition[1]. Voici en quels termes ils y sont décrits sous les n[os] 94 et 98.

Prenons d'abord le n° 98. C'est le mieux conservé et le plus important. C'est un autel à quatre faces, découvert à Rottenburg. Rottenburg, dans l'arrondissement de la Forêt-Noire (*Schwarzwaldkreis*), est l'ancienne Sumelocenna (ou Sumelocennæ), déjà centre d'habitation avant l'époque romaine, devenue *civitas* sous les Romains et la ville la plus importante de cette région[2]. Des inscriptions et des antiquités romaines y ont été découvertes en grand nombre[3].

« N° 98. Rottenburg. Autel. Hauteur, 4 pieds et demi. Largeur, 3 pieds 2 pouces.

» L'autel est à quatre faces et sur chacune présente une image de dieu :

» 1° Apollon avec le *plectrum* dans la main droite, la main gauche appuyée sur la lyre. En bas, à sa gauche, est un petit autel ;

» 2° Diane avec l'arc et le carquois ; en bas, un chien de chasse saisit un lièvre ;

1. *Verzeichniss der in Wirtemberg gefundenen Rœmischen Steindenkmale des K. Museums der bildenden Künste*, 34 p. in-12. Stuttgart, 1846.

2. Voir *Das Kœnigreich Württemberg, Eine Beschreibung von Land, Volk und Staat*, tome III, Stuttgart, 1886, p. 364.

3. On en trouvera l'énumération dans l'ouvrage *Das Kœnigreich Württemberg*, etc., tome I, Stuttgart, 1882, p. 149 et suiv. (article de M. F. Haug). — Nous notons au passage, — sans en tirer en ce moment de conséquences — qu'on a trouvé en 1851 à Rottenburg un petit autel dédié à la déesse Herecura : OTACILIA || MATRONA || HERECVRE || V S L L M.

» 3° *Divinité barbue avec un bâton (Mars?); en bas, une louve (?);*



Fig. 1. — AUTEL DE ROTTENBURG
Musée de Stuttgart.

» 4° Génie, avec la corne d'abondance dans la main gauche, et de la main droite faisant une offrande sur un autel. »

En 1882, dans sa notice résumée sur les antiquités romaines

du Württemberg, M. F. Haug décrit ainsi le monument : « Autel à quatre faces, avec Apollon, Diane, *Vulcain* (*ou Silvain*) et un génie[1]. »

Le type gaulois du dieu (voir la gravure n° 1) apparaît au premier coup d'œil; il appartient à la même famille que ces dieux au marteau des autels de Montceau, Ober-Seebach, Escles et Nîmes et des statuettes de bronze découvertes en tant de lieux[2]. La tête du dieu est encadrée d'une chevelure abondante. La barbe est peu apparente, mais certaine. Le costume se restitue aisément : une tunique courte, serrée à la taille par une ceinture. Les jambes ne sont pas nues, mais, comme nous le voyons dans les autres monuments, serrées dans des braies. Le dieu saisit de la main droite le maillet au long manche : le bras gauche n'a pas laissé de traces. A ses pieds, le chien, son compagnon caractéristique.

Les dimensions de ce pan de l'autel sont 1^{m},29 de hauteur, sur 0^{m},92 de largeur.

L'autre autel provient de Wildberg, dans le district (*Oberamt*) de Nagold, et encore dans l'arrondissement de la Forêt-Noire. Il est ainsi décrit dans le catalogue :

« N° 94. Wildberg. Autel. Hauteur, 3 pieds 5 pouces; largeur et épaisseur, 2 pieds 1 pouce.

» Autel à quatre faces : sur chaque face, une image de dieu :

» 1° Diane avec le carquois et un chien;

» 2° Apollon avec la lyre;

» 3° Victoire ailée se tenant sur une boule, tenant une couronne de la main droite et une palme de la main gauche.

» 4° *Silvain, tenant de la main droite un long bâton, et une branche d'arbre de la main gauche; à côté de lui, un porc* (?). »

M. Haug, dans son résumé, dit : « Apollon, Fortuna, Silvain (?) et Diane[3]. »

1. *Das Kœnigreich Württemberg*, tome I, p. 151.
2. Voir les gravures accompagnant l'ouvrage de M. Flouest, *Deux stèles de laraire*, Paris, 1885.
3. *Ouvrage cité*, tome I, p. 149.

Nous reproduisons (voir notre gravure n° 2), cette dernière face du monument. Elle est très mutilée, mais on peut pourtant y distinguer les traits caractéristiques qui nous permettent de lui restituer le maillet. Sa main droite saisit l'extrémité supé-



Fig. 2. — AUTEL DE WILDBERG
Musée de Stuttgart.

rieure du manche. Le visage est indistinct, mais le costume est le même, une tunique courte et des braies. A ses pieds, l'animal pris pour un porc est certainement un chien (ou un loup) pelotonné sur lui-même.

Ce pan de l'autel mesure 1 mètre de hauteur sur $0^m,64$ de largeur à la base et $0^m,62$ de largeur au sommet.

Les deux monuments dont nous venons de parler sont anépigraphes. Ils ne nous apprennent donc rien ni sur le nom original et indigène du dieu, ni sur le nom que les Romains lui donnèrent par assimilation à un dieu de leur propre Olympe. Le seul enseignement que nous tirions de ces deux autels est négatif ; c'est que le dieu au maillet n'était pas identifié à Apollon, puisque tous deux figurent ici côte à côte.

Peut-on en apprendre davantage en comparant ces autels aux autres autels à quatre faces découverts en grand nombre dans la vallée du Rhin, et plus particulièrement dans la région de la Forêt-Noire[1] ? Lorsque M. F. Haug aura publié la monographie qu'il prépare depuis longtemps sur les autels à plusieurs faces, la concordance de tous ces monuments jettera-t-elle quelque lumière sur cette question ? Nous en doutons, parce que le nombre des dieux qui figurent sur ces monuments est assez grand, qu'ils ne figurent pas toujours dans le même ordre ni avec les mêmes partenaires, et que le choix de ces dieux sur tel ou tel autel dépendait ou de traditions locales ou de dévotions particulières. Dans les deux autels que nous avons décrits, et en ouvrant le champ le plus large possible à toutes les hypothèses, le dieu au maillet peut être regardé comme tenant la place ou de Jupiter, ou de Mercure, ou d'Hercule, sans parler de Silvain et de Vulcain.

On sait, par des inscriptions accompagnant des monuments figurés, que le dieu au marteau a été plusieurs fois assimilé à Silvain : ne l'aurait-il pas été aussi à Vulcain ? Ici, nous pouvons constater aisément l'association des idées, car lorsqu'une mythologie est traduite dans une autre par la piété populaire, la ressemblance des attributs est un des motifs d'identification. Ici, l'analogie saute aux yeux des plus simples, puisque Vulcain,

1. Plusieurs archéologues allemands ont émis sur ces autels à plusieurs faces (dont la partie supérieure n'est pas travaillée comme dans les autels proprement dits, destinés à recevoir des offrandes ou à servir au culte) une opinion que de récentes découvertes ont confirmée : c'est que ces autels servaient de base à des statues de divinités ou à des colonnes, quelquefois elles-mêmes surmontées de statues ou de groupes.

étant forgeron, était représenté avec un marteau. L'analogie d'un attribut n'était pas non plus une simple rencontre. Il y avait quelque analogie de nature (si lointaine qu'elle fût), entre le dieu gaulois et le dieu romain. Le dieu gaulois armé du maillet ou marteau était, croyons-nous, le dieu du tonnerre et du feu céleste. Vulcain, dieu du feu en général, était quelquefois mis en rapport avec l'éclair et le feu céleste. A Rome, les personnes frappées de la foudre, mais épargnées par elles, paraissent avoir élevé quelquefois un monument commémoratif sur le Vulcanal, *quod est supra Comitium* [1]. Du reste, le fait que dans plusieurs monuments de cette région le chien accompagne Mercure, nous semble indiquer que l'assimilation des dieux indigènes aux dieux romains ne s'est pas faite d'une façon précise, constante et uniforme.

II

VULCAIN DANS LES AUTELS A QUATRE FACES

Nous supposons donc que Vulcain doit peut-être à cette confusion avec le dieu gaulois au maillet la place qu'il occupe dans les autels à quatre faces de la vallée du Rhin. Nous ne prétendons pas donner une liste complète de ces monuments, mais nous pouvons au moins en signaler un certain nombre.

Musée de Karlsruhe.

A) Autel provenant de Brœtzingen, près Pforzheim [2] :

1. Léda ;

2. Victoire ;

3. Vulcain en costume de travail, tenant la tenaille de la main gauche et le marteau de la main droite abaissée ;

1. Festus, édit. L. O. Müller, p. 290. — Cf. Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, IV, 5.

2. W. Frœhner, *Die grossherzogliche Sammlung Vaterlændischer Alterthümer in Karlsruhe*, Karlsruhe, 1860, p. 8, n° 23.

4. Mercure.

B) Autre autel provenant de Brœtzingen[1] :

1. Buste de femme dans une niche, avec une inscription à Jupiter HE(*liopolitanus*, dit M. Frœhner);

2. Victoire;

3. Vulcain court vêtu, tenant le marteau de la main droite et la tenaille de la main gauche abaissée;

4. Figure d'homme mutilée, qui a la main droite levée, et tient de la main gauche un objet mutilé. M. Frœhner y suppose l'image du Jupiter Heliopolitanus, tenant la foudre et des épis.

C) Autre autel de Brœtzingen[2].

1. Junon;

2. Homme nu, où M. Frœhner croit reconnaître Apollon;

3. Figure de femme;

4. Vulcain, en costume de travail près de son enclume; il tient le marteau de la main droite et la tenaille de la main gauche.

Musée de Mayence.

A) Autel, représentant Mercure, Hercule, Vulcain et une divinité inconnue, la quatrième face de l'autel ayant été rasée. « Vulcain, nous dit M. Becker, à peine à moitié conservé, y est représenté avec un vêtement court, relevé dans la ceinture; et de la main droite levée il brandit le marteau[3]. »

Musée de Mannheim.

Le Musée de Mannheim comprend un assez grand nombre d'autels à quatre faces où figure Vulcain. J'en donne la liste à la fois d'après d'anciennes notes de voyage et d'après la notice de M. F. Haug sur les monuments du Musée de Mannheim[4].

1. Frœhner, *ibid.*, p. 9. n° 24.
2. Frœhner, *ibid.*, p. 11, n° 28.
3. Dr J. Becker, *Die rœmischen Inschriften und Steinsculpturen des Museums der Stadt Mainz*, Mainz, 1875, p. 10, n° 29.
4. *Die rœmischen Denksteine des grossherzoglichen Antiquariums zu Mannheim*. 72 p. in-4, Konstanz, 1877.

A) Autel provenant de Heiligenberg, près Heidelberg[1] :

1. Inscription à Jupiter, publiée par Brambach, sous le n° 1705 dans son *Corpus Inscriptionum Rhenanarum;*

2. La Fortune ;

3. Vulcain, tenant de la main droite un marteau (triangulaire) posé sur son sein droit; et de la main gauche abaissée une tenaille ;

4. Une Victoire.

B) Autel provenant d'Iggelheim, près Spire[2] :

1. Junon avec le paon;

2. Mars avec la haste et le bouclier;

3. Vulcain tenant de sa main droite le marteau sur sa poitrine;

4. La Fortune, avec le globe et le gouvernail.

C) Autel, provenant de Mayence. Cet autel n'est sculpté que sur trois faces[3] :

1. Mercure posant sa main gauche sur la tête d'un petit personnage;

2. Apollon citharède;

3. Vulcain, tenant le marteau de la main droite levée, et la tenaille de la main gauche abaissée.

D) Autel de Stocksberg, district (*Oberamt*) de Brackenheim, arrondissement du Neckar (*Neckarkreis*)[4] :

1. Vulcain, très endommagé; mais tenant le marteau de la main droite abaissée et la tenaille de la main gauche levée;

2. Hercule;

3. Minerve;

4. Junon.

Alsace.

L'autel de Niedermodern n'a pas péri avec le Musée de Strasbourg, dans le bombardement de cette ville par l'armée

1. Haug, *Die rœm. Denkst.*, etc., p. 60, n° 87.
2. Cf. *Westdeutsche Zeitschrift.*, etc., Tome IV, p., 383, n.
3. Haug, *Die rœm. Denkst.*, etc., p. 44, n° 58.
4. Haug, *Die rœm. Denkst.*, etc., p. 54, n° 78; article du même auteur, dans *Das Kœnigreich Württemberg*, tome I, p. 162.

allemande en 1870, mais « il a été fortement endommagé [1]. » Il a été décrit, en termes plus littéraires que précis, par M. J.-A. Siffer, curé de Mertzwiller, dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. I (1857), p. 297 et suiv.

Une des faces portait une inscription alors effacée ; une autre avait été sculptée, mais les reliefs avaient été détruits. Sur les faces conservées on voyait :

1. « Vulcain, sous un air hideux et difforme, les cheveux crépus, le visage barbouillé, les bras et le sein à moitié nus, et vêtu du *sagulum* romain avec chaussure aux jambes et aux pieds. Il est debout devant une enclume et tient de la main droite un lourd marteau et de la gauche des tenailles; à côté de lui sont suspendus la foudre et le trident... »

2. Cette face qui est opposée à la précédente porte deux figures de femme et un autel entre les deux. M. l'abbé Siffer y a reconnu Vénus et Vesta.

Une photographie de ce monument a été donnée par M. Saum à la Société Française d'Archéologie [2]. La dégradation de l'original donne à cette photographie une valeur particulière, et il serait utile de la reproduire avant que le temps en ait éteint ou obscurci les contours.

Nous signalerons aussi, sans pouvoir le décrire, ayant égaré nos notes, un autel à quatre faces découvert en Alsace et que nous avons vu il y a une dizaine d'années à Strasbourg, dans la cour du petit séminaire où l'on avait installé quelques antiquités : Vulcain figurait sur l'une des faces.

Musée de Trèves.

A) Autel provenant de Welschbillig. Nous décrivons cet autel d'après une description rédigée il y a longtemps déjà [3].

1. *Bull. de la Soc. pour la conservation des mon. hist. d'Alsace*, 2e série, tome XIII (1888), p. 378.
2. Voir *Bulletin monumental*, tome XXXIV (1868), p. 236.
3. *Archiv der Gesellchaft für nützliche Forschungen*, Trier, 1850, p. 14.

« Autel à quatre faces scié en deux tables : deux personnages sont assez bien conservés : un Vulcain avec enclume, tenaille et bourse (?) et une Hestia avec sceptre et torche. Les autres côtés sont mutilés, et on peut seulement y reconnaître Apollon avec la lyre et probablement Minerve avec le bouclier. »

Il est probable que l'objet pris pour une bourse est un marteau et que la divinité fémine qui suit Vulcain tient une corne d'abondance et non une torche.

Monument perdu.

Dans un mémoire que nous avons cité plus haut, M. Haug mentionne, comme trouvé à Pfullingen, district de Reutlingen, arrondissement de la Forêt-Noire, un bas-relief aujourd'hui perdu, qui représentait Vulcain avec le marteau et la tenaille[1].

Nous nous bornons à réunir ces faits, parce que notre intention n'est pas aujourd'hui d'étudier l'histoire ni de définir la nature du dieu armé du maillet ou marteau. Il est du reste probable qu'un nouvel examen de monuments mutilés et, pour cette raison, mal identifiés, des musées de la vallée du Rhin et de l'Allemagne du sud permettra d'augmenter nos listes. Nous n'avons voulu ici que publier les deux autels du Musée de Stuttgart, — inédits quoique connus, pourrait-on dire, — et attirer l'attention des archéologues allemands sur des représentation figurées qui touchent à leur mythologie nationale plus qu'ils ne pensent sans doute ; car ce dieu est Taranis (peut-être mieux Taranus), et Taranis est Thor, c'est-à-dire Donar.

H. Gaidoz.

1. *Das Kœnigreich Württemberg*, tome I, p. 153.

ÉTUDES

SUR QUELQUES CACHETS

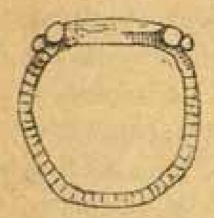
ET

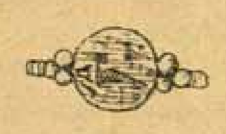
ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

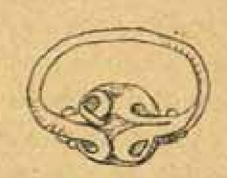
(*Suite*[1])

CVIII

ANNEAU SIGILLAIRE DE JANUS AVEC LE SYMBOLE DE LA COLOMBE







Voici une bague en argent, qui appartient au Musée archéologique de la Dordogne. Mon savant confrère M. R. de Lasteyrie, qui m'en a signalé l'existence, m'en a remis un dessin qu'il avait exécuté sur place. J'ai depuis, reçu de M. Michel Hardy, l'obligeant conservateur dudit musée, des dessins de ce bijou envisagé sous les trois aspects où nous l'avons reproduit; il y a joint des empreintes du chaton et des renseignements intéressants sur sa provenance et sur les procédés dont l'orfèvre mérovingien a usé pour sa fabrication.

Notre anneau a été recueilli aux environs d'Issigeac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bergerac (Dordogne); il a été

1. Voir la *Revue archéolog.*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141; t. II, p. 1, 193, 257; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 321; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341: t. II, p. 1, 40, 137 et 313; année 1887, t. I, p. 47, 180 et 289; t. II, p. 42 et 295; année 1888, t. I, p. 23 et 296; t. II, p. 175; année 1889, t. I, p. 38 et 309; t. II, p. 1 et 309; année 1890, t. I, p. 1.

acheté, en 1888, pour le Musée de Périgueux, par M. Michel Hardy, chez une marchande d'antiquités de Bergerac, qui l'avait elle-même acquis, peu de jours auparavant, d'un paysan d'Issigeac.

Il a été déformé accidentellement, et a une ouverture ou diamètre intérieur qui varie de 19 à 21 millimètres. La baguette a 2 millimètres d'épaisseur. Le chaton, de forme ronde, a 11 millimètres de diamètre, et est accosté de trois cabochons ou globules disposés en feuilles de trèfle, que nous avons si souvent signalés sur nos anneaux comme un des traits caractéristiques de la fabrique mérovingienne.

Avant de décrire et d'expliquer les caractères et les figures gravés en creux sur le chaton, il nous paraît utile d'intercaler ici les observations que le savant conservateur du Musée de Périgueux nous a communiquées touchant les procédés suivant lesquels notre anneau a été confectionné : « La baguette cylindrique et striée transversalement étant préparée, l'artiste, dit-il, en a aminci au marteau les deux extrémités, les a fendues par la moitié avec des cisailles, puis en a façonné les languettes terminales en forme de fleurons ou volutes, les a aplaties fortement et puis soudées sur la face inférieure du chaton; il a enfin soudé trois globules d'argent sur la baguette, à droite et à gauche du chaton »[1].

Le graveur a représenté sur le chaton : 1° deux oiseaux, d'inégales dimensions, le plus petit placé au-dessus du plus grand; 2° derrière ces oiseaux trois points; 3° au devant d'eux, les trois lettres IAN.

Le plus gros des oiseaux est, à nos yeux, le symbole du Christ, comme il se trouve sur plusieurs des bagues décrites au cours des présentes *Études*[2].

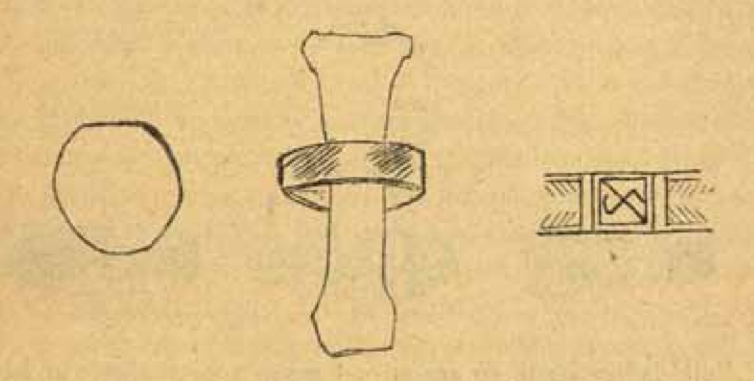
Le deuxième oiseau (c'est le premier exemple que nous en ayons rencontré jusqu'ici) a peut-être la même signification symbolique que le premier.

1. Lettre du 3 mars 1890.
2. Voir les notices III, XXXVIII, XXXIX, LXXI, LXXII et LXXIII.

Quant à l'inscription, où nous devons naturellement chercher le nom du possesseur de la bague sigillaire, il convient de rappeler qu'elle a de 19 à 21 millimètres d'ouverture, ce qui indique qu'elle était faite pour une main masculine. Nous pensons qu'il faut voir dans le groupe IAN, IANI avec le redoublement de l'initiale, le génitif du vocable IANVS, qui, au moyen âge, fut employé comme l'équivalent de *Johannes*, ainsi que cela a eu lieu notamment pour Jean II, roi de Chypre et de Jérusalem en 1398, et connu dans l'histoire sous le nom de *Janus*[1].

CIX

ANNEAU AVEC S BARRÉ



Cet anneau en bronze a été trouvé au cours de fouilles opérées par M. le baron J. de Baye, notre confrère à la Société des Antiquaires de France, dans le cimetière mérovingien de Villevenard, canton de Montmort, arrondissement d'Épernay (Marne).

En m'adressant les dessins de ce bijou, qui appartient à sa collection, M. de Baye m'a fait connaître que la tombe où il a été recueilli ne contenait, avec des ossements, que ce petit monument et des grains de collier[2].

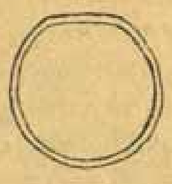
1. *Art de vérifier les dates*, édit. in-8°, t. V, p. 154.
2. Lettres des 10 et 14 novembre 1889.

La bague qui nous occupe est très mince ; elle a 4 millimètres de hauteur, 17 millimètres d'ouverture, particularité qui, rapprochée du fait de l'existence de grains de collier dans la sépulture, atteste que nous avons là une bague de femme.

Rappelons ici que nous avons déjà décrit des anneaux pourvus du S barré, que l'on sait être l'abréviation de *Signum* ou *Signavi*, et dont on imprimait sur cire le chaton au bas d'un acte, à côté du nom de la personne qui y était partie ou témoin. C'était aussi un moyen d'assurer le secret de la correspondance [1].

CX

BAGUE SIGILLAIRE DE THEGANUS









Cette belle bague en argent est conservée au Musée archéologique de Nantes, au catalogue duquel elle est inscrite, sous le nº 59. Le rédacteur de ce catalogue et l'auteur d'une publication où elle a été reproduite y ont vu un anneau épiscopal [2].

Nous n'avons aucun renseignement touchant la localité, l'époque et les circonstances où ce bijou a été découvert.

1. Voir les nºˢ XXXV, LXV et XCVI des présentes Études.
2. M. le comte de Lisle du Dréneuc, qui m'a très obligeamment procuré les dessins de ce curieux monument, m'a fait connaître l'interprétation qui en avait été déjà donnée dans un ouvrage ou recueil dans lequel il a été publié, mais dont le savant directeur du Musée de Nantes ignore le titre et la date, et dont il ne possède que la planche gravée où notre bague est représentée.

Il a 18 millimètres d'ouverture; la baguette a 7 millimètres de hauteur, et est décorée d'ornements gravés en creux à droite et à gauche du plus grand des deux chatons dont il sera parlé plus bas; elle est simplement striée et a 4 millimètres seulement de hauteur près du deuxième chaton. Entre ces deux parties de notre anneau, on a figuré, de chaque côté, une tête d'animal difficile à définir.

Le plus petit chaton, de forme légèrement ovale, et ménagé à même le métal, a 6 millimètres de large sur 5 de hauteur : il est orné d'une croix à branches égales potencées.

Le plus grand des deux chatons, également pris dans la masse, a 11 millimètres de large et 9 de haut, il présente un monogramme où l'on a cru trouver le nom de *Theodoricus* et sa dignité d'évêque exprimée par le E que comprend le monogramme.

Cette explication est absolument inadmissible, en premier lieu parce que deux des lettres du mot THEODORICVS, R et D, sont absentes du monogramme, en second lieu parce que ce mot laisse sans emploi la lettre A qui y est incontestablement présente. Ce que l'on a pris pour un R, le trait oblique placé au bas de la première perpendiculaire, ne saurait être accepté pour cette lettre, dont les éléments font ici défaut; ce ne peut être qu'un N cursif (*n*). Quant à la lettre E, qu'on a regardée comme l'initiale d'E*piscopus*, elle n'a jamais eu, en pareille position, cette valeur.

Voici quels sont, à nos yeux, les caractères contenus dans l'inscription monogrammatique :

En allant de gauche à droite, les lettres T, H, E; puis, à l'intérieur et au sommet, un caractère qui pourrait, à la rigueur, être un C rétrograde, mais qui nous paraît être plutôt un G mérovingien rétrograde (Ϥ); au-dessous, un A; au bas de la première perpendiculaire, le N cursif que nous avons signalé plus haut; enfin, posés sur la barre médiane du H, un V[1] et un S. Nous avons ainsi, pour l'ensemble du monogramme, le nom de

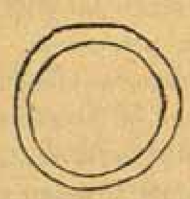
THEϤANVS.

1. On a cru voir un I dans le trait posé obliquement sur la barre intérieure

Thégan est un vocable germanique, fort usité dans le haut moyen âge[1], et qui, latinisé, a fait le nom de *Theganus*, rendu célèbre par l'auteur de la Vie de l'empereur Louis le Pieux, dont il était le contemporain[2].

CXI

BAGUE AVEC LE CHRISME AU CHATON





Voici encore une bague qui appartient au Musée de Nantes, et qui est inscrite au catalogue de ce dépôt, sous les nos 60-14[3]. J'ignore, comme pour la bague ci-dessus décrite, le lieu et l'époque où elle a été trouvée.

Elle est en cuivre, de 17 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique qu'elle était faite pour une main de femme; la baguette a 5 millimètres de hauteur près du chaton. Celui-ci, pris dans la masse, et de forme ovale, a 8 millimètres de large sur 5 1/2 de haut; il est décoré d'une croix chrismée.

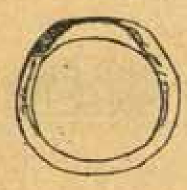
Ce bijou a été déja publié, mais le savant et obligeant directeur du Musée de Nantes ignore à quelle date et dans quel ouvrage ou recueil; il ne possède que la planche où ce petit monument est représenté[4].

du H; mais à tort, suivant nous. Le I est une lettre dont on avait d'autant moins à se préoccuper dans la composition du monogramme, qu'elle aurait pu être représentée par une des perpendiculaires. Et d'ailleurs, elle n'aurait pas été gravée ainsi obliquement, ce qui était au contraire nécessaire pour la formation du V.

1. Voir de nombreux exemples dans Förtsmann, *Personennamen*, col. 1153.
2. Dans Pertz, *Monum. German. histor., Scriptor.*, t. II, p. 585; et dans Bouquet, *Histor. de France*, t. VI. p. 72.
3. Lettre de M. le comte de Lisle du Dréneuc, directeur du Musée, en date du 24 avril 1889.
4. Lettre précitée.

CXII

BAGUE EN OR DU MUSÉE DE NANTES





La bague que nous reproduisons ici, est, comme les deux précédentes, au Musée archéologique de Nantes, sur le catalogue duquel elle est inscrite, sous les n°s 62-16[1].

Elle est en or, a 16 millimètres 1/2 seulement d'ouverture, ce qui indique qu'elle était destinée à une main de femme ; la baguette a 2 millimètres d'épaisseur, du côté opposé au chaton ; celui-ci, ménagé à même le métal, et de forme ovale, a 19 millimètres de haut sur 12 de large : il nous présente, encadrée dans un pointillé, une croix en travers de laquelle sont posés un P et un autre caractère, gravés en creux. On peut voir là une abréviation de *Christe*.

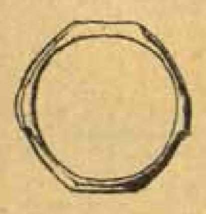
Le seul renseignement que fournisse le catalogue sur la provenance de ce petit monument, c'est qu'il a été acheté chez un orfèvre de Toulouse. Le rédacteur du catalogue dit encore que « le chaton est soutenu par quatre dragons presque effacés » ; mais nous ne voyons aucune trace de ces ornements aux côtés du chaton[2].

1. Lettre de M. le comte de Lisle du Dréneuc, conservateur du Musée, qui nous a fort obligeamment procuré les dessins de ce bijou (24 avril 1889).

2. Lettre précitée. D'après cette même lettre, l'anneau dont il s'agit a été déjà publié, mais M. du Dréneuc ignore quel est l'ouvrage ou le recueil dans lequel il a été décrit et figuré.

CXIII

ANNEAU SIGILLAIRE DE RUNA





En nous adressant les dessins des trois anneaux que nous venons de décrire et qui sont au Musée archéologique de Nantes, M. le comte de Lisle du Dréneuc a eu l'obligeance d'y joindre les dessins de deux bagues qui n'appartiennent point au dépôt dont la direction lui est confiée, et qui lui ont paru rentrer dans le cadre des présentes *Études*.

Deux d'entre elles, qui ont été déjà publiées, peuvent être, en effet, considérées comme remontant à l'époque mérovingienne.

Celle qui est figurée en tête de cette notice, est en argent. Elle a 17 millimètres d'ouverture; le chaton, pris dans la masse, a une largeur de 11 millimètres sur 7 1/2 dans sa plus grande hauteur. La baguette, très mince à l'opposé du chaton, va s'élargissant à mesure qu'elle se rapproche du chaton; elle a, près de celui-ci, 6 millimètres 1/2 de hauteur, et est décorée très simplement de traits au burin.

On ne possède aucun renseignement sur le lieu, l'époque et les circonstances dans lesquels ce bijou a été trouvé [1].

La faible ouverture de la bague indique qu'elle était portée par une femme.

Quant au monogramme qui orne le chaton, nous y voyons un R, un N, un V formé par la barre oblique du R ou du N et de la deuxième perpendiculaire [2], au sommet de laquelle est un E rétro-

1. Lettre de M. du Dréneuc, du 24 avril 1889.

2. Le soin que le graveur a pris de placer au sommet de cette perpendiculaire

grade : ce qui donne le nom de RVNE, génitif de RVNA. Le S barré par le trait oblique central, représente ici, comme nous l'avons observé sur plusieurs de nos anneaux, le sigle bien connu, abréviatif de S*ignum*.

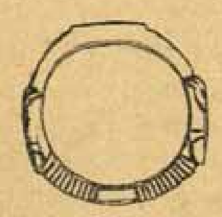
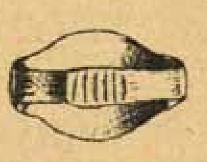
Nous avons ainsi pour l'ensemble :

S(*ignum*) RVNE.

Run est un radical germanique qui est entré dans la composition de nombreux vocables du haut moyen âge. Förtsmann en a reproduit quinze, où figure le féminin *Runa*[1].

CXIV

ANNEAU MARQUÉ, SUR LE CHATON, DES LETTRES T ET D.

Voici la deuxième des bagues dont nous avons parlé dans la précédente notice, et dont les dessins nous ont été procurés par M. le comte de Lisle de Dréneuc.

Elle est en bronze émaillé de rouge et d'un bleu très foncé. Elle a 19 millimètres d'ouverture; la hauteur de la baguette varie beaucoup suivant qu'elle se rapproche de l'un ou de l'autre des deux chatons dont elle est pourvue et qui sont pris dans la masse.

les trois traits horizontaux du E, qu'il pouvait échelonner sur toute la hauteur, montre bien qu'il a voulu ménager au-dessous la lettre V.

1. *Al-runa*, *Ald-runa*, *Alb-runa*, *A-runa*, *Balde-runa*, etc. (*Personennamen*, col. 1062).

Le plus grand de ces chatons, de forme ronde, a 14 millimètres de diamètre; il porte deux lettres (un T et un D rétrograde), accostées chacune de deux groupes formant des triangles, et dont il est impossible de déterminer le sens.

Le plus petit chaton, placé, comme toujours, en face du premier, est un ovale de 5 millimètres de haut sur 7 de large; il présente, pour tout ornement, cinq traits perpendiculaires.

M. Deloche.

APPLICATION

DE NOUVEAUX INSTRUMENTS DE PRÉCISION

A L'ARCHÉOLOGIE

EN PARTICULIER A L'ÉTUDE MORPHOLOGIQUE DE TROIS TYPES D'AMPHORES DANS L'ANTIQUITÉ

L'état psycho-physiologique des anciens, des Grecs en particulier, était-il sensiblement différent du nôtre? Ce sera le mérite de l'érudition contemporaine d'avoir posé dans quelques cas ce problème fondamental d'une science de l'avenir, la psychologie historique.

La musique grecque, telle qu'elle nous est connue maintenant, nous présente dans la multiplicité de ses modes, dans sa richesse mélodique, dans sa pauvreté harmonique, dans l'*éthos* ou caractère qu'elle attribue à certaines combinaisons esthétiques, des indices d'évolution incontestable; mais on ne pouvait interpréter ces documents en l'absence de points de repère normaux, dans l'ignorance des fonctions subjectives qui expliquent nos gammes, nos modes, nos accords. Il y a quatre ans, dans une étude intitulée : *Loi d'évolution de la sensation musicale*[1], j'essayais d'interpréter l'association que les Grecs ont, contrairement à nous, établie entre le haut et les sons graves, entre le bas et les sons aigus. La remarque objective qu'un corps sonore en s'éloignant rend un son de plus en plus grave, tandis qu'en se rapprochant il rend un son de plus en plus aigu, semble avoir été l'origine de l'association d'idées des Grecs : en effet, pour être visible à l'œil situé dans la ligne d'horizon, un objet éloigné doit être plus haut sur le plan perspectif qu'un objet rapproché :

1. *Revue philosophique*, juillet 1886.

de là, l'association d'une idée de direction en bas ou en haut avec le rapprochement plus ou moins grand du corps sonore et l'acuité ou la gravité des sons émis. Au contraire, notre association des sons aigus avec le haut, des sons graves avec le bas, vient de la suggestion essentiellement subjective, par laquelle une catégorie d'excitations plus ou moins intenses est évoquée par une catégorie très différente d'excitations qui sont de même plus ou moins intenses. La vision des directions de bas en haut étant, d'après des expériences récentes, plus capable d'accroître le travail physiologique que la vision des directions de haut en bas, de même que l'audition des sons aigus est plus capable que l'audition des sons graves d'accroître, dans de certaines limites et pour les sujets normaux, le même travail, on conçoit que les sons aigus suggèrent la direction de bas en haut, de même que les sons graves suggèrent la direction de haut en bas ; on pourrait citer un grand nombre de qualificatifs, indices du même travail psychologique. Par ces remarques, j'ai été conduit à énoncer cette loi : « La sensation auditive a évolué d'un caractère plus objectif vers un caractère plus subjectif. » Il reste à poursuivre maintenant dans la musique grecque la vérification de cette formule. Il sera facile, avec les procédés mathématiques d'analyse mélodique et harmonique que j'ai exposés dans un travail récent[1], de rapporter à des nombres les combinaisons esthétiques anciennes et d'interpréter les expressions morales attribuées par les textes aux différents modes.

M. Gladstone a émis l'idée et M. Hugo Magnus a soutenu la thèse qu'il y a eu évolution dans la perception des différences chromatiques et que les contemporains d'Homère ne percevaient pas les couleurs les plus réfrangibles, le vert, le bleu, le violet. Cette imperfection était-elle physiologique et faut-il y voir une généralisation de cette dyschromatopsie que présente notre

1. *Éléments d'une théorie générale de la dynamogénie, autrement dit du contraste, du rythme et de la mesure avec applications spéciales aux sensations visuelle et auditive* publiés en tête du *Cercle chromatique*. Paris, Ch. Verdin, 1889; gr. in-folio.

rétine sur sa périphérie? Était-elle psychologique et doit-on la rapporter à un défaut d'analyse qui s'expliquerait par une vision mentale plus objective et une élaboration moins raffinée de la sensation? La remarque suivante paraît militer en faveur d'une évolution plutôt psychologique que physiologique. Lorsque nous voulons fixer avec plus ou moins d'attention un objet, nous faisons plus ou moins inconsciemment converger les axes visuels pour que l'image de l'objet se fixe sur la tache jaune. Or il est bien remarquable que sur certaines peintures de Pompéi et sur un grand nombre de statues antiques, on remarque une légère divergence des axes visuels qui influe sans aucun doute sur l'*air fatal* des physionomies et qui serait l'expression d'un état mental plus objectif que le nôtre, moins conscient et volontaire, bien précisément caractéristique d'êtres peu expérimentateurs et ignorants des minuties de la technique industrielle moderne. Je dois à l'obligeance de M. Ch. Ravaisson-Mollien des moulages de plusieurs yeux de statues du Louvre et j'espère pouvoir bientôt présenter un tableau de *coefficients de divergence* dans une statistique générale qui, pour être convaincante, doit être aussi complète que possible.

Une conséquence bien vérifiée chez les Grecs de cet état plus objectif de la pensée, est un souci tout spécial de ces phénomènes connus sous le nom d'*illusions d'optique*. Des natures plus subjectives comme les nôtres tendent inconsciemment à corriger par des mouvements des yeux et de la tête ces erreurs parfois très graves au point de vue des conséquences pratiques et réalisent ainsi cette géométrie abstraite que les âmes artistes déplorent tant dans notre architecture et dans notre art industriel. Au contraire, pour des natures objectives il ne s'agit pas de faire des lignes ou des angles dans des rapports géométriques vrais, mais dans les rapports géométriques apparents pour une certaine situation de l'œil, plus ou moins fixe et plus ou moins définie. Penrose a longuement insisté sur les corrections que les architectes du Parthénon ont fait subir, à ce point de vue, à la rectitude des colonnes et des murailles. Ce sujet mériterait d'être

repris en détail. C'est ainsi que le développement subjectif de la pensée a produit finalement cette distinction essentielle de l'apparent et du réel, dont les natures primitives, purement objectives, sont incapables. Cette remarque précise bien dans quel sens sont pris en ces pages les termes « objectif » et « subjectif ».

Un autre fait qui indique un état physiologique différent du nôtre est l'existence de l'éphèbe, de ce type féminin de beauté virile, dont l'art et la vie antiques présentent tant d'incarnations déconcertantes. Les explorations dynamométriques ont établi qu'il y a, en général, moins de différence chez la femme que chez l'homme droitier, entre la force des membres supérieur et inférieur droits d'une part et la force des membres supérieur et inférieur gauches d'autre part; pour obtenir le maximum d'effort, l'homme tendra donc plus que la femme à exercer sa droite. Nous savons d'ailleurs que plus un système de muscles est exercé, plus il se développe *jusqu'à une certaine limite;* la dissymétrie des deux côtés du corps sera donc en général plus grande chez l'homme que chez la femme, et c'est sans doute dans une dissymétrie moins accusée, liée à cette *acuité* des *rythmes* qui sera définie plus loin, qu'il faut chercher un des éléments de ce qu'on appelle la beauté féminine. Si à une certaine période l'éphèbe a pu s'épanouir si parfaitement dans l'art, ne faut-il pas voir chez l'homme de cet âge l'indice d'un état de forces moins dissymétrique, causant une symétrie presque féminine des formes? La persistance relativement grande dans les écritures cadméennes, de la direction phénicienne de droite à gauche, n'est-elle pas une autre preuve d'une indifférence entre la droite et la gauche?

Quoi qu'il en soit de ces remarques et de la loi d'évolution qu'elles impliquent, il n'existe qu'une méthode pour savoir en quoi des sensations comme la sensation de couleur et la sensation de forme ont évolué, c'est de comparer rigoureusement, *au point de vue esthétique*, les formes et les polychromies des divers âges. On ne pouvait le faire sans instruments de précision capables de noter exactement à ce point de vue ces documents et

de réaliser suivant des lois qu'on puisse considérer comme normales des harmonies de formes et de couleurs. C'est l'objet que j'ai poursuivi par mon *Cercle chromatique*, par mon *Rapporteur* et mon *Triple décimètre esthétiques*. Je désirerais présenter, sans aucun détail théorique, ces instruments aux archéologues, puis montrer comment on peut appliquer le Rapporteur et le Triple décimètre à l'étude morphologique de trois types bien connus de fabrication des amphores dans l'antiquité.

I

Le *Cercle chromatique*[1] offre une déformation du spectre à partir du rouge C, figuré sur le rayon vertical supérieur, jusqu'au violet G, figuré à 40°54'36" à gauche de cette verticale. L'intervalle compris entre ce violet et le rouge est occupé par des dégradations du pourpre, qui ne se trouve pas dans le spectre. La couleur, sur chaque rayon, est dégradée du blanc au noir à partir du centre, et, sur chaque arc, de sa propre teinte à la teinte la plus voisine. Tous les points situés sur la moitié du rayon reproduisent une couleur spectrale et chacun des points distants de 45 degrés exprime, par rapport au précédent, le nombre 1,052, qui, dans la théorie de l'éther, marque des vibrations ou des inverses de longueurs d'onde et correspond à l'intervalle musical d'un demi-ton.

On appelle *complémentaires* deux lumières colorées dont le mélange donne la sensation de blanc. Les rapports des longueurs d'onde des couples de couleurs complémentaires varient suivant les couleurs et dans de certaines limites suivant les sujets. C'est un des objets de la théorie du *Contraste* exposée en tête du Cercle chromatique, de déduire théoriquement ces nombres. Un écran, découpé par des fenêtres aux intervalles convenables, peut présenter les principaux couples de couleurs complémentaires.

1. *Cercle chromatique présentant tous les compléments et toutes les harmonies de couleurs, avec une introduction sur la théorie générale de la dynamogénie*, etc. Paris, Ch. Verdin, 1889, in-folio.

J'appelle *harmonie de couleurs* toute juxtaposition de teintes (longueurs d'onde) ou de tons (degrés de saturation d'une même teinte) dont la vision correspond à un accroissement du travail physiologique dans l'unité de temps, qui en un mot est *dynamogène* et en conséquence agréable pour les sujets normaux, ayant de la force à dépenser; cette juxtaposition serait au contraire désagréable pour les sujets fatigués ou malades, capables de la percevoir; on sait que, par un instinct conservateur, tous les animaux malades ou fatigués évitent les excitations vives, comme la lumière, le bruit, et recherchent en général les excitations reposantes ou, pour parler comme un savant physiologiste, M. Brown-Séquard, *inhibitoires*. Toute excitation agréable, trop longtemps continuée, devient désagréable; de même, toute excitation dynamogène, continuée trop longtemps, devient inhibitoire. La préférence pour telles combinaisons de lignes et de couleurs, en général pour telle catégorie dynamogène ou inhibitoire d'excitants, est donc un indice sûr de l'état des forces d'un sujet. Appliquée à l'étude des formes et des polychromies anciennes, cette méthode doit être non moins féconde.

Sont harmoniques les juxtapositions de teintes distantes sur le Cercle chromatique d'une section de la circonférence exprimée par l'inverse d'une puissance de 2, comme $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, par l'inverse d'un nombre premier égal à la somme d'une puissance de 2 et de l'unité, comme, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{17}$, etc., par l'inverse du produit d'un ou de plusieurs nombres de ces formes, comme $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{15}$, etc. De même, sont harmoniques les juxtapositions avec le blanc de tons dont les distances sur le rayon sont exprimées par des nombres de ces formes, nombres que j'appelle *rythmiques*.

Pour noter l'écart de deux teintes (non complémentaires), on cherche d'abord sur le Cercle chromatique la teinte située à gauche (horizontalement, vers le haut ou vers le bas) ou la teinte située en bas dans la polychromie et on estime avec le Rapporteur l'angle plus petit que la demi-circonférence qui sépare cette

teinte de celle située à droite ou en haut ; s'il est compté dans le sens de droite à gauche en haut sur le Cercle chromatique, on lui assigne le signe + ; s'il est compté dans le sens de gauche à droite, on lui assigne le signe — .

Si ces teintes sont à des tons différents, suivant que le ton du pigment compté en second lieu, ainsi qu'il vient d'être expliqué, est, par rapport au ton du premier, centrifuge ou centripète sur le Cercle, on assigne au nombre qui exprime la distance de ce second ton sur le rayon le signe + ou le signe —. Le ton de la première teinte est toujours positif.

Pour que les couleurs soient harmoniques, la différence entre le nombre qui marque l'écart et cette somme ou différence de tons doit être rythmique.

Le Cercle chromatique ne présente que des couleurs simples. S'il s'agit d'assortir deux couleurs provenant de mélanges, on remplace chaque teinte complexe par la couleur simple qui s'en rapproche le plus; l'angle de ces deux couleurs doit être rythmique : rythmiques aussi le degré de saturation de chacune et la différence de l'écart des teintes et des tons. Il faut en outre comparer entre elles les couleurs composantes de chaque teinte complexe : elles doivent former des angles rythmiques et présenter des degrés de saturation rythmiques. Si l'on ne connaît pas les teintes composantes d'une teinte complexe, on les recherche empiriquement : on peut toutefois s'aider des résultats connus de mélanges dans chaque ordre de pigments.

On vérifie facilement ces règles sur le Cercle chromatique pour les angles relativement grands, au moyen de petites fentes découpées sur des écrans à des distances convenables. Si l'on compare les teintes de saturation égale (situées sur une même circonférence) qui diffèrent de $\frac{1}{7}$, de $\frac{1}{9}$, de $\frac{1}{11}$, de $\frac{1}{13}$, de $\frac{1}{14}$, de $\frac{1}{18}$, de $\frac{1}{19}$ de circonférence avec celles qui diffèrent de $\frac{1}{5}$, de $\frac{1}{6}$, de $\frac{1}{8}$, de $\frac{1}{10}$, de $\frac{1}{12}$, de $\frac{1}{15}$, de $\frac{1}{16}$, de $\frac{1}{17}$, on préfère celles-ci aux premières. La vérification de la règle pour les tons et pour les

teintes à des degrés de saturation quelconque n'est pas moins convaincante.

L'influence de la vision des harmonies ou des désharmonies de couleurs sur le travail physiologique (battements du pouls, travail musculaire, etc.), est assez délicate à démontrer à cause du grand nombre des causes perturbatrices qui coexistent avec les excitations étudiées ; des recherches dans ce sens avec toutes les ressources de la technique physiologique sont en cours d'exécution.

Ces règles permettent d'étudier et d'interpréter un morceau quelconque de polychromie.

S'il s'agit d'une simple bande de couleurs couvrant des étendues égales, dans une seule direction, on les analyse en commençant par la gauche ou par le bas ; on note chaque couple de teintes par leur écart sur le cercle chromatique et chaque ton par sa distance sur le rayon.

Si les surfaces colorées sont inégales, on mesure chacune de ces surfaces d'une manière aussi approchée que possible par les méthodes connues ; on prend comme unité le plus grand commun diviseur des aires mesurées ou, à son défaut, celui qui entraîne les rapports les moins complexes ; chaque surface et les sommes successives de ces surfaces doivent être exprimées par des nombres rythmiques.

Si les couleurs sont rangées sur des étendues quelconques dans un contour fermé qui ne se coupe en aucun point, on cherche le centre de la figure, c'est-à-dire du plus petit cercle circonscriptible par les constructions connues, ou plus rapidement parfois par tâtonnement. On fait passer par ce centre une horizontale et on élève sur cette ligne une perpendiculaire, laquelle ou coupe une surface colorée ou passe entre deux surfaces colorées ; dans le premier cas, on commence par la surface colorée, qui est traversée par la perpendiculaire ; dans le second cas, on commence par la surface située à gauche de la perpendiculaire : puis on opère comme dans le cas d'une bande, en procédant de droite à gauche, vers le bas (en sens inverse des aiguilles d'une montre).

Si les couleurs sont rangées sur des étendues quelconques dans une disposition quelconque, après avoir cherché comme dans le cas précédent, le centre de la figure, on analyse les différents contours, en prenant successivement les teintes, les tons et les surfaces, de bas en haut à partir du centre, et de gauche à droite vers le bas dans le sens centrifuge. A cause de l'influence de la surface, il faut également considérer les couleurs dans le sens cyclique, c'est-à-dire les disposer sur une spirale de rayon croissant, à commencer par la première située au centre, à continuer par celle située à gauche en haut, etc., jusqu'à la notation complète de la polychromie. Pour que la polychromie soit normalement satisfaisante, il faut que les teintes, les tons et les surfaces, les sommes algébriques de ces nombres, les différences entre les nombres marquant les teintes et les nombres marquant les tons, en même temps que les sommes des surfaces, les teintes et les tons étant comptés d'abord dans le sens centrifuge, puis dans le sens cyclique, soient des nombres rythmiques. Les doubles exigences du rythme dans le sens centrifuge et dans le sens cyclique sont assez difficiles à satisfaire simultanément; dans la pratique, une solution approchée suffit le plus souvent.

Je définirai, à propos des formes, quelques nombres appelés *indicateurs* qui permettent d'analyser et de comparer minutieusement des formes différentes et qui s'appliquent également aux polychromies. Il est deux nombres spéciaux à la polychromie, que je dois signaler.

Le Cercle chromatique, tel qu'il est constitué, présente une association des couleurs avec certaines directions, du rouge de la raie C avec la direction de bas en haut, d'un jaune situé aux $\frac{5}{39}$ de D vers E avec la direction de gauche à droite, d'un bleu vert situé aux $\frac{10}{49}$ de E vers F avec la direction de haut en bas, d'un bleu situé aux $\frac{5}{11}$ de F vers G, avec la direction de droite à gauche et des teintes intermédiaires avec les couleurs intermédiaires. Il a pour objet de restituer, conformément aux exigences de la fonction de contraste, notre représentation subjec-

tive des pigments, et, dans une certaine mesure non précisée, il dispose les couleurs dans l'ordre des travaux physiologiques correspondants à leur sensation. Ce serait l'objet d'un second cercle chromatique, que l'on pourrait appeler *Cercle æsthésiométrique des couleurs* par opposition au premier qui est un *Cercle de contraste*, de représenter par des écarts proportionnels les différents rapports entre les dynamogénies des couleurs. C'est un fait que les émotions les plus intenses tendent à s'exprimer par les mouvements qui produisent le maximum de travail dans un temps minimum : intensité et acuité du cri, déplacement du corps, etc. D'une part, la vision du rouge détermine une émotion plus intense que celle du jaune, la vision du jaune une émotion plus intense que celle du vert, etc., comme on peut s'en convaincre en enregistrant au dynamomètre l'effort maximum dont sont capables des sujets sensibles sous l'influence de la vision des couleurs ; dans un travail ultérieur de la pensée, si l'esprit a moins en vue les situations habituelles ou actuelles de l'excitation colorée que la notation subjective de la couleur et le travail physiologique correspondant, il tendra à exprimer ces diverses émotions plus ou moins intenses par des gestes qui jalonnent le sens de sa représentation et qui déterminent eux-mêmes des émotions plus ou moins intenses, l'émotion la plus intense par le geste déterminant l'émotion la plus intense, etc., car, sous l'influence d'un état psycho-physiologique, il y a, ainsi que je l'ai rappelé au début de ce travail, suggestion de tous les états analogues. Mais d'autre part, on sait par des expériences, que les directions en haut et à droite vues ou réalisées par le bras, accroissent le pouvoir musculaire plus que les directions en bas et à gauche. Selon qu'il y a suggestion plus ou moins consciente, les couleurs seront donc exprimées, ainsi qu'elles le sont sur les Cercles chromatiques, et seront disposées en conséquence dans la polychromie. Selon que le sujet aura en vue la *notation* ou la *mesure* de sa sensation, il assignera à la couleur la direction du cercle de contraste ou la direction du cercle æsthésiométrique. Toute disposition diffé-

rente impliquera chez l'artiste un état mental plus objectif et en même temps plus complexe, puisque l'expression dans les sens normaux ne manque jamais de se réaliser plus ou moins inconsciemment. On peut donc considérer comme des *indicateurs d'objectivité* les écarts des directions normales et de la direction adoptée par la polychromie, mesurés par le plus court chemin sur les Cercles chromatiques et affectés du signe + ou du signe —, suivant que les angles considérés sont comptés dans le sens des Cercles chromatiques, de droite à gauche vers le bas (en sens inverse des aiguilles d'une montre) ou en sens contraire. On conviendra d'appeler *primaire*, l'écart compté sur le Cercle chromatique de contraste et *secondaire* l'écart compté sur le Cercle æsthésiométrique.

L'étude des monuments de la polychromie ancienne, à ce point de vue, pourra fournir des résultats intéressants ; mais il faut recourir aux monuments eux-mêmes et non aux planches plus ou moins infidèles qui prétendent les reproduire. En l'absence de document nouveau, que je puisse étudier à loisir, je ne présente aucune application du Cercle chromatique à la polychromie ancienne. L'usage de cet instrument ne présente d'ailleurs aucune difficulté ; en attendant une photographie des couleurs rapide et exacte, il me paraît devoir être de grande utilité pour la notation précise de la couleur des monuments, à l'instant de leur découverte.

II

Le *Rapporteur esthétique*[1] diffère des rapporteurs ordinaires en ce qu'au lieu d'évaluer les angles au moyen d'une division arbitraire de la circonférence, le degré, il présente immédiate-

1. *Rapporteur esthétique. Notice sur ses applications à l'art industriel, à l'histoire de l'art, à l'interprétation de la méthode graphique, en général à l'étude et à la rectification esthétiques de toutes formes.* Paris, G. Séguin, constructeur, 1889, pet. in-folio.

ment et exactement les sections naturelles de la circonférence les plus simples et les plus utiles, le $\frac{1}{3}$, le $\frac{1}{4}$, le $\frac{1}{5}$, ..., le $\frac{1}{31}$, et indirectement toutes les autres sections. Le *Triple décimètre esthétique* indique par des traits longs les nombres rythmiques dans les limites 1-1200. Ces deux instruments permettent d'analyser et d'améliorer toute forme au point de vue esthétique, car une courbe peut toujours se ramener à un contour polygonal. Il y a sans doute dans cette réduction une erreur qui s'accroîtrait, si l'épaisseur du trait n'était pas constante, si l'observateur ne menait pas la tangente *toujours* au bord intérieur du trait, si son acuité visuelle était soumise à de grandes perturbations. Mais je puis prouver que ces erreurs sont notablement inférieures aux erreurs de la vision, soumise aux influences du contraste. A cette fin, j'ai dû préciser les erreurs normales d'appréciation des lignes et des angles suivant leurs diverses situations.

De même que dans l'analyse des couleurs, il faut distinguer trois cas dans l'analyse, moins complexe d'ailleurs, des formes :

1° Pour analyser une ligne brisée dans une seule direction, soit de gauche à droite, soit de bas en haut, on mesure les droites en choisissant pour unité la plus grande longueur commune ou, à son défaut, celle dont le choix entraîne les rapports les moins complexes et on évalue les angles. Suivant que l'angle considéré est à droite ou à gauche du dernier trait prolongé, le dénominateur de la section de circonférence indiquée par le Rapporteur s'ajoute ou se retranche. Chacun de ces nombres, la somme algébrique des angles, la somme algébrique des droites, la différence entre la somme algébrique des angles et la somme algébrique des droites doivent être rythmiques.

2° Si la figure est un contour polygonal, qui ne se coupe en aucun point, on cherche le centre de la figure, on fait passer par ce centre une horizontale et on élève sur cette ligne, en ce point, une perpendiculaire qui coupe la figure en un point à partir duquel on commence l'analyse du contour, si ce point coïncide avec l'origine d'une droite. Si, au contraire, ce point tombe sur la droite, on reporte l'analyse du contour sur l'origine de cette

droite, et on note, à partir de ce point, la première ligne et le premier angle obtenu par le prolongement de la dernière ligne. On continue comme dans le premier cas.

3° Si la figure est un ensemble de contours polygonaux qui ne se coupent en aucun point, on cherche le centre de la figure totale; on analyse le contour dans l'intérieur duquel tombe ce centre, et l'on continue ainsi pour les différents contours en les prenant successivement de bas en haut et de droite à gauche à partir du haut. Le nombre qui exprime chaque contour et la somme algébrique des nombres de tous les contours, doivent être rythmiques.

On trouve, à la suite de la notice sur le Rapporteur esthétique et dans un ouvrage actuellement sous presse, que je vais publier avec la collaboration de M. P. Signac : l'*Éducation du sens des formes*, nombre de planches démonstratives de ces règles.

Dans le cas d'objets très petits ou de courbures très grandes des objets, il importe de compléter ces règles par quelques précautions nouvelles, sur lesquelles j'insiste dans l'introduction de cet ouvrage, mais qui peuvent être négligées sans inconvénient notable dans les études qui n'exigent pas une précision absolue : telles sont les analyses qui s'imposent d'abord à l'archéologie.

Souvent une figure n'est que partiellement rythmique ou non rythmique : il est donc utile de définir des nombres qui expriment ce degré. J'appelle *indicateur de l'écart* la moyenne arithmétique des différences du nombre qui exprime la forme avec les nombres rythmiques les plus rapprochés, entre lesquels il est compris : par exemple, si un contour est exprimé finalement par le nombre 23, l'indicateur de l'écart est 2, moyenne des différences qui séparent 23 de 20 et de 24, les nombres rythmiques entre lesquels est compris 23. J'appelle *indicateur de dynamogénie*, le rapport du nombre des nombres rythmiques au total des nombres : *indicateur d'inhibition*, le rapport du nombre des nombres non rythmiques au total des nombres. Si, par exemple, sur 8 nombres il y en a 5 rythmiques et 3 non rythmiques, l'indicateur de dynamogénie est $\frac{5}{8} = 0,625$, l'indicateur d'inhibition

$\frac{3}{8} = 0,375$. Quand il s'agit de déterminer ces indicateurs pour un contour, on tient compte non seulement des nombres indiquant les angles et les droites, mais aussi des sommes algébriques de ces nombres, des différences de ces sommes et de la différence de ces différences.

D'autres indicateurs, pour être moins importants au point de vue physiologique, ont une grande valeur psychologique. J'appelle *indicateur de contraste* le rapport du nombre des angles, des rythmes ou des non-rythmes situés successivement à droite du dernier trait prolongé au nombre des angles, des rythmes ou des non-rythmes situés successivement à gauche de ce dernier trait. Il est évident que des angles situés exclusivement à droite ou à gauche du dernier trait prolongé, déterminent un contour fermé ou une spirale de rayon décroissant ; en tendant vers l'unité, la fraction tend à exprimer le maximum de contraste. J'appelle *indicateur d'acuité* pour les angles, la moyenne arithmétique des nombres exprimant les dénominateurs des fractions de circonférence et pour les droites l'inverse de la moyenne arithmétique des nombres. J'appelle *indicateur de diversité* le rapport du nombre des nombres différents au total des nombres ; en tendant vers l'unité, la fraction tend à exprimer le maximum de diversité. J'appelle *indicateur de variété* le rapport de la somme des nombres des groupes de 1, 2, 3,... *n* chiffres identiques au nombre total des chiffres : c'est une fraction qui en tendant vers l'unité tend à exprimer le maximum de variété. Soit, par exemple, la suite 2, 4, 4, 3, 1, 3, 3, il y a sur 7 nombres 5 groupes de chiffres identiques, dont 2 de 2 chiffres ; l'indicateur de variété est $\frac{5}{7} = 0,714$. Dans l'étude d'un contour on ne doit pas considérer comme un groupe de chiffres identiques la répétition d'un nombre qui dans un cas marque le rythme et dans l'autre la mesure. J'appelle *indicateur de complication*, le rapport de la quantité des nombres fractionnaires à la quantité totale des nombres ; elle est du 1er, 2e, 3e..., ordre, suivant que ces nombres fractionnaires présentent des dixièmes, centièmes, millièmes, etc. ;

en tendant vers l'unité, la fraction tend à exprimer le maximum de complication.

On comprend que dans le calcul de ces quatre derniers indicateurs on ne doit faire entrer en compte que les angles et les droites, non les sommes partielles et les différences finales.

Les conditions de rythme et de logique satisfaites, il faut, pour qu'une forme et une polychromie présentent le maximum d'intérêt esthétique, qu'elles aient des indicateurs de contraste, d'acuité, de diversité et de variété le plus grands possible et un indicateur de complication le plus petit possible.

III

Voyons maintenant comment on pourrait appliquer le Rapporteur et le Triple décimètre esthétiques, à l'étude des trois principaux types de fabrication d'amphores dans l'antiquité, celles de Cnide, de Thasos et de Rhodes. Je ne prétends ni pousser à bout l'étude morphologique, ni résoudre un problème archéologique, car les mesures dont je dispose ne peuvent être considérées comme vraies pour les objets. Les chiffres qu'a bien voulu prendre, à ma prière, M. Signac, s'appliquent à des figures qui sont un agrandissement photographique, donc un peu déformé, de trois croquis publiés par Albert Dumont[1], que j'ai rendus symétriques et sur l'exactitude desquels je ne suis pas fixé : ces figures sont même un peu différentes des clichés reproduits ci-contre. Mais peu importe à mon objet, qui est de montrer comment les problèmes de cet ordre pourraient être abordés. L'étude pourra être reprise sur les très rares exemplaires intacts de ces amphores, que possèdent les musées, et on pourra rapporter ainsi à des types précis les exemplaires qui seront découverts à l'avenir : problème dont la solution est d'un grand intérêt pour l'histoire des relations commerciales

1. *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 2e série, tome VI, 1871. *Inscriptions céramiques de Grèce*, p. 13, 14 et 15.

dans l'antiquité et pour toutes les questions ethnographiques que soulève l'histoire de ces lieux. Cnide, ville de Carie, en Asie Mineure, à l'extrémité est de la longue péninsule qui borne au sud la baie appelée Céramique, expédiait les produits de Cos, de Lesbos, de Myndos et d'Halicarnasse. Rhodes, capitale de l'île, située à neuf ou dix milles au sud de la côte de Carie, exportait son vin et son huile. Thasos, capitale d'une île au nord de la mer Egée, toute proche des côtes de Thrace, échangeait contre des cargaisons de blé, des amphores pleines de vin blanc. Athénée cite les produits de Cnide comme célèbres dans tout le monde ancien ; c'est en effet le type cnidien qui est le plus élégant des trois : vient ensuite le rhodien ; enfin celui de Thasos. « Les anses de Rhodes, dit Albert Dumont, sont très soignées », tandis que dans les amphores de Thasos « la forme des anses n'est pas soignée ; elles sont lourdes, épaisses et larges »[1]. Ces jugements sont remarquablement justifiés par les mesures de M. Signac, que je vais reproduire, en ayant soin de marquer d'une étoile les nombres non rythmiques et d'indiquer en italiques les totaux partiels reportés en tête des colonnes.

AMPHORE DE CNIDE

(Fig. 1.)

Contour A.				Contour A.			
Rythmes		Mesures		Rythmes		Mesures	
+	−	+	−	+	−	+	−
4		15		*174*	*64*	*33*	*16*
	4		11*	40		6	
	60		5	40		5	
80		6		60		5	
60		4		30		10	
30		8		60		6	
174	64	33	16	404	64	65	16

1. *Inscriptions céramiques*, p. 78.

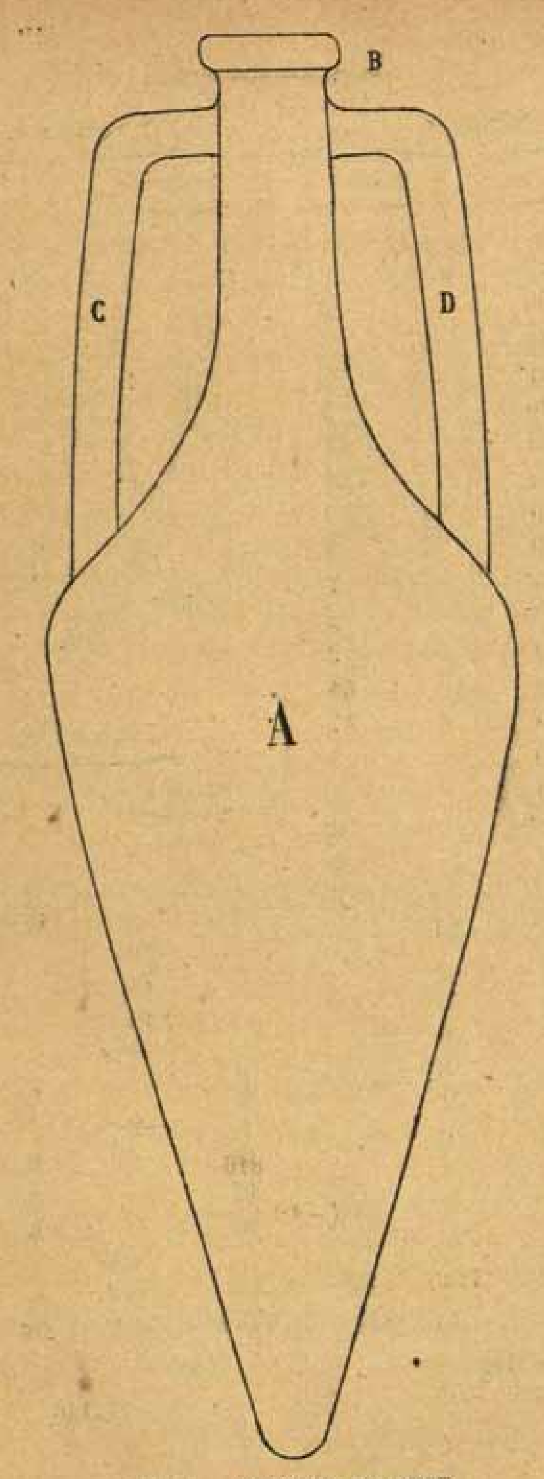


Fig. 1. — AMPHORE DE CNIDE.

Contour A.

Rythmes +	Rythmes —	Mesures +	Mesures —
404	*64*	*65*	*16*
	60		3
	40		3
	31*		3
	30		3
	20		17
	60		64
	40		2
	40		2
	25*		1
	25*		2
	40		2
	40		64
	60		17
	20		3
	30		3
	31*		3
	40		3
	60		6
60		10	
30		5	
60		5	
40		6	
40		8	
30		4	
60		6	
80		5	
	60		11*
804*	816	114*	228*
(−12)		(−114)*	
+ 102.			

Contour B.

Rythmes +	Rythmes —	Mesures +	Mesures —
15		17	
	15		2
	6		3
	12		2
	8		15
	8		2
	12		3
	6		2
15	67*	17	29*
(−52)*		(−12)	
— 40.			

Contour C.

Rythmes +	Rythmes —	Mesures +	Mesures —
3		2	
8,5		10	
	12		3
	15		3
	10		55*
	2,5*		3
60		6	
	9*		45*
12		2	
12		2	
15		6	
	4		7*
110,5*	52,5*	28*	116*
58*		(−88)*	
+ 146			

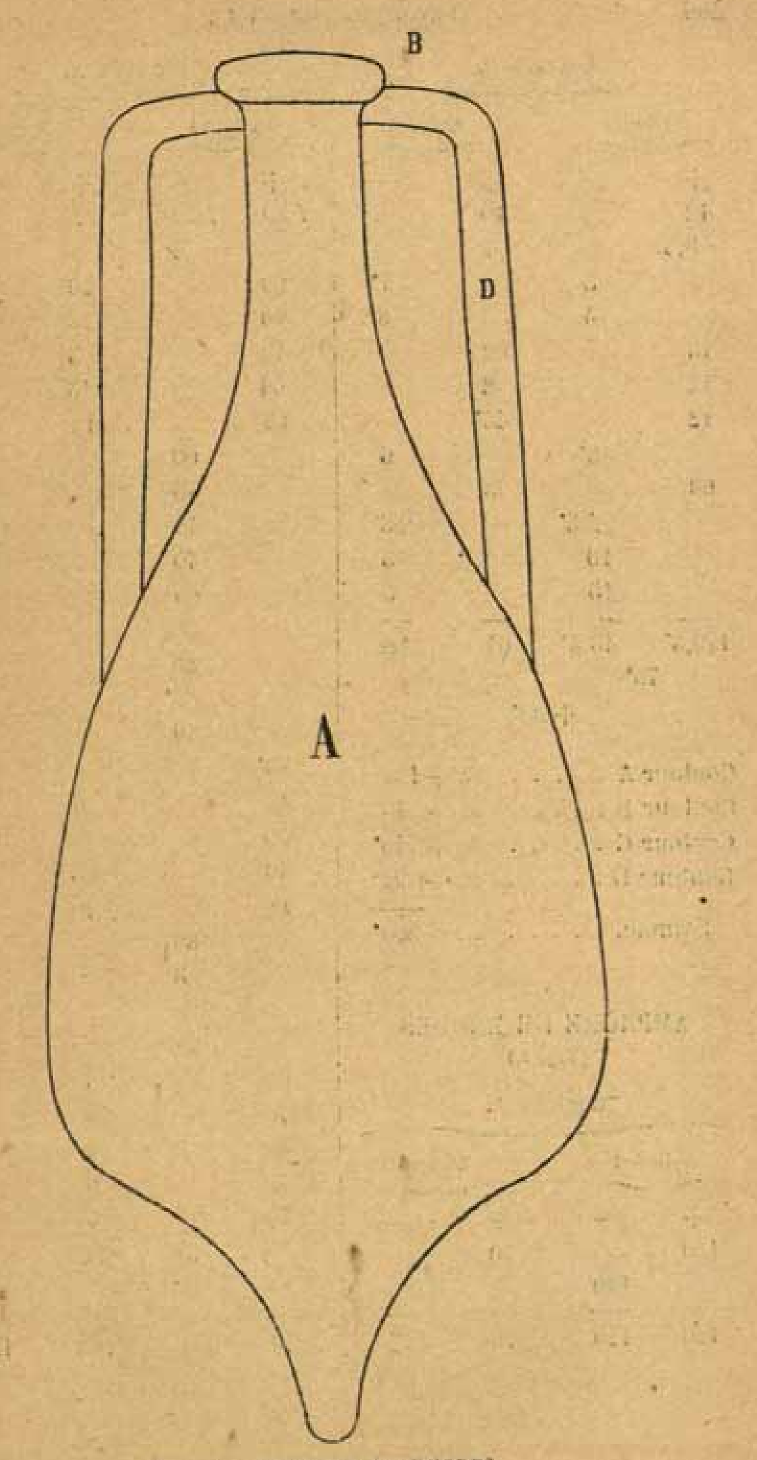


Fig.. 2 — AMPHORE DE RHODES.

CONTOUR D.

Rythmes +	Rythmes −	Mesures +	Mesures −
12		10	
8,5		2	
	3		7*
	4		6
15		2	
12		2	
12		45*	
	9*		6
60		3	
	2,5*		55*
	10		3
	15		3
119,5*	43,5*	64	80
76*		(−16)	
+92*			

Contour A . . . . . = + 102
Contour B . . . . . = − 40
Contour C . . . . . = + 146*
Contour D . . . . . = + 92*

Somme. . . . . . = 300*

AMPHORE DE RHODES

(Fig. 2.)

CONTOUR A.

Rythmes +	Rythmes −	Mesures +	Mesures −
120		10	
	120		5
120	120	10	5

CONTOUR A.

Rythmes +	Rythmes −	Mesures +	Mesures −
120	*120*	*10*	*5*
	4		8
60		10	
60		15	
40		5	
60		15	
60		12	
	60		12
	40		6
	40		16
	40		17
	60		10
	30		7*
	30		6
	35*		6
	40		4
50*		6	
40		6	
30		8	
40		6	
60		10	
	30		2
	8		1
	8		2
	30		10
60		6	
40		8	
30		6	
40		6	
50		4	
	40		6
	35*		6
840	634	133	124

Contour A.

Rythmes +	Rythmes −	Mesures +	Mesures −
840	*634*	*133*	*124*
	30		7'
	30		10
	60		17
	40		16
	40		6
	40		12
	60		12
60		15	
60		5	
40		15	
60		10	
60		8	
	4		5
1120'	954'	186'	209'
166'		− 23'	

+ 189'

Contour B.

Rythmes +	Rythmes −	Mesures +	Mesures −
120		12	
	120		3
	12		3
	10		2
	10		2
	12		3
	10		5
120		10	
240	174	22	18

Contour B.

Rythmes +	Rythmes −	Mesures +	Mesures −
240	*174*	*22*	*18*
120		5	
	10		3
	12		2
	10		2
	10		3
	12		3
360'	228'	27'	31'
132'		(−4)	

+ 136

Contour C.

Rythmes +	Rythmes −	Mesures +	Mesures −
8		12	
	12		3
	15		2
	15		4
	30		68
	2,3'		12
60		2	
	15		57'
12,3'		2	
12		2	
15		10	
	4		3
	8		3
107,3'	101,3'	28'	152'
6		−124	

+ 130'

CONTOUR D.

Rythmes +	Rythmes —	Mesures +	Mesures —
12		12	
	8		3
	4		3
	8		10
15		2	
12		2	
12,3'		57'	
	15		2
60		12	
	2,3'		68
	30		4
	15		2
	15		3
111,3'	97,3'	85	95'
14'		(—10)	
	+ 24		

Contour A.	= 189'
Contour B.	= 136
Contour C.	= 130'
Contour D.	= 24
Somme	= 479'

AMPHORE DE THASOS

(Fig. 3.)

CONTOUR A.

Rythmes +	Rythmes —	Mesures +	Mesures —
80		8	
	80		10
	4,5'		6
50'		6	
60		6	
40		6	
40		8	
30		12	
50'		8	
60		6	
	40		6
	40		6
	30		6
	45'		6
	40		15
	60		12
	60		80
	5,5'		4
	5,5'		80
	60		12
	60		15
	40		6
	45'		6
	30		6
	40		6
	40		6
60		8	
50'		12	
30		8	
40		6	
590	725,5	94	288

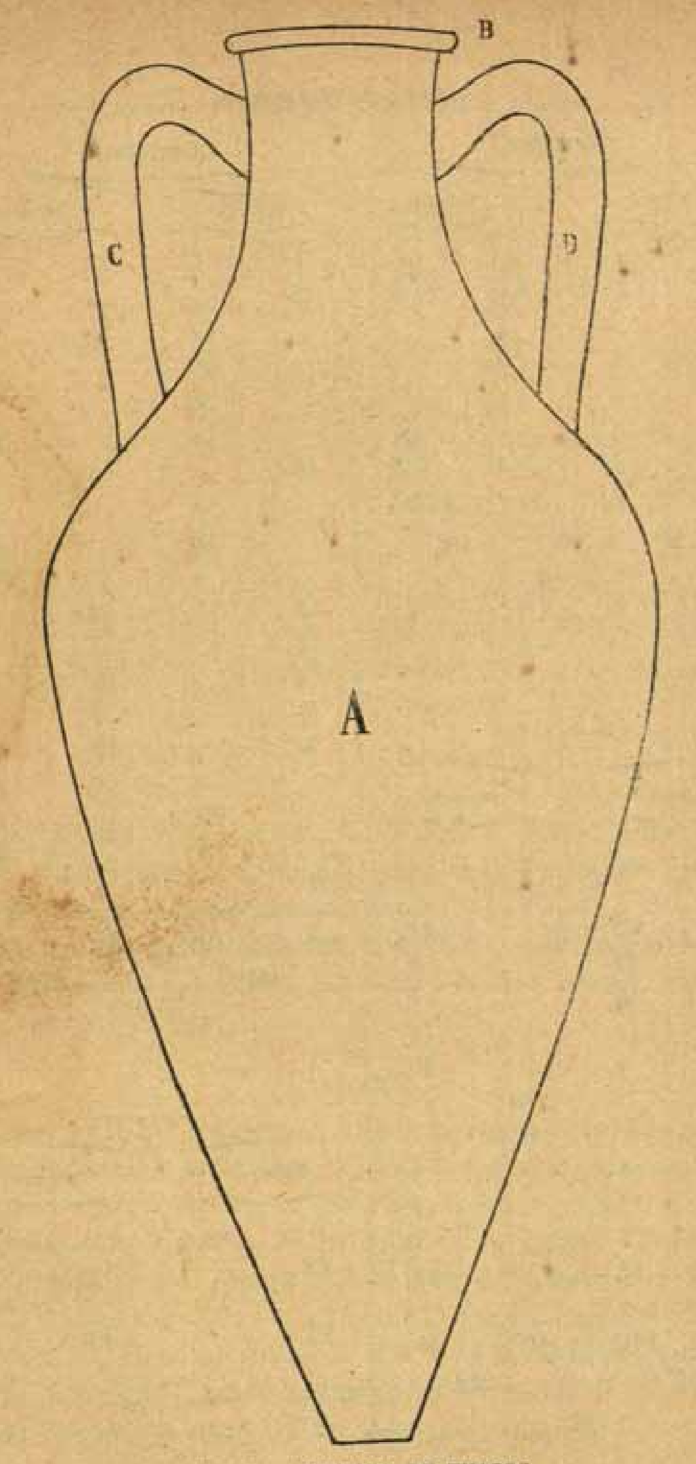


Fig. 3. — AMPHORE DE THASOS.

Contour A.

Rythmes +	Rythmes −	Mesures +	Mesures −
590	*725,5*	*94*	*288*
40		6	
60		6	
50*		6	
	4,5*		10
740*	730*	112*	298*
10		(−186*)	
+196*			

Contour B.

Rythmes +	Rythmes −	Mesures +	Mesures −
70*		10	
	70*		12
	12		1
	15		1
	12		1
	8		10
80		8	
80		10	
	8		1
	12		1
	15		1
	12		12
230*	164*	28*	40
66*		(−12)	
78*			

Contour C.

Rythmes +	Rythmes −	Mesures +	Mesures −
15		4	
	12		4
	20		4
	30		6
	40		30
60		3	
	3		2
	40		6
	8		30
12		2	
12		2	
12		2	
8		2	
30		10	
	3		6
	20		6
	8		4
80		8	
229*	184*	33*	98*
45*		(−65)*	
110*			

Contour D.

Rythmes +	Rythmes −	Mesures +	Mesures −
12		4	
	15		8
80		4	
	8		6
92	23	8	14

CONTOUR D.

Rythmes		Mesures	
+	—	+	—
92	*23*	*8*	*14*
	20		6
	3		10
30		2	
8		2	
12		2	
12		2	
12		30	
	8		6
	40		2
	3		3
60		30	
226	97	76	41

CONTOUR D.

Rythmes		Mesures	
+	—	+	—
226	*97*	*76*	*41*
	40		6
	30		4
	20		4
226°	187°	76°	55°
39°		21°	
18°			

Contour A	196°
Contour B	78°
Contour C	110°
Contour D	18°
Somme	= 402°

On voit que dans les amphores de Cnide et de Rhodes, deux des contours présentent une différence finale rythmique : ce qui n'a pas lieu dans l'amphore de Thasos.

Les nombres qui précèdent permettent de calculer les différents coefficients que j'ai définis. Les voici pour les quatre contours de l'amphore de Cnide.

CONTOUR A.

Caractéristique rythmique : 102. Indicateur de dynamogénie : 0,87. Indicateur d'inhibition : 0,12. Indicateurs de contraste : Contour : 0,809. Rythmes : 0,94. Non-rythmes : 0,6.

Indicateurs d'acuité, de diversité et de variété : Contour : 10,3 ; 0,25 ; 0,763. Angles : 42,6 ; 0,21 ; 0,78. Droites : 9 ; 0,31 ; 0,73. Angles à droite : 47 ; 0,29 ; 0,82. Angles à gauche : 38,8 ; 0,28 ; 0,761. Droites à droite : 6,7 ; 0,35 ; 0,88. Droites à gauche : 10,8 ; 0,38 ; 0,61. Angles rythmiques : 44 ; 0,17 ; 0,79. Angles non rythmiques : 28 ; 0,5 ; 0,75. Droites rythmiques : 8,8, 0,305 ;

0,72. Droites non rythmiques : 11 ; 0,5; 1. Angles rythmiques à droite : 47; 0,29 ; 0,82. Angles non rythmiques à droite : 0. Angles rythmiques à gauche : 41 ; 0,23; 0,61. Angles non rythmiques à gauche : 28; 0,5; 0,75. Droites rythmiques à droite : 6,7; 0,35; 0,88. Droites non rythmiques à droite : 0. Droites rythmiques à gauche: 10,8; 0,36 ; 0,57. Droites non rythmiques à gauche : 11 ; 0,5; 1.

Contour B.

Caractéristique rythmique : 40. Indicateur de dynamogénie : 0,86. Indicateur d'inhibition : 0,13. Indicateurs de contraste : Contour : 0,142. Rythmes : 0,142. Non-rythmes : 0.

Indicateurs d'acuité, de diversité et de variété : Contour : 8 ; 0,43 ; 0,87. Angles : 10,2 ; 0,5; 0,75. Droites : 5,7 ; 0,5 ; 1. Angles à droite : 15; 1 ; 1. Angles à gauche : 9,5 ; 0,57 ; 0,85. Droites à droite : 17 ; 1 ; 1. Droites à gauche : 4,14 ; 0,428 ; 1. Angles rythmiques : 10,2; 0,5; 0,75. Angles non rythmiques : 0. Droites rythmiques : 5,7 ; 0,5 ; 1. Droites non rythmiques : 0. Angles rythmiques à droite : 15; 1 ; 1. Angles non rythmiques à droite : 0. Angles rythmiques à gauche : 9,5; 0,57; 0,85. Angles non rythmiques à gauche: 0. Droites rythmiques à droite: 17 ; 1; 1. Droites non rythmiques à droite : 0. Droites rythmiques à gauche : 4,14 ; 0,57 ; 0,85. Droites non rythmiques à gauche : 0.

Contour C.

Caractéristique non rythmique : 146. Indicateur de l'écart : 12. Indicateur de dynamogénie : 0,61. Indicateur d'inhibition : 0,38. Indicateurs de contraste : Contour, 1 ; Rythmes 1,71 ; Non rythmes, $\frac{0}{5}$.

Indicateurs d'acuité, de diversité, de variété : Contour : 12,7; 0,58; 0,87. Angles : 13,5 ; 0,75 ; 0,91. Droites : 12; 0,58; 0,83. Angles à droite : 18,4 ; 0,83; 0,83. Angles à gauche : 8,7; 1; 1. Droites à droite : 4,6; 0,5; 0,83. Droites à gauche : 19; 0,66; 0,83. Angles rythmiques : 15,25; 0,7; 0,9. Angles non rythmiques : 5,75; 1 ; 1. Droites rythmiques : 4,1; 0,44 ; 0,77. Droites

non rythmiques : 35,6 ; 1 ; 1. Angles rythmiques à droite : 18,4 ; 0,83 ; 0,83. Angles non rythmiques à droite : 0. Angles rythmiques à gauche : 10,2 ; 1 ; 1. Angles non rythmiques à gauche : 5,75 ; 1 ; 1. Droites rythmiques à droite : 4,6 ; 0,5 ; 0,83. Droites non rythmiques à droite : 0. Droites rythmiques à gauche : 3 ; 0,33 ; 0,66. Droites non rythmiques à gauche : 35,6 ; 1 ; 1.

Contour D.

Caractéristique non rythmique : 92. Indicateur de l'écart : 5,5. Indicateur de dynamogénie : 0,70. Indicateur d'inhibition : 0,29. Indicateurs de contraste : Contour : 1. Rythmes 1,37. Non-rythmes : 0,25.

Indicateurs d'acuité, de diversité, de variété : Contour : 25,5 ; 0,58 ; 0,87. Angles : 13,5 ; 0,75 ; 0,91. Droites : 12 ; 0,58 ; 0,83. Angles à droite : 19,9 ; 0,66 ; 0,83. Angles à gauche : 7,25 ; 1 ; 1. Droites à droite : 10,6 ; 0,66 ; 0,66. Droites à gauche : 13,3 ; 0,66 ; 0,66. Angles rythmiques : 15,15 ; 0,7 ; 0,9. Angles non rythmiques : 5,75 ; 1 ; 1. Droites rythmiques : 4,11 ; 0,44 ; 0,77. Droites non rythmiques : 35,6 ; 1 ; 1. Angles rythmiques à droite : 19,9 ; 0,66 ; 0,83. Angles non rythmiques à droite : 0. Angles rythmiques à gauche : 8 ; 1 ; 1. Angles non rythmiques à gauche : 5,75 ; 1 ; 1. Droites rythmiques à droite : 3,8 ; 0,6 ; 0,6. Droites non rythmiques à droite : 45 ; 1 ; 1. Droites rythmiques à gauche : 4,5 ; 0,5 ; 0,5. Droites non rythmiques à gauche : 31 ; 1 ; 1.

Le lecteur remarquera les ressemblances qu'offrent à ces points de vue deux contours apparemment sans rapport comme A et B et les différences qu'introduit dans les calculs la situation à droite ou à gauche de C et de D. Pour caractériser l'amphore complète, il suffit de sommer algébriquement les différents contours et de prendre la moyenne arithmétique des différents indicateurs. Je laisse au lecteur le soin de s'exercer sur les deux autres amphores à ce procédé d'enquête, laborieux, mais fécond, comme toutes les méthodes scientifiques.

Charles Henry.



NOTE
SUR UN BAS-RELIEF CHRÉTIEN
TROUVÉ A CHERCHELL
ET DONT LE MOULAGE A ÉTÉ ENVOYÉ A L'EXPOSITION (SECTION ALGÉRIENNE)

A l'ouest de Cherchell, presque en face du cimetière actuel, un boucher nommé Kaddour a rencontré l'an dernier, en défonçant son champ, deux puits romains et deux caveaux funéraires voûtés, en parfait état de conservation, sans compter un grand nombre de sarcophages de pierre qui furent immédiatement transformés en abreuvoirs, comme c'est l'usage dans le pays. Le caveau étant fermé par une porte de pierre scellée avec du plomb, il parvint à la faire sauter; puis il descendit les cinq escaliers qui donnaient accès à la chambre, et sa main fouilla en tous sens l'intérieur des deux sarcophages qui s'y trouvaient, et en retira les ossements. Il espérait retirer des bijoux. J'ai vu ce tombeau peu de jours après qu'il avait été ouvert. Je l'ai mesuré avec l'aide d'un de mes amis, M. Meunier, ingénieur des ponts et chaussées, à qui je dois d'en pouvoir aujourd'hui donner le plan. Car lorsque je suis revenu à Cherchell trois mois plus tard, le caveau était démoli. Le propriétaire avait vendu à l'entrepreneur les cinq escaliers en pierre de taille, au marbrier les deux sarcophages, et aux passants les vases intacts qui occupaient les niches pratiquées dans la paroi. Dans cette sépulture ou

autour de cette sépulture a été découvert par le même Kaddour un bas-relief chrétien qu'il avait d'abord dissimulé.

On sut par une indiscrétion de sa femme qu'il avait trouvé des *gendarmes*. C'est ainsi qu'il appelait les trois Mages coiffés de hauts bonnets.

L'abbé Papelier, avisé de la trouvaille, se fit céder le bas-relief et le transporta dans son presbytère avec l'intention d'en décorer ultérieurement la nouvelle église. Ce serait un moyen de relier le présent au passé et d'évoquer dans l'esprit des fidèles d'aujourd'hui le souvenir de leurs prédécesseurs chrétiens qui, sur ce même emplacement, dans la basilique de Cæsarea, entendirent la parole de saint Augustin. Le bas-relief en question, œuvre du vᵉ siècle, et d'une exécution un peu barbare, a surtout un intérêt historique. C'est une étroite bande de marbre qui faisait partie de la décoration du couvercle d'un sarcophage. Les deux allégories qui s'y trouvent représentées symétriquement symbolisent la foi des martyrs et leur persévérance.

Au centre, un cartouche circulaire, lisse, sans inscription, soutenu de chaque côté par un génie funèbre, aux ailes déployées.

A gauche, l'adoration des Mages, à droite, les Enfants dans la fournaise, deux motifs qui se correspondent et qu'affectionnaient les artistes chrétiens, puisque longtemps avant Raphaël ou Memling (dont on connaît la splendide *Adoration des Mages*, à l'hôpital de Bruges), on les trouve naïvement figurés sur des sarcophages, sur des mosaïques, sur des coffrets d'ivoire.

Tantôt les Mages vont trouver Hérode et savoir si le roi des Juifs est né; tantôt ils se rendent à Bethléem, dans l'étable, près du berceau. C'est ici le cas, mais nous n'avons ni crèche, ni âne, ni bœuf. En revanche, les Mages sont accompagnés de leurs chameaux.

A l'extrémité gauche de la plaquette, saint Joseph est debout, vu de face. Il est coiffé du bonnet et vêtu de la longue robe des Orientaux. Sa main droite saisit le dossier élevé et arrondi d'une chaise basse, dans laquelle est assise la Vierge chastement drapée. Celle-ci a la figure allongée et grave des madones

byzantines. Les deux bouts de son voile pendent sur sa poitrine et s'y croisent. Sur ses genoux, elle tient le nouveau-né, — un enfant déjà grand, vêtu d'une tunique. — Elle l'offre à l'adoration des trois Mages qui sont devant elle, avec leurs animaux sur une seule file. Chacun d'eux accourt, tenant dans ses mains une corbeille de présents. Ils sont coiffés du haut bonnet persan et portent une tunique courte, nouée à la ceinture, et dont les pans inférieurs présentent une découpure uniformément trilobée. Le premier est debout, la main droite levée, comme pour indiquer à ses compagnons l'étoile miraculeuse, leur guide. Les deux autres sont penchés en avant, la jambe gauche jetée en arrière, en hommes qui se précipitent. Leur manteau flottant au vent marque assez l'ardeur de leur élan et de leur touchante impatience.

Entre eux on aperçoit la tête, le cou et les jambes de leurs trois chameaux, qui regardent curieusement, eux aussi, du côté de la Vierge.

Comme pendant à l'adoration des trois Mages, nous trouvons, de l'autre côté du cartouche, le supplice des trois Enfants de Babylone — Azarias, Ananias et Misaël — jetés dans la fournaise pour avoir refusé d'adorer l'idole de Nabuchodonosor, cette fameuse statue d'or haute de soixante coudées. Ils sont plongés jusqu'à la cuisse dans un fourneau de briques rectangulaire pourvu par devant de trois arcades enflammées. Du sommet de cet appareil crématoire s'élancent des languettes de feu qui viennent lécher les extrémités de leurs vêtements. Les bras levés en l'air, dans l'attitude de la prière, ils entonnent le cantique d'actions de grâce, pendant qu'un esclave nu-tête apporte avec zèle du bois, et fait son office de bourreau. Quant à leur costume, c'est le large pantalon des Orientaux, la tunique serrée sous les bras et à la ceinture, et le manteau court faisant l'effet d'une paire d'ailes à demi-déployées. Ils portent le bonnet asiatique (phrygien). Ce motif des jeunes Hébreux dans la fournaise a été fréquemment reproduit, comme on peut le voir dans le beau livre de M. Le Blant sur *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*.

Victor WAILLE.

NOTE

SUR UNE ANCIENNE CHAPELLE

CONTIGUË

A LA GRAND' SALLE DES PATRIARCHES

ET

A LA ROTONDE DU SAINT-SÉPULCRE

A JÉRUSALEM

On remarquait autrefois, dans une arcade de l'ancien tambour de la coupole du Saint-Sépulcre, vers l'ouest, une petite ouverture que l'abbé Mariti (1784) appelle *pertuggio* et qui permettait aux familles musulmanes installées dans les habitations adossées contre la coupole, de voir toutes les cérémonies religieuses que célèbrent à l'intérieur de l'église les communautés chrétiennes de Jérusalem.

Il a fallu toute une action diplomatique pour obtenir la fermeture de ce *pertuggio* dont l'existence soulevait à chaque instant les réclamations passionnées des Latins et des Grecs qui ne se doutaient certainement pas qu'en demandant sa suppression, ils effaçaient un précieux et irrécusable témoin d'une antique possession.

Près de là et donnant sur la partie de terrasse qui dépend du couvent des Grecs, existait, en 1866, une autre fenêtre qui permettait aussi aux religieux du couvent de surveiller l'intérieur de la Rotonde.

Il était facile, alors, de constater que cette seconde fenêtre ne remontait pas à l'origine de la construction et qu'elle avait été percée après coup dans le tambour de la Rotonde. Mais elle montrait aussi la persistance avec laquelle certaines traditions se maintiennent en Palestine. C'est pourquoi le clergé grec, sans se rendre peut-être bien compte lui-même de l'instinct qui le poussait à en réclamer le maintien, insista, en 1867, pour que ce droit lui fût conservé.

Il se plaçait au seul point de vue du droit acquis, du *statu quo*, sans songer que ce droit avait sa racine dans l'antique possession d'une *chapelle* contiguë au palais des Patriarches et dont il avait perdu tout souvenir.

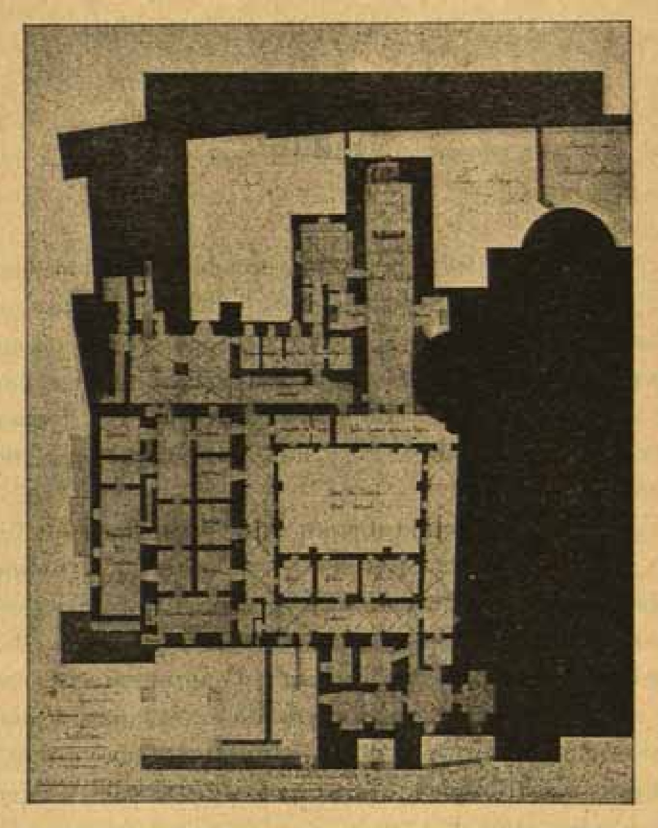


Fig. 1. — *Plan du couvent latin de Beit-Lehm en 1871.*

Le *pertuggio* signalé par l'abbé Mariti correspondait à cette chapelle qui fut, à la chute du royaume franc, transformée en logis dépendant de l'hospice fondé par Saladin en 1189.

D'après les documents que nous avons consultés, c'est vers 1860 que les négociations entamées à ce sujet purent enfin aboutir.

Si les Grecs, en 1867, avaient été bien inspirés ou mieux conseillés, au lieu de pousser à la démolition complète du tambour

de la coupole, ils auraient dû demander le maintien de la niche dans laquelle cette ouverture avait été pratiquée.

Le contrefort dont cette niche a fait partie intégrante jus-

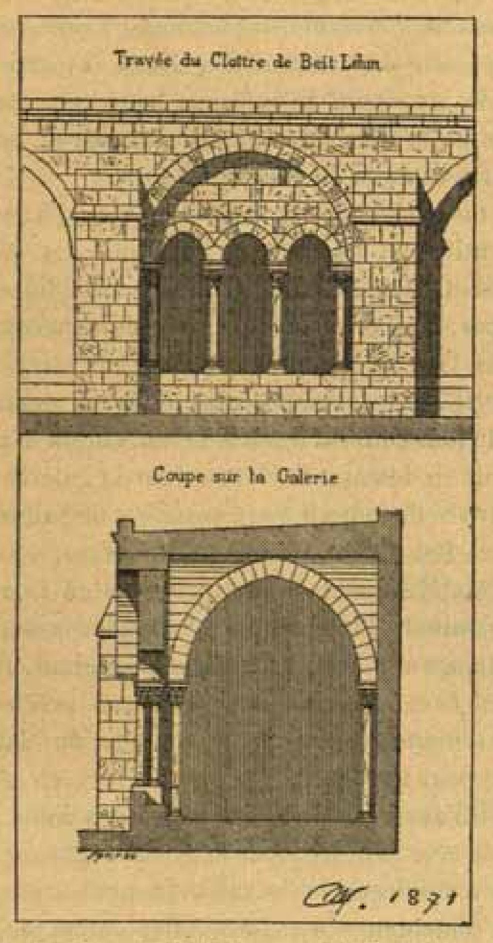


Fig. 2. — *Travée du cloître de Beit-Lehm en 1871*. Ce cloître peut remonter au XIe ou au XIIe siècle. La disposition particulière du glacis des contre-forts se retrouve à l'abbaye de Beauport, près Saint-Brieuc (Bretagne).

qu'en 1867, pouvait être rétabli dans son ancienne forme, et puisqu'il était devenu impossible de conserver entière l'antique chapelle, parce que nous avions l'ordre d'isoler complètement

la coupole du Saint-Sépulcre des édifices environnants, on pouvait au moins en conserver l'abside et rétablir dans les nouvelles constructions ce précieux témoin archéologique.

En 1867, les circonstances étaient telles qu'on aurait pu, même, obtenir du gouvernement ottoman l'autorisation de rattacher à la terrasse du couvent des Grecs, la partie restante de la chapelle du XI[e] siècle. Il suffisait, pour cela, de reculer de quelques mètres le mur de séparation construit pour isoler le couvent des Grecs de la *Khanqâh Salâiyeh*.

L'histoire monumentale de Jérusalem y eût gagné de conserver presqu'entier un témoignage lapidaire qui permettait de fixer exactement l'âge de cette partie du saint édifice.

Ce n'est pas, d'ailleurs, le seul acte d'imprévoyance que le manque d'observation ait fait commettre aux clergés de Jérusalem, car en 1871, les Franciscains désirant agrandir l'église particulière de leur couvent de Beit-Lehm, eurent la malheureuse idée de vouloir en détruire le cloître dont la galerie méridionale s'appuie contre le flanc nord de la basilique de sainte Hélène.

Le cloître de Beit-Lehm, unique en Palestine, est évidemment antérieur à l'établissement des Franciscains en Terre-Sainte.

Pour qui connaît l'intensité des rivalités religieuses dont chaque sanctuaire est le théâtre parfois sanglant, il y avait un intérêt capital à conserver ce témoin aussi précieux pour les Latins que la petite fenêtre de la rotonde du Saint-Sépulcre pouvait l'être pour les Grecs.

Le fait seul d'avoir pu encastrer les voûtes d'une des galeries de ce cloître dans le mur même de la grande église de Beit-Lehm, indiquait clairement que ce travail remontait à une époque où les premiers détenteurs du cloître disposaient à leur gré de l'intérieur de la basilique. C'était, en quelque sorte, une prise de possession (fig. 1 et 2).

On voudrait le faire aujourd'hui qu'on soulèverait une tempête.

Des personnes dignes de foi nous ont affirmé que ce cloître a été détruit depuis notre départ de Palestine. Si le fait est vrai, c'est non seulement un acte déplorable au point de vue de l'art, mais

encore une faute grave au point de vue des intérêts latins à Beit-Lehm.

Dans un pays où le maintien du *statu quo* semble être une mesure de prévoyance destinée à ménager l'avenir tout en écartant les difficultés du présent, la suppression d'un tel témoin enlevait aux Franciscains l'argument le plus solide qu'ils pussent invoquer en faveur de leurs revendications séculaires.

D'ailleurs, en juxtaposant une église nouvelle à la vieille basilique, les religieux devaient craindre la comparaison que les gens de goût n'auraient pas manqué de faire, eu égard au style indécis adopté pour leur projet.

Depuis des siècles, la longue toiture de la basilique de Beit-Lehm qu'on commence à apercevoir dès qu'on a franchi la montée de Saint-Élie, et qui couvre de sa grande ombre les bâtiments du couvent latin, indique au pèlerin venant de Jérusalem, le terme de son voyage et l'emplacement du sanctuaire où il pourra bientôt prier.

Était-il bien permis, dans un pays où tout est tradition, et pour satisfaire à des besoins dont l'urgence n'a jamais été démontrée, de modifier ainsi l'aspect si pittoresque qu'offrait depuis 1,400 ans le promontoire sur lequel est assise l'antique basilique ?

Il semble que l'auteur de ce projet ait voulu se mettre au premier plan pour attirer les regards aux dépens de son auguste voisine, quand son devoir étroit eût été, au contraire, de se faire modeste auprès d'elle.

Vouloir dissimuler, pour ainsi dire, la basilique de Sainte-Marie derrière une bâtisse en faveur de laquelle on n'aurait même pas pu invoquer la valeur artistique est une de ces fautes, un de ces enfantillages auxquels donnent parfois naissance les compétitions que soulève, à chaque instant, la possession de ce vénérable monument.

Si la faute a été commise, comme on nous l'a affirmé, elle est impardonnable.

Mais revenons à notre *pertuggio*. Nous avons dit, plus haut, que les travaux exécutés en 1867 ont entraîné la démolition de

l'ancien tambour sur lequel reposait la grande coupole du Saint-Sépulcre. Deux fragments importants de l'art ancien ont été découverts pendant sa démolition.

1° Dans le contrefort de l'ouest, une niche de construction byzantine, accostée de deux crédences et au bas de laquelle était percée la petite ouverture que nous avons signalée au début de cette *Note*. La niche servait d'abside à une chapelle dont la partie antérieure existe encore et qui se rattachait à une grande salle voûtée dépendant de l'ancien palais des Patriarches transformé en hospice, par Saladin, après la prise de Jérusalem ;

2° Un chapiteau byzantin cubique déposé, aujourd'hui, dans l'église russe de Jérusalem.

La niche byzantine a été, par nos soins, reconstruite et encastrée dans le mur d'enceinte de la propriété française de Sainte-Anne. Elle peut servir à démontrer que la rotonde du Saint-Sépulcre, la chapelle dont nous parlons et le grand édifice auquel elle se rattache sont antérieurs au royaume franc (fig. 3).

Suivant l'usage, la chapelle était orientée, et le prêtre, quand il officiait, pouvait, en dirigeant son regard par l'ouverture ménagée au bas de la niche, voir et adorer le Saint-Sépulcre situé au centre de la Rotonde.

Telle est, du moins, l'explication la plus pratique et en même temps la plus élevée que nous puissions donner de la présence d'une fenêtre en une place où partout ailleurs elle n'aurait aucune raison d'exister.

Le délardement du linteau confirme cette hypothèse.

Quant à la niche elle-même, c'est bien avec l'idée préconçue d'en faire l'abside d'une chapelle qu'elle avait été construite.

La destination en est si bien marquée par les deux crédences qui l'accompagnent, qu'on ne saurait, à cet égard, élever le moindre doute.

La solidarité d'appareil qui existait entre cette niche et le contrefort dans lequel elle était engagée était telle que si le tambour remontait au XIe siècle, la niche elle-même était du même temps ainsi que la chapelle et la grand' salle qui lui étaient contiguës.

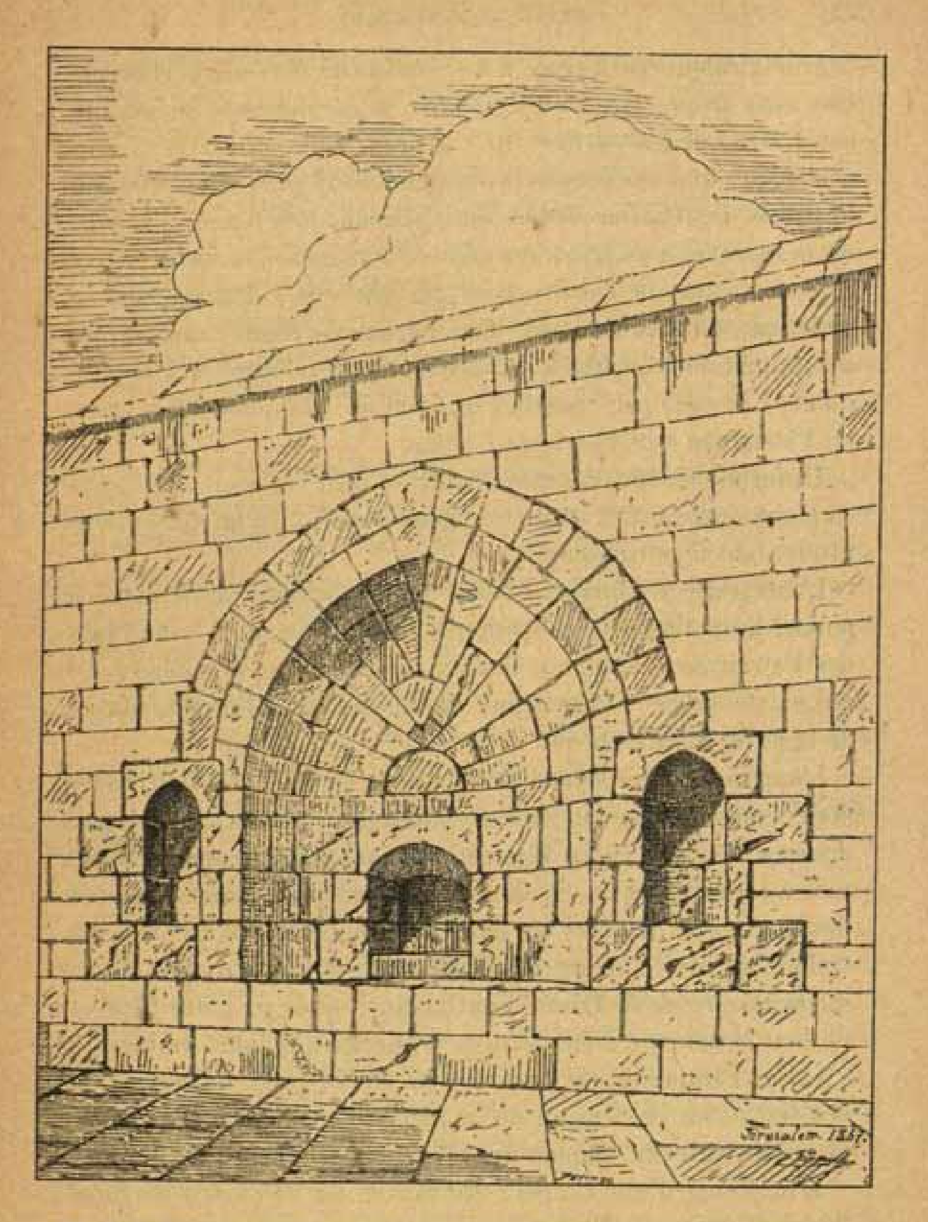


Fig. 3. — *Niche byzantine* accostée de deux crédences, ayant servi d'abside à l'ancienne chapelle des Patriarches sur la Terrasse du Saint-Sépulcre. Cette niche faisait partie intégrante du contrefort ouest du tambour de la Rotonde du Saint-Sépulcre. Démontée en 1867, elle a été encastrée dans le mur d'enceinte de la propriété française de Sainte-Anne, en face de l'église.

Si l'on rapproche ce que nous venons de dire des recherches que nous avons faites sur l'*escalier de* 30 *marches*, mentionné par Edrisi, et les parties qui s'y rattachent, on arrive à cette conclusion que ces dernières sont beaucoup plus anciennes que le palais des Patriarches et que, pendant longtemps, l'*escalier de* 30 *marches a dû rester* SUB DIVO *dans toute son étendue*.

Donc, avant la construction du palais des Patriarches, on pénétrait, du côté du nord, dans l'église du Saint-Sépulcre, par un escalier dont les traces subsistent encore, comme on y accède, du côté du sud, par l'escalier qui met en communication la rue du Patriarche et le parvis de l'église.

La forme des arcades qui, d'un côté sont aiguës, et de l'autre en plein cintre suffit, d'ailleurs, pour classer chacun de ces deux groupes de constructions.

L'intervalle de quatre siècles qu'on découvre ainsi entre le porche byzantin de la chapelle de l'Apparition et la grand'salle des Patriarches donnerait l'explication du peu de concordance qui existe entre les chapiteaux de ce porche et l'ornementation de la porte Sainte-Marie.

L'appareil *convergent* de la niche de la chapelle des Patriarches était commandé par son plan même tracé suivant un arc très aplati dans un mur peu épais. Il nous offre un exemple curieux et bien rare à Jérusalem d'une méthode d'appareil qu'on trouve appliquée dès le IIe siècle de notre ère dans les monuments de la Syrie centrale. L'appareil convergent se voit encore dans les *trompes d'angle du baptistère de la Trinité* contigu au clocher du Saint-Sépulcre et dont la coupole a été détruite à une époque indéterminée.

On ne comprend pas comment le clergé grec, qui est depuis des siècles en possession de ce baptistère, n'ait jamais songé à en reconstruire la coupole dont l'amorce est encore visible.

L'existence d'une chapelle sur la terrasse de l'église du Saint-Sépulcre était restée jusqu'à ce jour inconnue. Sa transformation en habitation privée remonte à l'époque (1189) où Saladin donna le palais des Patriarches avec ses dépendances à l'ordre des Soufis pour y créer un hospice (khanqâh).

Depuis cette époque jusqu'en 1867, la chapelle des Patriarches avait échappé aux investigations de ceux-là même qui auraient eu le plus grand intérêt à la découvrir. Il semble cependant que le souvenir d'une chapelle, en ce lieu précis, se soit perpétué parmi les Grecs qui possèdent directement au-dessous de la terrasse du Saint-Sépulcre, une petite église richement ornée et en grande vénération parmi eux.

Nous empruntons à la traduction de M. Henry Sauvaire le passage de Moudjir-ed-Din où l'historien arabe mentionne la donation faite par Saladin, à l'ordre des Soufis, du palais des Patriarches :

« ... Le sultan, après avoir consulté les *eulamâ* de sa maison sur l'établissement d'une *madraseh*, collège pour les jurisconsultes chaféïtes, et d'un *hospice* pour les vertueux personnages de l'ordre des Soufis, désigna, pour la *madraseh*, l'église connue sous le nom de *Sand-Hanna* (Sainte-Anne). Elle est située près de la *porte des Tribus*.

« Pour l'hospice (*khanqâh*) il choisit le *palais du Patriarche* lequel est tout près de l'église de *Qômameh* (de la Résurrection) *et dont une partie est même à cheval sur cet édifice*...

« ...Il assigna à ces deux établissements des *waqfs* très productifs.....

« ... L'acte du *waqf* est du 5 du mois de Ramadan de l'année 585 =[17 octobre 1189]...

« ... Le minaret de la *Khanqâh de Salah-ed-din* remonte seulement au commencement du xve siècle [février 1417], ainsi que la grande porte d'entrée, la *derquiâh*, qui est dans l'intérieur de l'hospice, l'*iwân* situé au fond de la derquiâh et le *mihrab inférieur*... »

Ce mihrab inférieur, mentionné par Moudjir-ed-Din, fait supposer un mihrab supérieur. En effet, le mur sud de la grand'salle des Patriarches est orné d'un mihrab.

« ..... Le *Bain du Patriarche* situé dans le quartier des chrétiens était un waqf de la Khanqâh Salâiyeh...

« ... La plaine, très fertile alors, qui s'étend hors de Jérusalem, vers le sud, était aussi un waqf de la Khanqâh des Soufis.... »

La chapelle des Patriarches était en communication avec la grand' salle par une porte qui existe encore. Il ne reste plus aujourd'hui, de la chapelle, que la partie occidentale où l'on remarque deux colonnes dont nous signalons les chapiteaux comme un élément de discussion qu'on peut joindre à tous ceux qui précèdent.

Par suite de l'accord intervenu entre les trois puissances, Turquie, France et Russie, les habitations privées qui étaient, autrefois, adossées contre le tambour de la rotonde du Saint-Sépulcre, ont été supprimées. La partie orientale de la chapelle des Patriarches a subi le même sort, et le tambour de la grande coupole est, maintenant, isolé de toutes parts (fig. 10).

Pour en finir avec les inconnues de la terrasse du Saint-Sépulcre nous signalerons encore, dans l'angle nord-ouest de cette terrasse, l'existence d'un petit escalier découvert en 1868 et qui, au temps des Francs et probablement avant eux, mettait cette partie de l'édifice en communication avec les habitations sous-jacentes (fig. 5).

Quand Saladin transforma le palais des Patriarches en hospice, on se contenta d'intercepter l'escalier. Depuis Saladin jusqu'à nos jours, il a subsisté sous les dalles de la terrasse et nous croyons qu'on pourrait en retrouver l'amorce inférieure dans les dépendances de la Khanqâh situées directement au-dessous du dallage.

Au XII[e] siècle, cet escalier permettait aux chanoines du Saint-Sépulcre établis dans les bâtiments qui forment aujourd'hui la partie nord de la Khanqâh Salâiyeh de monter des cours inférieures sur la terrasse du Saint-Sépulcre, sans qu'il fût nécessaire de passer par la grand'salle des Patriarches.

C'est, évidemment, pour couper cette communication que les chambres où se trouve l'amorce inférieure de l'escalier ont été rattachées à la Khanqâh.

Elles forment un étage bas qui sert, pour ainsi dire, d'obturateur entre le petit couvent latin et la terrasse du Saint-Sépulcre.

Cette disposition montre bien le parti pris par les musulmans de Saladin, après la chute des Francs, de murer les chrétiens

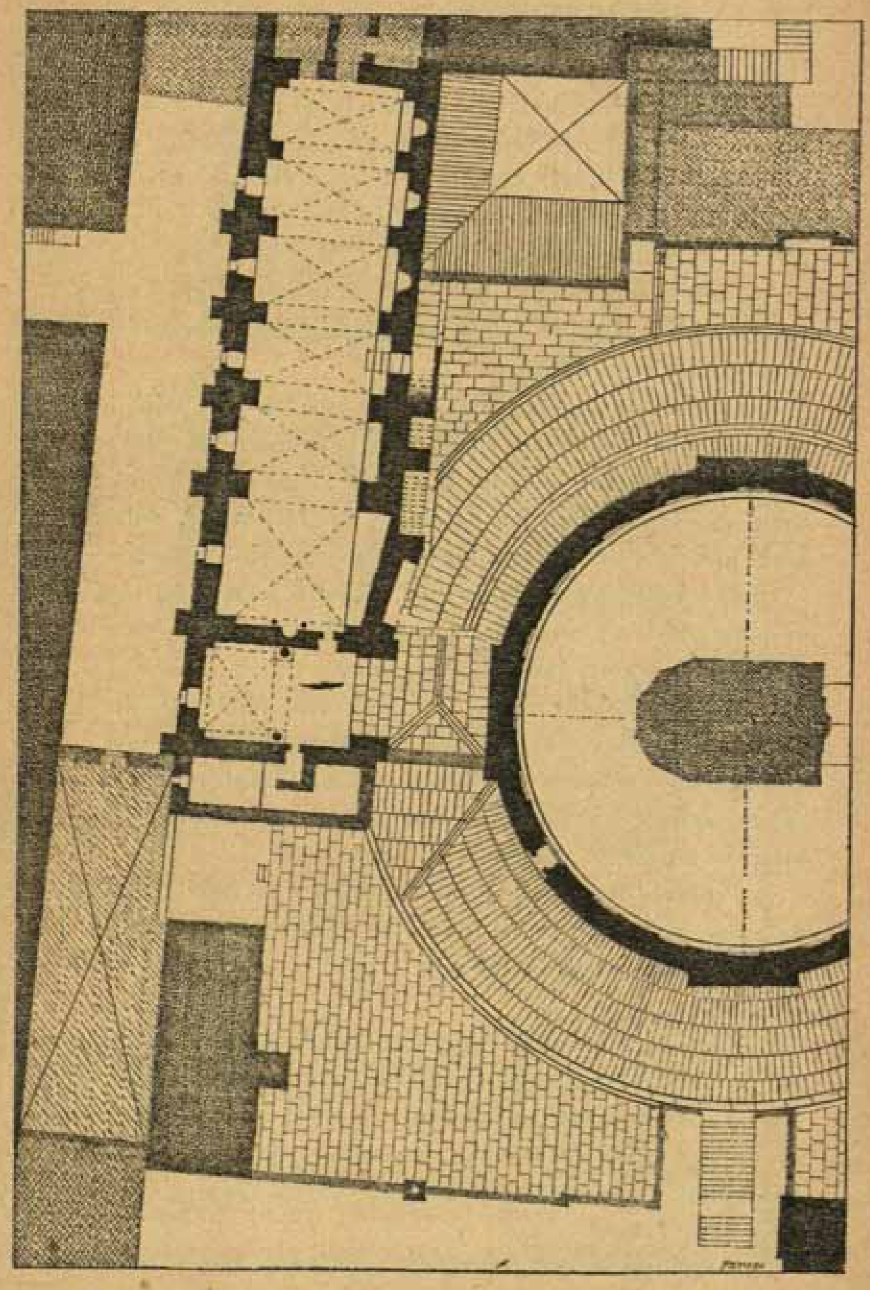


Fig. 4. — *Chapelle des Patriarches.* Plan, état actuel depuis 1869.

dans leur église, en leur mesurant l'air, avec une sévérité dont ils se sont rarement départis.

C'est de la même époque que date le murage de la *porte Occidentale* et de la *porte Sainte-Marie* qui, au XIIe siècle, donnaient accès dans la Rotonde du côté de l'ouest. On alla même jusqu'à établir une écurie sur la voûte de la chapelle de l'Apparition et c'est à la haute intervention de S. M. l'empereur d'Autriche qu'on doit la suppression de l'écurie et la concession d'une petite terrasse qui permet de donner au couvent latin du Saint-Sépulcre un peu d'air et de lumière.

Ces défiances séculaires montrent aussi à quel point les contemporains de Saladin avaient gardé la mémoire de cette semaine sanglante pendant laquelle les chefs croisés laissèrent froidement massacrer tous les habitants de Jérusalem, entremêlant leurs massacres de processions autour du Saint-Sépulcre.

Quatre-vingt-dix ans plus tard, Saladin se montra plus noble et plus généreux, et l'on ne saurait lui faire un reproche des défiances que nous venons de signaler.

Les limites matérielles imposées aux chrétiens du Saint-Sépulcre, limites qui se sont maintenues jusqu'à nos jours, témoignent d'ailleurs que les chrétiens furent tolérés à Jérusalem, après la victoire du sultan. Des religieux francs restèrent attachés au service de l'hôpital Saint-Jean.

Les soldats de Godefroy, en supprimant les habitants avaient, du même coup, supprimé toutes les mesures de précaution qu'il aurait fallu prendre contre eux. C'était plus simple, mais aussi plus féroce.

Le plan (fig. 4) donne l'état actuel de la terrasse du Saint-Sépulcre tel qu'il résulte des conditions imposées aux architectes en 1866. Le tambour est isolé de toutes parts et la terrasse est, comme avant l'exécution des travaux, partagée en deux parties distinctes dépendant, l'une, de la Khanqâh Salâiyeh, l'autre, du couvent grec de la Trinité.

Les diplomates ont cependant oublié une chose importante, c'est qu'un édifice dont on ne répare pas les dégradations à

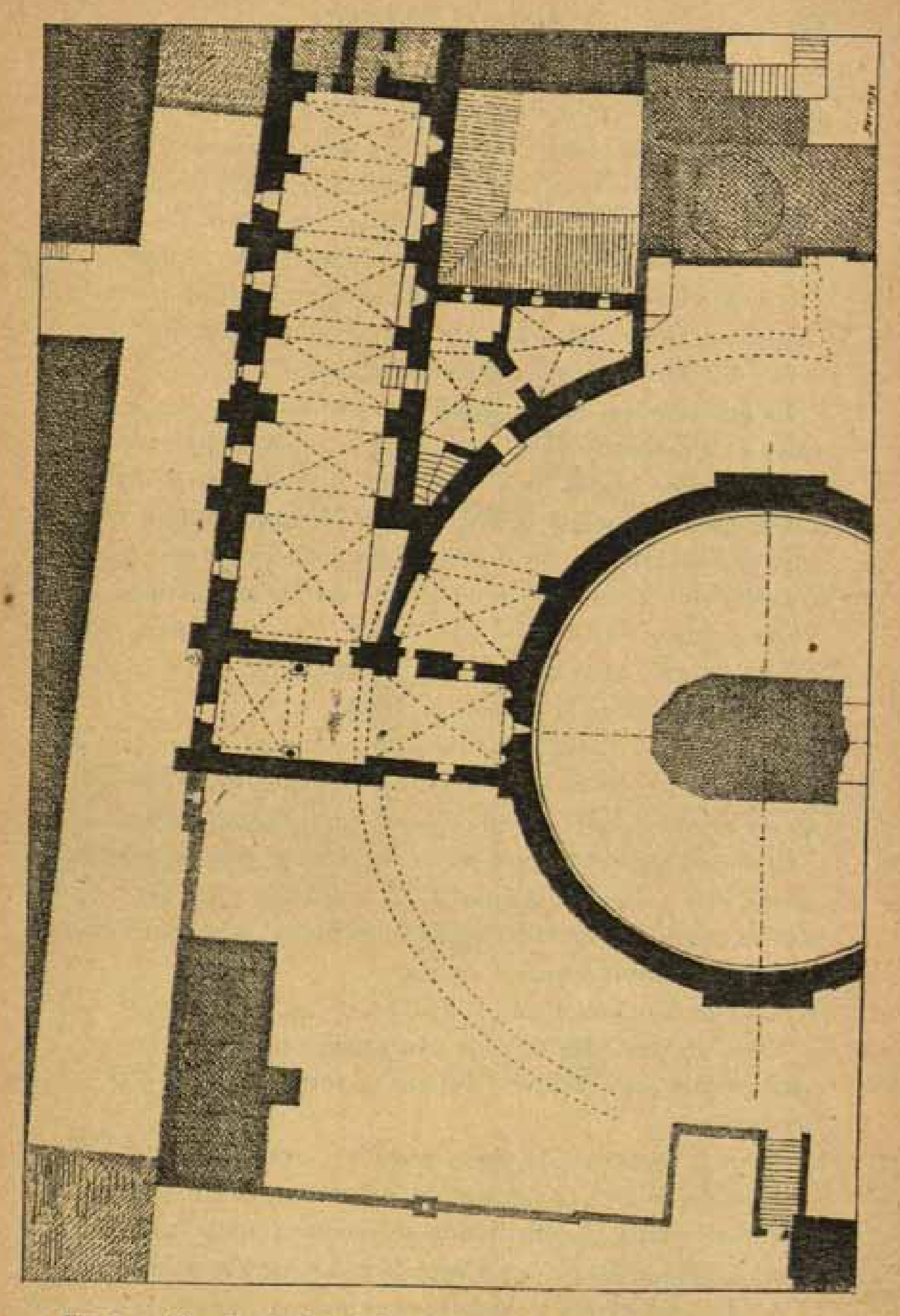


Fig. 5. — *Chapelle des Fatriarches.* Plan au XIe siècle et jusqu'à la fin du XIIe siècle.

mesure qu'elles se produisent est voué, sinon à une ruine immédiate, mais, tout au moins, exposé à des accidents du genre de ceux qui ont nécessité l'intervention des puissances, en 1866. On a bien su dire comment et par qui la nouvelle coupole serait reconstruite, mais on a oublié que le temps qui, dans l'ordre universel a pour mission de détruire ce qu'il crée, commencerait son œuvre de destruction le lendemain du jour où les travaux seraient achevés. Rien n'a été prévu pour l'entretien de cette partie de l'édifice, la plus exposée de toutes.

La question des Saints-Lieux étant restée l'une des plus délicates de la politique orientale, il semble qu'on ait voulu, en 1866, courir au plus pressé, sauf, plus tard, à s'entendre de nouveau, s'il se produit quelque grave accident. Peut-être eût-il été plus sage de tout prévoir, car ceux que la question intéresse semblent craindre que ce ne soit au prix de nouvelles concessions que la France puisse être admise à participer, dans un avenir plus ou moins éloigné, à un nouvel accord ayant pour objet l'entretien ou la réparation de la coupole de 1868.

Le *statu quo* si mal défini, si souvent violé, a cependant servi de base à l'accord de 1866. C'est un argument qu'on invoque ou qu'on repousse, suivant qu'on veut entraver son compétiteur ou commettre soi-même une légère infraction. Son interprétation donne lieu à des discussions d'où la violence n'est pas toujours exclue et qui ne s'arrêtent qu'au moment où l'infraction commise est devenue *droit acquis* = *statu quo*.

L'adversaire prend acte et c'est fini — en apparence du moins.

C'est un peu l'histoire de ces procès dont l'entêtement des parties fait toute la gravité et qui ne seraient rien si l'on savait s'entendre.

Dans la question du Saint-Sépulcre, grâce au *statu quo* qui permet de ne rien préciser et de toujours attendre, l'édifice sera par terre quand la conciliation se produira. Cette question qui, dans le fond, n'est qu'une affaire de races, aura sa solution quand l'une des parties sera assez forte pour imposer sa volonté à l'autre. Ce jour-là les archéologues pourront verser bien des larmes.

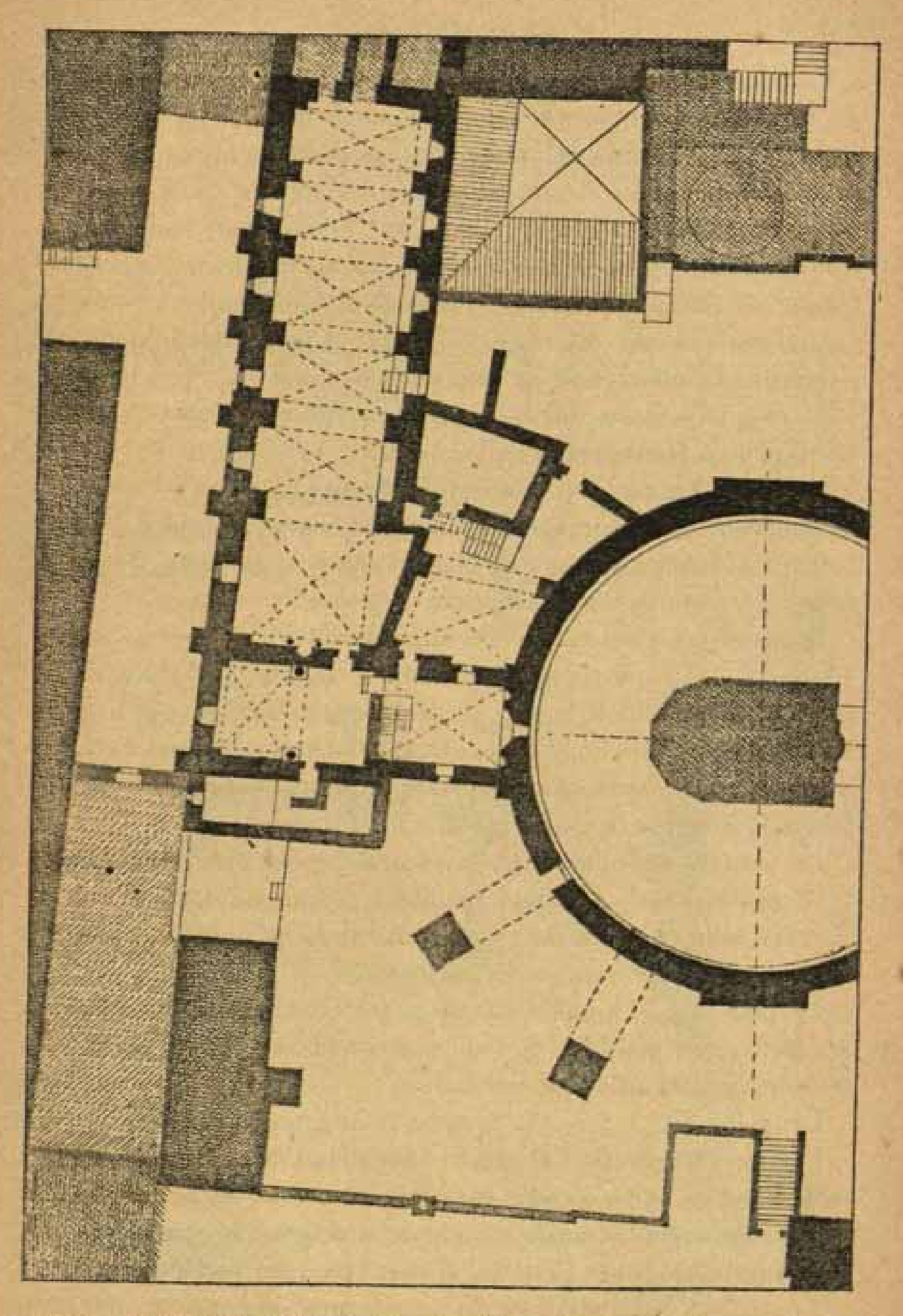


Fig. 6. — *Chapelle des Patriarches.* Plan depuis la fin du XIIe siècle jusqu'en 1867.

En fait, une pierre usée qu'on remplace par une pierre neuve est la violation d'un *statu quo* puisqu'elle modifie un état de choses existant. Mais la raison nous apprend qu'un édifice ne peut subsister que s'il est entretenu, et ce qu'on avait admis pour l'ensemble des grand travaux en 1866 pouvait tout aussi bien s'admettre pour les petites dégradations que les injures du temps viendraient, tôt ou tard, infliger au monument.

Sans parler d'une malveillance possible de la part des hommes, supposons qu'un aérolithe, venu du ciel, tombe sur la grande coupole et la défonce, qui donc devra aveugler cette voie d'eau? Car il pleut à Jérusalem.

Sera-ce la Turquie, la Russie ou la France?

Faudra-t-il encore dix ans de négociations pour savoir à qui l'on devra confier le soin de réparer l'avarie et de quelle provenance devront être les matériaux à employer?

Nous croyons qu'il eût été sage de prévoir le cas, pour ne pas donner à ceux que la piété conduit à Jérusalem l'affligeant spectacle d'un édifice, le plus vénérable qui soit au monde pour les chrétiens d'Orient et d'Occident, tombant en ruines parce que ceux qui prétendent le respecter le plus ne parviennent pas à s'entendre pour sa conservation.

Le petit escalier de l'angle nord-ouest devait être couvert et il est probable que plusieurs chambres en communication avec la grand'salle existaient en cet endroit. Nous les indiquons en C sur notre plan d'ensemble (fig. 5).

Le plan (fig. 5) donne l'état de la terrasse pendant les XIe et XIIe siècles. Le plan (fig. 6) indique les additions faites par les musulmans à la fin du XIIe siècle.

Les plans (fig. 4, 7 et 10) donnent l'état actuel depuis 1869.

Un précieux dessin du peintre hollandais Van Bruyn nous montre qu'en 1680, l'étage construit au-dessus de la chapelle patriarcale, après la transformation de la grand'salle en mosquée était absolument dans l'état où il s'est maintenu jusqu'en 1867.

Le peintre hollandais a très exactement indiqué les deux petites salles voûtées en coupole et le porche qui les précède.

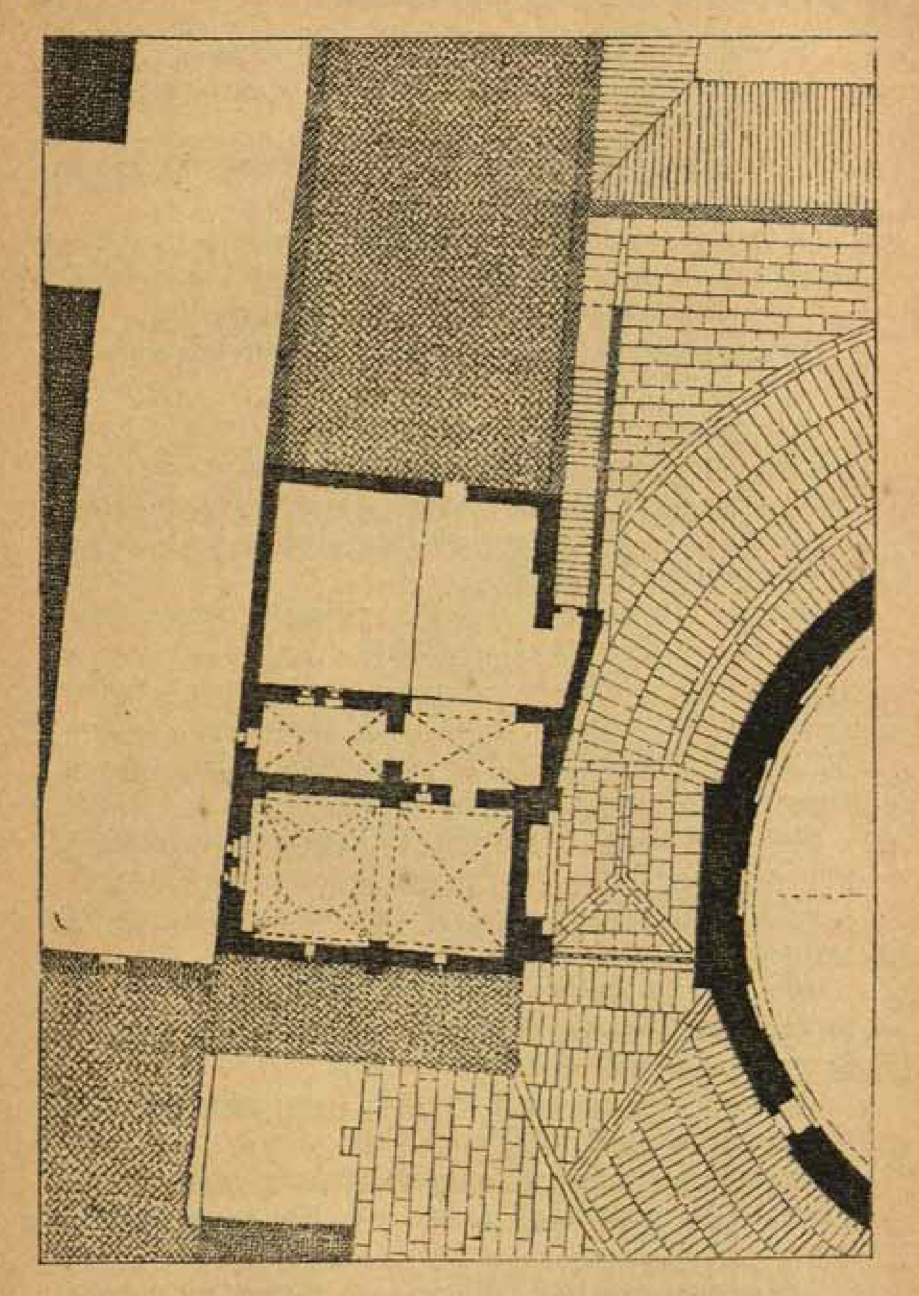


Fig. 7. — *Chapelle des Patriarches.* Plan du petit étage construit à la fin du XIIe siècle au-dessus de la chapelle. État actuel, depuis 1869. L'escalier est moderne.

On peut s'en assurer en comparant les deux figures 8 et 9.

Au-delà du porche s'étend la terrasse qui recouvre les voûtes de la grand'salle.

Cet étage est une addition faite après le départ des Francs pour transformer en logis cette partie de l'édifice.

La figure 9 montre aussi quelle était la forme de l'ancienne coupole de la rotonde du Saint-Sépulcre. M. de Chateaubriant est le dernier voyageur français qui l'ait vue dans cet état.

Détruite par un incendie le 12 octobre 1807, elle fut remplacée par celle de la figure 8.

Cette dernière a subsisté jusqu'en 1867 et l'état dans lequel elle se trouvait alors justifiait bien les réclamations dont elle était l'objet depuis nombre d'années. On ne comprend même pas qu'il ait fallu de si laborieuses négociations pour en obtenir la reconstruction.

La figure 11 donne la disposition nouvelle adoptée pour mettre en communication la grand'salle du plan (fig. 4) avec le petit étage qui la surmonte et qui sert d'habitation à la famille du gardien de la *khanqâh*, lequel est, en même temps, gardien de l'église du Saint-Sépulcre. Depuis Saladin, cette charge est toujours restée dans la même famille.

Sur le bord externe de l'escalier (fig. 11) nous avons établi un petit mur ajouré, formant écran, pour permettre aux femmes de se rendre à l'appartement supérieur sans être vues des terrasses environnantes.

Dans une autre notice nous examinerons les chapelles du parvis du Saint-Sépulcre et les restes de l'ancienne arcature qui décorait la place, vers le sud.

Là encore, les formes et l'appareil nous permettront de remonter à l'origine de ces constructions.

Les chapelles et l'arcature appartiennent à deux époques différentes ; la seconde est de date plus récente que les premières.

C'est en employant cette méthode de recherches, par analyses fragmentaires, qu'on parviendra à fixer avec une certaine exacti-

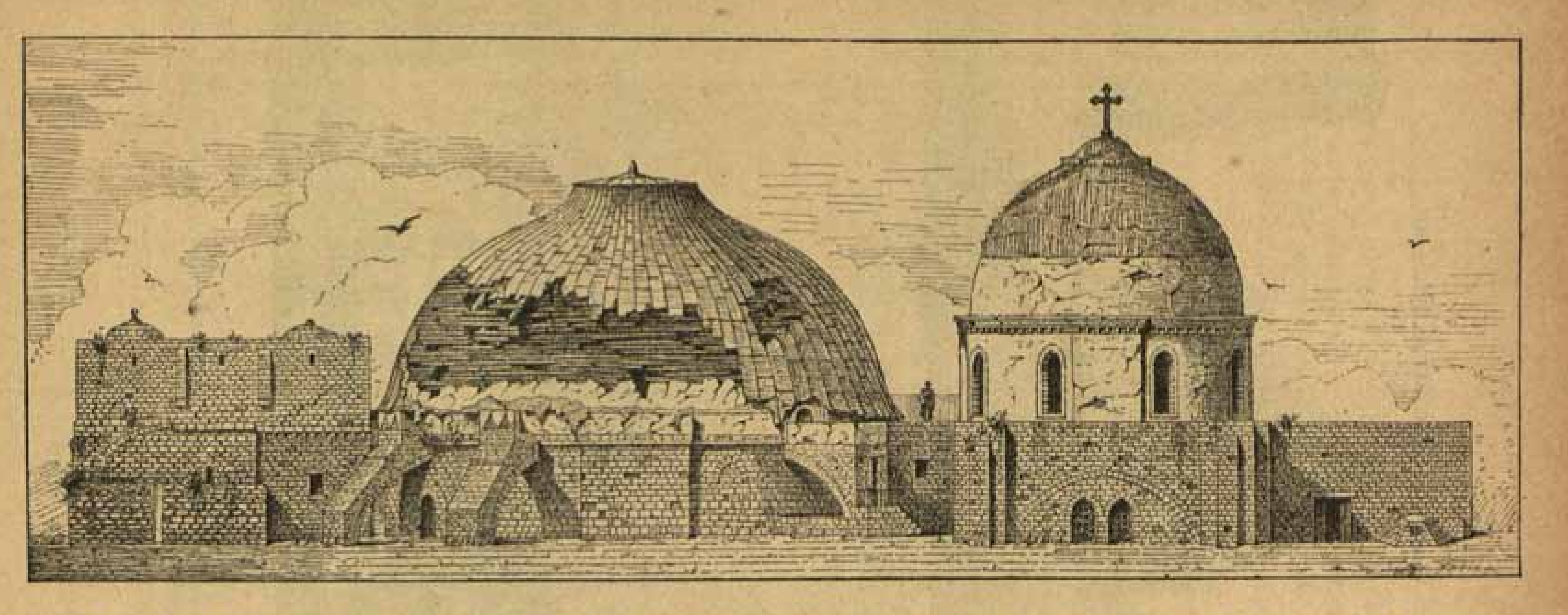


Fig. 8. — *État de la coupole du Saint-Sépulcre en 1867.* On remarque vers l'ouest, la chapelle des Patriarches, adhérente au tambour de la Coupole, et le petit étage qui la surmontait depuis le XIIe siècle.

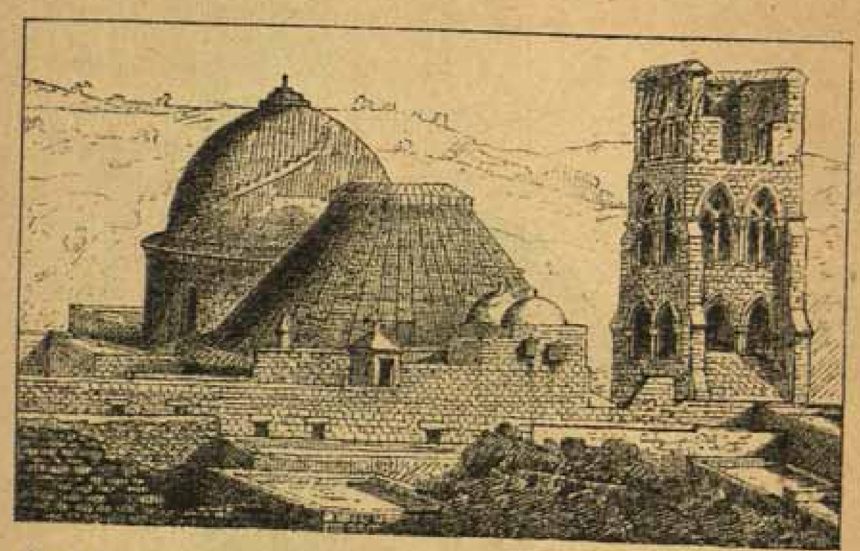


Fig. 9. — *Coupole et clocher du Saint-Sépulcre en 1680*. D'après le peintre hollandais, Van Bruyn. On remarque au deuxième plan les petites coupoles des chambres qui surmontaient la chapelle des Patriarches, depuis la fin du XIIe siècle.



Fig. 10. — Coupole du Saint-Sépulcre depuis 1869. État actuel du clocher. La partie orientale de la chapelle des Patriarches et la chambre qui la surmontait, ont été démolies en 1867, pour isoler le nouveau tambour de la Coupole du Saint-Sépulcre.

tude l'époque à laquelle l'*arc brisé* a été *régulièrement* employé dans les édifices de la Ville sainte.

L'arc plein-cintre était encore en usage au VIIIe siècle. Toute l'ossature primitive de la mosquée d'Omar est en plein-cintre.

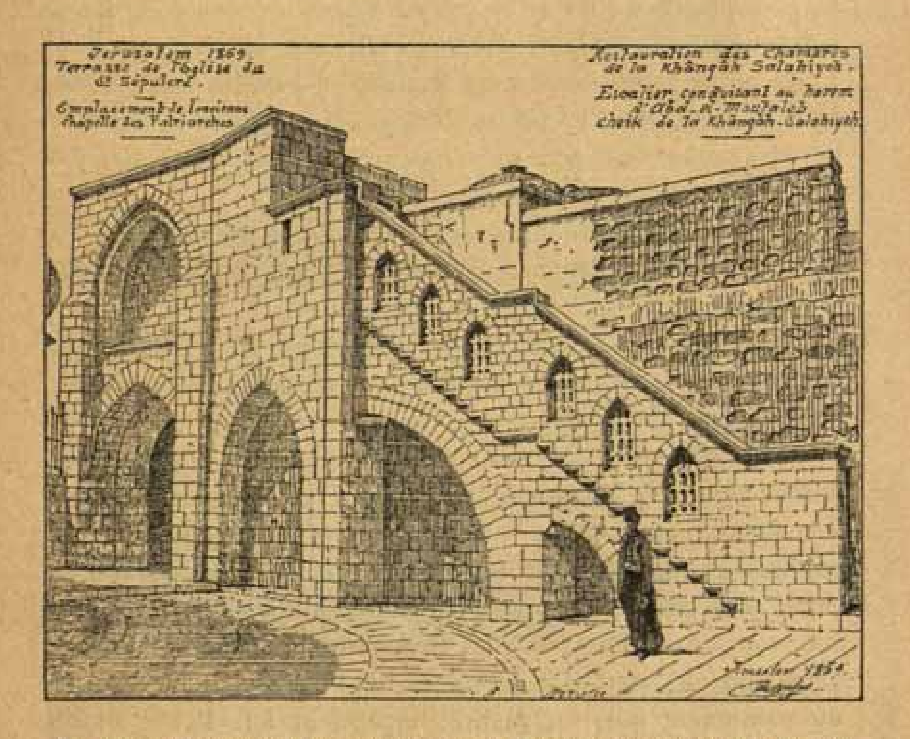


Fig. 11. — Restauration des chambres de la Khanqâh Salahiyeh, 1869. Escalier mettant en communication l'ancienne salle des Patriarches avec l'étage supérieur occupé aujourd'hui par la famille du gardien de la Khanqâh et du Saint-Sépulcre.

Nous retrouvons ce dernier à Sainte-Marie-Latine mêlé à l'arc brisé qui règne en maître dans toutes les parties de la mosquée El-Aksa et sur la façade méridionale du Saint-Sépulcre.

Ce serait donc entre la fin du VIIIe et le commencement du XIe siècle, que cette forme s'est imposée aux architectes de Jérusalem.

TUMULUS

DE DIARVILLE ET D'AMBACOURT

N° 1.

Au commencement du mois de novembre 1888, le nommé Bastien, de Diarville, vint me vendre divers objets en bronze qu'il avait trouvés, à côté d'ossements humains et de pierres, en nivelant une parcelle de terre, au lieu dit : Devant Gillot, sur l'emplacement d'un tumulus.

L'acquisition étant faite et le vendeur n'ayant aucun intérêt à altérer la vérité, je le priai de m'indiquer, d'une manière exacte, la place qu'occupait chaque objet dans la sépulture principale, car il en avait trouvé deux ou trois.

Le torques (figure 1) était placé au cou, brisé en quatre par le poids des pierres et de la terre ; la tête était broyée, mais le maxillaire inférieur, muni de ses dents, était presque intact, grâce à l'oxyde de cuivre dont il était imprégné. Le caractère de ce torques n'offre rien de particulier, il est rehaussé de quelques cordons perlés qui lui donnent une certaine élégance et l'assimilent complètement aux types des cimetières de la Marne, surtout celui de Marson, où j'en ai trouvé de semblables.

L'anneau à quatre rayons, ou rouelle (figure 2), était placé derrière la tête, ce qui indique la présence d'un casque, soit en cuir, soit en osier recouvert de cuir, comme celui qui est conservé au Musée de Laybach [1], qui est aussi orné de bosselettes métalliques et surmonté d'une calotte. Les cimetières de la

1. *Tumulus de Montsaugeon*, par M. Flouest.

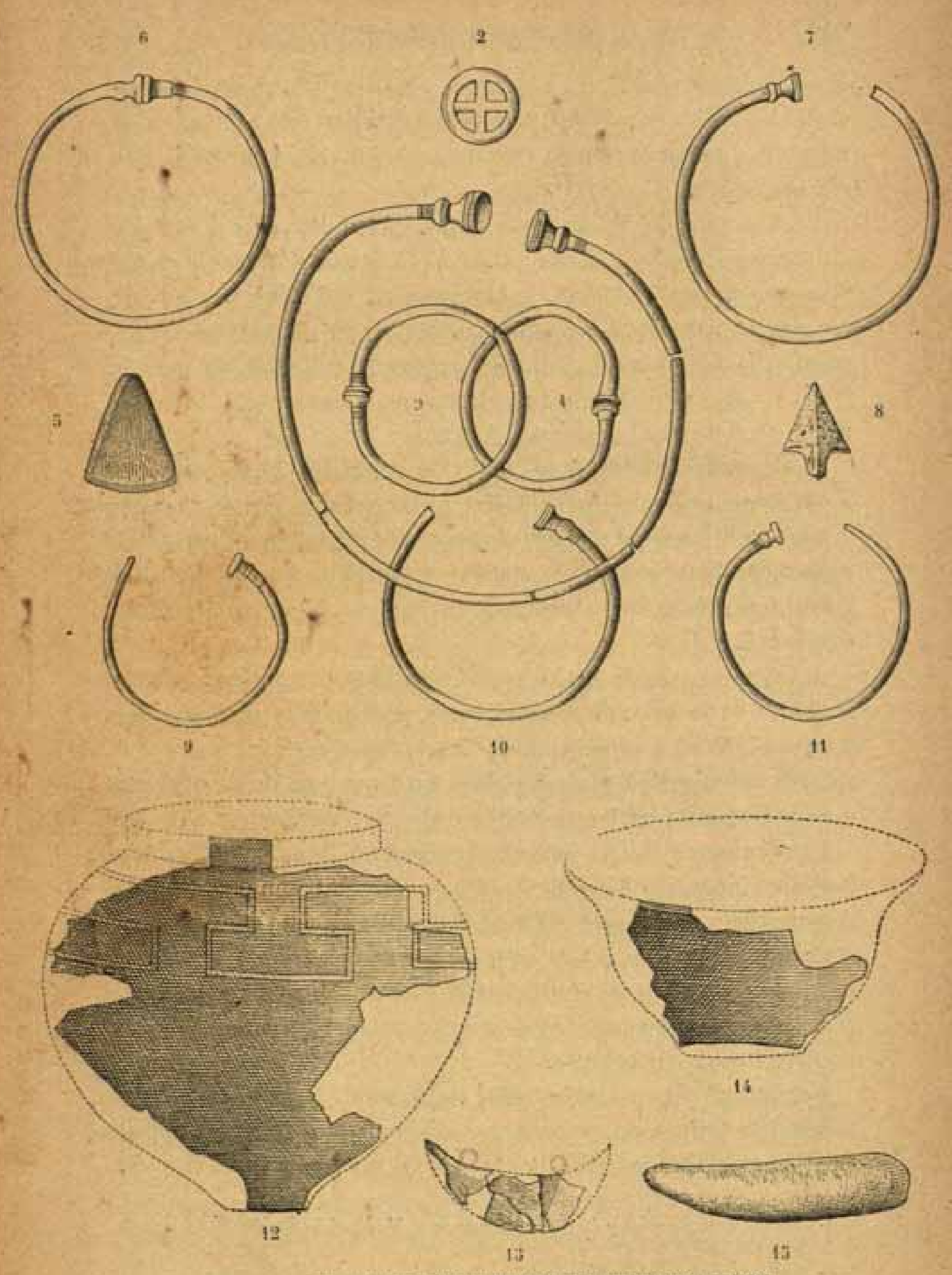


Fig. 1-15. — TROUVAILLES DE DIARVILLE ET D'AMBACOURT

Marne ont souvent donné, non pas des rouelles, mais des rondelles métalliques percées, trouvées aussi derrière la tête, adhérentes à des lambeaux de cuir qui ne pouvaient provenir que d'une coiffure.

Le tumulus de Martigny-les-Gerbonvaux [1] a déjà donné un objet absolument semblable; mais si ces deux intéressants objets rencontrés, pensons-nous, exclusivement dans les Vosges, ne paraissent pas assez probants pour affirmer la présence d'un casque, je m'appuierai sur les charmantes petites oboles massaliètes [2] sur lesquelles nous retrouvons absolument la même rouelle qui décore le casque d'Apollon.

Les deux bracelets (figures 3 et 4) qui ornaient les bras sortent de la forme ordinaire, c'est-à-dire qu'ils ont subi une dépression voulue, qui les rend presque ovales, au lieu d'être ronds, mais seulement d'un seul côté, correspondant à leur ouverture. Ils présentent, comme le torques, un léger renflement à chaque extrémité.

A la portée de la main droite, se trouvait une jolie petite hachette en jadéite, de couleur verte, parfaitement intacte, mesurant $0^m,04$ de longueur sur $0^m,02\ 1/2$ au tranchant (figure 5); sa présence n'a rien d'insolite dans un tumulus. M. de Ring en a signalé dans ceux des forêts de l'Alsace.

Les deux anneaux de jambes (figures 6 et 7) qui complètent le mobilier funéraire de cette sépulture, n'offrent non plus rien de remarquable, leur décoration est la même que celle des bracelets et du torques. Il en est de même pour deux autres bracelets et deux anneaux de jambes (figures 9, 10 et 11) de même facture, retrouvés en enlevant plus de cinq cents tombereaux de terre dont se composait la butte.

Encouragé par ce résultat déjà satisfaisant, je résolus de faire achever la fouille de ce tumulus, d'autant plus qu'on m'apprit qu'il en existait encore un, à côté, dans lequel on avait trouvé,

1. *Tumulus de Martigny-les-Gerbonvaux*, par M. Voulot (Société d'Émulation des Vosges. 1887).
2. Hucher, *Art Gaulois*, 2e partie, no 284.

il y a vingt ans, un ruban d'or, long de 0m,40 sur 0m,03 de largeur, qui avait été vendu à Paris.

De plus, la tradition constante était qu'il existait un troisième tumulus placé sur la même ligne que les deux autres, mais à l'opposé de celui qui est encore existant.

Du lundi 28 novembre au samedi 3 décembre, après avoir reçu mes instructions sur la manière d'opérer, M. Bastien et deux ouvriers commencèrent les fouilles, parfois interrompues par des averses de pluie et de neige fondue qui remplissaient d'eau les tranchées ouvertes et contrariaient les travaux.

Auprès de la fosse qui avait renfermé les objets décrits plus haut, ils rencontrèrent une sépulture qui avait été dallée de pierres brutes posées à plat, sur lesquelles le corps reposait; les ossements étaient en partie détruits, sauf les humérus, les tibias et quelques vertèbres dont on pouvait encore apercevoir les traces. Le corps, dont le tête regardait l'orient, avait été entièrement recouvert d'une couche de pierres brutes, posées aussi à plat, d'une épaisseur de 0m,35; aussi le contenu de cette fosse était-il brisé.

Aux pieds, se trouvait un très beau vase de terre noire, orné de grecques tracées à la pointe (figure 12). La terre est fine et lustrée comme celle des vases gaulois de la Marne; la forme en est cependant plus rudimentaire; il est à panse renflée, à base très étroite et à large ouverture. Ses dimensions pouvaient avoir 0m,08 de haut sur 0m,10 de large. Dans ce vase, déjà brisé par ce qui l'entourait, se trouvait un rasoir de bronze, retiré par morceaux et d'une façon si malheureusement incomplète, que je ne puis affirmer s'il était à un ou à deux tranchants (fig. 13).

Les fouilles faites dans les tumulus de Bouzemont, par les soins éclairés de la Société d'émulation des Vosges, ont procuré au Musée d'Épinal un superbe rasoir de bronze, à un seul tranchant, publié par M. Flouest en même temps que celui à deux tranchants trouvé dans le tumulus de Montsaugeon (Côte-d'Or). A la gauche du guerrier se trouvait sa longue épée en fer, à double tranchant, retirée par tronçons, dont quelques-uns ont

échappé à cause de l'eau qui, ayant envahi la sépulture, rendait la terre compacte et les recherches difficiles. Dans son état actuel elle mesure encore $0^m,65$, bien que la poignée ait disparu en partie. Il en reste cependant assez, et c'est là l'important, pour y reconnaître les crans caractéristiques, la soie plate et le rivet de fer, encore adhérent, qui rattachent cette arme au type de Hallstatt et rappellent les formes des épées de bronze (fig. 16). C'est la première fois, pensons-nous, que cette rare épée apparaît dans nos contrées, nos musées régionaux n'en doivent pas posséder; cependant dans les tumulus du Jura et de la Côte-d'Or elles ont été signalées. Il y a huit ans, nous avons eu la bonne fortune de la rencontrer, pour la première fois, à La Rochette (Drôme), ce qui a permis au savant conservateur du Musée de Saint-Germain de reculer, sur sa carte de la Gaule antique, les limites des découvertes des épées de l'espèce, qu'il y avait tracées, et dont la plus récente, à cette époque, s'arrêtait à Bourges.

Le lendemain, les ouvriers retrouvèrent une autre sépulture sous un amoncellement de pierres brutes; ils purent constater la présence d'ossements humains et aussi l'absence d'objets métalliques ou autres; ils rencontrèrent des foyers sous quelques pierres calcinées, des cendres associées à des charbons et à des débris de poteries antiques, mais ce fut tout.

Une chose cependant mérite d'être signalée, c'est qu'ici le cercle sacré, tracé par un fossé dans les sépultures à char de la Marne, était représenté par des groupes de *trois* pierres brutes réunies, placées à moins d'un mètre de distance, sur tout le pourtour du cercle. Ces groupes de trois pierres ne rappellent-ils pas à l'esprit le principe de cette combinaison ternaire, si chère aux Gaulois, et que nous voyons se développer avec tant d'art sur les bijoux qu'ils portaient?

N° 2.

Le mercredi 29 les explorateurs attaquèrent le tumulus qui était encore apparent, situé à une soixantaine de mètres de celui

qu'il venait d'explorer, dans un champ ensemencé par François Didier, en face du moulin, en revenant sur le village.

C'est là qu'en outre du bandeau d'or dont nous avons parlé, on avait trouvé une épée brisée en fer, des vases en bronze et des ferrements dont il ne reste aucun vestige, ainsi que nous l'a affirmé le chef cantonnier, auteur de la première découverte. Supposant que ce tumulus renfermait, comme le précédent, plusieurs sépultures, j'avais ordonné de pratiquer des tranchées parallèles sur ses flancs de chaque côté, aussi la journée se passa-t-elle sans donner le moindre résultat.

Le lendemain jeudi on creusa une tranchée centrale, large de quatre mètres, de façon à envelopper complètement la sépulture, découverte il y a vingt-cinq ans, et pouvoir y recueillir ce qui aurait pu échapper. Mais la journée se passa sans trouver autre chose que des traces d'oxyde de cuivre imprégnées profondément dans le sol, ce qui prouvait que l'on était arrivé au bon endroit.

La continuation des travaux, du vendredi et du samedi, permit de constater que l'on était en présence d'une sépulture à char, par la découverte que l'on fit de quelques segments de roues en fer. Qu'allait-il apparaître au fond de ce tumulus? Allait-on y retrouver l'opulent mobilier funéraire qui rendit célèbre les sépultures de Sommebionne, Sommetourbe, Courtisols et Magny-Lambert, etc.? Le bandeau d'or qui en avait été retiré précédemment ainsi que l'épée permettait de l'espérer. Mais l'illusion ne fut pas de longue durée; aussi, ce fut avec une véritable déception que j'appris le maigre résultat de l'exploration pratiquée jusqu'au sol naturel, pensons-nous. On y trouva encore d'autres segments de roues, un cercle en fer provenant de l'extrémité d'un essieu, des parcelles de bronze provenant d'un vase au galbe élégant, une pointe d'épingle de même métal ayant appartenu à une fibule, des fragments d'umbo de bouclier en fer, des amas de cendres, de charbon, des débris de vases et de poteries communes, prouvant que le sol avait été vivement remanié, non seulement il y a vingt-cinq ans, mais au temps des

premiers envahisseurs qui recherchaient avec avidité, pour les piller, les tombes des chefs au collier d'or, ainsi qu'il nous a été donné de le constater, maintes fois, dans les cimetières de la Marne.

N° 3.

Quant au troisième tumulus signalé par la tradition, nous pensons qu'il devait être placé sur la même ligne que les deux autres, à l'extrémité opposée et à la même distance; les plus anciens habitants ne se rappellent pas de l'avoir vu, mais on nous a apporté une charmante flèche en silex, barbelée et à pédoncule, mesurant $0^m,035$ de long sur $0^m,02$ de large, qui a été trouvée exactement à l'endroit où ce tumulus devait exister (fig. 8).

Puisque le tumulus central renfermait une jolie hachette en pierre polie, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que son voisin ait abrité une sépulture contenant une flèche appartenant à la même époque.

Nous nous réservons, du reste, quand la belle saison le permettra, de faire rechercher si des sépultures n'existeraient pas encore sur cet emplacement, nous aurions ainsi la preuve matérielle de la réelle existence de ce troisième tumulus.

TUMULUS DE LA FORÊT D'AMBACOURT (Vosges)

Il existe dans cette forêt huit tertres ou éminences, mesurant de $0^m,40$ à $0^m,70$ d'élévation sur une largeur de 12 à 15 mètres en moyenne.

Je voulus me rendre compte de ce qu'ils pouvaient renfermer, et au commencement de février dernier j'envoyai trois hommes pendant trois jours seulement parce que la neige et le froid les ont forcés de s'arrêter.

Pendant ce temps ils ont fait une large tranchée dans les deux

premiers, dans lesquels ils n'ont trouvé que de la terre battue, des cendres et du charbon, résultat qui avait déjà été signalé par M. Barthélemy dans son *Compte rendu des fouilles des tumulus lorrains.*

Seul, le troisième a donné un vase noir, moyen, sans ornement, sorte de jatte ou écuelle de forme commune, entièrement brisé, mais qui a pu être reconstitué en partie de façon à pouvoir en dessiner le galbe (fig. 14). Dans ce vase, avait été placé intentionnellement une pierre, sorte de calcaire du pays, longue de $0^m,20$ sur $0^m,04$ de large, affectant la forme d'une hache, pointue d'un côté et tranchante de l'autre (fig. 15).

Dans la Marne et dans le Vaucluse j'ai trouvé des armes à peu près semblables, mais en silex taillé, pointues à chaque extrémité. Saisies par une main vigoureuse, elles devenaient une arme redoutable qui frappait à coups redoublés, à droite et à gauche. Dans les tumulus qu'il a explorés dans les Vosges, M. Voulot avait déjà signalé la présence d'armes votives en calcaire; si j'en fais connaître une autre, c'est afin de rendre hommage à la sagacité de notre confrère qui en a parlé le premier.

En résumé, si nos fouilles ne présentent pas de brillants résultats au point de vue de notre archéologie nationale, elles n'en sont pas moins intéressantes puisqu'elles montrent que des guerriers éprouvés foulaient le sol des Vosges à une époque des plus reculées.

Léon Morel.

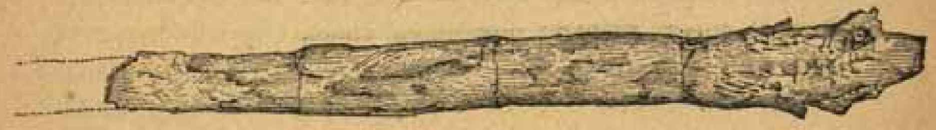


Fig. 16. — Épée en fer de Diarville, type de Hallstatt.

D'UNE ERREUR ARCHÉOLOGIQUE

RELATIVE AUX BRONZES ANCIENS

Après la découverte de l'époque du bronze, faite il y a environ cinquante ans par divers savants européens, et surtout par le danois Thomsen, les premiers travaux des archéologues ont porté tout naturellement sur la forme des objets de bronze que leurs fouilles mettaient au jour et sur l'emploi qu'il convenait de leur attribuer. Ce ne fut que beaucoup plus tard, après une seconde série de découvertes dans les palafittes de la Suisse et de la Savoie, qu'on commença à s'occuper de la substance dont ces objets étaient composés et de leur mode probable de fabrication. On admit de bonne heure, et on admet encore, que le métal employé se composait de neuf dixièmes de cuivre et d'un dixième d'étain, sauf de légères variations, ce que l'on pourrait appeler de nos jours une tolérance de fabrication. Les autres métaux ne devaient se trouver qu'en très minimes proportions ; c'étaient des impuretés, qu'une épuration préalable du métal n'avait pu éliminer complètement. Le plomb notamment n'y figurait pas, et on devait le considérer, ainsi que le zinc, lorsque l'analyse en révélait la présence, comme caractérisant un bronze d'époque récente, souvent même d'époque romaine. Les deux métaux, étain et cuivre, préparés séparément étaient supposés avoir été alliés dans le creuset.

C'est contre cette série de faits, généralement admis par les savants actuels, que nous croyons devoir nous inscrire en faux. On doit admettre, selon nous, que les fondeurs de l'âge du bronze, et même ceux beaucoup plus récents du commencement de notre ère, n'ont jamais eu connaissance du cuivre pur,

c'est-à-dire du métal extrait directement des minerais naturels et non allié à d'autres métaux par des opérations volontaires ou involontaires de l'ouvrier; que le rapport de 9 à 1 que l'on croit exister dans la composition des bronzes anciens ne s'y trouve pas effectivement; que l'ouvrier ne cherchait pas à l'obtenir; que le bronze préhistorique est le résultat d'opérations faites en vue d'abaisser le point de fusion du métal et dont les ouvriers qui les pratiquaient ignoraient les conséquences chimiques. Mêlant au minerai de cuivre une substance propre à le rendre moins réfractaire, ils employaient comme fondants des minerais d'étain ou de plomb, qui donnaient des bronzes plus fusibles que le cuivre.

L'idée moderne que le bronze était obtenu par le mélange des deux métaux, que ce mélange suppose la connaissance des deux composants à l'état isolé, et que dès lors il a dû y avoir quelque part un âge du cuivre pur, se trouve pour la *première fois* dans des brochures de Morlot, parues en septembre 1859 et en 1861 et 1863. Les écrivains qui se sont occupés après lui de cette question n'ont fait que le répéter, comme on peut le voir en comparant les termes de la brochure de 1859 avec l'article de M. de Mortillet dans la *Revue d'Anthropologie*, tome X, page 653, et dans la *Grande Encyclopédie* au mot Age.

En 1863, Morlot admettait déjà la proportion type de 9 de cuivre pour 1 d'étain. Il s'appuyait pour l'affirmer sur les proportions généralement usitées dans l'industrie moderne et sur les premières analyses de Fellenberg. S'inspirer des méthodes actuelles serait s'abandonner à une idée préconçue, et dès lors anti-scientifique; mais l'examen des 300 analyses faites par Fellenberg, vers 1863, montre que la proportion des composants du bronze était très variable, que si le rapport de 9 à 1 peut se trouver, ce n'est qu'en faisant la moyenne des analyses, et que les pièces où il existe ne sont que l'exception.

Morlot, moins absolu que ses successeurs, reconnaissait dans les bronzes préhistoriques d'Europe la présence du plomb, mais il y voyait une impureté peu abondante; après lui on en a nié la

présence, et, pour simplifier les analyses, on s'est borné à doser le cuivre et à établir par différence la proportion de l'étain, avec lequel on confondait ainsi le plomb et plusieurs autres impuretés. De là toute une série d'analyses qu'il faut rejeter. On les reconnaît assez facilement, à ce qu'elles ne mentionnent que le cuivre et l'étain et se ferment exactement à 100. De là l'affirmation dogmatique de M. Chantre, que les bronzes anciens ne renferment *jamais* de plomb et que ceux où ce métal se rencontrent sont d'époque romaine.

Une étude comparative portant sur plus de 400 analyses d'objets, pris dans toutes les parties de l'Europe, prouve que le plomb se retrouve dans presque tous; qu'il n'y avait pas d'alliages destinés spécialement à certains usages; qu'un objet pouvait avoir une composition très différente de celle qui eût été la plus avantageuse; que fort peu de pièces offrent un alliage assez pur pour faire croire à l'épuration préalable du cuivre et de l'étain; que les corps étrangers que décèlent ces analyses sont les mêmes qui se rencontrent dans la plupart des minerais de cuivre et d'étain d'Europe.

Si on n'épurait pas les deux métaux après les avoir réduits, il n'y avait aucun motif pour les réduire isolément et ensuite les mêler; la méthode inverse, celle du mélange préalable des minerais, offrait un avantage évident. En revanche, elle rendait presque impossible la production d'alliages à composition fixe, mais ils n'existaient pas ou ne se sont pas encore rencontrés.

Si les minerais des deux métaux étaient placés simultanément dans le fourneau de réduction, au lieu d'être réduits à part, il était possible que ces métaux ne fussent pas connus à l'état isolé de ceux qui les travaillaient. On nous objectera l'étain trouvé dans les lacs de la Savoie. Sans doute l'étain pur était connu, mais il n'en était pas nécessairement de même du cuivre ; longtemps on a préparé l'alliage de cuivre et de zinc sans connaître ce dernier métal. Bien des raisons peuvent faire croire que le cuivre était inconnu de ceux qui employaient le bronze, et jusqu'à une époque voisine de nous. Il est impossible d'expliquer autrement

l'absence d'une dénomination spéciale pour le cuivre non uni à l'étain chez tous les peuples anciens, alors que plusieurs composés cuivreux portaient un nom spécial; l'absence de tout texte antérieur au VIIe ou VIIIe siècle et s'appliquant au cuivre à l'exclusion du bronze ou du laiton; l'absence d'objets de cuivre pur, à de rares exceptions près, tant à l'époque dite du bronze qu'aux époques historiques.

Cette ignorance où l'on était très probablement de l'existence du cuivre non allié à l'étain ou au zinc paraît plus certaine encore, dès qu'on passe à l'examen des méthodes métallurgiques dont nous retrouvons les traces par les fouilles et dans les textes, des doctrines scientifiques admises, même à une époque où la science avait incontestablement progressé et des ressources dont disposait l'industrie de cette époque. Il en ressort que des ouvriers qui ne possédaient que des soufflets à main et qui ne connaissaient pas les fours à réverbère et les machines soufflantes, qui ignoraient l'action réductrice du charbon et des substances carburées, ne pouvaient atteindre la température de fusion du cuivre et étaient contraints de recourir à l'emploi des fondants stanniques, plombiques ou zinciques.

Si telle était la cause de l'introduction de ces métaux dans le bronze, il n'y a plus lieu de rechercher les traces d'un âge du cuivre antérieur à l'âge du bronze, car cet âge ne saurait avoir existé, là où le cuivre natif n'abondait pas comme en Amérique. Cette hypothèse d'un âge du cuivre pur n'est appuyée sur aucune preuve matérielle, elle n'a été émise que pour résoudre deux difficultés qui sans son secours semblaient rester sans solution : 1° emploi d'un alliage au lieu d'un métal simple ; 2° emploi d'un métal, l'étain, dont on ne connaît que fort peu de gisements et dont les principaux sont dans l'extrême Asie. C'est encore dans les écrits de Morlot que nous trouvons pour la première fois cette hypothèse, on n'a fait que le répéter. En 1859 il parlait déjà de la nécessité d'un âge du cuivre, en signalait l'absence en Europe et pensait qu'il fallait le chercher en Indo-Chine, où on trouve à la fois le cuivre et l'étain. Il n'est pas

nécessaire, nous l'avons vu, que le cuivre ait été connu pour que l'on pût fabriquer du bronze. Il suffisait d'en posséder le minerai; la seconde difficulté ne doit pas nous arrêter davantage. Elle n'aurait de valeur que s'il était prouvé que l'étain n'a jamais existé que là où on le rencontre de nos jours, or, c'est le contraire qui est vrai. On peut citer en Europe, en dehors du Cornouailles et de la Saxe, des gisements plus ou moins considérables, épuisés dès l'époque du bronze, ou encore exploitables, et on n'a fait que commencer la recherche des mines utilisées avant nous. Cependant on peut déjà affirmer que des gisements d'étain plus considérables que ceux de l'Angleterre ont été épuisés dès les temps anciens en Espagne et en Toscane, qu'il en a été de même pour de petits gîtes du centre de la France, qu'au XIIIe siècle on extrayait encore ce métal dans le bas Danube, au dire de Mathieu Paris, qu'une mine, peut-être mentionnée par Hérodote, semble exister dans le Khorassan, enfin, que des bancs puissants subsistent encore en Espagne et au nord du Portugal.

Dans ces conditions il n'y a plus qu'à abandonner ce qui n'était pour Morlot qu'une simple hypothèse, et ce dont ses successeurs ont fait un véritable dogme. Il est d'autant plus naturel de reprendre la question au même point de vue que Morlot, qu'il avait lui-même indiqué la voie à suivre pour la résoudre. Aussitôt que l'analyse spectrale avait été connue, il y avait songé pour découvrir la provenance des minerais employés à l'époque du bronze. Nul ne l'a encore fait, et le seul service rendu par elle à l'archéologie a été l'indication de la provenance exacte de l'inscription carthaginoise trouvée à Marseille. Elle peut en rendre d'autres, mais à la condition de diriger les recherches d'après un plan d'ensemble. Il faut classer les objets soumis à cette enquête d'après leur distribution géographique, puis d'après le type de leur décoration de préférence à leur destination probable. En effet, un même métal pouvait, dans une même fonte, fournir les objets les plus divers, mais le style décoratif appartient en propre à l'ouvrier, et, alors comme maintenant, il devait s'en inspirer

pour tout ce qui sortait de ses mains. C'est dans ce tableau à double entrée, par provenance et par type artistique, que se placeront les résultats des analyses chimiques, faites autant que possible d'après les mêmes procédés. Ici il suffira, pour connaître les propriétés de l'alliage, de pousser l'analyse jusqu'au 0/0. A côté de cette analyse quantitative, une autre, qualitative, faite par le spectre, donnera la liste complète des éléments, servira de terme de comparaison avec les analyses de minerais faites par la même méthode. Ces minerais seront pris, non dans les mines exploitées de nos jours, mais sur tous les points où l'on peut croire qu'il y a eu autrefois une exploitation minière.

F. DE VILLENOISY.

CHRONIQUE D'ORIENT

(N° XXII)

Bibliographie générale. — La troisième partie du tome II du *Corpus inscriptionum atticarum* a paru, malheureusement sans les *addenda* et les index, que l'on promet de publier bientôt [1]. L'impression du tome Ier des inscriptions du nord de la Grèce continue régulièrement et l'on prépare en même temps les matériaux du tome II. Les inscriptions de l'Italie et de la Sicile doivent être publiées en 1890. M. Mommsen a fait paraître le premier fascicule du supplément au troisième tome du *Corpus inscriptionum latinarum*, comprenant l'Égypte, l'Asie, la Grèce d'Europe et la Mœsie inférieure ; les textes de cette dernière provenance ont été édités par M. de Domaszewski. La seconde partie de ce supplément sera publiée par MM. Hirschfeld et de Domaszewski dans le courant de 1890. Enfin, sous la direction de M. Imhoof Blumer de Winterthur, et aux frais de l'Académie de Berlin, on a commencé le recueil des monnaies antiques de la Macédoine et de la Thrace, avec la collaboration de MM. Svoronos (pour le Cabinet de Paris) et Pick (pour le dépouillement des ouvrages imprimés). Ce volume est destiné à être le premier d'un *Corpus numorum*. Nous réprimons non sans peine les réflexions que nous suggère cette entreprise, l'essentiel étant, après tout, que les intérêts de la science soient bien servis.

— Je signalerai ici deux intéressants articles sur d'anciens voyageurs qui ont parcouru l'Orient hellénique. Le premier, de M. E. Montégut, concerne sir John Mandeville [2] ; le second, de M. Gaffarel, est relatif au cosmographe André Thevet [3]. Il est évident pour moi — ce dont les auteurs sus-nommés n'ont pas fait la remarque — que Thevet a lu Mandeville et lui a emprunté plus d'un conte. On ferait bien de réunir en un *Corpus* les passages de ces voyageurs peu connus qui peuvent jeter quelque lumière sur le *folk-lore* ou la condition matérielle des pays grecs jusqu'à la fin du xviiie siècle.

— Nous attendons toujours l'ouvrage d'ensemble sur Cyriaque d'Ancône, que M. de Rossi promet au monde depuis vingt ans [4]. M. E. Reisch, auteur d'excellents travaux sur les concours de musique et sur les ex-voto dionysiaques, a donné en attendant quelques informations nouvelles sur le ms. de Giulano di

1. *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 710.
2. *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1889, p. 277-312.
3. *Bulletin de géogr. historique et descriptive*, 1888, p. 166-201.
4. Voir pour l'instant le beau travail de M. de Rossi dans les *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. II, p. 360 et suiv.

San Gallo, conservé à la Bibliothèque Barberine de Rome, et qui renferme, comme on sait, des copies des dessins perdus de Cyriaque [1]. Sur le fol. 27 de ce ms. se voit une esquisse du prétendu Atlante du portique des Géants (Le Bas-Reinach, *Mon. Fig.*, pl. 27). Le fol. 29 présente une construction de style corinthien où est inséré un croquis de la statue du monument de Thrasyllos (*Athen. Mitth.*, t. XIII, p. 398). Au même endroit, il y a un intéressant dessin du monument de Philopappos, avant la dévastation dont il a été l'objet.

ATHÈNES. BULLETIN DE L'ÉPHORIE [2]. — MARS, AVRIL, MAI 1889. — *Antiquités transportées au Musée Central.* — Le Musée, dont on vient d'achever la deuxième aile, continue à s'enrichir par suite des fouilles, des confiscations et des dons faits par des particuliers. Parmi les objets nouveaux, nous mentionnerons une belle stèle funéraire (femme assise, femme debout, homme barbu), avec l'inscription ΧΟΙΡΙΝΗ ΤΙΤΘΗ ; elle a été découverte à Patissia. Le Musée a acquis une autre stèle funéraire d'un bon style, provenant, suivant le vendeur, de la Cappadoce. Il s'est encore augmenté d'une nombreuse série de vases et de terres cuites découvertes à Tanagra et à Érétrie, d'une collection confisquée à Corfou [3], etc.

— Les travaux exécutés sur l'Acropole ont surtout eu pour but de nettoyer certains emplacements et de régulariser l'aspect des dernières fouilles. Un plan de l'Acropole, avec l'indication de toutes les découvertes récentes, a été donné par M. Kawerau dans le Δελτίον du mois de mars [4]. Parmi les inscriptions que continue à publier M. Lolling, il en est plusieurs de fort intéressantes : 1° un nouvel ὅρος χωρίου πεπραμένου ἐπὶ λύσει (p. 56) ; 2° un décret en l'honneur d'Ariarathe fils de Mithraxidès (p. 57) ; 3° le supplément de l'inscription *C. I. A.*, II, n° 949 (p. 58) ; 4° un décret en l'honneur d'Heracleitos d'Athmonée, agonothète des Panathénées (p. 58). Ce texte mentionne des bas-reliefs ou des peintures offertes à Athéna en souvenir de la victoire remportée sur les Galates en 278 (πρὸς τοὺς βαρβάρους), par les Athéniens alliés aux Étoliens pour le salut des Grecs (ὑπὲρ τῆς τῶν Ἑλλήνων σωτηρίας). Cette mention, malheureusement trop sommaire, vient s'ajouter au peu que l'on sait touchant les ex-voto de ce que nous avons appelé ailleurs le *Cycle Delphique* [5] ; 5° la suite et la fin de l'inscription *C. I. A.*, II, n° 270 (p. 90) ; 6° un fragment daté de l'archontat de Diognète, bien connu par le marbre de Paros (p. 93) ; 7° un texte relatif à un

1. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 217.
2. Cf. *Revue archéol.*, 1886, II, p. 79 ; 1887, I, p. 63 ; 1887, II, p. 71 ; 1888, I, p. 399 ; 1888, II, p. 216 ; 1889, II, p. 81. Toutes les parties du Δελτίον qui ne concernent pas les musées d'Athènes ou les découvertes faites en Attique seront analysées plus loin, sous la rubrique des régions et des villes auxquelles elles se rapportent.
3. Lécythe orné de deux figures en relief enlacées, une femme et un Éros, avec traces de couleur et de dorure ; plusieurs figurines de beau style tanagréen, etc.
4. Ce plan a déjà été reproduit plusieurs fois : *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 1123 ; *Ami des Monuments*, 1889, p. 331. Le *Journal of Hellenic Studies* en a publié un autre, dû à M. Schultz (1889, pl. VIII). On trouve dans le même article des photogravures d'après le *Typhon*, dont on a vu une magnifique reproduction en couleurs à l'Exposition du Centenaire (p. 261), une belle tête archaïque (p. 264), une curieuse tête de Gorgone en marbre (p. 266), et la prétendue *Athéna mélancolique* (p. 268).
5. S. Reinach, *Les Gaulois dans l'art antique* (tirage à part en vente), p. 41.

arbitrage entre Athènes et le κοινόν des Béotiens, sans doute pour un règlement de frontières, où la ville de Lamia fournit des arbitres (p. 95).

Juin-juillet 1889. — *Antiquités transportées au Musée Central.* — Outre d'admirables vases découverts à Érétrie, le Musée a acquis une statuette de femme très archaïque confisquée au Pirée et une collection d'antiquités, notamment de bas-reliefs, formée depuis longtemps dans cette localité par un certain Dokas [1].

Fouilles de l'Acropole. — On a déblayé les fondations de la Pinacothèque, construite en 438, et reconnu à cette occasion qu'elle n'avait pas de pavé en pierre. La fouille a mis au jour des murs d'appareil cyclopéen auprès desquels étaient quelques fragments de vases de style mycénien. Aux angles et sur les bords de l'édifice, on a recueilli des vases et des bronzes antérieurs aux guerres médiques et un torse de femme du type des *Athénas*, auquel s'adapte une tête découverte avant 1885. Les travaux de nettoyage ont continué aux abords de la porte de Beulé et près du temple de la Victoire Aptère; en ce dernier point, on a trouvé une partie d'une chouette votive de dimensions colossales, dont la tête et la moitié du corps avaient été découverts en 1840 [2].

— La démolition des murs modernes voisins des Propylées a fourni d'assez nombreuses inscriptions, parmi lesquelles nous relèverons les suivantes: 1° fragment d'une liste des tributs, paraissant dater de l'an 413 (p. 108); 2° décrets de 168 en l'honneur de Diodore, ami du roi Eumène et de ses frères (p. 110); le roi Eumène (197-159) est celui qui a construit à Athènes le portique entre les deux théâtres [3]; 3° fragment en vers d'une dédicace archaïque à Aphrodite (p. 127); 4° corniche en deux morceaux (p. 129), portant deux fragments de dédicaces à Aphrodite Pandème (cf. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 160); 5° base d'une statue du proconsul Claudius Illyrius, personnage déjà connu par un autre texte (*C. I. A.*, III, 399) et qui répara peut-être, sous le règne de Valérien, les fortifications d'Athènes (p. 133); 6° inscription relative à la fête des Theseia (p. 147, cf. *C. I. A.*, II, 444). Enfin M. Lolling a pu compléter ainsi, par la découverte d'un nouveau fragment, l'inscription contenant la signature d'Archermos (p. 119): Ἄρχερμος ἐποίεσεν ὁ Χῖος. Ἰφιδίκε μ' ἀνέθεκεν Ἀθεναίαι πολιόχοι.

— En exécutant un travail de voirie le long de la rue du Stade, on a découvert un grand nombre de tombeaux du v° et du iv° siècle, renfermant des lécythes blancs, des vases à figures rouges et des inscriptions [4]. L'une d'elles, gravée sur le long côté d'une sorte de sarcophage, est d'une paléographie singulière, dont l'archaïsme paraît factice au rédacteur du Δελτίον.

— La construction d'une maison près de la place de l'*Homonoia* a fait découvrir deux vases à figures rouges que l'*inventor*, M. Pagka, a donnés au Musée Central [5].

Août-septembre 1889. — *Fouilles de l'Acropole.* — Il ne reste plus à étudier

1. Δελτίον, 1889, p. 145.
2. Le Bas-Reinach, *Mon. Fig.*, pl. 62, n° 3.
3. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 98.
4. Δελτίον, 1889, p. 125, 141.
5. Δελτίον, 1889, p. 144.

que la tour sur laquelle repose le temple de la Victoire Aptère et l'espace compris entre la porte de Beulé et les Propylées. Cela fait, le plateau de l'Acropole aura été exploré d'une manière complète et les successeurs de M. Cavvadias n'y trouveront même plus à glaner.

— M. Lolling a publié dans le Δελτίον (1889, p. 179-200) un long travail sur deux bases en marbre pentélique, découvertes près de l'angle sud-ouest du Parthénon, où il reconnaît les socles des deux statues de cavaliers mentionnées par Pausanias à l'entrée de l'Acropole ; on sait que le Périégète était tenté de prendre ces statues pour celles des deux fils de Xénophon (I, 22, 4). L'étude des fragments épigraphiques appartenant à ces bases et d'autres considérations font penser à M. Lolling que c'étaient des ex-voto dédiés par les chevaliers athéniens à la suite de la conquête de l'Eubée par Périclès en 446, Lakedaimonios (fils de Cimon), Xénophon (d'où l'erreur de Pausanias) et Pronapès étant hipparques. Les statues étaient l'œuvre de Lycios fils de Myron ; si donc l'hypothèse de M. Lolling est admise, nous avons là une date approximative pour l'ἀκμή de ce sculpteur.

Octobre-novembre. — *Fouilles de l'Acropole*. — Entre les Propylées et la porte de Beulé on a découvert un torse d'éphèbe du IV[e] siècle, presque de grandeur naturelle. Les travaux commencés au pied du temple de la Victoire Aptère ont été remis à l'été prochain.

Antiquités transportées au Musée Central[1]. — Nombreux vases d'Érétrie, parmi lesquels une représentation de l'enlèvement d'Orithyie par Borée. — Objets découverts par l'École française à Thespies. — Objets recouvrés à Paris par la légation hellénique (vases, terres cuites).

Inscriptions de l'Acropole[2]. — Décret surmonté d'un bas-relief en l'honneur d'Hébrytémis, roi des Odryses (386 av. J.-C.) ; le nom de ce roi est nouveau. — Réplique de l'inscription *Corp. inscr. attic.*, II, 74 *a*, où il est question d'Androtion. — Deux signatures du sculpteur Δημήτριος (Loewy, *I. G. B.*, n° 62).

Athènes. — La Revue anglaise *The Builder* a publié un article accompagné de gravures sur les fragments d'architecture les plus archaïques découverts au cours des dernières fouilles sur l'Acropole[3].

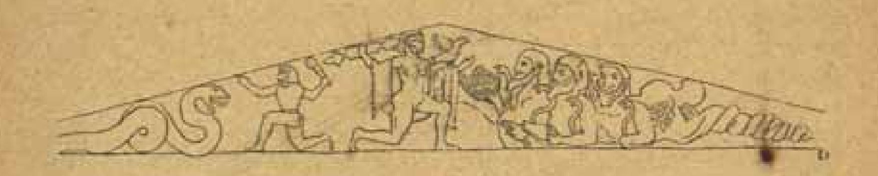
— Les mesures prises en vue d'assurer la conservation des couleurs sur les sculptures archaïques en tuf ont donné, paraît-il, d'excellents résultats[4]. En revanche, on se plaint que les objets en bronze aient pris un aspect désagréable, par suite du traitement chimique que leur conservation a nécessité.

— En nettoyant le terrain au nord du Parthénon, on a découvert plusieurs grandes citernes taillées dans le roc, placées symétriquement par rapport au temple. Cette constatation est importante, parce qu'elle montre que les citernes en question, loin d'être pélasgiques ou *cranaennes*, ne sont pas antérieures au V[e] siècle[5].

1. Δελτίον, 1889, p. 212, 226.
2. Δελτίον, 1889, p. 203.
3. *The Builder*, 1889, n° 2409, p. 253-255.
4. *Rev. des Études grecques*, 1889, p. 273.
5. *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 325.

— Pour expliquer la présence, sur l'Acropole, de grands bas-reliefs archaïques se rapportant à Hèraklès, M. Brückner a émis l'hypothèse que Crésus y aurait fait édifier un temple de ce dieu, détruit pendant la seconde guerre médique [1].

— M. Brückner a publié [2] une intéressante restitution, accompagnée d'une photogravure et de gravures, du curieux fronton en poros où il reconnaît Zeus combattant Typhon et Hèraklès combattant Echidna. Nous donnons ici une esquisse sommaire de l'ensemble ; rappelons que le corps entier de Zeus, sauf



la tête et une partie du foudre, les jambes et les bras d'Hèraklès, une partie du serpent à gauche sont des restitutions de M. Brückner. Celle du côté droit de la composition se fonde sur l'image d'un vase de Munich (*Auserl. Vasenb.*, pl. 237), qui représente aussi le combat de Zeus contre Typhon, ἑκατοντακάρανος ἑρπετός (Pind., *Pyth.*, VIII, 15 ; I, 25 ; Esch., *Prom.*, 352, 353 ; *Sept.*, 474). Le groupe qui lui fait face, Hèraklès luttant contre un serpent énorme, peut-être Echidna, rappelle la part prise par le héros au combat du maître des dieux contre Typhon (Eurip., *Herc. fur.*, 1272). A ce fronton correspond exactement celui dont on a recueilli les fragments dans la même fouille, et qui représente Hèraclès terrassant Triton (*Rev. archéol.*, 1888, I, p. 350 ; 1888, II, p. 216 ; 1889, II, p. 86).

M. Brückner a insisté sur la vivacité de la polychromie, dont la tête publiée dans les *Antike Denkmäler* (3ᵉ fasc., pl. 30) donne une idée nette même à ceux qui n'ont pas vu les originaux. Moins le tuf qui servait aux sculpteurs se prêtait aux raffinements du modelé, plus la couleur devait entrer en jeu pour en compenser les insuffisances.

— A la dernière fête de Winckelmann (9 décembre 1889), M. Puchstein a émis une idée intéressante [3]. Constatant que les sculptures des frontons et de la frise du Parthénon sont les plus anciennes de celles que nous connaissons en Grèce où se révèle l'usage du foret, lequel n'a pas été employé par l'auteur des métopes, il propose de les attribuer à Callimaque qui, au dire de Pausanias, aurait le premier adopté cet instrument. Pausanias dit expressément (I, 26) que Callimaque, très habile praticien, était inférieur aux grands artistes de son temps, ἀποδέων τῶν πρώτων ; il aura donc bien pu être chargé par Phidias d'exécuter des sculptures d'après les dessins ou les maquettes du maître. M. Puchstein paraît aller plus loin et considérer les frontons et la frise comme

1. *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 1288.
2. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 67 et pl. II, III.
3. *Berl. Phil. Woch.*, 1890, p. 194.

l'œuvre personnelle de Callimaque ; c'est ce que nous ne sommes nullement disposé à admettre avec lui. Les copies de la Parthénos sont d'ailleurs un mauvais document sur la manière de Phidias, puisqu'une statue chryséléphantine ne pouvait pas être sculptée avec la liberté de style que comporte le marbre. Phidias n'est pas l'auteur de toutes les sculptures du Parthénon, mais il en a certainement été l'inspirateur.

— M. Doerpfeld a motivé, avec un plan à l'appui, son opinion sur l'emplacement de la Chalcothèque, qu'il retrouve entre l'enceinte d'Artémis Brauronia et le Parthénon, le long du mur méridional de l'Acropole[1]. Quant au temple et à l'enceinte d'Athéna Ergané, dont l'existence avait d'abord été mise en doute par M. Robert[2], M. Doerpfeld les rejette au rang des fables ; on sait qu'Ulrichs avait été conduit à cette hypothèse, généralement adoptée depuis, par quelques dédicaces à Ἀθηνᾶ Ἐργάνη (Jahn-Michaelis, p. 60) et une inscription en vers (*Corp. inscr. attic.*, t. III, n° 1330). Ἐργάνη et Ἐργόπονος ne sont que des épithètes d'Athéna Polias. Reste, il est vrai, le passage corrompu de Pausanias, I, 24, 3, où Jahn admet une lacune ; mais il n'est vraiment pas admissible de la combler avec la mention d'un temple d'ailleurs inconnu. *Corruptis locis nihil probatur*, disaient les vieux grammairiens. Là où l'on s'attendait à rencontrer ce temple d'Athéna Ergané, les fouilles ont mis au jour les restes d'un grand édifice avec vestibule qui ne pouvait pas être un temple et où M. Doerpfeld reconnaît la Chalcothèque dont il est question dans un décret du IVe siècle (*Corp. inscr. attic.*, t. II, n° 61).

— En fouillant l'intérieur du Parthénon on a trouvé de nombreux tombeaux d'époque byzantine (peut-être d'évêques d'Athènes)[3].

— Le travail de M. Strzygowski sur l'Acropole à l'ancienne période byzantine est très intéressant pour l'histoire de l'architecture chrétienne[4]. L'auteur pense que le Parthénon a été transformé en église vers 435, probablement sous le vocable de sainte Sophie ; c'est au VIIe siècle, lors de la translation d'une vieille image de la Vierge dans cette église, qu'elle fut vouée à la Θεοτόκος. Les fragments d'architecture et de sculpture byzantines sont très nombreux sur l'Acropole, mais on n'a encore rien fait pour les classer chronologiquement. M. Strzygowski établit que la feuille d'acanthe trapue et dentelée marque une époque intermédiaire entre Théodose II et Justinien ; avec le chapiteau surmonté d'un reste d'architrave (imposte), cette forme est une des premières transformations subies par l'architecture antique dans le *processus* d'où le style byzantin devait sortir. On a trouvé sur l'Acropole beaucoup de fragments qui se placent ainsi vers la fin du Ve et au VIe siècle ; M. Strzygowski en a donné de bons dessins et les a rapprochés des chapiteaux de l'église d'H. Paraskevi à Chalcis, de Prevesa, d'Acrocorinthe et d'Argos. Quant aux chapiteaux de l'Acropole d'Athènes, l'auteur pense cependant qu'ils n'ont pas fait partie d'édifices chrétiens construits en cet endroit, mais qu'ils y ont été

1. *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 304 : cf. *Rev. arch.*, 1889, II, p. 97.
2. Robert, *Hermes*, t. XXII, p. 135 : cf. Doerpfeld, *Athen. Mitth.*, t. XII, p. 55.
3. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 119.
4. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 270-296.

apportés d'autres parties de la ville par les habitants de l'Acropole au moyen âge. Cette conclusion ne laisse pas de surprendre, car les matériaux de construction, grands ou petits, n'ont jamais manqué sur l'Acropole même.

— M. Doerpfeld propose de placer le monument choragique de Nicias, dont les fragments ont servi à construire la porte dite de Beulé [1], au nord-est du théâtre d'Hérode Atticus [2] ; le monument en question aurait été détruit lors de la construction de ce théâtre.

— Un bas-relief votif d'un style bien lourd, représentant Hermès et les Charites [3], a été découvert sur l'Acropole et fort bien commenté par M. Lechat [4]. Les traces de polychromie y sont nombreuses. M. Lechat s'est trouvé dans l'embarras pour justifier la présence sur l'Acropole d'une œuvre aussi peu attique tant par le sentiment que par le travail ; il se tire d'affaire en disant qu'à la fin du VIe siècle il y avait sans doute de médiocres artistes à côté des bons. Je crois qu'il faut aller plus loin et déclarer carrément que ce bas-relief n'a pas été sculpté par un Athénien, mais par quelque marbrier de la côte d'Asie ou d'une des îles voisines.

— On ne cherchera guère un bas-relief grec, provenant suivant toute vraisemblance de l'Acropole, dans les *Jahrbücher* des Antiquaires du Rhin. C'est ce qui m'oblige à signaler ici l'article que M. Urlichs a consacré à ce morceau de sculpture, article accompagné d'une des plus déplorables gravures qu'il soit possible d'imaginer. Le sujet représente Esculape et les divinités d'Éleusis [5].

— M. Treu reconnaît des personnifications de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* dans deux statues féminines *thoracatae* qui ont été découvertes en 1869 près du Portique d'Attale [6]. Il est amené à cette intéressante conclusion par l'étude des bas-reliefs sur la cuirasse de la seconde figure, où l'on distingue nettement Scylla, les Sirènes et Polyphème. Cette statue est signée du nom inconnu d'Iason d'Athènes (Loewy, *I. G. B.*, n° 329) ; M. Treu suppose qu'elle a orné, avec la figure qui lui fait pendant, le prétendu gymnase d'Hadrien, où M. Koumanoudis a vu qu'il fallait reconnaître une bibliothèque. Peut-être étaient-elles placées de part et d'autre d'une statue d'Homère, comme dans le groupe de Colophon que mentionne une épigramme de l'*Anthologie* (XVI, 292, éd. Dübner). Il est très probable que ce sont des copies d'originaux alexandrins, et cela tend à prouver, comme l'avaient déjà fait penser les reliefs de la balustrade d'Athéna trouvés à Pergame, que les statues *thoracatae* des empereurs, loin d'être une invention de l'art romain, sont, ni plus ni moins que les prétendues autres innovations de cet art, des imitations de modèles hellénistiques.

— M. Gomperz a proposé une nouvelle restitution du plus ancien décret

1. *Athen. Mitth.*, t. X, p. 219.
2. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 63.
3. Un cinquième personnage, de taille plus petite, paraît représenter le dédicant.
4. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 467, pl. XIV.
5. *Jahrbücher des Vereins im Rheinlande*, t. LXXXVII, 1889, p. 1 et suiv.
6. *Athen. Mitth.*, 1889, p. 160, pl. V.

attique que nous possédions, celui qui concerne les clérouques de Salamine (*Bull. de Corr. Hellén.*, t. XII, p. 1)[1].

— M. Koumanoudis signale la découverte à Athènes d'un autel cylindrique avec une dédicace Ἀπόλλωνι γεφυραίῳ. L'épithète d'Apollon est nouvelle[2]. L'auteur de la dédicace est un certain Κλ(αύδιο)ς Θησεὺς Ψαφιάδης ; cette forme du démotique Ψαφίδης est nouvelle également[3].

— M. Winter a publié en couleurs, dans les *Mittheilungen* d'Athènes[4], les fragments d'un beau vase du céramiste Sophilos, découverts en plusieurs fois sur l'Acropole. Le style est celui des vases à figures noires, avec un emploi très libéral des rehauts blancs. La scène représente une procession de divinités qui se dirigent vers un temple. Tant par le style que par la composition, ces fragments offrent des analogies remarquables avec le célèbre *vase François* (bien publié enfin dans les *Wiener Vorlegeblätter*, 1888, pl. II)[5], mais M. Winter est bien hardi en supposant que Sophilos a eu sous les yeux le chef-d'œuvre même de Klitias.

— L'Institut allemand a pratiqué des fouilles entre le théâtre de Dionysos et le mur méridional de l'Acropole. La plus belle découverte a été celle d'une œnochoé noire avec scène bachique, signée du nom de deux artistes de la fin du VIe siècle, Xénoclès et Klésophos (Ξενοκλέες ἐποίεσεν, Κλέσοφος ἔγραφσεν.)

— Si l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική a le grand tort de paraître en retard, elle publie du moins d'admirables planches : telles sont, dans les derniers fascicules de 1888 (distribués dans l'automne de 1889), celles qui représentent un *pinax* attique avec les restes d'une épitaphe métrique du VIe siècle[6], surmontant quatre couples de figures viriles levant les mains comme dans une *conclamatio* (pl. 11) — les fragments d'un *pinax* et d'un vase archaïque découverts à Éleusis, ce dernier avec la signature d'un céramiste inconnu Κλείμαχος μ' ἐποίεσε κεμικε...[7] (pl. 12) — les pierres gravées de type insulaire découvertes à Mycènes (pl. 10.)

— M. P. Wolters signale à la méfiance des archéologues les fragments de vases authentiques, avec graffites apocryphes, que l'on vend actuellement à Athènes[8].

— Sur un tesson de vase découvert à Haghia Triada et conservé au musée de la Société archéologique, M. Szanto croit avoir reconnu un fragment d'un contrat de louage[9], au sujet duquel il est entré dans des développements instructifs.

— M. N. Blümner[10] a fait connaître deux peintures de vases, l'une trouvée

1. *Arch. Epigr. Mitth.*, t. XII, p. 61.
2. Cf. Toepffer, *Attische Genealogie*, p. 293.
3. Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1889, p. 200.
4. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 1 et pl. 1.
5. Cf. Reichel, *Arch. Epigr. Mittheil.*, t. XII, p. 38.
6. Cette inscription recouvre les traces d'une autre ; il y a donc là un *palimpseste céramique*, c'est-à-dire, je crois, un *unicum*.
7. On n'a pas trouvé de restitution satisfaisante pour ce dernier mot.
8. *Jahrb. des Instit.*, 1889, p. 112.
9. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 137.
10. *Ibid.*, p. 150.

à Abae, l'autre sur l'Acropole, toutes deux aujourd'hui conservées à Athènes, qui représentent des ateliers de céramistes. Par la même occasion, il a publié un bas-relief de Larissa où l'on voit, au-dessus de l'épitaphe d'un affranchi (*Bull. de Corr. Hellén.*, t. X, p. 448), un menuisier travaillant une planche avec un σκίπαρνον. Le sistre représenté sur la gauche semble indiquer, suivant l'éditeur, que cet artisan était membre de quelque corporation religieuse gréco-égyptienne ; je ne crois pas cette hypothèse nécessaire, les attributs d'Isis n'étant pas rares sur les stèles funéraires (*sistra jubentia luctus*, Luc. *Phars.*, VIII, 832).

— Je me contente de signaler, en la recommandant à tous les lecteurs de cette *Chronique*, l'*Histoire d'Athènes au moyen âge* récemment publiée par M. Gregorovius[1]. Écrit dans un style brillant et chaud qui rappelle celui de notre Ozanam, ce livre est de ceux dont on peut dire qu'il contredit le préjugé si répandu et trop souvent vérifié sur l'absence d'art chez les historiens allemands. Un travail de proportions plus modestes, mais très nourri et bien composé, sur Athènes à l'époque chrétienne, a été récemment publié en grec par M. le Dr Démétrios Néroutsos[2].

— Dans un résumé, d'ailleurs assez exact, des travaux archéologiques exécutés en 1888-1889, M. E. A. Gardner dit que les monnaies de la collection athénienne « ont été arrangées et examinées par M. le Dr Pick, envoyé à cet effet de Berlin[3] ». Nos lecteurs savent que ce renseignement est erroné[4] : l'état du cabinet numismatique d'Athènes est encore tout à fait précaire et M. Pick n'est plus à Athènes depuis longtemps.

— Au cours de la même revue, M. E. A. Gardner a fait valoir des arguments contre l'appartenance d'une statue archaïque découverte sur l'Acropole à la base signée du nom d'Antenor[5]. L'adaptation de ces deux morceaux, proposée par M. Studniczka, a été effectuée au Musée Central, mais l'on a heureusement gardé un moulage de la plinthe avec les pieds qui rendra possible une nouvelle étude de la question. Les raisons alléguées par M. Gardner ne paraissent pas être sans valeur.

— M. Ch. Waldstein conserve la direction de l'École américaine d'Athènes et renonce à celle du Fitzwilliam Museum de Cambridge[6].

1. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Athen im Mittelalter*, 2 vol., Stuttgart, 1889 (24 mark).
2. Χριστιανικαὶ Ἀθῆναι, ἱστορικὴ καὶ ἀρχαιολογικὴ μελέτη, ἀπόσπασμα ἐκ τοῦ δελτίου τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, ὑπὸ Τάσσου Δημητρίου Νερούτσου. Ἀθήνησιν, ἐκ τοῦ τυπογραφείου Πέρρη, 1889.
3. *Journ. Hell. Stud.*, 1889, p. 276.
4. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 101.
5. *Journ. Hell. Stud.*, 1889, p. 278 ; cf. *Athen. Mittheil.*, 1888, p. 226.
6. Le catalogue des moulages de ce musée, récemment publié par M. Waldstein (Macmillan, 1889), a été l'objet, dans la *Classical Review* (1889, p. 420), d'un compte rendu sévère, dû à la plume compétente de M. Cecil Torr. Partout où l'auteur n'a pu modeler son travail sur celui de Friederichs-Wolters, il accumule les inexactitudes et les erreurs. Je transcris quatre lignes de M. C. Torr : « *The descriptions themselves have been drawn up very carelessly : some are bald, some are diffuse, and some are nonsense. The introductions are beyond criticism, for it is generally impossible to understand the meaning.* » Cf. *Revue critique*, 1886, I, p. 406.

PIRÉE. — On a transporté à Athènes la partie supérieure de la grande statue d'Asklépios découverte dans l'Asklépieion du Pirée [1]. M. Gardner dit que la tête, où les yeux sont creusés, est un beau spécimen du type placide prêté par l'art grec au dieu guérisseur [2]. On a recueilli, dans des fouilles ultérieures, la main du dieu et une partie du serpent.

— Une statuette trouvée au Pirée, que M. Conze a fait récemment connaître [3], avait été signalée à tort comme une réplique du type connu dit *Venus genetrix;* en revanche, M. Conze a pu ajouter, à la liste que j'ai dressée de ces répliques [4], quatre exemplaires en marbre provenant d'Athènes (deux statuettes), de Pergame et de l'Archipel (un fragment au Musée de Myconos). M. Conze se rallie à l'hypothèse qui reconnaît dans ce type souvent répété celui de l'Aphrodite ἐν κήποις d'Alcamène. La première statuette athénienne, dont il a donné un croquis sommaire [5], est importante à cause du caractère archaïque de la tête : c'est une preuve nouvelle que celle de la statue du Louvre appartient bien au torse où elle a été ajustée.

— Les confiscations vont leur train au Pirée et accroissent continuellement le musée local. Chez un nommé Sein, forgeron de son état, on a saisi le 17 avril un disque en marbre portant l'image *peinte* d'un homme barbu assis sur un trône ; tout autour est tracée l'inscription archaïque : Μνεμα τόδ' Αἰνέου σοφίας ἰατροῦ ἀρίστου [6]. Avec ce curieux médaillon, qui remonte au v[e] siècle, on a confisqué une stèle cylindrique en terre cuite, portant l'inscription Ἀθηναῒς Σωσθένου Ἡρακλεῶτις, plusieurs figurines en terre cuite, archaïques et de bon style, deux statuettes fausses, quelques vases peints, une statuette en bronze d'une éphèbe portant une hydrie, des stèles avec inscriptions funéraires, etc. Chez un autre particulier, employé de la compagnie des mines de Laurium, on a saisi une vingtaine d'objets, vases peints, lampes, terres cuites (parmi lesquelles plusieurs sont fausses), une statuette de Pan en bronze, une inscription funéraire Λάμαχος Παιών.

DAPHNI. — Un artiste envoyé par le gouvernement italien, le mosaïste Carlo Novelli, a été chargé de réparer les mosaïques byzantines conservées dans le couvent de Daphni [7]. La lettre adressée à ce sujet au ministre de l'instruction publique de Grèce par M. Novelli contient des renseignements précieux.

ÉLEUSIS. — M. Doerpfeld a résumé les derniers travaux faits à Éleusis [8]. Sous le Propylée d'Appius Claudius, on a trouvé les restes d'une grande tour, qui protégeait l'accès de l'enceinte sacrée ; en dehors des grands Propylées, on a déblayé en partie une vaste cour pavée, ornée de deux portes triomphales

1. *Rev. archéol.*, 1889, I. p. 83.
2. *Journ. Hell. Stud.*, 1889, p. 271.
3. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 199, pl. IV.
4. *Gazette archéol.*, 1887, p. 250, 271.
5. L'original était dans le commerce à Athènes en 1885; on ne sait où il a passé depuis.
6. Cf. *Revue archéol.*, 1889, t. II, p. 101. Un court article sur ce disque a été publié par M. Dragatsis dans le Δελτίον, 1889, p. 151-2.
7. Δελτίον, 1889, p. 68.
8. *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 123; cf. t. XII, p. 268.

dédiées par les Grecs à l'empereur et aux Déesses. Près de la porte située à l'est se trouve un grand réservoir, sans doute destiné aux ablutions des mystes. Au milieu de la cour sont les fondations du temple connu d'Artémis Propylaea. Au sud-ouest des grands Propylées, M. Philios a découvert les restes de maisons particulières, ornées de peintures murales (Ἐφημ. ἀρχ., 1888, pl. IV et V). Certains indices permettent d'affirmer que l'enceinte sacrée a été agrandie au IVe siècle avant J.-C. Près de la chapelle de Saint-Zacharie, où l'on croyait qu'avait existé un temple de Triptolème, on n'a rencontré que les restes d'une maison romaine et d'une grande église byzantine. Il faut donc renoncer à placer en cet endroit le temple en question.

— M. Michaelis a pu étudier avec M. Doerpfeld les chapiteaux d'antes ornés de figures de griffons que Boetticher (*Tektonik*, I, 2e éd., p. 315) voulait expliquer comme des supports de trépied ; il conclut, comme il l'avait déjà fait en 1860, qu'ils doivent être rapportés au Propylée d'Appius Claudius Pulcher (*Corp. inscr. lat.*, t. III, n° 547)[1].

— Nous avons déjà fait mention[2] de ce décret athénien de 352 qui, publié d'abord par M. Philios, a trouvé le plus perspicace des OEdipes dans le directeur de l'École française d'Athènes. Le travail de M. Foucart a paru dans le *Bulletin*[3] ; il montre une fois de plus, et d'une manière saisissante, ce qu'on doit entendre par la *mens divinior* en épigraphie. Parmi les résultats nouveaux, je signalerai particulièrement ceux-ci : le titre de στρατηγὸς κεχειροτονημένος ἐπὶ τὴν φυλακὴν τῆς χώρας, qui atteste une division du travail entre les stratèges dès le milieu du IVe siècle ; la construction du portique à douze colonnes qui précédait la grande salle d'initiation (le *prostylon* de Vitruve, VII, *praef.* 12) doit avoir commencé dans la seconde moitié du IVe siècle ; il existait, à la même époque, des Propylées qui disparurent lors de la construction du portique de Philon. M. Foucart a insisté sur l'intérêt politique de ce document, « qui nous montre sur le vif et en action le gouvernement démocratique, c'est-à-dire la gestion des affaires par l'intervention directe de l'ensemble des citoyens ».

— Parmi les antiquités d'Éleusis qui ont été transportées récemment à Athènes, il y a une belle tête de bélier, avec des traces de couleurs, et une intéressante série de petites figures en marbre. L'une d'elles est un groupe, représentant un homme assis dont la main est passée autour du cou d'une femme agenouillée, motif tout à fait analogue à celui du groupe resté en place dans le fronton occidental du Parthénon. Il y a aussi une femme drapée assise, tenant un enfant sur ses genoux, qui rappelle beaucoup une des figures des dessins de Carrey. M. E. Gardner nous assure que ces sculptures ont été découvertes *under proper supervision* et que leur authenticité est au-dessus de tout soupçon[4] ; souhaitons-le, mais ne le garantissons pas.

— Le buste d'Eubouleus a donné lieu, dans le *Jahrbuch*, à une polémique assez désagréable entre MM. Furtwaengler et Benndorf[5]. Cela m'a d'autant

1. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 9-14.
2. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 103.
3. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 433-467.
4. *Journ. Hell. Stud.*, 1889, p. 271.
5. *Jahrb. des Instit.*, 1889, p. 83-84.

plus étonné que j'avais signalé ici même (*Rev. Archéol.*, 1889, II, p. 104, n. 2) la correction des termes dans lesquels M. Furtwaengler reconnaissait les droits de priorité du savant viennois. Puisqu'ils ne font de doute pour personne, à quoi bon récriminer sur l'opportunité de la publication de M. Furtwaengler en 1887? Je ne mentionnerais même pas ici cette petite querelle si elle ne soulevait une question de *déontologie* scientifique. Il me semble qu'il faut la résoudre par le principe que les droits de la science passent avant tout et qu'on est parfaitement autorisé à prendre en main l'étude d'un monument *découvert par un tiers* alors qu'on sait qu'une autre personne s'en occupe déjà.

Décélie. — L'inscription de Décélie, relative aux phratries attiques, a été rééditée, traduite et commentée par M. Tarbell dans l'*American Journal of archaeology* (1889, p. 135-153). C'est un travail très distingué et qui nous révèle un excellent épigraphiste.

Icarie. — La suite du rapport de M. Buck sur les fouilles d'Icarie[1] contient bien des choses intéressantes : une topographie détaillée de la région, accompagnée d'une bonne carte; une étude sur les monuments d'architecture dont on a retrouvé les fragments, notamment un monument choragique (p. 167) et le temple dit Pythion (p. 175). Les planches, exécutées d'après un procédé photographique imparfait, laissent fort à désirer.

Dans un article subséquent[2], M. Buck a communiqué quelques inscriptions d'Icarie datant de la fin du v[e] siècle; l'une d'elles, malheureusement très mutilée, est un fragment d'un décret où il est question de la chorégie et de l'antidose.

Velanideza[3]. — Cette localité de l'Attique, célèbre par la découverte de la stèle d'Aristion, a été l'objet de recherches nouvelles de la part de M. Staïs. Le jeune éphore y a exploré un tombeau de famille, qui paraît avoir servi pendant plusieurs générations ou même plusieurs siècles. On en a retiré une inscription, des vases à figures noires, des urnes cinéraires en argile et en bronze, une jolie statuette en terre cuite représentant un acteur comique, etc.

— A Vourva, près de Velanideza, on a fouillé un grand tumulus ; il contenait une sépulture à incinération surmontée d'une sorte de sarcophage en briques divisé en trois compartiments. A deux mètres au-dessus, on a trouvé une seconde tombe à inhumation avec quelques vases de type mycénien, ce qui permet d'attribuer une très haute antiquité à la sépulture inférieure[4]. Plusieurs tombes à incinération étaient dispersées à la surface du tumulus. Dans le tumulus lui-même, on a recueilli des vases à figures noires très archaïques et une base de statue funéraire avec la signature de l'artiste Φαίδιμος : malheureusement, de la statue elle-même, il ne reste que les pieds.

— On a commencé l'exploration d'un autre tumulus à une demi-heure de celui de Vourva, sur la route qui conduit à Marathon, au lieu dit *Petreza*[5].

1. *American Journal of archaeology*, 1889, p. 154-181, pl. III-V. Cf. *Rev. archéol.*, 1888, I, p. 369; 1889, II, p. 104.
2. *American Journal*, 1889, p. 304-319.
3. Δελτίον, 1889, p. 122.
4. Δελτίον, 1889, p. 169, 201; cf. *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 326.
5. Δελτίον, 1889, p. 225.

Attique. — A la demande de l'Académie des sciences de Berlin, le Ministre de l'Instruction publique de Prusse a mis à la disposition de l'Institut archéologique allemand les fonds nécessaires pour étendre à toute l'Attique le travail cartographique commencé en 1881. En conséquence la maison Reimer promet de publier des cartes de Salamine et de la côte qui lui fait face, d'Éleusis, de Phylé, d'Orope et de Rhamnus. Celles de Marathon et de Décélie sont gravées et doivent paraître incessamment [1].

Patras [2]. — Dans la partie élevée de la ville, on a découvert par hasard une grande construction romaine en briques, que M. Cavvadias a identifiée à l'Odeion mentionné par Pausanias [3]. Les fouilles ont mis au jour des rangées de sièges et un pavé de mosaïque.

Olympie. — L'important travail que M. Six a publié sur le fronton oriental du temple de Jupiter [4] se divise en deux parties bien distinctes. Dans la première, s'inspirant de quelques fines observations de M. Brunn [5], il propose un nouvel arrangement de la composition, beaucoup plus agréable à l'œil que celui où l'on s'était arrêté jusqu'à présent; il rétablit les chars de bronze traînés de part et d'autre par les attelages des concurrents [6] et place un petit autel devant Jupiter [7]. Comme un croquis vaut toujours mieux qu'une description, nous donnons ici la restitution de M. Six; on peut la rapprocher de celle



qui a été publiée dans le récent ouvrage de MM. Laloux et Monceaux sur Olympie et dans la *Revue archéologique* (1889, pl. XX-XXI) [8]. M. Six se demande ensuite s'il faut continuer à attribuer ce fronton à l'auteur de la *Victoire* et conclut par une dénégation absolue. Mais comme, avec M. Loeschcke, il admet deux Alcamène [9], et que l'attribution du fronton occidental à Alcamène l'ancien lui paraît incontestable, il croit que le même artiste, le Lemnien, distinct de son homonyme athénien, est l'auteur aussi du fronton oriental et

1. *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 1418.
2. Δελτίον, 1889, p. 62; *The Athenaeum*, 29 juin 1889.
3. Pausanias, VII, 20, 6. On y avait reconnu d'abord des thermes. Pouqueville et Dodwell avaient vu une partie de cet édifice au commencement du XIXe siècle (Ἑστία, 2 juin 1889.)
4. *Journ. Hell. Studies*, 1889, p. 98-116, pl. VI.
5. *Sitzungsber. der bayer. Akademie*, 7 juillet 1888, p. 183 et suiv.
6. Déjà proposé par M. Flasch, art. *Olympia* des *Denkmäler* de Baumeister, p. 1104 AA.
7. Proposition de M. Brunn, *loc. laud.*, p. 198.
8. Laloux et Monceaux, *La restauration d'Olympie*, gr. in-4° avec planches. Paris, Quantin, 1889.
9. Loeschcke, *Die westliche Giebelgruppe am Zeustempel zu Olympia*, Dorpat, 1887, p. 7. Je partage aujourd'hui l'opinion de M. Loeschcke.

qu'il a exécuté ce travail entre 480 et 457 [1]. Il faudrait plus de place que nous n'en avons ici pour discuter ces vues ; nous nous sommes contenté de les résumer fidèlement [2].

— A la suite de l'article de M. Six, M. Treu a fait observer que l'existence des chars avait été constatée par lui depuis longtemps et a donné des indications nouvelles sur les traces qu'ils ont laissées sur les figures [3]. Il a aussi présenté de nombreuses objections à la restauration de M. Six, objections qu'il compte développer dans un prochain article du *Jahrbuch*. M. Kékulé a répondu que, contrairement à M. Treu, il avait l'impression que la restauration en question était très heureuse. La discussion reste ouverte.

— MM. Sauer et Studniczka ont publié deux notes sur le fronton occidental d'Olympie [4]. Le premier a montré que Pausanias, dans les descriptions qu'il donne d'œuvres d'art complexes, ne s'astreint nullement à énumérer les figures suivant la place qu'elles occupent ; le second fait des objections à l'arrangement proposé par M. Treu dans le *Jahrbuch* de 1888 (p. 175.) Il persiste à placer à droite du personnage central, qu'il considère comme Apollon, la femme vêtue du long chiton ionique où il reconnait Hippodamie ; cette observation est confirmée par la comparaison qu'il institue entre les deux groupes de femmes enlevées par les Centaures et les métopes 3, x et xii (Michaelis) du Parthénon, disposées symétriquement de part et d'autre de la métope nº xi.

— M. E. Petersen [5] explique les nombreux trous qu'on a signalés dans les figures des métopes d'Olympie comme les points d'insertion de tiges métalliques, peut-être de fourches, destinées à écarter les oiseaux (cf. Jos., *Ant. Jud.*, V, 5, 6 ; VI, 5, 1.) Ces « chasse-moineaux » subsistent encore sur quelques briques faîtières découvertes en Italie. C'est là, comme l'a finement remarqué M. Petersen, l'équivalent des flèches dont l'Ion d'Euripide menace les oiseaux de Delphes, πτηνῶν ἀγέλας αἳ βλάπτουσιν σέμν' ἀναθήματα.

— Il a été nécessaire de procéder à un nettoyage du terrain de l'Altis, où la végétation avait pris des proportions presque menaçantes depuis la conclusion des fouilles [6]. 86 objets en bronze du musée d'Olympie ont été transportés à Athènes pour y être l'objet d'un nettoyage et d'un traitement chimique, destinés à empêcher les progrès de l'oxydation.

Korythios. — M. Bérard, membre de l'École française, a commencé des fouilles à Korythios, en Arcadie, où l'on avait trouvé en 1888 une statuette en bronze d'Artémis [7]. Les premiers coups de pioche ont donné une autre sta-

1. M. Six affirme que les sculptures des deux frontons ne présentent aucune différence de style ; je proteste absolument contre cette assertion.
2. Deux travaux d'une portée générale sur les sculptures des frontons de l'art grec ont été récemment publiés en Allemagne : l'un est d'Aug. Herzog (*Studien zur Geschichte der griechischen Kunst*, Leipz., 1888) ; l'autre de H. Ohlrich (*Die Florentiner Niobegruppe*, Berl., 1888).
3. *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 1573 (*Soc. archéol. de Berlin*, nov. 1889).
4. *Jahrb. des Instit.*, 1889, p. 163, 166.
5. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 233-239.
6. Δελτίον, 1889, p. 67.
7. Δελτίον, 1888, p. 121 ; *Rev. archéol.*, 1888, II, p. 218.

tuette de la même déesse en bronze, et une figurine en terre cuite qui, d'après la description, fait un geste analogue à celui de la Baubo éleusinienne.

LYCOSURA[1]. — Les fouilles de l'éphore Leonardos à Lycosura ont fait découvrir les fondations en marbre d'un grand édifice dorique, qui, au témoignage d'une inscription, était le temple de Despoina mentionné par Pausanias (VIII, 38, 2). Beaucoup de bases avec inscriptions y ont été recueillies, ainsi que des fragments de statues colossales, notamment deux têtes de femmes, une tête d'homme barbu et une main tenant une torche. Quelques-uns de ces morceaux ont probablement appartenu aux statues de Damophon de Messène, que Pausanias vit dans ce sanctuaire. On a aussi trouvé de petites figures en relief servant de décoration à une draperie, et cinq petites statues de femmes dont le corps se termine par des queues de serpent. M. Cavvadias a publié dans le Δελτίον (1889, p. 159-163) un court article sur les fouilles de Lycosura ; il y donne un plan du temple découvert, quelques extraits des textes épigraphiques les plus importants, et une intéressante notice sur les morceaux de sculpture que l'on peut attribuer avec lui à Damophon.

SICYONE[2]. — Le rapport général sur les fouilles de Sicyone, dû à M. M. L. Earle, a paru dans l'*American Journal of archaeology* (1889, p. 267-292, pl. VI, VII, IX) ; il est suivi d'un article du même archéologue sur une statue d'éphèbe nu (pl. VIII), d'un travail assez médiocre, que l'éditeur voudrait attribuer au IIIe siècle avant J.-C. Les plans et les vues du théâtre de Sicyone sont d'un réel intérêt.

MYCÈNES. — Dans le dernier cahier de l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική de 1888, qui a paru dans l'automne de 1889, M. Tsountas a rendu compte avec détail des fouilles faites par lui aux alentours de Mycènes en 1887 et 1888[3]. L'Acropole est la πόλις proprement dite, autour de laquelle sont disséminées des κῶμαι ayant chacune leur nécropole (M. Tsountas en a déjà découvert 8). Un nouveau tombeau θολωτός, pillé dans l'antiquité, est signalé au S.-O. de Mycènes, près de la petite chapelle de la Panagia. Les sépultures sont analogues à celles de Nauplie ; ce sont des chambres circulaires ou carrées creusées dans le roc et précédées d'un δρόμος qui se rétrécit vers le haut. L'entrée de toutes les tombes était murée. Parmi les objets recueillis, M. Tsountas a publié un vase en quartz orné de deux polypes, un vase en argent orné de têtes gravés, des ciselures en ivoire (entre autres des griffons et des femmes avec le vêtement à *volants* comme sur la célèbre pierre gravée découverte par M. Schliemann), et deux fibules, les premières qui aient encore été trouvées à Mycènes. Sur une planche spéciale sont reproduites en phototypie 43 gemmes de style insulaire ; deux d'entre elles (nos 34-35) montrent un homme essayant d'attraper une antilope et qui, vu l'inexpérience du graveur, paraît planer au-dessus d'elle. C'est là

1. Δελτίον, 1889, p. 122, 153, 170 : *Berl. Phil. Woch.*, 1889, p. 1610.
2. Cf. *Rev. archéol.*, 1888, I, p. 69 ; 1889, II, p. 107.
3. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1888, p. 119 ; cf. *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 1409 et suiv., où est aussi reproduite, p. 1411, la carte de Mycènes et de ses environs, publiée par M. Tsountas. Voir aussi Dörpfeld, *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 125.

l'explication de la peinture de Tirynthe où M. Schliemann avait vu d'abord un acrobate montrant son agilité au-dessus d'un taureau en pleine course. Des représentations analogues ont été découvertes depuis à Vaphio.

— Dans l'intérieur de l'Acropole, M. Tsountas a déblayé une nouvelle section du palais royal, qui était caché par les ruines du temple grec construit au-dessus. L'enduit des murs, avec des traces de peintures, s'est encore conservé sur quelques points; les peintures sont du même style qu'à Tirynthe. Le mur de la cour se compose d'une couche de pierres régulières au-dessus desquelles était placée une longue poutre noyée dans du mortier et entourée de petites pierres formant remplissage. Cinq nouvelles couches de pierres régulièrement taillées sont superposées à la poutre longitudinale, dont il reste encore quelques fragments entièrement carbonisés [1].

— De très intéressantes fibules en bronze provenant de Mycènes, d'Olympie et d'Athènes ont été gravées, avec un remarquable article de M. J. Undset, dans la *Zeitschrift für Ethnologie* (1889, p. 205-234). Nous comptons en reproduire quelques-unes dans la revue l'*Anthropologie*, qui remplace les anciens *Matériaux*, la *Revue d'Ethnographie* et la *Revue d'Anthropologie*.

— La dissémination de l'art mycénien en Grèce est une étude du plus grand intérêt pour l'archéologie comme pour l'histoire. On ne connaissait encore, dans la Grèce du nord, que les découvertes faites dans la coupole de Dimini (inédites)[2]; M. Wolters vient de publier une série de vases mycéniens provenant de tombes aux environs de Volo[3]. Un de ces vases (pl. XI, 8) appartient au style géométrique, richement représenté dans la tombe de Dimini (distincte de la coupole). On a aussi rencontré des poteries mycéniennes en Phocide, non loin d'Anticyre, peut-être sur l'emplacement de l'ancienne Médéon (Paus., X, 36, 6). M. Paton en a récemment signalé sur deux points de l'île de Carpathos [4].

— M. Flinders Petrie a découvert à Hawara des poteries du style de Mycènes et de Santorin, à côté d'objets égyptiens qui appartiennent incontestablement au XIII[e] siècle. Il y avait là un établissement d'étrangers, car on y a trouvé la tombe d'un homme nommé Antursha, et tous les poids recueillis sont étrangers au système égyptien. Sur d'autres tessons, on a constaté la présence de caractères gravés appartenant aux alphabets de Chypre et de Phénicie (?), alphabets qui auraient donc été en usage dès le XIII[e] siècle av. J.-C. ou même à une époque antérieure [5]. Une partie de ces objets sont entrés à l'Ashmolean Museum d'Oxford [6].

— M. Stillman a publié dans la *Nation* du 13 juin quelques observa-

1. Comme l'a déjà fait observer M. Doerpfeld (*Mittheil.*, t. XIV, p. 126), ce système de construction est tout à fait analogue à celui dont il est question dans le livre des *Rois* (I, VII, 12). Cf. *Revue archéol.*, 1889, II, p. 106.

2. Cf. *Athen. Mitth.*, t. XI, p. 435; t. XII, p. 136.

3. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 262, pl. IX-XI, avec une carte des environs de Volo, pl. X.

4. *Classical Review*, 1889, p. 333.

5. *The Academy*, 20 juillet et 30 novembre 1889.

6. Dans un gisement qu'il place vers 2500 av. J.-C., M. Petrie dit avoir découvert des graffites cypriotes sur des tessons d'une poterie d'un style différent.

tions intéressantes sur la construction du *Trésor d'Atrée* et sur les outils qu'on a dû employer à ce travail. Il croit qu'il a été l'objet d'une restauration à l'époque de la domination achéenne, vers le VIIIe siècle avant J.-C. Dans le même article, il maintient son opinion sur la basse époque du prétendu palais de Tirynthe et ajoute que « les principales autorités grecques en archéologie ont toujours admis le caractère byzantin de cette ruine ». Signalons encore des remarques sur les *gemmes insulaires* qu'il considère, avec M. Milchhœfer, comme le produit d'un art crétois primitif. Un *Corpus* de ces gemmes, reproduites par la photogravure, serait, aujourd'hui, très intéressant à publier.

— M. Dœrpfeld a longuement répondu à M. Stillman dans l'*American Journal of archaeology* (1889, p. 331-336). Il affirme que M. Stillman se trompe en attribuant au VIIe siècle, sur la foi d'un passage mal compris de Pausanias (V, 10, 3), l'invention de la scie à pierres (*stone-saw*). Ici, M. Dœrpfeld a incontestablement raison. Il ajoute que M. Stillman, admettant aujourd'hui la haute antiquité du palais de Mycènes, ne peut plus se refuser à la même conclusion en ce qui touche celui de Tirynthe, dont le mode de construction est identique. Enfin, M. Dœrpfeld invite son contradicteur à venir visiter avec lui les ruines de Tirynthe, comme l'a fait autrefois M. Penrose, qui est revenu désabusé de son excursion.

— M. Stillman écrit à la *Nation* de New-York (n° 1272, nov. 1889) pour signaler deux arguments nouveaux à l'appui du « caractère barbare » attribué par lui aux tombes découvertes par M. Schliemann. M. Ossowski a trouvé dans l'Ukraine un vase décoré d'animaux du même style que plusieurs objets mycéniens (?), en compagnie de poterie grecque qu'il rapporte à l'art de Panticapée (650-480). Dans la même fouille, on a recueilli des boutons en or et des parures de vêtements d'un style identique à celui des bijoux mycéniens du même genre. « Comme à Mycènes, il y a deux catégories d'objets, l'une purement grecque, l'autre de provenance barbare. » Je ne connais pas les antiquités exhumées par M. Ossowski et m'abstiens de toute appréciation.

Le second argument fait sourire. Un dentiste américain de Dresde, M. N. S. Jenkins, a écrit à M. Stillman qu'en examinant, à Athènes, la mâchoire inférieure du squelette dit (par M. Schliemann) d'Agamemnon, il a immédiatement constaté le type slave de cette mâchoire et reconnu qu'elle n'a pu appartenir qu'à une femme! J'avoue que la hardiesse de ce dentiste m'effraie, et m'effraierait surtout si j'avais à le consulter pour mes dents.

— En pesant des spirales et des bagues en or découvertes par M. Schliemann, M. Ridgeway est arrivé à penser que l'unité de poids, à Mycènes, équivalait à 135 grains, soit, à peu près, le sicle babylonien de 130 grains et (suivant l'auteur) le talent d'or homérique, devenu plus tard l'unité du système attique et eubéen[1]. M. Ridgeway est extrêmement savant et ingénieux ; nous souhaitons qu'il nous donne un jour le traité *lisible* de métrologie antique qui reste un des *desiderata* les plus sensibles de notre littérature d'érudition.

Tégée[2]. — Des fouilles entreprises par l'École française ont donné un certain

1. *Journ. Hell. Studies*, 1889, p. 92.
2. Δελτίον, 1889, p. 172; *Revue des Études grecques*, 1889, p. 275.

nombre d'inscriptions, entre autres un catalogue d'éphèbes et une grande mosaïque avec nombreuses figures, où l'on voit notamment trois personnages allégoriques désignés par l'inscription ΚΑΛΟΙ ΚΑΙΡΟΙ (les belles Saisons). La découverte capitale, faite par M. Bérard dans l'été de 1889, est celle d'une statue archaïque en tuf, du type de celles des Branchides, représentant une divinité féminine assise, les bras collés au corps. Une héliogravure en paraîtra dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique*.

— Les murs de Tégée, déchaussés sur plusieurs points par les fouilles de l'École française, se composent d'une assise inférieure en pierre sur laquelle reposent des rangées de briques. Les murs de Mantinée et celui de Thémistocle à Athènes présentent exactement la même construction[1].

— M. Fougères a publié en héliogravure[2] un bas-relief autrefois signalé par Ross, qui représente un lion montrant ses crocs avec une singulière vérité d'allure. L'éditeur pense que ce bas-relief a pu appartenir à la frise du temple d'Athéna Alea due à Scopas; je le croirais volontiers plus ancien.

— Dans une note communiquée le 18 mai 1889 à la *Société d'Anthropologie* de Berlin[3], M. Schliemann écrit que « l'École Française d'Athènes, à Mantinée comme à Délos, a fouillé sur plusieurs centaines de points sans rien découvrir d'intéressant ». Cette critique n'aurait pas dû être recueillie, même sous une forme atténuée, dans la *Berliner Philologische Wochenschrift*, feuille dont les rédacteurs, qui sont des archéologues, ont le devoir de connaître le *Bulletin de Correspondance hellénique*. M. Schliemann a, du reste, fort gracieusement reconnu son erreur, dans une lettre qu'il m'a écrite d'Athènes, le 11 février 1890, en réponse à une protestation que je lui avais envoyée[4]: « Ἄρτι τὴν σὴν ἀπὸ κα' ἐνεστῶτος κομισάμενος ἐπιστολήν, σφόδρα ἄχθομαι εἰ ἀδίκως τὰ ἐν Μαντινείᾳ τε καὶ Δήλῳ ἔργα τῆς ἐνθάδε γαλλικῆς Ἀκαδημίας ἠτίμασα. Ἀτὰρ ἴσθι με ἀρξαμένου τοῦ ἔτους ͵αωπθ' τὴν Πελοπόννησον περιπορευόμενον ἐν ᾧ χρόνῳ αἱ ὑπὸ τῶν ἑταίρων σου ἐν Μαντινείᾳ εὑρημέναι τοῦ Πραξιτέλους ἀναγλυφαὶ ἢ οὐκέτι ἢ ἄρτι μόνον ἐς τὸ Μουσεῖον εἰσήχθησαν, ἢ μὴν πάντως ἐμοὶ ἄγνωστοι ἦσαν τὴν ἐμὴν περιοδείαν ἐν ταῖς « *Verhandlungen* » περιγεγραφότι. Εἰς δὲ τὰς ἀναγλυφὰς ἐκείνας ἀπιδών, οὐδεὶς ἂν ἐξαρνοῖτο μὴ οὐκ εἶναι μεγαλοπρεπεστάτας καὶ μὴ οὐκ ἀποκαθίστασθαι τὸ μέγα τοῦ Μουσείου κόσμημα. Τῶν δὲ ὑπό σου τε καὶ τῶν ἑταίρων σου ἐν Δήλῳ ἐξωρωρυγμένων τὰ πλεῖστα, ὡς οἶσθα, ἐν Μυκόνῳ κατελελείπετο, οὕτως δὲ ἔμοιγε ἄγνωστα διέμεινεν. Ἔναγχος μὲν εἶδον ὅσα ἐξ αὐτῶν εἰς τὸ ἐνθάδε μουσεῖον μετηνέχθη, οὐκ ὀκνῶ δὲ διαρρήδην ἀποφαίνεσθαι, ὅτι καὶ τοῖς ἐν Δήλῳ ἔργοις καὶ τὴν Ἑλλάδα ἐπλουτήσατε καὶ τὴν ἐπιστήμην μεγάλως ὠφελήσατε. Οἴομαι δήπουθεν συγγνωστόν μοι εἶναι εἰ, τῶν ἐν Δήλῳ τε καὶ Μαντινείᾳ ἀνασκαφῶν γεγενημένων, οὐκ αὐτίκα τὰ καθέκαστα τῶν εὑρημένων ἀρχαιολογικῶν θησαυρῶν ἐμεμαθήκειν, καὶ γάρ, ὡς οἶσθα, πραγμάτων ὄχλῳ περιεσχημένος ὢν διατελῶ, ὅταν δὲ ὀλίγην ἄγω σχολήν, μάλιστα κινεῖ με τὸν νοῦν τὰ ἐρείπια τῆς ἀπομε-

1. *Athen. Mittheil.*, t. XIV. p. 327.
2. *Bull. de Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 476, pl. VI.
3. *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft*, 1889, p. 415.
4. Je publie quelques passages de cette lettre de M. Schliemann, pour montrer avec quelle familiarité l'heureux explorateur manie la langue grecque. Bien des hellénistes de profession seraient embarrassés pour en faire autant. On trouvera un jour, dans les archives du Musée de Saint-Germain, une grosse liasse de lettres grecques écrites par M. Schliemann et on les publiera peut-être à une époque où personne ne sera plus capable de l'imiter.

μαυρυσμένης ἐκείνης ἀρχαιότητος τοῦ Ἑλληνικοῦ ἔθνους, ἣν, δυσδιακρίτως ψηλαφῶντες ἐν τῷ λυκαυγεῖ ἀχανοῦς παρελθόντος, προϊστορικὴν προσαγορεύειν εἰώθαμεν καὶ πρὸς ἧς τὴν διαλεύκανσιν ἥδιστον μοί ἐστι διατρίβειν.

Je comprends tout cela et me contente d'adresser à M. Schliemann le conseil évangélique : Πορεύου καὶ μηκέτι ἁμάρτανε.

Sparte. — Dans un jardin de Sparte, on a découvert une mosaïque où est représenté un buste de femme couronnée d'un travail remarquable ; l'inscription ΣΑΦΦΩ placée tout auprès prouve que c'est un portrait de la divine poétesse de Lesbos [1]. Non loin de cette tête, on lit l'inscription ΑΛΚΗΒΗΑΔΗΣ (*sic*), mais le buste d'Alcibiade qu'elle accompagnait a malheureusement disparu [2]. La suite des fouilles a montré que le reste de la mosaïque était détruit ; on a cependant découvert une troisième inscription, ΚΑΛΛΙΟΠΗ.

Vaphio [3]. — Dans son ouvrage sur les Minyens, publié en 1820, Otfried Müller écrivait (p. 319) : « Je ne sais pas si je fais une supposition téméraire en pensant qu'Amyclées a été l'ancienne résidence principale des Pélopides et qu'elle est la ville appelée *Lacédémone* par Homère. Là était le monument d'Agamemnon, car il passait pour y avoir été tué, et les Amycléens disputaient aux habitants de Mycènes la possession du tombeau de Cassandre ; là aussi vivait Tyndare, et les Tyndarides sont appelés *dieux amycléens* ; même dans les poèmes postérieurs, on trouve des traces de la tradition qui plaçait à Amyclées la tragique histoire des Pélopides. *Je me demande si des recherches plus exactes ne feraient pas découvrir près d'Amyclées des monuments semblables à ceux de Mycènes.* »

O. Müller ignorait, en écrivant ces lignes, que dès 1805 le consul Gropius avait trouvé près du village désert de Vaphio une construction avec coupole analogue aux prétendus trésors de Mycènes [4]. La première description exacte de ce monument fut publiée par le colonel anglais Mure dans le *Rheinisches Museum* (t. VI). MM. Conze et Michaelis, en 1861 (*Annali dell' Istituto*, 1861, p. 49), précisèrent un peu la description de Mure en publiant un plan sommaire de la colline. Mais ces renseignements étaient encore bien maigres et M. Chr. Belger, dans son excellent opuscule sur les *Tombeaux à coupole* de la Grèce préhistorique, publié en 1887, insistait avec raison pour que l'on étudiât plus exactement la tombe de Vaphio.

Ce travail a été entrepris en 1889 aux frais de la Société archéologique d'Athènes. Les fouilles, dirigées par M. Tsountas, durèrent environ quarante

1. On possédait déjà le portrait de Sappho sur des monnaies de Lesbos (*Zeitschrift für Numismatik*, t. IX, p. 114) et sur des vases (*Museo Italiano*, t. II, p. 41).
2. Δελτίον, 1889, p. 74.
3. Belger, *Beiträge zur Kentniss der griechischen Kuppelgräber*, Berlin, 1887 ; Tsountas, Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, Athènes, 1883, p. 198 ; Wolters, *Athen. Mittheil.*, 1889, p. 113 ; Stillman, *The Nation*, 8 août 1889 ; *The Athenaeum*, 27 juillet 1889, 19 octobre 1889 ; *American Journal of archaeol.*, 1889, p. 380 ; *Berlin. Philologische Wochenschrift*, 7 septembre 1889.
4. Vaphio marque peut-être l'emplacement de l'ancienne Pharis, située sur la route d'Amyclées à la mer (Paus., III, 20, 3). Cf. Mure, *Tour in Greece*, t. II, p. 246 ; Leake, *Morea*, t. III, p. 3 ; *Peloponnesiaca*, p. 354 ; Curtius, *Peloponnesos*, t. II, p. 248.

ours, du 23 au 31 mars et du 1er mai au 3 juin. La coupole (*tholos*) a de 10m,15 à 10m,35 de diamètre; comme les murs du couloir d'entrée, elle est construite en petites plaques, qui se sont conservées jusqu'à une hauteur de 3 mètres environ. Le sol, qui est formé par le roc naturel, était presque partout recouvert de terre noire et de fragments de bois carbonisé qui attestent la présence de foyers; c'est dans cette couche qu'on a recueilli les offrandes funéraires qui étaient dispersées un peu partout, sauf dans le tiers du tombeau voisin de l'entrée. Ces objets sont très importants pour l'archéologie : il y a notamment quatorze pierres gravées, du type insulaire; deux bagues en or, dont l'une porte une représentation figurée, un homme devant un arbre, tendant les mains comme dans l'acte de l'adoration, avec une femme auprès de lui; deux petits poissons découpés dans une mince lame d'or; des clous en argent et en bronze; de petits ornements, en particulier des rosaces et des feuilles d'or; des grains de collier en pierre et en ambre; des restes d'assez nombreux objets en ivoire, etc. On a découvert très peu d'ossements; la plupart avaient subi l'action du feu, mais M. Tsountas déclare ignorer s'ils appartenaient à des hommes ou à des animaux.

Dans la moitié septentrionale de la *tholos*, on a déblayé une fosse quadrangulaire creusée dans le roc, longue de 2m,25, large de 1m,10 et profonde de 1 mètre. On n'y a recueilli ni ossements ni charbon, ce qui fait supposer à M. Tsountas que c'était une tombe à inhumation, où les ossements se sont complètements réduits en poussière. A une des extrémités de cette fosse, on a trouvé une épée qui était fixée à sa poignée par trois clous en or; cinq poignards et couteaux de différentes grandeurs; deux pointes de lance; un disque en bronze; quatre disques épais en plomb; deux vases en albâtre; quatre vases en terre cuite; un petit vase en argent; un autre de même forme en bronze. Vers le milieu du tombeau, on a recueilli quatre-vingts grains de collier en améthyste, deux pierres gravées et un poignard de bronze recouvert de feuilles d'or. Tout auprès étaient deux vases en or ornés de représentations en relief extrêmement curieuses (des hommes chassant des taureaux), deux vases en argent sans décoration, une phiale d'argent dont le rebord et le manche sont dorés, treize pierres gravées, trois bagues, dont l'une est sans décoration, la seconde en bronze avec des gravures que M. Tsountas ne décrit pas, la troisième *en fer*. Enfin, à l'autre extrémité du tombeau, on a trouvé un couteau, deux haches (dont l'une présente un caractère tout particulier) et deux disques épais en plomb.

Entre Slavochori et la colline d'Haghia Kiriaki, où l'on suppose qu'était placé le temple d'Apollon Amycléen, à quelques minutes vers le sud du hameau de Godena, M. Tsountas a découvert deux autres tombeaux de la même époque, sans coupole il est vrai, mais creusés dans le roc, comme ceux qu'on a explorés à Nauplie et à Mycènes. On compte procéder le plus tôt possible à l'étude minutieuse de ces sépultures, qui paraissent être restées intactes.

Dans une notice ultérieure sur les trouvailles de Vaphio, M. Wolters nous apprend que les épées découvertes sont tout à fait semblables à celles de Mycènes. Un des poignards montre des traces d'une ornementation en or ana-

logue à celle des poignards mycéniens qui ont été publiés en couleurs dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* (1886, pl. I, II, III). Les pierres gravées sont d'un admirable travail : outre les représentations d'animaux, si fréquentes sur les objets de cette classe, on y voit un certain nombre de figures humaines, tantôt vêtues de longues et larges draperies, tantôt presques nues. M. Wolters n'a pas assez d'éloges pour les deux vases à boire en or munis d'anses, dont l'extérieur est entièrement couvert de sujets en repoussé. Ces sujets se rapportent à des scènes de la vie ordinaire, probablement à la capture de taureaux que nous devons nous représenter comme vivant à l'état demi sauvage. Sur une des coupes on voit un taureau, se précipitant vers la gauche, qui a saisi un homme par ses cornes et le jette à terre. Auprès du taureau est un second personnage au moment de tomber, comme si le taureau furieux venait de le renverser en passant. Plus loin, sur la droite, un taureau, pris dans une sorte de filet fixé à deux arbres, s'est abattu ; enfin, plus loin, un taureau s'enfuit vers la droite. Sur la seconde coupe, un taureau passe à gauche devant un arbre : un homme l'a attaché par le pied gauche et marche derrière lui. Puis on aperçoit deux taureaux debout à côté l'un de l'autre, et un troisième qui s'avance la tête baissée. Ces reliefs sont remarquables, non seulement par leur intérêt archéologique, mais par l'excellence de l'art dont ils témoignent. Ce sont les premiers produits de l'art mycénien où la figure humaine soit représentée avec soin et dans des dimensions suffisamment grandes pour qu'on en puisse étudier le style. Le costume des hommes est très singulier. Ils portent de longs cheveux et sont presque nus, avec une épaisse ceinture qui passe autour de leurs reins et se prolonge de part et d'autre par un petit tablier. Ils portent aussi des chaussures avec des extrémités un peu relevées et qui montent en bandes horizontales jusqu'au milieu du mollet. L'ensemble de ces scènes rappelle d'une manière frappante la peinture murale découverte à Tirynthe par M. Schliemann (*Tirynthe*, pl. XIII), où l'on avait d'abord reconnu une sorte d'acrobate se livrant à de périlleux exercices au-dessus d'un taureau lancé au galop. Il faut renoncer à cette interprétation et expliquer la peinture de Tirynthe d'après l'analogie des scènes de chasse de Vaphio [1].

— M. Stillman a décrit les trouvailles de Vaphio dans le *Times* du 10 octobre et dans la *Nation* du 8 août 1889. Il insiste sur le fait que, dans la tombe inviolée de Pharis, on a trouvé *in situ* des objets appartenant à une même période, tandis que dans celles de Mycènes des objets analogues apparaissent mélangés à d'autres d'une époque plus tardive. « Je crois, ajoute-t-il (dans le *Times*), que nous avons la clef de cette difficulté dans le passage de Diodore de Sicile qui raconte comment les Galates de Pyrrhus, ayant appris que les tombes royales de la Grèce contenaient des trésors, commencèrent à les piller, et que le roi, ayant besoin de ces mercenaires, fut impuissant à arrêter leurs déprédations. » C'est toujours la même thèse, que nous avons déjà plus d'une

1. M. Marx a rapproché du taureau de Tirynthe quelques monnaies archaïques de Catane (*Jahrb. des Instit.*, 1889, p. 118) et a voulu y reconnaître l'image d'une rivière de l'Argolide au-dessus de laquelle plane un démon local. Cette hypothèse doit être abandonnée; cf. Wolters, *ibid.*, p. 121.

fois exposée ici [1]. Dans son article de la *Nation*, M. Stillman écrit : « Le petit cercle druidique au-dessus des tombeaux indique une intervention celtique. » Mais il faudrait commencer par prouver que les Celtes du Danube et de l'Asie Mineure ont construit des cromlechs ! L'absence de *gemmes insulaires* dans les tombes fouillées par M. Stillman est une objection de plus de valeur, mais j'avoue qu'elle me semble aussi peu propre que les autres à justifier la théorie de son adversaire. Les paradoxes ont vraiment la vie bien dure !

Épidaure. — Quelques bronzes archaïques, entrés récemment dans la collection du comte Tyskiewicz, ont été publiés par M. Wernicke dans les *Römische Mittheilungen* (1889, p. 116 et suiv. avec gravures) [2]. Le plus archaïque montre un type italique si prononcé qu'on est tenté de douter de la provenance. Le second représente Hercule marchant, avec une inscription rétrograde ΗΥΒΡΙΣΤΑΣ | ΕΠΟΙΕϜΕ (*sic*). Le troisième est un Satyre versant le contenu d'une fiole (absente) de la main droite levée (et non pas ἀποσκοπεύων, comme le dit M. Wernicke). L'auteur signale encore un fragment d'armure de la même collection avec l'inscription archaïque [ὁ δεῖνα ἀνέ]θηκε Δὶ Κρονίωνι...

Trézène [3]. — M. Staïs a fouillé, à Trézène, quelques tombeaux qui ont donné des vases de style mycénien et un curieux bandeau en or, décoré d'ornements géométriques, d'un oiseau et d'une croix gammée [4]. La même exploration a fait découvrir un fragment de bas-relief archaïque où l'on distingue une femme nue assise sur un cheval.

Corinthe. — Parmi les récentes acquisitions du British Museum, M. Cécil Smith signale le modèle en terre cuite d'un vaisseau de guerre grec ; on y voit cinq guerriers armés de boucliers ; celui du milieu paraît jouer de la double flûte [5].

— L'admirable petit lécythe récemment donné au Musée Britannique par M. Malcolm Macmillan [6] a été publié dans le *Journal of Hellenic Studies* (1889, pl. V.)

— L'Éphorie a confisqué, entre les mains de trois Corinthiens, une série de vases de style archaïque et des monnaies.

Mégare. — M. Philios, fouillant au nom de la Société archéologique, a exploré un petit sanctuaire qu'on croit être celui de *Zeus Aphesios*, à 1 mille 1/2 de Mégare, au-dessus de la route menant à Corinthe [7].

— On a découvert récemment une base de statue portant une dédicace à Hadrien et, sur un des côtés, une dédicace en dialecte mégarien à Q. Caecilius Metellus Macedonicus, le consul de 143 av. J.-C. [8].

1. Voir notamment *Rev. archéol.*, 1887, I, p. 66.
2. Ce sont les mêmes bronzes que M. Helbig avait soumis à l'Académie dei Lincei le 22 janv. et le 19 fév. 1888.
3. Δελτίον, 1889, p. 107, 145, 163.
4. Gravé dans le Δελτίον, 1884, p. 164.
5. *Classical Review*, 1889, p. 379.
6. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 105.
7. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1887, p. 201 ; *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 327.
8. Δελτίον, 1889, p. 199.

— M. Winnefeld a fait connaître[1] un *alabastron* de cette provenance, appartenant à une collection particulière, où sont figurés deux nègres et une panthère; c'est un travail attique d'environ 470 av. J.-C., étroitement apparenté à des vases de Camiros, de Thèbes, de Tanagre, etc. qui présentent des motifs analogues. Cette série avait été autrefois attribuée à quelque atelier de l'Italie méridionale.

ANTICYRE. — Le hasard ayant fait découvrir en cet endroit une statue virile, M. Staïs y a commencé quelques fouilles qui ont dégagé un sanctuaire archaïque dédié à Apollon Égialée[2]. M. Lolling a signalé au même endroit les traces du sanctuaire d'Artémis, avec une paroi rocheuse percée de niches pour recevoir des ex-voto[3].

DELPHES. — Je vois avec plaisir que tous les critiques allemands qui se sont occupés du livre de M. Pomtow ont fortement désapprouvé le ton de sa polémique contre l'École française[4]. Il est d'autant plus regrettable qu'un Américain, écrivant dans la *Nation* (29 août 1889, p. 170), ait paru prendre ces balourdises au sérieux et les ait invoquées comme un argument.

— M. Koldewey a répondu à des objections de M. Pomtow au sujet de sa restitution du portique des Athéniens (*Athen. Mitth.*, t. IX, p. 205). Dans une note du même article[5], M. Wolters a fait remarquer qu'une pointe ou un talon de lance avec inscription, découvert à Delphes par M. Haussoullier (*Bull. de Corr. Hell.*, t. V, p. 18), se trouve depuis 1880 au Musée d'Athènes. Usant d'un aimable euphémisme, M. Wolters ajoute que M. Pomtow avait admis « la perte » de cet objet (*Beiträge zur Topogr. von Delphi*, p. 45). Rétablissons la vérité toute crue : M. Pomtow n'avait pas craint d'accuser le savant français d'avoir *volé* le morceau de bronze en question. Tout lecteur impartial du passage visé des *Beiträge* conviendra que notre interprétation est la bonne et que M. Pomtow aurait mérité pour ce d'être convaincu d'impudence et de calomnie par le secrétaire de l'Institut allemand d'Athènes.

— To dig, or not to dig, that is the question!
Whether 'tis nobler...

Oui, c'est bien ainsi que la « question des fouilles de Delphes » se pose aujourd'hui aux archéologues américains. M. Stillman continue à soutenir très courageusement qu'il ne serait pas correct d'entreprendre ces fouilles, tant que la France n'y aura pas renoncé[6]; MM. Waldstein, Norton et d'autres affirment le contraire[7]. M. Norton, président de l'Institut archéologique américain, ajoute qu'en 1876 le ministre des États-Unis à Athènes, Gen. John Meredith Read, fut chargé de sonder le gouvernement grec au sujet des fouilles de Delphes et

1. *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 45.
2. Δελτίον, 1889, p. 171.
3. *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 229, pl. VII.
4. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 109.
5. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 207.
6. *The Nation*, 1er août 1889. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 110.
7. *The Nation*, 9 mai et 29 août 1889.

qu'« il reçut une réponse entièrement favorable ». Le général Read s'est sans doute contenté de paroles vagues. M. Eustratiadis, alors éphore général, et M. Koumanoudis, secrétaire de la Société archéologique, étaient entièrement opposés à tout projet de ce genre et auraient bien trouvé moyen d'en rendre l'exécution impossible. Aujourd'hui comme alors, aux yeux de toute personne impartiale, les fouilles de Delphes ne peuvent être faites que par l'École française ou par la Société archéologique. — Si l'École américaine veut entreprendre un beau travail, comme elle en est tout à fait digne, pourquoi ne se tournerait-elle pas vers la Crète, le pays des grandes surprises à venir?

Béotie[1]. — Au printemps de 1889, l'École américaine d'Athènes a commencé des fouilles à Anthédon, Thisbé et Platées[2]. A Anthédon, on a déblayé les fondations d'un édifice de destination inconnue, pris à tort pour un temple par Leake[3], ainsi que ceux d'un petit temple, peut-être celui de Dionysos; on a trouvé quelques objets en bronze, quelques terres cuites et des inscriptions pour la plupart funéraires. La récolte épigraphique a été beaucoup plus abondante à Thisbé et à Platées.

Akraephiae. — Une borne frontière des territoires de Kopae et d'Akraephiae a été publiée par M. Jamot[4].

Thespies. — L'École française d'Athènes a recommencé ses fouilles au temple des Muses près de Thespies[5]. On a découvert un portique, dans un coin duquel étaient entassés de nombreux bronzes, entre autres un bras de statue d'homme armé, plus grand que nature, et des figurines d'appliques provenant de la cuirasse de la même statue. Les dernières semaines de fouilles ont donné deux bas-reliefs, un vase avec inscription et un grand nombre de textes épigraphiques.

— Les fouilles ont aussi porté sur le théâtre, où une partie de la scène a encore été trouvée debout. Il n'y a pas de λογεῖον, mais seulement un προσκήνιον orné de demi-colonnes en dehors de l'orchestre circulaire. Le théâtre de Thespies vient donc s'ajouter, par cette disposition, aux théâtres sans λογεῖον qu'on a signalés à Épidaure, à Athènes, au Pirée, à Orope et à Assos[6].

Thèbes. — Les curieuses découvertes céramiques faites dans le temple des Cabires près de Thèbes[7] auront-elles pour effet de remettre en honneur l'interprétation mystique des vases grecs, chère aux archéologues du commencement de ce siècle? M. Kern a fait à ce sujet des observations intéressantes dans une séance de la Société archéologique de Berlin[8] : il a insisté sur les liens que

1. Δελτίον, 1889, p. 50.
2. Sur la découverte faite à Platées, *cf. Rev. arch.*, 1889, II, p. 109.
3. Voir Leake, *Northern Greece*, t. II, p. 272.
4. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 407.
5. Δελτίον, 1889, p. 86, 107, 123. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 109.
6. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 328.
7. Cf. *Revue archéol.*, 1888, I, p. 71, 374; 1889, II, p. 109. — Dans la *Berliner Philologische Wochenschrift* (1889, p. 843), M. K. Wernicke a combattu l'opinion de M. Boehlau (*Jahrb. des Instit.*, 1888, p. 325 et suiv.), d'après laquelle les vases thébains et les terres cuites en galette de Tanagre proviendraient d'une fabrique locale à Aulis.
8. *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 838.

laissent apercevoir les vases récemment découverts entre les mystères cabiriques et l'orphisme. Le Cabire d'un de ces vases (*Mittheil.*, t. XIII, pl. IX) est représenté sous les traits du Dionysos thébain ; mais Dionysos, dans la religion orphique, est aussi l'enfant Zagreus et cet enfant, désigné par la simple inscription ΠΑΙΣ, paraît sur le même vase. On y voit aussi (pl. IX à gauche) une scène d'amour entre Mitos et Krateia, à laquelle assiste le jeune Pratolaos ; les noms sont inscrits au-dessus des figures. Il suffit de rappeler à ce propos un passage connu de saint Clément (*Strom.*, v, p. 676) : Ἐπιγένης, ἐν τῷ Περὶ τῆς Ὀρφέως ποιήσεως, τὰ ἰδιάζοντα παρ' Ὀρφεῖ ἐκτιθέμενος, φησί... μίτον δὲ τὸ σπέρμα ἀλληγορεῖσθαι. Nous espérons avoir l'occasion de revenir sur cet important sujet, lorsque la publication spéciale relative aux fouilles du temple des Cabires aura paru [1].

THERAPNAI [2]. — On a dégagé complètement la construction archaïque en grosses pierres que Ross avait déjà étudiée en 1883 (*Arch. Aufs.*, t. II, p. 342), mais sans parvenir à en élucider la destination. Les seuls objets découverts sont cinq petites figurines en plomb représentant des hommes armés et casqués, ainsi qu'une tête féminine en bronze.

TANAGRA [3]. — Les fouilles de Tanagra ont été reprises et ont donné de nouveau une cinquantaine de figurines. Un motif curieux est celui d'une vieille femme debout, devant une table qui paraît porter des pâtisseries.

THESSALIE. — On doit à M. Fougères la publication d'une série d'inscriptions thessaliennes provenant de Larissa, Phalanna, Kierion, Pharsale, Phères, Halos, etc. Signalons entre autres un décret de la ville de Ptéléon, une liste d'affranchissements de Larissa, la dédicace d'une statue élevée par la confédération des Athamanes au légat Quintus Braetius Sura, une dédicace à Zeus Meilichios et Enodia (Hécate), un décret de Phalanna conférant la proxénie aux citoyens de Métropolis en Thessaliotide, une inscription funéraire donnant le nom d'*Harmyra*, ville établie à l'époque romaine sur le site d'Halos, d'intéressantes épitaphes métriques, etc. [4].

— M. Wolters a publié un certain nombre d'inscriptions de cette province, entre autres le décret des Magnètes (déjà donné par M. Fougères, *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 271) et une liste d'affranchis de Velestino, où se trouvent pour la première fois les formes ἀπελευθερεσθείς, ἀπελευθερεσθένσα [5].

DÉMÉTRIAS (Volo) [6]. — On a découvert dans la citadelle de Volo les restes d'une ancienne église byzantine, dont on se propose de lever le plan.

SPALAUTHRA. — M. J.-H. Mordtmann a publié un intéressant décret du δῆμος ὁ Σπαλαυθρέων (Spalauthra au sud de Méthone), en l'honneur d'un

1. Cette publication est annoncée comme prochaine. *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 1192.
2. Δελτίον, 1889, p. 172.
3. Δελτίον, 1889, p. 123, 154.
4. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 378 et suiv.
5. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 51.
6. Δελτίον, 1889, p. 210.

stratège des Magnètes [1]. L'original, découvert il y a longtemps sur un point de la presqu'île de Magnésie, se trouve aujourd'hui dans une collection particulière à Constantinople [2].

SALONIQUE. — En dehors de la porte *Kassandriotikê*, à gauche de la route, on a découvert une nécropole antique; un des tombeaux porte l'inscription suivante : Γάϊος Ἰούλιος Εὐτυχὴς τὴν ἐντομίδα ἑαυτῷ ζῶν, suivie de la menace d'une amende de 5,000 deniers en cas de violation de la sépulture. On a aussi recueilli beaucoup de petits sarcophages où avaient été inhumés des enfants [3].

— M. J.-H. Mordtmann annonce qu'un archéologue danois, M. Finck, prépare un travail sur les inscriptions de Salonique; il en a publié lui-même quelques-unes, dont la plus intéressante est une copie nouvelle de l'épitaphe métrique *Corp. inscr. graec.*, II, 1988 = Kaibel, n° 522 [4].

ÉDESSE. — En signalant, dans notre dernière *Chronique* [5], les inscriptions d'Édesse publiées par M. Bormann, nous avons omis de donner à nos lecteurs un renseignement qui a son importance. M. Bormann avait reçu ces copies de M. Jirecek, qui les tenait lui-même d'un de ses anciens élèves de Sophia, G. Petrov de Wodena. « A ma connaissance, écrit M. Bormann, cinq seulement sur ces dix-neuf inscriptions ont été publiées. » Or, il se trouve que *dix* autres de ces textes avaient déjà été imprimés *deux* fois : d'abord dans un petit livre grec publié en 1874 à Constantinople, puis par M. l'abbé Duchesne (*Arch. Miss.*, 1876, p. 298 et suiv.), qui dit expressément : « Les inscriptions comprises sous les n°s 135-155 sont tirés de la brochure, etc. » Nous donnons en note la concordance [6]. Les restitutions de M. l'abbé Duchesne sont parfois très heureuses (p. ex. n° 145, dernière ligne), là où l'éditeur allemand renonce à tirer un sens de la même copie. Il ne peut donc être question d'un emprunt déguisé, mais seulement d'une inadvertance qu'il n'était pas inutile de signaler aux épigraphistes.

MONT ATHOS. — Dans un ouvrage publié par l'Université d'Athènes à l'occasion de son jubilé, M. Sp. Lambros a donné une étude sur les palimpsestes des bibliothèques de l'Athos et sur des extraits de Plutarque conservés dans un manuscrit de même provenance [7].

CONSTANTINOPLE. — Dans mon *Catalogue du Musée Impérial*, j'ai décrit sous le n° 163 une stèle de bon travail provenant de Cyzique, où le commencement d'un décret [8] est surmonté d'un médaillon présentant une tête énergique vue de profil.

1. Cf. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 276.
2. *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 195.
3. *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 1290.
4. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 192.
5. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 112.
6. A. E. M. 8 = D. 135; 10 = 145; 12 = 140; 13 = 141; 14 = 143; 15 = 144 (moins complète); 17 = 136; 18 = 148: 19 = 147; 20 = 139.
7. Τὰ κατὰ τὴν ἑορτὴν τῆς πεντηκονταετηρίδος τοῦ ἐθνικοῦ πανεπιστημίου ἐκδιδόμενα. Ἀθήνησι, 1888. Cf. un article de Krumbacher sur le 1er fascicule du Catalogue des bibliothèques de l'Athos publié par M. Lambros, *Berl. Phil. Woch.*, 1889, p. 894.
8. M. Mordtmann s'était imaginé (*Athen. Mitth.*, t. VI, p. 121) qu'une autre ins-

A mon avis, cette tête était celle d'un prince barbare en l'honneur duquel le décret a été rendu, et j'avais même supposé depuis que ce prince pouvait bien être un Galate [1]. M. Lechat [2] croit y reconnaître la tête de Pan qui figure sur les monnaies de Panticapée. Si, comme le dit l'éditeur, on aperçoit la longue oreille pointue de Pan *parmi les mèches éparses de cheveux*, il est évident que son interprétation est exacte; mais je ne distingue pas cette oreille sur l'héliogravure, comme je ne l'ai pas non plus remarquée autrefois sur l'original. J'ajoute que le vêtement du personnage, sorte de paletot à collet, ne ressemble guère à une peau de bête. Par ces motifs, je crois que la question n'est pas résolue, mais les arguments donnés par M. Lechat sont assurément fort ingénieux. Il admet que le décret de Cyzique concerne un citoyen de Panticapée, peut-être Leucon Ier, et qu'on aura fait figurer en tête, comme cela s'est fait dans d'autres monuments, les « armes » de sa ville natale.

M. Lechat a aussi publié un bas-relief inédit du même musée qui, trouvé à Pergame, est un ex-voto en l'honneur d'un héros local, peut-être de ce héros Pergamos dont Lenormant s'est autrefois occupé. Le travail en est très remarquable et, comme le dit M. Lechat, c'est un morceau de choix dans une série de sculptures de second rang [3].

— Un article de M. E. A. W. Budge sur le Musée et l'École des Beaux-Arts contient quelques renseignements précis sur cette dernière institution, mais la demi-colonne consacrée au musée est d'une singulière insignifiance [4].

— M. Ehrhard a communiqué à l'Institut allemand de Rome l'esquisse d'un travail, qui promet d'être intéressant, sur l'épigraphie chrétienne de Constantinople [5].

Corcyre [6]. — M. Constantin Carapanos a fait les frais d'une exploration, conduite, sur les terres qu'il possède près de l'ancienne ville, par M. Lechat, membre de l'École française. Après avoir déraciné un arbre et quelques vignes, on a rencontré les fondations d'un édifice et, tout auprès, un énorme dépôt de figurines en terre cuite d'époque et de style différents. Il y a, dans le nombre, des pièces de la plus grande beauté, où paraît avec évidence l'influence de l'école de Phidias.

Érétrie. — Des fouilles instituées dans une nécropole d'Érétrie par M. B. Nostrakis ont donné des résultats fort remarquables [7]. Parmi les anti-

cription plus récente gravée au revers était la continuation de celle-là; j'ai signalé l'erreur dans mon *Catalogue*.

1. *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 320.
2. *Bull. de Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 514, pl. IX.
3. L'éditeur aurait pu le rapprocher de celui qui est publié dans les *Monuments figurés* de Le Bas (pl. 129) et qui provient également de Pergame.
4. *The Athenaeum*, 13 juillet 1889.
5. *Röm. Mittheil.*, 1889, p. 186.
6. Δελτίον, 1889, p. 124; *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 20 juillet 1889; *Chronique des Arts*, 1889, n° 27; *The Academy*, 17 août 1889; *The Athenaeum*, 27 juillet 1889 (article important et bien informé de Sp. Lambros).
7. Δελτίον, 1889, p. 74, 98, 115, 136, 150, 155, 171, 173, 213. Les inscriptions funéraires découvertes au cours des fouilles ont été publiées dans le Δελτίον, *ibid.*, p. 166 sq. Cf. Sp. Lambros, *The Athenaeum*, 27 juillet 1889.

quités de cette provenance qui ont été transportées au Musée Central, on signale les objets suivants, tous d'un style excellent et destinés, sans doute, à être bien souvent reproduits : 1° femme assise sur un rocher tenant, sur ses genoux, un miroir (?) ouvert ; coloration très vive ; 2° pyxis à figures rouges avec inscription obscure, ornée de deux groupes de deux femmes, l'une assise, l'autre debout, avec une troisième qui marche vers un autel ; 3° lécythe blanc haut de $0^m,40$; on y voit deux femmes richement vêtues, entre lesquelles est une cigogne. Au-dessus, en caractères archaïques : Δίφιλος καλὸς Μελανώπο. Un autre lécythe, trouvé dans le même tombeau, porte la même inscription. Sur d'autres sont figurées des scènes diverses : un guerrier, une offrande à la stèle, une *prothesis*, Charon sur sa barque avec Hermès psychopompe et une jeune femme (cette peinture est, dit-on, un chef-d'œuvre), une pleureuse sur une tombe, une morte richement vêtue entre Hypnos et Thanatos, Athéna en armes dans une attitude pensive, Ulysse entre les Sirènes, etc. Il faut signaler à part deux lécythes blancs qui paraissent d'une beauté et d'une conservation tout à fait extraordinaires[1]. Le premier, haut de $0^m,49$, porte le motif ordinaire de l'offrande à la stèle ; le second, haut de $0^m,40$, est orné, au milieu, d'une stèle surmontant trois marches, sur l'une desquelles on voit un enfant diadémé tenant une baguette terminée par un cercle (peut-être un jouet). Il lève la main vers une femme vêtue d'un chiton transparent qui tient dans la main droite un ou deux javelots ; à ses pieds est un casque et un bouclier. A droite de l'enfant est placée une jeune fille, tenant une corbeille, qui étend la main droite au-dessus de la tête de l'enfant. La composition est complétée sur la droite par un homme barbu qui porte un objet indistinct.

Tous les objets de beau style ont été retenus par le gouvernement grec, qui a payé à M. Nostrakis une indemnité correspondante à leur valeur[2].

Dans un tombeau romain d'Érétrie, construit avec des pierres taillées à une époque antérieure, on a découvert une inscription honorifique où il est question du temple d'Apollon Daphnéphore à Érétrie[3]. L'Éphorie a aussi confisqué à Érétrie un bas-relief de grandeur naturelle représentant une tête de Satyre, en pierre de poros, une inscription portant un décret en l'honneur d'Arrhidée, fils d'Alexandre, et un grand nombre d'inscriptions diverses[4].

— Frappée des brillants résultats des fouilles conduites par M. Nostrakis, l'Éphorie en a entrepris à son tour dans un champ voisin[5]. Elles ont fourni quelques objets très remarquables : un lécythe orné d'une peinture représentant Circé et Ulysse, de style archaïque ; un autre où l'on voit Hèraklès et Atlas ; un troisième avec une scène de chasse ; un couvercle en bronze d'une boîte de miroir avec un bas-relief représentant Aphrodite Epitragia ; un autre avec un bas-relief représentant l'enlèvement d'Orithyie par Borée, etc.[6]. De

1. Δελτίον, 1889, p. 136.
2. Δελτίον, 1889, p. 83.
3. Δελτίον, 1889, p. 104. Cf. Eustratiadis, Ἐφημ. ἀρχ., 1869, p. 317.
4. Δελτίον, 1889, p. 84.
5. Δελτίον, 1889, p. 85, 123, 139, 202.
6. La part revenant à M. Tzotzis, le propriétaire de ce terrain, a été payée 1,735 drachmes par le Musée Central. Celle de M. Nostrakis avait été rachetée

nouvelles recherches ont été instituées depuis sous la direction de M. Koromantsos et ont donné des vases et des figurines de prix[1].

Thasos. — M. Christidis a l'obligeance de me communiquer quelques inscriptions qu'il a découvertes près de Panagia.

I.

ΜΟΥΛΠΙΟΣΜΕΣΣΑΛΑΣ
ΠΥΘΙΩΝ
ΑΒΕΤΟΥΗΔΙΟΣΑΠΟΛΛΙΝΑΡΙΟΣ
ΕΠΙΤΙΝΝΙΟΣΜΙΚΚΟΣ
5 ΧΑΡΗΣΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ
ΖΩΣΙΜΟΣΓΕΡΟΝΙΔΟΥ
ΔΙΟΣΚΟΡΟΣΖΩΣΙΜΟΥ
ΗΡΩΔΗΣΣΑΜΟΥΟΜΟ
ΖΩΣΙΜΟΣΣΕΡΑΠΙΟΥ

D'après la copie de M. Christidis, le Λ a une forme presque cursive ; l'E de ΜΕΣΣΑΛΑΣ (l. 1.) a celle d'un Σ retourné avec barre horizontale au milieu, assez fréquente dans l'épigraphie gréco-romaine de la Grèce du nord; la forme de l'Υ se rapproche beaucoup de celle du V latin. A la l. 7. les lettres ΟΜΟ, que je ne comprends pas, sont plus petites que les autres.

II. Brisé en haut à gauche.

ΣΙΚΑ
ΠΕΜΨΑ
ΩΤΟΝΑΝΕ
ΟΙΙ · ΤΑΔΕΚΩΝ
ΟΝ . . . . ΩΤΗΝ
Ζ · Ι · Π V Γ
Ο Κ Α Ι · C

D'après la copie, les lettres des deux dernières lignes sont plus grandes que les autres.

III.

Α Ρ Τ Є Μ Α C
ΚΟΡΑCΠΡΟ
ꞵ Λ Η · Χ Α Ι

3,200 drachmes, conformément à l'avis d'une commission spéciale. (Δελτίον, 1889, p. 150.)

1. Δελτίον, 1889, p. 171.

IV.

ΗΡΟΔΟΤΟΣ
ΗΡΟΔΟΤΟΥ
ΦΙΛΟΦΡΩΝ
ΕΥΦΡΙΛΛΟΣ
ΠΑΝΚΡΑΤΙ
ΔΟΥΚΑΙ
ΘΕΟΔΩΡΟΣ
ΤΤΑΔΙΟΣ
ΒΡΟΤΩΝ
. ΝΤΙΦΩΝ
ΘΑΣΟΥ

Les E des lignes 4 et 6 ont la forme d'un Σ retourné avec barre horizontale au milieu.

Imbros. — Un fragment d'inscription στοιχηδόν de cette île et une dédicace du peuple athénien d'Imbros à Julia Augusta, ont été publiés par M. Durrbach [1].

Lesbos. — M. C. Cichorius a communiqué à l'Académie de Berlin, dans sa séance du 7 novembre, d'importantes inscriptions découvertes par lui et provenant du temple d'Asclépios à Mitylène, où étaient réunies les archives épigraphiques de la ville. Il les a trouvées dans la forteresse turque qui avait déjà fourni plusieurs textes du même genre [2]. Parmi ces documents nouveaux, il y a des fragments de sénatus-consultes et de lettres impériales émanant d'Auguste. Quelques lignes d'une lettre de Jules César sont le premier spécimen authentique que nous possédions de son style grec [3]. En voici la transcription : [Γάιος Ἰούλιος Καῖσαρ αὐτοκράτ]ωρ δικτάτωρ τ[ὸ τ]ρίτον καθε[σταμένος Μυτιληναίων ἄρχουσι βουλῇ δήμῳ χαίρειν καὶ ἔρρωσθαι καὶ [ὑγιαίνειν. Ἐπεὶ ἀεὶ βούλομαι] εὐεργετεῖν τὴν πόλιν καὶ οὐ μό[νον φυλάττειν τὰ φιλάνθρωπα, ἃ διεπράξ]ασθε δι' ἡμῶν, ἀλλὰ καὶ συναυ[ξάνειν αὐτά..... ἡσύχ]ως τὴν ἡγεμονίαν φιλίας δόγ[ματος τε ὑμῖν συγκεχωρημένου δι]απέπομφα πρὸς ὑμᾶς τὸ ἀ[ντίγραφον [4]]. La date de ce fragment est octobre-décembre 709. Il est bien regrettable qu'il nous soit parvenu si mutilé.

La disposition originale des blocs portant les inscriptions a donné lieu à des hypothèses divergentes émises par MM. Cichorius et Th. Mommsen.

M. Cichorius a aussi montré que l'inscription publiée par M. Conze, *Reise auf der Insel Lesbos*, pl. XI, 3, est le fragment d'un traité d'alliance entre Rome et Methymna [5].

Chios. — L'Ἐφημερίς quotidienne d'Athènes [6] a publié deux articles sur des inscriptions de Chios découvertes à Cardamyle, au nord-est de l'île, et déchif-

1. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 430.
2. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 119.
3. Cf. la lettre donnée par Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 10, 2.
4. Les restitutions sont celles de M. Cichorius.
5. *Rheinisches Museum*, XLIV, p. 440.
6. Ἐφημερίς, 22 et 23 août 1889.

frées par le gymnasiarque Zolôtas. La première, dont Vlastos avait à peine lu quelques mots (*Corp. inscr. graec.*, 2214 *c*), est transcrite comme il suit dans le journal grec : Ἐπὶ Τ]ελλ[ι]ος πρ[υταν]έος, βολῆς γνώμ[η. Ἐν τ]οῖς ἄλσεσιν μ[ὴ ποιμ]αίνεν μηδὲ κοπρ[εύε]ν· ἢν δὲ ποιμαίνηι [ἢ ὑ]φορβῆι ἢ βοκολῆι, [ὁ ἰ]δὼν κατειπάτω πρ[ὸς] τὸς βασιλέας ἁγ[νῶς] πρὸς το θεο· τῶι δὲ [πο]ιμαίνοντι ἢ ὑφορβέοντι ἢ βοκολεόντι ἡμίεκτον ἔθυνα ἔστω κατὰ κτῆνος ἕκαστον· ἢν δὲ κοπρεύων ἀλ[ί]σκηται πέντε στατῆρας ὀφειλέτω ἁγνῶς πρὸς το θεο· ἢν δὲ ὁ ἰδὼν μὴ κατείπει πέντε στατῆρας ὀφειλ[έτ]ω [ἱ]ερὸς τῶι θεῶι..... Les cinq dernières lignes sont très mutilées et n'offrent aucun sens. On voit qu'il s'agit d'un règlement relatif à la protection des bois sacrés. La seconde inscription a été découverte au port de Cardamyle (Μάρμαρον) ; c'est encore un fragment de règlement, d'une lecture très difficile, où il est question des Καυκασεῖς, c'est-à-dire sans doute des habitants du port chiote de Καύκασα dont parle Hérodote (V, 33). La troisième inscription, trouvée au même endroit, est sans importance : Φιλίωνος το Κρίτων[ος].

Patmos. — M. Sp. Lambros annonce à l'*Athenaeum*[1] que les copies de documents inédits faites autrefois par M. Sakellion à Patmos vont paraître dans le IV[e] volume des *Acta et diplomata* publiés par MM. Müller et Miclosich. Le catalogue des manuscrits de Patmos, préparé par le même savant, sera publié par le Syllogue Παρνασσός à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. M. Lambros dit que les précieux travaux de M. Sakellion ont, jusqu'à présent, « attendu un éditeur ». Cela n'est pas tout à fait exact, car en 1881, étant à Patmos, j'offris à ce savant, avec le consentement du directeur du *Bulletin*, l'hospitalité du recueil de l'École française d'Athènes, auquel il avait déjà donné quelques articles. Nous sommes heureux d'apprendre que l'impression des manuscrits de M. Sakellion a commencé dans l'été de 1889.

Délos. — La continuation des fouilles a été confiée en 1889 à MM. Doublet et Legrand. Les travaux ont porté sur le portique de Philippe et plusieurs endroits de l'enceinte d'Apollon ; on a découvert des inscriptions nombreuses, entre autres les comptes et inventaires de 274, immense inscription gravée des deux côtés et sur les tranches d'une dalle de 1m,20 sur 0m,92, deux grands décrets de clérouques datés de 140 et de 130 environ, des décrets de proxénie, un bas-relief votif à Asklépios, un pied gauche d'une statue en bronze qui devait être de grandeur naturelle, une dédicace des Pisidiens à M. Antonius, une signature du sculpteur *Héphestion*, etc. Une base de statue, élevée à Héracleidès, fils d'Aristion de Tarente, par son épouse et ses enfants, porte la signature du sculpteur *Polianthe*[2]. On a aussi découvert une statue archaïque de femme de grandeur naturelle, deux têtes viriles et de nombreux objets en terre cuite.

— M. Homolle a fait connaître une série de décrets du peuple athénien de Délos[3], dont l'un est relatif aux libéralités d'un gymnasiarque nommé Gorgias. Un autre permet de distinguer pour la première fois les deux collèges chargés de la garde des trésors et des cérémonies du culte (οἱ καθεσταμένοι ἐπὶ τὴν φυλακὴν

1. *The Athenaeum*, 17 août 1889.
2. Δελτίον, 1889, p. 74.
3. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 408 et suiv.

τῶν ἱερῶν χρημάτων, οἱ ἐπὶ τὰ ἱερά). Le même article contient des recherches sur la chronologie des archontes sur lesquelles il serait trop long d'insister ici.

— Le *Bulletin de Correspondance Hellénique* (t. XIII, p. 369 et suiv., pl. XII et XIII) a publié un article sur les antiquités que j'ai découvertes en 1882 au théâtre de Délos. Les plus importantes sont une inscription qui donne le nom d'un poète tragique inconnu, Dionysos fils de Démétrios, et de curieux graffites tracés, avec une dextérité merveilleuse, sur les faces d'un petit Hermès acéphale. Des moulages de ces graffites, exécutés d'après mes estampages, sont déposés au Musée de Saint-Germain. J'ai honte de n'avoir pu donner un plan et un essai de restitution du théâtre de Délos, mais le manque d'instruments et aussi de connaissances techniques m'a empêché de faire ce travail il y a sept ans. Je souhaite qu'il se trouve bientôt quelqu'un pour l'entreprendre.

— M. B. Graef a constaté que la Niké d'Archermos porte des traces de polychromie, notamment d'un ornement en écailles au-dessus de la ceinture [1].

— On trouvera des indications intéressantes sur les trésors sacrés de Délos et d'autres sanctuaires dans un travail récent de M. Swoboda, qui a été inséré aux *Wiener Studien* [2].

Mélos. — M. Collignon n'est pas trop indulgent pour les monuments qu'il publie [3]. Au Poseidon colossal découvert en 1877 à Milo [4], il trouve « une attitude conquérante et quelque peu tapageuse », une « pose voulue et cherchée », une « majesté de commande », une « attitude emphatique et déclamatoire ». C'est peut-être aller bien loin. Assurément, Tissot avait tort d'appeler « frère de la Vénus de Milo » ce marbre qu'il rêvait de faire arriver au Louvre ; mais cette statue est encore de celles dont tout musée pourrait être fier, même s'il possédait la Vénus de Milo par surcroît. Le torse et le bras droit sont d'un excellent modelé, sans la sécheresse du travail romain. Épris des élégances de l'archaïsme et de l'atticisme, M. Collignon me rappelle ces fanatiques du *cinque-cento* auxquels la vue d'un tableau bolonais soulève le cœur. Je respecte ces dégoûts du délicat historien de Phidias, mais je me garde de les partager.

Amorgos. — M. E. Szanto a restitué, d'après une inscription déjà connue et de même provenance (*Bull. Corr. Hellén.*, t. VIII, p. 23), un texte relatif à un emprunt de la ville d'Arcésiné qui avait été publié sans commentaires par M. Dümmler (*Athen. Mittheil.*, t. XI, p. 107) [5].

Carpathos. — L'inscription de Tristoma, publiée par M. Beaudouin (*Bull. Corr. Hellén.*, t. VIII, p. 356) et étudiée depuis par M. Schumacher (*Rhein. Mus.*, 1887, p. 635), a été rééditée avec quelques variantes par M. Paton [6]. Les noms qu'elle donne sont fort importants pour la géographie de la Carie.

Crète (Gortyne). — Sous ce titre de *Monumenti antichi*, l'Académie romaine

1. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 327.
2. Swoboda, *Ueber griechische Schatzverwaltung*, in *Wiener Studien*, XI, p. 65-87.
3. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 115.
4. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, pl. III, p. 498.
5. *Arch. Epigr. Mitth.*, t. XII, p. 74.
6. *Classical Review*, 1889, p. 333.

dei Lincei a commencé une série qui semble devoir faire suite aux défunts *Monumenti dell' Instituto*. Les fascicules paraîtront à intervalles indéterminés, ce qui est une excellente chose. Le choix du format in-4°, au lieu de l'odieux in-folio, en est une autre. La première livraison contient une description illustrée du temple d'Apollon à Gortyne, découvert en 1888 par M. Halbherr. On y a trouvé plusieurs statues, entre autres un torse colossal d'Apollon, une grande statue de femme, un Triton, un buste d'empereur, etc. Le texte a été rédigé par M. Halbherr et Comparetti ; ce dernier s'est occupé particulièrement des documents épigraphiques, faisant suite à ceux qui ont été publiés dans le *Museo italiano*. Nous y reviendrons.

— On signale à Gortyne la découverte d'une coupe en marbre où sont représentés en relief Dionysos couché sur un rocher, Pan, un Satyre, une femme portant des fruits, un éphèbe avec une hache, un second Satyre tenant un bélier par les cornes, etc. La description donnée de cet objet est insuffisante[1].

LEBENA. — Trois inscriptions provenant de l'Asklépiéion de Lebena ont été déposées au musée de Candie ; il y est question des biens du temple et des fonctions remplies par les néocores[2].

CHYPRE. — On annonce que le *Cyprus exploration fund* se dispose à commencer des fouilles à Salamis, emplacement exploré en partie par M. A. de Cesnola[3]. Ce choix ne me paraît pas très heureux, à cause de la très grande étendue du terrain sur lequel sont disséminés les vestiges antiques (cf. *Revue archéol.*, 1885, II, p. 348). En tous les cas, on n'y fera rien sans beaucoup d'argent. Le Comité demande, par l'organe de M. Sidney Colvin, une somme de mille livres sterling pour commencer.

— Une campagne de fouilles conduite à Tamassos par M. O. Richter, dans l'automne de 1889, a donné, paraît-il, des résultats de la plus grande importance, en particulier pour l'histoire de l'architecture ionique. Nous attendons des informations complémentaires à ce sujet.

— Nous avons brièvement signalé, d'après M. Sayce, les découvertes faites par M. de Castillon à Curium (1886-87). On nous a fourni depuis quelques nouveaux renseignements sur ces trouvailles, qui comprennent notamment de beaux bracelets, ornés de têtes d'animaux, une magnifique bague en or avec une gravure représentant un navire, un grand vase panathénaïque avec inscription et la représentation d'une course de chars, admirablement conservé, de nombreux bijoux en or et en argent, etc. Le contenu des tombes était exclusivement hellénique ; on affirme cependant que l'explorateur n'a pas recueilli la poterie commune. Nous espérons que ces découvertes ne tarderont pas à être transportées au Louvre, où elles devraient figurer depuis longtemps.

— Le feuilleton archéologique du journal chypriote *The Owl*[4] a été remplacé par une revue spéciale dirigée par M. O. Richter, *The Journal of Cyprian stu-*

1. *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 779.
2. *The Athenaeum*, 31 août 1889.
3. *The Academy*, 3 août 1889.
4. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 121, n° 1, où nous avons indiqué le contenu des

dies (vol. I, n° 1, avril 1889)[1]. Cette revue contient des articles en français (?), en anglais et en allemand. Le premier, dû à M. Richter, concerne l'âge du bronze et du cuivre à Chypre ; il est accompagné de planches un peu confuses, mais qui reproduisent beaucoup d'objets inédits et curieux. Le travail de M. Dieck, intitulé : *Cyprus, réveille-toi !* est plus amusant que ne l'a voulu l'auteur. M. O. Hoffmann a traité deux questions de dialectologie cypriote et le fascicule se termine par deux petits articles de MM. Cobham et Konstantinidès. On ne peut que souhaiter bonne chance à cette *Revue*, qui mériterait d'être patronnée par le gouvernement local de Chypre, si indifférent jusqu'à présent à tout ce qui touche l'archéologie et l'histoire.

— Le joli (et coûteux) volume de M. Hogarth, *Devia Cypria* (Londres, 1889) contient une description de la pointe septentrionale de l'île, l'ancien royaume de Salamis, accompagné d'une bonne carte et de photogravures. L'auteur a également insisté sur les ruines de l'antiquité et sur celles du moyen âge, mais toutes ses informations sur cette dernière période sont dues aux ouvrages de M. de Mas Latrie. Il y a quelques inscriptions intéressantes, par exemple, à la page 24, une dédicace à Apollon Μυρτάτης. A ce propos, M. Hogarth retire sa conjecture au sujet d'une ville de Melantha[2], et explique le surnom d'Apollon Μελάνθιος par l'herbe médicinale dite μελάνθιον, une variété du pavot. Nous avons donné ailleurs nos raisons pour croire que l'épithète Μελάνθιος se rapporte à une ville arcadienne nommée Μελαιναί[3]. L'explication suggérée par M. Hogarth est ingénieuse et il l'appuie du nom d'Aphrodite μυκηρόδις (de l'amandier), qui paraît dans une inscription de Mélusha publiée par M. de Cesnola ; mais il n'y a pas lieu d'admettre que toutes les épithètes d'Apollon à Chypre doivent s'expliquer par le règne végétal, et ce qui peut être exact d'Apollon μυρτάτης ne l'est pas nécessairement d'Apollon μελάνθιος. M. Hogarth rappelle lui-même la curieuse épithète μαγίριος donnée à Apollon sur une inscription de Pyra (*Dialektinschriften*, n° 120). Il n'essaie pas de l'expliquer ; pour ma part, je serais assez disposé à y voir la grécisation d'un mot sémitique analogue à מאיר, *lumineux*, (d'où le nom propre Meïr), de אור, *lumière*[4]. Il y a aussi dans le livre de M. Hogarth quelques inscriptions en caractères chypriotes, par exemple à la page 32. A la page 63 est publiée une dédicace grecque à des χρεοφύλακες par un chef de bureau et son commis ; l'éditeur semble ne pas connaître le travail de M. Dareste à ce sujet (*Bull. Corr. Hellén.*, t. VI, p. 241), sans quoi il ne dirait pas que le mot χρεοφύλακες est nouveau (cf. *ibid.*, p. 244). Une inscription de Soli (p. 114) paraît mentionner le proconsul Sergius Paulus dont il est question dans les *Actes*

premiers numéros. Ajouter : *Excavations for Sir Ch. Newton* (O. Richter, fin) ; p. 88, *The copper, bronze and iron weapons of Cyprus* (J. Naue, fin).

1. Cf. le compte rendu du fascicule par M. R. Meister, *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 1500-1502.

2. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 121, où nous avions déclaré cette conjecture inadmissible.

3. *Revue des Études grecques*, 1889, p. 225.

4. Cf. le grec μέγαρον et l'hébreu מְעָרָה (Robertson Smith, *The religion of the Semites*, 1889, p. 183). Il est vrai qu'il s'agit ici d'un *aïn* et non d'un *aleph* : mais on peut admettre que le mot μάγειρος n'a pas été sans influence sur la forme du vocable grec.

des Apôtres (XIII); c'est là une rencontre très intéressante. A Larnaca-tis-Lapithou (p. 113), M. Hogarth s'est assuré que l'épithète de Poseidon sur une inscription connue (Le Bas-Waddington, n° 2779), se lit Ναρν[ά]κιος et non Λαρν[ά]κιος. « Cela dissipe, ajoute-t-il, l'illusion agréable que Larnaca serait un nom antique. » Pas du tout! Ναρνάκιος donne Λαρνάκιος par dissimilation, comme *Bononia* a donné *Bologna*.

— Le *Journal of Hellenic Studies* (1889, p. 281) a publié une notice très sévère sur le programme de M. S. Herrmann, dont il a déjà été question ici[1]. L'auteur, qui signe J. A. R. M.[unro] et qui connaît évidemment les lieux dont il parle, nie que l'on soit en droit de distinguer deux nécropoles, celle de Marion et celle d'Arsinoé, dont l'une contiendrait des objets archaïques et l'autre des objets récents[2]. Il s'insurge avec raison contre la tendance dangereuse qui consiste à fixer, d'après leur aspect, la date des terres cuites et des poteries de Chypre, où le style traditionnel est si longtemps resté en honneur.

Asie Mineure. — M. Contoléon a publié dans les *Mittheilungen* d'Athènes une longue série d'inscriptions asiatiques, dont quelques-unes sont mal copiées, déjà connues ou insignifiantes[3]. Je me contente de signaler ici les plus importantes : p. 98, dédicace Διὶ Κραμψηνῷ (épithète nouvelle); p. 91, dédicace des Ὀρκιστηνοί; dédicace d'un ξόανον à l'époque romaine; p. 93, ὅροι des Μορμόνδεις, d'Ἕλος et de Συκουενός (?) sur le Sipyle; p. 95, ψήφισμα Κόρης μυστῶν σηκοῦ καὶ ἐνδατῶν τῶν ἐν Σμύρνῃ (*quid?*); p. 95, Διονύσιος Ἀνδρέου Περπερήνιος εἰρηναρχῶν (à Smyrne); p. 96, liste de noms, entre autres Μύρισμος (cf. Mowat, *Revue Arch.*, 1888, II, p. 145); dédicace à Apollon Κισαλαυδηνός (Smyrne; on connaissait déjà, par une autre inscription de Smyrne, un Apollon Κισαυλοδδηνός); dédicace de la Κολοηνῶν πόλις, trouvée à Keles, à cinq heures d'Odemisch[4]; p. 99, inscription mentionnant le Κιλδιτηνῶν δῆμος et les Ἀρτεμείσια d'Hypaepa (cf. *Rev. Arch.*, 1885, II, p. 114); p. 101, dédicace des Romains, des Smyrniotes, des Colophoniens, des Éphésiens, des Magnésiens du Sipyle, des Cyméens, des Myrinéens, des Clazoméniens, des Téiens, des Lébédiens à un Romain dont le nom est écrit en latin et en grec (*Ephem. epigr.*, V, p. 58, avec des différences); p. 102, épitaphe d'un nommé Μανασᾶς à Samos; p. 105, mention des Βασίλεια τὰ ἐμ Βοιωτοῖς, fêtes instituées après Leuctres; p. 106, dédicace à Anaïtis (Tralles); p. 108, dédicace à Artémis Astias (*Journ. Hell. Stud.*, t. VIII, p. 114); p. 113, dédicace de Basile, évêque de Mylasa, à la gloire de J.-C. et du protomartyr Étienne; comme on sait que le sanctuaire de ce martyr, où l'inscription a été découverte, était situé au lieu dit Λευκὴ Κώμη, près de Συκίνῃ

1. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 122. Voir un compte rendu du même travail par M. Dümmler dans la *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 1113.
2. Cette manière de voir a été indiquée d'abord par M. Dümmler, *Jahrb. des Instit.*, t. II, p. 168.
3. *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 88-114. Provenances : Pergame, Myrina (déjà publiée ici-même), Bazar-kioï en Mysie, Pordoselénè, Cadoï, Baglitza, Thyatira, Vorlos, le Sipyle, Smyrne, Lébédos, Colophon, Coloé (?), Kilbia, Hypaepa, Erythrée, Samos, Magnésie du Méandre, Tralles, Philadephie, Simav, Laodicée, Iasos, Chuluk (port de Mylasa), Mylasa, Sykiné, Antioche de Pisidie.
4. La même inscription est dans le Μουσεῖον, I, p. 136, mais avec la lecture Κολοσινῶν.

on peut désormais placer ces localités près de *Sech-Keui*, à une heure vers l'est de Mylasa (cf. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XII, p. 24, 28).

— Une seconde série d'inscriptions asiatiques a été publiée par M. Cichorius[1]. L'une d'elles, une épitaphe de Nicomédie, est le premier exemple d'une inscription métrique funéraire en anapestes ; une autre identifie définitivement Milétopolis à Mouhalitch. Dans un texte de Mitylène, il est question d'un φοινικογράφος ; M. Cichorius y voit *eine unbekannte Würde*, mais il me semble plus raisonnable d'y reconnaître un écrivain ou secrétaire *rubro scribens* (cf. le *Thesaurus*, s. v. ἐρυθρογράφος)[2]. Signalons encore une longue inscription en dialecte éolien, engagée dans la forteresse de Mitylène, qui paraît mériter une étude sérieuse d'après les fragments que M. Cichorius a pu en donner. Enfin, une inscription gréco-latine d'Érésos, dédicace à Julie l'aînée, nous apprend que cette princesse était identifiée à Vénus genetrix et nous donne l'équivalent grec Ἀφροδίτη Γενέτειρα.

— M. C. Cichorius a communiqué à l'Académie de Berlin (séance du 2 mai 1889) cinq inscriptions d'Apollonia ad Rhyndacum, d'Ouloubad (Lopadium), de Sardes, de Mitylène et d'Érésos.

— Un officier allemand, M. W. von Diest, a publié, dans les *Mittheilungen* de Petermann[3], le récit d'un voyage de Pergame jusqu'au Pont à travers le Didyme, avec deux cartes à grande échelle : 1° la région du Caïcus et du bas Hermus ; 2° itinéraires en Phrygie et en Bithynie. Un voyage à Bithynie de M. B. Schwartz, publié sous forme d'articles dans l'*Ausland*, a été réuni en un volume avec une carte[4].

— M. Gurlitt a donné dans la *Berliner Philologische Wochenscrift* deux articles critiques, avec des corrections intéressantes, sur les recueils épigraphiques de M. Sterrett[5]. D'autres articles sur le même sujet ont été insérés dans la *Classical Review* par MM. Ramsay et Weir Smyth[6].

Amisus. — Quelques inscriptions de cette provenance ont été reproduites sans transcription par M. Dimitsas ; les mauvaises copies qu'il en a données sont dues à l'évêque actuel d'Amasia[7]. On peut se demander si une pareille publication était digne des *Mittheilungen* d'Athènes.

Troie. — Au mois d'août 1889, pendant le *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique* tenu au Collège de France, je fus chargé de résumer à l'une des séances un nouveau mémoire de M. Bœtticher sur les découvertes d'Hissarlik[8]. M. Schliemann, qui était présent, répondit avec viva-

1. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 240-261. Provenances : Nicomédie, Nicée, Lac Ascanius, Cius, Daskylion (?), Apollonie en Mysie, Miletopolis, Lopadium, Germe (?), Sardes, Mytilène, Eresos.
2. Dans une autre inscription lesbienne (*Athen. Mitth.*, t. XI, p. 288), il semble y avoir φοινικογράφος γραμματεύς.
3. *Ergänzungsheft* n° 94, Gotha, 1889.
4. B. Schwartz, *Quer durch Bithynien*, Berlin, 1889.
5. *Berliner Philol. Woch.*, 1889, p. 23, 727. Voir aussi même recueil, p. 1414, 1446, 1478 (Larfeld).
6. *Classical Review*, 1889, p. 325-333.
7. *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 209.
8. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 126. Dans ce mémoire, encore inédit, M. Boet-

cité et offrit de faire procéder sans délai à de nouvelles recherches en présence de M. Bœtticher et de *témoins*. Après un long échange d'aménités par la voie de la presse allemande et autrichienne, les fouilles promises purent avoir lieu pendant la première semaine du mois de décembre. Outre MM. Schliemann, Bœtticher et Doerpfeld, M. Niemann, l'architecte viennois bien connu, et le topographe prussien major Steffen, s'étaient donné rendez-vous à Hissarlik. M. Bœtticher retira les accusations injurieuses qu'il avait lancées contre la sincérité de M. Doerpfeld, mais refusa de lui donner raison sur le fond du débat. En revanche, MM. Niemann et Steffen déclarèrent que la colline d'Hissarlik était bien, à leur avis, une acropole et non pas une nécropole à incinération. La fin de cette petite campagne fut agitée, comme on devait le prévoir, par une scène violente entre MM. Schliemann et Boetticher. Les fouillles recommenceront sans doute au printemps prochain [1].

Pergame. — M. D. Baltazzi a fait pratiquer des fouilles pour dégager le riche sarcophage dont nous avons parlé dans notre dernière *Chronique* [2]. Il est en marbre de Kosak et décoré d'une manière assez curieuse [3]. Tout auprès, on a découvert d'autres tombeaux en marbre et en briques, qui ne contenaient que des poteries sans importance. M. Contoléon a publié dans les *Mittheilungen* [4] la liste des quarante-quatre objets que renfermait le grand sarcophage; dans le nombre, il y a une belle agate gravée, avec le buste d'Héra, des bijoux d'or, un bracelet d'or orné de gemmes, une bague en or avec un chaton sur lequel est gravée une tête d'Athéna, une autre avec une représentation d'Athéna en pied, des verreries, une plaque en ivoire avec un Éros en relief, six boules, dont trois en cristal, une en électrum et deux en sardoine, un petit bas-relief en argent représentant un Centaure et un Éros, un autre représentant Aphrodite avec des Éros, une tortue, des cigales et des massues votives en électrum, un œuf en jaspe, un petit vase en onyx, une monnaie d'un empereur romain, une autre de Pergame (?), une tessère portant d'un côté un buste viril, de l'autre l'inscription XIIII | (M)ЄΝΑΝΔΡΟ(Σ) | Δ. Ce dernier objet, qu'il serait intéressant de publier, s'ajoute à la série que M. Blanchet a fait connaître dans la *Revue archéologique* (1889, I, p. 225, 369; II, p. 64, 243 et suiv.). Toutes ces antiquités ont été transportées à Constantinople.

— MM. Bohn, Humann, Gräber et Schuchhardt ont étudié les conduites d'eau qui alimentaient Pergame à l'époque des Attalides et sous la domination romaine [5].

Aegae. — Le *Jahrbuch des Instituts* a publié un second *Ergänzungsheft*, qui

ticher a indiqué des rapprochements curieux entre les antiquités d'Hissarlik, de l'Égypte et de la Babylonie.

1. J'ai publié dans la *Revue critique* (1889, II, p. 324; 1890, I, p. 20) deux notes qui contiennent tout ce qui est essentiel à ce sujet. Quant à la *bibliographie* de cette querelle, il me faudrait au moins vingt lignes pour l'indiquer; elle ne les mérite pas.
2. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 127.
3. Voir la gravure donnée dans les *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 127.
4. *Ibid.*, p. 129.
5. *Berliner Philol. Woch.*, 1889, p. 870.

est consacré tout entier aux antiquités d'Aegae en Éolide, décrites par MM. R. Bohn et C. Schuchhardt [1]. Le prix de ce fascicule de 68 pages, avec 9 photogravures, est ridiculement élevé; c'est d'ailleurs à peu près le seul reproche que nous ayons à lui faire. L'emplacement d'Aegae (Nimroud-Kalessi) a été visité pour la première fois en janvier 1881 par M. Ramsay et par moi [2] ; je n'ai cessé de demander qu'un architecte de la villa Medici allât étudier ces belles ruines [3], où M. Clerc a pratiqué des fouilles en 1882 [4], mais personne ne s'est dérangé et l'on a laissé à des architectes allemands le soin et l'honneur de ce travail. L'identité de Nimroud-Kalessi et d'Aegae, contestée par M. Radet, a été justement admise par MM. Bohn et Schuchardt [5] (p. 58). En tête de leur monographie figure une bonne carte de la région entre Cymé et Pergame, d'après les relevés de M. de Diest; je remarque que le plateau entre Klissé-Keui et Ismailar y est indiqué comme une tache blanche et paraît être resté inexploré. Les plans de Nemroud-Kalessi, les dessins et les photogravures d'après la grande ruine (un marché, et non pas une forteresse), sont d'une exécution excellente ; les auteurs ont institué d'intéressantes comparaisons entre ces constructions de l'époque hellénique et d'autres analogues situées en Carie qui ont été étudiées autrefois par M. Landron. Cette publication enrichit notre connaissance de l'architecture civile des Grecs après Alexandre de documents et d'observations d'un grand intérêt [6].

Myrina. — Le British Museum, qui ne possède presque rien de cette provenance, vient d'acquérir une statuette de femme assise, tenant un miroir dans la main droite [7].

Terres cuites d'Asie Mineure (ci-devant dites d'). — Au mois de juillet 1889, la douane grecque a confisqué au Pirée, entre les mains d'un nommé Jean Petropoulos qui les envoyait à Marseille, un groupe en terre cuite représentant une « rencontre au tombeau », imité de la plaque bien connue où figurent Électre et Oreste (*Monumenti dell' Instit.*, t. VI, p. 57), et une statuette d'Aphrodite assise tenant un miroir doré de la main gauche, tandis qu'elle porte la main droite à sa chevelure. Ces objets, dont on a déjà publié des répliques, ont été incorporés par l'Éphorie à la collection des monuments faux [8]. Le Δελτίον ne met pas en doute leur caractère apocryphe [9]. C'est très bien, mais

1. *Alterthümer von Aegae, unter Mitwirkung von Carl Schuchhardt, herausgegeben von R. Bohn. Mit 75 Abbildungen.* Berlin, G. Reimer, 1889.
2. *Bull. Corr. Hellén.*, 1881, p. 131, 511; *Rev. arch.*, 1886, I, p. 161.
3. Cf. *Rev. Arch.*, 1885, I, p. 86; 1886, I, p. 161.
4. Cf. *Bull. Corr. Hellen.*, 1886, p. 275; *Rev. Arch.*, 1886, II, p. 91. MM. Bohn et Schuchardt n'ont pas dit un mot de ces fouilles, bien qu'ils aient mentionné l'article en question d'une manière vague (p. 3). Pourquoi faut-il avoir à formuler des reproches de ce genre? J'ai aussi le droit de m'étonner que les auteurs, en identifiant le Titanus de Pline et le Kodja-Tchai, aient oublié que tout ce qu'ils ont dit à ce sujet se trouve déjà dans la *Nécropole de Myrina*, p. 35.
5. Cf. *Rev. Arch.*, 1889, II, p. 127, n° 2.
6. Les auteurs ont encore décrit à Aegae des temples, un stade, un théâtre, etc. Une curieuse inscription (p. 42) mentionne un temple τᾶς τε Δώματρος καὶ τᾶς Κόρρας On connaissait déjà le nom Δωμάτριος = Δημήτριος sur une monnaie de Cymé.
7. *Classical Review*, 1889, p. 379.
8. Δελτίον, 1889, p. 139.
9. Cf. *ibid.*, p. 150 : ἃ εὐχερῶς δύναταί τις νὰ διακρίνῃ ὡς κίβδηλα.

pourquoi l'Éphorie n'étend-elle pas la main pour écraser *dans son repaire*, qui ne doit pas être hors de son atteinte, cette fabrication qui discrédite l'archéologie et qui a déjà discrédité des archéologues ?

— Tout en continuant à fabriquer des groupes dont le sujet est quelquefois ridicule (par exemple *Ulysse naufragé se débattant au milieu des flots* [1]), nos amis les faussaires ont imaginé de coller des groupes *ejusdem farinae* sur le devant de petits vases à palmettes qui rappellent les célèbres spécimens publiés par M. Treu (*Griechische Thongefässe in Statuetten und Büstenformen*, Berlin, 1875.) Deux vases de ce genre ont passé sous mes yeux il y a quelques mois et ont été acquis par MM. van Branteghem et Edmond de Rothschild. M. Cartault les a publiés dans une brochure spéciale [2] et a raisonné à leur sujet comme il suit : 1° Ces vases ornés de groupes sont de fabrication attique; 2° Les groupes qui les ornent ressemblent aux fameux groupes d'Asie Mineure (je le crois bien !) ; 3° Donc, les groupes *dits à tort asiatiques* sont *attiques*, et leur authenticité est indiscutable. — Je réponds que les groupes avec vases sont aussi faux que les groupes sans vases, et que si les uns comme les autres viennent d'Athènes, c'est qu'on les y fabrique pour tromper le monde [3]. Il est bien singulier que M. Cartault abandonne aussi lestement l'hypothèse de la provenance asiatique, après avoir écrit en 1887 (*Sur l'authenticité des groupes en terre cuite d'Asie Mineure*, p. 21) : « J'ai vu des lettres d'Orient contenant des renseignements arrachés aux fouilleurs eux-mêmes par quelqu'un qui leur achète leurs groupes, mais qui n'a pas été lui-même sur les lieux. Or, la description de la nécropole, des tombeaux, de la façon dont on y trouve ces objets, de l'endroit lui-même, dont je me suis beaucoup approché dans mes voyages, ne me paraît pas pouvoir être de pure imagination : elle a un grand caractère d'authenticité. Une ville antique importante était dans le voisinage. Le nom moderne de la localité est écrit en toutes lettres. Je regrette de n'être pas autorisé à le donner ici. » Maintenant, cette discrétion n'est plus de mise. M. Cartault a le droit et le devoir de nommer le correspondant qui a si bien réussi à le mystifier. Quand on a écrit les lignes que j'ai citées, on ne peut plus recourir à des faux-fuyants... Je tends la perche à M. Cartault : qu'il la prenne !

Cymé. — J'ai découvert en 1881, dans la nécropole de Cymé, une statue et cinq bas-reliefs archaïques représentant Cybèle, qui ont malheureusement passé au Musée de Tchinly-Kiosk. L'intérêt de ces sculptures, appartenant à la fin du VI[e] siècle, est fort augmenté par l'analogie qu'elles présentent avec des statues analogues exhumées en 1863 à Marseille, qu'on avait bien à tort

1. Sans préjudice des figurines isolées, qui se sont multipliées depuis trois ans et se vendent communément comme tanagréennes. A l'Exposition universelle de 1889, on voyait à l'étalage d'un de nos premiers orfèvres une jolie statuette en argent copiée sur une de ces pseudo-Tanagres.

2. Cartault, *Vases grecs en forme de personnages groupés*, Paris, Hachette, 1889, in-4° avec 2 pl.

3. Si la provenance asiatique était déjà inadmissible, à cause de la surveillance que le gouvernement turc exerce depuis six ans sur les antiquités de ce pays, l'hypothèse d'une origine attique est simplement ridicule, à moins qu'on ne veuille faire une sanglante injure à l'Éphorie !

considérées comme romaines[1]. M. Heuzey avait reconnu qu'elles sont archaïques et probablement phocéennes[2]; le rapprochement avec les monuments découverts à Cymé rend cette opinion plus que vraisemblable. Il serait toutefois utile d'obtenir un fragment de calcaire des statues éoliennes pour le rapprocher de la matière des ex-voto marseillais[3].

Phocée. — MM. Graef et Szanto ont étudié l'emplacement de l'ancienne ville de Phocée, mais ils se plaignent que les fonctionnaires turcs leur aient interdit d'y prendre des notes, même de déployer leurs cartes[4]. Cette ville aurait occupé la montagne dite du Prophète Élie, où ils ont remarqué des traces de murs et d'édifices. Il est à désirer qu'on y donne quelques coups de pioche.

Smyrne. — D'après la Νέα Σμύρνη[5], il est question de fonder un musée local pour le vilayet d'Aïdin, où l'on réunirait notamment les inscriptions dispersées dans les différents *konaks* de la province. Plusieurs antiquités du sandjak de Mentesche ont récemment été envoyées à Smyrne; on cite les fragments d'un grand *pithos* à reliefs, où sont figurés des chèvres, des chevaux et des guerriers d'un style très archaïque; un bœuf archaïque en terre cuite, des monnaies, etc. On parle aussi d'ornements en or qui auraient été découverts dans le même arrondissement et vendus en partie à un employé de l'administration des monopoles.

Sardes. — Le British Museum vient d'acquérir deux bas-reliefs archaïques en marbre découverts par M. Dennis près du tombeau d'Alyatte. Les sujets sont un cerf paissant et trois cavaliers passant à droite, traités dans un style qui rappelle celui des sarcophages peints de Clazomènes[6].

Colophon. — Nous avons publié dans la *Revue des Études grecques* l'inscription gravée sur le col d'un vase en bronze apppartenant à M. van Lennep de Smyrne et qui, suivant M. D. Baltazzi, avait été découvert à Notion[7]. Dans le même article, nous signalions une seconde inscription analogue, que M. Contoléon a communiquée depuis aux *Mittheilungen* d'Athènes comme trouvée à Malkatzic près de Colophon. En voici le texte : Ἐπὶ Λεωφάντου Λάμπρου, ἆθλον ἐγ Λαμψάκου. L'éditeur n'indique même pas à quel siècle appartiennent les caractères; il est cependant probable qu'ils sont archaïques, puisque l'on a partout O = OY. Souhaitons que le monument soit publié ailleurs avec plus de soin.

Priène. — D'après une note découverte dans les papiers de Thomas Burgon, il faut restituer à Priène le célèbre lièvre en bronze portant une dédicace à Apollon qu'on avait attribué jusqu'à présent à Samos (*Brit. Mus. Inscr.*, n° 230)[8].

1. Conze, *Archäol. Anzeiger*, *Hülfstafel* B, 1866, n° 216, p. 303.
2. *Catal. des figurines du Louvre*, p. 239.
3. S. Reinach, *Bull. de Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 543-561, pl. VIII. A la fin de cet article, j'ai publié quelques épitaphes inédites de Cymé.
4. *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 134.
5. Νεά Σμύρνη, 1889, n° 3851; *Athen. Mitth.*, t. XIV, p. 131.
6. *Classical Review*, 1889, p. 423; gravés dans Perrot et Chipiez, t. V, p. 903-4.
7. *Rev. des Études grecques*, 1889, p. 177.
8. *Classical Review*, 1889, p. 423.

Éphèse. — M. Murray a essayé de reconstituer, à l'aide de fragments archaïques découverts par M. Wood, une partie de la corniche du vieux temple d'Éphèse [1]; il y avait là des groupes importants de bas-reliefs, disposés entre des têtes de lions formant gouttières. Le seul motif que l'on puisse reconnaître est une Centauromachie. Le style rappelle celui de la tombe des Harpyes, qui remonte à 450 environ av. J.-C. M. Murray a aussi restitué une colonne ornée d'une sculpture en haut relief qui figure un personnage viril en marche; c'est peut-être une des colonnes qui avaient été dédiées par Crésus (Hérod., I, 92). M. Elsey Smith a également réussi à rétablir le chapiteau ionique d'une des colonnes du vieux temple (fig. 5 dans l'article de M. Murray). M. Murray suppose que le sculpteur qui collabora avec l'architecte Chersiphron était Boupalos, le fils d'Archermos; j'ai peine à croire que le fils de l'auteur de la *Niké* délienne ne fût pas plus habile que celui de la colonne sculptée, car le bas-relief qui la décore est bien médiocre [2].

Deïrmendjik (route de Tralles à Magnésie). — Le Musée du Louvre a reçu une précieuse inscription découverte en 1886 par MM. Cousin et Diehl dans la maison d'un paysan turc. C'est la copie, faite à l'époque impériale, d'une lettre de Darius, fils d'Hystaspe, à Gadatas son serviteur, qui avait eu le tort de soumettre à l'impôt et à la corvée les jardiniers sacrés d'Apollon. Ce document de premier ordre [3] présente malheureusement de nombreuses obscurités, mais il est précieux même pour l'histoire de la botanique, car nous y apprenons que Gadatas a transplanté dans la basse Asie des arbres indigènes de l'autre côté de l'Euphrate. La seconde colonne, dont il ne reste que quelques mots, suffit à expliquer pourquoi l'inscription a été gravée. A l'époque romaine, les « jardiniers sacrés d'Apollon » s'en sont servis pour revendiquer leurs privilèges. Mais quel est le sanctuaire auquel ils étaient attachés? Les éditeurs ont pensé à celui d'Artémis Leucophryne à Magnésie et cette hypothèse nous paraît très vraisemblable.

Magnésie du Méandre. — M. Contoléon a publié une copie, qu'il dit meilleure, d'un décret de cette provenance déjà donné par le *Bulletin* (t. XII, p. 328) [4].

Iasos. — Une inscription de cette ville, relative à un vainqueur dans différents jeux publics, a été publiée par M. Paton. Elle est analogue à un texte de même provenance copié autrefois par Le Bas (n° 300) [5].

Tabae. — Cette petite ville carienne a fourni à MM. Doublet et Deschamps un fragment de sénatus-consulte qui ressemble beaucoup à celui de Lagina [6]. « On peut penser que c'est un fragment d'un sénatus-consulte adressé aux

1. *Journal of Hellenic Studies*, 1889, p. 1-10, pl. III et IV.
2. Les fragments de la corniche (pl. IV) me semblent d'un travail bien supérieur et j'hésite à croire qu'ils puissent être de la même main.
3. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 529-542. M. Contoléon en a donné une misérable copie dans les *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 103.
4. *Athen. Mittheil.*, t. XIV, p. 317.
5. *Classical Review*, 1889, p. 333.
6. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 503.

gens de Tabae par l'intermédiaire de Sylla. » Il est question d'une petite ville de Thyessos en Pisidie, qui, mentionnée par Étienne de Byzance (pourquoi M. Doublet l'appelle-t-il *Stéphane*?), n'était pas encore connue par d'autres textes.

Pérée rhodienne. — M. Hicks a publié, d'après les copies et les estampages de M. Th. Bent, une série d'inscriptions provenant de Casarea, Lydae, Patara et Myra[1]. L'emplacement de Casarea, découvert par M. Bent, est situé sur l'isthme, entre les baies de Saranta et de Prinari. Il a aussi identifié Lydae (Ptol. V, 3, 2) à une acropole au nord du cap Souvelah (*Artemisium promontorium*). Une inscription prouve que Lydae possédait des autels dédiés à Apollon, à Jupiter, aux Dioscures, à Pan et aux Ἀγρότεροι θεοί. Une autre fait connaître un dème de Lydae nommé Κρήνη ou Κρῆναι. Une troisième nous apprend l'existence d'un Ἀρυμαξέων δῆμος, à un mille de Lydae. Il y a aussi une dédicace en l'honneur de C. Julius Heliodorus, qui fut ἀρχιερεὺς τῶν Λυκίων de 140 à 141. Signalons encore une inscription en l'honneur d'un médecin, Ameinias Aristoboulos, qui est aussi qualifié de φιλολόγος. Un texte curieux de Patara mentionne un θεὸς Σωτὴρ Ἑδραῖος Ἀσφαλής, variante locale de Poseidon.

Lycie. — La belle découverte de M. Imbert sur l'identification du *Homrχχa* de la stèle de Xanthos avec le révolté Ἀμόργης fils de Πισσούθνης (Thuc. VIII, 5), suivie bientôt de l'identification de *Ratapata* avec Ὀροντοβάτης, ouvre la voie à des recherches sérieuses dont il a déjà été question ici[2]. Il est d'autant plus déplorable de voir un topographe consciencieux, qui est en même temps, pour son malheur, un linguiste de l'école antédiluvienne, M. le major Conder, remplir trois colonnes de l'*Academy* avec le plus absurde fatras sur les analogies du lycien, qu'il ne sait pas, avec le zend, où il entend moins encore[3]. Je crois qu'il y a peu de revues sérieuses en Europe qui accueilleraient de pareilles billevesées; pourquoi l'*Academy* se montre-t-elle par moments si indulgente?

Phrygie. — Le second article de M. Ramsay sur l'art phrygien[4] comprend une série d'intéressantes remarques relatives au V[e] volume de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* de MM. Chipiez et Perrot. M. Ramsay réitère son opinion que

1. *Journ. Hell. Studies*, 1889, p. 46-85. L'article est accompagné de bonnes cartes de la presqu'île qui limite au sud le golfe de Syme et de celle où se trouvent Lissae et Lydae.
2. *Rev. Arch.*, 1890, I, p. 129; cf. Imbert, *Babylonian and oriental record*, 1888, p. 210 sq., 279 sq.; *Le Muséon* (Louvain), 1889, p. 319 sq., 419 sq., 617 sq.
3. *The Academy*, 25 janvier 1890.
4. *Journal of Hell. Stud.*, 1889, p. 147-189. Tout ce fascicule du *Journal* est d'un grand intérêt; je m'étonne seulement qu'on y ait inséré une traduction, fort médiocrement écrite, d'un article de M. Michaelis sur l'Institut archéologique allemand, déjà publié dans les *Preussische Jahrbücher*. Je relève dans cet article (p. 191) une étrange erreur: M. Michaelis dit que le duc de Luynes était appelé souvent « le dernier gentilhomme de la France ». J'ignore s'il s'est trouvé un sot ou un impertinent pour écrire cela, mais je crois bien que M. Michaelis a cité de mémoire le mot (du reste un peu *snobish*) de Victor Cousin, qui appelait le duc de Luynes « le dernier des grands seigneurs », ce qui n'est pas du tout la même chose.

la Porte des Lions à Mycènes appartient à l'époque des rois doriens d'Argos (800-750) et que les tombes découvertes par M. Schliemann sont prédoriennes [1]. Reprenant ensuite la question de la chronologie relative des monuments phrygiens, il place la tombe de Bey-Keui au IXe siècle, celle de Midas au VIIIe, celle de Bakshish au commencement du VIIe. Puis il maintient, contre M. Perrot, le caractère sépulcral du monument de Midas, dont il regrette qu'il n'existe pas encore de publication satisfaisante. La partie la plus intéressante de son travail est celle où il allègue des arguments paléographiques nouveaux à l'appui de son hypothèse que l'alphabet phrygien serait originaire de Cymé [2]. On sait que M. Hirschfeld considère aujourd'hui Milet comme le centre de formation et de dispersion de l'alphabet ionien [3].

M. Ramsay se plaint à plusieurs reprises de n'avoir pu faire connaître tous les dessins des monuments phrygiens étudiés par lui, faute d'avoir trouvé le concours nécessaire chez ceux dont dépendait l'exécution des gravures. Il faut souhaiter qu'il se rencontre un éditeur intelligent pour lui faciliter la publication intégrale qu'on attend de lui.

— M. Ramsay est revenu sur les inscriptions de Badinlar [4], écrites dans un grec barbare par des Phrygiens mal hellénisés, que M. Hogarth a publiées dans le *Journal of Hellenic Studies* (1887, p. 376 et suiv.) [5]. Les textes nouveaux que commente M. Ramsay ont été découverts par lui au mois de juin 1888; il y est question d'un couple divin, composé d'une déesse-mère, Artemis Leto, et de son fils Apollon-Lairbenos. Ce dernier a pour symbole la hache bipenne, comme le dieu solaire lydo-phrygien. Une inscription coutient le mot ἐξεμπλάριον, dont la présence dans les épîtres d'Ignace avait été alléguée contre leur authenticité (M. Ramsay place au IIe siècle le texte où il a relevé ce latinisme). Une autre fait connaître le δῆμος Καγυεττέων, sur les confins des territoires de Dionysoplis et de Mossyna. Signalons encore deux épithètes nouvelles de Zeus, Νουνευλεύς et Γοώσου (p. 224). La plupart des inscriptions de Badinlar appartiennent à une classe de dédicaces que l'on pourrait appeler *édifiantes*. Le thème général est celui-ci : une personne, physiquement ou moralement impure, s'est approché de l'*hiéron*; elle a été punie de sa témérité par quelque maladie, mais elle a confessé sa faute, a été guérie, et elle relate les faits pour l'instruction — nous dirions pour l'*édification* — des fidèles. Ces curieux documents sont surtout abondants en Méonie, dans les environs de Koula; M. Ramsay et a cité de nombreux exemples (p. 225 et suiv.)

— L'École française a acquis l'original de l'édit d'Antiochus II, instituant un culte officiel en l'honneur de la reine Laodice. Découvert en 1884 à Durdurkar [6] en Phrygie, l'édit en question a déjà été publié dans le *Bulletin* de 1885 (t. IX, p. 324). M. Holleaux a pu l'étudier de nouveau à loisir, et il en a donné une

1. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 134.
2. Le manque de caractères spéciaux m'empêche d'insister sur cette discussion.
3. *Rheinisches Museum*, 1889, p. 461 et suiv.
4. *Journ. of Hell. Stud.*, 1889, p. 216-230.
5. Cf. *Revue archéol.*, 1887, II, p. 355.
6. M. Ramsay me dit qu'il faut écrire *Dodurga* ou *Todurga*.

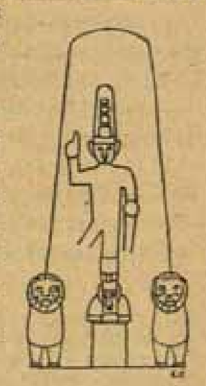
seconde édition modifiée sur un certain nombre de points[1]. Ce document serait à sa place au Musée du Louvre, non moins que la grande inscription d'Iasos que j'ai rapportée en 1880 à l'École française.

SYLLION. — Cette ville pamphylienne a fourni à MM. Radet et Paris plusieurs intéressantes inscriptions[2]; l'une fait connaître un mot nouveau, κτιστρία, féminin de κτίστης; une autre donne le vocable ἀκρελεφάντινος, qui est également inédit[3]; enfin, nous apprenons quelques détails sur la constitution de Syllion. Les auteurs ont rendu service en dressant (p. 494) une liste des villes asiatiques où l'on rencontre la division en tribus.

SIDON. — Nous ne reviendrons pas sur les sarcophages découverts à Sidon en 1887 et qui ont été décrits assez exactement ici même[4]. Mais nous pouvons ajouter quelque chose à ces descriptions, grâce à des photographies qu'il nous a été donné de voir à Paris entre les mains d'Hamdi-bey : c'est que si jamais le mot de *chefs-d'œuvre* a trouvé un emploi légitime, c'est lorsqu'on l'a appliqué à ces merveilles, dont la publication — prochaine, espérons-le — sera un événement dans le monde de l'art et de la science.

PALESTINE. — Le major Conder vient de faire paraître, dans la collection de *World's great Explorers* (Philip and son), une histoire de l'exploration de la Terre sainte, *cujus pars magna fuit*. Ce livre est accompagné d'un grand nombre de cartes modernes et de reproductions en fac-similé de cartes anciennes.

JÉRUSALEM. — Extrait d'un journal quotidien[5] : « On a découvert à Jérusalem, au milieu de débris d'architecture de toutes les époques, une plaque de marbre (*oh!*) couverte de caractères cunéiformes, que l'on cherche en vain à déchiffrer. On suppose qu'elle a été gravée par quelques artistes babyloniens qui auront suivi les Hébreux lors de leur retour de la captivité. »



LES HITTITES. — M. Ramsay a donné un croquis du monument de Fassiler[6], découvert par M. Sterrett (*Wolfe Expedition*, p. 164); nous le reproduisons ici d'après lui, M. Perrot n'ayant pu le faire figurer dans le quatrième volume de son *Histoire de l'Art* (p. 740)[7]. La sculpture, qui est fort laide, rappelle par certains détails celles de Ptérium, mais il faut attendre, pour en apprécier le style, qu'on en possède une image photographique. M. Ramsay incline à croire que Fassiler occupe l'emplacement de Dalisandos, ville mentionnée par les listes byzantines.

1. *Bull. Corr. Hellén*, t. XIII, p. 523.
2. *Bull. Corr. Hellén.*, t. XIII, p. 486-497.
3. Un troisième mot nouveau, οὐινδικτάριος (*vindictarius*) désigne, à ce qu'il semble, une catégorie d'affranchis.
4. *Revue archéol.*, 1887, II, p. 102 et suiv. Cf. *Revue des études grecques*, 1889, p. 276.
5. *Le Parti National*, 21 nov. 1889.
6. *Athen. Mitth.*, 1889, p. 171.
7. Nous avons déjà signalé le monument de Fassiler, *Rev. archéol.*, 1887, I, p. 98.

L'auteur s'occupe aussi de la théorie de M. Hirschfeld, qui a cru pouvoir établir une ligne de démarcation entre les monuments syro-cappadociens du groupe oriental et ceux du groupe occidental [1]. Il pense que cette distinction ne se vérifie ni pour les monuments de l'art ni pour les inscriptions. M. Ramsay publie ensuite (p. 180) une copie plus correcte de l'inscription hiéroglyphique de Kölitolu (Tyriaion), déjà donnée par M. Hirschfeld, et une inscription inédite de Bey-Keui, sur la route de Koutaya, qui est voisine du fameux *monument des lions*. Un bas-relief du même stye, dont il reproduit un meilleur dessin (cf. *Journ. Hell. Stud.*, 1882, p. 9; Perrot, *Hist.*, t. IV, p. 722), se trouve tout auprès du tombeau de Midas. Cette juxtaposition de monuments hittites et phrygiens est fort remarquable et tend à prouver que l'art de la Phrygie est une continuation de celui de la Cappadoce, dans un esprit plus libre et se rapprochant déjà de l'art grec [2].

— Le nouveau Musée asiatique de Berlin est entré en possession des sculptures découvertes à Sindjirli [3], qui sont exposées auprès des moulages des bas-reliefs de Boghaz-Keui. De Sindjirli est venu aussi un bas-relief colossal représentant Esar-haddon, où le roi est figuré en compagnie des mêmes symboles que sur le monument de Nahr-el-Kelb en Syrie. Devant lui sont deux prisonniers, l'un syrien, l'autre éthiopien (le prince Tirhakah). Une inscription gravée des deux côtés de la stèle parle de la défaite de ce dernier roi. Une autre stèle colossale de Sindjirli porte une inscription en vingt-deux lignes, gravées en relief, en langue et en caractères araméens; elle nous apprend qu'elle a été élevée à Panammu, roi de Samahla, contemporain de Tiglath-Pileser. M. Sayce considère ce monument comme le plus important que l'on ait encore découvert dans le domaine de l'épigraphie sémitique [4].

Le Musée de Berlin a encore acquis un vase en bronze des environs de Van, dont le rebord porte des caractères hittites, un bracelet d'argent de même provenance, se terminant par des têtes de serpents, des outils en fer, une statuette en bronze émaillée et des boucliers de bronze pareils à ceux du British Museum, qui portent le nom de Rusas, roi de Van, vers 650 av. J.-C.

— M. Berlioux, connu par d'aventureuses recherches sur les Atlantes, reprend l'ancienne opinion de Champollion d'après laquelle les Chétas seraient des Scythes. Il n'admet pas que les Chétas des Égyptiens et les Chattis des Assyriens soient identiques aux Hittites de la Bible. Son travail, qui n'est

1. M. Ramsay se sert de l'expression *syro-cappadocien* au lieu de *hittite*, pour ne pas préjuger la question du centre primitif de cette civilisation.

2. Parmi les autres points traités par M. Ramsay dans cet article, nous signalerons brièvement les suivants : 1° les symboles placés près des personnages de la double procession de Ptérium sont bien des hiéroglyphes; 2° la figure Perrot t. IV, p. 645, fig. 321 est féminine, non virile; 3° réédition de l'inscription d'Eyouk en caractères grecs archaïques, autrefois copiée par Hamilton; 4° les sphinx d'Eyouk sont de sexe différent; 5° le cartouche de la *Niobé* du Sipyle renferme bien des hiéroglyphes cappadociens et la tête de cette statue portait probablement une couronne murale. Notons enfin une explication précise, mais trop longue pour être transcrite ici, de la confusion qu'on a longtemps faite entre les deux sculptures rupestres signalées dans le Sipyle par Pausanias (III, 22, 4; VIII, 2, 6).

3. Cf. *Revue archéol.*, 1889, II, p. 137.

4. *The Academy*, 7 septembre 1889. Cf. *Classical Review*, 1889, p. 478.

d'ailleurs qu'une esquisse en quinze pages, contient des rapprochements étymologiques très audacieux ou même extravagants [1].

— Il suffit de signaler les nouvelles rêveries de M. Conder sur l'altaïsme des Hittites, publiées dans le *Journal of the anthropological Institute* (1889, p. 30-49). L'auteur donne la liste de cent noms hittites qui se retrouveraient, avec des significations analogues, en accadien, médique, susien, étrusque, turc, mongol, etc. C'est de la philologie comme on en faisait il y a longtemps.

Golfe Persique. — Des *tumuli* contenant des tablettes d'ivoire gravées, des œufs d'autruche et des instruments en cuivre, ont été explorés par M. Th. Bent [2] dans la plus grande des îles Bahrein (golfe Persique), là où Hérodote (VII, 89) [3] plaçait l'ancien habitat des Phéniciens. Il est remarquable que les gravures sur ivoire ressemblent à celles qu'on a trouvées à Camiros et à Nimroud, tandis que les œufs d'autruche sont communs à Naucratis. La découverte de M. Bent est donc très importante, et il faut souhaiter que ses fouilles soient reprises par un archéologue de profession.

Égypte. — Un nouveau volume de l'*Egypt exploration fund* [4], intitulé *Hawara, Biahmu and Arsinoë*, a été publié par M. Flinders Petrie en 1889. MM. Sayce et Leaf y ont donné en fac-similé un papyrus de l'*Iliade* (pl. XXIII et XXIV), qui a été découvert à Hawara sous la tête d'une momie : il contient une partie du II[e] livre, en caractères du v[e] siècle ap. J.-C., avec accents et scolies. L'importance de cette découverte pour le texte homérique a été appréciée par M. A. Ludwich [5]. Un autre papyrus de même provenance, très mutilé, où M. Sayce avait cru reconnaître le fragment d'une histoire perdue de la Sicile, a fourni à M. Wilcken l'occasion d'une bien jolie découverte [6]. Il a remarqué que les mots des lignes 11 et 12, lus par M. Sayce comme il suit :

11. εν δε τη μουν[η]. . .
βοητον εστιν αρτμιας

devaient être restitués ainsi :

ἐν δὲ τῇ Μουν[υχίᾳ τὸ δια-]
βόητόν ἐστιν Ἀρ⟨τε⟩μι⟨δο⟩ς [ἱερόν. . .

Ainsi le fragment découvert appartient à une *périégèse* inédite du Pirée. Tous nos compliments à M. Wilcken [7] !

1. E. F. Berlioux, *Les Chétas sont des Scythai*, Lyon (chez l'auteur), 1888 ; cf. F. Justi, *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 767.
2. *The Athenaeum*, 6 juillet 1889.
3. M. Bent écrit à tort II, 89 : l'index de l'édition Didot renvoie à tort à V, 89 (*s. v. Phœnices*), erreur qu'a respectueusement copiée l'index de l'édition Dietsch (Teubner). Les fautes d'impression ont la vie dure !
4. On trouvera un très intéressant résumé des travaux de cette Société en 1888-89 dans l'*Academy* du 14 décembre 1889. Le manque de place nous empêche d'y insister.
5. *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 1069.
6. *Ibid.*, p. 1546.
7. Dans le reste du texte, il est question des νεώσοικοι, d'un ὡρολόγιον, des murs, etc.

— Dans le même volume, M. Cecil Smith a traité des portraits peints, analogues à ceux de la collection Graf, que M. Petrie a découverts dans le Fayoum; neuf de ces portraits sont reproduits par l'héliogravure.

— M. Wilcken, qui fait depuis plusieurs années une étude particulière des ὄστρακα, a signalé deux tessons appartenant au Musée de Berlin sur lesquels sont inscrits des textes littéraires, à savoir Eurip., *Hippol.*, 616-624 (du IIe siècle av. J.-C., avec τέκνα au lieu de τόδε au v. 619) et une épigramme inédite de la même époque sur la patrie d'Homère, œuvre sans valeur de quelque écolier alexandrin [1].

Naucratis [2]. — Quelques archéologues avaient eu l'idée de considérer comme originaires de Naucratis, et non de Cyrène, les vases dont la coupe d'Arcésilas est le spécimen le plus célèbre. Cette opinion paraît devoir être entièrement abandonnée depuis que M. Studniczka a reconnu, sur une coupe fragmentée découverte à Naucratis par M. Petrie [3], la déesse Cyrène debout, tenant le silphium et un rameau de l'arbre des Hespérides [4]. C'est là une preuve nouvelle que les vases de cette classe doivent bien être attribués à la Cyrénaïque, comme M. Puchstein l'avait d'abord proposé [5].



Un fragment d'un vase de Naucratis a été découvert dans les fouilles récentes sur l'Acropole d'Athènes [6].

— M. A. Higgins a reproduit dans l'*Archaeologia* (vol. LI, 2e partie, pl. XIII) un curieux *cottabos* en bronze découvert à Naucratis; le disque supérieur est orné de têtes bachiques assez sommairement gravées [7]. L'article qui accompagne cette publication (p. 383-398) est un bon résumé de ce

1. *Berl. Philol. Woch.*, 1889, p. 839.
2. Je signale un résumé très clair et très exact, donné par M. Roberts dans l'*Academy* du 14 septembre 1889 (p. 174), de la controverse pendante entre MM. Hirchsfeld et Gardner sur la question des inscriptions archaïques de Naucratis (cf. *Rev. Arch.*, 1889, II, p. 139).
3. Flinders Petrie, *Naukratis*, I, pl. VIII et IX.
4. Studniczka, *Berl. Philol. Woch.*, 1887, p. 1647; *Kyrene, eine altgriechische Göttin*, Leipzig, 1890, p. 18; E. A. Gardner, *Journ. Hell. Stud.*, 1889, p. 133.
5. Puchstein, *Arch. Zeit.*, 1880, p. 185; 1881, p. 215; cf. Dumont-Pottier, *Céram. de la Grèce*, I, 4, p. 295.
6. *Journ. Hell. Stud.*, 1889, p. 269.
7. Un autre cottabe découvert près de Corchiano, et actuellement au Musée de Munich, est publié pour la première fois dans le même article, p. 395.

que l'on sait sur le jeu du cottabe, d'après les dernières recherches de MM. Robert et Helbig. Une planche en couleurs (n° XIV) fait connaître pour la première fois un vase attique du IVe siècle, à figures rouges, où les apprêts de ce jeu sont représentés. L'auteur se demande si la nudité de la jeune femme n'indique pas que la scène se passe aux Champs Élysées ; je crains qu'il ne faille plutôt la mettre dans le monde où l'on ne se gêne pas. Le dessin de ce vase est si curieux et le recueil où il a paru si peu répandu en France, que j'ai cru devoir en donner ici un dessin sommaire ; il ne dispensera pas les céramographes de recourir à la publication originale.

TEL EL-AMARNA. — Nous avons traduit dans la *Revue* le charmant essai de M. Sayce sur les tablettes conservées au Musée de Boulaq[1]. Celles de Berlin ont eté l'objet de publications nombreuses, dont l'énumération sortirait de notre cadre. Parmi celles qui sont entrées au Musée asiatique de Berlin, M. Sayce signale deux lettres dans les langues inconnues de Mitani et de la région hittite voisine[2] ; la plus longue a été publiée par MM. Abel et Winckler.

— M. Sayce a constaté des analogies frappantes entre l'assyrien des tablettes de Tel el-Amarna et celui des tablettes cappadociennes que M. Golénischeff possède à Saint-Pétersbourg[3].

— Le même savant remarque que la lettre du souverain de Mitanni, conservée à Berlin parmi les tablettes de Tel el-Amarna, présente un mot *ammat-ippi* comme équivalent à l'assyrien « sœur ». D'autres vocables indiquant des relations de parenté se terminent par le même suffixe. De là viendrait le nom d'Alep, égyptien *Khalip* ou *Khilbu*, assyrien *Khalman*, mitanni *Khal-ippi*. La forme *Khalman* de l'assyrien s'explique par le suffixe *-man*, que l'on trouve, à côté du suffixe *-ippi*, dans la langue encore incomprise de Mitanni[4].

MUSÉES. — L'*Archäologischer Anzeiger*, supplément du *Jahrbuch des Instituts*, a publié un précieux tableau des acquisitions des musées de Berlin, de Munich et de Dresde en 1888, accompagné d'un grand nombre de gravures[5].

1° *Berlin*. — Tête en marbre d'Athéna Parthenos (*Ant. Denkm.*, I, pl. III). — Décret en l'honneur d'Apollonis, épouse d'Attale Ier ; Pergame (remarquer à la l. 7 ἄνδραν pour ἄνδρα). — Moulage d'une réplique de la tête de la Vénus de Cnide ; l'original, qui est inédit, appartient à M. de Kaufmann de Berlin. Il y a quelque incertitude sur la provenance (peut-être de Tralles ?) — Nombreuses terres cuites provenant du temenos de Limniti à Chypre (fouilles O. Richter), entre autres deux têtes archaïques plus grandes que nature. — Deux sarcophages dans le genre de ceux de Clazomène (*Monum. dell' Inst.*, XI, pl. LIII), dont on n'a pas cru devoir indiquer la provenance. — Groupe en terre cuite : une sorte d'Atys

1. *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 342-362. M. Sayce a publié et traduit en anglais la collection des tablettes de Boulaq dans les *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, juin 1889.
2. *The Academy*, 7 septembre 1889.
3. *The Academy*, 21 septembre 1889. Dans un article tout à fait extravagant (*The Academy*, 23 nov. 1889, p. 343), M. C. J. Ball essaie de montrer que le « hittite » de Tel el-Amarna s'explique à merveille par le chinois !
4. *The Academy*, 25 janvier 1890.
5. *Jahrb. des Instit.*, 1889, p. 85-107. Suit (p. 107-110) une liste, sans illustrations des acquisitions du Musée Britannique.

portant dans chaque main un Éros; fabrique béotienne (?) — Atys Hermaphrodite volant, terre cuite de Myrina; autres terres cuites de même provenance, entre autres Aphrodite sur un dauphin avec la signature ΑΡΤΕΜΩΝΟΣ. — Fragment d'une théoxénie des Dioscures; terre cuite de Tarente. — Vases d'Ergotimos, de Tleupolemos et Sakonides, de la collection Fontana à Trieste; autres beaux vases de même provenance, dont le plus remarquable offre la représentation de guerriers perses. — Fragments de vases de Naucratis, donnés par l'*Egypt exploration fund*. — Éphèbe debout, bronze de beau style grec. — Belle tête en bronze d'Athéna casquée. — Figure archaïque en bronze: pleureuse (Troade ??). — Poids en plomb avec l'inscription en relief : ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΝ.

2° *Munich*. — Chapiteau en marbre corinthien, qu'on prétend avoir été découvert au mois d'août 1831 près de la Porte des Lions à Mycènes. — Lécythes blancs; l'un d'eux présente un motif curieux, un sphinx auprès d'un arbre pressant une figure humaine contre le sol. — Coupe de Cervetri (*Journ. Hell. Stud.*, t. VIII, p. 439). — Fibule attique avec gravures. — Groupe de Triton avec Éros « d'excellent travail, provenant d'Asie Mineure, autrefois en la possession de M. Castellani. » Cette dernière notice est de M. Christ; je ne suis pas sûr que M. Brunn l'eût signée.

3° *Dresde*. (Acquisitions depuis 1882.) — Collection de trois cents spécimens de marbres antiques, formée par M. E. Kuhn et donnée par lui. — Collection formée à Rome par M. H. Dressel, de 1871-1885[1]. — Hercule et la biche cérénytide, bas-relief de beau style, analogue à l'Hercule de la collection Carapanos dont l'authenticité a été contestée par Emerson (*Amer. journ. of archaeol.*, t. I, pl. V, p. 153). — Hermès d'Euripide. — Tête polychrome d'Aphrodite, avec enduit de cire sur le visage. — Belle tête d'éphèbe (type d'Alexandre). — Tête grimaçante de vieille femme, d'un curieux réalisme. — Tête de vieux paysan, avec chapeau. — Disque en marbre avec Apollon lyricine et Marsyas suspendu à l'arbre. — Beau relief avec masques bachiques. — Bas-relief bachique de style archaïsant. — Bas-relief inachevé représentant Jupiter et Ganymède. — Atys debout, les bras levés, avec de curieux attributs. — Relief funéraire d'un charcutier, très curieux (gravé, p. 102). — Œil de statue en marbre polychrome (*Rev. archéol.*, 1887, I, p. 103). — Artémis très archaïque et éphèbe de style archaïque mettant une jambière, bronzes. — Fragment d'un bas-relief en bronze représentant une scène de combat; ve siècle. — Apollon en bronze, du type archaïque, et Apollon en bronze analogue à Overbeck, *Kunstmythol.*, IV, p. 198, fig. 11; style de Praxitèle. — Jupiter avec l'égide et Esculape, bronzes. — Deux jeunes musiciennes sur un socle où est représentée une scène rustique; bronze. — Squelette articulé, bronze. — Collection de trente-quatre fibules formée par M. Dressel. — Très remarquable pointe de lance avec douille ornée de gravures dans le style du Dipylon (p. 107).

4° *Musée Britannique*. — Nombreux objets provenant de Naukratis. — Trente quatre vases de Chypre, style archaïque. — Trois fragment d'un sarcophage en marbre avec reliefs représentant les travaux d'Hercule; Lydae. — Vase en terre cuite découvert dans le Fayoum et destiné à contenir le breuvage des crocodiles sacrés (Strab., p. 812), avec l'inscription ἱεροῦ σούχ(ου). — Portraits peints trouvés dans le Fayoum. — Tête d'enfant et épingle d'or avec inscription, provenant des fouilles de Paphos. — Ciste de bronze avec gravures relatives à la guerre de Troie. — Boîte de miroir de Corinthe (?), avec la représentation d'Éros et de Phèdre à l'extérieur, d'une nymphe jouant à la *morra* avec un Satyre à l'intérieur. Très beau style. — Vingt-et-un moules de terre cuite; Tarente.

— Le Musée de Berlin a récemment acquis un grand nombre de vases à reliefs où sont représentées des scènes de l'*Iliade*, de l'*Odyssée*, des cycles

1. Plusieurs monuments que nous signalons ici proviennent de cette collection.

épique et thébain, avec des inscriptions qui se rapportent aux épisodes figurés. Ces *vases iliaques*, dont on connaissait déjà quelques spécimens, donneront lieu à une publication intéressante [1].

L'ARCHÉOLOGIE ET LES AMATEURS. — Le VIe volume de l'*Histoire universelle* de M. Marius Fontane, intitulé *Athènes*, montre une fois de plus comment un homme intelligent peut écrire des choses bizarres lorsqu'il discourt sur l'antiquité sans être antiquaire. Je prends pour exemple le passage reproduit avec éloges dans le *Temps* du 16 octobre 1889 et relatif aux figurines en terre cuite. Il y est question des « fabricants de statuettes dont la liberté d'imagination était sans frein et qui reproduisaient, avec tous les types, toutes les scènes de la vie divine et de la vie humaine. » Mais si M. Fontane avait pris la peine d'étudier son sujet, il n'aurait pas écrit cette phrase, car il est précisément remarquable que les coroplastes ont laissé de côté, pour des motifs que nous ignorons, beaucoup de types qu'affectionnait la sculpture, par exemple ceux de Zeus et de Poseidon. Plus loin, M. Fontane nous dit que « les figurines des habitants de Rhodes étaient célèbres », affirmation gratuite qu'il ne pourrait étayer d'aucun texte. — « Corinthe, qui s'essaya dans l'art des figurines, ne sut trouver que des modèles disgracieux, alourdis, aux chairs grasses. » Encore une affirmation en l'air, mais ce qui suit est bien pire : « Les figurines de Rhodes, de Chypre, de Thèbes, de Corinthe, de Tanagra et de Myrina résultaient du mercantilisme phénicien (!!) exploitant l'art hellénique ; les artistes, inconscients, s'amusaient à ce labeur dissolvant. » Ce que l'on peut dire de mieux à la décharge d'une pareille phrase, c'est qu'elle ne signifie rien. Je souhaite que le reste du volume de M. Fontane soit meilleur, mais ce spécimen ne me donne pas le goût d'y aller voir.

— Voici un autre homme d'esprit qui, parlant de la *Céramique* de MM. Rayet et Collignon dans la *Revue bleue* [2], découvre que les stations lacustres du lac de Morat sont « peut-être tout simplement contemporaines d'Auguste », que « l'âge de la pierre, finement ou grossièrement taillée » existait sur certains points de l'Europe au temps des Romains, que « l'ère des poteries à dessins creusés » a duré « vingt mille ans, cinquante mille, peut-être davantage », que « le style des objets de métal (de Mycènes), décèle sans conteste une origine phénicienne ». Tout en commettant ces erreurs de dilettante, l'auteur écrit *Sin-Akhé-Irib* pour Sennachérib : voilà de l'érudition qui est aujourd'hui à la portée de tout le monde et qui me touche peu ! L'essentiel serait de se convaincre que l'archéologie, comme toute autre science, a besoin qu'on l'étudie sérieusement avant qu'on n'en parle : c'est ce dont beaucoup de personnes ne sont pas encore convaincues.

— Le mot de la fin — car il en faut à toute *Chronique* — nous est fourni par M. Auguste Vitu [3]. Il s'agit d'une grande pièce à tableaux, *Le Voyage de Suzette*, représenté au théâtre de la Gaîté. « Le navire qui portait Verduron et

1. *Berl. Philol. Woch.*, 1890, p. 104.
2. *Revue bleue*, 15 juin 1889, p. 759.
3. *Le Figaro*, mardi, 21 janvier 1890.

Suzette fait relâche au Pirée. Un voyageur aussi savant que Verduron ne pouvait manquer de visiter Athènes et d'admirer, comme nous-même, *la superbe perspective des ruines illustres du Parthénon, couronnées par l'Acropole.* » Pourquoi M. Vitu, dans son récent ouvrage sur Paris, n'a-t-il pas dit que l'église du Vœu National était couronnée par la Butte Montmartre?

L'idée que l'Acropole serait un édifice paraît d'ailleurs assez répandue. On lit, en effet, dans le *Dictionnaire bibliographique* de Dantès, parmi les titres des travaux de l'archéologue Thiersch : « *Erechtheum auf der Akropolis zu Athen* (Érection de l'Acropole d'Athènes), 1850-57[1]. »

1. Le même dictionnaire, à l'article *Gerhard*, nous fournit ces traductions réjouissantes : « Metallspiegel der Etrusker (*Métaux brillants des Étrusques*), 1860. Bilderkreis von Eleusis (*Tableaux arrondis d'Eleusis*), 1863-64.

Fin janvier 1890.

Salomon Reinach.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1889

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie des renseignements sur les découvertes faites dans ces derniers temps. Dans les fondations du futur palais de justice, aux *Prati di Castello*, on a mis au jour deux sarcophages et un fragment d'inscription. A Cività Castellana, l'ancienne Falérie, on découvre tous les jours de nouveaux objets, dont les plus intéressants viennent prendre place au musée de la *Villa di Papa Giulio*.

M. Héron de Villefosse adresse au Secrétaire perpétuel une note sur une inscription romaine qui vient d'être trouvée à Carthage et dont la copie lui a été adressée par le R. P. Delattre. Cette inscription contient la mention du proconsulat de Symmaque. On sait que ce célèbre orateur exerça les fonctions de proconsul d'Afrique vers les années 370 à 375 de notre ère.

M. le Dr Carton, médecin militaire en Tunisie, adresse à l'Académie une note sur la disposition du bûcher funéraire employé par les habitants de *Bulla Regia*. Renvoi à la Commission de l'Afrique du nord.

M. Georges Perrot communique, de la part de M. le Dr Vercoutre, médecin-major à Rambervilliers, une note sur un *aureus* à l'effigie de Marc-Antoine, frappé par les soins de Publius Clodius, en l'an 43 avant notre ère. On avait cru distinguer, sur le revers de cette monnaie, un aigle sur un cippe. M. Vercoutre propose d'y voir plutôt un corbeau sur un rocher, armes parlantes de la ville de Lyon. La frappe de la pièce aurait eu pour objet de perpétuer le souvenir de la fondation de la colonie romaine de Lyon et de la protection que lui accordait Marc-Antoine.

M. Edmond Le Blant communique une note sur une inscription latine trouvée à Auch et conservée au Musée de Saint-Germain-en-Laye. Cette inscription, dont la lecture présente beaucoup d'incertitudes, paraît concerner un personnage juif appelé Peleger. On avait lu, à la fin : *Dedit, donum Jona fecet*. M. Le Blant montre qu'il faut lire : *De Dei donum* (pour *dono*) *Jona fecet* et que cette formule équivaut à : *De suo fecit*.

M. Le Blant annonce ensuite la découverte d'un fragment de l'original d'une inscription métrique du pape saint Damase, dont le texte était connu depuis longtemps, et analyse diverses communications faites dans les dernières séances de l'Académie d'archéologie chrétienne de Rome.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1889

L'Académie procède au vote :

1° Pour le renouvellement du bureau : M. Schefer, vice-président de l'année 1889, est élu président pour 1890; M. Oppert est élu vice-président ;

2° Pour l'élection de la commission du prix Gobert : sont élus MM. Delisle, de Rozière, Viollet, Clermont-Ganneau.

Sont proclamés élus correspondants de l'Académie, savoir :

Correspondants étrangers, MM. Nauck, Neubauer, Yule et Radloff;

Correspondants français, MM. Sauvaire, Bailly, Champoiseaux.

SÉANCE DU 3 JANVIER 1890

M. Schefer, président, annonce à l'Académie la mort de deux de ses correspondants, le baron Alfred de Kremer et le colonel Yule. Ce dernier, élu il y a huit jours seulement, a reçu sur son lit de mort la nouvelle de son élection et a répondu à l'Académie par un télégramme ainsi conçu :

« Reddo gratias, illustrissimi domini, ob honores tanto nimios quanto immeritos. Mihi robora deficiunt, vita collabitur, accipiatis voluntatem pro facto. Cum corde pleno et gratissimo moriturus vos, illustrissimi domini, saluto. Yule. »

L'Académie procède au renouvellement des commissions annuelles. Sont élus :

Commission des antiquités de la France : MM. Hauréau, Delisle, de Rozière, Gaston Paris, Alexandre Bertrand, Schlumberger, Héron de Villefosse, Siméon Luce;

Commission des travaux littéraires : MM. Ravaisson, Renan, Maury, Delisle, Hauréau, de Rozière, Barbier de Meynard, Jules Girard ;

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Delisle, Jules Girard, Heuzey, Georges Perrot, Weil, Paul Meyer, Boissier, Croiset ;

Commission du nord de l'Afrique : MM. Renan, Le Blant, Duruy, Heuzey, Georges Perrot, Barbier de Meynard, Maspero, Héron de Villefosse ;

Commission administrative : MM. Delisle, Deloche.

M. Schliemann écrit à l'Académie pour l'informer que MM. Niemann et Steffen, délégués des Académies de Vienne et de Berlin, ont procédé, en novembre dernier, en sa présence et en celle de M. Bœtticher, à une visite des ruines d'Hissarlik : ils ont constaté que les inculpations portées par M. Bœtticher contre M. Schliemann et ses collaborateurs étaient mal fondées, et M. Bœtticher lui-même a retiré l'accusation de falsification. M. Schliemann remercie en outre l'Académie d'avoir décidé en principe l'envoi d'un délégué, qui assistera, avec les représentants des autres compagnies savantes d'Europe, à une seconde visite des fouilles d'Hissarlik, au printemps prochain. (Cf. plus loin, p. 310.)

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, annonce par lettre la découverte de plusieurs fragments de sculpture et d'inscriptions, trouvés sur le Cælius, dans les fondations du futur hôpital militaire. Il ajoute qu'une mosaïque romaine a été découverte dans l'église de San Pietro in Vincoli, au-dessous du Moïse de Michel-Ange.

M. de Mas Latrie signale à l'Académie un curieux texte inédit du dominicain Brochard l'Allemand, adressé en 1332 au roi de France. Ce religieux avait navigué, probablement à bord d'un navire de commerce arabe, dans les régions situées au sud de l'Équateur. Il donne lui-même, pour établir qu'il a passé l'équateur, diverses preuves astronomiques, dont l'exactitude a été reconnue

par les savants de nos jours. Il paraît être allé au moins jusque vers le tropique du Capricorne et avoir visité l'île de Madagascar. Au retour il séjourna à Socotora, à l'entrée de la mer Rouge.

M. Héron de Villefosse donne des nouvelles de M. H. de la Martinière, chargé d'une mission archéologique au Maroc. Ce jeune et hardi voyageur a exploré entièrement la colline de Tchemmich, dont l'emplacement répond à celui de l'ancienne ville phénicienne de Lixus; mais le résultat des fouilles, sur ce point, a été faible. M. de la Martinière a été plus heureux à Volubilis. Il rapporte de cette localité un plan complet et détaillé, ainsi que 34 inscriptions nouvelles, dont deux en langue grecque.

(*Revue Critique*.) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1889

M. Guiffrey signale, dans l'inventaire des joyaux du duc de Berry, dont il prépare la publication, quatre médaillons en or, de facture italienne, représentant des empereurs romains, et dont le prince fit l'aquisition en 1402 de marchands originaires d'Italie. Il présente les moulages de deux de ces médaillons qui appartiennent actuellement au Cabinet des médailles.

M. Courajod fait observer combien la date d'exécution de ces médailles est importante à fixer pour établir qu'à l'époque de leur exécution, l'art italien n'était pas encore converti à la doctrine de l'art antique.

M. Omont communique le texte d'un fragment de tablettes de cire appartenant au Musée Britanique et contenant un compte de distributions de l'abbaye de Cîteaux, de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. Il signale en même temps, comme étant d'une authenticité très suspecte, d'autres tablettes appartenant au même établissement, n° 33270, portant des inscriptions en caractères grecs.

M. de Lasteyrie propose une interprétation nouvelle du bas-relief de Toulouse où M. Courajod a cru voir deux signes du zodiaque imités de l'antique et qui doivent n'être que la représentation figurée d'une légende dont il est fait mention dans une histoire de l'église Saint-Sernin publiée au XVIIe siècle.

M. l'abbé Duchesne entretient la compagnie de plusieurs inscriptions chrétiennes nouvellement reçues d'Afrique.

M. d'Arbois de Jubainville ajoute quelques remarques nouvelles sur la communication qu'il avait faite dans une précédente séance à propos des rivières du nom de *Rhodanus* existant en Gaule.

M. Guiffrey signale la présence, dans l'église de Notre-Dame de Paris, d'un tableau représentant la légende bien connue d'un père de plusieurs enfants, dont un seul légitime. Pour attribuer son héritage, on imagine de pendre le père et d'obliger ses fils à tirer sur son corps; un des fils refuse et il est reconnu comme légitime. Le tableau de Notre-Dame représente quatorze enfants au lieu de trois, puis quatre, qui figurent sur les anciens monuments.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

Dans la lettre que vous avez bien voulu publier dans le dernier numéro de la *Revue*, pp. 129-131, j'attribue à M. Schmidt une opinion qui n'est pas la sienne; vous m'approuverez donc de venir déclarer que, plus circonspect que son compatriote Brandis et que ses devanciers français, le célèbre Barthélemy, Mionnet et Charles Lenormant, le professeur de Goettingue eut quelque répugnance à toucher, sur la foi d'une unique médaille, à une mention de satrape dans les textes classiques. Il se comporta en cette circonstance comme le ferait un humaniste qui, parce que *Tissaphernès* est écrit *Kizzaprñna* en lycien, ne se croirait pas tenu de corriger Τισσαφέρνης en Κισσαφερνης.

Du reste, puisque j'ai rapporté son sentiment d'une manière si infidèle, il est juste qu'à titre de réparation, je cite les propres paroles du savant professeur : « Zum Schluss ist auch noch die einzige bis jetzt (1861) bekannte Münze des Orontobates zu erwähnen, eine Tetradrachme, wie es scheint, mit dem gewöhnlichen Typus der Silbermünzen, aber auffallender Weise mit der Beischrift ΟΘΟΝΤΟΠΑΤΟ. *Es scheint zu gewagt* (= il paraît périlleux de...) aus diesem einen Stücke, den Namen Orontobates, wie ihn die Schriftsteller ohne Ausnahme nennen, in *Othontopates* zu corrigiren ». (*Gymnasial-programm* de 1861, p. 15).

Veuillez agréer, etc.

J. Imbert.

— Ch. Robert a publié, dans son *Épigraphie de la Moselle*, une inscription dédiée à *Mercurius Negotiator* (I, p. 55) ; il n'avait pas grande confiance dans l'authenticité de ce texte, qui n'était connu que par le témoignage de Boissard, et il a fait à son sujet les réserves les plus expresses. M. l'abbé Paulus vient de retrouver l'original à Oron, dans la maison d'un ancien curé de cette localité, et l'a envoyé au Musée de Metz. Il a eu l'obligeance de m'en adresser un estampage pour me permettre de confirmer les conclusions de Ch. Robert ou de les combattre, s'il y avait lieu. L'examen de la pierre ne peut laisser aucun doute. Le texte d'Oron est faux et de fabrication moderne. Les lettres ne sont pas gravées en biseau, comme l'étaient les lettres antiques ; ainsi au fond des lettres E, R, V de *Mercurio* on aperçoit très nettement deux barres verticales très rapprochées || qui correspondent au dessin fait à la surface de la pierre avant la gravure; ce n'est pas ainsi que l'on procédait dans l'antiquité. Les E n'ont pas leurs trois barres égales ; la barre du milieu est plus courte et garnie, à son extrémité, de petites cornes inconnues aux graveurs romains ; les S sont presque des 8 ; les R sont ainsi faits : R (au lieu de R) etc. Nous surprenons encore une fois Boissard en défaut. Plus que jamais on doit se tenir en garde contre les textes messins qui n'ont que lui pour patron.

R. Cagnat.

— La Commission orientale de la Société impériale d'archéologie de Moscou

vient de publier le premier fascicule de ses travaux (in-4°, Moscou, 1889). Ce recueil est dirigé par M. Nikolsky, secrétaire de la Commission. Il comprend des mémoires sur les inscriptions nestoriennes de la province de Semirsetché (Sloutsky et Korsch), sur le Gulistan de la Horde d'or (Troutovsky), sur un poids chaldéen (Nikolsky), sur un vase juif babylonien (Soloveitchik), sur des antiquités douteuses de la Mésopotamie (Nikolsky). L. L.

Découverte d'un cimetière de chiens appartenant aux XIII

Dans une couche de sable grossier et de limon d'atterrissement déposée par les débordements de la Seine, nous venons de reconnaître, en face de la maison de retraite des vieillards, à Ivry, près de Paris, un champ de sépulture unique, je crois, affecté à l'inhumation de chiens appartenant à différentes races et de toutes les tailles.

Les squelettes reposaient dans des fosses variant de 1m,40 à 2 mètres de profondeur; les tranchées avaient été pratiquées avec le plus grand soin et remblayées avec une terre végétale passée au crible; la finesse de la terre semble bien affirmer le soin pieux avec lequel ces animaux avaient été inhumés par leurs possesseurs.

La coutume de déposer des vases funéraires auprès des morts remonte à une haute antiquité dans notre pays; ces vases avaient constamment une destination religieuse, et souvent ceux qui servaient aux usages domestiques de la famille ou du mort en remplissaient le but.

Ici rien de semblable, rien de religieux; les vases déposés près des chiens parodiaient très probablement la coutume du moment qui était de déposer auprès des restes humains des poteries à flammules rouges.

Auprès de chaque squelette (25 environ), nous rencontrâmes une poterie en terre de grès, sans anse, absolument semblable comme forme à la céramique parisienne des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Celles trouvées par nous au cimetière d'Ivry étaient d'une contenance de un litre cinquante centilitres à deux litres, mais ne portaient aucune peinture à l'extérieur du vase.

La piété des personnes qui inhumèrent tous ces carnassiers ne doit nous surprendre que médiocrement si nous réfléchissons que, non contents de s'en faire des gardiens fidèles, les hommes les ont associés fort souvent à leurs exploits guerriers. Il y a deux mille ans les chiens jouaient un grand rôle comme auxiliaires dans les armées gauloises. Au moyen âge ne voit-on pas assister à de grandes batailles des chiens écossais qui se distinguèrent dans la mêlée? Suivant le savant suédois Olaüs Magnus, les Finlandais dressaient des chiens à combattre la cavalerie et à sauter au nez des chevaux.

Enfin, nous n'apprendrons à personne que, chez tous les peuples de l'antiquité, le chien était considéré comme l'animal le plus précieux et le plus noble, que les auxiliaires des armées modernes sont extrêmement variés et, le jour des grandes luttes venu, le chien, ainsi que dans l'antiquité, est appelé peut-être à rendre les plus glorieux services.

Eug. Toulouze.

Un Congrès scientifique à Troie.

On se souvient de l'émotion que provoquèrent, il y a une quinzaine d'années, les découvertes de M. Schliemann à Hissarlik, sur l'emplacement présumé de l'ancienne Troie. L'heureux explorateur avait rendu à la lumière les vestiges de plusieurs établissements superposés, dont deux, tout au moins, portaient des traces d'une longue et violente conflagration.

Les bijoux d'or trouvés au cours des fouilles, où M. Schliemann reconnut le « trésor de Priam », sont aujourd'hui les uns au musée ethnographique de Berlin, les autres au musée des antiquités de Constantinople. Ils ne forment pas d'ailleurs, malgré l'intérêt qui s'y attache, la partie la plus curieuse de cette collection, qui a révélé au monde savant une civilisation extrêmement ancienne, beaucoup plus primitive que celle des Troyens d'Homère.

En 1883, après l'achèvement des fouilles, un capitaine de l'armée bavaroise, M. Bœtticher, commença à soutenir que M. Schliemann et son auxiliaire, l'architecte Dœrpfeld, avaient été victimes d'une illusion. Suivant lui, la colline d'Hissarlik n'était pas une acropole fortifiée, mais une vaste nécropole à incinération étagée en terrasses. Les objets recueillis par M. Schliemann étaient, suivant son contradicteur, des offrandes funéraires ayant toutes un caractère religieux; les grands vases ou *pithoi*, si nombreux à Hissarlik, loin d'avoir servi à contenir des provisions, seraient les récipients dans lesquels avait eu lieu la crémation des corps. Et, en effet, on avait découvert un crâne dans l'un d'eux!

M. Bœtticher défendit sa théorie avec beaucoup d'ingéniosité et de talent; en dernier lieu, il en fit l'objet de plusieurs articles écrits en français qui, insérés dans le *Muséon* de Louvain, ont été réunis en volume sous ce titre : *La Troie de Schliemann*.

La question fut enfin portée devant le congrès international d'archéologie préhistorique, tenu à Paris au mois d'août 1889. M. Schliemann, qui était présent, s'engagea à faire tous les frais d'un voyage de M. Bœtticher à Hissarlik, afin que l'opinion de son adversaire et la sienne pussent être discutées contradictoirement sur les lieux.

Naturellement, le capitaine bavarois accepta cette offre. Pendant la première semaine du mois de décembre 1889, il séjourna sur les ruines d'Hissarlik, en compagnie de M. Schliemann, de M. Dœrpfeld, de l'architecte autrichien Niemann et de l'officier prussien Steffen. Ces deux personnages, invités à titre de *témoins*, rédigèrent une déclaration aux termes de laquelle ils donnaient raison à M. Schliemann et écartaient les théories de M. Bœtticher. Mais ce dernier n'en voulut point démordre, et la conférence se termina peu cordialement.

Dès le mois de novembre 1889, M. Schliemann avait annoncé aux principaux corps savants d'Europe et d'Amérique qu'il se préparait à continuer les fouilles d'Hissarlik au mois de mars 1890 : il les avait priés d'envoyer des délégués qui pussent juger, à la lumière des recherches nouvelles, le débat pendant entre M. Bœtticher et lui.

L'Académie des inscriptions désigna à cet effet M. Babin, l'habile ingénieur dont le concours a été si précieux à M. Dieulafoy au cours de ses campagnes archéologiques en Susiane. L'Allemagne et les États-Unis s'étaient fait éga-

lement représenter au « congrès de Troie », qui s'est tenu à Hissarlik pendant la seconde moitié du mois de mars.

Les archéologues, avant de se séparer, ont rédigé le protocole suivant, tout à fait favorable à la thèse de M. Schliemann :

CONFÉRENCE TENUE A HISSARLIK EN MARS 1890.

Les soussignés, invités par MM. les docteurs H. Schliemann et H. Dœrpfeld à visiter les fouilles d'Hissarlik, après avoir pris connaissance des écrits de M. le capitaine Bœtticher, relatifs à la destination des monuments découverts et en particulier de l'ouvrage suivant : *la Troie de Schliemann, une nécropole à incinération*, ont procédé pendant plusieurs jours à une visite minutieuse des ruines. Les résultats de cette visite sont consignés dans les articles suivants :

1. Les ruines d'Hissarlik occupent l'extrémité d'une colline, dirigée de l'est à l'ouest, qui s'avance dans la plaine du Scamandre. Cette position, d'où l'on domine la plaine et, au-delà, l'entrée de l'Hellespont, nous paraît éminemment favorable à l'établissement d'une place fortifiée.

2. On y voit des murs, des portes, des tours, provenant des enceintes fortifiées et appartenant à des époques différentes.

3. L'enceinte indiquée en rouge dans *Troja* et *Ilios* (édition française), pl. VII, consiste en une substruction de pierres calcaires à parement antérieur, généralement incliné et surmonté d'un mur vertical en briques crues. En certains points, l'enduit de ce mur en briques est même conservé.

Trois tours, récemment découvertes, portent encore le mur supérieur ; elles se trouvent à l'est, dans la partie de cette enceinte où la substruction en pierre a la moindre hauteur et avait par conséquent, moins besoin d'être consolidée par des contreforts.

4. Une coupe transversale faite dans le mur *b*, en face de la grande tranchée XZ, a prouvé l'absence de « corridors », contrairement à ce qu'on a prétendu. Pour les murs en briques, le seul exemple qui puisse être invoqué en faveur de cette hypothèse est celui fourni par les murs voisins des édifices A et B. Or, ces deux murs appartiennent réellement à des constructions distinctes.

5. La colline d'Hissarlik n'a jamais présenté la forme d'une construction à terrasses, où les étages vont en diminant : au contraire, chaque couche occupe un espace plus grand que celle immédiatement inférieure.

6. L'examen des différentes couches a donné lieu aux observations suivantes : Dans la couche inférieure, on voit seulement quelques murs à peu près parallèles et l'on n'y trouve rien qui puisse prouver qu'il y ait eu des incinérations de corps humains. La deuxième couche, qui présente le plus d'intérêt, est composée de ruines d'édifices dont les principaux offrent une analogie absolue avec les palais de Tirynthe et de Mycènes.

Les couches immédiatement supérieures sont formées d'habitations superposées et d'époques différentes, dont un grand nombre contenaient des *pithoi*. Enfin, dans la dernière couche, nous voyons des fondements d'édifices gréco-romains et de nombreux fragments d'architecture de la même époque.

7. Les nombreux *pithoi* que nous avons vu mettre à jour dans la troisième couche étaient encore en place, debout et disposés isolément ou par groupes. Ils contenaient parfois de grandes masses de blé, de pois et de graines oléagineuses plus ou moins carbonisées, mais jamais des ossements humains calcinés ou non. Les parois de ces *pithoi* ne paraissaient pas d'ailleurs avoir été soumises à une température excessive.

8. En résumé, nous déclarons n'avoir trouvé, dans aucune partie des ruines, des indices quelconques pouvant faire croire à des incinérations de corps humains. Les traces de feu qu'on rencontre dans les différentes couches proviennent pour la plupart d'incendies. La violence du feu, dans la seconde couche, a été telle que les briques de terre crue sont, en partie, cuites et même vitrifiées à la surface.

Enfin, nous tenons à constater que les plans contenus dans les ouvrages *Troja* et *Ilios* sont entièrement conformes à l'état des lieux et que nous partageons complètement les vues exposées par MM. Niemann et Steffen, dans le procès-verbal de la conférence des 1-6 décembre 1889.

Fait à Hissarlik, le 30 mars 1890.

C. Babin, ingénieur des ponts et chaussées, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris ;

Franck Calvert, United States Consular Agent, Hellespont ;

Dr F. von Duhn, ord. Professor der classischen Archaeologie an der Universitæt Heidelberg ;

Dr Grempler, Geheimer Sanitætsrath, Vorsitzender des Vereins für Schlesische Alterthümer in Breslau ;

O. Hamdy, directeur général du musée impérial de Constantinople ;

Dr Carl Humann, Direktor am Kœniglich Preussischen Museum ;

Rudolf Virchow, membre de l'Académie royale des sciences à Berlin, correspondant de l'Institut de France ;

Dr Charles Waldstein, directeur de l'École archéologique américaine à Athènes, délégué du Smithsonian Institution, Washington.

— Le dixième rapport annuel de l'*Institut archéologique d'Amérique*, présenté à l'assemblée annuelle qui s'est tenue le 11 mai 1889 à New-York, donne une excellente idée du zèle des membres de l'association, qui sont maintenant au nombre de quatre cents, et du résultat de leurs efforts. Il est suivi d'un intéressant appendice, dû à M. Alfred Emerson, professeur de grec dans la *Lake forest university* ; l'auteur y résume avec beaucoup de compétence et d'impartialité le mouvement des études d'archéologie classique dans ces derniers temps et signale l'importance et la variété des découvertes qui ont marqué cette période d'environ vingt ans. Nous prenons acte de la promesse qui nous est faite par le président de l'Institut, M. Ch. Eliot Norton, et par M. Emerson; l'un et l'autre nous annoncent la publication prochaine de l'ouvrage où M. Clarke exposera d'une manière complète les résultats des fouilles qu'il a faites à Assos pendant plusieurs années, fouilles qui ne sont encore connues que par des rapports sommaires. G. P.

— Nous sommes heureux d'annoncer que le prix Fould de vingt mille francs, que l'Académie n'avait pu encore décerner, vient d'être attribué aux cinq beaux volumes de MM. Perrot et Chipiez, l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*. A. B.

— Le troisième numéro du *Bulletin des Musées* vient de paraître. Nous signalons à nos lecteurs cette nouvelle publication, dirigée par MM. Bénédite et Garnier, qui est appelée, croyons-nous, à rendre service. Le *Bulletin* tient au courant du mouvement des Musées et Collections dans les différents États de l'Europe.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort de notre collaborateur M. Guillemaud, dont l'*Essai d'interprétation des inscriptions celtiques* paraissait dans la *Revue*. Le manuscrit de ce travail est malheureusement resté inachevé.

BIBLIOGRAPHIE

Manuels Roret. *Nouveau Manuel de Numismatique ancienne*, par A. de Barthélemy, membre de l'Institut. Ouvrage accompagné d'un atlas qui comprend 12 planches. 1 vol. in-32. Librairie encyclopédique de Roret, 1890.

Au bout de trente-neuf ans, M. de Barthélemy réimprime, dans la collection des Manuels Roret, un ouvrage de jeunesse qui, sous sa forme abrégée, avait rendu de grands services. Prévenu tardivement par l'éditeur, il n'a pas pu faire subir à ce manuel un remaniement aussi profond qu'il aurait souhaité le faire. Avec l'expérience si vaste et si sûre qu'il a acquise au cours d'une vie consacrée tout entière à l'étude, et particulièrement à l'étude de la numismatique, il aurait aisément pu reprendre ce travail sur un plan nouveau ou tout au moins lui donner de bien autres développements. Pressé par le temps, obligé de se renfermer dans un cadre étroit, il n'en a pas moins tenu à faire profiter le lecteur de ce qu'il avait appris par des recherches personnelles dont les résultats sont présents à la mémoire de tous ceux qui, de près ou de loin, ont suivi les progrès de la science. C'est ce qu'il serait facile de constater, un peu partout, en comparant la nouvelle édition à l'ancienne et ce que l'auteur indique, avec beaucoup de discrétion, à la fin de son Avant-propos : « Nous avons profité des travaux récents des savants, pour résumer les principales rectifications subies par la science dequis quelques années. Nous avons, par exemple, tout à fait changé les classifications des monnaies de la péninsule ibérique, en nous servant des savantes recherches de MM. Ch. Lenormant, de Saulcy, Delgado, Zobel de Zangcowitz, Heiss. Nous avons également utilisé, dans la série des rois de Perse de la dynastie des Sassanides, les travaux d'Adrien de Longpérier. Nous avons complètement modifié les pages qui traitent des monnaies gauloises et cherché, en général, à consulter les travaux les plus récents, à compléter et surtout à corriger notre première édition. Le volume est très imparfait ; mais il est à peu près au courant. »

G. P.

Histoire de Florence *depuis la domination des Médicis jusqu'à la chute de la République* (1434-1531), par F.-T. Perrens, membre de l'Institut. Tome III et dernier. Un vol. in-8°. — Paris, Quantin, 7 fr. 50.

Ce troisième et dernier volume de l'*Histoire de Florence sous les Médicis* est aussi le dernier, mais le neuvième de l'Histoire générale de Florence, aujourd'hui parvenue à son terme. On y trouvera exposée dans ses tragiques péripéties la saisissante période de la liberté républicaine, un moment reconquise et succombant, après d'héroïques efforts, sous les armes de Charles-Quint, mises au service du pape Clément VII, dont les rancunes et les ambitions étaient impuissantes par elles-mêmes. Le siège de Florence, qui ne dura pas moins de onze mois, peut être compté au nombre des plus mémorables dont parle l'histoire. Il montre un peuple déjà poussé vers la décadence par des agitations stériles et par le despotisme, retrouvant par l'amour de l'indépendance et de la liberté ses vertus des premiers âges. Selon sa méthode, l'auteur joint à l'histoire politique celle des lettres et des arts, qui ont pour principaux représentants alors deux grands noms : Machiavel et Michel-Ange.

Les Italiens reconnaissent que ce grand ouvrage est supérieur par l'ampleur, l'exactitude et la vie à tous ceux qui ont été publiés en Italie sur le même sujet. Il n'est pas inutile de rappeler que l'Académie des sciences morales et politiques a honoré les cinq premiers volumes du grand prix Jean Reynaud, et qu'elle a bientôt après admis l'auteur au nombre de ses membres.

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

Février—Mars

1° PÉRIODIQUES

ATHENA, 1890.

P. 153. Cf. pl. I. A Chalcis, Marque céramique qui porterait les lettres :

33) ▒ V N I V Ƨ Ƨ I N G L V ▒

ATTI DELLA REALE ACCADEMIA DEI LINCEI (Rendi conti), 1889.

P. 215. L'inscription de la *via de' Cestari*, rapportée au n° 171 de l'*Année épigraphique* (1889), est restituée ainsi par M. Gatti :

34) *p*[*rincipi*] *d*(*omino*) *n*(*ostro*)
[*Fl. Constanti*]*no victori*
[*ac trium*]*f*(*atori*) *semp*(*er*) *Au-g*(*usto*)
[*Valerius Max*]*imus v*(*ir*) *c*(*laris-simus*)
[*praefectus urb*]*i judex*
[*sacrarum cog*]*nitionum*
[*d*(*evotus*) *n*(*umini*) *m*(*ajestati*)-*q*(*ue*) *ejus.*]

ID., 1890.

P. 195. Gatti. Inscription de Rome.

35)

DIS · GENITORIBVS
L · PLOTIO · C · F · POL · SABINO
PRAETORI · SODALI · TITIALI
AEDILI · CVR · SEVIRO · EQ · R ·
QVAESTORI · VRB · TRIB · LATICL
LEG · I · MINER · P · F · X · VIR ·
STL · IVDIC · HABENTI · QVOQ ·
SALVTATION · SECVNDAM
IMP · ANTONINI · AVG · PII
SABINVS · PRAETOR · MAGNA RFS FORMIS · PERIIT ·

Dis Genitoribus. L. Plotio C. f. Pol(*lia*) *Sabino praetori, sodali Titiali, aedili cur*(*uli*), *seviro eq*(*ui-tum*) *r*(*omanorum*), *quaestori ur-b*(*ano*), *trib*(*uno*) *laticl*(*avio*) *leg*(*io-nis*) *I Miner*(*viae*) *P*(*iae*) *F*(*idelis*),

decemvir(o) stl(ilitibus) judic(andis), habenti quoq(ue) salutation(em) secundam Imp(eratoris) Antonini Aug(usti) Pii. Sabinus praetor, magna res, Formi(i)s periit!

Remarquer les lignes 8 et 9. La *salutatio secunda*, c'est-à-dire le droit d'être introduits les seconds auprès de l'empereur, était donc accordée aux prêteurs; la *salutatio prima* ne pouvait appartenir qu'aux consuls.

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE, 1890.

P. 108. Cousin et Diehl. Fragment du tarif de Dioclétien trouvé à Halicarnasse.

36) *hy*POB*latta*
*t*RIBVS M*ilibus*
OXYTYRIA C*um*
*d*ECIM MILIB*us*
*oxyt*YRIAC*um*
*de*CIM MIL*ibus*
/BLIS V*na*
Х DECEM *milibus*
RVM VT SVPRA
Х DECEM *milibus*
isgino? SEMA MILITAR*is*
VNA Х DVOBVS *milibus*
*? isginosem*A MILITARIS V*na*
*u*NA Х MILLE DVC*entis*
ISISGINOSEMA C*um*
*mili*TARIS VNA Х MI*lle*
*b*LATTO SEMARVM
*haben*TIVM VNCIAS SE*x*
*quat*TVOR MILIBVS
*hy*POBLATTA

BULLETIN DE GÉOGRAPHIE D'ORAN, 1889.

P. 257 et suiv. J. Canal. Inscriptions de Tlemsen, connues pour la plupart. Les copies sont inférieures à celles que l'on a déjà publiées des mêmes monuments.

Id. 1890. P. 99 et suiv. L. Demaeght. Inscriptions inédites de la province d'Oran.

P. 101. A Aïn-Temouchent.

37)
*te*RENT · CVTTEVSET M..*ia*
*m*ONNVLA EIVS VNA CVM
TERENTIIS CVTTEO IANVARIO CONSIDIO
AVGVSTINO ET FELICIANO *fi*LIS
AQVAGIVM·NOVO OPERE A SO
LO EXTRVCTVM SVIS POSSESSIONIBVS
CONSTITVERVNT ET DEDICAVERVNT

BULLETIN DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE, 1889.

P. 92, n° 10. A Renier, près Oum-Guerriguesch. Copie de M. Bernelle.

38) II ▨▨▨ ▨▨▨▨▨
CISAN ▨▨▨
C IVLIVS VERVS
MA*xi*MVS HOB▨
CAES AVG ▨▨
R · P · C · R
C · M

L'une des deux dernières lignes contient sans doute le nom de la *civitas*. Peut-être faut-il lire à la fin *c(ivitas) [N](attubutum)*. Le texte devra être revu.

P. 93, n° 18. A Announa. Copie du même.

39) P · IVLIO P FIL
QVIR
CASTO
C · IVLIVS PV
DENS QVAES
VRB TRIB PLEB
PATRVO OPTIMO
D D

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, 1889.

P. 94. Inscriptions chrétiennes d'Afrique (*Année épigr.*, 1889, nos 115 et 116).

P. 176 et suiv. Inscriptions du cap Tedlès. Communication de M. Pallu de Lessert.

1° Textes de Tigzirt.

P. 176.

40)
C · IVLIO · C · FIL · Q FELICI
RVSVCCVRITANO
PRAEF PROIIVIR IIVIRO
ITEM IIVIR QQ FLAMINI
AVGG.... *au*GVRI PERPE
TVO ET
FORTVNATVS PATRO
NO INDVLGENTIS
SIMO

l. 3 et suiv. *praef(ecto) pro II vir(is), II viro, item II vir(o) q(uin)q(uennali)*.

P. 178.

41) SVCCV*ru*R*itano*
IOMNIO
OB ME*rita*

M. Pallu de Lessert voit à l'avant-dernière ligne l'ethnique *Iomnium*. Le fait ne peut pas être considéré comme certain.

2° Textes de Taksebt.

P. 181.

42)
M DOMITIO MARCI
FILIO QVIRINA GEN
TIANO AEQVO PVBLI
CO EXORNATO AB
IMP CAES AEL MAR
CO AVRELIO ANTONI
NO PIO AVG LAVREN
TI LAVINATI FLA*mi*
NI AVGVST N
CAIVS DOM*i*TIVS
DONATVS LIBER
TVS ET PROCVRA
TOR OB MERITA

A la cinquième ligne, AEL parait devoir être corrigé en ARE (*Caesare*). Les lettres E et L ont précisément été affectées par la cassure de la pierre.

P. 203. J. Sacaze. Inscription de Cezarih.

43) I · O · M
T · MINICIVS
HARBELEX
V · S · L · M

BULLETINO DELLA COMMISSIONE ARCHEOLOGICA COMUNALE DI ROMA, 1890.

P. 2.

44) *d* M S
HAPATENI
NOTARIAE
GRECE · QVE
VIX · ANN · XXV
PITTOSVS · FE
CIT · CONIVGI ·
DVLCISSIME

Hapate exerçait la profession de copiste; elle transcrivait les manuscrits grecs.

BULLETTINO DELL' IMPERIALE ISTITUTO ARCHEOLOGICO GERMANICO, 1889.

P. 344. Inscription de Scafati.

45)

LIOS C L PHILOMVS
MAG · PAGI · FELICIS
SVBVRBANI · EX · TESTAM
ARBITRATV
RVFIONIS · L · HS CCIↃↃ ·

l. 1. ....*lio C. l. Philomus*[*o*] *mag*(*istro*), lit M. Mau.

BULLETINO DI ARCHEOLOGIA CRISTIANA, 1888-1889.

P. 15 et suiv. *L'hypogée des Acilii Glabriones dans le cimetière de Priscilla*. Très remarquable article de M. de Rossi sur des trouvailles récentes dans les fouilles du cimetière de Priscilla. Il en a fait lui-même les frais avec l'excédent d'une souscription destinée à lui offrir une médaille pour fêter sa soixantaine. Dans la partie centrale et primitive, on a déblayé un hypogée où ont été rencontrés les textes suivants sur des fragments de sarcophage.

46) ACILIO GLABRIONI
FILIO
m' acilii glabrionis

47) *aci*LI
M ACILI

48) *M'* ACILIVS *verus*
C · V ·
et PRISCILLA · C · *p.*

Clarissimus vir de la deuxième ligne appelle forcément *clarissima puella* ou *femina* à la troisième.

49) ΚΑ
ΑΚΕΙΛΙΟΥ
ΟΥΑΛΕΡΙ*ου*
ΝΙΚΟΥ

Dans les parties voisines on a trouvé une autre inscription portant aussi le nom d'Acilius et appartenant à un affranchi de la *gens Acilia*.

50)
*α*ΚΕΙΛΙΟϹ ΡΟΥΦΕΙΝΟϹ
ζΗϹΗϹ ΕΝ ΘΕΩ

De toutes ces trouvailles il résulte que les Acilii Glabriones, une des plus illustres familles de Rome, avaient une place d'honneur dans le cimetière de Priscilla, ce qui indique qu'ils étaient chrétiens.

Par là s'explique la condamnation à mort de M' Acilius Glabrio par Domitien en l'an 95. (Cf. Dion, LXVII, 14.)

A signaler aussi parmi un grand nombre de détails importants, pour ceux qui s'occuperaient du sujet, la généalogie des Acilii (p. 89).

BULLETTINO DI ARCHEOLOGIA E STORIA DALMATA, 1890.

P. 5 et suiv. Copies de M. Bulić. Inscription d'Asseria.

P. 5, n. 3.

51) Q · MAGIVS
C · F · PVBL · DOM
VERONA · VETERA
LEG · VII · ANNORV
L · STIPEND · XXV
T · F · I H · ▨ E

l. 6. *T(estamento) f(ieri) j(ussit). H(ic) [s(itus)] e(st.)*

P. 6, n° 8. Tuiles portant :

52) LEG VIII AVG

P. 8, n° 10. A Salona.

53) D | *m*
L · VALERIO
PROC · AVG · P
PRAEF · CLASSIS
MOESICAE · TRIB *uno..*
PRAEF · COH · ITYR *aeorum*
GAL · NIGER · PRO
C O N S O B R *ino*

D(iis) [M(anibus)]. L. Valerio.... proc(uratori) Aug(usti) p[rovinciae Dalmatiae?].. praef(ecto) classis.... [Flaviae] Moesicae, tri[buno]..., praefecto cohortis Ityr[aeorum]... Galeria (tribu?), Niger pro.... consobr[ino].

Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1889.

P. 428. Inscription trouvée récemment à Carthage par le P. Delattre.

54) Q · AVRELIVS ·
SYMMACHVS · V · C
PROCONSVLE · P · A
· V · S · I · CONSTITVI IVSSIT

l. 2 et suiv. *v(ir) c(larissimus) proconsule p(rovinciae) A(fricae) v(ice) s(acra) j(udicans).*

Hermes, 1890.

P. 17 et suiv. Mommsen. L'édit de Dioclétien. Nouveau fragment trouvé à Samos.

55) *operarum* pRIARVM VLATTE*ari*ARVM CLAVANTIVM
*uncia*S SEX TEL I Ӿ TRIGINTA DVOBVS MILIBVS
*operarum secu*NDARVM CLAVANTIVM HYPOBLATTE VN
*cias sex t*EL I Ӿ VIGINTI DVOBVS MILIBVS
*operarum secunda*RVM CLAVANTIVM HYPOBLATTE VNCIAS
sex tel i Ӿ VIGINTI TRIBVS MILIBVS
operarum tertiarum CLAVANTIVM OXYTYRIAE VNCIAS SEX
*tr*EDECIM MILIBVS

Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, 1889.

P. 288 et suiv. Coupe trouvée à Corchiano, dans l'arrondissement de Viterbe.

56) C · POPIΛ · MEVANIE

M. Baudrillart qui publie cette marque voit dans *Mevanie* l'ethnique *Mevania* au locatif. Ce serait le lieu où Popilius avait établi ses ateliers.

La date de fabrication devrait être placée entre 230 et 150 av. J.-C.

Museo italiano di Antichità classica, 1889.

P. 30 et suiv. G. Tomassetti.

Fastes des préfets de Rome. — Suite et fin.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, 1888.

P. 173 et suiv. L. de Laigue. Antiquités de Néris-les-Bains.

P. 176.

57) SEX · CLITERNIVS
MILES
ANIENSIS
CREMONA
LEG · XIIII
AERORVM
Viiii H · S · E

A noter la présence, à Néris, de la XIIIIe légion.

P. 207. L. Thédenat. Mémoire sur Apollo Vindonnus avec fac-similés.

58)
DEO APOLLINI VINDONno VRBICI
VS FLACCVS V · M

P. 220 et suiv. *De quelques objets antiques incrustés de monnaies.* M. Mowat rapproche trois inscriptions votives déjà connues (cf. Robert, *Épigr. de la Moselle*, I, p. 58; *Bull. des Antiquaires de France*, 1877, p. 138) et fait remarquer que le métal où elles sont gravées porte des trous ou des cases de la dimension d'un petit bronze, qui en font des médailliers.

P. 336 et suiv. Maxe-Werly. Vases à inscriptions bachiques.

NOTIZIE DEGLI SCAVI DI ANTICHITÀ, 1889.

P. 398. Trouvé sur le Celius. Copie de M. Gatti.

59) M · POBLICIO HILARO
MARGARITARIO
COLLEGIVM DENDROPHORVM
MATRIS DEVM M · I · ET ATTIS
QVINQ · P · P · QVOD CVMVLATA
OMNI · ERGA · SE · BENIGNITATE
MERVISSET CVI STATVA AB EIS
DECRETA PONERETVR

On connaît déjà une inscription où est mentionné *M(anius) Poblicius Hilarus* (*C.I.L.*, VI, 641); là aussi il est appelé *quinquennalis perpetuus* du collège des dendrophores *matris Deum Magnae Ideae et Attis*.

Cette base a été trouvée dans une pièce qui portait, sur la mosaïque du pavé, les lettres suivantes :

60) INTRANTIBVS · HIC · DEOS
PROPITIOS · ET · BASILICae
HILARIANAE

Cette basilique Hilarienne était un petit édifice qui faisait partie du siège du collège. Le dessin de cette mosaïque et des représentations qui y sont figurées a été reproduit dans le *Bullettino comunale*, 1890, p. I, II. Cf. l'article écrit par M. Visconti, p. 18 et suiv.

P. 402. Tuile trouvée entre la via Labicana et la via Tusculana.

61) ASIN POLL

P. 411. A Bénévent. Copie de M. Colonna.

62) C · OPPIVS
ATHENIO
SETTIANO (sic)
SILVANO VO
TVM · LIBE
NS · SOLVIT an 211.
GENTIANO ET
BASSO CO S
K SEP

Id., 1890.

P. 8. Sur la via Cavour. Copie de M. Gatti.

63) M · LIVIVS
AVGVSTAE · LIB
PRYTANIS
LIVIAE · DRVSI · PAEDAG

Cf. *Bullett. comunale*, 1890, p. 10.

P. 14. Sur la via Tiburtina. Copie du même.

64) L MARCIVS
RVFINVS
VIXIT ANN
(sic) XLϚ QVI NVN
QVAN ROME FVIT

l. 4. XLϚ = 46.

Cf. *Bullett. comunale*, 1890, p. 21.

P. 17. Pouzzoles. Communiquée par M. Sogliano.

65)
NEPOT · TRAIANO
HADRIANO · AVG
PONTIF · MAXIMO
TRIB · POT · V · COS · III
INQVILINI · VICI ·
LARTIDIANI

Revista archeologica (de Lisbonne), 1890.

P. 1 et suiv. Figueiredo. Inscriptions funéraires diverses.

Revue archéologique, 1890.

P. 29 et suiv. Castan. Deux inscriptions de Besançon déjà connues (fac-similé).

Revue de l'Instruction publique en Belgique, 1890 (1re livraison).

J.-P. Waltzing. *Une inscription du collegium negotiantium corariorum de la ville de Rome*. (Cf. *Bullett. comunale*, 1887, p. 3 à 7. Étude sur la loi constitutive de ce collège.)

Revue des Pyrénées, 1890.

Ce numéro contient, à la fin, avec pagination spéciale, la première feuille des *Inscriptions antiques des Pyrénées*, recueil formé par le regretté Julien Sacaze. Le travail est mis au point par M. Lebègue.



2° TRAVAUX RELATIFS A L'ÉPIGRAPHIE

De Ruggiero, Dizionario epigrafico di Antichità romane, fasc. 16 et 17. On y remarque les articles suivants : *Annona* (fin), *Annus* (énumération des diverses ères épigraphiques connues), *Ansarium*, *Antestatus*, *Antiochia*, *Antipolis*, *Antium*, *Antonianus* (*sodalis*), *Antoninus*, *Anularium*, *Anulus*, *Apamea*, *Apameni* (*cohors*), *Apollinares* (*ludi*), *Apollinaris* (*legio*), *Apollo*, *Apparitor*, *Appia* (*via*), *Apulia*, *Apulum*, *Aquaeductus*.



Héliog. Dujardin.

TRIBU ASIATIQUE EN EXPÉDITION

Fragment d'un plateau de schiste dur

avec sculptures de style oriental.

Imp. Eudes.



1

2

FRAGMENT D'UN AUTEL-PILIER GALLO-ROMAIN DÉCOUVERT A MAYENCE

Héliog. & Imp. [illegible]



3 — 4

FRAGMENT D'UN AUTEL-PILIER GALLO-ROMAIN DÉCOUVERT A MAYENCE

Héliog. & Imp. Lemercier & Cie

ÉTUDES

SUR QUELQUES CACHETS

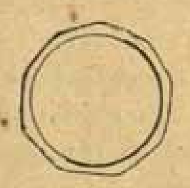
ET

ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

CXV

ANNEAU DE FIANÇAILLES OU DE MARIAGE DE NENNIUS ET DE VADINEHNA OU VADINA[2]



Dans une lettre adressée, le 14 juin 1889, à notre savant confrère M. Alexandre Bertrand, et publiée dans la *Revue archéo-*

1. Voir la *Revue archéolog.*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141 ; t. II, p. 1, 193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168, 305, et 348 ; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 321 ; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341 : t. II, p. 1, 40, 137 et 213 ; année 1887, t. I, p. 47, 180 et 289 ; t. II, p. 42 et 295 ; année 1888, t. I, p. 23 et 296 ; t. II. p.175 ; année 1889, t. I, p. 38 et 309 ; t. II, p. 1 et 309 ; année 1890, t. I, p. 1 et 177.

logique, M. Philippe Delamain a rendu compte de fouilles faites sous sa direction, dans le cimetière mérovingien qu'il a découvert, à quelques kilomètres de Jarnac (Charente-Inférieure)[1].

Relativement aux bagues qu'il a trouvées dans des sépultures féminines, il fait connaître « que beaucoup d'entre elles sont formées d'un fort fil d'argent curieusement tordu aux deux bouts et pouvant se retrécir ou s'élargir selon le doigt; qu'une autre, en or avec grenat, est creuse et remplie à l'intérieur d'une sorte d'argile, et accompagnée de boucles d'oreilles également en or. » M. Delamain, parlant ensuite de la bague qui fait l'objet de cette notice, s'exprime ainsi : « Elle est en argent, à neuf pans, et porte une inscription que je n'ai pu déchiffrer. J'ai eu beau la renverser et prendre chaque pan à son tour, je n'ai rien pu trouver ayant un sens. »

Ce dernier bijou, dont nous avons sous les yeux d'excellents moulages, qui ont servi à le reproduire, est un cercle très mince, de 4 millimètres 1/2, uni à l'intérieur, et nonogonal à l'extérieur; il a 17 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique qu'il était à l'usage d'une femme.

C'est un anneau de fiançailles ou de mariage.

Il porte, en effet, avec un vocable féminin, un nom d'homme : l'un et l'autre se lisent assez aisément, en prenant pour point de départ la croisette *accostée de deux traits perpendiculaires* (laquelle occupe un des pans du bijou), et en allant de droite à gauche, conséquemment dans le sens rétrograde.

Nous y trouvons d'abord un V et un A liés, un D triangulaire (Δ), un I, puis NEHN, et enfin un E terminal rétrograde; soit, pour cette partie de la légende, VADINEHNE, génitif de VADINEHNA ou mieux de VADINA, dont le génitif est ici redoublé, comme dans nombre de documents de la période gallo-franque.

Ce nom de femme est suivi d'un vocable masculin, qui se distingue du premier par un N initial, de dimensions qui dépassent

1. Année 1889, t. II, p. 162.

de beaucoup celles des autres caractères. Ce vocable, bien connu, est celui de NENNI, génitif de NENNIVS.

Nous avons ainsi, pour l'ensemble de l'inscription :

I+I VADINEHNE NENNI

On peut aussi commencer la leçon par NENNI, dont le premier N a des dimensions exceptionnelles qui conviennent bien à une majuscule initiale ; dans ce cas, il faudrait lire :

NENNI I+I VADINEHNE

Nous serions même d'autant plus disposé à préférer ce dernier déchiffrement, que, d'une part, quand deux noms sont réunis sur un anneau de notre époque, c'est le plus souvent le nom masculin qui précède le nom de femme [1] ; que, d'autre part, nous avons déjà un exemple des deux vocables séparés par la croisette [2].

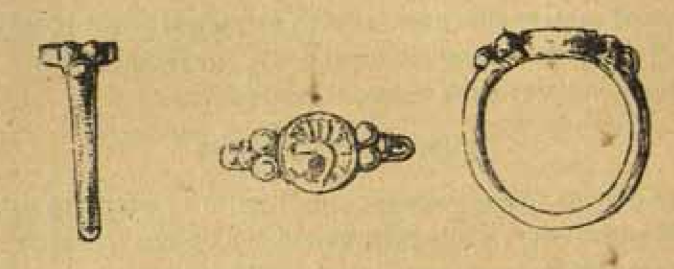
Le nom de Nennius a été porté par deux personnages historiques : 1° l'auteur de l'ancienne chronique intitulée *Historia Britonum*, qui vivait dans la première moitié du IXe siècle, et fut abbé du monastère de Bangor (principauté de Galles) [3]; 2° saint Nennie, qui fut abbé du monastère d'Inis-Owen, dans le comté de Londonderry (Irlande) [4].

Le mot *Vadinehna* ou mieux *Vadina*, est régulièrement formé sur le radical *Vad* ou *Wad*, d'où sont dérivés plusieurs vocables germaniques, savoir : *Wada* (XIe siècle) [5], *Wading* [6] et *Vatin* = *Vadin* (IXe siècle) [7]. Notre *Vadina* n'est autre que ce dernier mot féminisé.

1. Voir les nos XLIII, XLIV et LXXX, des présentes Études : nous n'avons qu'un exemple de l'inscription des deux noms dans le sens opposé : celui de l'anneau de DIANA + AVIVS, no XXIV.
2. Voir le no XXIV, cité plus haut.
3. Mémoire de M. P. Paris, sur la *Chronique de Nennius* (*Comptes rendus de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, année 1864, B. I, p. 46.)
4. Colgan, *Acta SS. Scot. s. Hibern.*, t. I, p. 111.
5. Lacomblet, *Niederrheinisches Urkundenbuch*, ad ann. 1015.
6. Goldast, *Rer. Alaman. scriptor.*, t. II, p. 109.
7. Neugart, *Cod. diplomat. Alaman.*, ad ann. 811.

CXVI

BAGUE SIGILLAIRE AVEC FIGURE CASQUÉE (?)



Le bijou qui est ici figuré, est le premier d'une série d'anneaux inédits, appartenant au Musée archéologique de Troyes, dont l'obligeant conservateur, M. Louis Leclert, a bien voulu nous adresser les dessins et les renseignements qui ont servi à la rédaction de la présente Étude et des neuf notices qui la suivent. Nous sommes d'autant plus reconnaissant envers ce savant, qu'il avait toute compétence pour publier lui-même les monuments qu'il nous a si libéralement communiqués.

La bague en bronze reproduite ci-dessus, a été trouvée sur le territoire de Dienville, département de l'Aube[1], par M. Lepreux qui en a fait don au musée[2]. Le village de Dienville est voisin de l'ancienne voie romaine de Reims à Langres.

Notre anneau a de 20 à 21 millimètres d'ouverture; sa baguette est ronde et a une épaisseur de 2 millimètres 1/2. Le chaton, de forme ronde, qui est pris dans la masse, a 11 millimètres de diamètre, et est accosté de trois cabochons, soudés à droite et à gauche, et disposés en feuilles de trèfle, comme nous les avons si souvent observés dans les bagues de l'époque mérovingienne.

Sur le chaton est gravé une figure, où l'on peut voir, grossiè-

1. Dienville est un chef-lieu de commune, dans le canton de Brienne, arr. de Bar-sur-Aube.

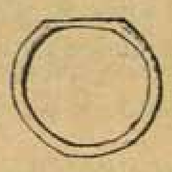
2. On ne possède aucun renseignement sur l'époque et les circonstances de la découverte de cette bague.

rement indiquée, une tête de profil, coiffée d'un casque surmonté d'un haut et long cimier. C'est peut-être l'essai d'une représentation personnelle du propriétaire primitif du bijou, telle que nous l'avons observée sur plusieurs bagues sigillaires, au cours des présentes *Études* [1].

CXVII

ANNEAU SIGILLAIRE D'EVA [2].





Cet anneau en bronze est inédit, comme le précédent ; il a été trouvé dans le village de Somme-Fontaine ou de Saint-Lupien (Aube) [3] par le service des ponts et chaussées, qui l'a déposé au Musée archéologique de Troyes.

Notre bague a 15 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique qu'elle était à l'usage d'une femme. La baguette a 7 millimètres de hauteur près du chaton, et est ornée, au même endroit, de chaque côté du chaton, de trois petits cercles renfermant chacun un point ou globule et disposés en feuilles de trèfle [4], qui remplacent les trois cabochons si fréquemment signalés par nous comme un des traits les plus caractéristiques de la fabrique mérovingienne.

1. Nos XXVII, XLII, LXI, LXXXI.
2. D'après des dessins de M. Leclert, conservateur du Musée de Troyes.
3. Somme-Fontaine ou Saint-Lupien est un chef-lieu de commune, dans le canton de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine.
4. Il n'est pas sans intérêt, de rapprocher ce mode de décoration de celui d'une bague de la province de Namur, et surtout d'une bague du Musée de Lausanne ci-dessus décrite. Voir nos CVI et CVII.

Le chaton, ménagé à même le métal, est un carré long, bordé, sur les quatre faces, d'un trait gravé, qui encadre un monogramme.

Ce monogramme comprend un E; un V qui est à l'angle formé par le premier trait perpendiculaire et la ligne oblique intérieure; un A non barré formé par cette même ligne et la deuxième perpendiculaire; le N intérieur, et par redoublement de la première lettre, un E final : ce qui donne le nom d'EVANE, génitif d'EVA, génitif formé par l'addition du groupe *ne*, comme on le voit dans un grand nombre d'actes de la période gallo-franque[1]. Le S, posé en travers de la barre oblique intérieure, a ici la signification du S barré (Ꞩ), abréviation de SI(*gnum*). Nous avons ainsi, pour l'ensemble du monogramme,

SI(*gnum*) EVANE

Le nom d'*Eva*, fort usité au moyen âge, est celui de deux saintes : l'une, vierge et martyre, est la patronne de la ville de Dreux[2]; l'autre fut une religieuse du monastère de Saint-Martin de Liège[3]. Le cartulaire de l'abbaye de Redon contient, à la date de 1091, la mention d'un personnage appelé « Bahalot filius *Evane* »[4], où l'on constate l'emploi du nom d'*Eva* avec sa déclinaison au génitif, dans la forme même que nous offre notre monogramme.

1. Notamment dans le célèbre testament d'Erminetrudis, de l'an 700 (Pardessus, *Ch. et diplom.*, t. II, p. 257); dans le Cartulaire de Beaulieu, où une noble matrone est nommée, au début d'une charte de 823, *Aiga*, et souscrit dans ces termes : « S. *Aigane*. » (Ch. CLXXXV, p. 258 et 259 de notre édition); une autre matrone y est nommée *Ava* au début d'une charte de 868, et souscrit ainsi : « S. *Avana*. » (Ch. LI. p. 93 et 94). Voir aussi des exemples semblables, aux nos XLVIII et CXV des présentes Études.

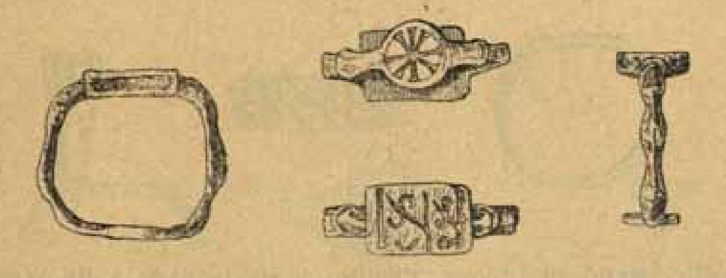
2. Vivier, *Notice sur Eva*, de Dreux.

3. Henriquez, *Lilia Cistercensia*, t. I, p. 145.

4. Ch. CCCXXIV, édit. d'Aurélien de Courson, p. 276.

CXVIII

ANNEAU SIGILLAIRE DE COUVIGNON [1]



Voici encore une bague en bronze, inédite, qui a été trouvée à Couvignon (Aube) [2], et qui a été donnée par M. Soret au Musée archéologique de Troyes.

Comme elle a été accidentellement déformée, il est difficile d'en déterminer avec précision l'ouverture ; elle a, dans la plus grande largeur, 19 millimètres 1/2, et 16 dans la moindre.

Elle est décorée de deux chatons, pris l'un et l'autre dans la masse et reliés par une baguette figurant, de chaque côté, un reptile, dont la tête touche le plus grand des deux chatons.

Le chaton le plus petit est rond, avec un diamètre de 9 millimètres, et présente le chrisme gravé en creux.

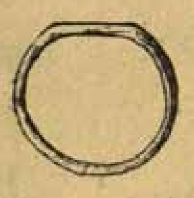
L'autre a la forme d'un carré long de 13 millimètres sur 9 de hauteur ; il porte, également gravé en creux, un monogramme où nous trouvons deux N, sur les barres obliques intérieures desquels sont posés deux S ; au-dessous du premier il y a un V, au-dessous du deuxième un O. La première perpendiculaire du premier N paraît intentionnellement isolée, et a peut-être la valeur d'un I.

Malgré nos efforts pour déchiffrer ce monogramme, nous avons dû y renoncer, et nous n'avons aucune explication à en proposer.

1. D'après des dessins de M. Louis Leclert.
2. Chef-lieu de commune, dans les canton et arr. de Bar-sur-Aube.

CXIX

ANNEAU SIGILLAIRE D'ELISA [1]





Cette bague en bronze, inédite, a été trouvée à Ramerupt (Aube)[2], avec l'os du doigt qui l'avait portée et qui y est encore enfermé.

Elle n'a que 17 millimètres d'ouverture, ce qui indique qu'elle était à l'usage d'une femme. La baguette a 7 millimètres de hauteur, et présente des ornements près du chaton ; elle a 2 millimètres 1/2 du côté opposé :

Le chaton, ménagé à même le métal, a la forme d'un carré long, de 7 millimètres de haut sur 11 1/2 de large.

Sur le chaton, il y a un monogramme, où l'on voit, en allant de gauche à droite du lecteur, un E, un L, dont la haste penchée coupe obliquement le S du centre, un I, ce qui, avec le redoublement du E, nous donne les éléments du nom de ELISE, génitif de ELISA ; cette déclinaison impliquant la présence de S*ignum*, le S, coupé par la haste du L, de même qu'il est entré dans la formation du vocable, a ici la valeur du S barré, il faut donc lire :

SI(*gnum*) ELISE.

Ce vocable a été d'un usage assez fréquent au moyen âge. Il fut porté, au XIIIe siècle par une religieuse d'un monastère de la Grande-Bretagne, mentionnée par les historiens anglais [2] et

1. D'après des dessins de M. Louis Leclert, conservateur du Musée de Troyes.
2. Voir dans Tanner, *Bibl. Brit.-Hib.*, p. 368.

au XIVe, par une noble dame qui épousa successivement un comte de La Marck et le prince-électeur Rupert Pipan [1].

CXX

BAGUE SIGILLAIRE DE DANA OU DANNA [2]





Nous reproduisons ici une bague en bronze inédite, provenant de Ramerupt (Aube) [3].

Quoique l'on ne possède qu'une partie de la baguette qui est très mince, elle suffit pour apprécier le diamètre de l'ouverture, qui est de 19 millimètres 1/2.

Le chaton, qui a été pris dans la masse, est de forme ovale, avec 12 millimètres de haut sur 13 1/2 de large : il est accosté de deux renforts. Il est orné d'un monogramme, gravé en creux, encadré dans un cercle de grènetis, et comprenant un D initial ; un A non barré ; un N, dont le trait oblique intérieur relie les deux parties du monogramme ; et un E final, ce qui nous donne DANE, génitif de DANA ; ici, comme dans beaucoup de nos anneaux sigillaires, et en particulier dans celui que nous avons décrit ci-dessus (n° CXIX), et qui provient également du village de Ramerupt, le S posé sur la barre oblique du N, a la valeur

1. Voir, pour les noms germaniques *Ella*, *Elso*, *Elsa*, Förstmann, *Personennamen*, col. 173.
2. D'après des dessins de M. Louis Leclert.
3. Près du village, il y a une ancienne voie appelée *le chemin des Romains*; l'on a découvert, dans le voisinage, des sarcophages en pierre, et un cimetière où divers objets ont été recueillis, notamment des poignards et des fragments de lances.

du S barré (S̶), abréviation de SI(*gnum*). Nous avons ainsi pour l'ensemble,

SI(*gnum*) DANE.

Il est fait mention, à la date de 817, dans le recueil des *Traditiones et possessiones* du monastère de Wissembourg, d'un personnage féminin appelé *Danna*[1] c'est-à-dire, avec le redoublement du *n*, le nom même que nous fournit notre monogramme.

CXXI

ANNEAU DE VERRIÈRES (AUBE) AVEC C CARRÉS ENTRELACÉS (?)[2]



Nous avons encore là une bague en bronze inédite, trouvée dans le cimetière de Verrières (Aube)[3].

Bien que nous n'ayons que la moitié de la baguette, on peut aisément constater qu'elle n'avait qu'une faible ouverture (17 millimètres), laquelle indique que le bijou était à l'usage d'une femme ou même d'une jeune fille. Cette baguette, fort mince, avait 2 millimètres 1/2 près du chaton.

Le chaton, ménagé à même le métal, a la forme d'un carré ong, de 7 millimètres 1/2 sur 6 de haut.

Il porte, gravés en creux, des ornements en forme de *grecques*, ou peut-être deux C carrés entrelacés, qui seraient, dans ce der-

1. N° 127 de ce recueil, dans l'édition de Zeuss (Spire, 1842, p. 4), citée par Förstemann, *Personennamen*, col. 331.

2. D'après des dessins de M. Louis Leclert.

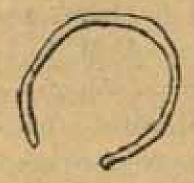
3. Verrières est un chef-lieu de commune, dans le canton de Lusigny, arr. de Troyes. Les détails relatifs à cette découverte sont consignés dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, année 1853, p. 556.

nier cas, les initiales de la personne pour laquelle l'anneau avait été fabriqué : nous aurions ainsi un nouvel exemple de l'emploi de l'initiale du nom pour la souscription aux actes, déjà signalé sur plusieurs de nos bagues sigillaires [1].

CXXII

AUTRE ANNEAU DE VERRIÈRES (AUBE) AVEC MONOGRAMME INEXPLIQUÉ [2].





Ce bijou, en bronze, inédit, provient, du cimetière de Verrières (Aube). Il renfermait encore, lorsqu'il a été découvert, l'os du doigt de la porsonne qui le portait. On y voit des traces de dorure.

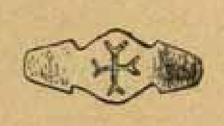
La baguette est tellement déformée, qu'il est impossible d'en déterminer exactement l'ouverture : on peut néanmoins constater qu'elle ne devait guère dépasser 18 millimètres : sa hauteur est de 10 millimètres près du chaton, où elle présente des ornements en zigzags grossièrement gravés, avec un trait en bordure.

Le chaton, pris dans la masse, est un carré irrégulier, de 10 millimètres de haut sur 9 de large, sur lequel on voit, tracés d'une main inhabile, des caractères indéchiffrables, qui peut-être n'ont aucune signification et étaient simplement destinés à assurer le secret de la correspondance.

1. Voir ci-dessus, les nos XXVII, XCVII et peut-être XCVIII, des présentes Études.
2. D'après des dessins de M. Louis Leclert.

CXXIII

AUTRE ANNEAU DE VERRIÈRES (?) AVEC CROIX FOURCHUE [1]


Voici un autre anneau en bronze inédit, qui, d'après la conjecture de M. L. Leclert, provient peut-être, de même que les deux précédentes, du cimetière de Verrières (Aube) [2].

La baguette a été dessoudée, et l'on ne saurait en déterminer l'ouverture avec une entière précision; mais on peut, sans s'écarter beaucoup de la réalité, lui attribuer 18 à 19 millimètres. Elle a 7 millimètres de hauteur près du chaton.

Celui-ci, ménagé à même le métal, et distingué de la baguette par des échancrures sur quatre côtés, est de forme irrégulière, et présente 9 millimètres dans sa plus grande hauteur.

Sur le chaton, est gravée en creux une croix fourchue aux quatre bras.

CXXIV

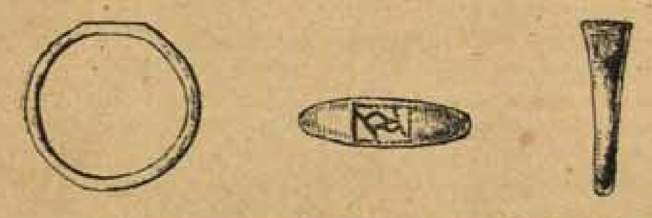
ANNEAU DU MUSÉE DE TROYES, AVEC MONOGRAMME INEXPLIQUÉ [3]

Autre bague en bronze inédite, dont l'origine est inconnue.

Elle a 17 millimètres 1/2 d'ouverture, ce qui marque bien qu'elle était à l'usage d'une femme ou d'une jeune fille.

1. D'après des dessins de M. Louis Leclert.
2. Lettre du 7 mai 1889.
3. D'après des dessins de M. Louis Leclert.

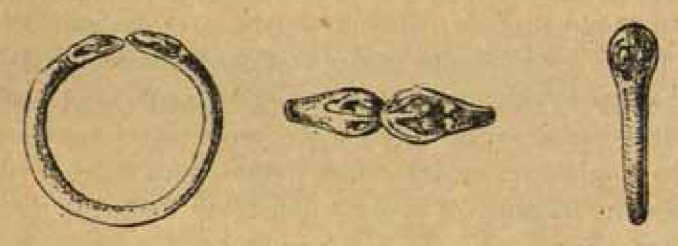
Près du chaton, la baguette a 6 millimètres de hauteur; du côté opposé, 2 millimètres 1/2.



Le chaton, encadré dans un grènetis, est pris dans la masse; c'est un carré long de 7 millimètres sur 6 de hauteur. Dans un cadre de grènetis, on a gravé un monogramme dont il nous est impossible de définir les éléments, et qui est, pour nous, inexplicable. Peut-être même ne faut-il y voir que des traits dépourvus de toute signification et destinés seulement à assurer le secret de la correspondance.

CXXV

ANNEAU DU MUSÉE DE TROYES AVEC TÊTES DE SERPENTS AFFRONTÉES[1].



Nous terminons la série des anneaux mérovingiens du Musée de Troyes, par une bague en bronze inédite, dont l'origine est inconnue.

Elle présente deux têtes de serpents affrontées.

La baguette a 20 millimètres d'ouverture, et 4 millimètres de hauteur, près des deux têtes de serpents et 2 millimètres 1/2 du côté opposé.

1. D'après des dessins de M. Louis Leclert.

M. DELOCHE.

TRIBU ASIATIQUE EN EXPÉDITION

(MUSÉE DU LOUVRE)

(*Second article*[1].)

Au lieu d'analyser les observations de M. Maspero sur la plaque sculptée que j'ai décrite dans le précédent numéro de la *Revue*, j'ai tenu à donner ici *in extenso* la lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet et à ne faire perdre à nos lecteurs aucune des précieuses indications qu'elle contient. Cela était d'autant plus utile que son opinion diffère sur plusieurs points de celle que j'ai énoncée et qu'il s'agit d'un objet trouvé en Égypte, où M. Maspero a vu lui-même un autre fragment d'un caractère analogue. M. Michon, attaché des Musées nationaux, nous en signale plusieurs autres, qu'il a récemment examinés à Londres. On y remarque aussi des files de guerriers et des scènes de chasse, parmi lesquelles une chasse au lion. D'après une indication qui m'est obligeamment communiquée par M. Cecil Smith du Musée Britannique, un de ces débris, qui sera prochainement publié en Angleterre, appartiendrait certainement au même plateau que notre fragment, à la partie inférieure duquel il paraît se rajuster.

Après ces indications préliminaires, voici la lettre de M. Maspero :

LETTRE DE M. MASPERO

Paris, le 17 mai 1890.

Mon cher confrère et ami,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le curieux fragment qui appartient au Musée du Louvre et que vous avez interprété dans le dernier

1. Voyez la *Revue archéologique* de mars-avril.

numéro de la *Revue*. Il m'avait été déjà montré en Égypte, ainsi qu'un autre morceau de bas-relief sur même matière et de même style, qui se trouve aujourd'hui dans une collection particulière. Il provenait, disait-on, soit de Saqqarah, soit d'Abydos, et me fut offert avec plusieurs menus objets trouvés dans la nécropole araméenne et persane de Saqqarah, entre autres un cylindre de style égyptien avec inscription cunéiforme, des pions pour jeu de dames en verre strié, enfin un pion en *lapis-lazuli artificiel*, portant quatre lettres araméennes, que j'ai communiqué à la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

La matière sur laquelle il est sculpté, un schiste assez dur, se trouve en Egypte et y servait à faire des statuettes, de petites stèles et de menus objets pour le ménage ou pour l'offrande : je ne me rappelle pas avoir vu un seul bas-relief de style égyptien pur taillé dans cette sorte de pierre. Autant que je puis en juger, le fragment devait appartenir à une plaque de grandes dimensions, une sorte de table d'offrande ou une énorme palette de scribe. La disposition du sujet me porte à croire qu'il y avait deux rangées de godets. Une ligne de personnages aurait alors couru en dehors de la deuxième rangée, le long du bord de la partie perdue, et serait venue déboucher en face du guerrier qui pose une flèche sur la corde de son arc ; elle aurait été terminée probablement par un guerrier de même type et de même pose, faisant face au guerrier qui seul subsiste aujourd'hui. Dans cette hypothèse, les personnages situés au-dessous du godet auraient appartenu à une procession défilant sur une ou deux lignes entre les deux rangées de godets. L'autre morceau que j'ai vu portait, si j'ai bonne mémoire, des scènes variées sur les deux faces. Le fragment du Louvre est, au contraire, uni par-dessous et sans ornementation d'aucun genre : il devait être posé à plat, sur le sol ou sur un autel, comme les tables d'offrandes ordinaires.

Le quadrillage qui indique la coiffure des personnages est de même nature que celui qu'on voit sur les monuments égyptiens ; il marque une disposition en petites boucles étagées, soit de la chevelure naturelle, soit de la perruque qui souvent en Égypte remplaçait la chevelure. La plume simple ou double est un ornement si intimement lié en Égypte à l'idée de milice que tous les termes qui servent à désigner un soldat ou un corps de troupe ont pour déterminatif un petit personnage ainsi coiffé [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], etc. Le jupon est bien le jupon égyptien ; mais la ceinture qui l'attache diffère des ceintures égyptiennes par son épaisseur et par son apparence striée. La peau de bête qui pend par derrière rappelle immédiatement ce qu'on appelle d'ordinaire la queue de lion, en réalité une queue de chacal, que les Pharaons et les grands seigneurs s'attachaient aux reins dans les cérémonies d'apparat, en souvenir du temps où le pagne était une peau de bête ajustée à la taille. Les armes sont également les armes égyptiennes, l'arc contourné des peuples du midi de l'Égypte, qu'on voit dans la panoplie du mort sur les peintures des cercueils et des tombes de la XIIe dynastie, et dont les variantes [hiéroglyphe], [hiéroglyphe] forment un des signes courants de l'écriture égyptienne, les flèches coupantes dont plusieurs formes [hiéroglyphe], [hiéroglyphe], [hiéroglyphe] (ce dernier signe est un harpon de pêche)

font également partie du système graphique, la *masse blanche* à tête de pierre ⟨hiéroglyphe⟩, ⟨hiéroglyphe⟩, le boumerang, ⟨hiéroglyphe⟩, ⟨hiéroglyphe⟩, la hache courbe, la lance à large pointe métallique. Un des boumerangs, celui du troisième guerrier, me paraît avoir la forme de serpent, fréquente en Égypte pour cette arme. Les deux enseignes sont complètement égyptiennes. La première consiste en un épervier ⟨hiéroglyphe⟩ à tête ronde, non un aigle ⟨hiéroglyphe⟩ dont la tête est plate, posé sur un perchoir garni d'une plume d'autruche recourbée et d'une cravate qui flotte au vent : c'est le signe de l'Ouest ⟨hiéroglyphe⟩, si fréquent sous cette forme dès la IVe dynastie, et qui de tout temps a servi d'étendard en Égypte. La seconde enseigne est le signe de l'Est, dont les variantes sont nombreuses ⟨hiéroglyphe⟩, ⟨hiéroglyphe⟩, ⟨hiéroglyphe⟩, etc. Il est curieux de voir les deux troupes entre lesquelles les guerriers sont répartis marcher, l'une sous le drapeau Occidental, l'autre sous le drapeau Oriental. J'ajouterai que la priorité donnée à l'Occident sur l'Orient est un fait égyptien. Les Égyptiens s'orientant vers le Sud, l'Occident était pour eux le côté droit et l'aile droite de l'armée; les soldats et les officiers placés à l'Occident du roi avaient le poste d'honneur.

Les animaux, l'ibex et le lièvre à longues oreilles, sont bien des animaux d'Égypte. Le lièvre à longues oreilles ⟨hiéroglyphe⟩ est un des hiéroglyphes fondamentaux du syllabaire ; le rendu anatomique est ici identique à celui qu'on reconnaît chez les lièvres de même genre représentés sur les parois des hypogées, tant de l'époque memphite que de l'époque thébaine.

Voilà pour les détails de costume, d'armement, etc. qu'on peut relever sur ce curieux fragment. Si j'examine le faire, j'y remarque une analogie frappante avec le faire des figures égyptiennes, non pas celui des bas-reliefs soignés qu'on étudie seuls d'ordinaire, mais celui des innombrables sculptures de style grossier qu'on voit dans les hypogées provinciaux ou sur les cercueils de toute époque. Dans ces derniers, comme sur la plaque, les pieds sont coupés carrément à l'extrémité, le modelé du genou et du mollet est indiqué par une ou deux lignes qui l'exagèrent et lui donnent une apparence brutale, bien différente de celle que présente le modelé délicat des belles œuvres de même époque. La silhouette du visage se découpe d'une seule pièce, de la naissance des cheveux à la pointe du nez, tantôt suivant une ligne droite, tantôt selon une ligne courbe qui prête à tous les personnages un aspect aquilin des plus étranges. Un sculpteur égyptien consciencieux et maladroit n'aurait pas fait autrement la procession qui se déroule sur la plaque du Louvre : le seul détail qui ne soit pas franchement égyptien, c'est l'incrustation de l'œil. Les Égyptiens rapportaient les yeux des statues en bois, en pierre, en bronze : je ne me rappelle pas avoir vu un bas-relief où ils les aient rapportés.

Le premier aspect du monument m'avait fait songer au curieux bas-relief moabite donné par Saulcy au Musée du Louvre ; j'ai cru ensuite que nous avions ici une œuvre asiatique ; j'inclinerai maintenant à y voir un morceau d'origine libyenne. Les tribus libyennes placées dans la dépendance politique de l'Égypte étaient également sous la dépendance artistique de ce pays. Si, comme vous le pensez, il fallait décidément reconnaître dans notre fragment la main d'un

Asiatique, ce serait en tout cas d'un Asiatique dominé entièrement par l'influence égyptienne. Le costume, l'armement, les insignes, les procédés techniques sont ceux des ouvriers égyptiens et la matière elle-même est de celles que les Égyptiens ont pu employer. Si, comme on me le disait, le monument a été trouvé dans la nécropole d'Abydos, sa présence en cet endroit n'aurait rien d'incompatible avec l'idée que vous défendez dans votre article. Les Syriens ont de date ancienne fréquenté les sanctuaires et les oracles qui se trouvaient dans cette localité. Dès le xe siècle, Sheshonq Ier y avait institué des fêtes commémoratives en l'honneur de son aïeul Namrouti, où des esclaves et des prêtres cananéens jouaient un grand rôle. Notre monument remonterait à cette époque et aurait été consacré par un de ces étrangers que je n'en serais pas étonné. C'est là toutefois une conjecture trop hardie, et je ne veux retenir qu'un fait de ce rapprochement : la présence, à Abydos, de Syriens investis de fonctions religieuses et qui pouvaient par conséquent fabriquer des objets de diverse nature, où l'art de la Syrie se mêlait à celui de l'Égypte. A Memphis, où les étrangers étaient bien plus nombreux qu'à Abydos, les mêmes mélanges de faire n'étaient pas rares, et il est probable que si nous connaissions mieux les ruines du Delta, nous y trouverions en quantité des monuments de style mêlé.

Veuillez agréer, mon cher confrère, l'expression de mes sentiments d'amitié dévouée,

G. Maspero.

La lettre qu'on vient de lire relève tous les détails qui, dans notre fragment sculpté, peuvent s'expliquer par l'archéologie égyptienne, comme nous avons montré d'autre part les côtés par lesquels cette représentation nous paraît procéder surtout de l'art asiatique. Sur le point principal il y a rapprochement entre les deux opinions, puisque M. Maspero admet avec nous que le travail et le style peuvent dénoter, malgré tout, la main d'un ouvrier d'origine orientale et particulièrement syrienne. Seulement, il pense que les ouvrages de ce genre, au lieu d'être importés d'Asie, doivent avoir été fabriqués en Égypte même. Les faits qui lui font soupçonner l'existence assez ancienne, autour du sanctuaire d'Abydos, d'un mouvement important de population syrienne sont en effet de nature à modifier dans une certaine mesure nos conclusions précédentes.

Quant aux armes primitives que portent les guerriers de notre fragment, telles que masses d'armes, boumerangs, haches à

manche courbe, flèches coupantes en silex[1], il est bien certain qu'elles étaient très anciennement connues des Égyptiens, aussi bien que des tribus de la région environnante. Cependant, si les Égyptiens les ont conservées comme signes hiéroglyphiques ou comme insignes traditionnels, il me semble que, dans les représentations où ils figurent leurs troupes nationales, ils ne les multiplient pas d'ordinaire, tandis qu'ils s'en servent volontiers pour caractériser l'état relativement barbare des tribus du désert.

La question des enseignes militaires me paraît au contraire définitivement tranchée par les observations précises tirées des hiéroglyphes. Cette tribu non égyptienne marche sous des étendards égyptiens ou tout à fait pareils à ceux de l'Égypte : cela est hors de doute.

Il faut en conclure que ce sont des auxiliaires plutôt que des envahisseurs, des tribus qui vivent dans la clientèle de l'Égypte, dans le cercle de son influence ou qui du moins lui ont emprunté certains traits de sa discipline militaire. Cependant, si la sculpture a été exécutée par un atelier syrien, il est infiniment probable que les représentations sont également syriennes. C'est pourquoi je suis toujours porté à croire que les guerriers figurés sur notre plaque sont plutôt des Asiatiques, dont les relations avec la population syrienne établie en Égypte s'expliquent naturellement.

LÉON HEUZEY.

1. Au sujet de la découverte fréquente de ces flèches, dites *à tranchant transversal*, dans les stations préhistoriques de l'Occident, on trouvera la question parfaitement résumée dans l'*Archéologie préhistorique* de M. J. de Baye, ch. VII. La comparaison avec l'usage égyptien y repose particulièrement sur les observations de Chabas, *Étude sur l'antiquité historique*, p. 382 et suiv.

UN PORTRAIT DE POMPÉE

(Pl. VIII)

M. Helbig a publié en 1886 dans les *Mittheilungen* de l'Institut archéologique allemand de Rome (tome I, p. 37-41 et pl. I) un buste en marbre d'un travail excellent, que sa ressemblance saisissante avec la tête figurée sur certains deniers des fils de Pompée permet d'identifier sans la moindre hésitation : c'est un portrait du grand Pompée, le seul authentique et contemporain que nous possédions [1]. M. Helbig avait fait représenter le buste de profil et de trois quarts, parce que la ressemblance avec le portrait numismatique se trouve ainsi mieux accusée; mais, au point de vue artistique et même iconographique, la vue de face est plus intéressante. C'est ce qui m'a décidé à donner dans mon ouvrage sur *Mithridate Eupator,* qui vient de paraître, une nouvelle reproduction de ce beau marbre, d'après une épreuve photographique prise de face, que l'heureux possesseur du buste, M. Jacobsen, de Copenhague, a mise à ma disposition avec sa libéralité accoutumée : que l'aimable et savant collectionneur danois reçoive ici tous mes remerciments.

Les lecteurs de la *Revue archéologique* trouveront sans doute quelque intérêt à cette planche, exécutée à merveille par M. Dujardin. Je m'abstiendrai, d'ailleurs, de tout commentaire, n'ayant rien d'essentiel à ajouter aux observations fines et judicieuses dont M. Helbig a accompagné sa publication; il a dit tout ce qu'il

1. M. Helbig signale deux autres bustes analogues dans le musée Torlonia, figurés dans l'album des photographies de cette collection (Rome, 1884), pl. 84 et 130. Je n'ai pas réussi à voir cet ouvrage, qui paraît n'avoir pas été mis dans le commerce.

y avait à dire — et même un peu plus — sur les inductions que l'on peut tirer, relativement au caractère et à l'intelligence de Pompée, de ce portrait qui respire la vérité la plus scrupuleuse. Ce front large, mais bas, profondément plissé par l'habitude de la réflexion prolongée, cette chevelure artistement relevée (*relicino honore*, dit Pline), ces formes grasses et vieillottes, ces petits yeux indécis et clignotants, ce sourire bonhomme gâté par l'expression méfiante des lèvres minces et serrées, tout cela compose le commentaire le plus vivant et le plus instructif de certaines pages de Cicéron et de Plutarque qui sont dans toutes les mémoires. M. Mommsen a dit de Pompée qu'il était un excellent sergent-major (*Wachtmeister*), et rien de plus; ce n'est pas le buste Jacobsen qui modifiera ce jugement.

THÉODORE REINACH.

BRONZE

REPRÉSENTANT UNE NATION ET DES GUERRIERS VAINCUS

(PLANCHE IX)

Le bronze que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue* n'est pas inédit ; mais il est resté peu connu malgré l'éloge qu'en avait fait Fillon, son premier possesseur :

« Des premiers temps de l'empire est l'anse en bronze de vase, avec incrustations d'argent, de notre collection, où se voit la Gaule assise dans l'attitude de la douleur, tandis que ses fils se préparent à défendre leur dernière place forte. Derrière elle, deux guerriers, le bas du corps couvert des braies nationales, semblent déjà vaincus. Traitée avec une grande largeur de style, cette pièce capitale se recommande aussi par son intérêt historique. On sait combien sont rares les monuments où sont figurées des scènes de la conquête des Gaules; celui-ci nous paraît contemporain des sculptures de l'arc d'Orange, qui offre des détails de costume à peu près identiques[1]. »

Fillon, par cette description, donnait au monument un intérêt capital pour l'archéologie gauloise ; néanmoins le bronze a continué à rester ignoré. C'est pourquoi nous avons eu recours à l'obligeance de M. P. Rattier, possesseur actuel de l'objet, qui a bien voulu faciliter notre étude.

Le bronze affecte la forme d'une anse de vase, et la seule objection qu'on puisse faire contre cette destination, c'est que les

1. La date de ce monument n'est pas fixée avec certitude. Cf. *Revue archéologique*, 1887, II, p. 129 et 1889, I, p. 198.
2. B. Fillon, *L'art romain et ses dégénérescences au Trocadéro*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, t. XVIII, p. 492. La gravure (p. 489) ne permet pas d'avoir une idée exacte du monument.

personnages sont placés de telle façon que l'objet, pour être examiné, doit être placé horizontalement dans le sens de la longueur.

Mais, si l'on admet que ce bronze est une anse de vase, on peut supposer que cette anse était placée sur le sommet d'un vase à large panse. D'un autre côté, comme il s'agit d'un ornement, il est possible que l'anse ait été placée verticalement sur le côté d'un vase. La longeur du bronze est de $0^m,140$ et sa hauteur de $0^m,100$ (jusqu'au sommet de la figure de femme assise). Le poids est de 559 grammes. En dessous, à divers endroits, on remarque de fortes traces d'oxydation ; un reste de soudure existe au centre du fer à cheval formé par les deux guerriers étendus ; à côté, on voit un trou de vis qui a été percé à une époque relativement récente.

La provenance n'a pas été indiquée par B. Fillon. L'authenticité de l'objet n'a pas été contestée d'une façon sérieuse, et plusieurs connaisseurs ont reconnu le bronze comme antique[1].

Nous allons décrire l'objet et nous indiquerons ensuite les rapprochements que l'on peut faire avec des figures appartenant à d'autres monuments.

Le sommet de l'anse supporte une femme assise sur un rocher. La tête de cette figure est légèrement penchée en avant; les cheveux épars retombent sur le dos et sur les épaules[2] ; les mains croisées sont appuyées sur le genou gauche ; le pied droit

1. Dans le *Catalogue de la collection B. Fillon* (vente à Paris, 1882, n° 9), les experts, MM. Rollin et Feuardent reproduisent la gravure de la *Gazette des Beaux-Arts* et ajoutent : « Ce bronze n'a pas de patine, mais il est indubitablement antique. » — Le bronze n'a pas, en effet, une patine véritable provenant de l'oxydation des divers éléments du métal, mais le temps lui a donné une couverte brune.

2. Les cheveux épars et la poitrine nue ont toujours été des signes de douleur :

Sed parce solutis
Crinibus, et teneris, Delia, parce genis.
(Tibulle, I, I, 67-68.)

...sparsaeque solutis
Crinibus exululant matres, atque ubera nudant.
(Sil. Italic., XII, 598.)

repose sur une pointe de roc. Une draperie glisse sur l'épaule gauche, laissant à nu la poitrine, le dos et le bras droit, et couvrant le reste du corps. L'attitude de la figure est d'un sentiment remarquable et exprime un profond abattement, une poignante tristesse.

Aux pieds de cette figure, on voit un pan de mur de grand appareil entre deux tours à créneaux. Au-dessus de la muraille, on aperçoit deux hommes, l'un jeune et imberbe, l'autre, plus grand, portant une longue barbe et une chevelure opulente. Derrière ce personnage, il y a deux hastes ou javelots et un *carnyx* (?), incrustés d'argent.

De l'autre côté, derrière la femme assise, un homme se dresse derrière un rocher sur la pointe duquel il appuie sa main droite[1]. Il est couvert seulement par une draperie, analogue au *sagum*, qui passe sur la poitrine et voltige en arrière des épaules. Ce personnage maintient sur son épaule, avec le bras gauche, un ballot entouré de cordes. A droite de la tête et à gauche, au-dessus du bras, étaient un bouclier long et un objet incertain, dont les incrustations en argent ont disparu ; à gauche, sous le bras, on voit un instrument en forme de pic et un bouclier long.

De chaque côté de ce personnage, l'anse se prolonge par deux branches formant fer à cheval. Celle qui est à la gauche de l'observateur est formée par un homme barbu et chevelu, les bras collés au corps, étendu sur le dos, vêtu de braies qui remontent jusqu'à mi-corps, en se terminant par une sorte de bourrelet.

L'autre branche montre un jeune homme imberbe étendu sur la poitrine ; le pied droit est croisé sur le gauche ; le bras gauche est plié et la tête, de profil, est appuyée sur le bras droit allongé.

L'interprétation des figures de notre bronze amène des rapprochements intéressants.

D'abord la femme éplorée est probablement la personnification d'une nation vaincue. On connait des figures analogues.

Aldrovandi a signalé une statue de femme, avec de longs

1. Quelques personnes pensent que ce pourrait être une barque.

cheveux, la tête appuyée sur la main en signe de tristesse. M. S. Reinach l'a rapprochée d'une figurine de bronze représentant une Gauloise captive[1].

Sur le registre inférieur du grand camée de Vienne[2], on remarque une femme barbare, la tête entre les mains et les coudes appuyés sur les genoux dans une attitude de douleur[3].

Des deniers de Jules César portent un trophée d'armes gauloises ; d'un côté, un captif, et de l'autre, une femme assise, un bras accoudé sur un genou et soutenant sa tête en signe de douleur[4]. C'est certainement une femme gauloise et l'on peut même croire que cette femme représente la Gaule. Nous trouvons en effet des monnaies d'or de Constantin qui nous montrent des captives, dans une attitude identique, désignées par les légendes FRANCIA ou ALAMANNIA[5]. C'est évidemment une personnification, et quoique ce dernier exemple, le seul certain, appartienne à une époque plus récente, on est suffisamment autorisé à voir, dans la figure de femme de notre bronze, la personnification d'une nation vaincue.

Les deux défenseurs, qui paraissent à mi-corps au-dessus de la muraille, appartiennent certainement au peuple vaincu. Derrière eux, il y a deux hastes et un instrument qui ressemble à un *carnyx*, mais qui pourrait bien n'être qu'une sorte de faucille. Quant au mur, il est très semblable à ceux qui sont figurés sur la colonne Trajane[6].

1. *Les Gaulois dans l'art antique*, *Revue archéologique*, 1889, I, p. 19.
2. Müller-Wieseler, *Denkmäler*, pl. LXIX, n[os] 377; *Gazette archéol.*, 1886, pl. XXXI.
3. Pour d'autres rapprochements analogues, voy. S. Reinach, *op. laud.*, *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 322.
4. E. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. II, G. Julia, n[os] 11 et 12.
5. H. Cohen, *M. impériales*, nouv. éd., t. VII, p. 248-249, n[os] 165 à 170. Cf. *Annuaire Soc. fr. de numism. et d'archéol.*, t. II, 1867, p. 275, pl. XVII; *Catalogue de vente de la collection Ponton d'Amécourt*, n[os] 674 et 675. — Un bas-relief de Koula, en Méonie, montre la Germanie représentée sous les traits d'une Germaine et désignée par le mot ΓΕΡΜΑΝΙΑ (Mommsen, dans les *Mittheil. des d. Inst. in Athen*, 1888, p. 18.)
6. W. Froehner, *La colonne Trajane*, Paris, 1865, pet. in-4; voy. les fig. p. 86 et 93.

Le personnage plein de mouvement que l'on voit emportant un ballot est d'une explication difficile. Le ballot entouré de cordes est semblable à ceux que les soldats romains portent de la même manière, dans une scène d'embarquement figurée sur un bas-relief de la colonne Trajane[1]. Quant au personnage lui-même, on peut le comparer au guerrier barbare, qui porte le manteau agrafé sur l'épaule, *sagum*, et qui combat un cavalier gréco-italique, sur le sarcophage de la vigne Ammendola[2].

Ce dernier monument nous montre aussi des barbares, nus jusqu'à la ceinture et vêtus de braies[3]. Il y a notamment, sur les registres supérieurs des petits côtés, deux guerriers, vêtus de cette façon, qui sont étendus dans une attitude analogue aux deux figures de notre bronze. Ces dernières paraissent avoir les pieds nus. Sur la colonne Trajane, nous voyons aussi des barbares simplement vêtus de braies, mais on les a considérés comme des auxiliaires germains combattant à côté des soldats romains[4]. Les Daces et les Sarmates sont en effet toujours caractérisés par un costume qui les couvre complètement et qui se compose d'un manteau, d'une blouse à longues manches et d'un pantalon plissé par le bas et serré dans la chaussure[5].

A la droite du personnage qui porte un ballot, on remarque une sorte de hache qui ressemble à l'*ascia* des monuments funéraires et dont on a constaté la présence sur des bas-reliefs de la colonne Trajane[6]. Quant au bouclier hexagonal, il se retrouve dans un grand nombre de sculptures où l'on reconnaît des armes gauloises, l'arc d'Orange, le bas-relief des *Nautae Parisiaci*, le sarcophage de la vigne Ammendola, etc.[7]. Mais ces bou-

1. W. Froehner, *op. laud.*, p. 98-99; cf. p. 100.
2. Bas-relief du petit côté droit, *Rev. archéol.*, 1888, pl. XXII-XXIII. Voy. le texte de M. S. Reinach, *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 336.
3. Pour le costume gaulois, voy. *Revue archéologique*, 1889, I, p. 337, notes 2 et 3.
4. W. Froehner, *op. laud.*, p. 102.
5. W. Froehner, *op. laud.*, p. 86.
6. W. Froehner, *op. laud.*, p. 109.
7. Cf. *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 195 et 335.

cliers peuvent avoir appartenu à des Germains ou à d'autres peuples[1].

Quelle conclusion peut-on tirer du bronze que nous venons d'examiner?

Si, d'une part, on a certains détails qui rappellent la colonne Trajane, d'un autre côté, les deux guerriers étendus ne sauraient être des Daces. Il y a dans la composition un mélange d'éléments divers. Aussi, nous sommes porté à considérer notre bronze comme une œuvre où l'artiste a représenté des barbares, non pour retracer un sujet historique, mais pour rappeler les victoires de Rome[2]. On sait du reste avec quelle facilité les Romains confondaient sous le nom de *Barbares* tous les peuples qu'ils combattaient. Nous laisserons donc de côté les considérations de Fillon, sans fixer une date précise au monument, sans lui accorder l'intérêt particulier qu'il aurait certainement si l'on pouvait y voir en toute certitude la Gaule vaincue.

Malgré les restrictions que nous impose une prudente réserve, le bronze de M. Rattier permet de faire d'intéressants rapprochements : c'est dire que la valeur archéologique en est considérable.

J.-Adrien Blanchet.

1. Un aureus et un denier de Néron Drusus, frère de Tibère, portent un trophée avec deux boucliers hexagonaux, accompagné de la légende DE GERMANIS. *Catal. de vente de la collection du vicomte E. de Quelen*, 1888, n° 740, pl. II.

2. M. S. Reinach a déjà été conduit à un résultat analogue et il a admis en principe « qu'aucun bas-relief de sarcophage ne représente une bataille historique entre Romains et Gaulois ». (*Rev. archéol.*, 1889, I, p. 344.)

LA

NÉCROPOLE DE MOURANKA

(RUSSIE)

Beaucoup de découvertes importantes ont été communiquées au Congrès archéologique tenu récemment à Moscou. Parmi les plus intéressantes, nous mentionnerons les fouilles faites par M. Vladimir Polivanoff et par M. de Tolstoï dans un ancien cimetière du village de Mouranka, gouvernement de Simbirsk, district de Senguileï.

Il y a peu de temps, des travaux de terrassements mirent à découvert dans les environs de la ville de Sizran une sépulture richement pourvue d'objets en argent [1]. Elle contenait en outre des cheveux d'un noir d'ébène très bien conservés. Ces tresses, fixées à l'aide de légers liens sur une tige de bois, étaient enlacées par une courroie de cuir non tanné ; ainsi disposées, on les renfermait dans une écorce d'arbre servant de gaine (fig. 1). Le tout était retenu par une courroie de cuir plus mince que la première, entièrement recouverte d'un fil d'argent (fig. 2). Cet usage funéraire n'avait pas encore été observé en Russie.

La nécropole de Mouranka a fourni une quantité considérable de bracelets de femmes et d'enfants (fig. 3), des boucles d'oreille, des bagues (fig. 4) et des ustensiles de ménage. Selon M. Polivanoff, le caractère des bijoux prouve qu'ils provenaient de Bolgori, ancienne capitale du peuple de ce nom. Jusqu'à la fin

1. Parmi les objets en argent que procuraient les Bulgares du Volga, les parures ornées de petits globules soudés avec symétrie se distinguent surtout par leur élégance.

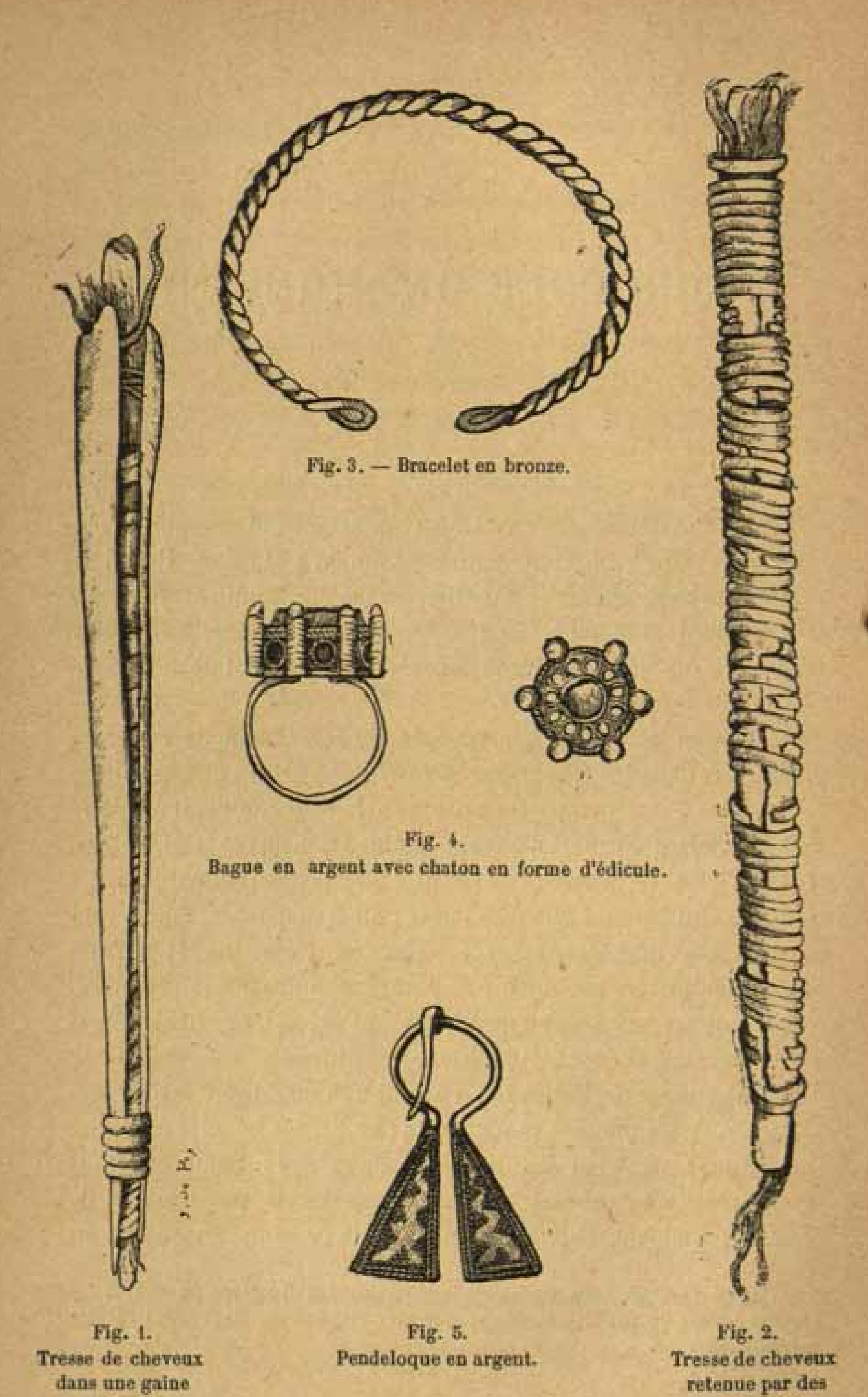


Fig. 3. — Bracelet en bronze.

Fig. 4.
Bague en argent avec chaton en forme d'édicule.

Fig. 1.
Tresse de cheveux dans une gaine d'écorce.

Fig. 5.
Pendeloque en argent.

Fig. 2.
Tresse de cheveux retenue par des courroies.

du XIV[e] siècle, cette ville centralisait la civilisation et le commerce de tous les peuples habitant les rives du Volga[1]. Sur le parcours de ce fleuve, on retrouve plus ou moins abondamment les types de parures qui caractérisent la trouvaille de Mouranka (fig. 5). Au mois d'octobre 1889, sur une étendue de deux hectares, les tombeaux avaient été bouleversés et détruits sans aucun profit pour la science. Grâce à la loi de 1888, une grande quantité de sépultures sont restées intactes et la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg doit y pratiquer des fouilles méthodiques.

Le cimetière de Mouranka est situé sur une pente douce s'étendant jusqu'à la rivière Oussa qui se jette un peu plus loin dans le Volga. La surface du sol ne trahit l'existence d'aucune élévation artificielle, d'aucun *kourgan*. Les sépultures n'ont jamais été pratiquées à plus d'un mètre de profondeur. Sur les points de la nécropole qui ont été bouleversés, on remarque des tas d'ossements humains et d'animaux domestiques, principalement de chevaux, abandonnés par les ouvriers. Les squelettes étaient déposés dans des cercueils en bois de forme arrondie. Lors du IV[e] Congrès archéologique tenu à Kazan, M. Alabine a fait connaître des sépultures offrant plusieurs points de comparaison. Elles ont été remarquées en 1877 pendant la construction du chemin de fer de Samara à Orenbourg, et se trouvaient de l'autre côté du Volga, presque vis-à-vis Mouranka. L'analogie de ces tombeaux ressort de l'absence de tumulus, de la forme arrondie des cercueils en bois et de la présence de tissus très riches. Ces tissus s'appellent en russe *partcha* et ressemblent un peu, par les matières premières employées, aux étoffes usitées pour les vêtements sacerdotaux.

Le cimetière de Mouranka peut être daté par les monnaies tartares en argent, déposées auprès des morts. Elles portent le

1. *Rapport* de M. Polivanoff lu le 25 janvier 1890 au Congrès archéologique de Moscou. — D'après le comte Ouvaroff, les habitants de Bolgori avaient alors entre les mains le monopole du commerce avec l'Orient. *Les Mériens*, p. 108, 1875,

nom du Khan Oussbeck [1] et de son fils Djanibeck [2]; par conséquent elles appartiennent au XIVe siècle. La présence de ces types monétaires fait considérer le cimetière de Mouranka comme étant contemporain de la domination des Mongols. M. Polivanoff attribue cette nécropole aux Tartares, se basant non seulement sur les témoignages de la numismatique, mais en invoquant ceux des légendes locales et de la toponymie [3]. L'absence de *kourgan* et la coutume d'ensevelir les femmes et les enfants dans des étoffes précieuses viennent corroborer cette manière de voir.

Baron J. DE BAYE.

1. 1327 après J.-C.
2. 1346 après J.-C.
3. La rivière Timereck près Mouranka se nommait autrefois Jehetereck.

UN

TÉMOIN DES AGES ANTIQUES
A LUTÈCE

DÉCOUVERTE D'UNE VOIRIE ROMAINE

Les causes principales des inégalités du sol parisien sont les travaux de fortification successivement exécutés pour défendre la ville contre l'ennemi du dehors, et l'usage fort ancien d'entasser les immondices, les ordures ménagères et les gravois à proximité des habitations.

Ces dépôts d'abord placés *extra muros* se trouvèrent dans l'intérieur de Paris par suite de l'agrandissement de ses enceintes fortifiées. On nommait *voirie*, *monticule*, *butte*, *monceau*, *motte*, etc., ces amas si riches en souvenirs archéologiques et qui sont pour nous autant de témoins certains du périmètre de l'antique Lutèce. Les plus élevés et par cela même les plus connus étaient : le *monceau Saint-Gervais*, la *butte Saint-Roch* qui sous Louis XIV montrait encore à son sommet quelques moulins à vent (celle-ci entamée en 1667 fut rasée définitivement pour livrer passage à l'avenue de l'Opéra et à la rue des Pyramides), la butte de *Bonne-Nouvelle* ou de *Villeneuve-des-Gravois*, située non loin de la porte Saint-Denis.

A l'extrémité orientale de la Cité existait un monticule qu'on nommait le *Terrail*, le *Terrain*, ou encore la *motte aux Papelards*, parce qu'elle était la propriété des chanoines de Notre-Dame.

Un monceau s'élevait aussi sur l'emplacement de la rue Mazarine, le long du fossé de Nesles ; un autre était situé à l'endroit où se trouve la rue Péronnet, ancienne rue Saint-Guillaume, qui s'était appelée déjà la rue de *la Butte*.

Enfin un dépôt bien connu depuis quelques siècles, autrefois nommé la *Butte des Coupeaux* ou *Copeaux*, et qui a donné son nom à un petit pont placé sur la Bièvre, existe encore de nos jours dans son entier ; nous voyons cette butte figurer sur les anciens plans de Paris surmontée d'un moulin à vent. Elle est devenue un des ornements du Jardin des Plantes, où on la connaît sous le nom de *Labyrinthe*. La hauteur au-dessus du niveau de la Seine en est de 30 à 35 mètres.

Les quelques monticules que nous venons de nommer s'élevaient souvent plus haut que les murailles de Paris ; aussi, dans une assemblée tenue en 1512, il fut décidé qu'on abattrait ces buttes et qu'il serait ordonné aux habitants de déposer les gravois dans des lieux plus éloignés de la ville.

Après avoir dit quelques mots ces importants dépôts, rappelons que d'autres amas moins grands se trouvaient aussi près des habitations de l'époque gallo-romaine. Ceux-ci ont conservé dans un terrain noirâtre toutes sortes d'objets pouvant nous fournir de précieux renseignements sur la vie domestique de ce temps.

Le premier de ces monceaux, reconnu et exploré par nous il y a quelques années, était situé rue du Cardinal-Lemoine, en face de la rue Clovis : il contenait des débris sur lesquels différents articles ont été publiés par la presse parisienne à cette époque.

Nos dernières recherches nous ont mis en présence d'un autre monticule ignoré jusqu'à ce jour.

C'est celui que nous avons étudié pendant plus de six mois et qui va faire l'objet de cette notice.

Il était situé à l'extrémité méridionale de la butte Sainte-Geneviève (*Mons Lucotitius* des Latins), à l'angle formé par les rues Gay-Lussac et Royer-Collard, où on le voyait encore il y a quelques mois dépassant de 8 mètres environ le niveau actuel des rues désignées plus haut et allant jusqu'à 2 mètres au-dessous du pavé de la rue Le Goff.

Ce tertre, véritable musée archéologique, remontait certainement au commencement de l'époque gallo-romaine et prenait

fin au XVIIe siècle, ainsi que nous allons le prouver par l'étude des couches successives dont chacune représente une période bien connue de notre histoire.

Suivant l'inclinaison des couches diverses, nous constatons d'abord que l'entrée de la décharge ou voirie était située au midi. La couche supérieure, en terre végétale, mesurait 0^m,55 d'épaisseur ; celle qui suivait était composée d'une sorte de terre à four mêlée de silice, de sable grossier, de tessons d'aiguières, de plats, de fourneaux, etc., en terre émaillée, appartenant aux XVIe et XVIIe siècles. Cela formait un amas de 2^m,40 d'épaisseur.

Le remblai avait été bien supérieur, pendant une période de deux siècles, à celui de toute l'époque païenne ; celui-ci ne mesurait que 1^m,70.

Les XIVe, XVe et XVIe siècles étaient représentés par un dépôt noirâtre de 0^m,70 auquel se mêlaient des fragments de pichets d'une contenance de 0^l,50 à 2 litres, en terre recouverte d'un vernis jaune plombifère et de petits reliefs décorant la circonférence et le col du vase.

Moins profondément dans le remblai, se trouvait une petite marmite à deux anses, d'une contenance de 10 centilitres, en terre cuite à une haute température, qui n'est autre chose qu'un jouet d'enfant.



Fig. 1.

La céramique pharmaceutique figure ici en grande quantité ; ce sont de petits pots de grès à col évasés, de toutes les grandeurs (fig. 1), dans lesquels les pharmaciens des XVe et XVIe siècles servaient à leurs clients les électuaires, pommades ou onguents dont on faisait un fréquent usage à cette époque. Des petites bouteilles en terre cuite, à goulot étroit, en forme de *guttus*, devaient contenir les préparations liquides du pharmacien (fig. 2 et 3). Ces poteries étaient confectionnées avec une argile grasse et plastique qui offre les couleurs les plus variées, très commune dans le département de la Seine, et qui est naturellement mêlée de silice ; cuite, elle devient d'une solidité extrême, au point de

produire des étincelles au choc de l'acier, de résister au burin le mieux trempé, et d'être en un mot inattaquable à l'acide nitrique.

Tous ces récipients sortent des mains des maîtres potiers du *bon vieux temps*, des maîtres ou compagnons qui seuls pouvaient fabriquer pour leur compte. Ils datent de cette époque de rivalités et de haines qui vit si souvent le sang couler dans les rues de Paris, et des corporations se disputer entre elles, avec le

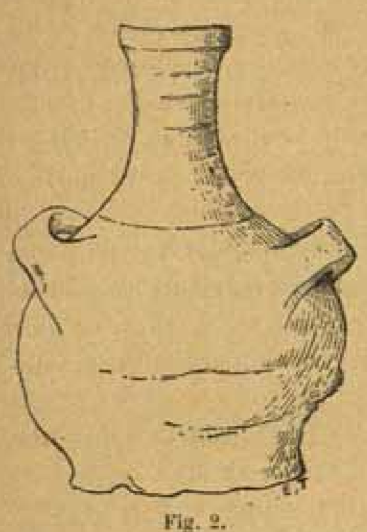


Fig. 2.

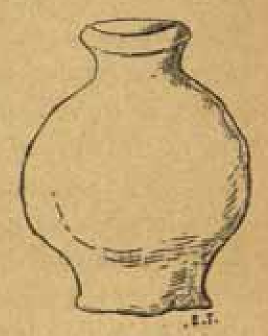


Fig. 3.

plus grand acharnement, la fabrication d'un objet, l'une parce qu'il y entrait du plomb ou de l'étain, l'autre parce que le corps de l'objet était en terre cuite, de cette époque enfin où l'apprentissage du potier était de *dix années* et le compagnonnage de *trois*, où le brevet coûtait 36 livres et la maîtrise 500 avec chef-d'œuvre ; on comprend que cette qualité de maître fût alors inaccessible aux pauvres.

D'autre part, on limitait le nombre des apprentis et l'entrée dans la communauté était une faveur qu'il fallait acheter et qu'on réservait le plus souvent aux fils des compagnons. Les maîtrises, accordées d'abord pour constater la capacité, dégénérèrent en privilèges usuraires et envahisseurs ; les fils de maîtres héritèrent des titres de leur père, sans passer par les épreuves que

subissaient les apprentis. Les règlements fixaient scrupuleusement les dimensions des objets et jusqu'aux procédés de fabrication. Comme on le voit, tout n'était que gêne et entraves pour l'artisan et par conséquent pour le progrès de l'art industriel.

Cette coutume explique pourquoi, pendant plus de deux cents ans, la petite poterie pharmaceutique des XVe et XVIe siècles a conservé son type lourd, unique dans sa forme et constant dans la préparation de la terre qui le compose.

Les immondices des XIIe, XIIIe et XIVe siècles ne dépassaient pas $0^m,45$ d'épaisseur ; elles étaient formées de détritus de cuisine, d'ossements de bœuf, de chèvre, de mouton et de coquilles d'œufs, puis de poteries grossières et de fragments flammulés de traits d'un rouge ferrugineux disposés verticalement au flanc des vases avec ou sans anses ; ce type caractéristique, employé pour les besoins domestiques, était aussi d'un usage général à Paris et dans les environs, dans les cérémonies funèbres du culte catholique. On le fabriquait au moyen des terres argileuses à peine purifiées par un lavage, dont aucune couverte ni vernis ne cachait la pâte grossière, happant à la langue, et on les perçait aux flancs de petites ouvertures destinées à faciliter la combustion du charbon et de l'encens qui brûlaient dans la fosse près du mort.

Dans cette même couche se sont rencontrés d'autres fragments de poterie flammulée, à longs cols et à bords tréflés (sorte d'œnochoé) ainsi que des morceaux de verres à boire très irisés.

Du XIIe au Ve siècle le dépôt de $1^m,30$ se composait en grande partie de gravois ne contenant rien de remarquable.

Mais voici l'époque gallo-romaine représentée par une épaisseur variant de $1^m,70$ à 3 mètres et qui, on peut le dire, contient une véritable mine de renseignements sur la céramique païenne affectée aux besoins domestiques des Lutéciens.

Dans presque tous les dépôts d'immondices découverts dans le vieux Paris et appartenant au temps de l'occupation romaine, nous remarquons qu'invariablement les morceaux de poterie sont épars dans le remblai ; ici nous observons le contraire ; les poteries sont brisées, mais souvent les fragments se trouvent

réunis sur place, et permettent la reconstitution de l'objet abandonné sur ce point il y a plus de dix-huit cents ans.

Nous pouvons induire de cette particularité que le périmètre de l'antique dépôt lutécien était couvert de maisons dont les habitants jetaient là les détritus du ménage. Par la réunion complète de tous ces fragments on comprend aisément qu'ils n'étaient pas, ainsi que de nos jours, déposés dans la rue et relevés ensuite par des employés chargés du nettoyage de la voie publique. De plus, ce qui semble venir confirmer que des habitations s'élevaient sur ce point, c'est qu'au-dessous du remblai gallo-romain nous découvrons des murailles, des pierres brûlées couvertes de cendres et au milieu desquelles il nous a été donné de recueillir un nombre considérable d'objets :



Fig. 7 *bis*.

Une petite tête de lion de bronze en fort mauvais état de conservation (fig. 3 *bis*), un petit racloir ou *strigile* d'enfant (fig. 4), des perles en pâte émaillée, une petite cuillère de forme sphérique (fig. 4 *bis*), une autre cuillère en bronze en fort mauvais état de conservation dont l'extrémité manuelle est rompue (fig. 5), type de la *lingua* des Romains, une troisième cuillère (fig. 6) en os, type de

la précédente, des boucles munies de leur ardillon, des os travaillés et tournés (fig. 7), de beaux débris de poterie en terre si-

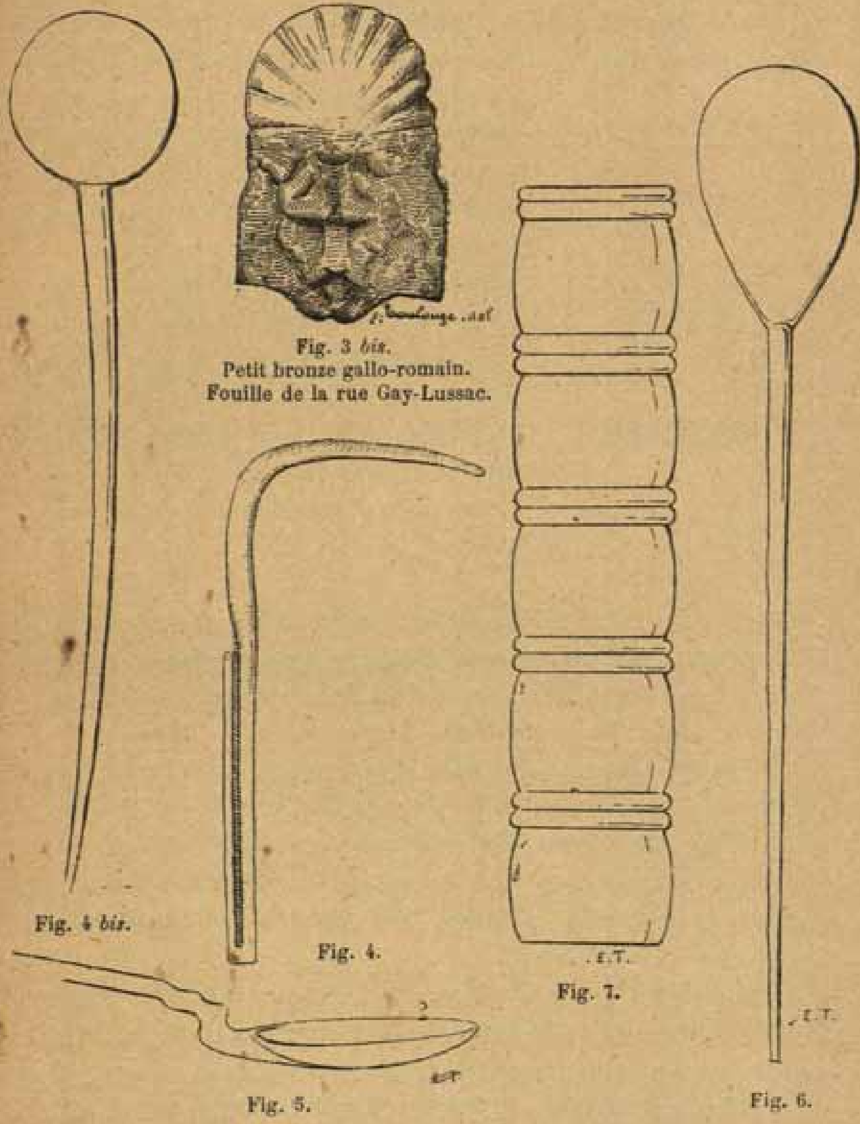


Fig. 3 *bis*.
Petit bronze gallo-romain.
Fouille de la rue Gay-Lussac.

Fig. 4 *bis*.

Fig. 4.

Fig. 7.

Fig. 5.

Fig. 6.

gillée dont un relief nous présente un petit guerrier armé du glaive et du *scutum* prêt au combat, sortant du même moule que

celuiqui a été découvert par nous à Saint-Marcel et absolument semblable à un autre qui figure dans une vitrine du Musée de Cluny (fig. 7 *bis*).

Un petit creuset dont on semble avoir fait un fréquent usage (fig. 8). Un bronze montrant une tête de femme reliée à un corps de poisson décoré de rinceaux et d'écailles gravés à l'échoppe et au burin, a été trouvé au milieu de cendres et de morceaux de poterie. Ce bronze a été travaillé et enlevé dans une plaque de métal de 4 millimètres d'épaisseur. La tête, d'une mauvaise exécution, appartient pourtant à la même époque que la trousse de médecin dont il a été parlé en janvier 1882, dans la *Revue archéologique*, et qui offre un si beau témoignage de la grande habileté du graveur antique.

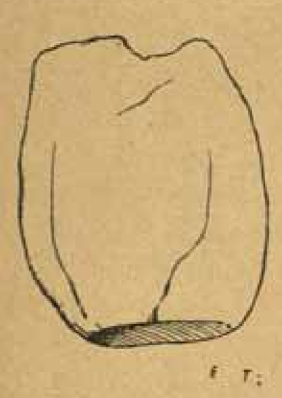


Fig. 8. — Creuset.

La suite de notre fouille devait encore offrir des pièces nationales gauloises, malheureusement très frustes ; des monnaies romaines en argent et bronze à l'effigie d'Auguste, de Trajan, Nerva, Antonin, Faustine, Marc Aurèle, Claude, Tibère, etc.; des déchets de cuisine composés d'ossements de mouton et de sanglier, de coquilles d'œufs, de moules d'eau douce, d'escargots, etc. Un petit *guttus* en verre qui remplissait l'office de nos biberons modernes, peut-être de compte-gouttes ou de flacon à parfum; le mamelon est placé à la base du petit monument (fig. 9).

Nous trouvons une petite fiole, sorte d'*unguentarium* en verre dont l'ouverture est de $0^m,015$ de diamètre, ne mesurant que $0^m,05$ de hauteur (fig. 10). Poursuivant nos recherches au milieu de fragments de briques et de tessons de vases, nous rencontrons une petite statuette de Mercure d'une conservation déplorable : les membres sont brisés; la tête est coiffée du *petasus*; un *torques*

d'argent orne notre petit dieu ; les épaules et le haut des bras sont couverts par une *chlamys* ; la hauteur de la statuette devait être de $0^m,06$. Un grand vaisseau en terre, sorte d'ustensile de cuisine, se rencontre au milieu de gravois ; il ne mesure pas moins de $1^m,21$ de circonférence ; un large bec servait à l'écoulement du liquide (fig. 11). Ainsi que tous les objets trouvés dans la fouille, il est malheureusement en fort

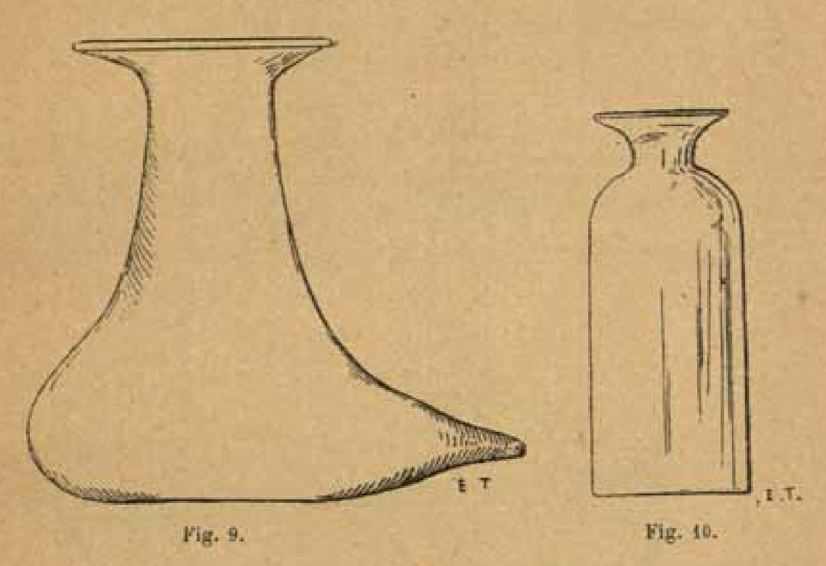


Fig. 9. Fig. 10.

mauvais état de conservation. Nous recueillons plusieurs goulots en terre rouge et noire, précieux spécimens de la rare habileté avec laquelle le potier antique savait dessiner les fines moulures décorant l'orifice des grandes amphores, dont nous ne pouvons reconstituer la forme (fig. 12, 13 et 14). Des fragments en terre sigillée se rencontrent dans un terrain noirâtre, en bordure de la rue Legoff, et présentent des reliefs fort curieux, tels que chasse au cerf et à l'ours, figures nues, fleurs, animaux, etc. (fig. 14 *bis*, 15, 16, 17, 18 et 18 *bis*). Puis une petite lampe monolychne en terre rouge brique se trouve au milieu des fragments publiés plus haut ; elle est sans anse, décorée d'un disque mouluré, au milieu duquel se voit une femme drapée, mais trop fruste pour

être décrite; on remarque un trou par où l'on introduisait la matière combustible; le bec est brisé; une autre, semblable comme forme et comme terre, porte au centre du disque une fleur à huit pétales (fig. 18 *ter*). Enfin, au milieu de briques de toutes gran-

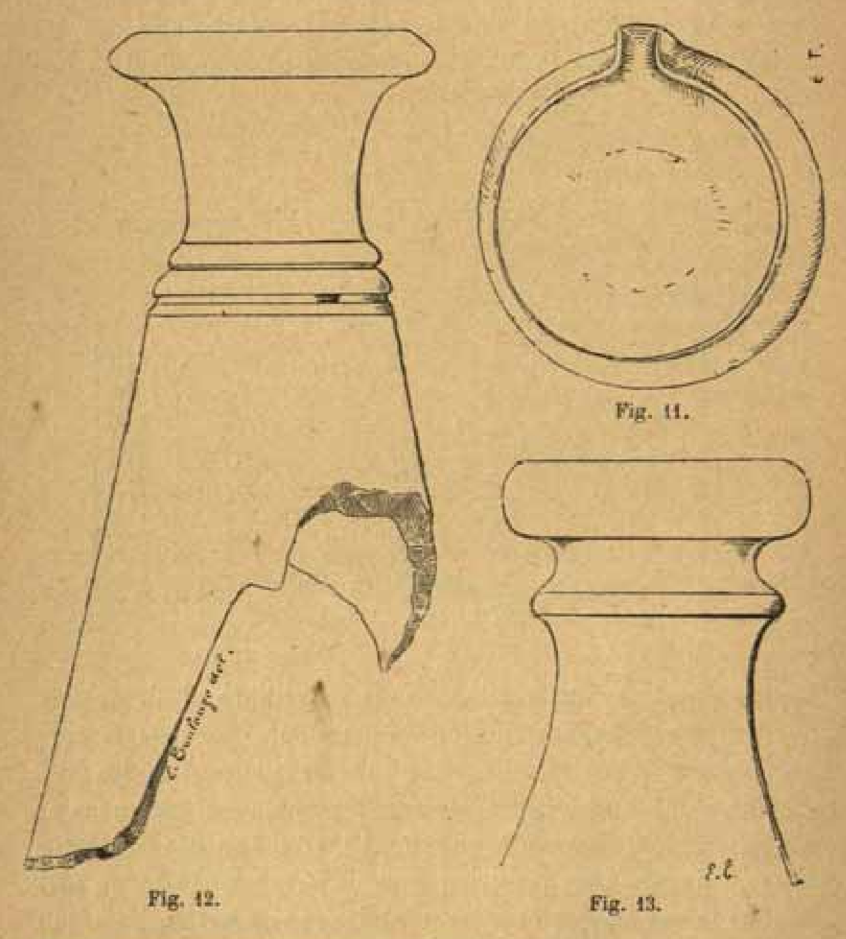


Fig. 11.

Fig. 12.

Fig. 13.

deurs, nous rencontrons encore quelques lampes brisées en terre rouge, couvertes d'un vernis noir, très léger, inséparable de la terre malgré un séjour de dix-huit cents ans dans un sol humide.

Des fragments sont couverts d'un enduit verdâtre semblable à celui qui recouvre certains vases chrétiens des IVe et Ve siècles

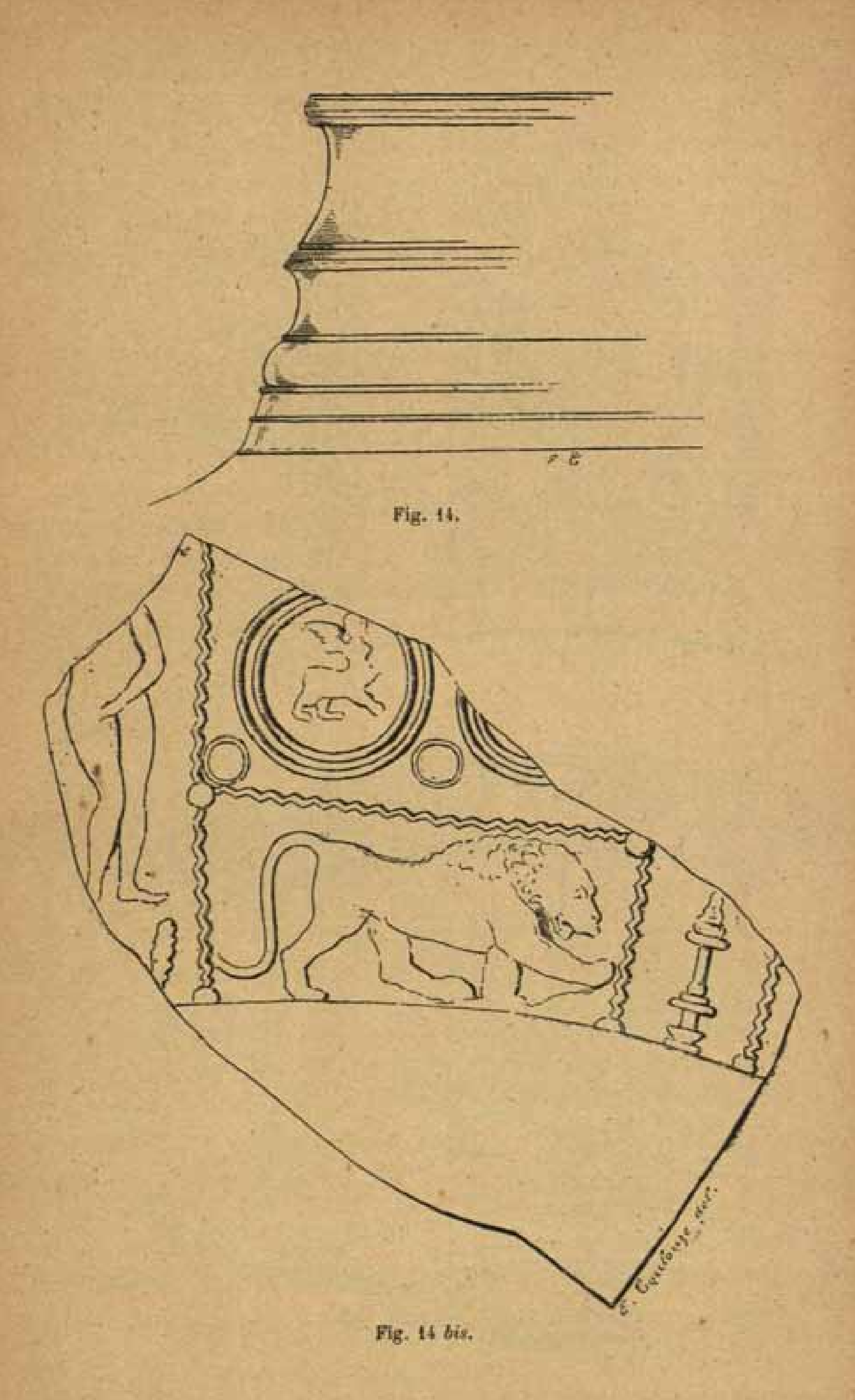


Fig. 14.

Fig. 14 *bis*.

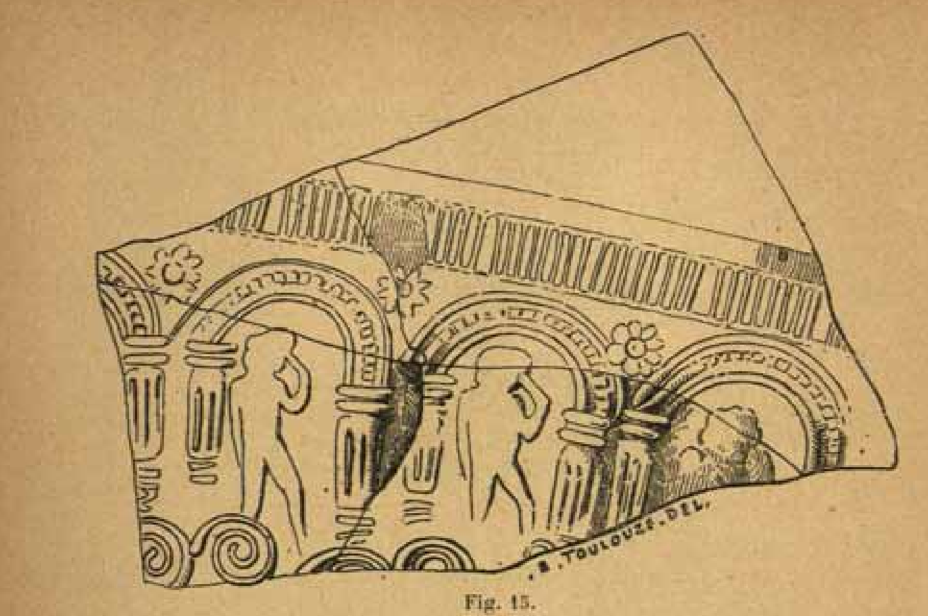


Fig. 15.

E. Toulouze del.

Fig. 16.

découverts par nous au quartier Saint-Marcel; c'est donc à tort que l'on attribuait l'invention du vernis jaune des potiers à *Luca della Robia*, sculpteur florentin du xv[e] siècle, puisque les fouilles de Paris viennent offrir de la poterie païenne et chrétienne recouverte de ce vernis.

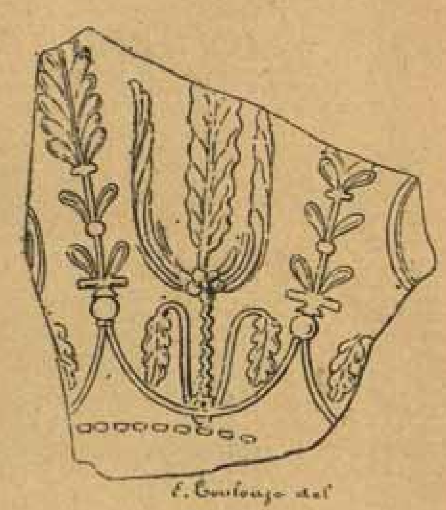
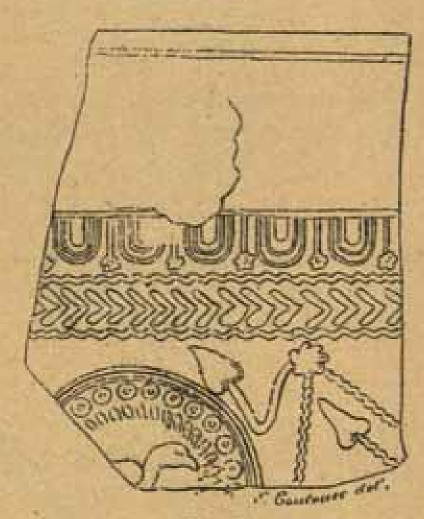


Fig. 17.

Nous rencontrons aussi sur ce point quelques os travaillés, le *stilus* pointu, servant à écrire sur des tablettes. Avec des fragments de bronze, nous trouvons une aiguille en os (fig. 19).


Fig. 18.

Au milieu de cendres et de terres brûlées se trouvent plusieurs agrafes ou broches (*fibula*) employées pour fixer les différents vêtements des hommes et des femmes; ces agrafes ressemblent à celles qu'on emploie de nos jours; quelques-unes plus petites servaient pour attacher des ceintures, des courroies, des harnais et le bandeau (*tænia*) que les femmes portaient autour de la tête afin de maintenir leur chevelure (fig. 20, 21 et 22). Une autre plus belle, carrée de forme, était décorée très probablement à chaque

angle d'une pierre précieuse; un ardillon jouant sur une des

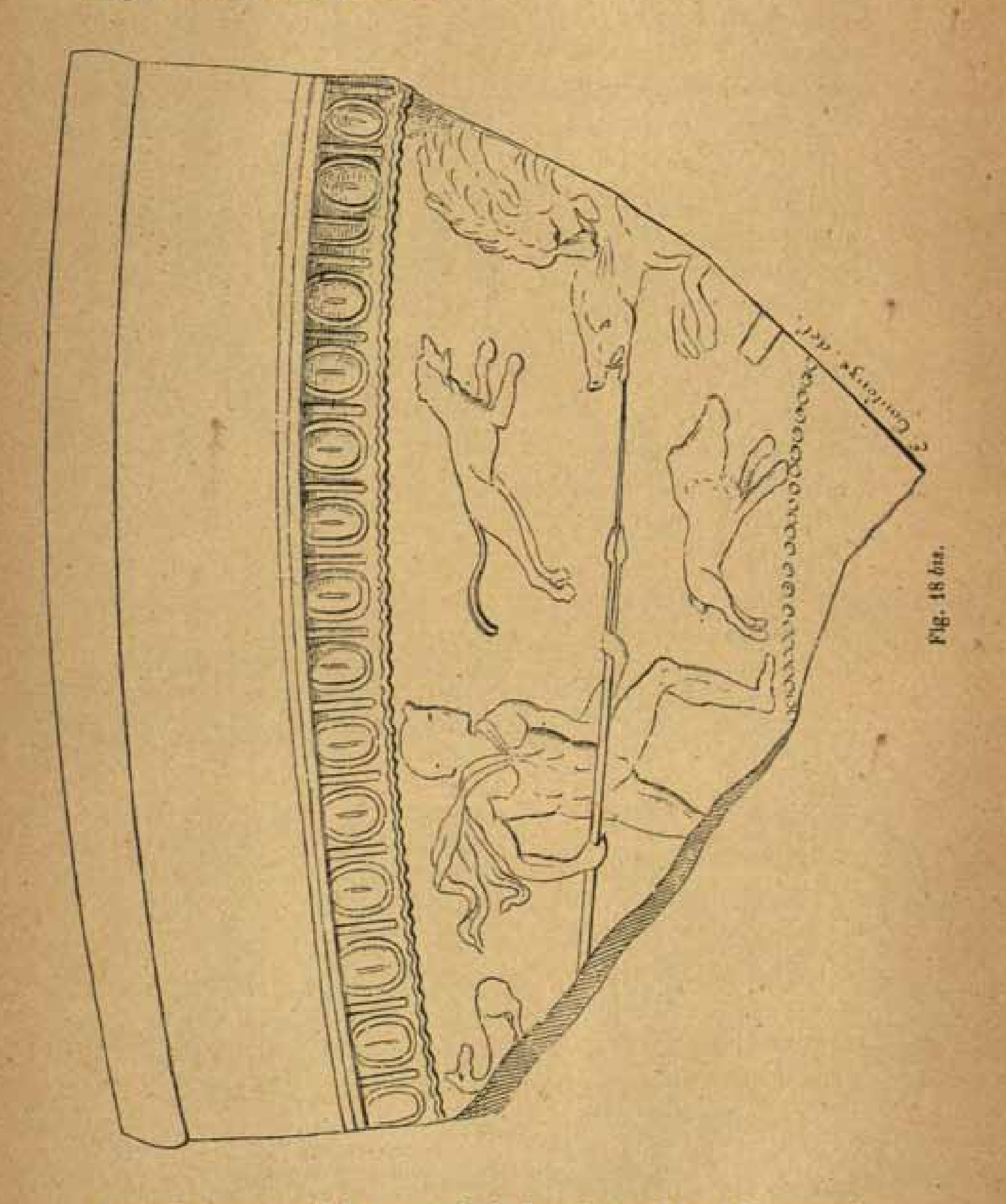


Fig. 18 *bis*.

branches traversait le centre de la boucle, en fixant la courroie

et venait sur une des faces du carré reposer dans une légère rainure pratiquée exprès (fig. 23).

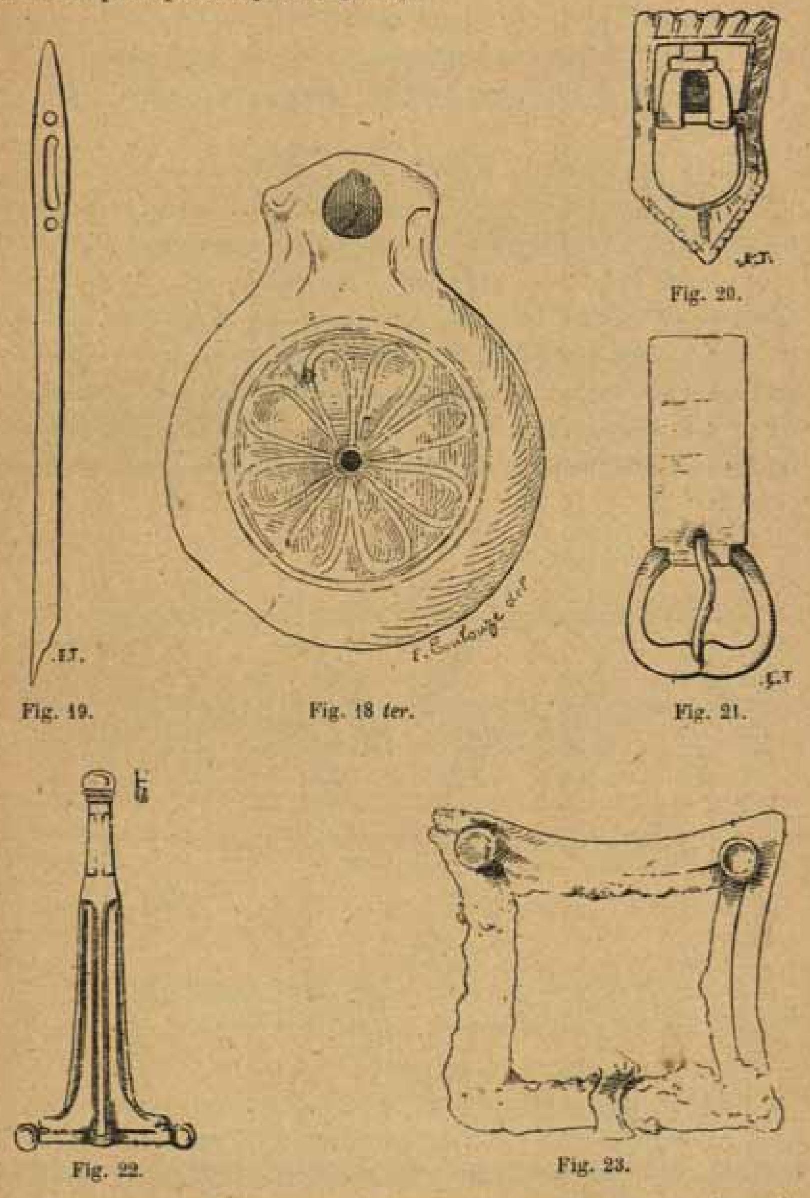


Fig. 19. Fig. 18 *ter*. Fig. 20. Fig. 21. Fig. 22. Fig. 23.

Une autre de dimensions plus grandes semble être un fermoir

dont on se servait pour fixer un ceinturon militaire; il est décoré de petits points en relief repoussés.

La dernière agrafe que nous rencontrâmes dans ce dépôt est d'un travail fort beau et d'une grande finesse; elle devait servir à fixer les vêtements, tels que la *chlamys*, le *pallium*, le *sagum*, etc., etc.

Auprès de l'agrafe, et dans le sable, nous rencontrons un des plus beaux échantillons de la céramique gallo-romaine. La pâte fine est d'un rouge brique mat, d'une plus grande densité et d'une plus grande dureté que celles des poteries que nous attribuons à l'époque du bronze. De petits épis placés en ornements autour du vase ont un relief de 2 millimètres. Le vernis qui recouvre cette pâte aux formes si délicates, au dessin si correct et si gracieux, a le ton de l'argent, ce qui donne au vase un ton métallique admirable; de plus, il adhère encore complètement à la terre cuite (fig. 24).

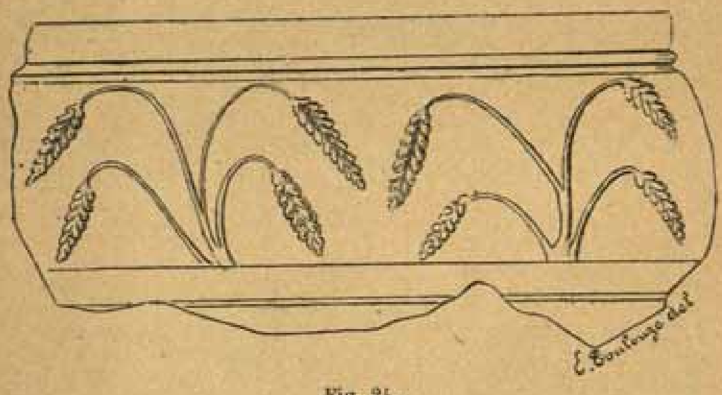


Fig. 24.

Une poterie brisée (en terre rouge), très remarquable par les dépressions qu'on voit sur son pourtour et sa forme gracieuse, se rencontre non loin de la poterie précédente.

Puis quelques petites coupes en belle terre sigillée d'un type bien connu (fig. 25, 26) un petit *guttus* en terre cuite (fig. 28), un autre en verre (fig. 27) et une grande amphore d'un rouge brique et de la contenance de 2 litres environ (fig. 29).

Dans les premiers jours de juillet 1889, nous recueillons en bordure de la rue Le Goff, à 2^{m},50 au-dessous du niveau de cette

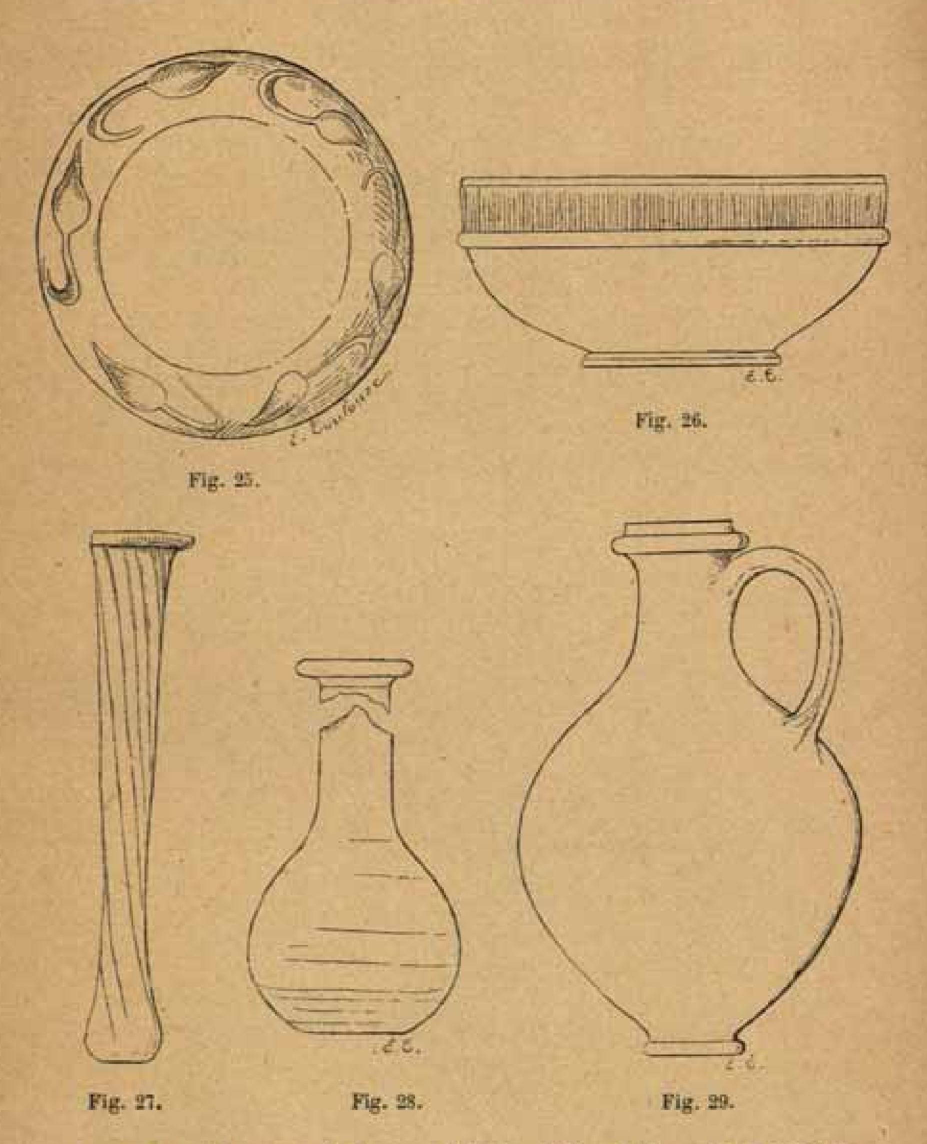


Fig. 25. Fig. 26.

Fig. 27. Fig. 28. Fig. 29.

rue, un petit peson de bronze (*statera*) (fig. 30), qu'on tenait en suspension au moyen d'un crochet fixé au bras du fléau ou le-

vier ; ce dernier était le plus ordinairement divisé par des points

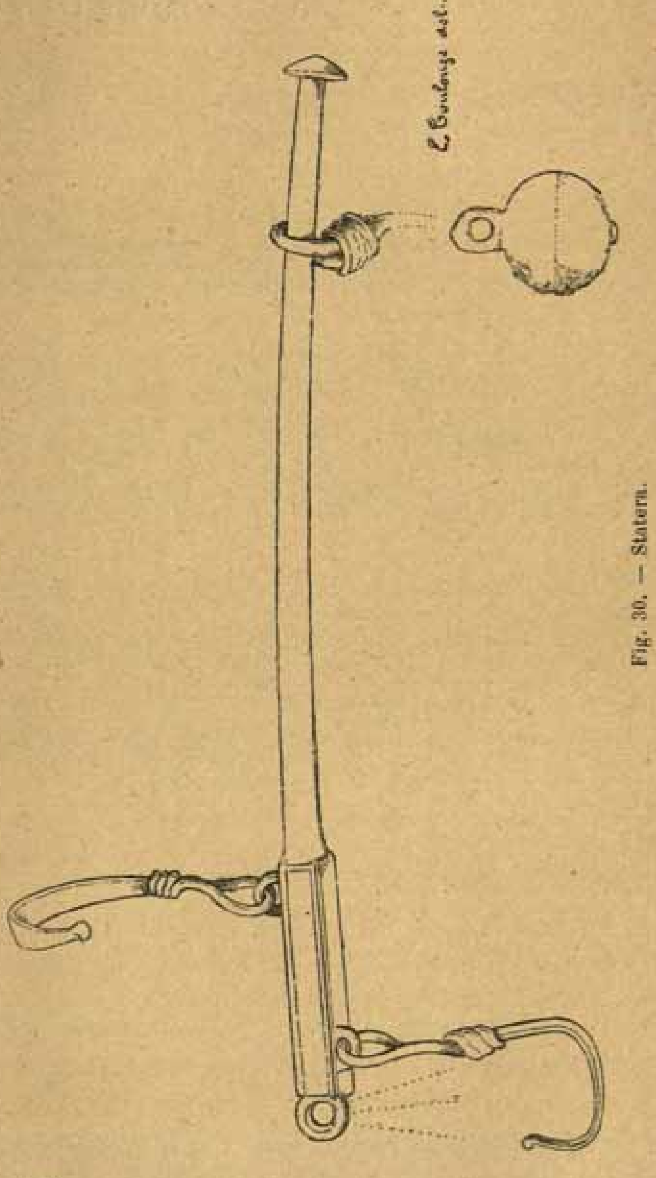


Fig. 30. — Statera.

ou des chiffres romains gravés en creux, qui servaient à déterminer le poids des corps que l'on voulait peser ; le long du fléau,

et de l'autre côté du point de suspension, se trouvait un petit poids mobile en bronze de forme sphérique suspendu par une chaîne (cette dernière est rompue).

En général ces ustensiles sont exécutés avec beaucoup d'art, et le goût antique apparaît dans la diversité des formes données au contre-poids.

Notre petit monument est en tout semblable à une balance que possède le Musée de Naples et qui porte dans la partie du fléau où s'attachent les crochets l'inscription suivante :

IMP · VESP · AVG · IIX ·
T · IMP · AVG · F · VI · C ·
EXACTA · IM · CAPITO ·

C'est-à-dire : « Sous le huitième consulat de Vespasien, Auguste empereur, sixième de Titus empereur, fils d'Auguste, examinée dans le Capitole. »

Suivant cette inscription, cette balance a été faite en l'an 77, deux années avant l'éruption du Vésuve qui a enseveli Pompéi. On voit qu'elle avait été examinée et contrôlée par l'autorité publique.

Nous pouvons donc supposer avec raison que notre balance trouvée à Lutèce, semblable en tout point, ainsi que nous l'avons déjà dit, à celle du Musée de Naples, appartient au commencement de notre ère, ainsi que tous les débris archéologiques recueillis, au fond, dans la fouille.

Non loin de la balance se rencontrent des fragments poterie rouge portant le *sigillum* = (OFCALI) = (OFESTO) = (OFCIV) = (OFFRM) = (OFICACVI) = (OFCFRL) = (OF CRESTIO) = CINTVGNATV (nom connu déjà).

Plus un morceau de poterie noire portant comme marque de fabrique (T° R° OXO).

Enfin, découverte absolument inattendue, parmi des fragments de terre sigillée, d'une tête de Christ portant la couronne d'épines ; elle est en terre blanche.

Vers la rue Royer-Collard nous avons rencontré des murailles

et des fondations d'habitations antiques sillonnant le remblai de l'est à l'ouest. Nous trouvons aussi des fours à potier ; la masse de la construction était en briques et reposait sur un soubassement en pierres taillées et brûlées par le feu intense qui cuisait la poterie. Une centaine et plus peut-être de petits tuileaux de 0m,084 de longueur sur 0m,06 de largeur avec 0m,016 d'épaisseur se trouvaient autour de cet atelier. Nous pensons qu'ils servaient, ainsi que de nos jours, à caler et à mettre d'aplomb les objets déposés par le cuiseur dans le four.

Disons maintenant que la céramique gallo-romaine découverte ici était surtout à l'usage de la cuisine et de la table. Les vases à boire en terre rouge et noire portaient souvent des inscriptions profondes d'environ 2 millimètres, faites après la cuisson. Ce genre de gravures, de celles qui sont appelées *graffiti*, semble vouloir indiquer le possesseur. Au milieu de poteries noires et rouges, d'*œnochoès*, d'*ollæ* (fig. 31) d'*amphoræ*, etc., nous trouvons un petit *unguentarium* en verre assez semblable comme forme à ceux des Grecs et qu'on a pris longtemps pour des vases lacrymatoires : son ouverture, d'un diamètre de 0m,015, est circulaire, ses flancs présentent quatre faces de 0m,01 de largeur. Près de cette petite fiole se rencontre un éclat de vase en terre rouge, portant en relief un guerrier nu montant un cheval au galop. Une amphore mesurant de 0m,70 à 0m,80 de hauteur et qui, ainsi que toute la céramique découverte sur ce point, est brisée. Un vase (fig. 32), en terre rouge brique avec couverte noire, se rencontre près de l'amphore ; il est d'une contenance de 2 litres environ et d'une forme très élégante ; le col est rayé de



Fig. 31. — Poterie noire.

quatre traits verticaux tracés après la cuisson, ayant $0^m,03$ de hauteur.

Le temps préhistorique est représenté ici par deux fragments de hache en silex gris; ils appartiennent à l'époque néolithique et ont été rencontrés dans un amas de cendres, de tessons en terre cuite appartenant, il y a lieu de le croire, à l'époque du bronze; puis des pierres calcinées par le feu et 30 à 40 litres de gros charbon de bois de chêne au milieu duquel nous trouvons, mais moins profondément enfouis, deux petits plats creux en terre grise, sorte de *catinus* de $0^m,20$ de diamètre, et de nombreux fragments en terre rouge brique (fig. 33 et 33 *bis*).

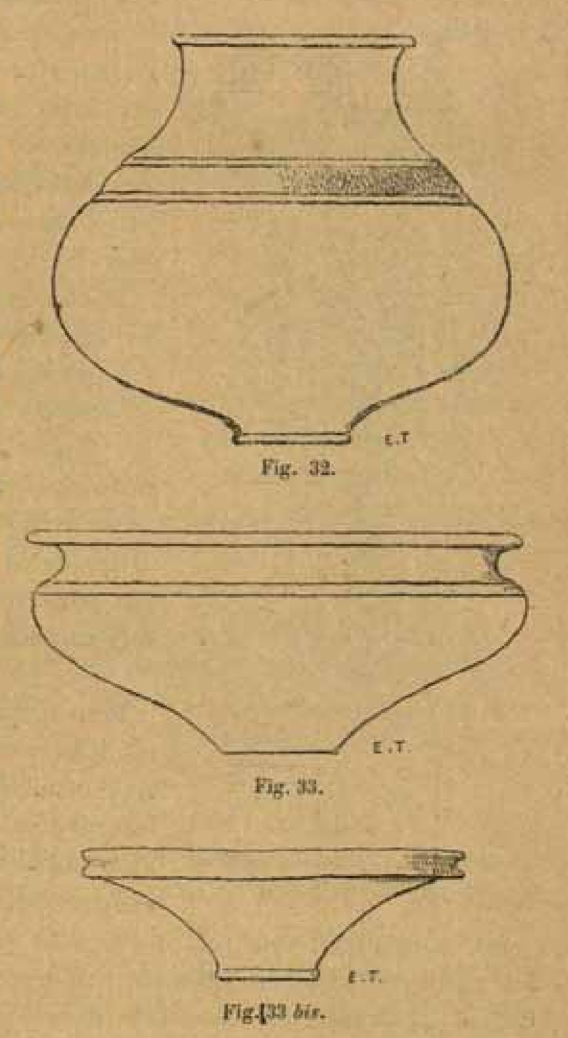


Fig. 32.

Fig. 33.

Fig. 33 *bis*.

Nous reconnaissons en juillet un deuxième four (côté de la rue Malebranche) qui, avant les travaux de terrassements, était enseveli sous 8 à 9 mètres de remblai; quelques parties inférieures étaient fort bien conservées.

La construction était en pierres et en briques, les murs mesuraient environ de 0m,30 à 0m,35 d'épaisseur. Vers le haut, c'est-à-dire au-dessus des fondations et vers le four, le mur se composait exclusivement de tuiles de 0m,25 à 0m.30 de longueur sur 0m,18 à 0m,20 de largeur. Le soubassement touchant le sol était composé de gros moellons pris très probablement dans les carrières du quartier ou des environs[1].

Disons pour mémoire que dans les décombres enlevées de cette dernière fouille, et à fleur du sol, la dernière épave recueillie est une plaque indicatrice d'une des anciennes rues formant le périmètre du terrain exploré : je veux parler de la rue Saint-Thomas, que nous voyons figurer sur les anciens plans de Paris.

Fig. 34. — Sépulture lutécienne (époque païenne).

Dans les premiers jours de juillet, à 10 mètres environ de la rue Royer-Collard, en pratiquant une tranchée pour les fondations d'un mur mitoyen au-dessous de la construction du premier four dont nous avons parlé, nous rencontrâmes un squelette (fig. 34) dont les membres inférieurs offraient une anatomie parfaite; les os étaient admirablement conservés dans un sable grossier, au

1. En terminant cette trop incomplète description du four à potier, je veux témoigner ma vive reconnaissance à M. Gabriel Pasquier, architecte distingué et propriétaire du sol, qui a bien voulu autoriser mes recherches archéologiques sur ce point si curieux de notre vieux Paris.

milieu duquel ils étaient enfouis depuis dix-huit siècles et peut-être plus.

D'une organisation vigoureuse, les points d'attaches musculaires présentent des saillies prononcées; des fragments de maxillaires offrent des arcades alvéolaires munies de dents belles et fortes sans pour cela être exemptes de la carie, maladie fréquente, et que j'ai constatée fort souvent dans ce quartier sur de jeunes sujets de vingt à trente ans, appartenant aussi bien à l'époque païenne que chrétienne. Les travaux de soutènement nécessités par une muraille de 25 mètres d'élévation au-dessus de la fouille, les charpentes et les murs de la nouvelle construction, rendaient l'exploration du sol fort difficile et très périlleuse, mais grâce à l'extrême obligeance et au concours très habile de M. Auguste Clozard, chef des travaux, nous parvînmes à dégager complètement le squelette. A gauche de la tête, près des temporaux, et touchant l'humérus, se trouvait un vase en terre noire, de la contenance de 1 litre environ, à base étroite et au corps renflé; à droite un autre vase de $0^m,30$ de hauteur, d'une teinte gris noirâtre, plus svelte de forme que le premier; les deux objets étaient fort maltraités par le poids des terres et la difficulté de les extraire de la sorte de cavité où on les voyait.

Cette sépulture appartient certainement à l'époque gallo-romaine, ainsi que viennent l'affirmer les débris de vases antiques déposés près du mort, et une monnaie romaine très fruste que nous croyons à l'effigie de Gordien III.

On sait que la coutume de déposer des vases auprès des morts remonte à la plus haute antiquité. Presque toujours le mobilier funéraire des Lutéciens se compose de poteries employées aux usages domestiques. A l'époque païenne, le mort était généralement accompagné de plusieurs vases, de monnaies de naulage, d'armes, de bijoux, etc.; vers les IVe et Ve siècles, les sépultures chrétiennes découvertes par nous au quartier Saint-Marcel et rue de l'Arbalète ne contiennent plus qu'une ou deux poteries. A une vingtaine de mètres du squelette et plus profondément enfoui dans le sol qui n'était qu'un sable mouvant, nous rencon-

trâmes des os humains incinérés accompagnés de vases littéralement écrasés par le poids des terres. Parfois les os brûlés étaient répandus à même le sol; ils avaient dû y être déposés dans des caisses ou urnes en bois.

Ces sépultures nous sembleraient celles de citoyens pauvres, car cette indigence peut seule expliquer l'absence de vases funéraires.

Nous pouvons induire de la présence de ces différentes fosses qu'il y a eu deux sortes de sépultures, parfaitement distinctes d'ailleurs par leur emplacement dans le sol; les squelettes sont inhumés vers la rue Royer-Collard, et les traces d'ossements incinérés se rencontrent en bordure de la rue Le Goff et non loin de la rue Malebranche.



Fig. 35. — Vase de Lutèce.

L'étude de la céramique à travers les âges peut être considérée comme l'étude la plus certaine des débuts de la civilisation et de l'industrie humaine.

La poterie seule se conserve sans trop s'altérer, tandis que les ustensiles habituels employés dans la vie domestique sont détruits par le temps et ne nous permettent pas toujours de nous reporter vers ces époques qui font constamment l'objet de nos recherches; aussi sommes-nous heureux de publier aujourd'hui la précieuse découverte d'un vase malheureusement brisé, et de quelques fragments qui viennent ajouter à nos études sur l'art de la céramique pratiquée par les habitants de Lutèce il y a plus de deux mille ans.

« Le vase de Lutèce » (fig. 35), découvert le 12 juillet 1889,

est, de tous les monuments connus jusqu'à ce jour, le plus ancien (il y a lieu de le croire) et le plus précieux de la céramique primitive extraite du sol parisien.

C'est peut-être le seul échantillon de ce genre qui ait jamais été recueilli des poteries parisiennes appartenant à l'époque antérieure à l'invention du tour à potier. Nous pouvons lui assigner cette date, car si le tour eût été connu au moment de la confection du vase de Lutèce, il n'aurait pu fournir les inégalités, les reliefs capricieux qui accusent la main déjà fort adroite mais inexpérimentée de l'ouvrier de l'âge de bronze. La pâte qui le compose est grossière et caractérisée par le mélange de petites pierres siliceuses.

Elle a gardé l'empreinte à l'extérieur de plantes à tiges sèches qui ont dû être placées à son contact. Le vase ainsi que les échantillons de céramique recueillis et appartenant à la même époque ont été cuits sinon au soleil, du moins à un feu fort insuffisant.

On comprend combien des pièces entières d'objets aussi fragiles doivent être rares, si on pense qu'elles se désagrègent très facilement dans un sol humide.

Les flancs du vase mesurent $0^m,010$ d'épaisseur. Une cassure permet de constater que la pâte est peu homogène, noire, mélangée de petits cailloux; il est entouré à sa partie supérieure d'un rebord grossièrement formé à la main. Le flanc est décoré de traits disposés verticalement, gravés à la pointe avant la cuisson; ils s'élèvent de la base, et s'arrondissent à gauche vers le haut du vase pour se relier en formant une décoration très simplement exécutée.

La hauteur du petit monument est de $0^m,12$, son diamètre au flanc de $0^m,11$, la base a $0^m,065$ de diamètre et l'ouverture n'a pas moins de $0^m,08$. Ce qui donnera une idée de sa construction toute primitive, c'est qu'il ne pèse pas moins de 503 grammes, poids relativement élevé si nous tenons compte des proportions indiquées plus haut. Ainsi que toute la poterie appartenant à cette époque, il ne porte aucune couverte.

Ce vase d'un enseignement précieux nous apprend que bien avant la conquête de Lutèce, le point occupé par les ateliers gallo-romains était déjà celui où les potiers indigènes fabriquaient leurs vases (un point ignoré jusqu'à ce jour), et que la petite ville gauloise n'était pas seulement circonscrite dans l'île, mais s'étendait aussi sur la rive gauche de la Seine, jusqu'au sommet de la butte Sainte-Geneviève.

Dans le sol et à quelques mètres du vase, se rencontrèrent seize monnaies gauloises en fort mauvais état de conservation. Six sont à la même effigie qu'une monnaie trouvée par nous, dans une sépulture découverte non loin du Val-de-Grâce, en bordure de la rue Saint-Jacques à Paris.

Type : Tête imberbe regardant à droite — peut-être Apollon.

Légende : Fruste.

℞. Cheval au trot, monté par un cavalier lançant le javelot ou brandissant une lance de la main droite, étoile à cinq pointes au-dessus de la queue du cheval.

Métal : Bronze coulé (fig. 36).




Fig. 36.

Nous l'avons déjà dit dans nos publications antérieures, la présence de ces sortes de monnaies nationales dans les sépultures païennes est extraordinairement rare.

Sur une autre monnaie gauloise, bien que très fruste, nous distinguons ATECTORI, nom du chef gaulois qui figure à l'avers. Au revers figure un taureau.

Lors de la reconstruction des nouveaux bâtiments du collège Sainte-Barbe à Paris, nos fouilles personnelles amenèrent la découverte d'une fabrique de poterie, des fours, et des puits d'où l'argile avait été extraite.

Nous pouvons donc conclure avec d'autres chercheurs que ce quartier servait d'emplacement à des ateliers de céramistes, dès avant la domination romaine et au commencement de notre ère, et que le point étudié rue Le Goff avait été occupé par l'officine d'un potier; laquelle officine, détruite et abandonnée, s'était transformée par la suite en décharge publique.

Ajoutons, pour finir, que le dépôt reconnu par nous en face de la rue Clovis était, ainsi que celui de la rue Le Goff, à la même distance des murailles dites de Philippe Auguste, ce qui semblerait affirmer notre ancienne conjecture, établissant ce fait d'histoire important : que si la population était moins compacte au sommet de la butte Sainte-Geneviève à l'époque gallo-romaine, le périmètre de la ville n'en était pas moins le même qu'au XIIe siècle, date de la construction de l'enceinte de Paris.

EUG. TOULOUZE.

LE PAPE URBAIN V

ESSAI SUR L'HISTOIRE DES ARTS A AVIGNON

AU XIVe SIÈCLE

(*Suite*[1])

Les constructions d'Urbain V à Montpellier.

Les fêtes du sixième centenaire de l'Université de Montpellier prêtent un intérêt d'actualité tout spécial à l'histoire des monuments édifiés par les soins du pape Urbain V, qui compte parmi les plus insignes bienfaiteurs de cette ville. Laissant de côté la description même de ces monuments et les recherches de l'ordre topographique, tâche dont les archéologues de Montpellier s'acquitteront infiniment mieux que moi[2], je m'attacherai à mettre au jour une série de documents tirés des Archives du Vatican. Ces documents, dont j'ai signalé pour la première fois l'existence il y a longtemps déjà, et dont j'ai communiqué l'année dernière le résumé à la Société des Antiquaires[3], sont encore complètement inédits; ils nous fournissent en abondance les détails les plus circonstanciés, et sur la marche même des travaux et sur les artistes qui les ont exécutés. C'est un premier spicilège, que j'espère pouvoir compléter dans la suite.

Urbain V avait longtemps habité Montpellier. Ce fut en souvenir de ce séjour qu'il y fit bâtir à neuf une grande église, sous le titre de Saint-Benoît et de Saint-Germain, et à côté une maison de son ordre, pour les religieux destinés à la desservir. « Mais sa pensée, affirme M. l'abbé Albanès, ne fut pas de fonder

1. Voyez la *Revue* de 1889, t. II, p. 403-402.

2. En ce moment même, un auteur à qui nous devons un premier mémoire, des plus érudits (L. Guiraud, *Les Fondations du Pape Urbain V à Montpellier; le Collège des Douze Médecins ou Collège de Mende*; 1369-1561), publié à Montpellier en 1889, imprime un nouveau volume consacré aux constructions entreprises dans cette ville par Urbain V.

3. Voy. le *Bulletin de la Soc. nationale des Antiquaires de France*, 1889, p. 84.

un simple monastère; ce devait être en même temps un collège, où les jeunes bénédictins viendraient s'appliquer à l'étude du droit canonique; et en le dotant de revenus pour trente-six religieux, il ordonna que vingt d'entre eux vaqueraient aux divins offices, selon le rite monastique, et que les seize derniers suivraient les cours de droit à l'Université, laissant leurs places à d'autres, quand ils auraient terminé leurs études[1].

Dès le mois de juillet 1364, il est question de l' « hedificium papæ in Montepessulano ». Ce sont des versements variant de 10 florins à 300 florins; puis viennent des subsides plus importants, de 800 florins, de 4.800 francs, etc. (R. 309, ff. 1, 38, 46 v°, 49, 52 v°, 53, 67; R. 317, ff. 29, 97, etc.). Au mois de septembre 1364, « Jordanus Oliverii canonicus Rothomagensis » est « magister hospicii » et reçoit 50 florins (R. 309, fol. 28 v°). « Johannes Garrige », ou « Garrigie canonicus et collector Narbonensis », ou « nuncius in provincia Narbonensi », est placé « super hedificio » ou « ad faciendum opera in Montepessulano » (R. 317, fol. 15). Le 1 octobre a lieu « situatio primi lapidis capitis ecclesie » (R. 309, fol. 70).

Au mois de décembre de la même année, on signe un contrat « de cavandis fundamentis ecclesie », avec « Guillelmus Maura et Jacobus de Volio laboratores », à raison de 14 gros par canne, puis avec « Salvator Roque peyrerius » (R. 309, fol. 11-12).

En 1365, on relève des versements de 1,000 francs, puis de 1,300 francs, à Bernardus Franchi, de 2,700 francs au même (R. 317, ff. 100 v°, 107). Le 9 mai le pape fait payer 400 francs à « Bernardus Franchi burgensis de Montepessulano ad fieri faciendum quedam opera que idem dominus noster papa facit fieri in dicto loco de Montepessulano specialiter deputato »; le 13 juillet suivant, 3,000 francs au même et le 20 août 760 francs, 60 « pro quodam collegio ». Le 3 novembre, 3,312 florins 12 sous sont remis « certis personis deputatis seu deputandis ad fieri faciendum opus pro quodam collegio quod idem dominus noster papa

1. *Abrégé de la vie et des miracles du bienheureux Urbain V.* Paris, 1872.

ibidem facit fieri... » (R. 302, fol. 58, 63, 65 v°, 69 v°). On peut en outre citer, pour l'année 1365, des versements de 300 francs, de 760 florins, de 3,091 florins, 17 sous, de 3,312 florins, 13 sous, de 1,318 florins (R. 317, fol. 114 v°, 118, 119; R. 318, fol. 79, etc.).

Le 24 septembre, « Bernardus de S. Stephano » reçoit 500 florins de la Chambre « pro fustis collegii Montispessulani » (R. 317, fol. 151 v°). Le 29 novembre : 750 florins sont versés entre les mains de « Michael Liabonis[1] pro fustis collegii » (R. 314, fol. 72; R. 318, fol. 80 v°).

En 1366 les subsides sont de 740 nobles de Gênes, de 280 francs, de 3,006 florins, de 100 florins, de 600 francs, de 623 florins de la Chambre, de 2,000 florins, de 1,186 florins, de 1,550 florins, de 2,911 florins et 8 sous, de 3,500 florins, de 1,995 florins, 26 sous, de 1,623 francs, 24 sous, etc. (R. 318, ff. 84 v°, 90 v°, 92, 97 v°, 98, 100, 102, 103 v°, 105, 106 v°; R. 319, f. 49, 59, etc.; R. 321, fol. 66; R. 324, fol. 8, 9 v°). Voici quelques détails sur ces dépenses : le 24 mars, « Bernardo Regis[2] pro fustis collegii Montispessulani » 282 fl. Cam. (R. 318, fol. 89 v°). Le 22 mai, « Michaeli Liabonis pro fustis conventus Montispessulani 150 fl. Cam. » (R. 318, fol. 93 v°). Le 13 juin « Bernardo de Manso et Stephano Bonandi fusterio pro fustis chori collegii in Montepessulano, 357 flor. 18 s. » (R. 318, fol. 95). Le 13 août, « Michael Liabonis pro provisione fustorum, 600 flor. Cam. » (R. 318, fol. 100). Le 13 août, 100 francs à « Raymundus Regordi missus cum gentibus super opere in Montepessulano (*Ibid.*). « Raymundus Mathei notarius » reçoit de son côté 28 florins de la Chambre « pro instrumentis de contractibus factis pro operibus Montispessulani » (septembre 1366; R. 318, fol. 103.)

1. Il est question, en 1422, d'un Michel Liabon, « unicus collegiatus honorabilis collegii dominorum medicorum » de Montpellier (L. Guiraud, *Les Fondations du Pape Urbain V; le Collège des Douze Médecins ou Collège de Mende* (1369-1561), p. 24.

2. Un « Johannes Regis » figure en 1372 à côté de Bernardus de Manso comme directeur de la construction des remparts d'Avignon. Voy. mon *Histoire des Arts dans la ville d'Avignon*, p. 49.

Le 27 novembre on paie « Colino Bertrandi pro lignis ad opus hedificii Montespessulani..... » 200 francs (R. 319, fol. 50), et le 30 novembre « Michaeli Liabonis pro fustis conventus Montispessulani » 133 fl., 17 sol. (*Ibid.*, fol. 52 v°).

En 1366, 7 florins 12 sous « magistris Philippo Fermini, Guillelmo Bambini et Symoni Boce pro videndo crotas[1] operis conventus Montispessulani. » (R. 318, fol. 105).

Voici, à titre de curiosité, le détail du payement effectué entre les mains de Bernard de Manse et d'Étienne Bonald pour les madriers destinés au chœur du couvent :

1366, 13 juin. « Eadem die computaverunt dominus Bernardus de Manso, sacrista ecclesie Sancti Desiderii Avinione et Stephanus Bonandi fusterius domini nostri pape de receptis et expensis per eos [factis] pro fustis emptis pro collegio quod dominus noster fieri facit in Montepessulano, prout sequitur. Primo dixerunt se emisse a magistro Petro Ayraudi fusterio nonaginta duas cannas fuste de nuce latitudinis duorum palmorum et spicitudinis medii palmi pro copderiis (?) cori faciendis, quam fustam nobis assignavit ad portum Rodani precio LXXXVI florenorum. Item dixerunt se emisse die XI mensis februarii a magistro Arnaudo Bruni fusterio de Montedracone, LXVI cannas de nuce pro faciendo interclusa dicti chori. Item LXXX cannas postium fuste etiam de nuce pro faciendo majores popeyas (?) ipsius chori et quatuor alias petias similis fuste pro faciendo minores popeyas de introitibus dicti chori, in summa CLII flor., V s.

« Item dixerunt se expendisse per tres dies quibus fuerunt in locis predictis pro dicta fusta emenda una cum duobus famulis et duobus equis, quatuor flor., X gross. Item pro loquerio dictorum duorum equorum II flor. Item pro stipendiis dicti fusterii I flor. et pro famulo suo XVIII s. Item pro famulo dicti domini Bernardi pro labore suo XII s. Item dixerunt se solvisse Pontio nauterio pro portu unius navate dicte fuste continentis CXLV quint., conducte de portu Sancti Saturnini apud Avin. pro pretio facto

1. « Crota » = crypte, sous-sol (Ducange).

xv flor. Item pro extrahendo dictam fustam navigio et portando ad apothecam, vii libr., iiii s. Item pro loquerio unius quadrige que portabat fustas de Montedracone usque portum Rodani per xi dies, viii flor., iii grossis. Item Arnoldo Bruni qui custodivit dictas fustas per xi dies, ii flor., x gross. Item Jacobo Robandi nauterio pro portu alterius navate continente iii quint. ix flor. Item pro portu dicte fuste ad apothecam ii flor., iii gross., xii d. Item magistro Stephano Bonandi pro x dietis quibus cum dicta fusta stetit pro qualibet dieta viii s. Idem pro loquerio unius roncini per dictas x dietas, ii flor., vi gross. Item pro expensis ipsius magistri Stephani, unius equi et unius famuli per dictas x dies, viii flor. Item dicto magistro Stephano pro lxv cannis de fusta de nuce pro qualibet canna xii s., xxxii flor., vi gross. Item eidem pro xxviii cannis similis fuste xvi flor., iii gross. Summa universalis omnium expensarum predictarum est, ad flor. Camere reducta et fuerunt eisdem soluti, singulis florenis pro xxvi s. computatis, iiicLvii flor. fort. ad grayletum, xviii » (R. 302, fol. 89).

Cependant le pape se préparait à visiter Montpellier, à se rendre compte par lui-même de l'état des travaux et à donner à ses créations une autorité toute spéciale au moyen d'une inauguration solennelle.

Dès le mois de novembre 1366 « dominus Alondinus Falqui canonicus Regen. » reçoit 200 francs « pro reparationibus in hospicio Montispessulani, in quo dns papa inhabitabit (R. 319, fol. 50). Le 4 janvier 1367, le même personnage, qualifié de « Londinus Falqui » reçoit 91 florins et 121 francs « pro operibus et reparationibus in domibus in Montepessulano, in quibus papa debet habitare (*Ibid.*, fol. 63. Cf. R. 321, fol. 102). Puis on débourse 13 francs 12 sous « pro portu capsarum ad opus constructionis altaris S. Benedicti Montispessulani. » Le 28 février enfin, 185 florins, 15 sous à « Alondinus Falqui pro rebus factis fieri pro consecratione altaris monasterii S. Benedicti » (R. 319, ff. 88 v°, 91).

Les décorateurs de leur côté se mettent à l'œuvre. Le 23 décembre 1366, Simonetus de Columba d'Avignon, que l'on rencontre également sous l'antipape Clément VII, peint les clefs de l'Église sur le couvent édifié par Urbain V (R. 321, fol. 69 v°; R. 319, fol. 59. Cf. R. 320, fol. 50 v°). L'année suivante il reçoit à titre d'aumône 6 florins : 1367, 11 mai. « Die XI maii soluti fuerunt de mandato domini nostri pape Symoneto de Columba pictori, causa helemosine sibi facte per eundem dominum papam, ipso manualiter recipiente cum cedula missa de Massilia, VI flor.[1] » (R. 327, fol. 3).

Parmi les acomptes versés en 1367, les suivants méritent d'être signalés : 2,970 florins, 1,300 francs et 11 sous, 1,300 francs et 12 sous, 1,271 francs et 779 florins, 2,192 florins, 8 sous, 1,000 francs, 1,500 francs, 1,200 florins, 2,000 francs, 6,600 florins de France, 400 florins et 1,093 francs, 3,293 florins et 7 sous, 4,000 florins, 3,256 florins, 22 sous (R. 319, ff. 66, 68, 69 v°, 72, 75 v°, 77 v°, 95 v°, 97; R. 321, fol. 84, 108, 160, etc. ; R. 322, fol. 52 v°, 56 v°, etc.).

Le 26 février 1367 on dépense d'un coup 1,361 florins de France pour l'expropriation des maisons nécessaires à l'agrandissement du couvent de Saint-Benoît ; « pro hospiciis dirutis et diruendis domino nostro pape venditis pro faciendo plateam juxta monasterium quod dominus papa ibi facit fieri » (R. 321, fol. 102; R. 319, ff. 89, v°, 92 v°). Le document contient les noms des personnes expropriées.

1. « Postea vero circa principium anni MCCCLXVII, ivit ad Montempessulanum caussa videndi et visitandi monasterium, quod in honore sanctorum Benedicti et Germani a solo suis magnis sumptibus ædificaverat, et solemniter dotaverat pro sustentatione certi et notabilis numeri monachorum jam per eum ibidem instituti et ordinati, partim ut divinis insistant officiis, et partim ut literarum studiis vacent, pariter et intendant. Ipse enim tunc in propria altare majus hujus monasterii consecravit, ac magnis privilegiis decoravit, et multis reliquiis, ornamentis et jocalibus pretiosis adornavit. » (Baluze, t. I, p. 374. Cf. p. 406. V. Marini, *Archiatri pontificj*, t. I, p. 83 et les Archives secrètes du Vatican, vol. 460; Severino Ferlone, *De' Viaggi da' Sommi Pontefici intrapresi*; Venise, 1783, p. 219.) Ce séjour dura du 9 janvier au 8 mars 1367 (L. Guiraud, *Le Collège des Douze Médecins*, p. 1).

Les travaux se poursuivirent avec activité pendant toute l'année 1367.

Le 21 février 1367 un certain « Berengarius Hulardi mercator », de Narbonne, reçoit 100 francs, « pro certis lapidibus marmoreis pro columpnis faciendis in monasterio quod dominus papa in dicto loco Montispessulani facit fieri » (R. 321, fol. 101; R. 319, fol. 88).

Pendant l'année 1368, les subsides affluent avec la même abondance que par le passé: ce sont des acomptes de 2,000 francs, de 1,247 florins et 19 sous, de 1,078 florins, de 995 francs et 10 sous, de 100 francs, de 1,966 florins et 22 sous, de 6,724 florins, de 2,098 florins, de 2,000 francs, de 1,000 francs, de 4,113 francs, 6 gros, etc. (R. 322, ff. 58 v°, 59 v°, 60, 62, 63 v°, 64, 65, 67 v°, 115, etc.).

En 1369, par contre, on ne trouve plus que de rares versements, par exemple un de 2,000 francs le 14 mars (R. 322, fol. 161).

Le 9 janvier « Johannes de Casanova et Guillelmus Peletrus lapicida de Montepessulano » reçoivent un paiement « de opere per eos facto in edificiis monasterii Sancti Benedicti » (R. 327, fol. 85 v°). A la même date, « Johannes Divitishominis » reçoit 2 florins « pro opere in infirmeria collegii Montispessulani » (R. 322, fol. 15).

Le 22 juin suivant, autre payement effectué entre les mains de « Petrus Copiati veyrerius qui operatur in opere monasterii Sancti Benedicti » (*Ibid.*, fol. 95 v°). Cette même année, Urbain V promulgue la bulle de la fondation du collège des Médecins ou collège de Mende (Viterbe, 25 septembre 1369); ce document abonde en témoignages du culte professé par le pape pour les études, non moins qu'en images poétiques. Après avoir rappelé que l'Église a pour devoir d'encourager « studia litterarum », il appelle Montpellier « amœnum scienciarum pomarium » et institue le collège des douze « scolares » de la Faculté de médecine[1].

Enfin, en 1370, le trésorier pontifical fait remettre à « Bernar-

1. Voy. L. Guiraud, *les Fondations*, p. 57-59.

dus de Galhaco civis Montispessulani » 800 francs « quos idem Bernardus tradere et assignare debet Appardo Alamanni pro operibus Montispessulani » (R. 333, fol. 82 v°).

On voit par ces quelques chiffres que la biographie publiée par Baluze[1] est restée infiniment au-dessous de la réalité en évaluant à 7,000 francs la dépense occasionnée par les constructions de Montpellier; c'est certainement 70,000 qu'il faut lire.

Les travaux avaient été menés avec une extrême célérité, comme d'ailleurs tous ceux qu'entreprirent les papes d'Avignon : jamais souverains en effet ne disposèrent de ressources financières pareilles.

Urbain V marqua publiquement sa satisfaction dans un bref adressé à Gaucelin de Deaux, évêque de Maguelone, sous la date du 3 août 1368 : « Intellexi quod ecclesia dicti prioratus est pulcritudine mirabili decorata, et dubito quod decorem pariat, si aliquid faciam infra ipsam, nisi sit tam nobile et tam pulcrum quod respondeat ecclesie[2]. »

Après cet aperçu sur les dépenses occasionnées par les constructions, essayons de déterminer la part prise aux travaux par les différents artistes, — maîtres d'œuvre, maçons, charpentiers, tailleurs de pierres, — honorés de la confiance du pape.

Selon toute vraisemblance, les plans avaient été élaborés à Avignon sous la direction des architectes du Palais d'Avignon. Nous voyons en effet que le 12 novembre 1365, Bernard de Manso reçut 1,318 florins « assignandos ei pro operibus in Mon-

1. « Urbanus V, monachus, felicis recordationis et bonæ memoriæ, multa construxit pro Ecclesia et Ordine Sanctissimi Benedicti, et pulcherrimam domum et Ecclesiam et Monasterium in Montepessulano fieri fecit. Et audivi ab eis, qui dicti operis faciendi erant commissarii deputati, quod in septem millia francorum et ultra in opere illo expensa fuerant cum dependentibus subsequutis. Et de maximis donis et jocalibus ditavit dictum locum, et de reliquiis pretiosis. Ubi constituit perpetuo Monasterium Monachorum studentium et claustralium. Et dicebatur, quod si diu vixisset, Episcopatum vel Abbatiam erexisset. » (*Vitæ Paparum Avenionensium*, t. I, p. 415. — Cf. Muratori, *Rerum Italic. Script.*, t. III, 2e partie, p. 643-644.)

2. L. Guiraud, *Les Fondations du pape Urbain V à Montpellier*, t. II, p. 213-215.

tepessulano » (R. 318, fol. 79. Cf. fol. 81 v°). Le 2 décembre 1365, 170 florins « pro operibus collegii ».

Le 3 avril 1365 on lui paie 12 livres « pro pertracta portaliorum ecclesie Montispessulani (R. 317, fol. 100). Le 13 juin 1366, « dominus Bernardus de Manso, sacrista ecclesiæ Sancti Desiderii Avinione » et « Stephanus Bonandi fusterius domini nostri papæ » achètent du bois de noyer pour le chœur de l'église. Le mémoire de leurs dépenses, mémoire que nous avons publié ci-dessus, entre dans les détails les plus circonstanciés sur les prix d'achat et de transport des madriers. Nous y voyons que Stephanus recevait une indemnité de 8 sous par jour.

Un peu plus tard, en 1367, un autre architecte du Palais pontifical d'Avignon, Bertrand Nogayrol, expédie à Montpellier une somme destinée aux sièges du chœur du couvent de Saint-Benoît (R. 321, fol. 93).

A la même époque un troisième architecte, également attaché au Palais d'Avignon, Alricus Cluselli, reçoit 7 florins, pour les dépenses du couvent, puis 100 florins « causa veniendi apud Montempessulanum et pro portis et cancellis monasterii » (R. 321, fol. 85 v°, 97, 103).

Comme « peirerii » ou « peyrerii » c'est-à-dire comme carriers ou maçons[1], nous rencontrons « Jacobus Bernardi, peyrerius » qui répare « foramen juxta portale Carmelitarum » (R. 309, fol. 67), « Johannes Divitishominis [Jean Richomme], Guillelmus Lambrini », (R. 322) « Philippus Paiolis peyrerius Montispessulani » (R. 309, fol. 70), « Arnaudus Benedicti » (R. 309, fol. 72 v°), etc., etc.

Le chef des « peyrerii » s'appelait Guillaume Combas. Le 16 juin 1364 on envoie « G. de Verduno cum uno ronsino apud Villamfrancham pro adducendo magistrum Guillelmum Cumbas lapicidam dicti loci pro regendo hedificium » (R. 307, fol. 67). Le 8 juillet, il est question d'un rapport fait par lui; de même le

1. Ducange traduit « peirerius » par « latomus » ou « lapicida ». Mais nos documents distinguent les « peirerii » d'avec les « lapicidæ ».

18 novembre. Le 17 septembre, cet artiste, qualifié de « magister Guillelmus Cumbas peyrerius de Villafranca », reçoit 28 florins, 6 gros « pro suis operibus » (R. 309, fol. 26 v°). Au mois de juillet, au même, 8 sous « pro mensurando ubi proponebatur ecclesia hedificari » (R. 309, fol. 67. Cf. fol. 69). Ailleurs, on vérifie les comptes « ad relationem magistri G. Cumbas » (R. 309, fol. 72 v°).

Le 21 septembre 1366, « Guillelmus Combas magister operum in Montepessulano, « reçoit 20 florins « pro dono » (R. 318, fol. 103).

Parmi les fustiers, le premier rang revient à maître Étienne Bonand ou Bonald. Le 28 février 1366 « magister Stephanus Bonandi [alias Bonaldi] » touche 350 florins « pro operibus chori conventus Montispessulani ». Le 31 mars 1367 « magister Stephanus Bonandi fusterius domini nostri pape » reçoit 400 florins de la Chambre à compte « pro operibus chori conventus monasterii Sancti Benedicti ». A la même époque, il remplit les fonctions de « ratificator » des dépenses. Le 27 novembre 1368 « magister Stephanus Bonandi fusterius de Avinione » reçoit 68 francs, 11 sous pour les travaux exécutés par lui « in choro ecclesie monasterii Sancti Benedicti Montispessulani » (R. 318, fol. 87; R. 319, fol. 78; R. 321, fol. 84 v°, 90 v°; R. 327, fol. 82. Cf. R. 300, fol. 31 v°).

En 1368 « Petrus Vitalis » est « magister fusterius operis S. Benedicti » (R. 322, fol. 144).

Je citerai encore comme fustiers « Johannes Coste, Bernardus Terre » (R. 309, fol. 67 v°, 69), « Johannes de Ulmo » et « Jacobus Aufras » (R. 322, fol. 75, 114 v°). Comme « veyrerius »[1], nous rencontrons le nom de « Petrus Copiati » qui, en 1369, « operatur in opere monasterii Sancti Benedicti de Montepessulano » (R. 329, fol. 95 v°).

Parmi les tailleurs de pierres (« lapicidæ »), on relève le nom de « Johannes Cumbas, lapicida Ruthenensis » (1364, R. 309, fol. 26, 69). Maître « Pontius Augerii lapicida » semble avoir

1. Ducange : « qui vasa vitrea vendit. » En réalité, ce terme s'applique aux vitriers et aux peintres sur verre aussi bien qu'aux fabricants de verre.

joué un rôle prépondérant. Il était en 1368 un des « magistri operis pignaculorum » de l'église. A la même époque, on le fit venir à Avignon pour informer le trésorier de l'état des travaux (R. 322, fol. 69). Je citerai en outre : « Arnoldus Coste, lapicida, Johannes Pinhati, Johannes Pascalis, Johannes Ucas, lapicidæ, Johannes Casanova, Guillelmus Peletrus ».

Le pape ne se contentait pas de faire construire une église, des couvents, des écoles : il s'occupait en même temps de les faire décorer, meubler, garnir de tous les ornements ou de tous les instruments de travail nécessaires. C'est ainsi que le 26 février 1367 il acheta des ouvrages de médecine pour onze étudiants qu'il entretenait « in studio in arte medicinæ » (R. 321, fol. 102).

Une certaine quantité d'œuvres d'art furent exécutées à Avignon et envoyées à Montpellier à grands renforts d'attelages. Parmi elles se trouvaient des toiles peintes, au nombre de 66, représentant la *Vie de saint Benoît*, et exécutées par le peintre attitré de la cour d'Avignon, Matteo (di Giovanotto de Viterbe). Il s'agissait d'un ouvrage d'une rare richesse, pour lequel on avait employé 1,760 feuilles d'or et qui coûta la somme respectable de 226 livres, 13 deniers : 1367, 28 février. « Die ultima dicti mensis februarii, facto computo cum domino Bertrando Nogayroli directore operum domini nostri pape, de expensis per ipsum factis et solutis dicto mense pro salario certorum pictorum qui vitam sancti Benedicti depingunt coloribus diversis et auro posito in ipsis picturis necnon pro certis operibus et salario operariorum factis et solutis tam in dicto palacio quam viridariis ipsius, repertum est sibi deberi, prout in quodam computo per ipsum reddito in magno libro descripto plenius continetur, IIIᶜLXVI lib., I s., XI d., monete Avinionensis, que summa fuit sibi soluta quolibet floreno pro XXIIII s. computato ipso manualiter recipiente in IIIᶜ V floren. ad grayletum, I s., XI d. » (R. 321, fol. 82 vº. Cf. R. 319, fol. 66 vº, 70 vº, 109).

1367, 30 avril. « Die eadem facto computo cum domino Ber-

trando Nogayroli directore operum domini nostri pape pro salariis domini Mathei pictoris et plurium aliorum vitam sancti Benedicti depingentium in pannis lineis pro certis dietis ipsorum et pro MVIIcLX peciis auri verberati, VIIIc et L foliis stagni subtilis pro dictis picturis, taulamentis, paneriis, fusteriis, caxis, factis magnis pannis depictis, clavis diversarum formarum et pluribus aliis per ipsum factis fieri isto mense et solutis, repertum est sibi deberi, prout in quodam computo per ipsum reddito in magno libro descripto latius continetur, IIcXXVI lib., XIII den. et fuit sibi solutum, quolibet floreno pro XXIIII s. computato, ipso recipiente manualiter, in CLXXXVIII flor. ad grayletum, IX s., I d. » (R. 321, fol. 119).

1367, 31 mai. « Die eadem soluti fuerunt eidem Thomassio cum cedula missa de Massilia pro loquerio unius cadrige cum duobus equis loquatis per eum de mandato domini thesaurarii cum duobus hominibus qui conduxerunt die XXVII aprilis proxime preteriti de Avinione apud Montempessulanum LVI pecias panni linei pictas continentes vitam beati Benedicti ac pro II equis quos de dicto mandato tradidit in Avinione domino Matheo Johaneti qui dictos pannos pinxit pro ecclesia Sancti Benedicti paranda ab infra in Montepessulano X flor. et pro loquerio unius famuli et expensis unius famuli qui fecit portare apud Massiliam de Avinione VII libros receptorum et expensarum Camere apostolice de toto tempore domini nostri pape Urbani V, qui fuerunt portati de mandato domini nostri pape pro usu thesaurarie ipsius, V flor. summa pro toto, ipso Thomassio manualiter recipiente, XV flor., valent quolibet pro XXIIII s. et quolibet francho pro XXIX s. computato, XII franch. boni ponderis, XII s. » (R. n° 321, fol. 127. Répété fol. 136).

L'église, nous apprend M. l'abbé Albanès, fut pourvue de tous les objets nécessaires au culte : calices, croix, encensoirs, livres, ornements; rien ne lui manqua, grâce au généreux fondateur. Pour la rendre plus vénérable, et exciter davantage la dévotion des fidèles, Urbain V envoya chercher une portion

notable des reliques de saint Benoît et de saint Germain, qu'il déposa dans deux reliquaires de grand prix. Il donna un grand nombre d'autres reliques, entre autres la tête de saint Blaise, et une belle statue d'argent de la Très-Sainte Vierge, du poids de 350 marcs. Toutes ces richesses furent portées processionnellement à Montpellier en 1367, avec un cortège de nombreux prélats, en présence du pape, qui était allé lui-même inaugurer son œuvre, avant de partir pour Rome [1].

C'est à ces reliques que se rapportent les documents analysés ci-après.

1366, 24 septembre. « Eadem die computavit dictus Johannes Baroncelli de hiis per eum expensis que sequuntur, videlicet pro uno pectorali, pro pluviali cum lapidibus et perlis et pro xx marchis argenti positis in capite sancti Blasii, et pro capite sancti Germani ponderis CII marcharum, IX denariorum argenti deaurati, pro qualibet marcha XI flor. de camera, et pro XXII cannis parature Romane posite in certis casubus et ligatura predictorum, que omnia fuerunt facta predicto monasterio quod dominus noster papa facit fieri in Montepessulano ad relationem prefati domini Bernardi de Sancto Stephano, ipso manualiter recipiente, MIII^{c}XLVII flor. Cam., XIX solid. » (R. 302, fol. 99).

1366, 24 septembre. « Die XXIIII dicti mensis computavit Johannes Baroncelli, serviens armorum domini nostri pape, de hiis que sequntur per eum expensis, videlicet pro uno retabulo altaris sanctorum Benedicti et Germani de argento deaurato esmalato, pro monasterio quod idem dominus noster papa facit fieri in Montepessulano, ponderis II^{c}XXII marcharum, II unciarum, XIII denariorum argenti, valent ad rationem X florenorum ponderis Camere pro qualibet marcha, prout dominus Bernardus de Sancto Stephano, cubicularius ipsius domini nostri pape, retulit viva voce, ipso manualiter recipiente, II^{m}II^{c}XXIII flor. Camere » (R. 302, fol. 99).

1366, 24 septembre. « Johanni Baroncelli pro retabulo de altare

1. *Ouvrage cité*, p. 56.

SS. Benedicti et Germani de argento deaurato facto in Montepessulano 2223 flor. — Item pro pluviali et capite S. Germani et aliis, 1347 fl. Cam. » (R. 318, fol. 103 v°).

1366, 31 octobre. « Die ultima mensis octobris soluti fuerunt de mandato domini nostri pape Johanni Baroncelli servienti armorum domini nostri pape campsori pro XVIII balassiis ponderantibus LXXXII caract. cum dimidio, ad rationem II florenorum Camere pro quolibet caracto, valent CLXV flor. Item pro XLII saphiris ad rationem IIII florenorum pro quolibet, valent CLXVII flor. Item pro uno robino XXV flor., que omnia supradicta posita fuerunt in capite sancti Benedicti conventus quem facit fieri dominus noster papa in Montepessulano. Item pro quodam saphiro dato per dominum nostrum papam domino cardinali Avinion. et pro alio saphiro etiam dato per ipsum dominum nostrum papam domino cardinali Massiliensi in nova creatione ipsorum dominorum cardinalium, ad relationem domini Bernardi de Sancto Stephano, cubicularii dicti domini pape, LX flor., summa omnium premissorum soluta pro premissis dicto Johanni Baroncellii ipso manualiter recipiente, IIIIcXVIII flor. Cam. » (R. fol., 102 v°).

Le 15 janvier 1367, Johannes Baroncelli, sergent d'armes et changeur, touche le prix d'un calice d'or destiné à Montpellier; le 20 février, il reçoit 1,500 florins de la Chambre pour prix du chef d'argent de saint Benoît, destiné au couvent (R. 321, ff. 77, 81. Cf. R. 319, fol. 69 v°, où il est question de 2,223 florins, 2 sous). Le 3 mai de la même année le transport d'un retable d'argent d'Avignon à Montpellier exige la dépense énorme de 59 florins de France, 12 sous : « Domino Johanni Garrigie canonico Narbonensi... pro expensis factis per dominum Bernardum de Sancto Stephano domini nostri pape cubicularium cum certis hominibus qui iverunt apud Montempessulanum dum portatum fuit retrotabulum argenti de Avinione usque ad dictum locum Montispessulani et pro loquerio certarum barcharum pro dicto retrotabulo deportando per aquam loquatarum » (R. 321, fol. 122).

1367, 25 février. « Die XXV. februarii soluti fuerunt de mandato domini nostri pape Johanni Borrocelli (*sic*), campsori de Floren-

cia, sequenti Romanam curiam, ac servienti armorum ipsius domini nostri pape, pro argento et factura unius retrotabuli argenti, per eum factum fieri de mandato domini nostri pape, ponderis IIIᶜXVI march. et III unc. argenti, ad pondus curie Romane, et ad racionem XI floren. ponderis Camere pro qualibet marcha, IIIIᵐVᶜLXXIX floren. et III solid. monete Avinion., et pro una tabula fustea supra quam est situatum retrotabulum argenti VI flor. Camere et VI solid. et pro expensis factis pro portando dictum retrotabulum apud Montempessulanum ubi fuit portatum et in altari majori ecclesie quam fecit ibi construi dictus dominus noster papa assignatum et situatum, XV floren., prout in quadam cedula in magno libro descripto particulariter continetur, ascendunt, ipso Johanne Barrocelli (*sic*) manualiter recipienti, inclusis in infrascripta summa IIIIᵐVIᶜ flor. sibi mutuatis die XX presentis mensis februarii, IIIIᵐVIᶜX flor. Cam., XIX sol. mon. Avin. » (R. 319, fol. 70; R. 321, fol. 81 v°).

Le chef de saint Benoit exécuté par Johannes Baroncelli pesait, avec le pectoral, le diadème, etc. 172 marcs, 2 onces, et le chef de saint Blaise, exécuté par Marchus Landi pour les consuls de Montpellier, pesait, avec la mitre, etc. 117 marcs, 6 onces (1367, R. 319, fol. 172 v°).

Les stalles du chœur furent également exécutées à Avignon : 1367, 13 mars. « Bernardo Regis naucherio habitatori Avinionensi pro portu chori seu sedilium monasterii quod dominus papa in Montepessulano facit edificari et XIII peciarum de quercu de Avinione usque ad portum de Latis per Rodanum..... flor. 100 » (R. 321, fol. 84 v°. Cf. R. 319, fol. 73).

Pour les broderies du couvent, le pape s'adressa aux frères « Guillelmus et Bernardus de Frezenchiis ». Ces artistes reçurent le 17 mars 1367, 328 florins « de certis vestimentis aurifrisiis cum ymaginibus integris et tabernaculis et pro syndonibus croceis diversorum colorum et certis aliis per ipsos factis et emptis pro monasterio Sancti Benedicti » (R. 321, fol. 85 v°).

D'autres broderies furent commandées à Florence.

1367, 18 juin. « Die eadem soluti fuerunt societati Albertorum de Florencia in Avinione cum cedula domini pro XII corporalibus sive custodiis corporalium, ad rationem pro quolibet V flor. de Camera, LXX flor., pro uno aurifrisio XXII flor., pro II aliis aurifrisiis parvis XX flor., pro II coloretis auri, VI flor., pro quatuor peciis de camocato factis Veneciis cum figuris et frondibus operatis CLXXX flor. Item pro uno alio nobiliori aurifrisio flor. XXX, que omnia fecerunt portare de Florentia, et fuerunt facta et missa apud Montempessulanum ad servicium ecclesie et monasterii Sancti Benedicti, et est summa omnium, recipiente pro eis Nicolao de Perussis, factore et procuratore dicte societatis, manualiter, MCXVIII flor. Camere » (R. 321, fol. 141).

En 1365 et en 1367 des sommes importantes furent payées pour les cloches du couvent : 300 francs à « Guillelmus de Valleluposa » (alias : Vallisflaboze, Volhabosa), citoyen de Montpellier, puis 600 francs, puis 266 francs, 18 sous (R. 321, ff. 96, 145 v°; R. 319, fol. 82 v°, 83, 92 v°; R. 318, fol. 102 v°). Cet industriel, qualifié de « mercator », vend en même temps du cuivre et de l'étain « pro magnis et parvis ollis faciendis in conventu monasterii Sancti Benedicti ». Quant aux fondeurs, ils s'appelaient « Deodatus Busqueti de Ruthena et Aymonetus Floreti de Lausana, magistri campanarum » (R. 321, fol. 105; R. 317, fol. 101. Cf. R. 319, fol. 94; et R. 317, fol. 116).

En 1367 toujours, un peintre fixé à Montpellier, dont le nom n'est pas prononcé, reçoit 10 francs à titre de cadeau : « cuidam pictori de Montepessulano qui pinxit facies ymaginum retabuli altaris Sancti Benedicti dicti loci Montispessulani et [pro] duobus platellis et uno vase depictis deauratis de corio pro speciebus per ipsum pictorem datis eidem domino nostro pape in dicto loco » (R. 321, fol. 87 v°. Cf. R. 319, fol. 76). Un autre document nous apprend que ce peintre s'appelait « Jacobus de Vercellis » : 1367, 19 novembre « Jacobo de Vercellis[1] pictori pro coloribus

1. Ce nom est orthographié de diverses façons : de Barsello, etc. (R. 318, fol. 102).

et picturis in retrotabulo ad opus altariorum (*sic*) dicti monasterii, 20 fl. de gr. » (R. 322, fol. 53 v°). Le 16 juin 1368 « Jacobus dictus Rossetus de Vercellis, pictor operis Montispessulani » reçoit 8 francs « pro coloribus auri, argenti, asuri » (R. 322, fol. 73).

Je rapporterai, pour terminer, quelques mandats de paiement relatifs à la bibliothèque fondée à l'Université de Montpellier par son généreux protecteur :

1366, 21 décembre. « Die XXI dicti mensis soluti fuerunt de mandato domini nostri pape magistro Raymundo Salaironis, medico dicti domini nostri pape[1], pro certis libris medicine quos de dicto mandato emit pro studentibus quos idem dominus noster papa tenet in Montepessulano in medicina studentibus, Poncio de Malobosco ipsius magistri Raymundi pro ipso manualiter recipiente, XVI flor. ad grayletum » (R. 321, fol. 68).

1369, 19 juillet. « Die XIX julii dominus Bertrandus de Ranco, precentor monasterii Sancti Egidii ordinis Sancti Benedicti Nemausensis diocesis, procurator, ut dicebat, domini Guillelmi de Mederio abbatis et conventus dicti monasterii, vendidit nomine procuratorio quo supra domino Bertrando Raffini licentiato in decretis Ruthen. diocesis, ementi de mandato domini thesaurarii, pro libraria monasterii seu conventus monasterii Sancti Benedicti Montispessulani, Magalonensis diocesis, libros infrascriptos, videlicet : *Novellam Johannis Andree super decretalibus*, in duobus voluminibus, precio LX florenorum, quorum primum volumen incipit in secundo folio *Prosequitur* et finit in penultimo folio *gof*, et secundum volumen incipit in secundo folio *De regularibus* et finit in penultimo folio *hetur*. Item *Lecturam hest* in duobus voluminibus precio XX florenorum, quorum primum volumen incipit in secundo folio *Statuta* et finit in penultimo folio *Et de*. Et secundum volumen incipit in secundo folio *Aprobatur* et finit in penultimo folio *Gladio*. Pro quibus libris per dictum procuratorem assignatis fuerunt soluti octuaginta floreni, ipso

1. Voy. sur ce personnage, Marini. *Degli Archiatri pontificj*, tome I, p. 82-86.

procuratore realiter numerante et percipiente, »... etc. (R. 327, fol. 98 v°).

1369, 27 août. « Die xxvii augusti fuerunt traditi de mandato domini thesaurarii cum cedula domino Johanni Olerii priori de Rometa pro munitione librorum mittendorum ad Montempessulanum pro librariis monasterii Sancti Benedicti noviter per papam fundati, videlicet pro cathenis et firmaturis et aliis necessariis pro dictis libris in libraria affigendis, de mandato domini nostri pape, L flor. de grayl. comput. et ipso priore manualiter recipiente, de quibus habebit computare L flor. de grayl. » (R. fol. 99 v°).

1369, 5 septembre... « domino Johanni Olerii licentiato in decretis, priori prioratus de Rometa pro munitione et reparatione librorum electorum et receptorum de librariis palacii Avinionis, pro mittendo ipsos ad monasterium Sancti Benedicti Montispessulani, cathenandis et assignandis in diversis librariis ipsius monasterii, pro quibus libris reparandis, idem prior habuit supra in mense julii L flor. computo et ipsis manualiter recipientibus, iterum alios L flor., de quibus C flor. predictis debet computare... » (R. 327, fol. 104).

Voici ce qui reste aujourd'hui des monuments élevés par Urbain V, d'après une communication de M. Gaudin, bibliothécaire de la ville de Montpellier. Le monastère de Saint-Germain ou collège de Saint-Benoît, appelé aussi fort Saint-Pierre, devenu en 1538 le palais épiscopal, fut ruiné en grande partie en 1561 ; resté sans destination jusqu'en 1658, il redevint alors, avec force modifications intérieures et extérieures, la demeure de l'évêque jusqu'à la Révolution. Depuis 1795, moyennant beaucoup d'autres changements, il sert à l'École de médecine. Il ne reste de l'ancien monastère que quelques murs très épais, des machicoulis sur le mur de façade et les traces de la partie du cloître adossée au côté de la cathédrale.

Quant à l'église Saint-Germain, aujourd'hui cathédrale Saint-Pierre, sa nef unique est bien restée telle quelle (sauf une travée

qu'avaient démolie les protestants), mais le chœur a été reconstruit deux fois, ainsi que la voûte du curieux porche qui précède l'entrée principale; cette entrée a été aussi refaite; un clocher abattu à la même époque, a été récemment relevé, etc., de telle sorte qu'il est bien difficile, sinon impossible, de reconstituer l'état primitif du monument d'après son aspect actuel.

Le collège de Mende ou « Collegium majus » a fait place depuis 1736 à une maison particulière dans laquelle on ne trouve pas le moindre vestige de l'édifice ancien.

Le collège de Saint-Ruf, fondé en 1364 par le frère du pape, a également disparu.

Malgré tant de ruines, la ville de Montpellier a gardé un souvenir de vénération et d'affectueuse gratitude à l'illustre pontife avignonais : son nom a été prononcé plus d'une fois au cours des fêtes que l'Université de l'antique « Monspessulanus » vient de célébrer.

Le Trésor Pontifical.

Un document particulièrement précieux et absolument inédit jusqu'à ce jour[1] est l'inventaire du Trésor apostolique, rédigé en 1369. Cette pièce, dont je possède la copie *in extenso*, copie que je me propose de publier à part, se trouve dans le registre 468 du fonds d'Avignon, aux Archives secrètes du Vatican; elle y occupe les feuillets 165 à 198[2].

1. M. de Laincel, dans son ouvrage intitulé : *Avignon, le Comtat et la Principauté d'Orange* (p. 414; Paris, Hachette, 1872), a publié, d'après les papiers de l'abbé de Massilian, cinq lignes se rapportant à deux mitres, conservées en 1369 au Palais d'Avignon, mitres estimées, l'une 5,000 florins, l'autre 9,500 florins.

Parmi les inventaires du Trésor d'Avignon, le R. P. Ehrle cite les manuscrits suivants :

I, *Instrumenta Misc.* an. 1314. n° 467 (autrefois Arm. LVII, tome 7). — II, n° 448 (1320). — III, n° 289. — IV, n° 475 (1353). — V, n° 468 (1339-1369). — VI, n° 469 (1373-1380). (Tous aux Archives du Vatican.) — VII, Archives du chapitre de Saint-Pierre, A. 76, 14.

2. L'inventaire de la bibliothèque d'Urbain V, contenu dans le même registre,

Quelques mots d'abord sur les circonstances dans lesquelles eut lieu la rédaction de l'inventaire. Le 20 mars 1369, Urbain V se trouvant encore en Italie, le cardinal Philippe, patriarche de Jérusalem et gardien (« custos ») du Palais apostolique, fit remise (« assignavit ») à Gaucelinus de Deaux, évêque de Montpellier (1367-1373[1]) et trésorier du pape, des « res et jocalia tam aurea quam argenta » se trouvant au Palais pontifical d'Avignon. Suit une longue énumération de vases et d'ornements en or, — coupes, calices, croix, conques, écuelles, plateaux, tasses, bassins, drageoirs, pectoraux, tabernacles, clefs, bras, aiguières, amphores, gobelets, salières, fermoirs, anneaux, etc. etc., — du poids total de 1,434 marcs[2], 1 once, 3 deniers. A la description de l'orfèvrerie fait suite celle de l'argenterie, dont le poids total (« summa vaxelle et jocalium argenti ») s'élevait à 5,525 marcs, 7 onces, 6 deniers.

Des pièces comptables, reproduites dans le Registre n° 327 (a. 1366) de l'« Introitus et Exitus Cameræ » (ff. 96, 103), font connaître le nom du copiste de l'inventaire et les honoraires qui lui furent assignés : 1369, 29 juin. — « Die XXIX junii soluti fuerunt de mandato domini thesaurarii cum cedula magistro Johanni Surelli notario qui scripsit inventaria facta de libris, pannis, artilharia et quibusdam aliis, que assignavit dominus cardinalis Jerosolimitanus in suo recessu de palatio Avinionis et copiavit eadem que satis longa sunt et diffusa, circa que vacavit multis diebus pro suo labore, ipso manualiter recipiente x flor... » — 31 août. « Item eidem Alardo [scriptori] pro inventario thesauri apostolici bis copiati ad VIII gross. taxati, necnon pro duabus copiis continentibus edificia facienda monasterii Sancti Benedicti Montispessulani, quorum originale dominus Bernardus...[3] (*sic*) sacrista Sancti Desiderii Avinionensis intus

a fourni la matière de l'intéressante publication de M. Maurice Faucon, *La librairie des papes d'Avignon*, 1886-1887. 2 vol. (*Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*).

1. Voy. Gams, *Series episcoporum*, p. 580.
2. Le marc pesait environ 240 grammes, l'once environ 30 grammes.
3. Bernardus de Manso.

apportavit, et fuit una missa Rome (*sic*) et altera fuit tradita domino Guillelmo Alberti vel domino Mauritio de Barda, taxata ad sex grossos et viginti denarios... »

On sait, grâce aux recherches du R. P. François Ehrle[1], que le trésor de Boniface VIII n'a pas été versé dans le Trésor d'Avignon, mais est demeuré en Italie. Une du moins des séries de cette collection inestimable, dont l'inventaire vient d'être publié par M. Émile Molinier[2], a passé les monts et a trouvé place dans le Trésor d'Avignon : je veux parler des « quatuor pinte auri esmaltate ad arma pape Bonifacii, ponderis XXXIII marcharum » (fol. 166).

Il faut d'ailleurs distinguer l'ancien Trésor pontifical, resté en Italie, du nouveau Trésor conservé à Avignon. La partie de l'ancien trésor, transportée de Pérouse dans l'église S. Frediano à Lucques, fut pillée par les Gibelins de Pise, le 24 juin 1314, et irrévocablement perdue. L'autre partie, déposée dans la basilique de Saint-François, à Assise, subit le même sort, à un certain nombre d'exceptions près, en 1319-1320. En 1352, la ville d'Assise dut payer 10,000 écus d'or comme indemnité[3].

Le Registre n° 303 nous apprend que le Trésor pontifical se recrutait, non seulement par les acquisitions du souverain pontife, mais encore par les dons ou legs des prélats. En 1364 l'abbé Élie de Crasse laissa au pape pour 219 florins, 3 sous, 6 deniers de vaisselle d'argent; l'évêque d'Annecy pour 125 florins, 9 gros, 6 deniers, également de vaisselle de même nature; l'archevêque d'Arles pour 353 florins, 4 gros et demi d'objets similaires. En 1361, le pape recueillit dans la succession de l'évêque de Forli, douze « scutellæ amplæ », deux « candelabra capellæ », puis des « platelli », des « taceæ », des « pintæ », des « gobeleta », des « aquariæ », etc., pour une valeur totale de 1,763 florins, 16 sous, 9 deniers (fol. 41 v°).

1. *Archiv für Kirchen- und Literatur Geschichte.*
2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1882-1888.
3. Voyez le travail du P. Ehrle, dans l'*Archiv für Kirchen- und Literatur Geschichte*, tome I, p., 228 et suiv., où l'on trouvera également les inventaires des manuscrits et objets précieux qui, en 1327 et 1339, existaient encore à Assise.

Ce qui frappe d'admiration dans cette prodigieuse réunion de tout ce que la nature ou l'art avait produit de plus rare, ce sont à la fois la variété des formes données aux ouvrages d'orfèvrerie (oiseaux, serpents, griffons, etc.) et la diversité des origines : toute une série des monuments — les camées et les intailles — remontaient à l'antiquité classique; une série non moins intéressante provenait des dons des rois de France et d'autres souverains. Bref, ce que la chrétienté mettait au jour de plus magnifique allait s'engouffrer dans les coffres-forts du Palais d'Avignon.

Tous les arts décoratifs, l'orfèvrerie, la broderie, la sculpture en ivoire, l'armurerie, la ferronnerie, etc., avaient été tour à tour mis à contribution pour alimenter ce trésor qui ne comptait à coup sûr d'autre rival que celui du roi de France Charles V. C'étaient des faldistoires, des candélabres, des aumônières, des « flabella », des reliquaires, des calices, des coupes, des conques, des plateaux, des tasses, des drageoirs, des amphores, des salières, des anneaux, des coffrets, des crosses, des pyxides, des peignes d'ivoire, des couteaux à manche de jaspe, des lanternes, des chaufferettes, sans nombre; dix-huit mitres évaluées 3,860 florins; une épée « cum pomello jaspidis cum zona munita argento deaurato »; des camées et des cornioles: tous les accessoires imaginables du costume ecclésiastique; des fourrures; que sais-je encore.

Quelques extraits donneront une idée du moins approximative de tant de merveilles :

Item una magna crux de auro cum pede suo data per dominum Regem Francie cum perlis et lapidibus preciosis, ponderans, cum duabus perlis et uno lapide qui in dicta cruce deficiebant, LXXX marchas (fol. 165 v°).

Item quedam magna tacea smaltata et quatuor alie minoris forme cum smaltis in fundo, et una alia gravata ad arma in fundo domini Regis Francie et Navarre, ponderantes XIII marchas (fol. 165 v°).

Item unum brachium de cristallo cum reliquiis sancti Wiselai, munitum de auro, cum perlis et lapidibus preciosis, et una na-

veta de nicla (?), munita de auro cum cooperculo suo. Item una pincta de cristallo munita de auro cum perlis et lapidibus preciosis, ponderis XVII marcharum, VII unciarum cum dimidia (fol. 165 v°).

Item ymaginem beati Ludovici cum mitra et crossa et corona in pede, cum lapidibus et perlis, ponderis VII marcharum, II unciarum (fol. 166).

Item duas aquilas et duos flores lilii cum perlis et lapidibus preciosis. Item unum pectorale ad modum folii vitis. Item aliud pectorale quadratum. Item aliud pectorale ad modum castelli. Item aliud pectorale longum ad modum tabernaculi cum duabus ymaginibus reginalibus. Item aliud pectorale cum camayeu in medio. Item aliud pectorale cum camayeu majori. Item aliud pectorale cum ymagine beati Petri in medio. Item aliud pectorale cum cruce in medio. Item aliud modicum cum camayeu in medio ad modum crucifixi. Item aliud pectorale ad modum agulherii. Item una proba ad modum arboris sine pede. Que omnia de auro munita sunt de diversis perlis et lapidibus preciosis, ponderis in universo XXX marcharum (fol. 166).

Item unum camayeu magnum cum duabus faciebus, munitum de auro a parte anteriori, et a posteriori de argento deaurato cum pede suo de argento.

Item aliud camayeu longum ad modum salerie, munitum de auro in pede et supercupo, ponderis XVII marcharum, V unciarum (*Ibid.*).

Item unus annulus cum corniola ubi est forma leonis (fol. 167).

Item duo magni flascones de jaspide nigro cum ansis et circulis argenti deaurati, cum armis regis Francie et Navarre, pond. LXXVIII march. (fol. 168 v°).

Item una magna poma ambre cum sex rotulis perlarum satis grossarum in circulis argenti, cum duobus cinctis perlarum in cordono, una poma ambre cum perla in capite, una crux fustea cooperta argento, una parvula crux pro reliquiis, una crux cum perlis diversis et cum V smaragdis, quatuor balays et XVI saphiris, una cathena argenti, tres agni Dei, quorum duo sunt ad arma

pape Clementis [VI], unum curatorium argenti deaurati ubi tres pecie sunt.

Item una lupia saphiri incastrata in argento cum lapidibus, una magna corniola cum lapidibus parvis circumcirca, incastrata in argento, una boleta triacle[1] cum ymaginibus. Sex acus argenti, quinque furcinule argenti cum quatuor manubriis cristalli, unum cloquear de nacra sine manubrio, una poma ambre cum quatuor circulis argenti, ponderis VI marcb., V unc. (fol. 172 v°).

Item unum pectorale ubi est unum camayeu cum tribus ymaginibus, cum V lapidibus preciosis in medio et circumcirca, cum diversis ymaginibus argenti. Item unum aliud de argento cum ymaginibus. Duo pectoralia rotunda diversis smaltis cum opere perlarum intermixtim, ponderis VII marcarum, I unc. et med. (fol. 172 v°).

Item casula, dalmatica et tunicella albi coloris, diversis parvis bestiis et avibus aureis, habens dicta casula aurifrisium pulcrum valde, in cujus summitate ante pectus est ymago Sancti Petri, et duo angeli a dextris et a sinistris, tenentes rosam in manibus; dalmatica et tunicella habent paramenta viridia cum magnis avibus aureis (fol. 176).

Item due casule rubee de opere de Luca cum magnis avibus et foliis rubeis. Item dalmatica et tunicella ejusdem operis et coloris, habentes paramenta quasi flava cum diversis ramagiis aureis, que casule habent aurifrisia cum magnis ymaginibus, in quarum una est in pectore ymago Xpisti sedentis in majestate sua, et alia in eodem loco est Anunciatio beate Marie (*Ibid.*).

Item aliud pluviale totum de ymaginibus de auro contextum per totum, in cujus aurifrizio sunt diverse ymagines Regum et Pontificum et in capite seu medio aurifrizio ymago Xpisti in cruce, et subtus recta linea ymago Dei sedentis in majestate, deinde Xpisti in cruce, deinde Nativitatis Xpisti ystoria sine perlis (fol. 176 v°).

Item aliud pluviale cum diversis ymaginibus et laqueis de perlis, per totum auro contextum, de opere Anglie, cujus aurifrizium est cum laqueis perlarum cum diversis avium ymaginibus

1. « Triaculum, a veteri gallico triacletheriaque. » (Ducange.)

in capicio operato perlis et lapidibus, subtus est Coronatio, deinde Nativitas, in circumferantia vero ultima est Passio beatarum Katherine et Margarete virginum, et S. Afre (?), ultimus est operatus de perlis, foderatus de sindone rubea (*Ibid.*).

Item aliud pluviale cum multis ymaginibus parvis, auro contextum per totum, cujus capicium est totum operatum perlis et parvis lapidibus rubeis cum sex smaltis in castronis, et unus castronus sine smalto, in cujus aurifrizio sunt ymagines Regum et Pontificum cum diversis operibus perlarum, tam avium quam aliorum, et cum multis operibus perlarum per totum, subtus capicium est Coronatio, deinde Crucifixus, deinde Nativitas et capita bovis et asini de perlis, foderatum de sindone viridi. (*Ibid.*)

Les tapisseries à la façon d'Arras — « de opere Atrebatensi » — comprenaient « novem bancalia minoris forme, — octo bancalia majoris forme, — unum bancale mediocris forme, — unus pannus de opere Atrebatensi ystoriatus ymaginibus Xpisti et apostolorum ejus ac beate Magdalene » (fol. 182).

Quelque précieuses que fussent les matières premières, or, argent, perles, rubis, jaspe, cristal de roche, elles étaient éclipsées par le fini de la main-d'œuvre, par des émaux, des filigranes, des raffinements de toute sorte. On recherchait avec la même ardeur les produits exotiques, une « nux de India[1] », des œufs d'autruche, du corail, de l'ambre.

On avait poussé le luxe jusqu'à faire émailler les gants : « unum par cirotecarum cum smaltis de argento deaurato et aliquibus perlis et lapidibus » (fol. 197).

Pour apprécier l'importance du trésor resté à Avignon en 1369, il ne faut pas oublier qu'à ce moment ce trésor ne contenait plus les joyaux emportés en Italie par Urbain V : ainsi s'explique notamment l'absence des tiares.

EUGÈNE MÜNTZ.

(*A suivre.*)

1. L'inventaire du roi Charles V (1380) mentionne « deux pots de noix d'Ynde ». (Labarte, n° 2433.)

INSCRIPTIONS

DE LA CITÉ DES LINGONS

CONSERVÉES

A DIJON ET A LANGRES[1]

Monuments publics.

16° Tronçon de colonnette étroite d'environ 0m,50 de hauteur conservé dans le local de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, dont le Compte-rendu pour l'année 1881, page XXXVI, fait mention en ces termes : « Une pierre remarquable, trouvée non loin de la voie romaine près de la Maladière de Dijon et portant cette inscription, IMPERATOR CŒSAR VESPASIANVS » (*sic*). Des doutes paraissent avoir été élevés sur l'authenticité de cette inscription et c'est peut-être pour ce motif qu'elle n'a pas été déposée au Musée. Quoi qu'il en soit, j'ai constaté que le style des lettres justifie ces doutes; le texte est disposé ainsi :

IMP
CAESA
RVESP
ASIAN

17° Colonne de granit provenant du climat de la « Belle-Pierre », près Sacquenay (Côte-d'Or), où elle était dressée sur la voie romaine, côté est, allant de Langres au lac Léman en passant par le camp de Mirebeau; transportée en 1703 au cimetière de

1. La première partie de ce travail a été publiée dans la *Rev. arch.*, tom. XIV, 1889, p. 363-379. Dans l'intervalle, M. l'abbé P. Lejay a fait paraître un recueil des *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, formant le 80e fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Études*. Ce livre comble une grande lacune dans la littérature épigraphique de la Gaule; je ne saurais mieux faire que d'y renvoyer pour toutes les inscriptions qui ne trouvent point place dans le cadre que je me suis tracé d'après mon carnet de voyage.

Sacquenay et de là en 1834 au Musée de Dijon où elle porte le n° 95. Diamètre, $0^m,64$; hauteur totale, $2^m,70$; hauteur du socle, $0^m,50$; hauteur des lettres à la dernière ligne, $0^m,12$; aux autres lignes, $0^m,07$.

TI CLAVDDRVSIF
CAESARAVGGER
MANICPONTMX
TRIBPOTESTIIIIMP
IIIPPCOSIIIDE
SIGNATIIII
AND MPXXII

Ti(berius) Claud(ius), Drusi f(ilius), Caesar Aug(ustus) Ger(manicus), pont(ifex) max(imus), trib(unicia) potest(ate) tertium, imp(erator) tertium, p(ater) p(atriae), co(n)s(ul) tertium, designat(us) quartum. And(ematunno) m(illia) p(assuum) viginti duo = $32^{km},582$.

L'empereur Claude fut revêtu de la puissance tribunice pour la 3e fois du 15 janvier an 43 au 14 janvier an 44; dans cet intervalle il fut acclamé *imperator* pour la 3e fois, pour la 4e et pour la 5e à des dates encore incertaines; mais comme il n'est pas vraisemblable que ces trois salutations aient été accumulées dans les vingt-quatre derniers jours de son troisième tribuniciat, il vaut mieux ne pas placer le troisième impératorat plus tard que l'an 43; du reste, Eckhel place même le 5e impératorat dans cette année. Enfin, il y a un argument très considérable à faire valoir; c'est que ces impératorats correspondent à de grandes victoires remportées en Bretagne au cours d'une campagne d'été, puisque les hostilités étaient toujours suspendues, sauf cas exceptionnel, pendant la mauvaise saison. C'est donc pendant l'été de l'an 43 que la borne de Sacquenay a été érigée.

Il est préférable de lire à l'ablatif le nom d'Andematunnum, parce que les colonnes itinéraires étaient invariablement numérotées en partant du chef-lieu jusqu'aux confins de la cité.

— Gruter, CLIII, 5; Luquet, *Antiquités de Langres*, p. 38, avec résumé des auteurs qui se sont occupés de ce monument,

Mahudel, Moreau de Mautour, Lebœuf, etc.; Creuly, dans *Rev. arch.*, t. V, 1862, p. 120. —

On ne peut parler d'une borne itinéraire sans dire quelques mots de la voie à laquelle elle appartenait. Celle qui nous occupe a été reconnue et décrite par Pistollet de Saint-Ferjeux[1] : « De la route de Langres à Lyon se détache au nord du village de Vaux-sous-Aubigny une voie romaine qui passe entre Vaux et Isomes, entre Sacquenay et Chazeuil, à l'ouest de Fontaine-Française et de Dampierre-sur-Vingeanne, entre Beaumont et Chevigny, à l'ouest de Blagny et d'Oisilly, et arrive à Mirebeau d'où elle passe entre Montmançon et Mirandeuil, traverse la Saône à Pontailler. »

Sur la rive gauche de la Saône, c'est-à-dire en terre séquane, le président Clerc en a retrouvé des vestiges à Cléry et à Perrigny; de là elle se dirigeait, sans s'écarter beaucoup de la rive gauche de l'Oignon, sur Besançon, et ensuite sur Pontarlier, passage du Jura.

Ce sont évidemment les portions lingonne et séquane de la route indiquée par Strabon[2] pour se rendre de l'Italie dans la Gaule septentrionale sans passer par Lyon : « On peut cependant encore, dit-il, en laissant sur sa gauche Lyon et le pays situé au nord, prendre dans le mont Poenin un autre chemin au bout duquel on traverse soit le Rhône, soit le Léman, pour entrer dans les plaines des Helvètes, puis, *franchissant le mont Jura, pénétrer dans le territoire des Séquanes et gagner ensuite chez les Lingons l'endroit où se bifurquent le grand chemin du Rhin et celui de l'Océan.* »

Le chemin existait donc bien avant l'an 29 de notre ère, époque de la rédaction du IV[e] livre de la *Géographie*[3]. Par une

1. *Voies romaines, camps et mardelles de la Haute-Marne*, 1860 (extr. des *Mém. de la Soc. hist. et arch. de Langres*, t. I, p. 293).

2. IV, vi, 11 : Ἔστι δὲ καὶ ἐν ἀριστερᾷ ἀφεῖσι τὸ Λούγδουνον, καὶ τὴν ὑπερκειμένην χώραν εν αὐτῷ τῷ Ποινίνῳ πάλιν ἐκτροπὴν διαβάντι τὸν Ῥοδανὸν, ἢ την Λιμένναν εἰς τὰ Ἐλουητίων πεδία, κ'ἀντεῦθεν εἰς Σηκοάνους ὑπέρθεσις διὰ του Ἰόρα ὄρους, καὶ εἰς Λίγγονας· διά τε τούτων ἐπ' ἄμφω καὶ ἐπὶ τὸν Ῥῆνον καὶ ἐπὶ τὸν Ὠκεανὸν δίοδοι σχίζονται.

3. Cela résulte du chapitre vi, § 9, où Strabon parle de la pacification du

coïncidence très heureuse, nous pouvons déterminer la date de sa création; Jules César nous apprend lui-même[1] que cette route, tout au moins la portion helvétique, fut construite d'après ses propres ordres et que l'exécution en fut confiée à Servius Galba, légat de la XIIe légion, cantonnée dans les vallées vaudoises et vallaisanes pendant l'hiver de 57 à 56 avant J.-C. Il est visible qu'un pareil travail n'avait de raison d'être qu'autant qu'il servait de prolongement au tronçon que César avait utilisé pour assurer le ravitaillement de ses six légions ramenées à Vesontio[2] après la défaite d'Arioviste et cantonnées chez les Séquanes pendant l'hiver de 58 à 57; mais, les ressources locales ne suffisant pas, il avait fallu tirer des cités voisines une partie des approvisionnements, ce qui obligeait à mettre en bon état les communications avec Andematunnum, pour amener à Vesontio les blés réquisitionnés chez les Lingons et même chez les Leuques[3]. Or la seule voie qui, dans cette campagne contre Arioviste, fût à l'abri des tentatives des Germains arrivant par le nord-est, passait nécessairement par Pontailler; toute autre voie traversant la Saône dans son cours supérieur se trouvait exposée à être coupée par l'ennemi.

D'ailleurs, c'est aussi par Pontailler que César avait dû passer, lorsque après la défaite des Helvètes devant Bibracte et la poursuite des fuyards se retirant au nord-est dans la direction du Rhin, il reçut avis des mouvements d'Arioviste en marche sur Vesontio et partit en toute hâte pour le devancer et couvrir cette importante position[4]. En effet, d'où était-il parti? Du point où il

Norique par Tibère et par Drusus dans la campagne d'été de l'an 15 av. J.-C., comme d'un événement accompli trente-trois ans avant son temps.

1. *Bell. Gall.*, III, 1 : *Quum in Italiam proficisceretur Caesar, Servium Galbam cum legione duodecima et parte equitatus in Nantuates, Veragros Sedunosque misit, qui a finibus Allobrogum et lacu Lemanno et flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent. Causa mittendi fuit quod iter per Alpes, quo magno cum periculo magnisque cum portoriis mercatores ire consuerant, patefieri volebat.*

2. *Ibid.*, I, 54 : *In hiberna in Sequanos exercitum deduxit; hibernis Labienum praeposuit.*

3. *Ibid.*, I, 40 : *frumentum Sequanos, Leucos, Lingones subministrare.*

4. *Bell. Gall.*, I, 26, 38.

avait reçu à merci les débris de l'armée helvète arrêtée par les Lingons après les quatre jours de marche qu'elle avait mis à atteindre leurs confins en suivant la direction d'Autun à Langres; c'est donc à quelques kilomètres au sud-ouest de Gevrey qu'il faut chercher le point de départ de César rejoignant la route de Langres à Besançon par Pontailler pour se porter au devant d'Arioviste.

La colonne milliaire dressée à Sacquenay sous Claude, en l'an 43, jalonnait donc la voie antique que César avait restaurée et prolongée un siècle auparavant et dont Strabon a laissé la description. Son importance stratégique est matériellement attestée par le camp de Mirebeau dont nous possédons des tuiles légionnaires[1] de l'an 70; mais rien ne dit que l'établissement de ce camp n'était pas antérieur à cette époque. Un autre point stratégique important de cette voie était Pontailler qui commandait le passage de la Saône; l'ex-voto de Q. Tallius Saturninus, bénéficiaire du consulaire Caesernius Statianus, indique qu'un poste militaire y était établi, probablement avec mission de prélever le péage fluvial que les peuples riverains, Éduens et Séquanes, se disputaient, jusqu'au jour où les Romains le confisquèrent à leur profit[2].

18° Colonne de pierre blanche découverte en février 1866, à quelques centaines de mètres au nord de Dijon, dans le clos Thévenin longeant à droite le chemin vicinal de Dijon à Ruffey. Hauteur 0m,48; diamètre, 0m,26, hauteur des lettres, 0m,03. Cataloguée sous le n° 98 au Musée de Dijon.

GAIO·ESVVIO
TETRICO·PIO
FELICI·INVICTO
AVG·PMTR·P·P·P
ANDM
LXXV

1. R. Mowat, *Les inscriptions et les tuiles légionnaires de Mirebeau*, p. 10 (extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et B.-L.*, 1883).
2. Strabon, IV, III, 2, *in fine*.

Mon estampage.

Gaio Esuvio Tetrico, Pio, Felici, Invicto, Aug(usto), p(ontifici) m(aximo), tr(ibunicia) p(otestate), p(atri) p(atriae). And(e) M(atunno) l(eugae) viginti quinque = 55km,550.

Cette borne itinéraire, placée dans la banlieue de Dijon et portant le nom d'Andematunnum (Langres), prouve qu'en l'an 268 le *castrum* de Divio ressortissait à la cité des Lingons et fait voir que le nom gentilice de Tétricus, longtemps douteux, est réellement *Esuvius*, connu de par ailleurs [1]. C'est aussi le nom d'un peuple armoricain mentionné par César [2]; le même ethnique forme la légende d'une monnaie gauloise trouvée à Jersey [3], ESVIOS. Il y a grande apparence que ce nom est dérivé de celui du dieu gaulois Esus, comme *Apollonius* d'*Apollo*.

Actuellement, on connaît dix autres inscriptions itinéraires des Tétricus, deux à Southampton [4], une à Rouen, perdue, trois à Rennes, une à Nantes, une à Niort, une à Saint-Léger-Magnazeix et une à Carcassonne; en tout onze avec celle de Dijon. A l'exception de celle-ci, toutes font précéder le gentilice *Esuvius* du cognomen *Pius* (je dis *cognomen* et non *gentilice*) lequel, dans l'ordre régulier, aurait dû être énoncé après *Tetricus*; mais pour éviter la redondance qui en serait résultée avec les qualifications impériales *pius, felix*, ce cognomen *Pius* a été rejeté en arrière, entre le prénom et le gentilice. Telle est la véritable explication de cette anomalie onomastique, d'ailleurs fréquente dans l'épigraphie du Midi de la Gaule, par exemple, *L. Taurinus Aurelius, Boudus Valerius, Secundus Julius*. Sur la borne de Dijon, la redondance a été évitée, non par le déplacement rétrograde du cognomen *Pius*, mais par sa suppression pure et simple. Je me borne à ces remarques pour ne pas répéter ici les déve-

1. *Corp. Insc. Lat.*, VIII, 2564 : *Esuvius Faustinianus.* — De Rossi, *Insc. christ. urb. Rom.*, p. 63, n° 98 : *Esubia Ianuaria.*

2. *Bell. Gall.*, II, 34; V, 24.

3. Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, n° 10380.

4. J'ai vérifié sur place qu'il n'y en a jamais eu que deux, et non trois, comme on a eu le tort de le dire et de le répéter.

loppements que j'ai donnés dans la *Revue Numismatique* (1890) à la question des noms de Tétricus et de Victorin; depuis lors, quatre nouvelles bornes dédiées à ce dernier viennent d'être découvertes à Rennes.

— J. d'Arbaumont, dans *Mém. de la Comm. des ant. de la Côte-d'Or*, VII, 1866, p. 44, et dans *Rev. arch.*, XVI, 1867, p. 57; De Witte, dans *Rev. belge de numism.*, 4ᵉ sér., t. V, 1867.

19ᵉ Colonne de granit, provenant de Norges, près Dijon, sur la route de Langres; creusée en forme d'auge, apparemment pour être transformée en cercueil. Cataloguée sous le n° 98 au Musée de Dijon.

D N
FLAV CL
CONSN̄
TIN*o*
NOB CA*es*
LXV

D(omino) n(ostro) Flav(io) Cl(audio) Constantin[o], nob(ilissimo), Ca[es]ari). L(eugae) quindecim = 33^{km},330.

C'est le déchiffrement de M. l'abbé Lejay, tel qu'il l'a dégagé des traits parasites qui surchargent le monument original. Le général Creuly, victime mais non dupe de cette falsification, s'en était plaint à bon droit : « Elle est encore plus défigurée par la peinture et je n'ai pu en tirer, dans un rapide examen, que cette mauvaise copie. »

D N
FL CL
CONSII
IVN
IN NORIC
LXV

On peut se demander si la défiguration de la 5ᵉ ligne n'est pas le résultat d'une supercherie ayant pour but de faire croire à une lecture *in Noric.*, qui donnerait la soi-disant forme antique du nom de Norges, lieu où l'inscription a été trouvée. Mais cette forme est connue; c'est la *Norvia in pago Oscarensi*, du Cartulaire

de Saint-Bénigne, en l'an 862; on trouve même dès l'an 776 (Pérard, *Recueil de pièces*, p. 11), *finis Norviensis* qui montre que Norges formait la limite d'une subdivision territoriale.

Cette borne, ainsi que la précédente, jalonnait la voie ouverte par Agrippa, suivant Strabon, et allant de Lyon à Langres, pour bifurquer de là dans la direction du Rhin et dans celle des côtes de l'Océan.

— Creuly, dans *Rev. arch.*, n. s., t. V, 1862, p. 120; Lejay, *Insc. ant. de la Côte-d'Or*, p. 178. —

20° Grand cartouche provenant des fouilles pratiquées en 1863 par M. L. Coutant au lieu-dit Lanseigne, près Vertault (Côte-d'Or); cadre à moulure, accosté de deux ailerons en queue d'aronde. Hauteur, 0m,68; largeur, 2m,03. Catalogué sous le n° 107 au Musée de Dijon.

·I·H·D·D·L·PATRIC·MARTIALIS·ET·L·PATRIC·MARCVS
LING·FRATR·OMNIB·OFFIC·CIVILIB·IN CIVI
TATE·SVA·FVNCT·CELLAMVESTIBVLAMEREGIO
NE COLVMNAE CVM SVIS OMNIB·COMMOD·
D·S·P·VIKAN VERTILIENSIB·LARGITI·SVNT

Ma copie:

I(n) h(onorem) d(omus) d(ivinae). L(ucius) Patric(ius) Martialis et L(ucius) Patric(ius) Marcus, Ling(ones), fratr(es), omnib(us) offic(iis) civilib(us) in civitate sua funct(i), cellam vestibulam e regione Columnae cum suis omnib(us) commod(is) d(e) s(ua) p(ecunia) vikan(is) Vertiliensib(us) largiti sunt.

Cette belle inscription nous révèle l'existence d'un *vicus* de la cité des Lingons, dont le nom, *Vertilius*, persiste encore dans la forme moderne *Vertault*, après avoir passé par l'orthographe *Vertello* au XIIe siècle. Les deux frères portent le même prénom *Lucius*, très probablement parce qu'ils étaient jumeaux; peut-être, qu'en principe, l'un d'eux était destiné à porter le prénom *Marcus*, duquel son père lui aura fait un cognomen. Renier, d'après une copie fautive, lui donnait le prénom *Titus*.*

[1] — Renier, dans *Rev. arch.*, t. VII, 1863, p. 238; cf. p. 352 et p. 434; Baudot, dans *Mém. de la Comm. des ant. de la Côte-d'Or*, VI, p. 197 et 202, avec un bon fac-similé; a cependant omis le remarquable point triangulaire au commencement de la 1re ligne; Lejay, *Insc. ant. de la Côte-d'Or*, p. 225, avec la leçon inexacte, OMNIBVS, à la 2e ligne. —

Monuments funéraires.

21° Stèle funéraire creusée en forme de niche cintrée; découverte à Dijon et numérotée 10 au Musée de la ville.

A l'intérieur du cintre :

D · M
FL · NOVELLAE · ET · SEX
TANI · SEXTAN VS · P C

Sur le latéral droit :

FL · OMFALENI ▨

Sur le latéral gauche :

FL · GRANNICI

Ma copie.

D(iis) M(anibus) Fl(aviorum) Novellae et Sextani, Sextanus p(onendum) c(uravit). — Fl(aviae) Omfaleni[s]. — Fl(avii) Grannici.

« Aux dieux Manes des Flavii Novella et Sextanus — de Flavia Omphale — de Flavius Grannicus — (Flavius) Sextanus a fait élever ce monument. »

— Creuly, dans *Rev. arch.*, V, 1862, p. 122. — *Omfalenis* (lisez *Omphalenis*), est le génitif d'*Omphalè*, dans la déclinaison semi-grecque des noms féminins en *e* (η) au nominatif, en *-enis* au génitif, en *-eni* au datif. C'est ainsi qu'on lit dans une inscription de Rome [1], le nominatif BOTENIA SOPHE, et quelques lignes plus bas le datif BOTENIÆ SOFENI, avec le changement de PH en F. L'emploi de cette déclinaison hybride paraît emprunté par mignardise au langage enfantin; mais quoi-

1. Maffei, *Mus. Veron.*, p. CCLXVI, 8.

qu'elle ait été le sujet de dissertations très étudiées[1], l'origine grammaticale en est encore entourée d'obscurité. La difficulté tient à ce que les exemples de cette anomalie qui se rencontre seulement en épigraphie ont en général la désinence de l'un des cas obliques, parce qu'ils concernent la personne pour qui l'inscription a été gravée; le nominatif en *en*, que font supposer le génitif en *-enis* et le datif en *-eni* n'a pas encore été aperçu par ceux qui se sont occupés de cette question; cependant, je crois pouvoir en signaler un exemple très intéressant à cause de sa rareté; c'est celui de *Victoria Sosistraten*, évidemment pour *Sosistrate*, dans une inscription de Mâcon que je donne d'après ma lecture d'un estampage retrouvé dans les papiers de L. Renier conservés à la Bibliothèque Mazarine.

T MEMORI
AETERNA
VICTORIAE
TINE·QVE·ET·SIM
PLICIVS·IVsTIVS·I
STINVS·CONI
GI·CARISSIME·ET
VICTORIA·SOSIS
TRATEN·ET·IVSTI
S·SANC INVS·F

Maintenant si l'on considère que les noms féminins grecs terminés en η passent dans la transcription latine avec leurs flexions propres, par exemple, chez Virgile, les accusatifs *Alcippen*, *Rhodopen*, *Andromachen*, on comprend que ces formes savantes, tout en devenant, par l'usage, familières à l'oreille des illettrés qui ignoraient le mécanisme de la déclinaison grecque, aient été prises pour des nominatifs en *en*, et en conséquence déclinés par eux à la manière des féminins *Siren* (g. *Sirenis*), *pyren* (g. *pyrenis*), *solen* (g. *solenis*), des masculins *Hellen* (g. *Hellenis*), *Philopœmen* (g. *Philopœmenis*), *lichen* (g. *lichenis*), *ren* (g. *renis*), *splen*

1. O. Sievers, *Quaestiones onomatologicae*, dans les *Acta Societatis philologicae Lipsiensis*, éd. Fr. Ritschelius, 1872, fasc. I. — Schuchardt, *Vokalismus des Vulgärlateins*.

(g. *splenis*), *lien* (g. *lienis*). C'est du moins ce que semble prouver l'exemple d'*Aurelia Sosistraten*.

Cette explication, qui a échappé aux philologues de profession, a ceci de particulier qu'elle est essentiellement épigraphique ; en quoi, elle convient d'autant mieux à un problème d'onomastique né dans le domaine épigraphique. Les tables des grands recueils abondent en exemples, mais comme les inscriptions des Trois Gaules n'ont pas encore été enregistrées par le *Corpus*, en voici quatre que j'indique : à Lyon, *Antoniae Tychenis* et *Attiae Rhodopenis* ; à Saintes, *Nicenis Publiciae* ; à Luchon, *Hermionenis*.

Il n'y a pas que les noms strictement grecs qui aient été soumis à ce traitement. Sans descendre jusqu'aux plus basses époques on constate qu'à un certain moment il fut de mode de changer en η le *a* final des surnoms féminins latins en *ana*, tels que *Iuliana* ; on lit dans les inscriptions[1] *Iulia Faustiniane*, *Iulia Iuliane*, *Iulia Marciane*, *Iulia Ulpiane*, etc. Ainsi grécisés, ces surnoms ont pu être hypocoristiquement accommodés à la déclinaison hybride dont il s'agit : exemples, *Salviae Severianeni*, *Flaviae Marcianenis*, *Rutiliae Iunianeni*.

Il en a été de même pour les noms grecs de la 3e déclinaison en ις ; tout porte à croire que des accusatifs, tels que *Capyn*, *Alexin*, *Daphnin*, *Thyrsin* employés par Virgile, ont pu être pris pour des nominatifs par une fausse analogie avec *Gortyn* (gén. *Gortynis*), *Phorcyn* (gén. *Phorcynis*) ; Perse lui-même décline *Attin*, *Attinis*, au lieu de *Attis*, *Attidis*. De là, des formes hypocoristiques, *Hymninis*, *Lampyrinis*, génitifs de *Hymnis*, *Lampyris*, et *Sinurini*, datif de *Synoris*.

Telle est la théorie que je propose, et dans les détails de laquelle j'ai dû entrer pour rendre compte de la forme *Omfaleni* et de ses nombreux congénères.

22e Bloc de forme allongée dans le sens horizontal, catalogué sous le no 66 au Musée. Lettres maigres et étroites, inégales en hauteur, de 0m,04 à 0m,06 ; les traverses des E et des T réduites à

1. *Corp. inscr. lat.*, X, 2931, 2598, 3435, 3426.

moins d'un centimètre. Hauteur du bloc, 0m,18 ; longueur, 0m,40.

ET · VITALIS · MARITI · ET HONISTAE · LIB

Mon estampage.

...et Vitalis, mariti, et Honistae, lib(ertae).

La rédaction de cette ligne prouve manifestement qu'elle a été ajoutée après coup à la suite de l'épitaphe de la femme de Vitalis gravée sur une pierre aujourd'hui égarée ou non reconnue ; il faudrait donc rechercher dans le Musée quelque monument funéraire auquel le bloc n° 66 aurait pu servir de plinthe.

La lecture des mots *et Vitalis*, que M. l'abbé Lejay a dubitativement déchiffrés *Livianus* ? est certaine pour moi.

— Lejay, *Insc. ant. de la Côte-d'Or*, p. 76. —

23° Niche entre deux piédroits, transformée apparemment en cercueil, à une époque postérieure, par la suppression de la statue de la personne défunte qu'elle contenait ; la partie supérieure est brisée ; cataloguée sous le n° 96, sans indication de provenance.

Autour du cintre,

C ▒▒▒▒ · FILIA

Sur le latéral gauche orné d'une imbrication,

DM · MONI
MEΓ

Sur le latéral droit, également imbriqué,

AVIΓIANO
MARE___
DONAV

Ma copie.

D(iis) M(anibus), monime(n)t(um) C[acudia?], filia Avitianomar(a)e donav(it).

Les *t* sont gravés sans bras gauche, en forme de *gamma* grec. Le pied de la lettre E sur le latéral droit, se prolonge jusqu'à la fin de la ligne. *Avitianomara* est un nom composé de deux éléments, l'un, peut-être latin, *Avitiano*, l'autre certainement gau-

lois, *mara*, ayant le sens de *magna*; il a une physionomie hybride comme *Oppianicnos*, *Augustodunum*, *Caesaromagus*.

24° Fragment que je mentionne d'après une note du général Creuly retrouvée dans les fiches de Léon Renier.

▒▒▒ I L A
▒ I S · P · C ▒

25° Tablette quadrangulaire de pierre blanche, numérotée 7, trouvée à Pouilly-sur-Vingeanne, brisée à gauche. Près de la cassure, un visage de face a été grossièrement sculpté dans le champ de l'inscription disposée de chaque côté en deux colonnes; la colonne de gauche, donnant le nom de la défunte, est absente. Ce genre d'ornementation consistant à représenter le mort par un portrait de face sculpté dans l'aire même de l'inscription n'est pas unique; un autre spécimen existe dans la collection épigraphique de M. Villedieu de Torcy, à Dijon, et un troisième au Musée de Langres.

visage vu de face

A G
R I
C · CO
S · FI · L
I · A E

Ma copie.

......., *Agriccos*, *filiae*.

— *Mém. de la Comm. des ant. de la Côte-d'Or*, t. IV, 1856, p. XXXVII. —

26° Sommet d'une stèle à niche cintrée, provenant de Gevrey et numérotée 247. Inscription disposée en arc autour du cintre.

DEMIA · APINOSA · ET · COTTALVS · AFRICANVS

Ma copie.

M. l'abbé Lejay a lu *Decmia*, avec un enlacement des lettres D, E, que je ne me rappelle pas avoir remarqué. Le nom *Apinossa*, avec *s* redoublé, se retrouve sur une stèle de Reims publiée par

M. Demaison dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1889, p. 24.

— Lejay, *Insc. ant. de la Côte-d'Or*, p. 155. —

27° Fragment catalogué sous le n° 283 au Musée.

M
AETERNRVIIIV

Ma copie.

[*D*(*iis*) *M*(*anibus*) *et*] *m*[*emoriae*] *aetern*(*ae*) *Rufinu*[*s*]?

28° Cippe pyramidal provenant des Poussots et numéroté 42; la traverse des *a* est absente ou remplacée par un trait vertical intérieur; le *g* est à crochet retombant, de la forme dite en faucille. Le *e* final touche le pied du A qui précède et lui donne un faux air de ligature N, A, E.

APPIAE
AVGVSTAE

Ma copie.

Appiae, Augustae (*servae*).

Je préfère cette lecture à *Appiae Augustae*, ou *Augustanae*; il est peu croyable qu'une femme de condition libre, — affranchie ou ingénue, — comme le ferait supposer un gentilice suivi de cognomen, eût été nommée sans mention de père ou de mari.

29° Cippe pyramidal découvert aux Poussots et catalogué sous le n° 125; lettres de 0m,035.



Mon estampage.

M]*onime*(*n*)*tum... un... um.*

Il semble que le lapicide, peu satisfait de l'abréviation [*m*]*onime*, qui formait primitivement sa 1re ligne, ait, après coup, complété le mot en gravant au-dessus la syllabe finale *tum*. Le reste est presque indéchiffrable.

30° Fragment de cippe pyramidal trouvé entre le cours du

Parc et la rue de Longvic ; catalogué sous le n° 116, lettres de 0m,03.

■ M
MONIM
■ NEVM

Mon estampage.

D(iis) M(anibus). Monim[e]ntum....

Le *t* a été fautivement gravé en forme de E.

31° Cippe pyramidal de même provenance ; catalogué n° 113. Gravure très nette en lettres allongées, de 0m,45 à 0m,50, sans interlignes.

MONI
MENTO
CACVD
IASVA
DVGIINI
CIINI

Mon estampage.

Monimento(m). Cacudia, Suadugeni ceni (filia ou *serva).*

Le mot inexplicable *ceni* est probablement un redoublement parasite de la fin du mot précédent, par une inadvertance du lapicide ; il faut cependant noter que le *g* de *Suadugeni* est nettement caractérisé par un crochet retombant, tandis que le *c* de *ceni*, privé de cet appendice, est identique aux *c* de *Cacudia.*

32° Cippe pyramidal trouvé au cours du Parc et portant le n° 219 au Musée.

D M
SACIL

Ma copie.

D(iis) M(anibus) Sacil(li)?

— Lejay, p. 73. —

Le Musée de Dijon renferme d'autres inscriptions funéraires ; comme les copies que j'en ai prises sont à peu près identiques à celles que M. l'abbé Lejay a relevées de son côté et qu'il vient de publier dans son recueil, il me paraît inutile de les donner à nouveau ; mon travail se trouve donc allégé d'autant.

J'aurai cependant une remarque d'ensemble à faire sur le groupe nombreux des cippes pyramidaux découverts principale-

ment aux Poussots et à Mémont, ainsi qu'à Langres. Ce sont de petits obélisques à base carrée; cette forme très caractéristique fait invinciblement songer à celle du menhir dont elle est sans doute une réminiscence traditionnelle et dont la *Haute-Borne*, à Fontaine-sur-Marne (Haute-Marne), — en territoire lingon, notez, — nous offre le type le plus intéressant, en ce sens qu'elle marque la transition entre les antiques menhirs anépigraphes, et les cippes pyramidaux gallo-romains à épitaphe laconique comme la célèbre inscription[1]

VIROMARVS
ISTATILLI

Les petits obélisques lingons me paraissent avoir été façonnés à l'imitation de ces vieux monuments funéraires celtiques dont la signification n'avait pas cessé d'être comprise par les populations indigènes; on y lit le nom du défunt, presque toujours gaulois, précédé du simple mot *monimentum*, rarement avec la formule funéraire *d(iis) m(anibus)*; tout cela indique une époque très voisine de la conquête, alors que l'onomastique et le culte romains n'avaient pas encore pénétré profondément dans les usages du pays. C'est en effet ce que semble prouver la maladroite interversion des sigles D M, mal comprises par le lapicide, en M D, qui constituent à elles seules une épitaphe anonyme inscrite sur un des obélisques des Poussots; sur un autre de ces obélisques, l'omission intentionnée de la sigle M de *Manibus*, à la suite de D, donne à supposer que Carantinus, tout en rendant hommage aux dieux en général, n'acceptait point la doctrine romaine des Manes particuliers au défunt.



1. La *Haute-Borne*, à 1 kilomètre est du Châtelet, auprès de la voie romaine, consiste en un monolithe obéliscal d'environ 6 mètres; elle gît actuellement à terre, dans la direction du sud au nord, brisée au tiers de son sommet dans sa chute,

CABINET DE M. DE TORCY, A DIJON

L'intéressante collection lapidaire formée par M. Villedieu de Torcy se compose de dix inscriptions recueillies aux Poussots. Grâce à sa bienveillante courtoisie, j'ai pu les estamper et les étudier à loisir. Sept de ces monuments avaient été publiés quelques années auparavant par Ernest Desjardins[1] avec des *fac-simile* donnant une idée suffisante de leur forme ; mais la plupart des textes ont été mal déchiffrés par cet auteur sur les estampages mis à sa disposition ; de là, des lectures fausses que j'ai constatées et rectifiées en les confrontant avec les originaux eux-mêmes ; en conséquence, il faut tenir pour non avenues les prétendues formes onomastiques qu'il a cru lire, *Acterolus*, *Batinius*, *Bleronosita*, *Hereollus*, *Itillicus*, et leur substituer *Asterolus*, *Balinis*, *Bellinus*, *Regillus*, *Tillicus* ; voir *infra* les paragraphes 38, 39, 40 et 41.

Monument sacré.

35° Portion supérieure d'un autel à foyer accosté de deux volutes avec fronton triangulaire. Sur le bandeau, une ligne d'inscription en lettres soigneusement gravées comprises entre deux traits de réglure espacés de $0^m,035$,

AVG · SACR

Mon estampage et, subséquemment, une photographie communiquée par M. d'Arbois de Jubainville.

Aug(usto) sacr(um).

C'est le commencement d'une inscription consacrée à une divinité dont le nom figurait dans la partie absente du texte. Je crois que ce monument est encore inédit.

survenue à la suite des fouilles que Grignon fit pratiquer sous ce monument. L'inscription y est gravée en lettres de 15 centimètres, vers le milieu de sa hauteur c'est-à-dire qu'elle se lisait à 3 mètres au-dessus du sol.

1. *Rev. arch.*, t. XL, 1880, p. 135-139.

Monuments funéraires.

36° Niche cintrée à fronton triangulaire. A l'intérieur, bas-relief représentant le buste d'une jeune femme jusqu'au-dessous de la taille; elle est vêtue d'une robe à larges manches; la main droite relevée tient l'extrémité d'une pièce d'étoffe à franges, apparemment une *mappula*, passée sur l'épaule et retombant en arrière, sur le dos. Sur le fronton, on lit l'inscription :

DVSPALA CESORINI

Duspala, Ce(n)sorini (uxor? filia? serva?).

Photographie communiquée par M. d'Arbois de Jubainville. Le nom *Duspala* est nouveau dans la nomenclature gauloise. Ce monument, inédit jusqu'à présent, est remarquable par l'accessoire de costume dans lequel je crois reconnaître une *mappula* et dont j'ai signalé[1] des exemples sur trois autres bas-reliefs funéraires, à savoir : la stèle d'Ammilla à Sens, celle de Silvestris à Bourges, et celle de Carosa à Toul, auxquelles il faut ajouter celle de Senobena à Tavaux, publiée par M. l'abbé Thédenat[2].

37° Niche à fronton triangulaire accosté de deux acrotères; à l'intérieur, deux portraits en bas-relief dont il ne reste plus que la tête. Une inscription est gravée dans le tympan en lettres de bonne facture, hautes de 0m,03. Mais l'artiste a mal pris ses mesures, et, arrivé au bout de la 1re ligne, a dû se servir de lettres surmontées ou diminuées; en outre, il a ajouté après coup le mot FIL qu'il avait oublié et a ainsi détruit la symétrie primitive des alinéas.

MANDVBLI
D DOVSONNI · FIL M
ET · SVARICA · VXS

Mon estampage.

D(iis) M(anibus) Mandubil(l)i, Dousonni fil(ii), et Suarica, uxs(or).

Mandubillus est un dérivé diminutif de l'ethnique *Mandubius*;

1. *Bull. de la Soc. des Ant. de Fr.*, 1889, séance du 20 novembre.
2. *Ibid.*, 1887, p. 177.

or on sait que les Mandubiens formaient dans la cité des Éduens un *pagus* ayant pour chef-lieu Alesia.

M. l'abbé Lejay rapproche *Suarica* du nom *Suaricia* gravé sur une stèle d'Autun[1]; mais le général Creuly, d'après une note retrouvée dans les fiches de Renier, assure, peut-être à tort, qu'il faut y lire SVLPICIA. Quant à *Dousonnus* c'est la forme masculine du nom de femme *Dousonna* inscrit sur une stèle de Dijon publiée par Legouz[2] et perdue aujourd'hui; comparez le nom de lieu *Lousonna*, aujourd'hui Lausanne.

— *Bulletin épigraphique*, t. V., 1885, p. 215, et p. 317.

38° Niche à cintre surbaissé dans laquelle est un personnage debout tenant un fruit. L'inscription contourne l'arc du cintre; hauteur des lettres, variable de 0m,013 à 0m,020.

M D BALINIS BIILLINI FILIA M

Mon estampage.

M(onimentum). D(iis) M(anibus). Balinis, Bellini filia.

39° Tablette quadrangulaire ornée d'une grossière image d'enfant vu de face et en pied, gravée au trait. L'inscription, en lettres de bonne facture, hautes de 0m,03, est interrompue vers son deuxième tiers par la tête du personnage et a perdu quelques lettres par suite d'éclats de la pierre de chaque côté de la tête; ces lettres, EREG, ont été regravées en moins bon style sur les joues qui offraient une surface saine au milieu de la portion endommagée.

M
visage
BONVSSA ▨ E REG▨ILLI · FIL
de l'enfant

Mon estampage.

M(onimentum) Bonussae, Regilli fil(iae).

Avant la cassure, l'inscription devait présenter cette disposition.

M
visage
BONVSSAE · RE de GILLI · FIL
l'enfant

1. *Autun archéologique*, p. 209.
2. *Dissertation sur l'origine de la ville de Dijon*, p. 126, pl. XVIII, 3.

Au Musée de Langres j'ai vu la stèle d'une *Bonussila Reguli filia*, évidemment apparentée à la *Bonussa Regilli filia* de Dijon.

40° Cippe pyramidal; lettres de 0m,03.

D M
RIIGALI▒
ASTIIR▒LO
FILIO

Mon estampage.

D(iis) M(anibus). Regali[s] Aster[o]lo, filio.

41° Cippe pyramidal; lettres hautes de 0m,04 à 0m,06; le T, à bras relevés, les L, à pied retombant en courbe.

MO
NIMI
TILLICI

Mon estampage.

Monimi(ntum) Tillici.

Le nom *Tillicus* se rencontre sur une inscription au Musée de Langres qu'on trouvera décrite plus loin.

42° Cippe pyramidal; lettres régulières de 0m,05.

D
MON
MEN

Mon estampage.

D(iis) [M(anibus)]. Mon[i]men[tum].

A la 3e ligne le jambage gauche du M est détruit; son jambage droit est conjoint avec E.

43° Cippe pyramidal; deux traits crochus en forme de faucille ou de signe interrogatif barré ont été gravés au-dessus de l'inscription; lettres de 0m,04.

?
M · LIT
VGII
NIBI
RACATI

Mon estampage.

M(onimentum) Litugeni, Biracati (filii).

44° Cippe pyramidal; lettres variables de 0m,02 à 0m,03.

D M
AVITIAN ▒
DRIBIONOS

Mon estampage.

D(iis) M(anibus) Avitian[i], Dribionos.

Comparez le nom gaulois *Dribionos* à *Driburo* dans une inscription de Lyon publiée par Maffei, *Gall. Antiq.*, p. 52.

Inscriptions sur terre cuite.

45° Estampille moulée dans le fonds intérieur d'une coupe de terre rouge lustrée, pseudo-samienne. Collection de Torcy.

GIAMIIII

Ma copie.

Giamilli.

46° Estampille moulée sur l'umbo intérieur d'une assiette profonde de même terre rouge. Collection de Torcy.

SIICVDIM

Ma copie.

Secu(n)di m(anu).

47° Estampille sur un fragment de poterie rouge provenant d'Alise-Sainte-Reine et vu au Musée de Dijon par le général Creuly.

QVRTVSF

Quartus f(ecit).

— Fiches de Léon Renier à la Bibliothèque Mazarine. —

48° Statuette d'argile blanche représentant une femme en robe longue, assise dans un fauteuil et donnant le sein droit à un enfant. Au bas du dossier, le nom du fabricant, en lettres creuses. Catalogué sous le n° 102 au Musée de Dijon.

PISTILLVS

Ma copie.

Pistillus.

ROBERT MOWAT.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 10 JANVIER 1890

L'Académie procède à l'élection des commissions chargées de juger divers concours.

M. le marquis de Nadaillac lit une note sur la station préhistorique de Lengyel (Hongrie), située sur la rive droite du Danube, sur un plateau escarpé, entouré d'un double fossé. On a trouvé plusieurs groupes d'habitations et deux cimetières. Les habitations sont des souterrains creusés dans la terre. Les cimetières ne présentent aucune trace de crémation. Le mobilier est très riche ; le nombre des objets recueillis s'élève au chiffre de 12,056. Sur ce nombre, les poteries figurent pour près de 4,000, les armes et outils en pierre, en obsidienne, en os ou en corne, pour plus de 6,000, les bronzes pour 241. La présence des bronzes permet d'assigner pour date à l'ensemble des constructions et des objets trouvés la dernière période des temps néolithiques. M. de Nadaillac compare les objets découverts avec ceux qui ont été recueillis dans les stations préhistoriques de divers pays et conclut que la station de Longyel appartient à une civilisation qui se rattache à celle de la Grèce.

M. G. Marmier, commandant du génie, termine sa communication sur la géographie ancienne de la Syrie. Ce travail porte sur trois points principaux :

1° La situation du pays d'Aram-Naharaïm de la Genèse, où résida Abraham : M. Marmier repousse l'opinion qui identifie ce pays à la Mésopotamie ; il en cherche l'emplacement au nord du pays de Kenaan.

2° Celle de la ville de Qédesch, célèbre dans les annales égyptiennes de la XVIIIe et de la XIXe dynastie : c'est, dit M. Marmier, la Kadytis d'Hérodote ; elle était située au pied du Carmel et non loin de la ville d'Arados, mentionnée dans le Périple de Scylax.

3° Celle du pays de Neharina : M. Marmier, d'après les textes égyptiens, le reconnaît comme identique à celui d'Aram-Naharaïm.

M. Marmier ajoute que ces déductions géographiques peuvent jeter quelque lumière sur l'histoire des Khétas, en écartant la légende d'une prétendue invasion de ce peuple dans la Syrie moderne, entre le règne de Thoutmès IV et celui de Ramsès II.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1890

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres par lesquelles M. le Dr Hamy et M. le duc de la Trémoïlle se portent candidats à la place de membre libre vacante par la mort du général Faidherbe. Il faut ajouter à ces noms celui de M. Dieulafoy, dont la lettre a été lue à la dernière séance.

SÉANCE DU 24 JANVIER 1890

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, exprime, dans une lettre adressée à l'Académie, les regrets que cause la mort d'un membre de l'École, dont les travaux avaient été remarqués, M. Léon Cadier.

M. Schefer, président, annonce que M. Eugène Piot a légué à l'Académie la totalité de sa fortune, sous la réserve d'un petit nombre de legs particuliers. L'Académie a accepté ce legs, sauf l'approbation du gouvernement.

L'Académie procède à l'élection d'un membre libre, en remplacement du général Faidherbe. Le scrutin donne les résultats suivants :

	1er tour.	2e tour.
M. le Dr Hamy	15 voix.	27 voix.
M. Dieulafoy	14 —	3 —
M. le duc de la Trémouille.	13 —	12 —
	42 votants.	42 votants.

M. le Dr Hamy, conservateur du Musée d'ethnographie, est déclaré élu. L'élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

M. l'abbé Duchesne lit une note sur la persécution exercée contre les chrétiens dans l'Arabie Heureuse au VIe siècle. M. J. Halévy, dans une suite de communications faites l'année dernière à l'Académie, a soutenu que les véritables auteurs de ces persécutions étaient, non comme on l'a cru jusqu'ici, les juifs, mais les chrétiens ariens. M. l'abbé Duchesne s'attache à réfuter la thèse de M. Halévy et à prouver qu'elle est en contradiction, non seulement avec l'interprétation naturelle des textes déjà connus, mais aussi avec des documents nouveaux, les inscriptions sabéennes rapportées d'Arabie par M. Glaser.

M. Delisle a la parole pour une courte communication :

« Au mois de septembre dernier, dit-il, j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie une notice sur des fragments d'un registre des enquêteurs de saint Louis qui avaient servi de couverture à trois exemplaires de la *Chrestomathie grecque* publiée en 1823 par la librairie Delalain et que M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, venait de donner à la Bibliothèque nationale. Je disais dans ma notice que, selon toute apparence, d'autres feuillets du même registre avaient dû être employés par le relieur chargé en 1823 de cartonner une partie de l'édition de la *Chrestomathie*, et j'invitais les possesseurs de ce livre à vérifier la condition de leurs exemplaires. Mon appel a déja produit un résultat.

« Le R. P. Ingold a donné ces jours derniers à la Bibliothèque nationale, de la part de M. l'abbé Delsor, curé de Nordheim (Alsace), un exemplaire de la *Chrestomathie* de 1823, dont la couverture était formée par un double feuillet du registre des enquêteurs de saint Louis. Ce double feuillet s'intercale au milieu de ceux que nous devons à la libéralité de M. Richard. Il contient une quarantaine de réclamations présentées aux commissaires royaux dans les diocèses de Laon et d'Amiens. »

M. Wallon, secrétaire perpétuel, donne lecture de son rapport semestriel sur les travaux des commissions de publication.

M. Philippe Berger communique une note sur une série de soixante-sept inscriptions néo-puniques, de l'époque impériale romaine, qui ont été recueillies à Makteur (Tunisie), par M. Bordier, vice-consul de France, et M. Delherbe. Ces inscriptions sont très curieuses, soit par les symboles dont elles sont accompagnées (notamment celui du poisson), soit surtout par les noms propres qu'elles renferment. M. Berger a étudié ces noms, avec l'aide de M. Cagnat, et a reconnu dans presque tous des noms romains déguisés sous la forme punique. Les symboles et le texte des inscriptions font également penser à la religion punique telle qu'on l'a voit représentée dans les écrits de saint Augustin.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1890

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres des candidats à la place de membre ordinaire, vacante par la mort de M. Pavet de Courteille. Ces candidats sont MM. Philippe Berger, sous-bibliothécaire de l'Institut; Louis Courajod, conservateur au Musée du Louvre; Homolle, professeur suppléant au Collège de France; R. de Lasteyrie, professeur à l'École des chartes; et Remi Siméon, auteur de la traduction des *Annales de Chimalpahin*.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1890

M. le Président annonce que M. le chevalier de Sickel, professeur honoraire de l'Université de Vienne, a été élu associé étranger de l'Académie, en remplacement de M. Cobet.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Pavet de Courteille. Deux tours de scrutin ont lieu et donnent le résultat suivant :

	1er tour.	2e tour.
M. de Lasteyrie.	15 voix.	28 voix.
M. Homolle	8 —	4 —
M. Courajod	8 —	3 —
M. Ph. Berger	4 —	1 —
M. Siméon	1 —	1 —
	36 votants.	36 votants.

M. de Lasteyrie est élu.

M. Théodore Reinach communique un texte de l'historien grec Eusébios, mal interprété jusqu'à présent. Vers le milieu du IIIe siècle après notre ère, à l'époque des invasions des Francs en Gaule, ceux-ci, que l'historien désigne sous le nom de Celtes d'outre-Rhin, assiégèrent la « ville des Tyrrhéniens », dans la province de Lugdunaise. Grâce à un système de réservoirs et de pompes à incendie, ils parvinrent à préserver leurs machines contre les projectiles incendiaires que leur lançaient les assiégés. M. Th. Reinach pense que par le nom de « ville des Tyrrhéniens » l'historien grec a voulu désigner la ville de Tours. Il est curieux de voir les Francs, dès leur première apparition dans l'histoire (258), posséder des notions aussi avancées d'art militaire et de poliorcétique.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1890

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au président de l'Académie une lettre relative à diverses nouvelles archéologiques. Dans le Ghetto, on a mis au jour les restes d'un portique, bases, fûts de colonnes, etc. La démolition d'une des tours qui entouraient le château Saint-Ange a fait découvrir divers engins de guerre du XVe siècle, notamment des boulets de pierre. M. Audollent, membre de l'École, est de retour d'une campagne d'exploration en Afrique, qu'il avait entreprise de concert avec M. Letaille, de l'École des hautes études : les explorateurs ont relevé dans la région saharienne le plan d'un camp romain, et ont recueilli une série de dessins et de *graffiti* laissés par des soldats romains sur les murs d'une caserne. Enfin M. Geffroy ajoute qu'un ancien membre de l'École de Rome, M. Arthur Engel, pratique en ce moment des fouilles en Espagne, dans l'ancienne Bétique, sur l'emplacement présumé de la ville antique de Munda.

M. de Barthélemy communique des recherches chronologiques sur les monnaies gauloises. Il étudie successivement différents groupes : les monnaies du sud-ouest de la Gaule; les monnaies du sud-est ; les monnaies d'or ; les monnaies de Marseille. Pour chacun de ces groupes, il s'attache à déterminer la date la plus ancienne à laquelle on peut en faire remonter les origines.

M. R. de Maulde lit un mémoire sur la Chronique de Barthélemy de Loches, qui fournit des renseignement précieux pour l'histoire de la fin du XVe siècle. Cette Chronique fut écrite en 1520; l'auteur avait recueilli des témoignages contemporains qu'il est seul à reproduire et qui donnent à ses récits un grand intérêt. On ne pouvait soupçonner jusqu'ici la valeur de l'ouvrage, parce que l'édition qui en a été donnée par Godefroy, dans l'*Histoire de Charles VIII*, est fautive et incomplète. M. de Maulde, en la comparant avec le manuscrit conservé à la Bibliothèque du Vatican, a reconnu que Godefroy a non seulement corrigé ou modifié arbitrairement le texte de l'auteur, mais encore supprimé un grand nombre de passages, qui sont souvent des plus importants, notamment dans le récit de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

M. de Maulde se propose de donner une nouvelle édition de la Chronique de Barthélemy de Loches, d'après le manuscrit du Vatican.

M. Maspero lit une note de M. Robiou, intitulée : *Détermination chronologique d'une double date égypto-babylonienne*.

Il y a quatorze ans, M. Robiou a publié, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, une étude étendue sur le calendrier macédonien des Lagides. Il a mis particulièrement en lumière une révolution qui fut opérée dans ce calendrier, entre le temps des premiers Ptolémées et le IIe siècle avant notre ère, et d'où il résulta que le premier jour du mois de *dios*, qui tombait en automne, fut transféré au printemps. M. Robiou signale une confirmation de ce fait, que lui fournit une inscription grecque récemment publiée par M. Néroutsos et signalée dans la *Revue des études grecques* (septembre 1889). D'après ce texte, le 1er *hyperbérétaios* de la 9e année d'un certain roi d'Égypte (le nom est perdu) répondait au 7 *pharmouthi* du calen-

drier égyptien. Il ne peut être question, dit M. Robiou, que de la 9e année de Ptolémée Aulète, et l'inscription doit être datée d'avril 72 avant notre ère. Il y a d'ailleurs dans le texte une légère erreur de calcul, mais elle est aisée à expliquer et à corriger.

M. Viollet commence la seconde lecture de son mémoire sur le régime successoral appelé *tanistry*.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1890

M. Flandin, consul de France, écrit à l'Académie que, pour se conformer aux désirs de son père. M. Flandin, décédé en septembre dernier, il se propose d'offrir à l'Institut les dessins et notes recueillis par celui-ci au cours des fouilles dont il avait été chargé par le gouvernement.

M. Senart met sous les yeux des membres de l'Académie les reproductions de quelques statues, de style gréco-indien, découvertes récemment par le capitaine Deane, dans les fouilles dirigées par lui à Sikri, dans la vallée du fleuve de Caboul. Une des statues représente un type absolument nouveau, celui du Bouddah émacié par les austérités auxquelles il se livre, avant d'obtenir l'intelligence parfaite. Il signale en même temps une inscription publiée dans un des derniers numéros de l'*Indian Antiquary*. Elle accompagnait une sculpture de style indo-grec. M. Senart en rectifie la lecture, mais il constate que la date reste provisoirement douteuse, à cause de l'insuffisance du fac-similé. Il rattache à ce monument quelques observations générales au sujet de l'influence que l'art classique peut avoir exercée sur l'art indien. Il estime que M. Fergusson a trop rabaissé l'âge de bien des sculptures ou autres monuments gréco-indiens du nord-ouest de l'Inde : à son avis, c'est l'hellénisme arsacide qui a été l'intermédiaire principal entre l'Orient et l'Inde, et c'est au Ier et au IIe siècle de notre ère, au temps de la domination puissante de Kanishka et de ses successeurs, que l'influence occidentale s'est exercée, sur l'art indien, de la façon la plus sensible. C'est aussi à la même époque que doivent appartenir les œuvres les plus importantes et les plus caractéristiques qui nous ont été conservées de la sculpture indo-scythique.

M. Edmond Le Blant signale deux communications qui viennent d'être faites à l'Académie d'archéologie chrétienne à Rome.

On sait que souvent les prières prononcées sur les tombes des religieuses rappellent la parabole des dix vierges ; il en est de même de leurs épitaphes. La défunte y est comparée aux vierges sages et l'on prie le Seigneur de lui donner une place au milieu d'elles. Une fresque des catacombes romaines, signalée autrefois par Bosio et récemment examinée à nouveau par Mgr Wilpert, témoigne de la même pensée. Au milieu du tableau figure une femme en prière, au-dessus de laquelle est écrite son épitaphe; à sa droite sont les cinq vierges portant des flambeaux allumés; à gauche, selon la gravure de Bosio, on les verrait encore toutes cinq assises au banquet céleste. Il a été reconnu qu'ici la gravure reproduit mal la fresque : quatre vierges seulement sont assises au festin et réservent la place vide à la défunte debout devant elles. C'est un fait nouveau

dans l'iconographie chrétienne. Il y a là comme une traduction faite pour les yeux des vœux exprimés par cette prière du Sacramentaire de saint Gélase : *Transeat in numerum sapientium puellarum*, et par les oraisons nombreuses où l'on demande à Dieu, pour les morts, une place au festin céleste.

Dans les fouilles de Saint-Valentin, à Rome, M. Marucchi a trouvé un fragment d'inscription où il faut reconnaître, semble-t-il, l'épitaphe d'un juif converti qui aurait change de nom au baptême.

*locus? Pasca*SII
. . . . . QVI NOMEN HABVIT IVDA
. . . . iDVS SEPT*embris*

M. Lecoy de la Marche lit une notice intitulée : *Le Bagage d'un étudiant en 1347.*

Un boursier de Sorbonne, Guillaume de Vernet, ayant été trouvé mort près de Château-Landon, sur la route de Nevers à Paris, en 1347, on inventoria dans le plus grand détail ses effets, son costume et tout ce qu'il portait sur lui. On trouva, dans ses valises, des vêtements, des livres, divers ustensiles tels que des couteaux, une écritoire, des tablettes d'ivoire sculptées, son testament, l'adresse de sa chambre à Paris, un nécessaire de voyage contenant des ciseaux, un cure-dents d'argent, un canif, un peigne d'ivoire, *etc.* La description de tous ces objets jointe à l'énumération des pièces de monnaie que l'étudiant avait dans sa bourse, fournit les plus curieux renseignements sur la manière dont s'habillaient et voyageaient les écoliers aisés du XIVe siècle.

M. James Darmesteter, professeur au Collège de France, commence la lecture d'un travail intitulé : *La grande inscription de Candahar.*

M. Viollet continue la seconde lecture de son mémoire sur le régime successoral appele *tanistry.*

SEANCE DU 27 FÉVRIER 1890

M. James Darmesteter termine sa communication sur *la grande inscription de Candahar.*

L'épigraphie de l'Afghanistan était restée jusqu'à présent, dit M. Darmesteter, inconnue, le pays étant fermé aux Européens, et les Anglais, lors de leurs deux expéditions, en 1839 et en 1879, ayant négligé de prendre des copies des inscriptions qu'ils rencontraient. Mais M. Darmesteter vient d'obtenir indirectement copie d'une grande inscription persane de Candahar, souvent signalée par les voyageurs. Ce texte lui a été communiqué par l'entremise d'un agent politique anglais du Béloutchistan, le lieutenant William Archer, qui en a fait prendre copie, sur sa demande, par le correspondant indigène du gouvernement de Candahar.

La première partie de l'inscription date de 1522; elle a été gravée pour commémorer la prise de Candahar par l'empereur Bâber, événement décisif dans la carrière de ce prince, car Candahar lui ouvrait la route de l'Inde et c'est à la suite de cette conquête qu'il s'empara de tout le pays et fonda l'empire du Grand Mogol.

La seconde partie de l'inscription est de l'an 1598 de notre ère, c'est-à-dire du temps de l'empereur Akbar. Elle contient un résumé de l'histoire de Candahar, depuis Bâber jusqu'à Akbar, et une liste des provinces et des villes principales de l'empire du Grand Mogol.

M. Joseph Halévy commence la lecture d'une série de remarques philologiques sur les textes araméens qui viennent d'être publiés, par les soins de l'Académie et particulièrement par les soins de M. le marquis de Vogüé dans la dernière livraison du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

M. le marquis de Vogüé est heureux de constater que, s'il y a quelques diversités entre les interprétations préposées par M. Halévy et celles qui avaient été données par les auteurs du *Corpus*, c'est uniquement sur des points d'ordre secondaire.

M. Viollet termine la seconde lecture de son mémoire sur le régime successoral appelé *tanistry*.

(*Revue Critique*.) JULIEN HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 15 JANVIER 1890

M. Adrien Blanchet lit un travail intitulé : Contribution à l'épigraphie romaine de Langres.

M. Héron de Villefosse communique de la part de M. de Rochetain, d'Avignon, un petit vase en terre cuite trouvé aux Baux près d'Arles, qui porte en en caractères grecs le mot *Segomar* gravé à la pointe et qui paraît être le nom de l'ancien propriétaire du vase.

M. le lieutenant Espérandieu envoie à la Société communication de la découverte d'un cachet d'oculiste nouveau portant le nom de Caius Julius Atilianus.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1890

M. l'abbé Thédenat lit une note de M. l'abbé Batiffol relative à des manuscrits grecs conservés en Italie.

M. Durrieu explique comment le tableau, aujourd'hui connu sous le nom de la *Belle Féronière*, n'est pas celui à qui cette désignation convient et à qui tous les inventaires l'ont régulièrement attribuée avant le commencement de ce siècle.

M. Héron de Villefosse présente des ampoules de pèlerinage en terre cuite originaires d'Éphèse.

M. l'abbé Müller appelle successivement l'attention de la Société sur des bracelets gaulois en bronze et un cylindre à pendeloques bruissantes décou-

verts dans le département de l'Ain, sur une représentation ancienne de la crucifixion en cristal gravé, et sur un document daté de 1636, intéressant la biographie de Callot.

M. Mowat signale la découverte à Helden (Limbourg.) d'une grande plaque en argent doré de l'époque franque représentant une lutte contre des bêtes féroces.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1890

M. de Barthélemy lit une note de M. le baron de Baye sur la nécropole d'Hablingbo dans le Jutland (Danemark).

M. d'Arbois de Jubainville donne communication d'une lettre de M. Adam, agent voyer, signalant l'existance sur le territoire de Paraumont, près Caussey (Vosges), d'un monument mégalithique dit la Pierre aux œufs.

M. Blanc, chargé de mission en Tunisie, communique des photographies de monuments qu'il a recueillies dans le cours de ses explorations.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1890

M. Omont, membre résidant, lit une note sur un testament grec du moyen âge; c'est le testament de l'un des dignitaires de la cour de Constantinople, le protospathaire Eustathe, qui vivait au milieu du XIe siècle.

M. Vauvillé, associé correspondant, présente une bague ancienne trouvée à Montigny-l'Engrain (Aisne).

MM. le commandant de Vienne et Étienne Michon sont élus associés correspondants nationaux.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant, communique la photographie d'une applique en argent du Musée de Copenhague.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, traite la question de l'époque de la fondation des évêchés en Gaule et conclut qu'à la fin du IIe siècle celui de Lyon devait être le seul existant.

M. de Crèvecœur, associé correspondant, communique un anneau trouvé à la Bourboule (Puy-de-Dôme).

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1890

M. L. Courajod, en présentant une Histoire de l'abbaye d'Orbais (Marne) par Dom du Bout, publiée par M. Ét. Héron de Villefosse, insiste sur l'importance des documents mis au jour dans ce volume et sur les faits nouveaux qu'ils révèlent au sujet du grand mouvement historique dont on est redevable aux bénédictins du XVIIe siècle.

M. le Président annonce la présence à la séance de M. A. Evans, fils de M. John Evans, associé étranger de la Société. M. A. Evans présente un petit bronze antique représentant un bélier couché, qui a peut-être servi d'encrier. M. Evans présente en même temps trois médaillons d'argent de Syracuse.

M. Audollent met sous les yeux des membres de la Société plusieurs photographies qu'il a faites au cours d'une récente mission en Algérie. L'une de ces photographies représente l'Afrique personnifiée, les trois autres, une Victoire ailée. Ces deux objets appartiennent au Musée de Constantine.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1890

M. Héron de Villefosse offre à la Société, de la part de M. C.-J. Penon, associé correspondant à Marseille, un mémoire intitulé : *Études sur les origines de Marseille.*

M. Guiffrey fait une communication sur une médaille de François II de Carare, qui reprit Padoue en 1390.

M. l'abbé Thédenat communique un petit mortier en marbre appelé *akóné* par les médecins grecs et *coticula* par les médecins latins. Il porte sur un tranchant le nom de Talius. Ce petit monument, fait assez rare, possède encore son pilon.

M. Homolle établit, grâce aux inventaires de Délos, que la domination des Athéniens dans cette île a pris fin en l'année 315-314.

M. Courajod entretient la Société d'un buste en marbre représentant Dominique de Vic, vicomte d'Ermenouville, vice-amiral de France, sculpté par Guillaume Dupré en 1610. Ce monument avait fait précédemment partie du Musée des Petits-Augustins.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1890

M. Lecoy de la Marche donne lecture d'un mémoire relatif au bagage d'un étudiant en Sorbonne, trouvé mort sur la grande route de Nevers à Paris, près de Château-Landon, en 1437. L'inventaire de ce bagage fait connaître, par le menu, comment vivaient les écoliers aisés de ce temps.

M. Adrien Blanchet présente une anse de vase, qui, après avoir fait partie de la collection Benjamin Fillon, appartient aujourd'hui à M. Paul Rattier. M. Fillon pensait qu'il fallait voir dans la figure principale de ce bronze remarquable la Gaule assise dans l'attitude de la douleur. M. Blanchet indique les rapprochements qui doivent être faits avec les figures du grand camée de France.

M. Héron de Villefosse communique une lettre de M. Duvernoy, conservateur du Musée de Montbéliard, relative aux antiquités trouvées à Mandeure. M. de Villefosse fait remarquer l'intérêt qu'il y aurait à dresser une liste des objets anciens trouvés dans cette localité et dispersés aujourd'hui dans les musées d'Europe ou dans les collections particulières.

M. de Lasteyrie lit une lettre de M. Palustre, au sujet de la communication de M. Roman publiée dans le *Bulletin* de la Société, sur l'écusson qui existe dans la cour de l'École des Chartes.

M. l'abbé Thédenat présente, de la part de M. Maire, le dessin d'une inscription romaine funéraire trouvée il y a quelques mois à Clermont-Ferrand.

SÉANCES DES 5 ET 12 MARS 1890

M. Roman signale la découverte faite au mois d'août 1889 à Riotier (Hautes-Alpes), de diverses antiquités en bronze. Ces objets ont été trouvés dans une source ferrugineuse située près de la voie romaine.

M. Omont lit une note sur un projet de réunion des Églises grecque et latine en 1327 et sur la mission du dominicain Benoît de Côme, envoyé à cet effet par le roi de France Charles le Bel et par le pape Jean XXII, auprès de l'empereur de Constantinople Andronic II Paléologue.

M. E. Petit soumet le dessin d'une cheminée du XVIe siècle qui se trouve au château de Jouvency, près Noyers (Yonne).

M. Michon met sous les yeux de la Société des poids anciens récemment acquis par le Musée du Louvre.

M. le baron de Baye lit un rapport sur le congrès réuni à Moscou à l'occasion de la fête jubilaire de l'association archéologique de cette ville.

M. Roman présente cinq bagues en or trouvées en Dauphiné; deux de ces bagues datent de l'époque romaine et l'une d'elles porte une inscription.

M. l'abbé Thédenat communique une fibule en forme de semelle avec l'inscription AVESEVDE, trouvée par M. l'abbé Morillot à Beire-le-Châtel.

M. Courajod signale l'existence d'une fabrique de faux ivoires anciens qui a inondé de ses produits la France et les pays voisins et continue encore sa production.

M. Flouest indique certains caractères qui doivent faire distinguer parmi les autels trouvés en Gaule ceux que l'on doit rattacher à l'influence de la mythologie romaine et ceux au contraire qui appartiennent à la religion indigène. Ces derniers, par leurs formes allongées, pourraient conserver un souvenir des menhirs et autres monuments analogues.

M. Ruelle signale un manuscrit de la Bibliothèque nationale qui contient un texte correct d'Hermias (*Scolies sur le « Phèdre » de Platon*), permettant de corriger la publication faite anciennement d'après le manuscrit de Munich.

SÉANCE DU 19 MARS 1890.

M. Roman communique le dessin d'un sceau en cire rouge, de Jean Dalée, avocat du duc d'Orléans, au siège de Tours, appendu à une quittance datée du 21 septembre 1418. Il constitue un rébus, car le type est composé des lettres I et D, d'une aile placée entre deux E. Il en rapproche la devise du dauphin, fils de Charles VI, en l'honneur de sa maîtresse la Cassinelle, ainsi composée: un K, un cygne et une aile d'oiseau.

M. Durrieu signale, dans le même ordre de faits, une devise peinte sur les marges d'un livre d'heures, appartenant à la Bibliothèque Nationale; elle consiste en une aile passée à travers une couronne, qui porte écrite les mots *sans* et *ne puis* : elle doit donc se lire « sans elle ne puis. »

M. Adrien Blanchet présente une photographie d'un bas-relief italien, qui provient de l'Italie centrale et appartenant à M. P. Rattier. Il représente une tête vue de profil et couverte d'un casque, dont le cimier est formé d'un dragon.

Au-dessous du buste on lit : P. SCPIONI. Ce bas-relief présente une grande ressemblance avec un monument connu sous la dénomination de *Victoire de Florence*. M. Blanchet croit devoir rapprocher ces bas-reliefs de certaines têtes casquées du recueil Vallareti, attribué à l'École de Léonard de Vinci.

M. Durrieu donne lecture d'une communication de M. Grellet Balguerie, au sujet d'une découverte faite aux environs de Saint-Aignan-en-Gués (Loiret) de constructions anciennes, qui paraissent les restes d'un cirque ou d'un théâtre romain.

M. Babelon commence la lecture d'un mémoire de M. de Laigue, consul à Cadix, sur l'origine phénicienne de cette ville.

M. Maurat fait une communication sur un fragment d'inscription antique, trouvé dans la maison habitée par Pétrarque à Vaucluse.

M. Flouest lit une lettre de M. Counhaye, donnant des détails sur les fouilles qu'il a entreprises aux environs de Suippes ; des restes de peintures murales importantes ont été mises au jour, et on a pu enlever une peinture représentant une bacchante ; la villa qui contenait ces ornementations devait dater du IIIe siècle.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Lettre à M. Perrot, directeur de la REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Raguse, le 5 mars 1890.

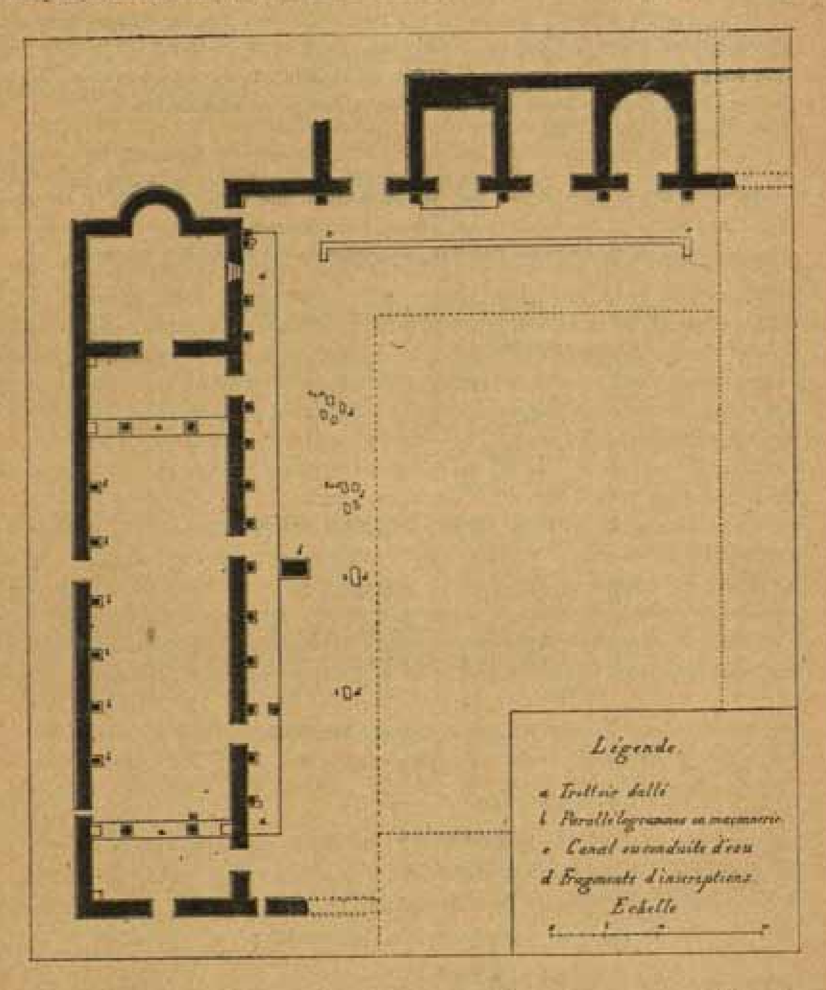
Mon cher Directeur,

Je ne me doutais guère, quand j'ai eu le plaisir de vous voir à Paris cet hiver, que j'aurais bientôt à vous mander des nouvelles archéologiques du Montenegro. Et pourtant le dernier voyage que je viens de faire sur la Montagne-Noire me réservait la surprise d'assister à la découverte ou plutôt à la résurrection de Dociée.

Doclée (en serbe Doukla) est située à trois kilomètres environ au nord de Podgoritza, au confluent de deux rivières, la Zeta, qui sort du massif de Kom, et le Moratcha, qui se jette dans le lac de Scutari. La situation est admirable. La vieille ville romaine devait être sur une route stratégique, conduisant d'Albanie, peut-être de Dyrrachium (Durazzo) en Pannonie et en Sirmie. Le site même de la ville et l'enceinte sont aujourd'hui faciles à reconstituer. Quelques semaines de fouilles ont permis à un Russe, M. Paul Rowinski, jadis professeur à l'Université de Kazan, établi au Montenegro depuis cinq ou six ans, de relever le plan des anciennes murailles, et des deux portes, septentrionale et méridionale, qui donnaient accès dans la ville.

Sur le plan ainsi circonscrit, M. Rowinski, en creusant le sol, a découvert du côté de l'ouest, au bord même de la Zeta, les fondements parfaitement nets et intacts d'un édifice qui présente l'aspect d'une basilique civile. Cette basilique, tout à fait conforme à l'ordonnance des édifices de ce genre, est une longue

galerie à piliers, avec deux rangs de colonnes, et se termine, sur la partie nord, par une abside. La trace des piliers, l'emplacement des colonnes, l'abside, le pavé de mosaïque, tout cela est parfaitement reconnaissable, ainsi que vous pourrez vous en convaincre en vous reportant au plan que vous recevrez en même temps que cette lettre (Voir le plan ci-contre). On a découvert, de plus, beaucoup



de fragments de colonnes, des chapiteaux, des caissons ornementés, des fragments de la frise, des restes de peinture dans l'abside, et enfin des inscriptions dont je vous envoie copie (voir ci-dessous) et qui permettront peut-être de dater le monument.

Ces inscriptions semblent donner la liste et le détail des statues élevées sur les côtés de la basilique à des personnages et à des fonctionnaires de la ville antique.

A quelques pieds de cette basilique, M. Rowinski a trouvé des restes de conduits pour l'eau, dont la direction paraît indiquer qu'ils circonscrivaient un *atrium*. Un peu plus au nord, au delà de la porte septentrionale déjà mentionnée, est une allée de tombeaux, une *via sacra*, où ont été relevées quelques inscriptions funéraires.

Voilà, jusqu'à présent, tout ce que je puis vous dire sur les découvertes archéologiques faites à Doukla. Je suis autorisé à vous les livrer, et je suis sûr que vous ferez plaisir au prince Nicolas, en répandant la bonne nouvelle. Bientôt d'ailleurs, j'espère compléter ces informations si rudimentaires.

Veuillez agréer, etc.

A. Gérard.

On verra sur le plan dressé par M. Rowinski que les fragments d'inscriptions trouvés dans les fouilles, qui étaient évidemment à la place où elles étaient tombées, lors de la ruine de l'édifice, se repartissent en quatre groupes.

a) 1. NES·ET·STATVAM EQVESTR
AVERVNT.

b) 2. L T F QVIR FRONTONI PRAEF
PONTIF FLAM DIVI

c) 3. FL M·F·Q
EQVESTR·

4. BINO·HVIC·DEFVNC·ORD
FL·FRONTO ET·

5. OO·DOCL·HONOR
FL· TERTVLL

6. MNES·ET STATVA
FIL

d) 7. M FL M·F QVIR BALBINC
EQVESTR

8. C·ORDO
FL·TERTVLLA

9. DOCL HONORE
PARENTES INAV

10. S OMNES ET STATVAM
RAVERVNT

Les fragments *a*), *c*), *d*), sont la reproduction plus ou moins mutilée d'un même texte qui était ainsi conçu :

M. Fl(avio) M. f(ilio) Quir(ina tribu) Balbino. Huic defunc(to) ordo Docl(eatium) honores omnes et statuam equestrem [*decrevit*]. *Fl(avius) Fronto et Flavia Tertulla parentes inauraverunt.*

La seule variante qu'on remarque dans ces textes est que, dans le texte c) le mot *parentes* est remplacé par *fil(io)*; le mot *inauraverunt* ne figure pas dans la copie qu'a envoyée M. Gérard, sans doute parce que ce mot est aujourd'hui effacé.

Quant au fragment *b*), il appartient à un autre texte, sans doute beaucoup plus court, où on lisait :

... [*F*]*l*(*avio*) *T. f*(*ilio*), *Quir*(*ina tribu*), *Frontoni praef*(*ecto*) [*fabr*(*um*)] *pontif*(*ici*) *flam*(*ini*) *Divi.....*

La présence du gentilice *Flavius* d'une part, et la mention du titre de *praefectus fabrum* semblent indiquer que ces textes appartiennent à la fin du Iᵉʳ ou au IIᵉ siècle. Il est certain qu'ils sont antérieurs au IIIᵉ siècle.

R. Cagnat.

— L'Académie de Vienne avait entrepris, en 1873, de réunir les matériaux d'un ouvrage qui renfermerait les bas-reliefs funéraires grecs en général et plus particulièrement les bas-reliefs attiques, destinés, dans la pensée des promoteurs de cette entreprise, à paraître les premiers. Michaelis avait eu l'idée de cette collection, et c'était A. Conze, alors professeur d'archéologie à l'Université de Vienne, qui avait mis le travail en train et commencé de réunir, grâce aux ressources mises à ses ordres par l'Académie, l'*apparatus* nécessaire. Quelque temps après, M. Conze quittait Vienne pour Berlin, et là, il obtenait que l'*Institut archéologique allemand*, qui avait dans cette ville son comité de direction, se chargeât de conduire à bonne fin le projet conçu ailleurs : les notes, les photographies, les dessins déjà recueillis furent cédés à l'Institut, qui, grâce au personnel dont il dispose en Grèce et en Italie, était mieux en mesure que tout autre corps savant de s'assurer les concours actifs et ininterrompus sans lesquels on ne pouvait espérer le succès de l'œuvre. Aujourd'hui, après treize ans d'une préparation lente et laborieuse, la première livraison paraît sous ce titre :

Die Attischen Grabreliefs, herausgegeben in Auftrage der K. Akademie der Wissenschaften zu Wien von Alexander Conze, unter Mitwirkung von Adolf Michaelis, 'Achilleus Postolakkas, Robert von Schneider, Emanuel Lowy, Alfred Brückner.

Le prospectus émis par la maison W. Spemann, de Berlin, annonce que l'ouvrage formera cinq volumes qui comprendront environ 450 planches. Il paraîtra en 18 livraisons dont chacune contiendra en moyenne 25 planches et coûtera 60 marcs. Le format adopté est fort commode. C'est un petit in-folio qui est d'un maniement facile.

Nous avons sous les yeux la première livraison, consacrée aux stèles funéraires qu'il y a lieu de croire antérieures aux guerres médiques. Elle donne une excellente idée de la compétence des auteurs et du soin avec lequel sera dirigée cette importante publication.

Le texte, très sobre, fournit tous les renseignements nécessaires sur la provenance et sur l'histoire du monument, sur les mentions et descriptions qui en ont été déjà faites; des vignettes servent parfois à compléter la planche,

là où les côtés de la stèle et sa face postérieure présentent quelque intérêt. La plupart des planches sont des photogravures qui sont en général d'une bonne exécution; quelque-unes seulement paraissent un peu noires; peut-être y aurait-il moyen d'arriver à avoir plus de transparence dans les ombres. La lithochromie est employée là où il y a des couleurs à reproduire. Enfin les monuments de moindre importance sont réunis à plusieurs, sur des planches gravées en taille-douce.

Nous ne saurions trop recommander aux éditeurs de ne rien épargner pour nous donner de ces monuments des représentations vraiment fidèles et qui conservent le charme pénétrant des originaux; ce n'est pas seulement aux archéologues, c'est aussi aux artistes et aux amateurs délicats, à tous ceux qui ont le goût des choses de l'art, que doit s'adresser ce recueil. Les stèles funéraires attiques forment une des séries les plus intéressantes que la sculpture grecque ait laissées à la postérité. Jamais, chez aucun peuple, la plastique n'a exprimé d'une manière aussi simple et aussi touchante la tristesse des derniers adieux, la douleur de la séparation. Ne cherchez pas ici ces scènes déchirantes qu'ailleurs le sculpteur ou le peintre ont entrepris de retracer, les convulsions de la mort, parfois le squelette déjà dégagé des chairs, et, chez les survivants, un désespoir qui semble ne pas vouloir être consolé. Le Grec sait que toute douleur s'adoucit par le temps; le sentiment qu'il aime à traduire, par les reliefs de ses stèles et les peintures de ses lécythes, c'est ce souvenir attendri qui nous reste d'un être chéri, au bout de quelques années, lorsque s'est émoussée la première pointe du chagrin. L'image des morts aimés qu'il s'applique à fixer sur le marbre ou sur la blanche couverte de l'argile, par le ciseau ou par le pinceau, c'est cette image telle qu'elle s'était gravée dans la mémoire des amis ou des proches parents avant que la maladie ou l'extrême vieillesse eût atteint la personne qu'elle devait bientôt enlever à l'affection des siens. La jeune femme, le jeune homme sont représentés dans toute la grâce de leur beauté encore intacte, le père et la mère de famille dans la majesté de leurs années mûres ou de leur vieillesse encore robuste. Nulle part une altération des traits qui puisse éveiller chez le spectateur une idée pénible, et cependant rien n'est plus clair que le sens de la scène qui, avec nombre d'ingénieuses variantes, se répète sur la plupart des stèles. Entre le mort ou la morte et ceux qui restent, le lien, ce sont deux mains qui se tendent et qui se serrent; est-il un geste plus humain et qui soit plus universellement compris? Les mains s'unissent comme si l'on ne voulait pas se quitter; ce qu'il y a de sous-entendu, c'est l'idée de l'irrésistible et cruelle puissance qui forcera tout à l'heure cette étreinte à se relâcher. Le groupe est éloquent et par ce qu'il dit et par ce qu'il laisse deviner. Il suffira de feuilleter ces planches et surtout celles qui suivront, celles qui reproduiront les stèles du cinquième et du quatrième siècle, pour juger de l'imagination du sculpteur attique, pour comprendre par quelles heureuses inventions de détail il a su diversifier l'expression d'un sentiment toujours le même et renouveler la donnée que lui imposait l'éternelle monotonie de ces deuils domestiques, à propos desquels chaque génération venait réclamer son concours.

G. Perrot.

— Le dixième rapport annuel de l'*Institut archéologique d'Amérique*, présenté à l'assemblée annuelle, qui s'est tenue le 11 mai 1889 à New-York, donne une excellente idée du zèle des membres de l'association, qui sont maintenant au nombre de 400, et du résultat de leurs efforts. Il est suivi d'un intéressant appendice, dû à M. Alfred Emerson, professeur de grec dans la *Lake forest university*; l'auteur y résume avec beaucoup de compétence et d'impartialité le mouvement des études d'archéologie classique dans ces derniers temps et signale l'importance et la variété des découvertes qui ont marqué cette période d'environ vingt ans. Nous prenons acte de la promesse qui nous est faite par le président de l'Institut, M. Ch. Eliot Norton, et par M. Emerson ; l'un et l'autre nous annoncent la publication prochaine de l'ouvrage où M. Clarke exposera d'une manière complète les résultats des fouilles qu'il a faites à Assos pendant plusieurs années, fouilles qui ne sont encore connues que par des rapports sommaires. G. P.

— *Gazette archéologique*, 1889, nos 1 et 2 : L. Heuzey, *Vases à figurines de l'île de Chypre* (pl. I et II). — Th. Homolle et Nénot, *Restitution du théâtre de Curion* (pl. III et IV). — J. de Baye, *Le tombeau de Wittislingen au Musée national bavarois* (pl. V et VI). — P. de Nolhac, *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Pétrarque* (pl. VII et VIII). — A. Roman, *Les tombeaux d'Assouan (Haute-Égypte)*. — *Chronique*. — *Correspondance*. — *Bulletin bibliophique*. — *Périodiques*.

— Sommaire de la *Revue hisotrique*, n° de mars-avril 1890 (15e année). — A. Waddington, *La France et les Protestants allemands sous Charles IX et Henri III. Hubert Languet et Gaspard de Schomberg*. — Fr. Funck-Brentano, *La Bastille*, d'après ses archives. 2e article : *la Bastille-hôpital*. — L. Farges, *Le pouvoir temporel au début du pontificat de Grégoire XVI, d'après la correspondance officielle de Stendhal*.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, décembre 1889. — G. Fougères, *le Lion de Tégée* (pl. VI). — G. Radet et P. Paris, *Inscriptions de Syllion en Pamphylie*. — Max. Collignon, *Poseidon, statue en marbre trouvée à Milo* (pl. III). — G. Doublet, *Fragment d'un sénatus-consulte de Tabæ en Carie* (ce sénatus-consulte aurait été rendu, par les soins de Sylla, après sa victoire sur Mithridate, en faveur de la ville de Tabæ, qui s'était montrée dévouée à la cause romaine dans la guerre contre le roi de Pont). — H. Lechat, *Bas-reliefs du Musée de Constantinople* (pl. IX). — E. Legrand, *Deux inscriptions latines de Carystos*. — M. Holleaux, *Édit du roi Antiochus II*. — G. Cousin et G. Deschamps, *Lettre de Darius fils d'Hystaspes* (document curieux, qui confirme ce que nous savons par les historiens grecs de l'intérêt que les rois perses témoignaient à l'agriculture). — S. Reinach, *Statues archaïques de Cybèle découvertes à Cymé* (observations intéressantes sur un type que l'on retrouve dans diverses parties du monde grec, pl. VIII). — Table alphabétique par noms d'auteurs. — Table analytique des matières. — Table des planches.

— Janvier-février 1890 : — M. Holleaux, *Fouilles au temple d'Apollon-Ptoos. Inscriptions*. — G. Fougères, *Fouilles de Mantinée* (1887-1888). *L'en-*

ceinte et les environs (intéressant pour l'histoire de l'art de la fortification au IVe siècle, pl. I). — G. Cousin et Ch. Diehl, *Inscriptions d'Halicarnasse.* — H. Lechat, *Statues archaïques d'Athènes* (pl. VI et VI *bis.* Suite importante aux précédents travaux du même auteur sur ces figures qu'il connaît si bien). — Carapanos, *Dodone. Inscriptions de l'oracle et statuettes* (pl. IV-V). — V. Bérard, *Inscriptions de Telmessos.* — P. Foucart, *Décret athénien du* Ve *siècle.*

— *Proceedings of the Society of biblical archæology,* t. XII, 20e session, seconde séance, 3 décembre 1889. — Rev. C. J. Ball, *Le nouvel accadien* (suite). — Rev. W. Houghton, *Les anciens Égyptiens connaissaient-ils le chameau?* (se prononce pour l'affirmative et croit en retrouver le nom dans des textes de la dix-neuvième dynastie). — F. L. Griffith, *Notes sur des inscriptions égyptiennes du Moyen Empire.* — F. L. Griffith, *Notes sur un tour dans la Haute-Égypte* (suite). — Prof. Karl Piehl, *Notes de philologie égyptienne* (suite).

— 3e séance, 14 janvier 1890, anniversaire de la fondation : — *Rapport du secrétaire pour l'année 1889.* — *Compte-rendu financier de cette même année.* — *Bureau de la Société pour 1890.* — R. Brown, *Remarques sur la tablette des trente étoiles.*

— 4e session, 4 février 1890 : — E. de Bunsen, *Les Pharaons de Moïse suivant la chronologie hébraïque et égyptienne.* — A. L. Lewis, *Quelques suggestions au sujet de l'Exode.* — R. Brown, *Remarques sur la tablette des trente étoiles* (seconde partie). — Rev. C. J. Ball, *Le Nouvel accadien* (troisième partie).

— *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes.* — V. Loret, *Étude sur un verbe égyptien et ses dérivés.* — M. Bouriant, *Notes de voyage.* — G. Daressy, *Révision des textes de la stèle de Chalouf.* — J. Halévy, *Les textes cunéiformes de la collection de M. de Sarzec, transcrits, rétablis en assyrien populaire et traduits.* — V. Loret, *Tout-ankhamen, fils d'Aménophis III.*

— *Bulletino di archeologia cristiana* del comm. G. Battista de Rossi, 4e série, 6e année, nos 1 et 2. — *Préface* (M. de Rossi explique et excuse le long retard qu'a subi la publication de cette sixième année). — *Remarquables découvertes faites dans le cimetière de Priscilla au cours des fouilles exécutées en 1888 et 1889.* I. Hypogée anonyme destiné originairement à recevoir des sarcophages. II. Restes de fresques dans une des niches arquées de l'hypogée en question. — *L'hypogée des Acilius Glabrion dans le cimetière de Priscilla.* — I. Rapport sur l'ensemble de la découverte, présenté au Congrès scientifique des catholiques à Paris, en avril 1888. II. Résumé des découvertes faites dans l'hypogée après le mois d'avril 1888. III. Du monogramme ☧ et des sigles I H ☧ dans l'hypogée des Acilius et dans les galeries voisines. IV. Les Acilius ensevelis dans le cimetière de Priscilla. V. De Manius Acilius Glabrion, consul de l'année 91, condamné à mort par Domitien. — Conclusion. — *D'Acilia Vera ensevelie dans les cryptes de Lucina.* Conférences d'archéologie chrétienne. De T. Petronius Secundus préfet du prétoire de Domitien. — Explication des planches.

BIBLIOGRAPHIE

René Cagnat. **Cours d'Épigraphie latine**, deuxième édition, entièrement refondue, et accompagnée de planches et de figures. In-8, xxvi-438 pages. Paris, Thorin, 1889.

Il y a trois ou quatre ans, lors de l'apparition de cet ouvrage, nous avons été des premiers (*Revue Critique*, XXe année, n° 26, pp. 504-505) à signaler, en même temps que ses mérites, les lacunes qui le rendaient infidèle aux promesses de son titre. Ce n'était, comme d'ailleurs le disait son titre de *Cours élémentaire*, qu'une espèce d'enseignement de première année, n'offrant au lecteur que le mécanisme des noms, le *cursus honorum* et quelques notions, somme toute, insuffisantes. On ne peut plus faire cette critique au livre de M. C. La seconde édition que nous avons sous les yeux est, en réalité, un nouveau travail, qui n'a de commun avec l'ancien que les qualités de celui-ci, c'est-à-dire l'exposition claire et la sûreté des connaissances, mais qui pourra bien mieux que lui tenir lieu d'un *Manuel* de la science des inscriptions.

Deux fois au moins plus étendu que celui qu'il remplace, le nouveau *Cours d'Épigraphie latine* débute par une bibliographie qu'il faut savoir gré à l'auteur d'avoir réduite au plus strict nécessaire. Quant à l'ouvrage proprement dit, la distribution en est la suivante :

Dans une première partie, M. C. indique les alphabets usités dans les inscriptions romaines, depuis le ve siècle de Rome jusqu'aux derniers textes romains, sans oublier les chiffres et les principales ligatures. Cette partie n'existait pas dans la première édition, et sera certainement très utile.

Les deux autres parties reproduisent les titres et les divisions du précédent ouvrage ; mais elles en diffèrent par de nouveaux développements.

La deuxième, consacrée aux « éléments communs aux différentes classes d'inscriptions », expose d'abord le mécanisme des noms, plus complètement encore que la première fois, puis le *cursus* des différentes carrières. La principale adjonction dans ce dernier chapitre est celle de listes des honneurs, des fonctions et des grades, avec leur forme épigraphique et leur traduction en grec, listes qui nous ont paru exactes et très complètes. Viennent ensuite les noms et titres des empereurs et des princes de leur famille, chapitre suivi d'une liste chronologique des empereurs avec leurs noms, surnoms, puissances tribunices, consulats et salutations ; cette liste était en appendice dans la première édition ; elle a été refaite et complétée.

La troisième partie traite des « diverses classes d'inscriptions et de la forme propre à chacune d'elles ». C'est là que les adjonctions les plus nombreuses et les mieux justifiées ont été faites. Il n'est presque aucun paragraphe qui n'en présente quelqu'une ; certains d'entre eux se trouvent, par elles, entièrement transformés ; plusieurs de ces compléments sont considérables. Parmi les articles ainsi heureusement remaniés, nous devons signaler ceux relatifs aux « inscriptions gravées sur des édifices », aux « bornes et limites », qui man-

quait au premier travail, aux « actes publics et privés », aux « inscriptions des objets divers », parmi lesquels sont ajoutés les bijoux et les tables à jeux. Ces deux derniers paragraphes, 5 et 6 de la troisième partie, n'avaient que 38 pages; ils en ont 75.

C'est surtout dans cette section de l'ouvrage que M. C. a eu l'excellente idée d'ajouter quelques figures. Il y a, dans la lecture des inscriptions sur des objets divers, autant d'archéologie et de paléographie que d'épigraphie proprement dite; l'œil de l'étudiant a besoin d'être prévenu avant de rencontrer les monuments eux-mêmes. La reproduction d'une *tabella exsecrationum*, d'un cachet d'oculiste, d'un manche gravé, d'un timbre de tuile, d'un contrat sur bronze, d'un calendrier, d'un décret, d'un diplôme militaire, est de nature à rendre service. En dehors même des professeurs et de leurs auditeurs de province, beaucoup de personnes aborderont les études épigraphiques sans avoir jamais l'occasion de voir aucun de ces objets, et se trouveront ensuite, au cours de leurs recherches, sans autre guide que le manuel ou les notions qu'ils y auront puisées, en présence d'originaux qu'ils auraient peine à reconnaître au moins autant qu'à déchiffrer.

M. C. a conservé le chapitre complémentaire sur la restitution des inscriptions mutilées et la critique des inscriptions. Mais de plus il a ajouté un appendice très important dont sa première édition contenait la promesse. C'est un dictionnaire alphabétique des sigles et abréviations employées en épigraphie, avec leur transcription en toutes lettres. La valeur d'un pareil répertoire ne se connaît qu'en s'en servant. Au point où en est l'épigraphie romaine, il ne peut guère pécher que par omission, pour peu qu'il soit fait avec soin. Nous dirons seulement que celui de M. C., puisé dans les beaux *indices* de Henzen, de Wilmanns, du *Corpus*, semble répondre complètement aux besoins de la lecture des textes, dans ce qu'elle a de plus certain.

M. C. a tenu évidemment à ce que sa nouvelle édition ne différât de la première, du moins en apparence, que par sa plus grande richesse d'informations et d'enseignements. Les notions nécessaires qui manquaient ont été, par lui, insinuées dans le cadre primitif. C'est ainsi que les indications relatives à l'armée ont été glissées dans la liste d'abréviations ayant trait aux *cursus*. Peut-être y a-t-il là de quoi étonner un moment ceux qui se serviront du livre comme d'un manuel pour leurs recherches. Dans le cas que nous prenons pour exemple, comme d'ailleurs dans tous les autres, l'inconvénient sera atténué par la facilité de retrouver, dans la liste des signes et des abréviations, la mention des choses indispensables. Mais il n'en existe pas moins; car la table analytique ne renvoie pas à tout : on y chercherait en vain le mot *Légions*, quoique celles-ci occupent quatre pages dans le chapitre II de la deuxième partie. Il est vrai qu'elles n'y figurent qu'à l'article *legatus legionis*; mais elles peuvent se trouver dans un texte sans y être ainsi amenées.

Peut-être l'ouvrage de M. C. aurait-il gagné plus que perdu à n'être plus un *Cours* et à devenir un *Manuel*. Au lieu de partir de la théorie, l'auteur eût pu prendre pour point de départ les inscriptions et leur lecture. Au lieu d'un appendice, le dictionnaire des abréviations eût été la base même du livre,

l'ouvrage de Wilmanns fût devenu la collection d'exemples, et le texte aurait visé à être plutôt consulté en présence des monuments que lu dans le cabinet. Quoi que l'on fasse, en effet, l'enseignement a besoin d'être oral; un cours se professe, il ne s'écrit pas. Ce qui manquait en épigraphie, c'est un livre où l'on pût trouver, et le plus rapidement possible, la solution de toute difficulté rencontrée en déchiffrant une pierre.

Hâtons-nous de dire que ce livre, M. C. l'a, en somme, donné. Il faut très peu de chose, un détail, pour que ce cours puisse servir en même temps de très pratique manuel. Il suffit de développer encore la table analytique, qui est déjà bonne, pour que le lecteur d'inscriptions, après s'être adressé au dictionnaire des sigles et avoir trouvé la transcription qu'il cherche, rencontre ensuite dans cette table le renvoi au corps de l'ouvrage, s'il a besoin de s'y reporter. On pourrait même, dans beaucoup de cas, mettre ce renvoi dans le dictionnaire même, à la suite de la transcription, et éviter ainsi du temps et de la peine. Ce livre serait, de la sorte, aussi précieux pour la lecture des inscriptions qu'il l'est déjà pour l'enseignement.

A ce point de vue, en effet, il ne mérite que des éloges. D'abord, l'auteur a évité le premier de tous les dangers, celui de faire un manuel d'antiquités, d'institutions romaines; et ce n'est pas un mince mérite, tant les deux domaines se touchent, se pénètrent même souvent. Il a su, avec grand talent, se tenir sur son terrain, garder son parti-pris, rester fidèle à son point de vue : les « antiquités » sont la matière, l'épigraphie est l'expression. Ensuite, le plan du cours lui-même est excellemment didactique. La division est très logique. Étudier d'abord les éléments communs, puis les éléments spéciaux à chaque branche de l'épigraphie; dans chaque espèce d'inscriptions, séparer les parties essentielles, qui en constituent la charpente, des accessoires qui s'y ajoutent sans en modifier le type, c'est la meilleure des méthodes. L'étudiant qui, ne pouvant entendre l'enseignement du Collège de France, aura lu attentivement, et d'un bout à l'autre, ce livre, pourra aborder de confiance la lecture des inscriptions.

M. Cagnat a donc rendu un immense service en publiant ce second ouvrage. Quelques heures de travail quand, bientôt, cette nouvelle édition sera épuisée, le rendront, s'il veut nous en croire, d'un usage plus encore étendu et plus facile. Qu'il nous permette de plaider auprès de lui la cause des amateurs, des voyageurs, des curieux, de ceux qui font campagne, et qui ont plus à lire sur le marbre, la pierre ou le bronze que dans les livres même les mieux faits.

M. R. de La Blanchère.

Géographie de Strabon. Traduction nouvelle par Amédée Tardieu. T. IV. Table alphabétique et analytique. Paris, Hachette, 1890.

M. Tardieu vient de compléter sa belle traduction de Strabon par un volume de 612 pages, imprimé sur deux colonnes en petits caractères, qui est sans aucun doute le meilleur index dont la connaissance d'un auteur ancien ait jamais été appelée à tirer profit. En présence d'une œuvre aussi considérable, attestant,

à un aussi haut degré, l'intelligence, la patience, la conscience infinie de son rédacteur, on ne peut se défendre d'un sentiment de reconnaissance qui va presque jusqu'à l'admiration. Cet index de Strabon annule tous ceux qui l'ont précédé et il ne sera jamais refait; il servira à de longues générations de travailleurs; il sera aussi utile dans deux siècles qu'il l'est aujourd'hui; personne ne l'ouvrira sans éprouver, à l'endroit de M. Tardieu, la gratitude que nous inspire son immense labeur et que nous voudrions lui exprimer moins faiblement. Un spécimen de cet incomparable index en dira plus long que tous nos éloges; il nous suffira donc de reproduire ici *la moitié* de l'article *Galatie* pour faire partager à nos lecteurs la haute estime où nous tenons le travail de M. Tardieu, pour leur prouver qu'il est désormais indispensable à tous ceux qui s'occupent d'histoire et de géographie anciennes.

GALATIE ou GALLO-GRÈCE. — On appelle ainsi le pays cédé spontanément aux Galates par les Attales et les rois de Bithynie, II, 479, 518, 529. — Ce pays, détaché de la Grande Phrygie, s'étend au sud de la Paphlagonie et au nord de la Lycaonie et de la Cilicie Trachée, I, 210; II, 469, 489, 529, 538; formant en partie la limite occidentale de la Cappadoce proprement dite, II, 469. — L'Halys et le Sangarius le traversent, II, 493, 532. — Les Galates, lors de la rupture de la digue du Mélas, ont eu leurs terres sérieusement endommagées par la crue subite de [l'Halys], II, 479. — Ils ont soumis le cas à l'arbitrage des Romains, *ibid.*; et reçu du roi de Cappadoce, Ariarathe, une indemnité de trois cents talents, *ibid.* — Le principal sommet de la Galatie est le mont Dindyme qui domine la ville de Pessinûs, II, 531. — Avant de se fixer en Asie, les Galates avaient longtemps mené une vie errante, I, 104; II, 529. — Ils passent d'Europe en Asie sous la conduite d'un certain Léonnorius, II, 529, 543. — Ils montent jusqu'à Ilion, III, 26; mais la trouvant dépourvue de toute défense, ils s'en éloignent aussitôt, *ibid.* — Une grande victoire remportée sur eux par Attale lui vaut d'être salué, lui le premier de sa famille, du nom de roi, III, 81. — Les Galates à plusieurs reprises dévastent les États des Attales et des rois de Bithynie, III, 16. — Ces princes finissent par s'entendre pour les désintéresser, II, 529. — La nation se composait de trois peuples : les Trocmi, les Tolistobogii et les Tectosages, II, 529, 531. — Aux premiers échoit la partie la plus fertile contiguë au Pont et à la Cappadoce, avec les villes ou forteresses de Tavium, de Mithridatium et de Danala, II, 250. — Aux seconds la portion attenante à la Bithynie et à la Phrygie Épictète, avec les places fortes de Lucéium et de Péum, II, 531. — Quant aux Tectosages, ils occupent sur les confins de la Grande Phrygie les cantons de Pessinûs et d'Orcaorci, avec Ancyre pour chef-lieu, *ibid.* — Les trois peuples parlaient la même langue et ne présentaient sous aucun rapport de différence sensible, II, 529, 530.

S. R.

Frédéric Moreau. — **ALBUM CARANDA, supplément au fascicule de 1888 : Les fouilles de Cys-la-Commune (Aisne) et fin de celles de Chassemy, 1889.**

Le département de la Marne et ses cimetières gaulois ont été longtemps la *Terre promise* pour les archéologues adonnés à la pratique des fouilles; ce privilège est aujourd'hui bien menacé par la richesse du sous-sol dans le département de l'Aisne. On doit à M. Frédéric Moreau de la connaître. Il y a exploré, depuis dix-sept ans, près de quinze mille sépultures, dans quatorze localités différentes et les visiteurs de sa merveilleuse collection Caranda savent quel bonheur constant a récompensé son zèle. Les pièces importantes de ce

musée de premier ordre sont d'ailleurs universellement connues, grâce à la diffusion libérale du bel album qui fait connaître le produit de chaque campagne annuelle aussitôt qu'elle est terminée.

Le fascicule où il est rendu compte de la fin des fouilles de Chassemy entreprises en 1888, et de celles qui ont marqué plus spécialement l'année 1889, conduit le lecteur sur un terrain nouveau : à Cys-la-Commune, localité dont il n'avait pas encore été fait mention pour la récolte des antiquités.

Dès la première page, M. Moreau constate implicitement l'importance des services rendus à l'histoire par l'archéologie. Il semblait que l'existence de Cys, comme agglomération de quelque importance, ne remontât pas au delà des dernières années du XIIe siècle. Thibaut, comte de Champagne, y avait érigé, en 1191, une commune ressortissant pour la justice au bailliage de Fismes ; le nom s'en trouvait consigné pour la première fois, à cette occasion, dans un document historique. Or, en un lieu désigné par la curieuse appellation de *Paradis*, la terre recélait une riche nécropole qui oblige à reporter au IVe siècle et, peut-être, plus haut encore, l'établissement d'un centre d'habitation sur l'emplacement du village actuel.

Les Mérovingiens qui en avaient fait choix étaient gens à leur aise, n'ayant rien à envier à ceux des contrées voisines. Pour une tombe de guerrier, d'où on a retiré un *angon* à la faveur duquel M. Moreau se livre à une étude comparative très intéressante sur cet engin de guerre, et le bouclier qu'on opposait à ses atteintes, la pioche des ouvriers a rencontré un nombre considérable de sépultures où se montrent uniquement ces parures que procurent, seuls, les temps de paix et de prospérité relatives. Les colliers en perles de verre ou de terre émaillée des plus vives couleurs, les bagues, les pendants d'oreilles à pierreries, les plaques et les boucles de ceinturon recouvertes d'argent et agrémentées de ciselures ou d'incrustations peuvent soutenir la comparaison avec les objets similaires déjà introduits dans ses collections par l'heureux explorateur. Il en est de même d'une curieuse lagène à double panse, en terre grise, et d'un verre à boire, à base godronnée, du faire le plus ingénieux et du galbe le plus élégant. Il n'est pas jusqu'à la découverte d'une monnaie présumée gauloise inédite et de type exceptionnel, qui n'ait contribué, avec une belle fibule et une rouelle remontant probablement à des temps antérieurs à la période mérovingienne, à donner aux fouilles de Cys un grand intérêt.

Mais, avec M. Moreau, la part de bienveillante sollicitude méritée par l'archéologie de l'époque gauloise proprement dite n'est jamais sacrifiée. Il l'a prouvé une fois de plus en retournant à Armentières et à Chassemy, où il avait sujet d'espérer de nouvelles aubaines. Il a rapporté en effet, de la première de ces localités, avec quelques menus objets déjà dignes en eux-mêmes de trouver place dans ses vitrines, un superbe *torques* en bronze dont la tige est régulièrement tordue en spirale et des bracelets de poignet ciselés, sur leur face externe, avec beaucoup de délicatesse et de goût.

Toutefois c'est à Chassemy que l'attendaient les découvertes les plus précieuses. Il y a d'abord complété la remarquable série des soixante-douze vases gaulois de toutes formes et de toute taille, qu'il destinait à l'exposition du Champ de

Mars, et pour laquelle il ne s'est pas trouvé une place suffisante. Parmi les armes nouvelles qu'il y a également recueillies, figure un très curieux *parazonium* ou poignard en fer, muni de son fourreau de même métal et exécuté dans le style des épées de la Marne et de la Tène. Vient ensuite une chaîne-ceinture en bronze dont les maillons se combinent comme les *gourmettes* de nos jours. Elle est d'une irréprochable conservation et ornée sur les côtés et au point d'attache de rondelles en bossage, où des poinçons ont tracé une image cordiforme, accostée, en triple exemplaire, du signe S, dont le caractère symbolique se confirme de plus en plus. M. Alexandre Bertrand, à qui cette chaîne, encore unique en son genre, a été promptement soumise, a été extrêmement frappé de ses caractères et en a témoigné par la lettre qu'il a adressée à M. Moreau.

Mais les pièces capitales de l'exploration de Chassemy en 1889 ont été l'anse de vase et la poignée de meuble en bronze que reproduisent les belles chromolithographies de la planche XCVIII, nouvelle série. M. Héron de Villefosse a reconnu, dans le sujet principal de la décoration de l'anse, la déesse Roma et une Victoire ailée recevant l'hommage d'un sacrifice. Il a également attribué une véritable valeur artistique à la poignée de meuble constituée par deux dauphins affrontés dans un mouvement plein de vigueur et d'un bel effet décoratif.

Comment, en face de telles antiques, ne pas souhaiter ardemment que leur vaillant inventeur poursuive la carrière où la fortune propice ne se lasse pas de le suivre ? Ne trouve-t-il pas dans la gratitude profonde des amis véritables de la science la meilleure récompense que puisse se promettre son généreux dévouement aux progrès de notre archéologie nationale !

Ed. F.

Principienfragen der christlichen Archaeologie mit besonderer Berücksichtigung der Forschungen von Schulze, Hasenclever und Achelis erörtert von Joseph. Wilpert (mit zwei Tafeln in Lichtdruck). Fribourg, Herder, 1889.

Ce qui fait l'intérêt de ce livre c'est que, outre des détails très précieux sur l'archéologie chrétienne, on y trouve un écho des discussions théologiques d'outre-Rhin. Un savant protestant, M. Schulze, dans un article, *Ueber den gegenwartigen Stand der kirchlich archaeologischen Forschung* [1], avait dirigé de violentes attaques contre les archéologues catholiques romains (*römisch katolisch*); il avait en même temps prôné un livre d'Achélis écrit contre M. de Rossi et intiulé : *Das Symbol des Fisches und die Fischdenkmäler der römischen Katacomben*. En sa qualité de prêtre et de disciple de M. de Rossi, M. Wilpert n'a pas voulu laisser ces attaques sans réplique. C'est ainsi, nous dit-il lui-même dans sa Préface, qu'il a composé ses *Principienfragen*. Dans sa polémique il adjoint à Schulze et Achélis un de leurs coreligionnaires, le pasteur Hasenclever, auteur d'un traité sur les sarcophages chrétiens [2].

1. *Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben*, Jahrg. 1888 s. 296.
2. *Der altchristliche Graeberschmuck.*

Comme on doit s'y attendre, c'est le ton de la polémique et même de la controverse religieuse (*furor theologicus*) qui domine dans ce livre; mais il faut ajouter que ces préoccupations dogmatiques ne nuisent en rien à la valeur scientifique de l'ouvrage.

Au début M. Wilpert répond à M. Hasenclever; pour le pasteur de Brunswick il n'y a pas, à proprement parler, d'épigraphie chrétienne pendant les trois premiers siècles de l'Église; ce n'est qu'après Constantin qu'on la voit se former; auparavant elle ne se distingue en rien de l'épigraphie païenne. A l'encontre de cette théorie, M. Wilpert cite les termes exclusivement chrétiens que l'on trouve dans les inscriptions des Catacombes : *Pax tecum*, ΕΙΡΗΝΗ COI. *Vivas in Deo*; θρεπτός (*alumnus*), au lieu de *servus*; l'ancre, signe de l'espérance chrétienne, est gravée sur les tombeaux, etc. Mais M. Hasenclever va encore plus loin; il dit que la sculpture même des sarcophages n'a rien de chrétien et que les sujets qu'elle se plaît à représenter sont ou des ornements sans symbolisme ou même des motifs païens. Pour le réfuter, M. Wilpert examine les uns après les autres les divers symboles de la sculpture chrétienne primitive, ceux d'Orphée, du Dauphin, du Coq, de l'Agneau, de la Colombe, de Jonas, etc. Parmi les sujets que l'on retrouve souvent sur les sarcophages, l'école des « archéologues catholiques romains » en étudie deux avec prédilection; c'est d'abord le Poisson mystique, figure de la nourriture divine du repas eucharistique; c'est Moïse faisant jaillir du roc les eaux vives qui représente saint Pierre dispensateur des grâces de l'Église dont il est le chef; d'après M. de Rossi et ses disciples, ce sont de précieux témoignages des dogmes de l'Eucharistie et de la primauté de Pierre. Hasenclever nie que les chrétiens aient vu dans le premier évêque de Rome le Moïse de la nouvelle loi, mais il n'en donne aucune preuve; M. Wilpert, au contraire, cite des textes très convaincants, en particulier un passage très curieux d'Optat de Milève, et le nom de Pierre gravé à côté de Moïse frappant le rocher. M. Wilpert a consacré au symbolisme du Poisson le tiers de son ouvrage. Pour réfuter les négations d'Achelis, il accumule les citations des Pères qui voient dans le Poisson mystique l'image du Rédempteur et de l'Eucharistie; bien avant le triomphe de l'Église Tertullien ne dit-il pas : « Sed nos pisciculi, secundum ΙΧΘΥΝ nostrum Jesum Christum, in aqua nascimur nec aliter quam in aqua permanendo salvi sumus. » Notre auteur ne se contente pas des témoignages des Pères; il interroge l'épigraphie et en tire de très curieux renseignements. Ce sont les inscriptions d'Abercius de Phrygie et de Pectorius d'Autun dont la concordance fournit un précieux témoignage à l'interprétation romaine; ce sont les nombreuses épitaphes des Catacombes où le Christ est appelé ΙΧΘΥC ΖΩΝΤΩΝ et où l'Ancre et le Poisson réunis expriment d'une manière figurée l'acclamation chrétienne : « Spes in Deo. »

M. Wilpert semble donc avoir eu raison des théories de MM. Hasenclever, Achelis et Schulze. Cependant ne pourrait-on pas lui reprocher à lui aussi d'avoir été exclusif? Dès le début, les chrétiens ont-ils eu vraiment un symbolisme perfectionné? doit-on, par exemple, attribuer une valeur figurative aux pampres qui ornent l'entrée de la catacombe de Domitille? Il semble plutôt que ce soient là de purs motifs d'ornement sans préoccupation symbolique. Dans

la suite seulement l'imagination des fidèles a attaché une signification mystique à des sujets qui, à l'origine, appartenaient également à l'art païen et à l'art chrétien.

Cependant quelques réserves que l'on puisse faire en lisant les *Principienfragen*, on doit reconnaître que M. Wilpert a gagné sa cause : il a eu raison des exagérations passionnées de ses adversaires grâce à sa connaissance de l'archéologie chrétienne; le plus souvent d'ailleurs le simple bon sens suffisait.

G.

R. Engelmann, **Bilder-Atlas zum Homer**, Leipzig, 1889, Arthur Seemann, in-4 oblong.

M. Richard Engelmann, ancien pensionnaire de l'Institut de correspondance archéologique à Rome, déjà connu par d'intéressantes recherches sur la mosaïque qui a paru dans l'*Archæologische Zeitung*, vient de publier un recueil de planches que l'on aimerait à voir mis, par une traduction française du texte, à la disposition de nos écoliers. C'est un commentaire de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* par des images, non par des images de fantaisie, comme celles que Flaxman a jadis composées pour illustrer ces mêmes poèmes, mais par des monuments qui sont tous empruntés à la sculpture et à la peinture grecque. Ces illustrations, comme l'auteur nous en avertit, se divisent naturellement en trois groupes : 1° celles qui reproduisent plus ou moins fidèlement des scènes du poème; 2° celles qui servent à l'explication des choses; 3° celles qui développent les mythes simplement rappelés ou effleurés par Homère. Il y a vingt planches pour l'*Iliade* et seize pour l'*Odyssée*. Chacune d'elles renferme plusieurs monuments; ceux-ci ont été assez réduits pour qu'une page puisse en contenir parfois de neuf à dix. Les peintures de vases sont fidèlement reproduites; il y aurait plus de réserves à faire sur l'exécution des statues et des tableaux empruntés aux fresques des villes campaniennes ou de Rome; mais on ne saurait vraiment être trop exigeant pour un recueil que l'éditeur livre à un prix si modique. Si l'on voulait obtenir le résultat désiré, faire pénétrer jusque dans les classes des gymnases cette série de planches, le bon marché était la première condition à réaliser. Le texte, sobre et clair, a su éviter tout appareil inutile d'érudition; il indique la provenance des monuments que l'auteur a cru devoir transcrire et il en explique le sujet; l'auteur de l'atlas a su garder ainsi à l'ensemble de son œuvre le caractère qu'il voulait lui donner, celui d'un secours offert au maître pour l'aider à faire pénétrer, dans l'enseignement secondaire, un plus vif sentiment de l'unité et de la puissance du génie créateur de la Grèce, aussi admirable quand il traduit ses sentiments et ses pensées par des formes que lorsqu'il les exprime par des mots et par le rhytme du vers.

G. P.

TABLES

DU TOME XV DE LA TROISIÈME SÉRIE

I. — TABLE DES MATIÈRES

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE DES PLANCHES

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER, 4.



POMPÉE
Buste en marbre de la Collection Jacobsen (Copenhague)



BRONZE DE LA COLLECTION DE M. P. RATIER



